

2020-2021

Master Histoire, civilisation, patrimoine (M2)
Pratiques de la recherche historique



**LA MORT COMME
DERNIER RECOURS**
**Les suicides des
résistants de
France**
1940 - 1944

Sautel Déborah

Sous la direction de M. Denéchère Yves et de M. Piketty Guillaume

Membres du jury

Denéchère Yves | Professeur d'histoire contemporaine à l'Université d'Angers
Piketty Guillaume | Professeur d'histoire contemporaine au Centre d'histoire de Sciences Po de Paris
Douzou Laurent | Professeur émérite d'histoire contemporaine à l'Institut d'études politiques de Lyon

Soutenu publiquement le :
29 juin 2021

L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :



- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

Consulter la licence creative commons complète en français :
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/>

Ces conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page.



REMERCIEMENTS

Je remercie Yves Denéchère pour sa relecture, ses remarques et ses recommandations.

Je remercie Guillaume Piketty pour ses suggestions quant à l'agencement du plan et ses commentaires.

Je remercie Philippe Blaudeau pour ses observations sur le passage concernant l'influence des religions sur les suicides.

Je remercie Fabrice Grenard, Sébastien Albertelli et Florent Quellier pour les renseignements qu'ils m'ont communiqués.

Je remercie les archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence, du Calvados, de Loire-Atlantique, de Rhône-Alpes, de Seine-Maritime et des Yvelines pour m'avoir transmis des copies numériques d'archives.

Je remercie les services de la bibliothèque universitaire d'Angers.

Sommaire

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

INTRODUCTION

PARTIE I - LE SUICIDE : UNE OPTION INDUITE PAR LA RÉPRESSION

Chapitre 1 La prise de conscience progressive des risques de résister

- A) L'opposition immédiate aux nazis : la tentative de suicide de Jean Moulin
- B) Les débuts de la résistance et de sa répression

Chapitre 2 – Le droit moral au suicide face aux dangers de la répression

- A) La crainte des répercussions du suicide sur la famille
- B) La spécificité des suicides des juifs
- C) Le problème moral du suicide pour les chrétiens

Chapitre 3 – L'intensification de la répression

- A) La création de la Milice et des cours martiales
- B) La répression des maquis

Chapitre 4 – Se soustraire aux affres de la répression par le suicide

- A) La pilule de cyanure, une compagne indispensable
- B) Se taire : une obligation pour les militants communistes
- C) Limiter les risques des aveux

PARTIE II – LES CIRCONSTANCES ET LES MODALITÉS DES SUICIDES

Chapitre 5 – Ne pas être pris vivant : s'enfuir ou mourir

- A) Les causes des arrestations
- B) Les suicides par arme à feu
- C) Les suicides indirects
- D) La hantise de revivre les tortures

Chapitre 6 – Les suicides des résistants emprisonnés

- A) Les échappatoires possibles après l'incarcération
- B) La prévention des suicides par les geôliers
- C) Les solidarités carcérales
- D) Céder aux conditions de détention et d'interrogatoires
- E) Les moyens employés pour se suicider en prison

PARTIE III MÉMOIRE(S) DES SUICIDES

Chapitre 7 La perception des suicides par le milieu résistant

- A) Le suicide entre tabou, instrumentalisation et nécessité
- B) La mémoire des suicides entretenue par les résistants

- C) La reconnaissance des sacrifices par l'Ordre de la Libération
- D) Les deuils des familles des résistants suicidés

Chapitre 8 La mémoire officielle des suicides

- A) Les funérailles des résistants
- B) Les traces des résistants suicidés dans l'espace public
- C) Les suicides des résistants dans les œuvres littéraires et cinématographiques

CONCLUSION

SOURCES

Sources publiées

- Témoignages des proches des résistants sur leurs suicides
- Recueils d'écrits et de discours de résistants
- Récits de résistants
- Témoignages oraux de résistants

Archives

BIBLIOGRAPHIE

- 1 La Résistance**
- 2 La répression des résistants**
- 3 Les résistants emprisonnés**
- 4 Études sur le suicide**
- 5 Les suicides des résistants**

TABLE DES ANNEXES

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLE DES GRAPHIQUES

Liste des sigles et des acronymes

AN : Archives nationales

ANACR : Association nationale des anciens combattants et amis de la Résistance

AS : Armée secrète

BBC : *British Broadcasting Corporation*

BCRA : Bureau central de renseignement et d'action

BOA : Bureau des opérations aériennes

BS : Brigades spéciales (BS1 brigade spéciale anticomuniste – BS2 brigade spéciale antiterroriste)

CFLN : Comité français de la Libération nationale

CH2GM : Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale

CNR : Conseil national de la Résistance

CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens

CGT : Confédération générale du travail

DMR : Délégué militaire régional

FFI : Forces françaises de l'intérieur

FTP : Francs-tireurs et partisans

FTP-MOI : Francs-tireurs et partisans de la main d'œuvre immigrée

Gestapo : *Geheime Staatspolizei* (police secrète d'État)

MBF : *Militärbefehlshaber in Frankreich* (commandement militaire en France)

MUR : Mouvements unis de la Résistance

OCM : Organisation civile et militaire

ORA : Organisation de résistance de l'armée

OVRA : *Organizzazione di Vigilanza e Repressione dell'Antifascismo* (organisation de vigilance et de répression de l'antifascisme)

PC : Poste de commandement

PCF : Parti communiste français

PTT : Postes, télégraphes et téléphones

RSHA : *Reichssicherheitshauptamt* (office central de la sécurité du Reich)

SFIO : Section française de l'internationale ouvrière

Sipo-SD : *Sicherheitspolizei und Sicherheitsdienst* (police de sécurité et service de sécurité)

SOE : *Special Operations Executive*

SS : *Schutzstaffel* (escadron de protection)

STO : Service du travail obligatoire

URSS : Union des républiques socialistes soviétiques

Introduction

La défaite de la France en juin 1940 constitue un épisode traumatisique pour l'ensemble des Français. Elle est considérée comme le « plus atroce effondrement de notre histoire » par l'historien Marc Bloch¹. Soudaine et inattendue, alors que les Français estimaient leur armée la plus puissante au monde, la débâcle est vécue comme une humiliation. Elle entraîne sur les routes des millions de Français qui fuient l'avancée allemande. Philippe Pétain, appelé au gouvernement le 18 mai, devient président du conseil le 17 juin. L'armistice est signé avec l'Allemagne à Rethondes le 22 juin et avec l'Italie le surlendemain à la villa Olgatia, près de Rome. Le 10 juillet, le maréchal Pétain obtient les pleins pouvoirs des parlementaires (par 529 voix contre 80 et 20 abstentions). Il devient chef de l'État français le lendemain et s'octroie « tout pouvoir dans les domaines législatifs et exécutifs »². La défaite signe donc à la fois, au moins temporairement, la fin de la France comme grande puissance et la fin de la Troisième République. Des Français choisissent de mettre fin à leurs jours. Seize suicides sont enregistrés à Paris le 14 juin 1940, jour de l'entrée des Allemands dans la ville³. Cette année-là, trente-trois officiers militaires se donnent la mort⁴. Cependant, la mortalité par suicide diminue « sensiblement pendant le conflit » alors qu'elle était restée relativement stable de 1925 à 1940, aussi bien chez les hommes que chez les femmes⁵.

Immédiatement, des Français refusent la défaite. Certains se rendent en Angleterre, qu'ils aient ou non participé en tant que soldats aux premiers mois de la guerre. Ils intègrent l'armée anglaise ou rejoignent le général de Gaulle (sous-secrétaire d'État à la Guerre et à la Défense nationale depuis le 6 juin, il a gagné l'Angleterre le 17 juin), lequel enjoint les Français à le rallier dans de multiples appels à la BBC. Dans la métropole, la majorité des Français tentent de faire face au quotidien de l'occupation. Toutefois, quelques-uns décident de lutter contre les occupants et leurs collaborateurs. Ils commencent par se regrouper pour entreprendre des actions immédiates et/ou former une armée secrète. Ceux qui restent en France doivent mener une lutte clandestine vis-à-vis des occupants et de l'État Français en raison des conventions d'armistice signées avec l'Allemagne et l'Italie. Les services du maintien de l'ordre et la justice française participent à la poursuite et à la condamnation des résistants. Ceux-ci ne sont pas considérés comme des soldats par les forces occupantes qui les traitent en francs-tireurs. À mesure que l'outil répressif se développe, tous ceux qui s'engagent dans la Résistance, par quelque moyen que ce soit (participation à des réseaux d'évasion de prisonniers de guerre et d'aviateurs, propagande, sabotages, attentats, etc.) savent qu'ils risquent d'être arrêtés, jugés et condamnés à mort ou à la déportation.

Les résistants sont prêts à risquer quotidiennement leur vie, estimant leurs actions nécessaires pour le redressement de la France ainsi que pour la défense de valeurs⁶. Certains sont amenés à désirer leur mort dans des circonstances spécifiques. La plus grande crainte des résistants est la torture, utilisée par les agents de la répression afin de leur soutirer des informations sur l'organisation à laquelle ils appartiennent. La torture est principalement employée par la Gestapo et les miliciens, mais elle l'est aussi par d'autres services du maintien de l'ordre. Elle prend la forme de sévices corporels et de pressions psychologiques. Selon les circonstances, des résistants mettent donc eux-mêmes fin à leur vie et se suicident.

¹ BLOCH Marc, *L'étrange défaite. Témoignage écrit en 1940*, Paris, Gallimard, 1990, p. 29.

² FAVERJON Philippe, *Journal des Français dans la guerre 1939-1945*, Paris, Acropole, 2013, p. 82.

³ Chronique du 14 juin, Paris, Éditions Chronique, 2014, p. 7.

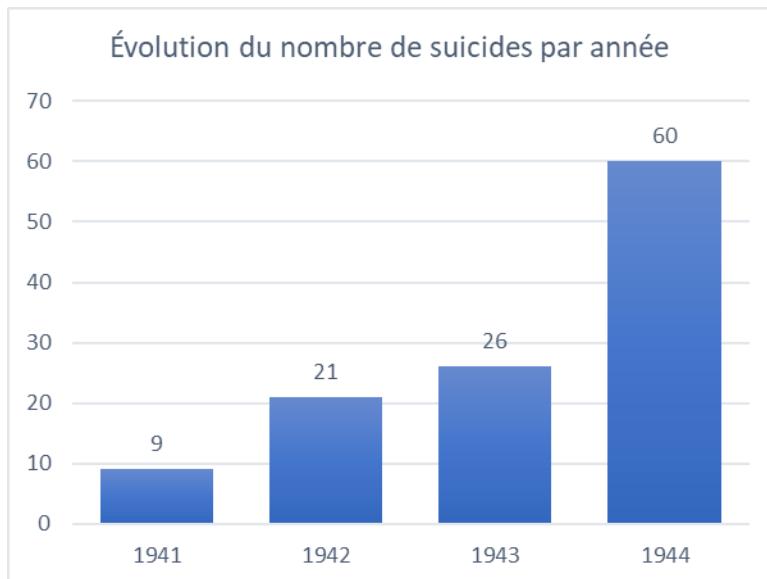
⁴ LUNDEN Walter, « Suicides in France, 1910-1943 », *American journal of sociology*, n° 52, 1946, pp. 321-334, p. 334. En 1938, trois officiers militaires ont mis fin à leurs jours.

⁵ SURAUT Pierre, « Variations sur les variations du suicide en France », *Population*, n° 4-5, 1995, pp. 983-1012.

⁶ LABORIE Pierre, « Résistance, résistants et rapport à la mort », in GARNIER Bernard, LELEU Jean-Luc, QUELLIEN Jean, SIMONIN Anne (dir.), *Pourquoi résister ? Résister pour quoi faire ?*, Caen, Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, CNRS-Université de Caen Basse-Normandie, 2006, pp. 25-33.

La question de la mort volontaire se pose *a minima* pour l'ensemble des agents de Londres qui sont envoyés en mission dans la métropole française, ainsi que pour les résistants qui effectuent un séjour dans la capitale anglaise, puisqu'il est fourni à chacun d'eux une pilule de cyanure. Des tentatives de suicide échouent. Environ cent seize résistants se seraient effectivement suicidés. Il est cependant difficile d'établir un nombre fiable, des meurtres / morts sous la torture étant maquillés en suicides. La première tentative de suicide d'un résistant est celle de Jean Moulin, la nuit du 17 juin 1940. S'il n'est pas alors résistant au sens que ce terme prend par la suite, sa tentative de suicide contribue à son premier acte de résistance. De 1941 à 1944, un nombre croissant de résistants se suicident chaque année. Aucun résistant ne semble s'être suicidé en 1945 en France, bien que certains y aient songé au retour de déportation.

Si les femmes sont minoritaires à s'être effectivement suicidées (selon notre décompte six, dont un suicide incertain, pour cent dix hommes), les témoignages indiquent que d'autres ont envisagé le suicide ou ont tenté de se donner la mort. La faible proportion des femmes s'étant suicidées par rapport aux hommes s'explique très certainement par la place qu'elles ont dans la Résistance. Il est aussi possible que le fait qu'elles risquaient moins d'être condamnées à mort que les hommes ait joué un rôle.



L'étude des suicides des résistants permet de redonner au phénomène sa complexité en dévoilant la pluralité des motifs qui y conduisent et les moyens mis en œuvre par les résistants pour mettre fin à leurs jours. Elle interroge le degré d'engagement qui est exigé des résistants et les manières dont ceux-ci ressentent les obligations et les menaces qui pèsent sur eux, révélant ainsi une facette de l'expérience résistante. Elle met par conséquent en évidence l'importance que peut avoir le contexte historique et la chronologie sur le phénomène suicide, en l'occurrence en raison de l'intensité croissante de la répression visant les résistants. Les réflexions sur la mort volontaire mêlent les deux aspects de la vie des résistants : la vie clandestine et la vie familiale. Le suicide, en tant que fait social, nécessite de prendre en compte les liens des résistants avec leurs proches, leurs camarades, ainsi qu'avec leurs codétenus lorsqu'ils sont emprisonnés. Il permet ainsi une étude de leurs sociabilités. Le suicide, comme phénomène culturel, invite également à prendre en considération les croyances religieuses des résistants et leur éducation afin d'observer l'influence qu'elles ont sur leur décision de se donner la mort.

Le suicide est un phénomène présent dans les sociétés dès l'Antiquité, bien que le substantif soit d'usage seulement depuis l'époque moderne. Il est construit sur le pronom *sui*, signifiant soi en latin, et la

racine « cid » issue du verbe latin *caedere* signifiant frapper, tuer⁷. Le terme français reprend le mot anglais *suicide*⁸. Il est formé à l'identique en italien et en espagnol (*suicidio*). La même construction linguistique se retrouve dans d'autres langues n'empruntant pas de racine latine : *Selbstmord* en allemand, *zelfmoord* en néerlandais, *itsemurha* en finnois, etc. Le suicide désigne donc l'acte de se tuer soi-même. L'emploi du terme remonte en France au XVIII^e siècle, le mot suicide semblant être utilisé pour la première fois en 1737 par l'abbé Desfontaines⁹, avant d'être repris par les Encyclopédistes et reconnu par l'Académie française en 1762. La mort volontaire se trouve au fondement de la notion de suicide : celui qui se tue choisit délibérément de le faire. Le sociologue Émile Durkheim, afin de préciser ce concept, a proposé la définition suivante : « On appelle suicide tout cas de mort qui résulte directement ou indirectement d'un acte positif ou négatif (refuser de subvenir à ses besoins vitaux), accompli par la victime elle-même et qu'elle savait devoir produire ce résultat¹⁰. » Cette définition doit être adaptée dans le cas des résistants. En effet, il semble qu'aucun d'entre eux ne choisisse de se suicider par un acte négatif, leur situation nécessitant une mort rapide lorsque celle-ci est désirée. Des sociologues ont en outre montré des limites de cette définition.

Charles Blondel estime qu'il est nécessaire de distinguer le suicide du sacrifice car ces deux concepts ne sont habituellement pas confondus¹¹. Maurice Halbwachs, intégrant cette remarque, définit le suicide comme « tout cas de mort qui résulte d'un acte accompli par la victime elle-même, avec l'intention ou en vue de se tuer, et qui n'est pas un sacrifice »¹². Les sociétés font l'éloge du sacrifice, tandis qu'elles blâment au contraire le suicide, connoté péjorativement. Si l'idée de sacrifice semble importante, en particulier en ce qui concerne les résistants, émettre cette distinction serait pourtant problématique. D'abord, parce qu'étymologiquement le sacrifice est un acte religieux (un don fait à une divinité), ensuite parce que son sens dérivé inclut le motif de l'acte qualifié de sacrifice. Il désigne ainsi le « fait de renoncer à ses intérêts propres voire à sa propre vie, pour un idéal ou par amour de son prochain »¹³ or, les suicides des résistants ont des causes entremêlées. Des résistants décident par exemple de se tuer par crainte de parler sous la torture. Il y a dans ce cas au moins deux motifs intrinsèquement liés : la volonté de ne pas trahir ses camarades et l'appréhension de sa propre faiblesse. Établir une hiérarchie entre ces motifs paraît illusoire et risquerait de connoter moralement l'action du résistant. Il paraît ainsi impossible de choisir ce qui appartient ou non au domaine du sacrifice. Maurice van Vyve résume le problème. Après avoir affirmé qu'en théorie « se sacrifier, c'est accomplir son devoir ou "s'engager" jusqu'au bout, c'est renoncer à la vie pour un bien plus grand ; se suicider, c'est y renoncer par égoïsme, c'est capituler devant le devoir », il examine des cas pratiques dont celui du prisonnier de guerre. « En temps de guerre, un prisonnier peut-il se tuer pour éviter le danger de faire à l'ennemi des révélations ? Est-ce un suicide ou un sacrifice ? Supposons chez l'agent une intention droite et c'est un sacrifice, sans conteste, du moins subjectivement. Mais selon beaucoup d'auteurs, c'est aussi, — objectivement s'entend — , un suicide¹⁴. » Émile Durkheim, qui choisit de catégoriser les suicides, considère qu'un tel acte relèverait d'un suicide altruiste. Sans vouloir se cantonner à des catégories ni attribuer une connotation morale au suicide, le sacrifice sera ici considéré comme une de ses formes. Le suicide désignera donc le fait de se tuer volontairement directement ou indirectement¹⁵, la mort étant perçue comme une finalité ou un moyen de parvenir à un objectif.

⁷ VAN VYVE Maurice, « La notion de suicide », *Revue philosophique de Louvain*, vol. 52, n° 36, 1954, pp. 593-618.

⁸ GODINEAU Dominique, *S'abréger les jours : le suicide en France au XVIII^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 7.

⁹ MORON Pierre, *Le suicide*, Paris, Presses universitaires de France, « Que sais-je », 2005, p. 12.

¹⁰ DURKHEIM Émile, *Le suicide : étude de sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, 1993, p. 22.

¹¹ BLONDEL Charles, *Le suicide*, Strasbourg, Librairie universitaire d'Alsace, 1933, p. 19.

¹² HALBWACHS Maurice, *Les causes du suicide*, Paris, Presses universitaires de France, 2002, p. 479.

¹³ CNRTL, « sacrifice », [en ligne], consulté le 03/08/2020. URL : <https://www.cnrtl.fr/definition/sacrifice/substantif>

¹⁴ VAN VYVE Maurice, « La notion de suicide », art. cit., pp. 603-605.

¹⁵ Le plus souvent, les résistants se suicident de manière directe mais certains le font de manière détournée en incitant quelqu'un à les tuer.

Il est légitime de se demander si les résistants sont poussés à se tuer, car ils peuvent se sentir moralement contraints et sont victimes de sévices. Dans l'affirmative, il ne serait plus question de suicide, mais d'homicide commis de manière indirecte. Il semble cependant que l'on doive répondre par la négative. Effectivement, il n'est pas dans l'intérêt des agents de la répression que les résistants qu'ils arrêtent meurent, puisqu'ils ne pourront plus les interroger. Ils prennent donc des précautions pour éviter qu'ils ne se suicident (surveillance, confiscation d'objets). Les chefs des résistants leur recommandent parfois le suicide, néanmoins ceux-ci ne courrent pas le risque d'une sanction pour l'unique fait de ne pas avoir attenté à leur vie et ils se sont engagés en connaissance de cause. Le suicide est donc bien considéré comme résultant avant tout du choix de celui qui en est l'auteur.

Le suicide est abordé dans ce mémoire par différentes approches incluant les résistants s'étant effectivement suicidés, les résistants ayant tenté de se tuer sans y parvenir et les résistants ayant songé à se tuer sans avoir tenté de le faire. En psychologie, ces trois catégories se définissent selon des termes distincts (suicidé, suicidant et suicidaire¹⁶) et sont analysées séparément pour en comprendre les logiques intrinèques (des tentatives de suicide apparaissant davantage comme des appels à l'aide que comme de réels désirs de mourir). Le cas des résistants ne convient pas à ce cloisonnement, les motifs les poussant à songer au suicide et à passer à l'acte étant généralement identiques. Ces différentes catégories sont donc traitées concomitamment pour mieux comprendre les enjeux et les causes de leurs suicides.

Le suicide est étudié tant par des médecins que par des chercheurs et des chercheuses en sciences humaines et sociales (sociologues, philosophes, historiens, etc.), chacun étudiant le sujet du point de vue de sa discipline. Certains ouvrages tentent de faire le point sur l'ensemble des connaissances qu'apportent ces différentes disciplines sur le sujet. Le psychiatre Seymour Perlin, du centre d'études avancées des sciences comportementales de l'Université de Stanford, a dirigé un ouvrage analysant le suicide selon des perspectives très variées (littérature, philosophie, histoire, sociologie, anthropologie, psychiatrie, biologie et épidémiologie)¹⁷. Glen Evans, membre de l'association américaine des suicidologistes, et Norman Fareberow, directeur du centre de prévention du suicide de Los Angeles et professeur en psychiatrie à la faculté de médecine de l'Université de Californie, ont rédigé une encyclopédie sur le suicide comportant plus de cinq cents entrées concernant, entre autres, les sciences sociales et les discours des religions sur le suicide¹⁸.

Les sociologues ont été des précurseurs de l'analyse du suicide avec l'ouvrage d'Émile Durkheim *Le suicide*, publié en 1897, qui est présenté comme un exemple de méthode pour les sociologues¹⁹. Il y a démontré que les facteurs extra-sociaux n'influent pas sur le taux de suicides, grâce à la comparaison de statistiques sur la variation du nombre de suicides dans les pays européens en fonction ou non de la présence de ces facteurs. L'étude des facteurs sociaux lui a permis d'établir une classification des suicides en quatre catégories : le suicide égoïste, lié au degré d'intégration des individus à des groupes sociaux tels que la religion (variation du taux de suicides selon la confession) et l'état matrimonial (plus l'intégration est forte moins l'individu risque de mettre fin à ses jours) ; le suicide altruiste qui dépend d'une forte intégration à l'armée ; le suicide anomique qui peut être économique (nécessité d'un équilibre entre les besoins et les moyens financiers) ou conjugal (divorce, veuvage) et le suicide fataliste qui concerne les individus opprimés par la société et dont les désirs et espérances sont par elle réduits à néant. Il ne cite cette dernière catégorie qu'en note de bas de page, la considérant minoritaire et difficile à étudier. Son ouvrage, qui demeure une référence, est l'objet de plusieurs critiques tant

¹⁶ Sur la distinction entre ces catégories : DEBOUT Michel, *La France du suicide*, Paris, Stock, 2002, pp. 79-80.

¹⁷ PERLIN Seymour (dir.), *A handbook for the study of suicide*, New York, Oxford university press, 1975.

¹⁸ EVANS Glen, FARBEROW Norman L., *The encyclopedia of suicide*, New York, Facts on File, 1988.

¹⁹ DURKHEIM Émile, *Le suicide : étude de sociologie*, op. cit.

sur la définition du suicide que sur l'utilisation des statistiques pour étudier un phénomène aussi complexe²⁰. Les reproches concernent principalement la méthode d'enregistrement des suicides et la non prise en compte des influences de l'âge et du sexe sur le suicide. Malgré ces critiques, l'ouvrage d'Émile Durkheim permet d'attirer l'attention sur d'importants facteurs pouvant influencer la décision du suicide. Le livre de son disciple, Maurice Halbwachs, prolonge son travail tout en lui apportant des correctifs²¹. Il y relève les différences entre les suicides à la campagne et dans les villes et étudie différentes causes du suicide dont la famille, la religion, l'homicide, les guerres et les crises politiques. L'isolement des personnes attenant à leur vie lui paraît être un facteur déterminant.

Si le suicide n'est qu'à peine évoqué dans les ouvrages des historiens traitant de la mort²², il n'est cependant pas absent des études historiques. Les historiens ont notamment étudié les condamnations sociales et judiciaires dont il a fait l'objet. Georges Minois, dans son *Histoire du suicide*²³, retrace les différentes perceptions du suicide à travers les époques depuis l'Antiquité. Dans l'Antiquité, seuls les philosophes des courants les plus individualistes approuvent le suicide tant qu'il ne nuit pas à d'autres : c'est le cas des épiciuriens, des cyniques et des stoïciens²⁴. Le suicide est considéré par les autres comme une impureté, une lâcheté ou une offense aux dieux. Il est particulièrement réprouvé lorsqu'il nuit à la famille ou à la cité²⁵. Si le suicide est pénalement condamnable dans certaines cités (Athènes, Sparte, etc.), l'attitude envers le suicide demeure généralement clémence. Les biens des suicidés sont néanmoins confisqués lorsque le motif de la mort est frauduleux²⁶. À partir du IV^e siècle, le suicide est condamné par l'Église, Augustin d'Hippone puis Thomas d'Aquin s'y opposant fermement, ce qui conduit à l'établissement de peines ecclésiastiques et laïques (refus de sépulture chrétienne, confiscation des biens, etc.) à l'égard des suicidés à l'époque médiévale. Félix Bourquelot a examiné la législation et les attitudes à l'égard du suicide à cette époque²⁷. En dépit des apparences, ainsi que le montre Jean-Claude Schmitt, la littérature courtoise est conforme à la perception du suicide (le suicide a lieu sous l'emprise de la folie ou du désespoir)²⁸.

Jusqu'au XVII^e siècle, les suicides sont considérés à la fois comme des crimes de lèse-majesté divine et humaine. Les cadavres des suicidés subissent en conséquence des procès. Lieven Vandekerckhove a expliqué les causes de la pénalisation et de la criminalisation du suicide en Europe à l'époque médiévale et sous l'Ancien Régime²⁹, tandis que Sophie Poirey a réalisé sa thèse sur l'histoire de cette condamnation, montrant ses

²⁰ TAYLOR Steve, *Durkheim and the study of the suicide*, Londres, Macmillan, 1982 ; MERLLIÉ Dominique, « Le suicide et ses statistiques : Durkheim et sa postérité », *Revue Philosophique de la France et de l'Étranger*, vol. 177, n° 3, 1987, pp. 303-325 ; BAUDELOT Christian, ESTABLET Roger, *Durkheim et le suicide*, Paris, Presses universitaires de France, 1993 ; BORLANDI Massimo, CHERKAOUI Mohamed (dir.), *Le suicide : un siècle après Durkheim*, Paris, Presses universitaires de France, 2000 ; PICKERING William Stuart Frederick, WALFORD Geoffrey (dir.), *Durkheim's suicide: a century of research and debate*, Londres, Routledge, 2000.

²¹ HALBWACHS Maurice, *Les causes du suicide*, op. cit.

²² ARIÈS Philippe, *L'homme devant la mort*, Paris, Éditions du Seuil, 1977 ; LEBRUN François, *Les hommes et la mort en Anjou aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2004 ; VOVELLE Michel, *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1983.

²³ MINOIS Georges, *Histoire du suicide : la société occidentale face à la mort volontaire*, Paris, Fayard, 1995. Le XX^e siècle y est brièvement abordé, les suicides des résistants ne sont pas évoqués.

²⁴ Id., « L'historien et la question du suicide », *L'histoire*, n° 189, 1995, pp. 24-31, p. 24.

²⁵ MORON Pierre, *Le suicide*, op. cit., pp. 112-113.

²⁶ Sur l'attitude des juristes romains à l'égard du suicide, lire : VEYNE Paul, « Suicide, fisc, esclavage, capital et droit romain », *Latomus*, vol. 40, 1981, pp. 217-268.

²⁷ BOURQUELOT Félix, « Recherches sur les opinions et la législation en matière de mort volontaire pendant le Moyen Age », *Bibliothèque de l'École des chartes*, vol. III, 1841-1842, pp. 539-560 ; vol. IV, 1842-1843, pp. 242-266 et 456-475.

²⁸ SCHMITT Jean-Claude, « Le suicide au Moyen Age », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n° 1, 1976, pp. 3-28.

²⁹ VANDEKERCKHOVE Lieven, *La punition mise à nu. Pénalisation et criminalisation du suicide dans l'Europe médiévale et d'Ancien Régime*, Louvain-La-Neuve, Bruylant, 2000.

implications sur le droit actuel³⁰. « Dès la première Renaissance, fin XV^e – début XVI^e siècle, l'humanisme, qui réhabilite l'Antiquité, particulièrement riche en suicides célèbres, contribue à la redécouverte de la vertu de l'acte³¹. » Le suicide finit par être dé penalisé en 1791, en partie sous l'influence des Lumières, mais il continue à susciter de vifs débats. La distinction des deux morales par Albert Bayet résume les positions sur le phénomène³². La première morale, dite « simple », proscrit tout suicide tandis que l'autre, dite « nuancée », tend à excuser certains suicides voire même à en admirer. L'historien associe la première morale à la culture populaire et la seconde à celle des élites³³. La réflexion des philosophes sur la moralité du suicide se poursuit jusqu'à nos jours³⁴. Même lorsque le suicide n'est pas condamné juridiquement, il « maintient autour de lui une zone de méfiance et d'horreur, qui conduit à lui chercher soit des excuses morales soit des palliatifs dans l'exécution »³⁵. Jean Bayet a étudié l'un de ces palliatifs, en utilisant des sources littéraires et législatives, qui « consiste à transformer le suicide en meurtre ou en combat ».

Le suicide peut au contraire être brandi comme une menace. Le suicide par vengeance dans la Grèce antique contribue ainsi à dévoiler « l'élément de rancune qui intervient dans bien des suicides causés en apparence par la tristesse et le découragement »³⁶. Des légendes et des sources littéraires (Sophocle, Euripide, etc.) évoquent des suicides (et des menaces de suicide) dont l'objectif est de se venger de quelqu'un plus fort que soi en le maudissant et/ou en invoquant les dieux avant de se donner la mort. Les motifs des suicides ont été étudiés par des historiens et des historiennes au moyen de traitements sériels des morts volontaires. Ces traitements permettent également de mesurer l'incidence du genre (homme-femme), de la catégorie sociale du suicidé, de la temporalité (mois, jour) et du lieu des suicides (maison, puits, rivière, etc.). Jean-Claude Schmitt a, de cette façon, répertorié cinquante-quatre cas de suicides s'étant produits entre le XIII^e et le début du XVI^e siècle, cités dans des registres des justices parisiennes, des lettres de rémission et des chroniques³⁷. Ces documents offrent une typologie en classant les suicides par « cause de folie » (ces suicidés sont considérés comme n'étant pas responsables de leurs actes) ou de « propos » (maladie, solitude, guerre, pauvreté, emprisonnement, etc.). Yolande Grisé a, quant à elle, réalisé un tableau récapitulatif de tous les suicides qui sont évoqués dans des sources littéraires de la Rome antique, notant l'identité du suicidé, la date du suicide, le moyen utilisé et le motif probable du suicide, ainsi que les sources y faisant référence³⁸. Cela lui a permis de décrire les différents suicides : les manières dont ils ont lieu (poison, défenestration, pendaison, etc.) et leurs causes (devancer la mort par peur d'elle, fuir une situation insupportable, etc.).

Le traitement d'un grand nombre de cas de suicides permet également de mieux appréhender la société d'une époque et de traiter divers thèmes tels que « la justice, la religion, la culture politique, les relations familiales et sociales, le rapport au corps et à l'écrit », en réalisant « une histoire culturelle et politique des sensibilités » par « un traitement historique des émotions ». C'est cette démarche qu'a adoptée Dominique Godineau en se basant sur des archives policières et judiciaires parisiennes et bretonnes, le journal manuscrit du libraire Siméon-Prosper Hardy, qui y a répertorié près de trois cents suicides du 23 septembre 1766 au 3 août

³⁰ POIREY Sophie, *Droit, suicide, suicidés : histoire d'une condamnation*, Dijon, Université de Bourgogne, 1995.

³¹ MINOIS Georges, « L'historien et la question du suicide », art. cit., p. 27.

³² BAYET Albert, *Le suicide et la morale*, Paris, F. Alcan, 1922. L'ouvrage est centré sur l'étude de la France.

³³ Cette assertion est discutable comme le montre Robert Génestal dans son compte rendu de l'ouvrage : GÉNESTAL Robert, « Albert BAYET – Le suicide et la morale », *Revue de l'histoire des religions*, vol. 87, 1923, pp. 274-279.

³⁴ MEYNARD Léon, *Le suicide : étude morale et métaphysique*, Paris, Presses universitaires de France, 1966 ; RICOT Jacques, *Le suicide est-il un droit de l'homme ?*, Vallet, Éditions M-editer, 2015.

³⁵ BAYET Jean, « Le suicide mutuel dans la mentalité des Romains », *L'Année sociologique*, vol. 5, 1951, pp. 35-89.

³⁶ DELCOURT Marie, « Le suicide par vengeance dans la Grèce ancienne », *Revue d'histoire des religions*, vol. 119, 1939, pp. 154-171.

³⁷ SCHMITT Jean-Claude, « Le suicide au Moyen Age », art. cit., pp. 3-28.

³⁸ GRISÉ Yolande, *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982.

1789, et des lettres de suicidés³⁹. Elle présente l'évolution du traitement judiciaire du suicide (les condamnations sont moins lourdes et moins fréquentes à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle), puis les suicidés (âge, sexe, catégorie sociale), les formes des suicides (par arme à feu, défenestration, etc.) et leurs causes (pauvreté, folie, neurasthénie, suicides politiques).

Les informations judiciaires sur les suicides, qui recoupent « la levée de cadavre et la constatation du corps du délit effectuées par l'auditeur que seconde le légiste », fournissent d'autres sources utiles pour l'étude du suicide ainsi que l'a montré Michel Porret⁴⁰. « L'expertise médico-légale permet au magistrat de qualifier positivement le suicide. [...] Coup de feu, pendaison, mutilation, défenestration et noyade : la forme du suicide est attestée par le légiste. Il en permet la qualification pénale⁴¹. »

Les influences exercées par l'état social sur les causes du suicide (événements politiques, révoltes et guerres civiles ; crainte du déshonneur, peur de la police et des tribunaux ; amour ; misère, etc.) ont été étudiées par Albert des Etangs⁴². La dimension proprement politique que peut revêtir le suicide ne semble cependant pas encore avoir été très étudiée, bien qu'un mémoire de master traite du lien entre suicide et démocratie pour les années 1963-2014⁴³. Si plusieurs travaux, notamment des thèses de médecine, ont étudié les (tentatives de) suicides des militaires par l'élaboration de statistiques et l'étude de cas cliniques, cherchant à déterminer les causes de ces suicides et surtout les moyens de les prévenir⁴⁴, peu d'ouvrages ont analysé les suicides en temps de guerre. Ceux-ci sont moins fréquents qu'en temps de paix comme le montre l'analyse des suicides accomplis en France entre 1826 et 1913⁴⁵ et l'analyse de ceux accomplis avant et pendant la Grande Guerre⁴⁶. Stephen Rojcewicz a confirmé ce fait pour la Seconde Guerre mondiale⁴⁷. En comparant des statistiques nationales des suicides de pays occupés et neutres, il a montré que la présence de la guerre diminue aussi le taux de suicides de ces pays. Cela montre, selon lui, que la guerre fait baisser les cas de mort volontaire moins en raison de la présence des combats armés que des conditions sociales ayant cours à cette période. Il émet l'hypothèse que le patriotisme et l'intégration sociale plus forte engendrée par le contexte de guerre participent à la diminution des suicides⁴⁸.

³⁹ GODINEAU Dominique, *S'abréger les jours : le suicide en France au XVIII^e siècle*, op. cit.

⁴⁰ PORRET Michel, « Sur le théâtre du suicide », in *Sur la scène du crime : Pratique pénale, enquête et expertises judiciaires à Genève (XVIII^e – XIX^e siècle)*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2008, pp. 175-206.

⁴¹ PORRET Michel, BRANDLI Fabrice, *Les corps meurtris : investigations judiciaires et expertises médico-légales au XVIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, pp. 56-57.

⁴² DES ETANGS Albert, *Études sur la mort volontaire : du suicide politique en France depuis 1789 jusqu'à nos jours*, Paris, Masson, 1860.

⁴³ COHEN Nessim, 'Mort volontaire politique et démocratie : un type de suicide protestataire dans la lutte pour la reconnaissance, 1963-2014', mémoire de master (M2) de science politique, sous la direction de Jean-Claude Monod, Institut d'études politiques, 2014.

⁴⁴ MESNIER Jacques-Élie, *Du suicide dans l'armée, étude statistique, étiologique et prophylactique*, Paris, O. Doin, 1881 ; BOTTE Georges, *Le suicide dans l'armée : étude statistique, étiologique et prophylactique*, Bordeaux, Imprimerie de l'Université, 1911 ; LAMBERT DES CILLEULS Jean, *Le suicide dans l'armée française : étiologie et prophylaxie*, Paris, Imprimerie nationale, 1913 ; AUXÉMÉRY Yann, *Tentatives de suicide chez les militaires français : réflexion historique et psychopathologique. Étude rétrospective de 39 observations cliniques : mesures de prévention*, Saarbrücken, Éditions universitaires européennes, 2011 ; BATESON John, *The last and greatest battle: finding the will, commitment, and strategy to end military suicides*, Oxford, Oxford university press, 2015 ; KORSIA Haïm, *Le suicide dans les armées : gérer un non-dit*, Paris, Université Paris-Saclay, 2017.

⁴⁵ LESTER David, « The effect of war on suicide rates. A study of France from 1826 to 1913 », *European archives of psychiatry and clinical neuroscience*, n° 242, 1993, pp. 248-249.

⁴⁶ MEURIOT Paul, « Le suicide à Paris avant et pendant la guerre », *Journal de la société statistique de Paris*, vol. 59, 1918, pp. 269-285.

⁴⁷ ROJCEWICZ Stephen J., « War and suicide », *Life-threatening behavior*, vol. 1, n° 1, 1971, pp. 46-54.

⁴⁸ En revanche, à la sortie de la guerre des soldats se ressentant des traumatismes des combats sont tentés de mettre fin à leurs jours : SALECL Renata, « Du suicide des soldats après une guerre », in MOREL Geneviève (dir.), *Clinique du suicide*, Toulouse, Érès, 2004, pp. 263-280.

Les suicides réalisés durant la Seconde Guerre mondiale ont fait l'objet de plusieurs travaux. Konrad Kweit a étudié les suicides des juifs, la mort volontaire leur apparaissant comme la seule option face à l'oppression nazie⁴⁹. Le cas des camps de concentration nazis est particulier. Christian Goeschel a rappelé que des meurtres de détenus sont maquillés en suicides par les dirigeants des camps afin d'éviter les investigations judiciaires. Cependant, des suicides sont bien accomplis dans ces camps avant même le début de la guerre, comme il le montre dans son étude des années 1933-1939⁵⁰. Malgré la réalité de ces suicides, Thomas Bronisch a mis en évidence que si de nombreux détenus ont des pensées suicidaires, peu passent à l'acte⁵¹. Le psychologue David Lester, qui aboutit à la même conclusion, a tenté d'en comprendre les raisons dans un ouvrage basé sur les témoignages produits par des survivants des camps après-guerre⁵². Certains travaux sont centrés sur un camp de concentration ou sur un ghetto en particulier⁵³. S'il est possible que des résistants déportés dans des camps aient songé au suicide, voire soient passés à l'acte, les spécificités de la vie dans les camps ainsi que l'existence de ces différents travaux incitent à ne pas traiter cet aspect dans ce mémoire.

La fin de la guerre entraîne une vague de suicides en Allemagne. Christian Goeschel en a cerné des raisons, montrant que les Allemands perçoivent la vie quotidienne, la politique et la guerre comme des éléments interconnectés et que cette dernière a remis en cause de nombreuses normes et valeurs⁵⁴. Il évoque également les suicides des dirigeants nazis. Les suicides des résistants n'ont en revanche pas fait l'objet de travaux spécifiques. Il est à noter que si l'entrée « mort » est présente dans le *Dictionnaire historique de la Résistance* et que son article évoque le suicide, le terme même de suicide n'a pas d'entrée, bien qu'il y en ait une pour la torture et une pour la violence⁵⁵.

Le *dictionnaire biographique des fusillés et exécutés par condamnation et comme otages et guillotinés en France pendant l'Occupation* comporte les notices biographiques de quatre-vingt-cinq suicidés et morts sous la torture et huit « suicidés juste avant leur fusillade »⁵⁶. À chacune d'elles sont associées les sources utilisées. Ce dictionnaire a été réalisé par un collectif d'une centaine d'auteurs dont une quarantaine d'historiens. Il a pour origine la base de données sur les fusillés par condamnation et comme otages initiée par Jean-Pierre Besse en collaboration avec Thomas Pouty et Claude Pennetier, directeur du dictionnaire du mouvement ouvrier et du mouvement social *Le Maitron*⁵⁷. Ce travail s'est appuyé sur plusieurs sources : les archives de la division des archives des victimes des conflits contemporains à Caen ainsi que, entre autres, les archives de la préfecture de police, de la gendarmerie, les archives communales, départementales, nationales et celles du bureau résistance au Service historique de la Défense à Vincennes. Les suicidés présentés dans le dictionnaire

⁴⁹ KWEIT Konrad, « The ultimate refugee. Suicide in the Jewish community under the Nazis », *The Leo Baeck Institute year book*, vol. 29, n° 1, 1984, pp. 135-167.

⁵⁰ GOESCHEL Christian, « Suicide in Nazi concentration camps 1933-9 », *Journal of contemporary history*, vol. 45, n° 3, 2010, pp. 628-648.

⁵¹ BRONISCH Thomas, « Suicidability in German concentration camps », *Archives of suicide research*, vol. 2, n° 2, 1996, pp. 129-144.

⁵² LESTER David, *Suicide and the holocaust*, New York, Nova publishers, 2005.

⁵³ LOPEZ-MUÑOZ Francisco, CUERDA-GALINDO Esther, « Análisis de las muertes por suicidio en el campo de concentración de Sachsenhausen durante el periodo de dominio nazi (1936-1945) », *Frontiers in psychiatry*, vol. 7, 2016, pp. 1-6 ; KRYSINSKA Karolina, LESTER David, « Suicide in the Lodz ghetto 1941-1944 », *Polish psychological bulletin*, vol. 33, 2002, pp. 21-25.

⁵⁴ GOESCHEL Christian, « Suicide at the end of the Third Reich », *Journal of Contemporary History*, vol. 41, n° 1, 2006, pp. 153-173 ; *Id.*, *Suicide in Nazi Germany*, Oxford, Oxford university press, 2009.

⁵⁵ MARCOT François (dir.), LEROUX Bruno, LEVISSE-TOUZÉ Christine (collaborateurs), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Paris, Robert Laffont, 2006.

⁵⁶ PENNETIER Claude, BESSE Jean-Pierre, POUTY Thomas, LENEVEU Delphine (dir.), *Les fusillés (1940-1944) : dictionnaire biographique des fusillés et exécutés par condamnation et comme otages et guillotinés en France pendant l'Occupation*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier, 2015.

⁵⁷ La base de données sur les fusillés y a été intégrée. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/>

ne constituent pas une liste exhaustive. La base de données en ligne est complétée au fur et à mesure de la découverte de nouveaux cas.

Il n'y a pas d'ouvrage portant spécifiquement sur les (tentatives de) suicides des résistants. Le journaliste Alain Guérin a toutefois consacré un chapitre à la mort dans la *Chronique de la Résistance* qu'il a écrite en se basant sur environ quatre cents témoignages de résistants⁵⁸. Il y décrit différents moyens adoptés par les résistants pour se suicider : certains retournent leur arme contre eux, absorbent du poison, se défenestrent, d'autres se taillent les veines, etc. Il évoque le cas de plusieurs résistants célèbres s'étant suicidés : Pierre Brossolette, Fred Scamaroni, etc. ainsi que de résistants dont les circonstances des morts demeurent floues (Jean Moulin et Berty Albrecht). Leurs suicides sont évoqués dans les biographies qui leur sont consacrées⁵⁹.

Un livre a été rédigé sur les individus qui refusent au contraire d'aller jusqu'au sacrifice : *Survivre à tout prix ? Essai sur l'honneur, la résistance et le salut de nos âmes*⁶⁰. Dans la première partie, l'auteur analyse les réactions suscitées par le retour de résistants communistes belges du camp de Breendonk qui ont été torturés. Il établit une typologie de ces résistants, les distinguant en quatre catégories : les « incorruptibles » qui n'ont pas parlé, les « pénitents » qui sont réintégrés dans le parti après un délai, les « déshonorés » qui ont livré des informations et les « dévergondés » qui ont trahi et ne s'en sont pas amendés.

Si l'historiographie est donc pauvre sur le thème des suicides des résistants, elle permet néanmoins d'en cerner des circonstances. Les résistants choisissent de se donner la mort durant leur arrestation ou bien en prison. Des quartiers des prisons françaises (la Santé, Loos, Fresnes, la totalité du Cherche-Midi, etc.) sont réquisitionnés par les autorités allemandes afin qu'elles puissent y enfermer les résistants relevant de leurs tribunaux militaires ou qui sont internés pour « détention de police »⁶¹. L'administration pénitentiaire a des difficultés à faire face au nombre croissant de détenus (18 000 en 1939, 36 000 en 1941, 50 000 en 1942, 55 000 en 1943), alors même que certaines prisons ont été détruites lors de l'invasion allemande de 1940 comme l'explicite Pierre Pétron qui fut sous-directeur de la prison de la Santé⁶². Le taux de mortalité augmente, tandis que les conditions de détention empirent (manque de nourriture et d'hygiène, promiscuité des détenus). L'administration pénitentiaire, qui dépend du ministère de la Justice depuis 1911, est rattachée en septembre 1943 au ministère de l'Intérieur, puis au secrétariat général au Maintien de l'ordre à la fin de cette année. L'approche monographique adoptée par Corinne Jaladieu pour appréhender le fonctionnement des prisons par l'étude détaillée de la centrale d'Eysses (en Lot-et-Garonne), réservée aux détenus hommes, et à celle de Rennes, réservée aux femmes, permet de mieux comprendre le quotidien des prisonniers⁶³. Si celui-ci est rude, les prisonniers politiques comme de droit commun parviennent à établir des contacts entre eux, tissant des liens sociaux grâce à divers moyens de communication (vasistas des cellules, fenêtres, conduits d'évacuation, etc.). Des mémoires ont été réalisés plus précisément sur le vécu des prisonniers politiques à la prison de la Santé et à celle de Fresnes⁶⁴.

⁵⁸ GUÉRIN Alain, « La mort », in *Chronique de la Résistance*, Paris, Omnibus, 2010, pp. 497-675.

⁵⁹ ALBRECHT Mireille, *Berty*, Paris, Robert Laffont, 1986 ; MISSIKA Dominique, *Berty Albrecht*, Paris, Perrin, 2015 ; BROSSOLETTE Gilberte, *Il s'appelait Pierre Brossolette*, Paris, Albin Michel, 1976 ; PIKETTY Guillaume, *Pierre Brossolette un héros de la Résistance*, Paris, Odile Jacob, 1998 ; SCAMARONI Marie-Claire, *Fred Scamaroni : mort pour la France*, Paris, France-Empire, 1986.

⁶⁰ CHAUMONT Jean-Michel, *Survivre à tout prix ? Essai sur l'honneur, la résistance et le salut de nos âmes*, Paris, La Découverte, 2017.

⁶¹ GIRAUDIER Vincent, « Prisons », in MARCOT François (dir.), LEROUX Bruno, LEVISSE-TOUZÉ Christine (collaborateurs), *Dictionnaire historique de la Résistance*, op. cit., pp. 781-782.

⁶² PÉTRON Pierre, *La prison sous Vichy*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1993.

⁶³ JALADIEU Corinne, *Les centrales sous le gouvernement de Vichy : Eysses, Rennes, 1940-1944*, Lille, Atelier national de reproduction des thèses, 2006.

⁶⁴ KOBILINSKY Marie, ‘Les détenus politiques à la prison de la Santé : août 1939-août 1944’, mémoire de maîtrise, sous la direction de Michelle Perrot, Paris 7, 1993 ; PERRIN-BOISSON Stéphane, ‘Les détenus politiques dans les prisons de Fresnes

De nombreux ouvrages sont parus sur les suicides en prison, bien qu'aucun ne soit ciblé sur le second conflit mondial, et une thèse d'histoire a été réalisée sur ce sujet⁶⁵. Bien qu'elle concerne les années 1944 à 1981, certains thèmes sont transpériodes : les souffrances subies par les prisonniers (privation de liberté, solitude, la mauvaise alimentation selon le contexte ainsi que la surpopulation, les punitions infligées, etc.). Les prisonniers essayent de les surmonter par différents moyens : mutineries, développement des sociabilités carcérales, etc. Le rapport au corps prend une dimension importante. Le suicide apparaît comme un dernier recours. Il est aussi considéré comme tel face à la torture. Les historiens et les médecins s'intéressent à elle après la Seconde Guerre mondiale. Françoise Sironi a effectué une synthèse sur la psychologie de la torture du point de vue des bourreaux et des victimes⁶⁶. Elle détaille les méthodes utilisées par les tortionnaires et l'influence que ceux-ci exercent sur leurs victimes, puis elle explique les traumatismes qui en résultent. Dans un chapitre, elle indique comment des individus deviennent des bourreaux. Plusieurs ouvrages sont centrés sur les conséquences psychologiques de la torture⁶⁷. Dans sa *Chronique de la Résistance*, Alain Guérin a rédigé un chapitre exposant les types de torture utilisés à l'encontre des résistants et les manières dont ceux-ci y font face⁶⁸. La torture est aussi évoquée dans des ouvrages sur les forces du maintien de l'ordre. Jean-Marc Berlière et Franck Liaigre, dépouillant les archives de la brigade spéciale antiterroriste, ont décrit concrètement les modalités de son action et les moyens qu'elle emploie, dont la torture, à travers l'exemple de l'arrestation des membres du détachement communiste Valmy⁶⁹.

L'historiographie permet donc de connaître les méthodes de répression employées à l'encontre des résistants, les raisons qui conduisent au suicide en milieu pénitentiaire et les effets de la torture sur le psychisme de ses victimes. Le présent mémoire vise à répondre à la problématique suivante : Comment leur perception des devoirs et des risques induits par leur engagement conduit-elle des résistants à se suicider ? Pour y répondre, différentes sources sont mobilisées. Les témoignages des résistants et des résistantes constituent une source majeure, puisqu'ils et elles retracent le cheminement de leurs réflexions. Une vingtaine de témoignages publiés ont été lus ou consultés qui évoquent directement les tentatives de suicide de l'auteur⁷⁰, ses réflexions sur la possibilité du passage à l'acte et ses raisons⁷¹ ou les (tentatives de) suicides de camarades résistants⁷². Le suicide

de septembre 1939 à août 1944', mémoire de maîtrise, sous la direction de Michelle Perrot, Paris 7, 1992. Sur Fresnes également : WASSERMAN Françoise, SPIRE Juliette, ISRAËL Henri, *Fresnes dans la tourmente : 1939-1944*, Fresnes, Ecomusée de Fresnes, 1995.

⁶⁵ BOUCHER Maxime, *La nuit carcérale : souffrir et éviter la souffrance en prison, le cas français (1944-1981)*, Paris, Paris 7, 2010.

⁶⁶ SIRONI Françoise, *Bourreaux et victimes : psychologie de la torture*, Paris, Odile Jacob, 1999.

⁶⁷ JACOBSEN Lone, SMIDT-NIELSEN Knud, *Survivant de la torture : traumatismes et réhabilitation*, Copenhague, IRCT, 1997 ; GERRITY Ellen, KEANE Terence M., TUMA Farris (dir.), *The mental health consequences of torture*, New York, Kluwer academic, Plenum publishers, 2001 ; OJEDA Almerindo E., *The trauma of psychological torture*, Londres, Praeger, 2008.

⁶⁸ GUÉRIN Alain, « La torture », in *Chronique de la Résistance*, op. cit., pp. 463-496.

⁶⁹ BERLIÈRE Jean-Marc, LIAIGRE Franck, *Liquider les traîtres : la face cachée du PCF, 1941-1943*, Paris, Robert Laffont, 2007.

⁷⁰ MOULIN Jean, *Premier combat*, Paris, Éditions de Minuit, 1947 ; POSTEL-VINAY André, *Un fou s'évade. Souvenirs de 1941-1942*, Paris, Éditions du Félin, 1997 ; FRIANG Brigitte, *Regarde-toi qui meurs*, Paris, Éditions du Félin, 1997.

⁷¹ HUMBERT Agnès, *Notre guerre : souvenirs de résistance*, Paris, Tallandier, 2004 ; BOHEC Jeanne, *La plastiqueuse à bicyclette*, Paris, Éditions du Félin, 1999 ; LESÈVRE Lise, *Face à Barbie : souvenirs-cauchemars de Montluc à Ravensbrück*, Paris, Les nouvelles éditions du Pavillon, 1987 ; AUBRAC Lucie, *Ils partiront dans l'ivresse : Lyon, mai 1943, Londres février 1944*, Paris, Éditions du Seuil, 1997.

⁷² GUTTIÈRES Jacques, *Le chemin du maquis (Villeneuve-sur-Lot, Ain, Jura) : journal de marche d'un médecin*, Paris, Éditions librairie Raynaud, 1972 ; SELIGMANN Françoise, *Liberté quand tu nous tiens tome 1*, Paris, Fayard, 2000 ; FRENAY Henri, *La nuit finira. Mémoires de Résistance, 1940-1945*, Paris, Robert Laffont, 1973 ; LASNET DE LANTY Henriette, *Sous la schlague : Fresnes – Sarrebruck – Ravensbrück – Schönfeld (1943-1945)*, Paris, Éditions du Félin, 2018 ; JACQUELIN André, *Lettres de mon maquis*, Paris, Roblot, 1975 ; GRAPPIN Pierre, *L'île aux peupliers : de la Résistance à mai 68*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1993.

est aussi évoqué par des résistants dans des journaux rédigés durant la guerre⁷³. Les livres écrits par des proches des résistants permettent de comprendre la manière dont ils ont vécu ces suicides⁷⁴. Les témoignages oraux, dont certains sont disponibles sur le site Internet des « Amis de la Fondation de la Résistance », permettent de les compléter. Les témoignages de personnes n'appartenant pas à la Résistance sont également utiles. Noreen Riols, membre du quartier général du SOE à Londres, évoque la pilule de cyanure fournie aux résistants⁷⁵. Le journal d'un aumônier de prison a également été consulté⁷⁶.

Les correspondants et les correspondantes du comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale ont collecté des témoignages de résistants et de résistantes. La collecte se faisant principalement par voie orale, les témoignages sont le plus souvent succincts et retranscrits à la troisième personne. Ils concernent les suicides de camarades résistants et exceptionnellement les tentatives de suicide de celles et ceux qui témoignent. Les archives du comité concernant la Résistance intérieure (mouvements, réseaux, partis politiques et syndicats), conservées aux archives nationales, ont été entièrement dépouillées⁷⁷. Ce fonds d'archives ne contient pas que des témoignages. Il s'y trouve également des consignes envoyées aux membres de la Résistance les enjoignant au suicide selon leur situation, des codes d'honneur de résistants, ainsi que quelques notes d'Allemands dont une concerne un suicide.

Des documents de plusieurs archives départementales ont été consultés, certains via des copies numériques demandées aux centres d'archives. La sélection des cotes a été réalisée par la consultation des plans de classement des archives et des fiches des résistants suicidés consultables sur le site Internet du *Maitron*. Certaines demandes n'ont pas abouti. Il a toutefois été possible de consulter des procès-verbaux de police, des certificats de décès et un rapport d'autopsie concernant des supposés suicides, ainsi que des correspondances (d'un préfet, d'un capitaine de gendarmerie, d'un commissaire des Renseignements généraux et d'un commissaire de police) sur des suicides de résistants. Seules ces archives policières ont pu être directement consultées, bien qu'il aurait été souhaitable d'élargir ce spectre (avec, par exemple, les archives des brigades spéciales des Renseignements généraux). Les archives pénitentiaires n'ont pas pu être matériellement consultées, néanmoins certaines d'entre elles sont reproduites dans des ouvrages⁷⁸. D'après Sébastien Albertelli, rares sont les archives du BCRA évoquant les suicides et ces mentions sont sommaires, sans éléments permettant de comprendre le ressenti des résistants à ce sujet⁷⁹. Contact a également été pris avec la Fondation de la Résistance, mais elle ne dispose pas d'archives. Frantz Malassis a cependant rédigé un court article sur la capsule de cyanure dans la lettre de la Fondation⁸⁰. La Division des archives des victimes des conflits contemporains à Caen, qui a aussi été contactée, n'a pas le moyen d'effectuer des recherches thématiques (conservant des dossiers individuels de résistants). Les résistants s'étant suicidés étaient trop nombreux pour lui demander d'effectuer des recherches à partir d'une liste nominative et il aurait été arbitraire d'en choisir aléatoirement quelques-uns.

⁷³ AYRAL Xavier Jean Reyès, *Héroïsme : Jean Ayral, compagnon de la Libération. Histoire et carnets de guerre de Jean Ayral (18 juin 1940-20 août 1944)*, Paris, L'Harmattan, 2013 ; CAMUS Albert, *Carnets II janvier 1942 – mars 1951*, Paris, Gallimard, 1964 ; VILDÉ Boris, *Journal et lettres de prison : 1940-1941*, Paris, Allia, 1997, édité par François Bédarida et Dominique Veillon.

⁷⁴ ALBRECHT Mireille, *Berty, op. cit.* ; *Id., Vivre au lieu d'exister*, Paris, Éditions du Rocher, 2001 ; BROSSOLETTE Gilberte, *Il s'appelait Pierre Brossolette, op. cit.* ; SCAMARONI Marie-Claire, *Fred Scamaroni : mort pour la France, op. cit.*

⁷⁵ URL : <https://www.memoresist.org/témoignage/noreen-riols/>

⁷⁶ STOCK Franz, *Journal de guerre : écrits inédits de l'aumônier du Mont Valérien*, Paris, Les éditions du Cerf, 2017.

⁷⁷ Cela concerne les cotes 72AJ/35 à 72AJ/89.

⁷⁸ CALET Henri, *Les murs de Fresnes 1945*, Paris, Viviane Hamy, 1993 ; PIKETTY Guillaume, TROUPLIN Vladimir, *Les compagnons de l'aube : archives inédites des compagnons de la Libération*, Paris, Textuel, Ministère de la Défense, 2014 ; ALBRECHT Mireille, *Vivre au lieu d'exister, op. cit.*

⁷⁹ Je le remercie pour cette information.

⁸⁰ MALASSIS Frantz, « La capsule de cyanure, le symbole du sacrifice des agents », *La lettre de la Fondation de la Résistance*, n° 95, décembre 2018, p. 2.

Ordinairement, les lettres rédigées par les suicidés avant leur passage à l'acte constituent l'une des sources principales. Ronald et Stephen Holmes s'en sont par exemple servis pour classer les différents motifs des suicides⁸¹. Des publications sont uniquement focalisées sur ce type de sources⁸². Rares sont les résistants à avoir laissé un message avant leur suicide. Certains ont écrit des lettres en prévision de leur mort, comme c'est le cas de Jacques Bingen (le 15 août 1943 et le 14 avril 1944). En revanche, ils ont peu l'occasion de le faire au moment de leur suicide. Les détenus ont rarement le droit de posséder du papier et un crayon, deux ont laissé des messages avec leur sang (Robert Beck et Fred Scamaroni). Des lettres de résistants condamnés à mort évoquent les suicides accomplis en prison et fournissent des éléments de compréhension sur les refus du suicide. Ces lettres subissent la censure des occupants : ceux-ci en caviardent des passages, voire décident de ne pas les transmettre. Des résistants réussissent à éviter la censure en faisant parvenir leurs messages par des voies détournées : en les dissimulant dans leurs effets personnels que leur famille récupère, ou par l'intermédiaire de quelqu'un (aumônier, avocat, gardien de la prison, etc.)⁸³. Environ 250 lettres de fusillés sont conservées au musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne. Les lettres des résistants communistes sont utilisées par leur parti dans un objectif de propagande durant et après la guerre⁸⁴. Au contraire, les recueils de Guy Krivopissko, qui est conservateur au musée de la Résistance nationale, ont pour objectifs de montrer la variabilité des lettres et de représenter équitablement les années 1941 à 1944⁸⁵. Ils sont dotés d'un appareil critique. Des lettres ont également été publiées sur Internet⁸⁶. Les suicides sont aussi évoqués dans des poèmes écrits par des résistants ou des personnes qui leur rendent hommage⁸⁷.

Le dépouillement de la presse clandestine (*Combat*⁸⁸ ; *Défense de la France*⁸⁹) et du bulletin du parti communiste (*La Vie du Parti*⁹⁰) permet d'observer si le suicide est évoqué (dans l'affirmative de quelle manière) et contribue à mesurer les connaissances qu'ont les résistants non-emprisonnés des pratiques de torture utilisées contre les leurs. Des recherches par mots-clés ont été effectuées dans Gallica et dans Retronews, permettant l'utilisation d'autres journaux clandestins pour compléter le corpus. Le quotidien collaborationniste *L'Œuvre*, dont l'éditorialiste est Marcel Déat, a également été dépouillé⁹¹. Si les mentions des suicides des résistants y sont exceptionnelles, il permet d'observer l'intensification de la répression et la publicité qui en est faite. La promulgation de lois instaurant de nouveaux services de répression tels que le Tribunal d'État et les cours martiales y est notifiée. Les ordonnances et les avis du *Militärbefehlshaber in Frankreich* (le commandement militaire en France) y sont reproduits (dont les annonces de représailles à la

⁸¹ HOLMES Ronald M., HOLMES Stephen, *Suicide: theory, practice and investigation*, Thousand Oaks, Sage Publications, 2005.

⁸² CRITCHLEY Simon, *Lettres de suicide*, Paris, Max Milo, 2017 ; MORVAN Géraldine, *Les messages laissés par les suicidants : étude descriptive des suicidants auteurs de messages et analyse de ces messages*, Caen, Université de Caen, 2002 ; PAN KÉ SHON Jean-Louis, « Suicides en situation d'enfermement au début du XXI^e siècle. Approche compréhensive à partir de la dernière lettre des suicidés en prison », *Sociologie*, vol. 4, n° 2, 2013, pp. 139-162.

⁸³ MARCOT François, « Lettres de fusillés. Derniers écrits. Documents d'histoire », in CURATOLO Bruno, MARCOT François (dir.), *Écrire sous l'Occupation. Du non-consentement à la Résistance France-Belgique-Pologne 1940-1945*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, pp. 353-370, p. 355.

⁸⁴ Durant la guerre, des lettres sont reproduites dans la presse clandestine et certaines sont lues à la BBC. DUCLOS Jacques (éd.), *Lettres de fusillés*, Paris, Éditions sociales, 1970 ; FAJON Étienne (éd.), *Ils aimait la vie. Lettres de fusillés*, Paris, Éditions Messidor, 1985.

⁸⁵ KRIVOPISSKO Guy (éd.), *La vie à en mourir. Lettres de fusillés (1941-1944)*, Paris, Éditions Tallandier, 2004, rééd. 2006 ; *Id.*, *À vous et à la vie : lettres de fusillés du Mont-Valérien, 1940-1944*, Paris, Éditions Tallandier, Ministère de la Défense, 2010.

⁸⁶ Des lettres scannées sont disponibles sur le site Internet du Mont-Valérien (http://www.mont-valerien.fr/ressources-historiques/le-mont-valerien-pendant-la-seconde-guerre-mondiale/lettres-de-fusilles/lettres/P/?no_cache=1) et des transcriptions sont visibles sur celui du *Maitron* ([http://maitron-fusilles-40-44.univ-paris1.fr/spip.php?mot10754&lettre=^\[cC\]](http://maitron-fusilles-40-44.univ-paris1.fr/spip.php?mot10754&lettre=^[cC])).

⁸⁷ SEGHERS Pierre (éd.), *La Résistance et ses poètes (France 1940/1945)*, Paris, Editions Seghers, 1974.

⁸⁸ Des numéros sont disponibles sur Gallica : 3 pour 1941, 28 pour 1942, 20 pour 1943 et 124 pour 1944.

⁸⁹ *Idem* : 5 pour 1941, 18 pour 1942, 22 pour 1943 et 8 pour 1944.

⁹⁰ *Idem* : 2 pour 1940, 3 pour 1941, 13 pour 1942, 25 pour 1943 et 12 pour 1944.

⁹¹ Il a été dépouillé à partir du numéro du 25 septembre 1940 (réparation du journal à Paris) jusqu'à celui du 17 août 1944 (date du dernier numéro) grâce à Gallica : 97 numéros pour 1940, 326 pour 1941, 311 pour 1942, 311 pour 1943 et 191 pour 1944.

suite des attentats et les avis de condamnations à mort)⁹². Les archives normatives émises par les organes de répression permettent de connaître les risques encourus par les résistants dans le cadre de la répression judiciaire, lesquels peuvent influencer leur choix de mettre fin à leurs jours. Les hommages aux morts prononcés à la BBC donnent à voir la part faite au suicide⁹³. Enfin, les monuments, les plaques commémoratives, les hommages funéraires, les timbres, les médailles, les films et les documentaires⁹⁴, les articles de presse et l'odonymie rendent compte des manières dont ont été perçus les suicides après-guerre.

Le site Internet du *Maitron* et le dépouillement des témoignages des résistants permet de recenser les cas de suicide. Cette liste ne peut cependant pas être exhaustive en raison des suicides dissimulés et des suicides qui ont pu ne pas apparaître comme tels aux yeux des témoins (par exemple pour les suicides indirects). Les allusions aux tentatives de suicide ont aussi été relevées.

Le recueil de ces différents cas a donné lieu à la création d'un tableau Excel incluant le nom du résistant suicidé, le mouvement ou réseau auquel il appartient, sa fonction, des éléments sur sa famille (en particulier s'il est marié et a des enfants), sa date de naissance, les éventuelles modalités de son arrestation, s'il a été torturé, la date, le lieu, la raison du suicide et le moyen utilisé pour le réaliser. Il n'est pas toujours possible de recueillir des informations pour l'ensemble de ces items. Ce tableau permet de donner une idée de l'incidence de la chronologie et du rôle exercé dans la Résistance sur le suicide. Il permet aussi d'étudier les méthodes privilégiées par les résistants pour mettre fin à leur vie. L'essentiel du mémoire repose sur une étude qualitative des sources afin de comprendre l'univers mental des résistants et des résistantes et les causes profondes (famille, éducation, etc.) et immédiates des suicides (forme particulière de torture, occasion de se tuer, etc.). Des éléments empruntés à la sociologie et à la psychologie (à propos de la famille et de la torture) permettent de mieux comprendre les causes des suicides.

Le plan choisi est chrono-thématique. La première partie vise à montrer et expliquer la corrélation entre l'intensification de la répression et la hausse des suicides. Elle contient deux chapitres chronologiques et deux chapitres plus thématiques détaillant les questions d'éthiques morales liées à la mort volontaire. La deuxième partie, thématique, expose les circonstances et les modalités concrètes des suicides des résistants, que ceux-ci interviennent lors d'une arrestation, au maquis ou en prison (insistance est faite sur la particularité de l'univers carcéral ainsi que sur l'influence des tortures physiques comme psychologiques). La troisième partie, chrono-thématique, s'intéresse aux perceptions et aux mémoires des suicides, celles du milieu résistant (les résistants eux-mêmes et leurs familles) et du grand public.

⁹² À ce sujet a également été consulté : BOURGET Pierre, LACRETELLE Charles, *Sur les murs de Paris et de France : 1939-1945*, Paris, Hachette, 1959. Cet ouvrage comporte la reproduction d'affiches de propagande en plus des avis et des ordonnances du *Militärbefehlshaber in Frankreich*.

⁹³ CRÉMIEUX-BRILHAC Jean-Louis (éd.), *Les voix de la Liberté. Ici Londres 1940-1944*, 5 vol., Paris, La documentation française, 1975 ; PESSIS Jacques, CRÉMIEUX-BRILHAC Jean-Louis (éd.), *Les Français parlent aux Français. 19 juin 1941 – 7 novembre 1942*, Paris, Omnibus, 2011 ; BROSSOLETTE Pierre, *Résistance (1927-1943)*, Paris, Odile Jacob, 1998, édité par Guillaume Piketty.

⁹⁴ GOLDET Étienne, *Pierre Brossolette, résistant*, France, 2002, 52 minutes ; MELVILLE Jean-Pierre, *L'armée des ombres*, France - Italie, 1969, 139 minutes ; POGGIOLOI Jackie, *Fred Scamaroni, Jean Nicoli, celui qui croyait au ciel, celui qui n'y croyait pas*, France, 2013, 90 minutes ; SALOMÉ Jean-Paul, *Les femmes de l'ombre*, France, 2008, 115 minutes ; SERREAU Coline, *Pierre Brossolette ou les passagers de la lune*, France, 2015, 90 minutes ; TASMA Alain, *Alias Caracalla, au cœur de la Résistance*, France, 2013, 180 minutes.

Partie I - Le suicide : une option induite par la répression

Chapitre 1 La prise de conscience progressive des risques de résister

A) L'opposition immédiate aux nazis : la tentative de suicide de Jean Moulin

Des hommes et des femmes s'opposent à l'occupation nazie dès l'annonce de la défaite française. Cette opposition en conduit certains à se suicider. La pensée suicidaire est parfois au fondement de l'acte résistant. René Rémond⁹⁵ raconte qu'un de ses camarades s'est tué le 17 juin 1940 en entendant le maréchal Pétain déclarer qu'il fallait cesser le combat :

« J'appartenais à la classe 38, j'étais sursitaire, j'ai été rappelé donc en novembre 39 sous les drapeaux. Nous n'avons pas combattu parce que j'appartenais au régiment des Élèves Aspirants et notre instruction n'était pas tout à fait terminée. [...] Mais je me rappelle l'état d'esprit, notre état d'esprit, le lundi 17 juin, à l'audition de l'appel du maréchal Pétain, l'un de nos camarades s'est tué... [...] Il s'est suicidé... et pour nous c'était vraiment le deuil. Et nous avions à notre tête un colonel qui était, je ne sais pas du tout quel a été son comportement par la suite mais le discours qu'il tenait était un appel à la revanche en quelque sorte⁹⁶. »

Il est donc possible que la réaction de choc face au suicide amène des proches du défunt à poursuivre la lutte contre les Allemands. Certains se retiennent de se tuer tant pour leur famille que pour assister à la fin de l'occupation allemande. Jean Ayral⁹⁷, qui a rejoint l'Angleterre après la défaite et a intégré la *Royal Navy* à bord de l'*HMS Fidelity*, explique ainsi dans son carnet de guerre à la fois pourquoi il hésite à mettre fin à ses jours et les raisons qui l'incitent à ne pas le faire :

« Reste au service de l'Angleterre (ce qui ne me déplaît pas). 2 jours que je continue dans la voie ainsi ouverte, mais, dans le fond, j'ai une envie folle d'avoir une maison à moi et d'avoir du calme. J'en arrive à me demander si après tout crever en beauté ne vaudrait pas mieux que de traîner une vie lamentable. Mais sans espoir d'être là au triomphe anglais et à la reconstruction de la France, je crois que je ne ferai rien car je veux être là pour réunir Maman, Mimi [sa sœur] et Peter [son frère], et voir la destruction allemande⁹⁸. »

Si la connaissance de la défaite pousse des individus au suicide, la nouvelle de la possibilité de poursuite du combat retient le geste d'autres. Agnès Humbert⁹⁹ écrit dans son journal en date du 20 juin 1940 : « C'est grâce [à l'appel du général de Gaulle] que je n'ai pas tenté ce soir-là d'en finir... car il m'a donné un espoir que rien au monde ne saura plus éteindre maintenant¹⁰⁰. » De même, Gabriel Cochet¹⁰¹ raconte après-guerre qu'il a fait entrer en résistance un « garçon désespéré qui voulait se suicider » et précise qu'à partir de ce moment ce dernier « eut le sentiment d'avoir quelque chose à faire et reprit courage »¹⁰². La possibilité de la lutte annihile les pensées suicidaires laissant place à l'engagement.

⁹⁵ René Rémond (1918-2017) devient agent de renseignement dans le mouvement Ceux de la Libération-Vengeance.

⁹⁶ Témoignage de René Rémond. URL : <https://www.memoressist.org/temoignage/rene-remond/>

⁹⁷ Jean Ayral (1921-1944). En 1941, il s'engage dans les Forces françaises libres.

⁹⁸ Carnets de guerre de Jean Ayral, 24 décembre 1940, in AYRAL Xavier Jean Reyès, *Héroïsme : Jean Ayral, Compagnon de la Libération. Histoire et Carnets de guerre de Jean Ayral (18 juin 1940-20 août 1944)*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 68. Le soulignage est d'origine.

⁹⁹ Agnès Humbert (1894-1963) travaille au musée des arts et traditions populaires à Paris.

¹⁰⁰ HUMBERT Agnès, *Notre guerre : Souvenirs de résistance*, Paris, Tallandier, 2004, p. 92.

¹⁰¹ Gabriel Cochet (1888-1973). Pionnier de la Résistance favorable à Philippe Pétain, il rejoint Londres en 1943.

¹⁰² AN - 72AJ/43 dossier n° 5, pièce 2. Témoignage du général Gabriel Cochet, recueilli par Yvette Gouineau, décembre 1949-avril 1950.

En 1940, les résistants n'ont que peu conscience des risques qu'ils encourent et ne semblent pas songer que leur action pourrait les conduire à subir des supplices et à désirer la mort pour s'y soustraire. Aucun résistant ne semble s'être suicidé cette année-là. La seule tentative de suicide connue pour 1940 est celle de Jean Moulin¹⁰³, qui date de la nuit du 17 au 18 juin. Il l'a relatée quelques mois plus tard dans son journal *Premier combat*, qui est publié après-guerre par sa sœur¹⁰⁴. Jean Moulin n'est alors pas encore véritablement un résistant, mais son acte de désobéissance s'inscrit dans ce qui fonde l'esprit de la Résistance. En effet, la Résistance désigne la lutte volontaire contre « un ennemi identifié, occupant ou au service de l'occupant », Jean Moulin s'oppose en l'occurrence aux nazis, comprenant « une juste conscience du risque » et « l'acceptation, de fait ou de principe, de la nécessité de la lutte armée »¹⁰⁵. Dans le cas de Jean Moulin, la question de la lutte armée n'est pas encore prise en compte et il ne mesure le risque de son opposition aux occupants qu'au moment où il en subit les conséquences. En outre, son action ne répond pas à une « pratique de transgression », que ce soit du « jeu social » ou des lois, puisqu'il ne déroge à aucune ordonnance et estime au contraire être dans son plein droit.



Jean Moulin à Montpellier, février 1940.

Au moment de l'entrée des Allemands en France, Jean Moulin est préfet d'Eure-et-Loir (dont le chef-lieu est Chartres) depuis peu, ayant été nommé le 21 janvier 1939 pour une prise de fonction le 21 du mois suivant. Il est contraint de demeurer à son poste en tant qu'affecté spécial malgré son souhait de s'engager dans l'armée¹⁰⁶. Il s'engage dans la voie de la désobéissance, à un degré différent des résistants ultérieurs, en s'opposant à l'ordre de repli des affectés spéciaux émanant du gouvernement¹⁰⁷. Il s'y refuse en raison de la désorganisation qu'entraînerait un tel retrait, puisqu'il n'y aurait alors plus personne pour gérer la sécurité et l'alimentation de la population et des réfugiés de l'exode. Il instaure un service d'ordre en l'absence des gendarmes, organise le placement des réfugiés et essaye surtout d'assurer le ravitaillement de Chartres en pain. Il le fait en partie afin que les Allemands ne puissent pas se présenter comme des libérateurs à leur arrivée dans la ville. Ceux-ci y pénètrent le 17 juin. Le soir même, Jean Moulin est réclamé par deux officiers allemands. Ayant déjà pu se rendre compte d'exactions commises par les nazis (en entendant parler et observant de ses yeux des pillages), il tente de « rester, vis-à-vis de l'ennemi, sur le plan strict des relations officielles » en se présentant devant eux vêtu de son uniforme¹⁰⁸. Un officier lui explique que des Noirs de l'armée française ont commis des crimes contre des civils et qu'il doit signer une déclaration à ce sujet :

« Des femmes et des enfants, des Français [...] ont été massacrés après avoir été violés. Ce sont vos troupes noires qui ont commis ces crimes dont la France portera la honte. Comme ces faits sont prouvés de façon irréfutable, il convenait qu'un document fut dressé qui établit les responsabilités. C'est dans ces conditions que les services de l'armée allemande ont rédigé un “protocole” qui doit être signé par notre général, au nom de l'armée allemande, et par vous comme préfet du département¹⁰⁹. »

C'est peut-être à escient que le nazi qui s'adresse à Jean Moulin emploie le terme « honte ». En effet, l'utilisation de troupes noires par la France est dénigrée par les Allemands. 189 000 tirailleurs sénégalais ont

¹⁰³ Jean Moulin (1899-1943) est nommé préfet d'Aveyron en 1937.

¹⁰⁴ MOULIN Jean, *Premier combat*, Paris, Minuit, 1947. L'édition de 1992 est utilisée dans les citations qui suivent.

¹⁰⁵ LABORIE Pierre, « L'idée de Résistance, entre définition et sens : retour sur un questionnement », in *Les Français des années troubles : de la guerre d'Espagne à la Libération*, Paris, Desclée de Brouwer, 2001, pp. 73-90.

¹⁰⁶ MOULIN Jean, *Premier combat*, op. cit., pp. 123-126.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 22.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 85.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 87.

participé à la Première Guerre mondiale¹¹⁰. La rancœur des Allemands à leur égard s'est accentuée après-guerre, car ils faisaient partie des troupes d'occupation de la Rhénanie. Les Allemands les ont accusés à cette occasion de divers crimes, surtout de viols, formant une campagne de propagande nationale visant à les animaliser : *Die Schwarze Schmach/Schande* (la honte noire)¹¹¹. Cette propagande est surtout active de 1920 à 1923, mais la haine raciale est réactivée par Adolf Hitler. Jean Moulin accueille donc avec suspicion la déclaration du nazi, doutant fortement de la réalité des faits qui lui sont présentés.

L'accusation des nazis vise vraisemblablement le 26^e régiment des tirailleurs sénégalais de la 8^e division légère d'infanterie coloniale qui a combattu près de Chartres et fut vaincu par les Allemands¹¹². Jean Moulin défend les tirailleurs et affirme qu'ils ne s'en prendraient jamais à des civils. Ce ne sont pas tant les consonances racistes de l'accusation qui le choquent que le fait qu'elle cible des éléments de l'armée française. Il écrit ainsi : « je proteste contre les accusations portées contre l'armée française, et notamment contre les troupes noires »¹¹³. Cet attachement à l'armée française s'explique de plusieurs manières : parce qu'elle participe à la défense du territoire national, mais aussi parce qu'il en a fait partie brièvement en 1918 (il fut mobilisé le 17 avril¹¹⁴) et a tenté de la rejoindre à nouveau en 1939. Entre également en jeu le sentiment de son devoir envers ses fonctions et sa patrie. Il montre par ailleurs plus tôt dans son récit son amour pour son pays : alors qu'il attend l'arrivée des nazis, il regarde « intensément » le drapeau tricolore accroché à la grille de la préfecture comme pour s'en « rassasier [les] yeux pour longtemps »¹¹⁵. Amené dans une maison pour voir d'autres officiers, il déclare à celui qui l'enjoint à signer le protocole : « Pensez-vous vraiment [...] qu'un Français, et, qui plus est, un haut fonctionnaire français, qui a la mission de représenter son pays devant l'ennemi, puisse accepter de signer pareille infamie ? »¹¹⁶ Son souhait premier est donc de défendre l'honneur de son pays et de ceux qui le composent, en particulier l'armée, en dehors de toute autre considération. La couleur de peau des troupes n'entre pas en ligne de compte.

Il se moque d'ailleurs du racisme des nazis. Lorsqu'il demande des preuves des faits que les Allemands reprochent aux tirailleurs, l'officier répond qu'ils sont passés du côté où les corps des civils ont été retrouvés et que les « violences qu'elles [les victimes] ont subies offrent toutes les caractéristiques des crimes commis par des nègres ». Jean Moulin oppose à cet « argument » un sourire narquois. Cette attitude énerve les nazis qui décident d'utiliser la violence verbale d'abord, avec des injures, puis physique à l'encontre du préfet. L'un des officiers braque son revolver dans son dos et, Jean Moulin continuant à refuser de signer, le frappe avec. Il continue à le faire alors que Jean Moulin est conduit auprès d'un autre officier. On lui refuse le droit de s'asseoir malgré les coups qu'il a reçus (au niveau des reins notamment). Constatant que les nazis ne se préoccupent pas du respect dû à son uniforme et donc à sa fonction, il tente de se mettre à leur niveau d'une autre manière en évoquant son ancien statut de soldat : « j'ai été soldat, moi aussi, pendant la grande guerre, et j'avais appris à respecter le soldat allemand. Mais la besogne que vous faites en ce moment déshonore votre uniforme »¹¹⁷. Un point sensible est bien touché, mais il se retourne contre lui, l'un des officiers l'étranglant à moitié. Jean Moulin montre à nouveau que la question raciale est pour lui secondaire en déclarant qu'il ne « peu[t] pas apposer [s]a signature au bas d'un texte qui déshonore l'armée française »¹¹⁸. Les nazis lui faisant remarquer qu'elle est

¹¹⁰ NDIAYE Pap, « Les soldats noirs de la République », *L'Histoire*, n° 337, 2008.

¹¹¹ LE NAOUR Jean-Yves, « Les Allemands, le racisme et les troupes coloniales », *L'Histoire*, n° 284, 2004.

¹¹² MOLLANS Henri De, *Combats pour la Loire : juin 1940*, Chambray-lès-Tours, CLD, 1985, p. 94.

¹¹³ MOULIN Jean, *Premier combat*, op. cit., p. 87.

¹¹⁴ FAMILLE DE JEAN MOULIN, « L'homme et sa famille », in *Jean Moulin : Artiste, Préfet, Résistant...*, [en ligne], consulté le 03/07/2019. URL : <https://jeanmoulin.fr/GrandeGuerre>

¹¹⁵ MOULIN Jean, *Premier combat*, op. cit., p. 76.

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 89.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 93.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 94.

défaite, il ajoute : « il y a une chose qui, pour l'armée française, même vaincue, comptera toujours : c'est son honneur, et ce n'est pas moi qui contribuerai à l'entacher ». La défense de cet honneur est la raison de son opposition aux nazis qui le mène à une lutte psychologique, ceux-ci le harcelant verbalement, et physique, il continue d'être frappé en restant debout. Il désigne d'ailleurs dans son écrit les nazis sous le nom de « bourreaux ». C'est peut-être à partir du moment où il met en danger son intégrité physique que son refus aux nazis peut véritablement être considéré comme une action de résistance, résistance qui aboutit à sa tentative de suicide.

Les nazis finissent par changer de méthode et le conduisent jusqu'aux corps des victimes qui constituent leurs « preuves ». Jean Moulin, grâce à son expérience des scènes de guerre, se rend immédiatement compte que les civils sont morts des conséquences de bombardements et non de sévices sexuels. Les nazis ne se risquent pas à nier, mais le soumettent à d'autres formes de torture : après l'avoir à nouveau violenté, ils l'enferment dans une pièce contenant le cadavre mutilé d'une femme. Lorsqu'ils le délivrent, ils l'enjoignent à signer le papier mais, ainsi qu'il le rapporte dans son journal, il a « encore la force de refuser »¹¹⁹. Cet adverbe montre qu'il a conscience que la résistance qu'il oppose a des limites, toutefois, ce récit étant une reconstitution, il est difficile de savoir si c'est bien à partir de ce moment qu'il craint de céder. Un officier lui affirme que c'est inéluctable : « Pourquoi cette résistance inutile ? Nous savons très bien que nous vous ferons signer... »¹²⁰ Il le lui répète alors que Jean Moulin est enfermé dans une pièce où se trouve déjà un homme noir (possiblement un tirailleur sénégalais) : « Écoutez-moi bien. Je vais vous donner une dernière chance : demain, *nous vous ferons signer*. Seulement, en signant ce soir, vous vous éviterez quelques ennuis supplémentaires qui vous feront regretter d'avoir tant tardé »¹²¹. » Jean Moulin refuse de signer, mais il comprend que la menace du nazi est réelle. Il relate ses réflexions dans son journal :

« Mais je ne peux prendre aucun repos. Tout à l'heure, le réveil placé sur la table du *feldwebel* marquait une heure du matin. Pendant sept heures j'ai été mis à la torture physiquement et moralement.

Je sais qu'aujourd'hui je suis allé jusqu'à la limite de la résistance. Je sais aussi que demain, si cela recommence, je finirai par signer.

Le dilemme s'impose de plus en plus : signer ou disparaître...

Fuir ?... C'est impossible. J'entends le pas régulier des sentinelles, non seulement dans le couloir, mais aussi devant notre unique fenêtre »¹²².

Jean Moulin fait preuve de transparence en expliquant le cheminement de sa pensée. Homme actif et dynamique, il ne songeait auparavant pas au suicide. Bien loin de se résigner face à l'avancée allemande, il trouvait sans cesse des raisons d'espérer une victoire française. Même après leur arrivée, loin de sombrer dans l'abattement, il reçoit les Allemands dignement et continue d'œuvrer pour son département. C'est donc bien la hantise du « protocole », et uniquement cela, qui le constraint à envisager d'écourter sa vie. Il songe à tout ce qu'il lui est possible de faire pour éviter d'avoir à le signer. Lors d'un trajet en voiture, il a réussi à prévenir quelqu'un de son arrestation (ce qui n'a pas d'effet immédiat). Il pense à nouveau à s'enfuir, après une première tentative désespérée lorsque les nazis l'ont libéré de son enfermement avec la femme mutilée, mais il ne peut le faire. Il ne lui reste donc que le choix entre deux options : signer ou mourir. Il évalue ce que représente pour lui la signature du protocole :

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 101.

¹²⁰ *Ibid.*, p. 103.

¹²¹ *Ibid.*, p. 105. L'italique est d'origine.

¹²² *Ibid.*, p. 107.

« Et pourtant, je ne peux pas signer. Je ne peux pas être complice de cette monstrueuse machination qui n'a pu être conçue que par des sadiques en délire. Je ne peux pas sanctionner cet outrage à l'armée française et me déshonorer moi-même.

Tout plutôt que cela, tout, même la mort. »

Le premier élément auquel il pense, ou du moins qu'il note, est la mystification des nazis. Grâce à son entêtement, il a pu voir leurs « preuves » et il est donc désormais absolument certain (si le doute avait pu l'êtreindre en ce moment critique) de l'innocence des tirailleurs sénégalais face au crime qui leur est attribué. Il sait donc pertinemment que le « protocole » est mensonger et ne constitue qu'une nouvelle preuve du racisme nazi. La défense des tirailleurs sénégalais reste malgré cela un argument parmi d'autres, il ne l'évoque d'ailleurs même pas directement parmi les motivations qui l'incitent à ne pas signer. Il écrit plus loin : « Le Sénégalais dort profondément, sans se douter du drame [sa tentative de suicide : il vient de se trancher la gorge] qui se joue à moins d'un mètre de lui, et un peu pour lui¹²³. » Ce « un peu » peut se comprendre de deux manières : soit qu'il n'est qu'un représentant des tirailleurs soit que les tirailleurs ne constituent qu'une des raisons du « drame ». Si le « protocole » est l'élément déclencheur, ce n'est pas tant ce qu'il contient que l'obligation de devoir le signer, en se désavouant ainsi lui-même, qui motive l'acte de Jean Moulin.

Le deuxième élément de son raisonnement est à nouveau l'armée française pour les raisons déjà évoquées. Alors qu'il indique les causes de sa tentative de suicide à un nazi qui le lui demande après qu'il a été soigné, il précise au médecin se trouvant à ses côtés : « Le protocole aux termes duquel je devais certifier que les soldats français avaient violé et massacré des femmes et des enfants¹²⁴. » Il fait disparaître toute évocation raciale : il s'agit ici de l'armée de la France et non d'un corps ethnique.

Enfin, le dernier argument est cette fois d'ordre personnel : il effectue une translation de l'honneur de l'armée au sien. Son souci de l'honneur est en partie dû à son éducation. Il a été élevé dans des préceptes républicains sous la Troisième République laquelle louait des personnages historiques français. Ainsi, une de ses dissertations rédigée en 1915 montre que le héros qu'il préférait était Vercingétorix pour la bravoure qu'il montra face à César et la grandeur de sa mort¹²⁵. Il écrivait dans un autre devoir réalisé la même année et portant sur l'hommage aux morts « Mourir pour sa patrie est le sort le plus beau », l'achevant par ces mots « et je m'écrie avec Victor Hugo : “Oh morts pour mon pays, je suis votre envieux !” »¹²⁶ Bien que les années aient passé depuis ces écrits, leur essence subsiste dans la conscience de Jean Moulin. Il a de plus l'exemple de son père, même s'il ne l'évoque pas dans son journal. Celui-ci prit partie pour Alfred Dreyfus. S'il ne risqua pas sa vie pour lui, ce positionnement pouvait néanmoins compromettre sa carrière de professeur¹²⁷. Le cas du père et celui du fils comportent des similitudes. Il s'agit à chaque fois d'accusations à tort pour cause de racisme concernant un ou des éléments de l'armée française dont la défense comporte des risques. L'éducation de Jean Moulin joue donc probablement un rôle dans l'acceptation de sa mort. Les circonstances y sont également favorables puisqu'il a côtoyé bon nombre de cadavres depuis le début de la guerre et qu'il était prêt à y participer. « La mort ?... Dès le début de la guerre, comme des milliers de Français, je l'ai acceptée. Depuis, je l'ai vue de près bien des fois... Elle ne me fait pas peur. » Ce qui pourrait encore le retenir de se la donner consiste en ses possibles répercussions. Il pense pragmatiquement aux conséquences qu'elle pourrait avoir :

¹²³ *Ibid.*, p. 109.

¹²⁴ *Ibid.*, pp. 111-112.

¹²⁵ FAMILLE DE JEAN MOULIN, « 13 octobre 1915 - Le héros préféré », in *Jean Moulin : Artiste, Préfet, Résistant...*, [en ligne], consulté le 05/07/2019. URL : <https://jeanmoulin.fr/Devoirs>

¹²⁶ FAMILLE DE JEAN MOULIN, « 3 novembre 1915 – Le jour des morts », in *Jean Moulin : Artiste, Préfet, Résistant...*, [en ligne], consulté le 05/07/2019. URL : <https://jeanmoulin.fr/Devoirs>

¹²⁷ FAMILLE DE JEAN MOULIN, « Son père Antoine-Émile Moulin dit Antonin », in *Jean Moulin : Artiste, Préfet, Résistant...*, [en ligne], consulté le 05/07/2019. URL : <https://www.jeanmoulin.fr/Parents>

« Il y a quelques jours encore, en me prenant, elle eût fait un vide ici, dans le camp de la résistance.

Maintenant, j'ai rempli ma mission, ou plutôt, je l'aurai remplie jusqu'au bout quand j'aurai empêché nos ennemis de nous déshonorer.

Mon devoir est tout tracé. Les Boches verront qu'un Français aussi est capable de se saborder...

Je sais que le seul être humain qui pourrait encore me demander des comptes, ma mère, qui m'a donné la vie, me pardonnera lorsqu'elle saura que j'ai fait cela pour que des soldats français ne puissent pas être traités de criminels et pour qu'elle n'ait pas, elle, à rougir de son fils. »

Il a effectué son devoir induit par sa fonction, ayant mis en place une organisation sociale dans la ville avant l'arrivée des Allemands. Il pense en dernier lieu à ses proches. Il songe uniquement à ceux à qui il doit la vie (au niveau de son adelphie seule sa sœur Laure est encore en vie et sa mort aurait pour seule conséquence de lui causer de la peine¹²⁸) : son père étant mort en 1938, il n'évoque que sa mère, Blanche¹²⁹. Il transforme le dernier élément qui peut le rattacher à la vie en un devoir de mort, compensant la tristesse qu'elle aura par l'honneur, une fois encore, qu'il lui fait ainsi. Il n'est pas marié et n'a pas d'enfants, ce qui explique qu'il n'évoque que sa mère.

Ce bilan effectué, il aborde la question purement matérielle de son suicide. « J'ai déjà compris le parti que je pourrais tirer de ces débris de verre qui jonchent le sol. Je pense qu'ils peuvent trancher une gorge à défaut d'un couteau. Quand la résolution est prise, il est simple d'exécuter les gestes nécessaires à l'accomplissement de ce que l'on croit être son devoir¹³⁰. »

Jean Moulin se doutait qu'il serait emprisonné une fois que les nazis auraient pénétré dans la ville. De plus, il avait déjà envisagé qu'ils essaieraient de l'obliger à faire des choses contre sa volonté. Il écrivit ainsi à sa mère et à sa sœur le 15 juin 1940 :

« Quand vous recevrez cette lettre, j'aurai sans doute rempli mon dernier devoir. Sur ordre du gouvernement, j'aurai reçu les Allemands au chef-lieu de mon département et je serai prisonnier.
[...]

P. S. - Si les Allemands – ils sont capables de tout – me faisaient dire des choses contraires à l'honneur, vous savez déjà que cela n'est pas vrai¹³¹. »

Avant même d'avoir affaire directement à eux, il savait que sa résistance aurait une certaine limite. Jusqu'au bout l'enjeu principal pour Jean Moulin est la préservation de son honneur. Affaibli et sanguinolent, après s'être tranché la gorge, il décide pourtant de se relever lorsqu'il entend des soldats arriver :

« Cinq heures sonnent à une horloge. J'ai perdu beaucoup de sang. Il a coulé, lent et chaud sur ma poitrine, pour aller se figer en gros caillots sur le matelas... Mais la vie n'a pas fui... Pourvu que tout soit fini quand ils reviendront et qu'ils ne retrouvent plus à ma place qu'une chose inerte, qui ne peut signer !

Mais bientôt des serrures grincent, des pas approchent. Déjà !... Puisqu'il en est ainsi, c'est debout que je les recevrai¹³². »

Les soldats paniquent en le voyant et l'emmènent le faire soigner. Jean Moulin a la présence d'esprit d'innocenter le tirailleur qui se trouvait avec lui, puis d'expliquer ce qui s'est passé au médecin. L'un de ses

¹²⁸ Le terme adelphie, proposé par Florence Montreynaud pour désigner de manière neutre les frères et les sœurs, est repris par BRANCHE Raphaëlle, « Papa, qu'as-tu fait en Algérie ? » *Enquête sur un silence familial*, Paris, La Découverte, 2020, pp. 13-14.

¹²⁹ FAMILLE DE JEAN MOULIN, « Sa mère, Blanche, née Pègue », in *Jean Moulin : Artiste, Préfet, Résistant...*, [en ligne], consulté le 07/07/2019. URL : <https://jeanmoulin.fr/Parents>

¹³⁰ MOULIN Jean, *Premier combat*, op. cit., p. 109.

¹³¹ Lettre citée dans MOULIN Jean, op. cit., p. 130.

¹³² MOULIN Jean, *Premier combat*, op. cit., p. 109.

bourreaux arrive alors. Il ne peut plus se risquer à le maltrai ter : le médecin est toujours présent. Il se comporte donc comme si les raisons de l'acte du préfet lui étaient inconnues et le libère. Jean Moulin ne se laisse pas abattre et, tant qu'il est préfet (il est révoqué en novembre), il s'oppose aux abus de pouvoir dont usent les nazis à l'égard des habitants de son département.

Si la tentative de suicide de Jean Moulin est exceptionnelle par sa précocité et ses circonstances bien particulières, certaines de ses motivations rejoignent celles des résistants qui mettent ultérieurement fin à leurs jours : la difficulté de soutenir les tortures physiques et psychologiques, la peur du déshonneur, le désir de demeurer fidèle à ses valeurs quoi qu'il advienne.

B) Les débuts de la résistance et de sa répression

De même que Jean Moulin, les premiers résistants limitent au maximum le contact avec les occupants et leur font percevoir qu'ils ne sont pas en terrain conquis ainsi qu'en témoignent *Les conseils à l'occupé* de Jean Texcier¹³³ qui sont diffusés à Paris en juillet 1940 :

- « 2. Ils sont vainqueurs. Sois correct avec eux. Mais ne va pas, pour te faire bien voir, au-devant de leurs désirs. Pas de précipitation. Ils ne t'en sauraient, au surplus, aucun gré.
- 3. Tu ne sais pas leur langue, ou tu l'as oubliée. Si l'un d'eux t'adresse la parole en allemand, fais un signe d'ignorance, et, sans remords, poursuis ton chemin.
- 4. S'il te questionne en français, ne te crois pas tenu de le mettre toi-même sur la voie en lui faisant un brin de conduite. Ce n'est pas un compagnon de route¹³⁴. »

Si, par réaction à l'annonce de l'armistice, certains rejoignent immédiatement l'Angleterre, de nombreux Français restent dans leur pays et décident par la suite de lutter en son sein. Les motivations des premiers résistants sont plurielles : défendre l'honneur de leur patrie en refusant la défaite ; s'opposer à la « Révolution nationale » et au remplacement de la République par l'État Français du maréchal Pétain ; lutter contre le nazisme pour la liberté ; refuser les persécutions dont sont peu à peu victimes certaines franges de la population ; lutter contre l'occupation¹³⁵.

L'entrée dans ce qui devient la Résistance est corrélée au découpage du territoire métropolitain en différentes zones après la signature de l'armistice. Une ligne de démarcation divise la France en deux zones, la zone dite libre au sud et la zone occupée au nord. Les Italiens occupent la Corse et une partie des Alpes. Leur zone d'occupation est élargie en novembre 1942. Ils la quittent en septembre 1943. Le nord de la France est lui-même divisé en plusieurs zones. L'Alsace et la Moselle sont annexées à l'Allemagne, les départements du Nord et du Pas-de-Calais sont rattachés au *Militärbefehlshaber in Belgien und Nordfrankreich* (commandement militaire de Belgique et du Nord de la France) et une zone interdite est instaurée le long du littoral de la façade atlantique.

¹³³ Jean Texcier (1888-1957) collabore à divers journaux avant la guerre : *l'Humanité*, *Guerre sociale*, *Nouvelles littéraires*, etc. S'engageant dans la Résistance, il est un des fondateurs du mouvement Libération-Nord.

¹³⁴ Le texte de ces *Conseils à l'occupé* est disponible sur : <http://museedelaresistanceenligne.org> Voir aussi VAST Cécile, « Conseils à l'occupé », in MARCOT François (dir.), LEROUX Bruno, LEVISSE-TOUZÉ Christine (collaborateurs), *Dictionnaire historique de la Résistance*, op. cit., pp. 713-714.

¹³⁵ PIKETTY Guillaume, « S'engager », in *Résister : les archives intimes des combattants de l'ombre*, Paris, Textuel, 2011, pp. 12-54.



Les Français de la zone occupée sont en contact permanent avec les Allemands, ressentant donc davantage l'occupation ils sont plus prompts que ceux de la zone sud à vouloir s'y opposer. Si les Allemands tentent dans un premier temps de faire figure d'armée correcte et protectrice (aidés en cela par les affiches de propagande qui représentent des soldats défendant les populations), ce mythe s'effrite rapidement. Les soldats se rendent coupables de violence envers des civils (coups, parfois viols), de tapages nocturnes, de détériorations matérielles, de pillages, etc. En outre, des monuments aux morts et des statues sont détruits, soulevant l'indignation de Français¹³⁶. Certains désirent « faire quelque chose » sans savoir au juste comment s'y prendre. Les opposants à la défaite et à l'occupation ont d'abord le réflexe de rédiger des tracts, comme Jean Texcier, et de se réunir. Agnès Humbert note dans son journal à la date du 6 août 1940 qu'elle est allée voir Jean Cassou¹³⁷ pour lui proposer d'agir ensemble :

« Brusquement, je lui dis [à Jean Cassou] pourquoi je suis venue, je lui explique que je me sens devenir folle au sens physiologique du mot – folle si je ne fais pas quelque chose pour réagir. Cassou me confie qu'il partage mes craintes, qu'il ressent les mêmes symptômes. Le seul remède pour nous est de nous grouper, une dizaine de camarades, pas plus. Nous rencontrer à jour fixe, pour nous communiquer des nouvelles, rédiger et diffuser des tracts, donner des résumés de la radio française de Londres. Je ne me fais pas beaucoup d'illusions sur l'efficacité de notre action, mais nous aurons déjà atteint un résultat si nous parvenons à conserver notre équilibre mental. Nous nous tiendrons les coudes, tous les dix, nous chercherons à voir clair en nous. En un mot, nous nous réunissons par besoin d'hygiène morale¹³⁸. »

¹³⁶ BLANC Julien, « Le mythe de la “correction” allemande », in *Au commencement de la Résistance. Du côté du musée de l’Homme, 1940-1941*, Paris, Éditions du Seuil, 2010, pp. 34-38.

¹³⁷ Jean Cassou (1897-1986) est affecté spécial au Musée national d'Art Moderne à Paris en avril 1940. Il est révoqué en septembre. Il intègre le réseau du musée de l'Homme.

¹³⁸ HUMBERT Agnès, *Notre guerre, op. cit.*, pp. 97-98.

Cette activité, qui doit servir davantage à maintenir le moral qu'à mener un véritable combat, n'est pourtant pas sans danger. L'article 10 de la convention d'armistice signée avec l'Allemagne précise que ceux qui lutteront contre les occupants seront traités en francs-tireurs. Ils seront par conséquent exécutés en tant que tels. L'ouvrier agricole Étienne Achavanne¹³⁹ est condamné à mort le 24 juin 1940 à Rouen et fusillé le 6 juillet pour avoir saboté en juin les lignes téléphoniques de l'aérodrome de Rouen-Boos, occupé par les Allemands, afin de l'isoler, ayant eu connaissance que les Anglais avaient décidé de le bombarder. Il est ainsi considéré comme « le premier martyr de la résistance intérieure »¹⁴⁰. Toutefois, jusqu'à l'été 1941 il y a peu d'exécutions. Si les tribunaux militaires prononcent déjà des condamnations à mort (principalement pour voies de fait contre des soldats allemands), la majorité des condamnés sont graciés par l'*Oberbefehlshaber des Heeres* (commandant en chef de l'armée de terre)¹⁴¹. De même, la répression conduite par le commandement militaire de Belgique et du Nord de la France s'intensifie seulement avec la progression et l'évolution des actions de la Résistance¹⁴². Néanmoins, des conseils de prudence circulent parmi les résistants dès 1940 : « Pratiquez une discipline inflexible, une prudence constante, une discrétion absolue. Méfiez-vous des inconséquents, des bavards, des traîtres. Ne vous vantez jamais, ne vous confiez pas¹⁴³. » Ils ne sont pas systématiquement suivis, les premiers résistants (et par la suite certains de leurs successeurs) se montrent à l'occasion imprudents¹⁴⁴. Les précurseurs de la Résistance ne sont pas toujours conscients du risque d'une condamnation à mort ainsi que l'illustre le choc causé par la première exécution à Paris. Il s'agit de celle de l'ingénieur Jacques Bonsergent¹⁴⁵ qui est fusillé le 23 décembre 1940 au fort de Vincennes pour acte de violence envers un membre de l'armée allemande¹⁴⁶. Agnès Humbert se rend vraiment compte de la réalité des condamnations à mort le 16 avril 1941 alors qu'elle est enfermée dans la prison du Cherche-Midi. Elle en exprime sa stupéfaction :

« De plus, il [Honoré d'Estienne d'Orves sous le pseudonyme de Jean-Pierre¹⁴⁷] demande aux croyantes parmi nous de prier pour que nos camarades Catherine et Christian ne soient pas exécutés... Il dit cela le plus naturellement du monde, comme s'il s'agissait de les préserver de quelque interrogatoire ennuyeux, de quelque punition... C'est donc vrai, les exécutions ont commencé, et cette première exécution à Paris, celle de Bonsergent, cette exécution mystérieuse dont nous avons tant parlé entre nous, est un fait, un fait accompli¹⁴⁸. »

Cette exécution est connue par un avis placardé sur les murs de la ville. Elle est commentée dans la presse clandestine qui se développe, tandis que les premiers résistants s'organisent :

¹³⁹ Étienne Achavanne (1892-1940).

¹⁴⁰ WIEVIORKA Olivier, *Histoire de la Résistance 1940-1945*, Paris, Perrin, 2017, p. 13.

¹⁴¹ EISMANN Gaël, « L'escalade d'une répression à visage légal. Les pratiques judiciaires des tribunaux du Militärbefehlshaber in Frankreich, 1940-1944 », in EISMANN Gaël, MARTENS Stefan (dir.), *Occupation et répression militaire allemandes. La politique de « maintien de l'ordre » en Europe occupée 1939-1945*, Paris, Autrement, 2007, pp. 127-168.

¹⁴² THIERY Laurent, « Les politiques de répression conduites par le *Militärbefehlshaber in Belgien und Nordfrankreich* dans le Nord-Pas-de-Calais (1940-1944) », *Revue du Nord*, vol. 1, n° 369, 2007, pp. 81-104.

¹⁴³ « Editorial », *Résistance*, n° 1, 15 décembre 1940.

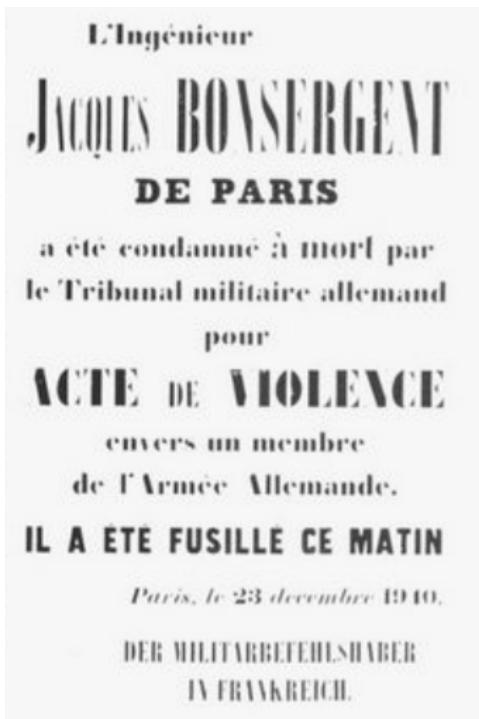
¹⁴⁴ BLANC Julien, « Les premiers résistants : entre lucidité et imprudence », in *Au commencement de la Résistance*, op. cit., pp. 379-384.

¹⁴⁵ Jacques Bonsergent (1912-1940).

¹⁴⁶ BESSE Jean-Pierre, POUTY Thomas, *Les fusillés : Répression et exécutions pendant l'Occupation (1940-1944)*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2006, p. 139.

¹⁴⁷ Honoré d'Estienne d'Orves (1901-1941) du réseau Nemrod.

¹⁴⁸ HUMBERT Agnès, *Notre guerre*, op. cit., p. 150.



« Beaucoup d'entre nous ont lu avec un sentiment de révolte et de dégoût l'affiche qui nous informe de l'exécution d'un ingénieur français, fusillé pour voies de fait envers un membre de l'armée allemande.

Ce n'est pas parce que la victime était notre compatriote que nous avons éprouvé ces sentiments, car nous ignorons s'il était dans son droit, mais à cause de la brutalité cynique et insolente de cette affiche.

Nous admettons que le souci de la sécurité de l'armée allemande en pays ennemi nécessite une vigilance sévère : la guerre est un acte de violence, ne l'oublions pas. Mais qu'avait fait ce malheureux ingénieur ? Une justice digne de ce nom motive ses jugements. Était-il l'agresseur ? Ou a-t-il répondu à une provocation ? Les voies de fait étaient-elles graves ou anodines ? Le silence méprisant de cette affiche dédaigne de nous le dire : mais nous comprenons, et l'illusion du vainqueur chevaleresque à qui l'on tend la main pour s'unir dans une œuvre commune se dissipe tous les jours¹⁴⁹. »

L'affichage des avis de condamnations à mort sur les murs des villes et la publication des avis d'exécutions dans les journaux font progressivement prendre conscience aux résistants les peines auxquelles ils s'exposent, d'autant plus lorsque leur action prend de l'ampleur. Agnès Humbert note ainsi dans son journal en janvier 1941 : « Je pense que ce que Vildé¹⁵⁰ m'avait dit au début de notre collaboration se réalisera : "Beaucoup d'entre nous seront fusillés, et tous, nous irons en prison." Il est certain que notre activité devient plus sérieuse depuis quelques semaines, et notre organisation semble s'étendre¹⁵¹. » Les actions de la nébuleuse du musée de l'Homme sont variées : publication du journal *Résistance*, collecte de renseignements, organisation de filières d'évasion de prisonniers de guerre français et d'aviateurs anglais, etc.¹⁵² Le 10 octobre 1940 une ordonnance « relative à la protection contre les actes de sabotage » précise que « toute personne cachant ou logeant chez elle des prisonniers de guerre fugitifs ou n'étant [pas] pourvus de congé de libération de captivité ou du permis de congé, ou des personnes appartenant à une force armée ennemie, sera punie de la peine de mort ». Il est cependant précisé que « dans des cas moins graves [...] le coupable pourra être puni de réclusion ou d'emprisonnement »¹⁵³. Une nouvelle ordonnance paraît le 13 octobre confirmant la peine de mort pour ceux qui ne déclareront pas les Anglais qu'ils hébergent avant le 20 du mois : « Toute personne hébergeant des Anglais est tenue à les déclarer à la *Kommandantur* allemande la plus proche avant le 20 octobre 1940. Les personnes qui après cette date continuent à héberger des Anglais sans les avoir déclarés seront fusillées¹⁵⁴. » Les rédacteurs de la feuille d'informations clandestine *Pantagruel* commentent ces ordonnances :

¹⁴⁹ Pantagruel : feuille d'informations, n° 5, janvier 1941.

¹⁵⁰ Boris Vildé (1908-1942). Né en Russie, il est naturalisé français en 1936. À partir de 1937, il est chargé du département des civilisations arctiques au musée de l'Homme. Fait prisonnier en juin 1940 dans le Jura, il s'évade et rejoint Paris le 5 juillet 1940. Il devient le chef du réseau du musée de l'Homme.

¹⁵¹ HUMBERT Agnès, *Notre guerre*, op. cit., p. 117.

¹⁵² BLANC Julien, *Au commencement de la Résistance*, op. cit.

¹⁵³ Ordonnance publiée dans *L'Œuvre*, n° 9 129, 16 octobre 1940.

¹⁵⁴ Ordonnance publiée dans *L'Œuvre*, n° 9 127, 14 octobre 1940.

« Ceux qui aideront les soldats anglais à se cacher seront fusillés.

Cela ne surprendra personne. La peine de mort s'applique facilement en régime hitlérien, peut-être parce que la vie étant moins agréable en Allemagne hitlérienne que partout ailleurs, le prix de la vie humaine y est relativement moins grand. Mais ne sera-t-il pas horrible, pour ceux qui ont hébergés des Tommies jusqu'ici, de les trahir, au moment où des liens d'amitié se sont créés avec eux. Et pourquoi ?... Quelle aide pourraient éventuellement fournir ces malheureux isolés, démunis de tout, sans liaison avec leur pays ? L'Allemagne aurait-elle une telle peur de l'Angleterre que l'ombre seule des soldats anglais l'inquiéterait ?¹⁵⁵ »

Le système répressif met peu à peu en place des peines adaptées aux formes de résistance qui éclosent. La distribution de tracts en faveur de la lutte est punie par des peines allant jusqu'aux travaux forcés à perpétuité¹⁵⁶. Les avis de condamnations à mort restent rares jusqu'à la rupture du pacte germano-soviétique. Ils concernent surtout des Français ayant physiquement porté atteinte à des Allemands, la loi punissant « toute violence contre un membre de l'armée allemande par la peine de mort »¹⁵⁷, et les Français ayant rejoint le général de Gaulle, lui-même ayant été condamné à mort par contumace le 2 août 1940 par le tribunal militaire de la 13^e légion présidé par le général Frère¹⁵⁸. Le maréchal Pétain, dans un communiqué diffusé à Radio-Vichy le 12 avril 1941, exprime son opposition aux actes de résistance et en souligne les dangers. L'agence française d'information de presse résume son propos :

« Cette agitation ne présente sur le plan de la politique intérieure aucun danger, mais il n'est pas de même en ce qui concerne le sort individuel des Français, et particulièrement des jeunes Français qui, trompés par une propagande insidieuse, se livrent en zone occupée à une action clandestine contre les autorités allemandes ou s'abandonnent aux promesses des agents recruteurs de l'ex-général de Gaulle. [...] Quant aux intellectuels, professeurs, journalistes, politiciens qui, de leurs bureaux, stimulent cette propagande [...] ils apparaissent comme doublement coupables. Ils portent en effet la responsabilité des risques auxquels s'exposent quelques-uns des meilleurs d'entre nous.

Le gouvernement français est intervenu déjà à plusieurs reprises pour demander la grâce de certain nombre de ces jeunes gens, détenus et condamnés par les autorités allemandes. [...] De tels appels à la clémence ne recevront pas indéfiniment un accueil favorable. [...] Le Maréchal entend défendre les Français contre eux-mêmes, en les détournant d'une propagande qui se retournerait en définitive contre la patrie, en les mettant en garde contre les entreprises sans issue où risque à nouveau de couler le plus pur de la France¹⁵⁹. »

Philippe Pétain enjoint à ne pas résister aux Allemands, considérant que les actions sont veines et qu'elles pourraient avoir de graves conséquences en conduisant des (jeunes) Français à la mort. Ce risque devient particulièrement tangible à partir de l'été 1941. La répression judiciaire se radicalise, avant même que n'aient lieu les premières actions armées contre les occupants¹⁶⁰. La rupture du pacte germano-soviétique par l'opération Barbarossa lancée par Adolf Hitler le 22 juin 1941 contre l'URSS entraîne une intensification de la répression vis-à-vis des communistes et des juifs. Le *General der Infanterie* Otto von Stülpnagel, qui dirige le *Militärbefehlshaber in Frankreich* (commandement militaire en France, principale instance de répression allemande en zone occupée), publie le 15 août un avis menaçant de mort les communistes :

¹⁵⁵ Pantagruel : feuille d'informations, n° 3, octobre 1940.

¹⁵⁶ « Condamnations pour diffusion de tracts incitant à la résistance contre les autorités d'occupation », *L'Œuvre*, n° 9 144, 31 octobre 1940.

¹⁵⁷ « Condamnation à mort », *L'Œuvre*, n° 9 180, 6 décembre 1940.

¹⁵⁸ « Le général de Gaulle condamné à mort », *L'Œuvre*, n° 9 058, 3 août 1940.

¹⁵⁹ « Le maréchal Pétain met en garde les jeunes gens qui songeraient à rallier la dissidence », *L'Œuvre*, n° 9 305, 13 avril 1941.

¹⁶⁰ EISMANN Gaël, « L'escalade d'une répression à visage légal. Les pratiques judiciaires des tribunaux du Militärbefehlshaber in Frankreich, 1940-1944 », art. cit., pp. 140-149.

« Le parti communiste français étant dissous, toute activité communiste est interdite en France. Toute personne qui se livre à une activité communiste, qui fait de la propagande communiste ou qui tente d'en faire, bref, qui soutient, de quelque manière que ce soit, des agissements communistes, est l'ennemie de l'Allemagne. Le coupable est passible de la peine de mort qui sera prononcée par une cour martiale allemande¹⁶¹. »

Dès le 19 août 1941, deux militants communistes sont fusillés : « Pour activité en faveur de l'ennemi, le Juif Szmul Tysselman¹⁶² et le nommé Henri Gautherot¹⁶³, tous deux domiciliés à Paris, ont été condamnés à mort. Ils avaient participé à une manifestation communiste dirigée contre les troupes d'occupation allemandes¹⁶⁴. En exécution de l'arrêt, ils ont été fusillés¹⁶⁵. » L'attentat du métro Barbès à Paris lors duquel Pierre Georges¹⁶⁶ abat l'aspirant de marine Alfons Moser par vengeance¹⁶⁷, entraîne le début de la politique des otages. Les autorités militaires allemandes ont défini un premier statut des otages le 12 septembre 1940 : « Les otages sont des habitants du pays, qui garantissent de leur vie l'attitude correcte de la population. Leur sort est ainsi entre les mains de leurs compatriotes. Par suite, la population doit être clairement menacée de voir les otages porter la responsabilité des actes hostiles commis par quiconque. Seuls les ressortissants français doivent être pris comme otages¹⁶⁸. » Les Allemands prennent alors comme otages des notables qui sont rapidement relâchés¹⁶⁹. Après l'attentat du métro Barbès le statut des otages change. Il est défini par le *Generalleutnant* Ernst Schaumburg dans un avis le 21 août 1941 :

« Le 21 août, au matin, un membre de l'armée allemande a été victime d'un assassinat à Paris.

En conséquence j'ordonne :

I. - À partir du 23 août, tous les Français mis en état d'arrestation, que ce soit par les autorités allemandes en France, ou qui sont arrêtés pour celles-ci, sont considérés comme otages.

II. - En cas de nouvel acte, un nombre d'otages correspondant à la gravité de l'acte commis sera fusillé¹⁷⁰. »

Cette menace est mise à exécution le 6 septembre, trois otages sont fusillés en représailles d'un nouvel attentat. Le *Militärbefehlshaber in Belgien und Nordfrankreich* décide également de faire exécuter des otages pour lutter contre le développement de la lutte armée¹⁷¹. Le 26 septembre 1941, Heinrich Niehoff, le commandant militaire pour la Belgique et le Nord de la France, décide l'exécution de vingt otages communistes à la citadelle de Lille en représailles d'attentats perpétrés les jours précédents. Parmi les vingt otages désignés, cinq sont des mineurs de Roost-Varendin, enfermés ensemble dans une cellule de la prison de Loos-lès-Lille : Albert Foucart¹⁷², Adolphe Gaspard¹⁷³, Florimond Dapvril¹⁷⁴, Rodolphe Langlemez¹⁷⁵ et Alexis Walquant¹⁷⁶.

¹⁶¹ « AVIS », *L'Œuvre*, n° 9 413, 15 août 1941.

¹⁶² Samuel Tysselman (1921-1941) est membre des Jeunesses communistes.

¹⁶³ Henri Gautherot (1920-1941) est responsable des Jeunesses communistes.

¹⁶⁴ Cette manifestation, initiée par le PCF, se déroule le 13 août 1941.

¹⁶⁵ « Deux condamnations à mort pour activité en faveur de l'ennemi », *L'Œuvre*, n° 9 418, 21 août 1941.

¹⁶⁶ Pierre Georges (1919-1944). Militant communiste, il effectue des attentats et organise la lutte armée. Il est connu sous le nom de « colonel Fabien ».

¹⁶⁷ OUZOULIAS Albert, « Coup de feu à Barbès », in *Les bataillons de la jeunesse*, Paris, Éditions sociales, 1967, pp. 130-133.

¹⁶⁸ BOÜARD Michel de, « La répression allemande en France de 1940 à 1944 », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 54, 1964, pp. 53-70, p. 80.

¹⁶⁹ BESSE Jean-Pierre, POUTY Thomas, *Les fusillés*, op. cit., p. 75.

¹⁷⁰ « AVIS », *L'Œuvre*, n° 9 420, 23 août 1941.

¹⁷¹ THIERY Laurent, « Les politiques de répression conduites par le *Militärbefehlshaber in Belgien und Nordfrankreich* dans le Nord-Pas-de-Calais (1940-1944) », art. cit., p. 86.

¹⁷² Albert Foucart (1907-1941). Voir annexe p. 202.

¹⁷³ Adolphe Gaspard (1909-1941). Voir annexe p. 202.

¹⁷⁴ Florimond Dapvril (1903-1941). Voir annexe p. 202.

¹⁷⁵ Rodolphe Langlemez (1894-1941). Voir annexe p. 203.

¹⁷⁶ Alexis Walquant (1901-1941). Voir annexe p. 203.

L'un d'eux aurait dit aux autres : « Nous ne sommes pas des moutons. N'acceptons pas notre sort. Nous ne nous laisserons pas fusiller. Empêchons-les de prendre notre vie. » Les quatre autres approuvant, ils décident de se suicider en se pendant à l'aide d'une corde tressée avec des draps. Le docteur Cordonnier, incarcéré dans la même prison, a narré leur pendaison :

« Après avoir découpé en lanières étroites les draps d'un d'entre eux, le premier se pendit au tuyau d'eau qui au-dessus de la porte d'entrée parcourt le plafond de la cellule. Il expire devant ses camarades horrifiés. Lorsqu'ils eurent la certitude que la mort avait fait son œuvre, ils placèrent le corps du malheureux sur la paillasse. Et le second se pendit comme son camarade. Et le troisième en fit autant. Et le quatrième suivit... Mais le bruit des jambes qui battaient contre la muraille alerta un gardien de passage. Il ouvrit les liens, alerta ses collègues et le cinquième camarade fut transporté à moitié mort à l'infirmerie. Son état était tel qu'il ne pouvait plus marcher, ni tenir debout. Il reçut les soins du professeur Paucot. Le matin au tout petit jour, attaché dans la cour à genoux, le cinquième fut achevé d'un coup de feu dans la nuque¹⁷⁷. »

La répression s'intensifie également en zone non occupée. Le 14 août 1941, une loi institue « auprès de chaque tribunal militaire ou de chaque tribunal maritime une ou plusieurs sections spéciales auxquelles sont déférés les auteurs de toutes infractions pénales, quelles qu'elles soient, commises dans une intention d'activité communiste ou anarchiste »¹⁷⁸. Elles peuvent prononcer des peines de mort. La section spéciale du tribunal militaire de la 13^e division à Clermont-Ferrand condamne deux communistes (Robert Marchadier¹⁷⁹ et Marcel Lemoine¹⁸⁰) à mort le 11 septembre¹⁸¹. Ils sont cependant graciés (leur peine est commuée en travaux forcés à perpétuité). Le 7 septembre 1941 est créé un Tribunal d'État « organisé en deux sections, l'une à Paris en charge de la zone occupée, l'autre à Lyon pour l'ensemble de la zone libre »¹⁸². L'article 11 de la loi l'instituant précise qu'il peut prononcer, entre autres peines, des condamnations à mort. L'article 12 spécifie que « les jugements rendus par le Tribunal d'État ne sont susceptibles d'aucun recours ou pourvoi en cassation ; ils sont exécutoires immédiatement ». Le développement de la répression et de ses instances conduit les résistants à prendre conscience des dangers toujours plus grands auxquels ils s'exposent.

En dehors des peines de condamnations à mort, les résistants encourrent le risque d'une déportation en Allemagne. Avant même que la déportation ne devienne un outil de terreur utilisé pour réprimer la lutte armée, il est possible que les résistants soient déportés dans des prisons allemandes pour y purger des peines de travaux forcés ou de réclusion¹⁸³. Cette perspective amène Boris Vildé à envisager le suicide. Arrêté le 26 mars 1941, il est d'abord emprisonné à la Santé puis à Fresnes à partir du 16 juin 1941. Le 26 août, il écrit dans son journal :

« Enfin, pour parler franc, je trouve que la prison me fait le plus grand bien (comme toujours je profite de l'adversité) et j'y veux bien rester encore cinq-six mois, mais la perspective d'être envoyé en Allemagne pour plusieurs années de travaux forcés. Il est vrai qu'il me reste toujours un moyen d'en finir – *ultima ratio* – mais cela répugne à mon sentiment esthétique. Le suicide est

¹⁷⁷ CORDONNIER Denis, *Geôles allemandes*, cité in ESTAGER Jacques, *Ami, entends-tu : la résistance populaire dans le Nord-Pas-de-Calais*, Paris, Éditions sociales, 1986, pp. 89-90. Il n'a pas été possible de déterminer lequel a été exécuté. Des documents conservés à la division des archives des victimes des conflits contemporains indiquent qu'ils ont été fusillés. L'avis d'exécution des otages désignés comporte leurs noms. Voir à ce sujet : PENNETIER Claude, STÉVENOT Frédéric, « FOUCART Albert », *Le Maitron*, consulté le 15/01/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/?article157256>

¹⁷⁸ Article 1^{er} de la loi du 14 août 1941 parue au *Journal officiel* le 23 août.

¹⁷⁹ Robert Marchadier (1911-1977) est responsable interdépartemental du PCF. Incarcéré à la prison de Bellevue à Saint-Étienne pour effectuer sa peine de travaux forcés, il s'évade en septembre 1943 mais il est repris en décembre. Le 24 juin 1944, il est déporté à Dachau.

¹⁸⁰ Marcel Lemoine (1918-1998) est secrétaire de la section communiste de Châteauroux à partir de 1939. Emprisonné dans la même prison que Robert Marchadier, il s'en évade avec lui.

¹⁸¹ « Deux communistes condamnés à mort en zone non occupée », *L'Œuvre*, n° 9 437, 12 septembre 1941.

¹⁸² SANSICO Virginie, *La justice déshonorée 1940-1944*, Paris, Tallandier, 2015, p. 213.

¹⁸³ BESSE Jean-Pierre, POUTY Thomas, *Les fusillés*, op. cit., p. 159.

un acte de suprême volonté humaine tant qu'il n'est pas motivé par aucune raison extérieure, autrement c'est un accident ou une lâcheté. Et puis il y a Irène [sa femme]¹⁸⁴. »

Boris Vildé est finalement fusillé au Mont-Valérien le 23 février 1942. Très peu de résistants semblent se suicider par crainte d'une déportation. Le colonel Rémy (Gilbert Renault¹⁸⁵) évoque dans ses mémoires le suicide au gardénal de deux femmes fin janvier 1944, après leur désignation pour un transport¹⁸⁶. La peine de mort des femmes est généralement commuée en déportation. Le 22 septembre 1941, un avis du *Militärbefehlshaber in Frankreich* portant sur l'aide à l'ennemi précise le traitement différencié des sexes :

« Toute personne du sexe masculin qui aiderait, directement ou indirectement, les équipages d'avions ennemis descendus en parachute ou ayant fait un atterrissage forcé, qui favoriserait leur fuite, les cacherait ou leur viendrait en aide de quelque façon que ce soit, sera fusillée sur-le-champ.

Les femmes qui se rendraient coupables du même délit seront envoyées dans des camps de concentration situés en Allemagne¹⁸⁷. »

Agnès Humbert se réjouit le 15 mai 1941 du départ en Allemagne de deux prisonniers car elle craignait qu'ils ne soient fusillés : « Nous sommes joyeux, car Catherine et Christian sont graciés ; ils doivent partir en Allemagne sous peu, mais ils auront la vie sauve¹⁸⁸. » De même, le 15 novembre 1941, l'avocate d'Agnès Humbert lui dit négligemment qu'elle sera « seulement » déportée, la résistante n'était d'ailleurs pas consciente de la gravité de la peine qu'elle encourrait :

« Elle me dit [son avocate], tout en éclatant d'un rire frais, avoir vu le procureur à mon sujet et que celui-ci allait réclamer pour moi la peine de mort... mais ça ne fait rien, ajoute-t-elle avec condescendance, puisqu'ils n'exécutent pas les femmes, vous irez en Allemagne, c'est tout. Je réponds que je n'avais rien fait pour mériter une telle rigueur, mais, devenue soudain sévère, ma jolie avocate me demande pourquoi j'avais été me... compromettre avec des gens pareils... des agents de l'Angleterre, madame, des agents numérotés¹⁸⁹. »

Ce n'est que le 30 septembre 1943 que le journal clandestin *Défense de la France* publie un article consacré aux camps de concentration, s'appuyant sur le témoignage « d'un homme qui a pu revenir de l'un de ces camps ». Celui-ci décrit les camps de concentration d'Auschwitz, faisant état du surpeuplement, du manque d'hygiène et de nourriture. Il évoque également le travail, d'une durée de quatorze heures par jour « pour les femmes comme pour les hommes » et précise que « ceux qui ne peuvent pas se relever meurent de faim. On compte 10 morts par jour. Un four crématoire fonctionne dans le camp. Les suicides se multiplient. En cas de désobéissance, on fusille "pour l'exemple" devant les internés rassemblés¹⁹⁰. » Les conditions des déportations restent cependant méconnues par une majorité de Français¹⁹¹. La résistante Brigitte Friang¹⁹², arrêtée le 21 mars 1944 puis déportée, précise après-guerre qu'elle ne se rendait pas compte à l'époque qu'il pouvait être préférable d'être fusillée que déportée¹⁹³. Il semble que peu de résistants se suicident dans les camps, gardant espoir dans la libération et, pour ceux qui sont contraints de travailler, tentant d'effectuer des sabotages.

¹⁸⁴ VILDÉ Boris, *Journal et lettres de prison : 1940-1941*, Paris, Allia, 1997, édité par François Bédarida et Dominique Veillon, p. 52 (26 août 1941).

¹⁸⁵ Gilbert Renault (1904-1984) devient le chef du réseau Confrérie Notre-Dame.

¹⁸⁶ RÉMY, *Mémoires d'un agent secret de la France libre tome 3*, Paris, Éditions France-Empire, 1984, p. 138.

¹⁸⁷ « AVIS », *L'Œuvre*, n° 9 448, 25 septembre 1941.

¹⁸⁸ HUMBERT Agnès, *Notre guerre*, op. cit., p. 168.

¹⁸⁹ *Ibid.*, p. 185.

¹⁹⁰ « Dans les camps de concentration », *Défense de la France*, n° 39, 30 septembre 1943.

¹⁹¹ Les camps de concentration sont néanmoins évoqués à la BBC.

¹⁹² Brigitte Friang (1924-2011) devient membre du bureau des opérations aériennes aux côtés de Jean-François Clouët des Pesruches (parachuté en France en août 1943).

¹⁹³ Témoignage de Brigitte Friang. URL : <https://www.memoresist.org/temoignage/brigitte-friang/>

Parallèlement à leur prise de conscience des risques de la répression judiciaire, les résistants s'aperçoivent à partir de 1941 de l'usage croissant de la torture qui constitue une vraie menace. La torture peut se définir comme « tout dispositif intentionnel, quelles que soient les méthodes utilisées, qui a pour finalité de détruire les croyances et les convictions de la victime afin de la dépouiller de la constellation identitaire qui constitue la personne »¹⁹⁴. En France, la question préparatoire (qui a pour objectif de faire avouer le crime) est abolie en 1780 et la torture préalable (utilisée avant l'exécution du condamné afin qu'il dénonce ses complices) est abolie en 1788¹⁹⁵. Le quatrième article du règlement concernant les lois et les coutumes de la guerre sur terre de la convention de La Haye de 1907 stipule que « les prisonniers de guerre sont au pouvoir du Gouvernement ennemi, mais non des individus ou des corps qui les ont capturés. Ils doivent être traités avec humanité. » Les nazis ne considèrent pas que cet article s'applique aux résistants¹⁹⁶. En effet, selon cette même convention les belligérants doivent avoir « un signe distinctif fixe et reconnaissable à distance » et porter leurs armes ouvertement¹⁹⁷. Le 4 juin 1937, une conférence réunit au ministère de la Justice, à Berlin, trois procureurs généraux et un dirigeant de la Gestapo pour discuter de l'utilisation de la torture. Considérant cette pratique nécessaire et inévitable, ils décident que les fonctionnaires l'employant ne seront pas poursuivis. Ils choisissent unanimement de « limiter ce genre d'interrogatoire aux affaires touchant directement la sûreté de l'État », la torture correspondant à un nombre limité de coups de verge¹⁹⁸. Son autorisation dépendra de la direction de la Gestapo.

Les témoignages des résistants indiquent qu'ils commencent à envisager la possibilité d'être torturés à partir de 1941, mais leur conception de la torture demeure floue, car « dans un premier temps au moins, ni les polices allemandes ni, *a fortiori*, celles de Vichy n'[o]nt systématiquement recours à la torture »¹⁹⁹. Elles essaient de déstabiliser les prisonniers et de les effrayer. Agnès Humbert note ainsi qu'un officier allemand, le 15 mai 1941, tente de la faire asseoir sur une chaise cassée afin qu'elle en tombe et que cela la prive de sa « belle assurance »²⁰⁰. Alors qu'elle débite des inepties, un commissaire « finit par la traditionnelle menace du revolver, qui n'a eu d'autre effet que celui de me faire rire, ce qui le vexe beaucoup. Je sais qu'ils ne mettent pas encore leurs menaces à exécution, c'est pourquoi je peux me permettre une bravoure tout extérieure... »²⁰¹ Elle note toutefois dans son journal en date du 6 juin 1941, qu'enfermée au Cherche-Midi elle imagine parfois « toutes les catastrophes possibles, fondant sur les amis ; Jean Cassou arrêté, enquêtes, perquisitions, arrestations, torture »²⁰². Germaine Tillion, en retracant l'histoire du réseau du musée de l'Homme après-guerre, écrit : « Nos camarades ont su se taire. (Il est vrai que la torture n'était pas encore d'un usage généralisé.) »²⁰³ Lors d'un entretien réalisé en 1999, elle précise d'ailleurs qu'elle n'avait pas conscience des risques encourus par ses camarades : « J'avais surtout peur pour eux... Et en même temps pas trop. (*Germaine Tillion marque un temps d'arrêt.*) À ce moment-là, tout au début, nous pensions qu'être arrêté à cause d'un journal, *Résistance*, ne menait pas à la mort. Mais Gaveau [un agent infiltré] était au courant de tout, et les Allemands aussi. »

¹⁹⁴ Marcello Vignar cité in SIRONI Françoise, *Bourreaux et victimes : psychologie de la torture*, Paris, Odile Jacob, 1999, p. 22.

¹⁹⁵ JALLAMION Carine, « Entre ruse du droit et impératif humanitaire : la politique de la torture judiciaire du XII^e au XVIII^e siècle », *Archives de politique criminelle*, vol. 25, n° 1, 2003, pp. 9-35.

¹⁹⁶ LUTHER Hans, *Der französische Widerstand gegen die deutsche Besatzungsmacht und seine Bekämpfung*, Tübingen, Institut für Besetzungsfragen, 1957. Hans Luther est le chef de la Sipo-SD de Bordeaux.

¹⁹⁷ Article 1 du règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre de la Convention de La Haye du 18 octobre 1907.

¹⁹⁸ GUÉRIN Alain, « Conférence à Berlin pour codifier la torture », in *Chronique de la Résistance*, Paris, Omnibus, 2010, pp. 469-471.

¹⁹⁹ PIKETTY Guillaume, « Torture », in MARCOT François (dir.), LEROUX Bruno, LEVISSE-TOUZÉ Christine (collaborateurs), *Dictionnaire historique de la Résistance*, op. cit., pp. 985-986.

²⁰⁰ HUMBERT Agnès, *Notre guerre*, op. cit., p. 164.

²⁰¹ *Ibid.*, p. 165.

²⁰² *Ibid.*, p. 170.

²⁰³ TILLION Germaine, « Première résistance en zone occupée. Du côté du réseau "Musée de l'Homme-Hauet-Vildé" », *Esprit*, n° 261, 2000, pp. 106-124, p. 121.

L'idée qu'ils puissent être torturés et donnent son nom ne l'a pas effleurée : « À ce moment-là, je dois dire que – n'oubliez pas que nous sommes en 1941 – je n'y ai même pas pensé. Nous étions tout à fait naïfs au moment des premières arrestations. C'est après que les gens ont eu peur, longtemps après²⁰⁴. »

En juillet 1941, le professeur de médecine Jean-Jacques Auriac²⁰⁵, agent de liaison du réseau Confrérie Notre-Dame, se suicide par crainte des interrogatoires à venir. Il est apparemment le premier résistant à se donner la mort. Il est dénoncé par l'agent double Geneviève Sauvaneix et arrêté en plein jury d'examen le 18 juillet 1941 par des agents de la Sûreté nationale française et de la Gestapo. Autorisé à regagner son domicile avant la reprise de son interrogatoire le lendemain, il ne peut se résoudre à se réfugier en zone libre. En effet, il a donné sa parole qu'il ne s'enfuirait pas et le commissaire Poinsot l'a menacé d'arrêter ses parents à sa place. Il décide de se suicider. Pour ce faire, il quitte son domicile par une sortie non gardée et se rend à la Fondation Bergonié où il récupère deux ampoules de cyanure en cassant un carreau de l'armoire à poisons. Il rédige ensuite plusieurs lettres chez lui²⁰⁶, dont une à l'attention de son père. Il y explique qu'il ne peut « se relever du point de vue de sa carrière du scandale public qu'a été son arrestation en pleine Faculté »²⁰⁷. Il semble cependant que la principale cause de son suicide soit la crainte des tortures à venir, le commissaire lui ayant fait comprendre qu'il saurait le faire parler. Après des derniers préparatifs (il prend le soin de se raser), il ouvre les robinets de gaz à trois heures du matin (il inscrit l'heure sur un papier) et ingère ensuite le cyanure²⁰⁸. Son suicide est relaté dans *L'Œuvre* le 9 août 1941. Jean-Jacques Auriac y est présenté comme un innocent arrêté par erreur :

« Le dramatique suicide du professeur Auriac à Bordeaux

Le 8 juillet dernier²⁰⁹, le professeur Auriac, au cours des examens de fin d'année, a été arrêté en pleine Faculté de médecine de Bordeaux, sur l'ordre du préfet Alype – toujours lui !

Pour quel motif ? On l'ignore. L'erreur devait être bien évidente, puisque, le soir même, après interrogatoire dans les bureaux de la police, le professeur Auriac était rendu à la liberté.

Le lendemain, on le trouva mort chez lui, il s'était suicidé. Dans des lettres écrites avant le geste de désespoir, il expliquait qu'il n'avait pas voulu survivre au déshonneur d'avoir été arrêté en pleine Faculté, devant tous ses élèves ; qu'il s'estimait désormais discrédité ; que sa vie était souillée d'une tache indélébile, que sa chaire ne pouvait plus l'accueillir ; qu'il ne pourrait plus enseigner, etc.

Le professeur Auriac eut tort, bien évidemment, de se faire toutes ces idées. À notre époque, où les arrestations arbitraires, et absolument injustifiées, ne se comptent plus, si toutes les personnes appréhendées sans raison se jugeaient de ce fait, déshonorées, et indignes de vivre, que de suicides !!²¹⁰ »

Des résistants discutent entre eux de la torture en 1941. André Postel-Vinay²¹¹, du réseau d'évasion Pat O'Leary, rapporte des propos tenus antérieurement à son arrestation (qui a lieu le 14 décembre 1941) :

²⁰⁴ BENAMOU Georges-Marc, *Les rebelles de l'an 40 : les premiers Français libres racontent*, Paris, Robert Laffont, 2010, p. 79 (entretien de l'auteur avec Germaine Tillion, réalisé les 26 mai et 16 juin 1999).

²⁰⁵ Jean-Jacques Auriac (1906-1941) est professeur agrégé à la faculté de médecine de Bordeaux. Voir annexe p. 202.

²⁰⁶ Il adresse une lettre à ses parents, une à son frère, une à la police et une à sa femme de ménage pour la prévenir des risques d'asphyxie dus au gaz.

²⁰⁷ GIRAUT Jacques, « AURIAC Jean-Jacques », *Le Maitron*, consulté le 15/01/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article10496>

²⁰⁸ CHARRON Corine, *Jean Auriac : professeur agrégé à la faculté de médecine et de pharmacie de Bordeaux, son sacrifice héroïque de résistant*, Bordeaux, Bordeaux 2, 2003, p. 65.

²⁰⁹ Il s'agit en fait du 18 juillet. Voir *supra*.

²¹⁰ « Le dramatique suicide du professeur Auriac à Bordeaux », *L'Œuvre*, n° 9 408, 9 août 1941.

²¹¹ André Postel-Vinay (1911-2007) rejoint le réseau SR Guerre en octobre 1940. Il participe au réseau anglais Pat O'Leary à partir de 1941.

« Une amie – une camarade de la Résistance – avait dit un jour en ma présence : “Si je suis arrêtée, ils pourront me torturer comme ils voudront, je suis sûre de moi, ils ne me feront pas parler.” Venant d’un homme, cette phrase m’aurait plutôt inquiété ; mais elle venait d’une femme et d’une femme courageuse. Je suis très féministe. Je regardai donc avec admiration cette résistante à toute épreuve ; avec une admiration un peu hésitante tout de même. Peut-on être vraiment sûr que l’on tiendra toujours, quelles que soient la brutalité, la cruauté, la fréquence et la durée des exercices auxquels on vous soumettra ? Si l’on m’avait interrogé sur mes aptitudes à ce sujet, j’aurais simplement répondu : “Je ferai de mon mieux.”²¹² »

Certains résistants tâchent donc déjà de se figurer leur capacité à faire face à la torture. André Postel-Vinay précise cependant que les pratiques de torture ne sont pas encore connues à cette époque. L’incertitude sur ce qui l’attend exactement contribue à accroître son angoisse alors qu’il tarde à être interrogé :



« Le premier interrogatoire semblait remis à plus tard. Cet illogisme me stupéfiait. Il me donnait le temps de réfléchir. Sans doute ne perdrais-je rien pour attendre. Mais à quoi devais-je m’attendre ? Tabassages plus ou moins soignés ? Véritables tortures ? Il y a bien sûr, entre les deux, toutes les nuances de l’arc-en-ciel, tous les dégradés, tous les *crescendo*... On ne savait encore rien de précis, à cette époque, sur les méthodes de la Gestapo à l’égard des résistants français. L’exercice allait-il se passer à la Santé ou dans des locaux spécialement équipés pour en tirer le maximum ? Ces incertitudes ajoutaient aux plaisirs de l’attente²¹³. »

Cette crainte des supplices qui l’attendent et de ne pas y résister le conduit à sa tentative de suicide le 17 décembre 1941. Ce mois (décembre 1941) paraît être un tournant avec trois suicides effectifs de résistants, sans doute par crainte des tortures. Lucien Bloch²¹⁴, agent de liaison du réseau Notre-dame de Castille, se suicide à son domicile à Paris le 12 décembre alors qu’il est sur le point d’être arrêté par des Allemands²¹⁵. Georges Fauveau²¹⁶, responsable de l’Organisation spéciale, se défenestre dans les locaux de la préfecture de police le 15 décembre après son arrestation²¹⁷, tandis que Pierre Déchaume²¹⁸ se pend en prison avec un drap le 23 décembre, la veille de son transfert à Paris pour un interrogatoire²¹⁹. Ces suicides incitent à penser que c’est à partir de ce moment que la pratique de la torture commence véritablement à être connue et redoutée.

Son usage semble s’intensifier à partir de l’été 1942. Le 1^{er} juin, le pouvoir d’exécution du *Militärbefehlshaber in Frankreich* est transféré aux services de la Sipo-SD (*Sicherheitspolizei und Sicherheitsdienst*) qui réunissent « l’essentiel des polices et le service de sécurité du parti nazi »²²⁰. Karl Oberg est nommé à cet effet *Höhere SS und Polizeiführer* (chef supérieur de la SS et de la police). Le 12 juin 1942, Heinrich Himmler, qui dirige l’office central de la sécurité du Reich (*Reichssicherheitshauptamt*) auquel est subordonnée la Sipo-SD, promulgue une ordonnance autorisant l’usage des méthodes du troisième degré (« alimentation réduite [pain et eau], couchette dure, cellule obscure, privation de sommeil, exercices épuisants,

²¹² POSTEL-VINAY André, *Un fou s’évade. Souvenirs de 1941-1942*, Paris, Éditions du Félin, 1997, pp. 25-26.

²¹³ *Ibid.*, p. 29.

²¹⁴ Lucien Bloch (1889-1941). Voir annexe p. 203.

²¹⁵ PENNETIER Claude, PENNETIER Annie, TANTIN Dominique, « BLOCH Lucien, Georges, Jacques », *Le Maitron*, consulté le 17/01/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article219929>

²¹⁶ Georges Fauveau (1905-1941). Voir annexe p. 203.

²¹⁷ GRASON Daniel, « FAUVEAU Georges, Louis [dit Raoul] », *Le Maitron*, consulté le 05/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article50626>

²¹⁸ Pierre Déchaume (1902-1941) recueille des renseignements. Voir annexe p. 204.

²¹⁹ PANTHOU Éric, « DÉCHAUME Pierre, Émile », *Le Maitron*, consulté le 05/02/2021. URL : <https://maitron.fr/spip.php?article217243>

²²⁰ ALBERTELLI Sébastien, BLANC Julien, DOUZOU Laurent, *La lutte clandestine en France : Une histoire de la Résistance 1940-1944*, Paris, Éditions du Seuil, 2019, p. 231.

flagellation ») sur, entre autres, « les saboteurs, les terroristes, les membres des mouvements de résistance, les agents parachutés »²²¹.

En mars 1942, les rédacteurs du journal clandestin *Combat* commencent à évoquer la torture :

« Au juste hommage rendu par la nation tout entière aux morts de Boulogne-Billancourt [victimes du bombardement des usines Renault], COMBAT ajoute l'hommage dû aux 40. 000 morts civils, mitraillés par les hordes hitlériennes dans les villes ouvertes et sur les routes de France au cours de l'invasion, aux enfants, aux femmes, aux vieillards assassinés par les Huns qui occupent notre pays, qui l'affament, le pillent, le torturent, aux morts oubliés par Vichy.

Il ajoute l'hommage dû aux centaines d'otages fusillés par les séides d'Hitler à Paris, à Rouen, à Bordeaux, à Amiens [...] – à tous ces morts sur lesquels Vichy garde le silence, un silence honteux.

Il ajoute l'hommage dû aux patriotes exécutés, emprisonnés, torturés par les complices d'Adolf Hitler²²². »

La pratique de la torture n'est pour l'instant dénoncée qu'en même temps que les autres exactions commises par les nazis. Les résistants recueillent des informations sur les tortures grâce aux témoignages de ceux qui parviennent à s'évader ainsi que par les lettres des détenus. Pierre Rebière²²³, militant communiste arrêté le 15 décembre 1941 et enfermé dans la prison de la Santé, écrit ainsi le 15 février 1942 : « Les soldats allemands laissent entendre qu'aucun ne sortira des mains de la Gestapo. Il y a de pauvres gars que cela affole et parfois, la nuit, on entend de longs hurlements comme des bêtes, ce sont des malheureux qui hurlent à la mort...²²⁴ » Dans une autre lettre, il demande à son destinataire de faire savoir rapidement « qu'en ce moment il y a un jeune auquel ils ont cassé les deux jambes et les deux bras, et ils le traînent comme une loque ; ce sont des tortures terribles. Il y a des fous, d'autres tentent de se suicider, c'est affreux...²²⁵ » Cette perspective conduit les résistants et les résistantes à considérer la possibilité de mettre fin à leurs jours lors d'une arrestation afin d'échapper à ces souffrances.

²²¹ GUÉRIN Alain, *Chronique de la Résistance*, op. cit., p. 472.

²²² « Deuil national », *Combat : organe du Mouvement de libération française*, mars 1942.

²²³ Pierre Rebière (1909-1942) participe à la formation de l'Organisation spéciale. Il est condamné à mort le 9 septembre 1942.

²²⁴ Lettre de Pierre Rebière, 15 février 1942. Consultable sur <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article128316>

²²⁵ Lettre de Pierre Rebière à son « p'tit Chos' », [1942]. Consultable sur <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article128316>

Chapitre 2 – Le droit moral au suicide face aux dangers de la répression

A) La crainte des répercussions du suicide sur la famille

La protection de la famille constitue l'une des préoccupations de celles et ceux qui ont l'opportunité d'entrer en résistance. Édouard Depreux²²⁶ rapporte qu'elle est un motif avancé pour ne pas s'engager : « Un de nos camarades [socialistes] m'a dit en me serrant les mains “Permettez-moi de te féliciter de ton courage, mais permettez-moi de ne pas te suivre car j'ai une femme et deux enfants.” C'était un état d'esprit très répandu. Il savait bien que moi aussi j'avais une femme et des enfants²²⁷. » Les résistants pensent aux conséquences que leur mort pourrait avoir pour leurs proches, mais ils estiment que l'enjeu de leur combat mérite des sacrifices.

Au moment de leur arrestation ou de leur jugement, ils s'inquiètent cependant de ses effets tant matériels que psychologiques sur leur famille. Des résistants condamnés à mort indiquent dans leurs lettres qu'ils craignent que leurs parents écourtent leur vie en apprenant leur exécution. Dans un corpus de lettres écrites par deux cent quatre-vingts résistants (certains en ont écrit plusieurs), quarante-cinq d'entre eux expriment clairement la crainte qu'un ou plusieurs membres de leur famille ne se laissent mourir en apprenant qu'ils ont été fusillés et/ou les enjoignent à vivre²²⁸. Parmi eux, trois redoutent que leur mort n'occasionne un suicide direct (c'est-à-dire non une mort survenue à la suite d'une dépression qui conduirait à un défaut de nutrition par exemple, mais par un geste délibéré). Spartaco Guisco²²⁹, s'adressant à sa famille, écrit : « Je lui demande [à sa femme] comme à vous tous, de puiser courageusement la force de vivre malgré tout²³⁰. » Il écrit à son épouse : « Il faut pourtant que tu résistes et tu résisteras parce que je le désire, n'est-ce pas, ma Thérèse ? Il te reste Pierre [son fils] dont tu dois t'occuper et je voudrais que tu voies ma mère pour lui parler de moi. » Il précise plus loin : « Pour l'avenir, je te laisse juge de ce que tu dois faire, hormis d'abréger ta vie. Cela est bien promis, n'est-ce pas ?²³¹ » Sa compagne est décédée en 1944. Elle s'est apparemment laissé mourir. Cadys Sosnowski²³² craint quant à lui pour sa mère : « Je vais te demander d'avoir beaucoup de courage et de ne rien faire, tu m'entends, pour attenter à ta vie. Pense que tu as un autre fils, mon petit frère que je ne reverrai plus²³³. » Les résistants appuient très souvent leur injonction à ce que leurs parents ou leur conjointe²³⁴ vive(nt) par l'argument qu'il faut encore s'occuper soit de jeunes enfants soit de l'adelphie. La demande de ne pas se

²²⁶ Édouard Depreux (1898-1981) est conseiller général de la Seine de 1938 à 1941, date de sa démission. Il s'engage dans la Résistance en prenant part au réseau du musée de l'Homme puis au Comité d'action socialiste et à Libération-Nord.

²²⁷ AN - 72AJ/70 dossier n° 2, pièce 20. Causerie faite aux sections socialistes de Sceaux le 23 novembre 1944 et Châtenay le 15 octobre 1944 par le camarade Édouard Depreux.

²²⁸ Les lettres dont il s'agit concernent toutes les lettres de résistants présentes dans KRIVOPISSKO Guy (éd.), *La vie à en mourir. Lettres de fusillés (1941-1944)*, Paris, Éditions Tallandier, 2006 ; Id., *À vous et à la vie : lettres de fusillés du Mont-Valérien, 1940-1944*, Paris, Éditions Tallandier, Ministère de la Défense, 2010 ; DUCLOS Jacques (éd.), *Lettres de fusillés*, Paris, Éditions sociales, 1970 ; FAJON Étienne (éd.), *Ils aimait la vie. Lettres de fusillés*, Paris, Éditions Messidor, 1985 ; ROSEL-KIRSCHEN André, *Le Procès de la Maison de la chimie (7 au 14 avril 1942) : contribution à l'histoire de la Résistance armée en France*, Paris, L'Harmattan, 2002 et sur les sites Internet du Maitron (<http://maitron-fusilles-40-44.univ-paris1.fr/>) et du Mont-Valérien (<http://www.mont-valerien.fr/>).

²²⁹ Spartaco Guisco (1911-1942). Né en Italie, il est naturalisé français le 14 mars 1932. Il prend part à la lutte armée au sein de l'Organisation spéciale. Il est arrêté le 9 février 1942 et fusillé le 17 avril.

²³⁰ Lettre de Spartaco Guisco à sa famille, 17 avril 1942. Consultable dans ROSEL-KIRSCHEN André, *Le Procès de la Maison de la chimie, op. cit.*, pp. 127-128.

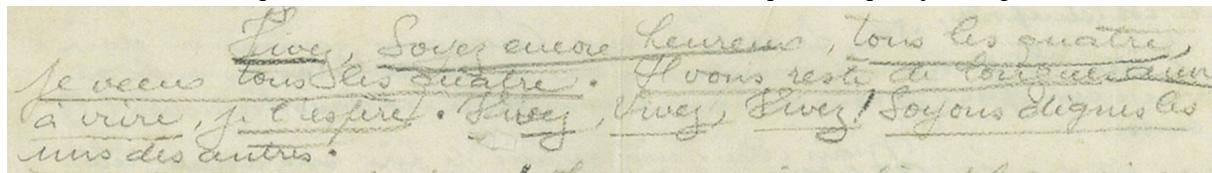
²³¹ Lettre de Spartaco Guisco à sa femme, 17 avril 1942. Consultable dans ROSEL-KIRSCHEN André, *Le Procès de la Maison de la chimie, op. cit.*, p. 130.

²³² Cadys Sosnowski (1926-1943). Militant communiste, il intègre les FTP-MOI et participe à un attentat à l'explosif. Il est arrêté le 18 mars 1943. Condamné à mort le 18 mai, il est fusillé le 26.

²³³ Lettre de Cadys Sosnowski à ses parents et son frère, 26 mai 1943. Consultable sur <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article152105>

²³⁴ Le corpus étudié concerne exclusivement (à l'exception d'une lettre) des scripteurs hommes.

laisser mourir concerne une personne en particulier ou est étendue à l'ensemble de la famille. Jacques Grinbaum²³⁵ écrit à ses parents et à ses sœurs : « Vivez, ne tentez rien par désespoir, je l'exige²³⁶. » Il réitère :



La majorité des autres scripteurs, qui n'expriment pas textuellement la crainte que leur mort en entraîne d'autres, enjoignent leur famille à être courageuse et à « ne pas se laisser abattre ».

Cette inquiétude vis-à-vis de leur famille incite possiblement des résistants à ne pas se suicider. En effet, s'ils redoutent que leurs proches ne se laissent mourir en apprenant leur condamnation à mort, il est légitime qu'ils le craignent également et sans doute d'autant plus si ces derniers devaient apprendre leur suicide. En outre, dans le cas d'un suicide ils ne pourraient pas informer leur famille de ses motivations. Le souci de leur famille est également perceptible par les graffitis qu'ils laissent sur les parois de leurs cellules : « J'ai lu sur les murs de cette cellule les adieux touchants, que des hommes qui m'avaient précédé, adressaient à leurs enfants. Sans savoir ce qu'ils allaient devenir, presque tous avaient pensé à leur famille, à leurs petits. C'était pénible et touchant²³⁷. » Les individus ayant une plus forte insertion matrimoniale et familiale ont moins tendance à mettre fin à leurs jours que les autres²³⁸. Jean Moulin a d'ailleurs pensé aux conséquences de sa mort pour sa mère, tandis que Boris Vildé décide de ne pas se suicider en partie pour sa femme. De même, ce sont des membres de sa famille, par l'intermédiaire d'un ami médecin, qui convainquent André Postel-Vinay de tenter d'échapper à la condamnation à mort en se faisant passer pour fou. Le résistant comprend que l'idée vient de sa sœur, Marie-Hélène, également engagée dans la Résistance, et de son beau-frère, Pierre Lefaucheur. Il hésite à adhérer au projet car il sait que si les Allemands comprennent qu'il simule son régime sera durci. Il sort d'une tentative de suicide et attend d'être fusillé, ne craignant enfin plus d'être torturé. Cependant, il se sent contraint vis-à-vis des efforts de sa famille de tenter l'entreprise :

« Ce qui me troublait surtout, c'est que je percevais fort bien un tout autre aspect du problème : pouvais-je négliger, mépriser, neutraliser par mon inertie cette malheureuse tentative entreprise par ma famille pour essayer d'éviter mon exécution ? Je leur avais déjà fait tant de mal ; je les sentais si anxieux... Pouvais-je vraiment me refuser à seconder leurs pauvres efforts de sauvetage, si vains et fous qu'ils me paraissent ? Pouvais-je me dérober à leur projet dans l'espoir de rester en paix ? Et quelle paix maintenant ? Il n'en restait déjà plus rien²³⁹. »

Il décide donc de se faire passer pour un fou suicidaire puisqu'il a déjà tenté de mettre fin à sa vie sous les yeux des Allemands. Les réflexions d'André Postel-Vinay sur ce dessein montrent le problème moral que le suicide pose aux résistants vis-à-vis des leurs (bien qu'il s'agisse ici d'un suicide simulé) :

²³⁵ Jacques Grinbaum (1920-1941) diffuse de la propagande communiste et aide le Front national de lutte pour l'indépendance. Il est arrêté le 27 mars 1941 et fusillé le 15 décembre.

²³⁶ Lettre de Jacques Grinbaum à ses parents et à ses sœurs, 14 décembre 1941. Consultable sur : http://www.mont-valerien.fr/ressources-historiques/le-mont-valerien-pendant-la-seconde-guerre-mondiale/lettres-de-fusilles/detail-lettres-fusiles/lettres-de-fusilles/grinbaum-jacques/?no_cache=1

²³⁷ AN - 72AJ/82 dossier n° 4, pièce 28. « Regard sur la Résistance en France », texte d'une conférence de L. Selosse devant le Rotary-Club de Lille, 14 janvier 1958. À ce sujet consulter également : CALET Henri, *Les murs de Fresnes 1945*, Paris, Viviane Hamy, 1993.

²³⁸ MORSELLI Enrico, *Il suicidio : saggio di statistica morale comparata*, Milan, Fratelli Dumolard, 1879, pp. 342-348 ; DURKHEIM Émile, *Le suicide : étude de sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, 1993, pp. 174-214 ; HALBWACHS Maurice, « Le suicide et la famille », in *Les causes du suicide*, Paris, Presses universitaires de France, 2002, pp. 149-180.

²³⁹ POSTEL-VINAY André, *Un fou s'évade*, op. cit., p. 100.

« Il y avait pourtant une objection – et une objection grave à ces projets : si je simulais un nouveau suicide, ma famille l'apprendrait. Qu'en penseraient-ils, les malheureux ? Fallait-il réellement ajouter ce pseudo-suicide à tout ce que je leur avais déjà fait subir ? Ne finiraient-ils pas par me croire fou ? [...] Mais c'est eux-mêmes qui me poussaient à feindre la folie ! Sans eux, je n'en aurais jamais eu l'idée. Évidemment, ce qu'ils craignaient surtout, c'était que je sois exécuté. Je ne partageais pas leurs préférences, mais je les aimais trop et me sentais trop coupable à leur égard pour ne pas tenir compte de leurs vœux. Encore fallait-il que cette affreuse simulation ait l'ombre d'une chance de succès ; et comment lui donner cette chance sans un geste vraiment spectaculaire ? Comprendraient-ils que je ne faisais qu'appliquer leurs directives ? J'essayais de m'en convaincre²⁴⁰. »

Les résistants ont d'autant plus conscience des effets que leur mort pourrait avoir sur leurs proches qu'ils ont parfois eux-mêmes connu des deuils. Le frère d'André Postel-Vinay est mort au combat en mai 1940. Alors qu'André Postel-Vinay songe quitter la résistance dans la métropole pour s'engager dans la France Libre, estimant que ce rôle lui conviendrait mieux et qu'il serait plus sûr pour lui et sa famille, ce précédent deuil pèse sur sa conscience : « Je savais combien elle [sa mère] souffrait de la mort de mon frère, l'inquiétude que lui causait mon père [qui a la maladie de Parkinson], l'affection qu'elle avait pour moi. Je me sentais horriblement coupable à son égard²⁴¹. » Bien que sa mère lui ait dit qu'il devait faire ce qu'il croyait être son devoir sans se préoccuper de ses parents, il n'est finalement pas parti, des camarades lui ayant fait comprendre que son rôle en France était plus important. Cet épisode montre néanmoins l'importance du contexte familial et les effets qu'il peut avoir sur les choix des résistants.

B) La spécificité des suicides des juifs

Les résistants réfléchissent au respect des principes moraux induits par leur religion à mesure qu'ils envisagent le suicide en cas d'arrestation pour échapper aux tortures. L'influence des religions sur le taux des suicides est démontrée : les croyants ont moins tendance à mettre fin à leurs jours que les athées. Cette influence est d'autant plus importante que le degré de la pratique religieuse est élevé²⁴². Le christianisme tout comme le judaïsme condamnent en effet le suicide²⁴³. Malgré cela, les juifs sont plus enclins à se donner la mort sous l'Occupation en raison des persécutions qu'ils subissent de la part des nazis.

Le suicide est pourtant prohibé par les juifs bien qu'il ne soit pas textuellement interdit dans la Bible²⁴⁴ (les juifs ne considèrent pas que le cinquième commandement « Tu ne tueras point » concerne les suicides²⁴⁵) ni dans le Talmud (qui rassemble la loi juive)²⁴⁶. Les exemples de suicides contenus dans le Talmud sont expliqués comme étant exceptionnellement voulu par Dieu. L'interdiction du suicide est établie postérieurement dans la Halakha (« doctrine du judaïsme fondée sur la Loi écrite et la Loi orale, telle qu'elle a été formulée et transmise

²⁴⁰ *Ibid.*, p. 115.

²⁴¹ *Ibid.*, p. 83.

²⁴² DERVIC Kanita, OQUENDO Maria A., GRUNEBAUM Michael F., ELLIS Steve, BURKE Ainsley K., MANN J. John, « Religious affiliation and suicide attempt », *The American Journal of Psychiatry*, vol. 161, n° 12, 2004, pp. 2303-2308 ; STACK Steven, « The effect of religious commitment on suicide: a cross-national analysis », *Journal of Health and Social Behavior*, vol. 24, n° 4, 1983, pp. 362-374.

²⁴³ GEARING Robin E., LIZARDI Dana, « Religion and suicide », *Journal of Religion and Health*, n° 48, 2009, pp. 332-341.

²⁴⁴ L'Ancien Testament comporte sept morts volontaires (Samson, Saul, l'écuier de Saul, Abimelech, Ahitophel, Samuel, Zimri et Razis), tandis que le Nouveau Testament n'en comporte qu'une (Judas Iscariot). EVANS Glen, FARBEROW Norman L., « Biblical suicides », in *The encyclopedia of suicide*, New York, Facts on File, 1988, p. 30. Voir aussi : CLEMONS James T., *What does the Bible say about suicide?*, Minneapolis, Fortress, 1990.

²⁴⁵ GEARING Robin E., LIZARDI Dana, « Religion and suicide », art. cit., p. 337.

²⁴⁶ Le Talmud indique qu'il vaut mieux se suicider que de pratiquer l'idolâtrie, s'adonner à des déviances sexuelles ou commettre un meurtre. ROSNER Fred, « Suicide in biblical, talmudic and rabbinic writings », *A journal of Orthodox Jewish Thought*, vol. 11, n° 2, 1970, pp. 25-40, p. 38.

par les rabbins depuis la période du Second Temple »²⁴⁷). Elle est formulée à partir d'un verset de la Genèse (IX : 5) « Sachez-le aussi, je redemanderai le sang de vos âmes, je le redemanderai à tout animal ; et je redemanderai l'âme de l'homme à l'homme, à l'homme qui est son frère. » Ce verset signifierait que la vie humaine appartient uniquement à Dieu, en conséquence de quoi l'homme n'aurait pas le droit de mettre fin de sa propre initiative à sa vie. Le suicide est, pour les juifs, un péché encore plus condamnable que l'homicide car dans le second cas son auteur a encore le temps de se repentir de son crime, ce qui n'est pas possible pour un suicide. L'âme d'un suicidé n'a nulle part où aller : elle ne peut retourner dans le corps, qui a été mis à mort, ni se rendre ailleurs, son temps n'étant pas encore venu. Elle demeure donc dans les limbes²⁴⁸. De plus, le suicide rompt l'une des règles des juifs qui est de ne pas se séparer de la communauté. En conséquence, les juifs, comme les chrétiens, déniennent aux suicidés le droit aux hommages funéraires. Le traité post-talmudique *Ebel Rabbati* (ou *Semahot*) qui concerne les rites de deuil précise ainsi qu'il est interdit de montrer son deuil dans le cas d'un suicide en déchirant son vêtement (comme c'est traditionnellement le cas), ni de porter d'éloge funéraire ou de faire un quelconque acte montrant du respect à l'égard du défunt²⁴⁹.

Le judaïsme admet cependant des exceptions. Le traité *Semahot* précise que pour qu'un suicide soit considéré comme tel celui qui en est l'auteur doit s'être tué de sa propre volonté. Les hommes et les femmes qui se donnent la mort juste après avoir fait part de leur désir de mourir sont bien considérés comme des suicidés. À l'inverse, le doute est permis si un laps de temps s'est écoulé entre l'annonce du suicide et le passage à l'acte (un cas de suicide par noyade pourrait par exemple être considéré comme un accident). Les juifs sont de plus autorisés à se suicider s'ils le font pour éviter d'être forcés à commettre un meurtre ou à changer de religion. La distinction est donc faite entre les suicidés et les martyrs, la mort de ces derniers est louable²⁵⁰. Plusieurs exemples de suicides de masse de juifs jalonnent l'histoire. L'historien juif Flavius Josèphe énonce le cas d'une mise à mort consentie de juifs tirés au sort au moment du siège de la forteresse de Jotapata en 67²⁵¹. Il rapporte également le suicide collectif de neuf cent soixante juifs à la forteresse de Massada alors qu'ils étaient assiégés par les Romains²⁵². C'est leur chef, Éléazar, qui les aurait incités au suicide afin de ne pas tomber vivants aux mains de leurs ennemis. Des juifs se sont suicidés massivement lors des Croisades, des pogroms de Chmelnicki (chef des Cosaques d'Ukraine) en 1648-1649, etc.

En 1933, les premières persécutions et les premiers boycotts anti-juifs conduisent de nombreux juifs au suicide en Allemagne. Fritz Rosenfelder, qui se suicide durant l'été, laisse une lettre dans laquelle il dit qu'un « juif allemand a été incapable de vivre avec la connaissance que le mouvement par lequel l'Allemagne regarde son salut le considère comme un traître à sa patrie » et qu'il espère que son suicide pourra réveiller les mentalités des chrétiens²⁵³. De même, l'*Anschluss* provoque des suicides de juifs en Autriche (5 se sont suicidés en janvier 1933, 4 en février, 79 en mars et 62 en avril) comme des non-juifs par ailleurs (88 suicides en janvier, 62 en février, 213 en mars, 138 en avril)²⁵⁴. Des juifs, dont des réfugiés, se suicident également en France au moment de l'invasion allemande. Alfred Elias, médecin et conseiller municipal à Mulhouse, se suicide le 18 juin 1940, ne supportant pas que la convention d'armistice prévoie l'annexion par l'Allemagne de l'Alsace et

²⁴⁷ « HALAK(H)A », CNRTL, 2012, [en ligne], consulté le 03/12/2020. URL : <https://www.cnrtl.fr/definition/halakha>

²⁴⁸ GEARING Robin E., LIZARDI Dana, « Religion and suicide », art. cit., p. 337.

²⁴⁹ KAPLAN Steven J., SCHOENEBERG Lynn A., « Defining suicide: importance and implications for judaism », *Journal of Religion and Health*, vol. 27, n° 2, 1988, pp. 154-156, p. 155.

²⁵⁰ DROGE Arthur J., TABOR James D., *A noble death: suicide and martyrdom among Christians and Jews in Antiquity*, San Francisco, Harper, 1992.

²⁵¹ JOSEPH Flavius, *La guerre des Juifs*, Paris, Les éditions de Minuit, 1977, pp. 335-338 (livre III, 350-391).

²⁵² Ibid., (livre VII, 304-406), pp. 541-550. La véracité historique de cet épisode n'est pas attestée : MAGNESS Jodi, *Masada: from Jewish revolt to modern myth*, Princeton, Princeton University Press, 2019.

²⁵³ KWEIT Konrad, « The ultimate refugee. Suicide in the Jewish community under the Nazis », *The Leo Baeck Institute year book*, vol. 29, n° 1, 1984, pp. 135-167, p. 147.

²⁵⁴ Ibid., p. 149.

de la Lorraine et connaissant les risques encourus par les juifs²⁵⁵. Les suicides des juifs sont parfois perçus comme étant une forme de résistance aux nazis puisque les juifs les empêchent ainsi d'être les auteurs de leur mort et de les humilier ou de les faire souffrir avant de les tuer. Les nazis tentent d'ailleurs d'empêcher les suicides des juifs (tout comme ceux des résistants) quel que soit l'endroit où ils ont lieu (dans les maisons, à l'hôpital, dans les trains conduisant à la déportation, etc.). Ils exécutent ensuite eux-mêmes les israélites²⁵⁶.

En France, la persécution des juifs concerne d'abord les juifs étrangers (qui sont internés dans un premier temps avant d'être déportés) puis les juifs français. Le statut des juifs du 3 octobre 1940 concerne tous les « juifs de nationalité française ». Il définit ce qu'est un juif (à savoir toute personne ayant trois grands-parents juifs ou deux grands-parents et un conjoint juifs) et leur retire « toute influence politique »²⁵⁷ en leur interdisant l'accès total ou partiel aux professions de la fonction publique (enseignement, magistrature, administration, etc.) ainsi qu'à certaines professions du secteur privé (presse, radio, cinéma)²⁵⁸. Le 2 juin 1941, la définition d'un juif est élargie à ceux ayant un ou plusieurs ascendants juifs et qui ne sont ni catholiques ni protestants. À partir du 22 juillet 1941, le commissariat général aux affaires juives peut nommer un administrateur provisoire pour remplacer un chef d'entreprise juif. En zone occupée, des mesures vexatoires s'ajoutent aux mesures administratives : tampon juif appliqué sur la carte d'identité et la carte d'alimentation ; interdiction d'exercer une profession mettant les juifs en relation avec des aryens ; interdiction de fréquenter des lieux publics (cafés, restaurants, cinémas, jardins, etc.) ; couvre-feu imposé à 20 heures ; réglementation des horaires pour qu'ils puissent faire leurs courses ; port de l'étoile jaune à partir de six ans (ordonnance du 6 juin 1942), etc.²⁵⁹ En outre, les membres du *Militärbefehlshaber in Frankreich* considèrent que les attentats perpétrés à partir de l'été 1941 sont l'œuvre d'un « terrorisme judéo-bolchevique »²⁶⁰, les exécutions d'otages puis les déportations visent donc tant les communistes que les juifs. Cette répression ciblée est la conséquence de considérations objectives (des communistes et des juifs participant aux attentats) et de conceptions idéologiques²⁶¹.

Face à cette stigmatisation, puis à cette persécution, les juifs mettent en place différentes stratégies : certains évitent les opérations de recensement, tentent de fuir ou plongent dans la clandestinité²⁶². Les nazis parviennent toutefois à retrouver des juifs ayant changé d'identité. Certains d'entre eux décident alors de se suicider. Jean Braunstein²⁶³, se dissimulant sous l'identité d'emprunt Jean Bernier, se défenestre le 24 juin 1944 alors que des Allemands se présentent chez lui²⁶⁴. Des juifs veulent croire en la protection qu'offre la France et préfèrent se soumettre aux ordonnances, aussi iniques soient-elles, tandis que d'autres perçoivent le danger qu'ils encourent et choisissent d'entrer en résistance²⁶⁵. Ils rejoignent alors individuellement des mouvements

²⁵⁵ Lettre de Didier Blum aux parents et aux élèves du lycée Fabre de Rodez, 2009. Consultable sur <http://judaisme.sdv.fr/histoire/shh/jblum/rodez2304.htm>

²⁵⁶ KWEIT Konrad, « The ultimate refugee. Suicide in the Jewish community under the Nazis », art. cit., pp. 137-138.

²⁵⁷ AN – F60 490. Note du secrétariat général de la présidence du Conseil, 28 octobre 1940.

²⁵⁸ BRUTTMANN Tal, « La mise en œuvre du statut des Juifs du 3 octobre 1940 », *Archives Juives*, vol. 41, n° 1, 2008, pp. 11-24.

²⁵⁹ CHEVRILLON Claire, « Première phase de la persécution des juifs : automne 1940 – juin 1942 », in *Une résistance ordinaire*, Paris, Éditions du Félin, 1999, pp. 65-68.

²⁶⁰ MEYER Ahlrich, « Les débuts du “cycle attentats-répression” en automne 1941 », in DOUZOU Laurent, FRANK Robert, PESCHANSKI Denis, VEILLON Dominique (dir.), *La Résistance et les Français : Villes, centres et logiques de décision*, Paris, IHTP, 1996, pp. 486-497.

²⁶¹ EISMANN Gaël, « Représailles et logique idéologico-répressive. Le tournant de l'été 1941 dans la politique répressive du Commandant militaire allemand en France », *Revue historique*, vol. 669, n° 1, 2014, pp. 109-141.

²⁶² SEMELIN Jacques, *La survie des juifs en France : 1940-1944*, Paris, CNRS éditions, 2018.

²⁶³ Jean Braunstein (1911-1944) est courtier et voyageur de commerce.

²⁶⁴ Archives départementales de Rhône-Alpes - 3808 W 1002. Procès-verbaux de police, certificat de décès de Jean Braunstein, juin 1944.

²⁶⁵ RAYSKI Adam, *Le choix des juifs sous Vichy : entre soumission et résistance*, Paris, La Découverte, 1992.

de résistance. Les branches clandestines des institutions juives ne se développent que tardivement car celles-ci essaient prioritairement de recourir aux moyens de contestation légaux.

Le suicide de Szmul Cruc²⁶⁶, bien qu'arrêté pour son action, semble directement lié à sa condition de juif. Il prend part en août 1941 à des collectes d'argent en faveur des juifs internés au camp de Drancy, puis intègre le Front national (organisation de résistance du PCF, lui-même étant communiste) et participe à l'action militaire notamment par la recherche d'armes. Il est arrêté par des inspecteurs des brigades spéciales de la préfecture de police de Paris le 9 octobre 1941 et incarcéré pour infraction au décret-loi du 26 septembre 1939 qui prévoyait la dissolution des organisations communistes. Son avocat tente sans succès d'obtenir sa liberté provisoire probablement en raison de la répression visant les judéo-communistes. Après l'avoir vu, Szmul Cruc tente de se suicider le 6 février 1942 en essayant de sauter du deuxième étage de la prison, mais un surveillant le retient. Déplacé dans le quartier de haute surveillance, il parvient « néanmoins à mettre fin à ses jours, un mois plus tard, par pendaison, dans la nuit du 18 au 19 mars 1942, pendant le sommeil de ses deux codétenus »²⁶⁷.

Certains juifs communistes agissent ensemble, ce sont les premiers à lutter en groupes²⁶⁸. Ils mènent des actions directes contre l'antisémitisme. En janvier 1942, Mordka Feferman²⁶⁹, membre du détachement juif des francs-tireurs et partisans de la main-d'œuvre immigrée, réalise avec Maurice Feld²⁷⁰ un attentat à la bombe contre le cinéma Delta où est projeté le film *Le juif Suss*. Le 9 mai 1942, ils attaquent un hôtel occupé par la Wehrmacht à Paris : « Poursuivi par des inspecteurs de police qui étaient chargés de l'arrêter et ayant reçu de ceux-ci dix-sept balles de pistolet, [Mordka Feferman] se trouvant alors dans l'impossibilité de fuir en raison des blessures qu'il avait reçues, s'est suicidé en avalant une pilule empoisonnée et en se tirant une balle dans la tête²⁷¹. » Avant de se donner la mort, il aurait dit à Maurice Feld : « Sauve-toi ! Sauve-toi ! Ils ne m'auront pas ! », celui-ci est finalement pris et fusillé le 22 août 1942²⁷².

Les résistants juifs sont poursuivis en tant que juifs et/ou en tant que résistants. Certains en jouent pour éviter de renseigner l'ennemi. Ainsi, Philippe Lévy²⁷³, résistant de Combat qui s'occupe de l'armée secrète et des dépôts d'armes, après son arrestation et alors qu'il est torturé, préfère « dire qu'il est juif pour faire cesser les tortures »²⁷⁴. Il meurt à Auschwitz où il est déporté par le convoi du 13 avril 1944. S'il ne s'agit pas d'un suicide direct, il devait savoir que signaler son identité ethnique avait une importante probabilité de le conduire à la mort. En effet, les Allemands, outre les déportations nombreuses de juifs, exécutent parfois immédiatement des résistants juifs. Henri Gorce-Franklin²⁷⁵ rapporte qu'un de ses camarades juifs, Constantin, « a été abattu

²⁶⁶ Szmul Cruc (1901-1942). Né en Roumanie, il émigre en France en 1920. Ses demandes de naturalisation échouent. Voir annexe p. 204.

²⁶⁷ KHAYAT Lynda, « CRUC Szmul », *Le Maitron*, consulté le 05/12/2020. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article157473>

²⁶⁸ POZNANSKI Renée, « La résistance juive en France », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale et des conflits contemporains*, n° 137, 1985, pp. 3-32, p. 8.

²⁶⁹ Mordka Feferman (1921-1942) est né en Pologne. Voir annexe p. 206.

²⁷⁰ Maurice Feld (1924-1942). Né en Pologne, il est naturalisé français en 1934. Il prend part à la lutte armée au sein de l'Organisation spéciale.

²⁷¹ Témoignage de son frère Léon Feferman cité par BESSE Jean-Pierre, GRASON Daniel, « FEFERMAN Mordka (Maurice) alias Louis », *Le Maitron*, consulté le 04/12/2020. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article157475>

²⁷² OUZOULIAS Albert, « Maurice Feferman et Maurice Feld », in *Les bataillons de la jeunesse*, op. cit., pp. 269-271. Il y est indiqué que l'attaque de l'hôtel et le suicide de M. Feferman se sont produits le 10 mai 1942 et non le 9.

²⁷³ Philippe Lévy (1918-1944) est arrêté à la suite d'une dénonciation.

²⁷⁴ AN - 72AJ/46 dossier n° 3, pièce 11. Témoignage de Raymond Jacquet, recueilli par Marie Granet, 22 décembre 1955.

²⁷⁵ Henri Gorce-Franklin (1906-2000) entre au réseau franco-polonais F2 puis au réseau Confrérie Notre-Dame. Il gagne ensuite l'Angleterre où il est affecté au BCRA. Il revient en France le 15 février 1943 et met en place le réseau Gallia puis le réseau Darius-nord.

par la Gestapo à la suite de son interrogatoire, probablement parce qu'il était juif »²⁷⁶. Chargé de recruter pour la Résistance, il avait été torturé sans parler. Les Allemands font passer ces assassinats pour des suicides. Ils déclarent par exemple aux policiers français de Lyon que Lazare Buchner-Grunbach²⁷⁷ s'est suicidé. Ceux-ci constatent bien une mort par pendaison : « Rendu sur place nous avons en effet constaté qu'un individu était pendu à cinquante centimètres du sol, ce dernier avait fixé une corde contre la muraille du local puis avait dû se servir d'une chaise pour pouvoir se pendre. Des renseignements recueillis auprès des militaires allemands, il s'agirait d'un israélite allemand répondant au nom suivant : Bucher [sic] Grunbach²⁷⁸. » Son acte de décès est rectifié par jugement du tribunal civil de Lyon le 26 février 1946 après que son frère, Ichiel Buchner, a identifié son corps grâce aux photographies conservées à l'Institut médico-légal le 3 septembre 1945²⁷⁹.

La conscience toujours plus grande des menaces qui pèsent sur la communauté juive contribue à inciter les juifs à entrer dans la lutte contre les occupants. Jacques Bingen²⁸⁰ se rend en Angleterre le 18 juillet 1940 et, le 12 juin 1942, il intègre le Bureau central de renseignement et d'action dont il s'occupe de la branche non militaire. Il rencontre par la suite Jean Moulin, ce qui le rend désireux de prendre part à la résistance intérieure à ses côtés. Jacques Bingen ne part finalement pour la France qu'après la mort de Jean Moulin²⁸¹. Le 15 août 1943, il accepte avant son départ d'emporter une pilule de cyanure et il rédige une lettre à l'attention de sa mère qui doit être lue à titre posthume. Il y expose les raisons qui l'engagent au combat. S'il mentionne son amour pour la France, il évoque également le sort de ses coreligionnaires : « Enfin, accessoirement, j'ai la volonté de venger tant de juifs torturés et assassinés par une barbarie dont l'histoire n'offre pas de précédents. Il est bien qu'un juif de plus – il y en a tant déjà, si tu savais ! – prenne sa part entière à la libération de notre patrie... »²⁸²

Les témoignages des juifs consultés ne précisent pas si certains d'entre eux refusent de prendre ou d'utiliser une pilule de cyanure.

C) Le problème moral du suicide pour les chrétiens

Des résistants chrétiens signalent leur refus de se doter de cyanure par respect envers les préceptes du christianisme. Jeanne Bohec²⁸³, qui est partie pour Londres le 18 juin 1940 et doit être parachutée en France au début de 1944 pour apprendre aux résistants le maniement d'explosifs, évoque ce refus : « Nous en aurions une [pilule de cyanure] avant de partir. J'étais bien décidée à ne pas l'employer. Je suis chrétienne et j'aurais fait confiance à Dieu pour avoir la force de me taire²⁸⁴. » Elle précise cependant : « Mais je comprends très bien les agents qui se sont suicidés par peur de parler. Je ne les tiens pas pour des lâches. Et je suis sûre que Dieu leur aura pardonné. J'ai entendu beaucoup de prêtres qui sont de mon avis. » Elle oublie finalement d'emporter sa

²⁷⁶ AN - 72AJ/57 dossier n° 8, pièce 9. Entrevue du lieutenant Ponsard avec Monsieur Gallia (Henri Gorce-Franklin), 25 février 1944.

²⁷⁷ Lazare Buchner-Grunbach (1918-1944). Juif polonais, il émigre en France vers 1930. Il est naturalisé français en 1939. Sa nationalité française lui est retirée par décret le 19 janvier 1942. Le 25 avril 1944, il est arrêté soit parce qu'il est juif soit, d'après son frère, parce qu'il est résistant. Il meurt au siège de la Gestapo à l'École du service de santé militaire le 16 mai.

²⁷⁸ Archives départementales de Rhône-Alpes - 3808 W 985. Procès-verbal du commissaire de police de l'agglomération lyonnaise, Albert Poilaine, 16 mai 1944.

²⁷⁹ CHORIN Jean-Sébastien, « BUCHNER Leisar [dit BUCHNER Lazare] », *Le Maitron*, consulté le 05/12/2020. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article196958>

²⁸⁰ Jacques Bingen (1908-1944). Voir annexe p. 228

²⁸¹ DOUZOU Laurent, « Bingen, Jacques », in MARCOT François (dir.), LEROUX Bruno, LEVISSE-TOUZÉ Christine (collaborateurs), *Dictionnaire historique de la Résistance*, op. cit., pp. 364-365.

²⁸² Lettre de Jacques Bingen à sa mère, 15 août 1943, in « Cahier Jacques Bingen, compagnon de la Libération 1908-1944 », *Espoir*, n° 48, 1984, pp. 27-56.

²⁸³ Jeanne Bohec (1919-2010) s'engage dans le corps féminin des volontaires françaises de la France Libre le 6 janvier 1941.

²⁸⁴ BOHEC Jeanne, *La plastiqueuse à bicyclette*, Paris, Éditions du Félin, 1999, p. 88.

pilule : « Tiens ! J'ai oublié la pilule [...] Mais cela n'a pas d'importance puisque j'avais l'intention de ne jamais m'en servir²⁸⁵. » N'étant pas arrêtée, elle n'a pas à regretter cet oubli, ou non.

Le BCRA, conscient de ces réticences, décide de fournir avec la pilule de cyanure un document visant à convaincre les catholiques qu'ils ont le droit de l'utiliser :

« Mon cher ami,

Tu pars en France comme parachutiste, et on te remet du poison pour te tuer rapidement au cas où tu tomberais dans les mains des Allemands.

Tu es peut-être catholique : tu sais que tu n'as pas le droit de te suicider et tu te demandes probablement si en conscience tu as le droit d'utiliser ce poison. Voici, je crois, comment tu dois raisonner.

La morale catholique a toujours permis qu'on accomplisse un acte indifférent qui produit deux conséquences : l'une bonne et l'autre mauvaise, pourvu qu'on s'attache à la bonne et qu'on néglige la mauvaise.

Si tu dois un jour absorber ce poison, tu pourras légitimement te dire que tu fais le sacrifice de ta vie pour la sécurité d'autres Français, qu'en faisant cela tu peux accomplir un acte de charité magnifique et que bien loin de commettre un péché mortel, tu peux accomplir, au contraire, un très bel acte de vertu.

Tu sais qu'il existe actuellement des piqûres qui endorment la volonté au point de la rendre incapable de garder un secret. [...] Ton cerveau devient comme un livre ouvert, ou si tu préfères, ton cerveau est un document ultra-secret qui, tombé aux mains de l'ennemi, peut être facilement déchiffré. Il faut donc absolument que ce document soit détruit avant de tomber aux mains de l'ennemi.

Il n'est pas question, dans le cas présent, de suicide, il est question d'un acte indifférent (destruction d'un document secret) qui a deux conséquences : la première mauvaise : ta mort ; la deuxième bonne : la sauvegarde de l'existence de tous ceux dont les noms sont inscrits sur ce document facile à déchiffrer qu'est ton cerveau.

Donc, dans le cas où tu connais des renseignements qui, livrés aux Allemands, leur permettraient d'exécuter d'autres Français et où la destruction de ton cerveau serait absolument le seul moyen d'éviter que ce document passe à l'ennemi, tu as le droit d'absorber ce poison qui seul rendra le document inutilisable.

Mais tu commettras un suicide et tu n'aurais absolument pas le droit d'absorber ce poison uniquement pour échapper à la torture, ou parce que, par terreur des Allemands, tu ne veux pas tomber vivant entre leurs mains. Partant, pour des raisons personnelles, tu n'as jamais le droit de porter atteinte à ta vie que pour sauver d'autres vies françaises, comme un soldat a le droit de se faire sauter en faisant sauter un pont ou une fortresse dont la position permettrait à l'ennemi de tuer d'autres soldats.

Aumônier Lagrave²⁸⁶ »

Pour légitimer le suicide celui-ci doit être compris comme un sacrifice. Les chrétiens n'ont pas le droit de se donner la mort pour des raisons égoïstes, mais seulement pour des raisons altruistes, en l'occurrence la protection de leurs camarades. En France, certains résistants demandent conseil à des ecclésiastiques. Odile de Vasselot²⁸⁷, agent du réseau Comète comme convoyeuse d'aviateurs anglais tombés dans la métropole lors de leurs missions, s'adresse à Jean Daniélou (un jésuite aumônier de l'École normale supérieure de jeunes filles à

²⁸⁵ *Ibid.*, p. 100.

²⁸⁶ CHEVEIGNÉ Maurice de, *Radio libre : 1940-1945*, Paris, Éditions du Félin, 2014, pp. 61-62. Il prend connaissance de ce document en 1941 ou en 1942. Il n'a pas été possible de trouver des informations sur l'aumônier Lagrave.

²⁸⁷ Odile de Vasselot (1922-) est agent de liaison au service de renseignement Zéro à partir de novembre 1942. Elle rejoint le réseau Comète en septembre 1943.

Sèvres) pour savoir si elle a le droit de se suicider alors qu'un des membres de la Ligne (autre nom du réseau) lui a dit toute l'importance de ne pas être prise en raison du risque de divulguer des renseignements :

« C'était justement une question qui me tracassait beaucoup. Si j'étais arrêtée et torturée, aurai-je la force de ne pas parler ? J'avais demandé au Père Daniélou si, sentant que j'allais faiblir et livrer des noms, j'avais le droit de me supprimer : il existait des boulettes de cyanure que certains cousaient dans la pointe du col de leur chemisier et pendant l'interrogatoire ils le portaient à leur bouche. L'effet était immédiat. En bon jésuite qu'il était, le Père Daniélou ne m'avait répondu ni oui ni non, mais m'avait fait une exhortation sur la confiance qu'il fallait avoir en Dieu²⁸⁸. »



Le problème moral que le suicide pose aux chrétiens est analysé par Paul Ludwig Landsberg²⁸⁹ qui lui apporte sa réponse. Philosophe allemand, il émigre en Espagne après l'arrivée au pouvoir d'Hitler où il demeure jusqu'en 1936 avant de se réfugier en France. Ses parents, juifs, ont décidé de le faire baptiser dans la confession protestante, mais il choisit ensuite le catholicisme. Durant l'Occupation, il entre dans un service de renseignement du mouvement Combat²⁹⁰. Il dispose d'une dose de poison qu'il pense dans un premier temps utiliser s'il devait être arrêté par la Gestapo. Cependant, le droit moral au suicide l'interroge. Il consulte plusieurs ouvrages sur le sujet dont celui d'Émile Durkheim et celui d'Albert Bayet²⁹¹. Ses réflexions sur l'interdit chrétien du suicide l'amènent finalement à refuser de mettre lui-même fin à sa vie. Il les expose dans un article daté de 1942 publié post-mortem après-guerre par la revue *Esprit*²⁹². Cette revue a été fondée en 1932 par Emmanuel Mounier. Située dans le courant du personnalisme chrétien, elle est publiée par la maison d'édition catholique du Seuil. Elle reparaît après la Libération ayant été interdite en 1941 en raison des positions de plus en plus engagées de ses rédacteurs.

Paul Ludwig Landsberg rappelle dans son incipit que « toute théologie morale, catholique ou protestante, considèrent le suicide comme un péché mortel et ne l'admettent dans aucun cas comme justifié », avant de légitimer l'intérêt de questionner cet interdit en expliquant que la morale chrétienne est celle qui va le plus loin dans la condamnation du suicide, alors que le suicide est « une tentation immanente à la nature humaine ». Son argumentation vise à l'aider à lutter contre cette tentation. Il se refuse à considérer le suicide comme une lâcheté, estimant que les exemples historiques de morts volontaires sont ceux d'hommes montrant une forme de courage et qui cherchent à éviter le déshonneur (Hannibal, Sénèque, etc.). Le christianisme ne condamnerait pas le suicide parce qu'il serait synonyme de couardise. Le résistant considère en même temps que l'on ne peut affirmer que Dieu autorise le suicide sous prétexte qu'il a permis aux hommes d'avoir la possibilité de se tuer, puisqu'ils ont également celle de pécher. « L'homme est l'être qui peut se tuer et ne doit pas le faire²⁹³. » Paul Ludwig Landsberg affirme que, contrairement à ce qui est souvent soutenu²⁹⁴, le christianisme n'admet pas le suicide dès ses débuts. Il opère en effet une distinction entre les suicidés et les martyrs, déclarant que les martyrs chrétiens n'ont pas cherché la mort mais ne s'y sont pas soustraits, la subissant lors des persécutions en étant soutenus par leur foi. Or, pour lui, le suicide est « l'acte par lequel un être humain créé volontairement ce qu'il croit être une cause efficiente et suffisante de sa propre mort »²⁹⁵. Il

²⁸⁸ VASSELLOT Odile de, *Tombés du ciel : Histoire d'une ligne d'évasion*, Paris, Éditions du Félin, 2005, p. 382. Elle a placé ce paragraphe en note de bas de page.

²⁸⁹ Paul Ludwig Landsberg (1901-1944).

²⁹⁰ COMTE Bernard, « Paul-Louis Landsberg », *Esprit*, [en ligne], consulté le 29/11/2020. URL : <https://esprit.presse.fr/ressources/portraits/paul-louis-landsberg-483>

²⁹¹ DURKHEIM Émile, *Le suicide*, op. cit. ; BAYET Albert, *Le suicide et la morale*, Paris, F. Alcan, 1922.

²⁹² LANDSBERG Paul-Louis, « Le problème moral du suicide », *Esprit*, vol. 12, n° 128, 1946, pp. 800-821.

²⁹³ *Ibid.*, p. 803.

²⁹⁴ MINOIS Georges, « L'historien et la question du suicide », *L'histoire*, n° 189, 1995, pp. 24-31, p. 24.

²⁹⁵ LANDSBERG Paul-Louis, « Le problème moral du suicide », art. cit., p. 807.

oppose donc « l'acte de ne pas fuir la mort et l'acte de se donner la mort » et réfute catégoriquement la thèse selon laquelle le Christ est un suicidé. Les martyrs chrétiens prouvent à ses yeux que « ce n'est nullement par attachement à la vie terrestre ou par une idée particulièrement haute de sa valeur que le christianisme est amené à condamner le suicide ».

Avant de présenter les véritables motivations du christianisme, Paul Ludwig Landsberg expose le point de vue du stoïcisme car c'est celui-ci qui a « amené la pensée chrétienne à rendre explicites les raisons pour lesquelles elle condamne la mort volontaire ». Selon les stoïciens, les êtres humains doivent privilégier la liberté d'agir en se rendant indépendants des aléas qui leur arrivent. Si les stoïciens n'incitent pas au suicide en toutes circonstances, ils estiment qu'un homme « peut mourir dès que la raison le lui commande ». Sénèque considère ainsi « lâche celui qui meurt de peur de souffrir, et sot celui qui vit pour souffrir » (Épître LVIII à Lucilius). Augustin, évêque d'Hippone, condamne le suicide en s'opposant aux stoïciens et aux donatistes (chrétiens qui s'écartent des préceptes de l'Église romaine et qui admettent le martyre volontaire). Il pose les bases de l'interdit chrétien du suicide, lequel n'avait pas encore été édicté par l'Église, dans le premier livre de *De civitate Dei*²⁹⁶, œuvre qu'il rédige pour défendre le christianisme accusé d'être responsable des malheurs de Rome, celle-ci venant d'être mise à sac par les Wisigoths (en 410). Il justifie l'interdit du suicide par le cinquième commandement du décalogue (« Tu ne tueras point »), estimant qu'il désigne tout autant les suicides que les homicides auxquels il les assimile :

« Saint Augustin insiste sur la morale spirituelle des chrétiens. Mais surtout, il oppose aux Stoïciens la thèse que le suicide est un crime, partout et toujours. Les arguments dont il se sert reviennent jusqu'à nos jours mille et mille fois dans la littérature chrétienne. L'argument principal est le suivant : se tuer est tuer un homme, donc le suicide est un homicide. L'homicide est inexcusable et défendu par la loi de Moïse. Très respectueusement, je ne crois pas que cet argument soit tout à fait suffisant. Le sens du commandement n'est pas et ne peut pas être de défendre tous les actes qui comportent comme conséquence voulue la mort d'un homme²⁹⁷. »

Augustin d'Hippone nuance cependant son propos en ne blâmant ni les soldats contraints de tuer ni les femmes qui se suicident pour échapper au déshonneur²⁹⁸. Paul Ludwig Landsberg rappelle que la tradition chrétienne « admet deux grandes exceptions : la guerre juste et la peine de mort » or, il estime que dès lors « que l'on distingue, au point de vue moral, différents cas, entre les faits qui comportent comme conséquence voulue la mort d'un homme, on peut aussi bien faire la distinction entre le suicide et le meurtre d'un autre. [...] Ce qui, à l'égard d'un autre, est un acte violemment hostile, ne peut pas l'être à l'égard de nous-même, quand c'est nous-même qui agissons et décidons. Dans beaucoup de cas, celui qui se tue n'a nullement l'intention de détruire sa personne, mais plutôt de la sauver. Très rarement, sinon jamais, il ne vise le néant. » Il réfute également l'argument d'Augustin en mentionnant que « l'Ancien Testament abonde en suicides qui sont quelquefois glorifiés, comme, par exemple, celui de Samson »²⁹⁹.

Le résistant teste ensuite la validité des trois raisons qu'a exposées Thomas d'Aquin pour faire avancer la réflexion chrétienne sur l'interdit du suicide. La première est que le suicide « est contraire à l'inclination naturelle de l'homme, contraire à la loi naturelle et contraire à la charité, à cette charité que l'homme doit à soi ». Le suicide ne peut toutefois pas être considéré comme allant à l'encontre de la loi naturelle puisque de nombreux cas de morts volontaires sont attestés à toutes les époques. En outre, l'homme ne se tue pas pour se nuire mais au contraire pour échapper à ce qu'il estime être un plus grand mal que la mort : la perte de

²⁹⁶ AUGUSTIN Saint, *La Cité de Dieu vol. I*, Paris, Éditions du Seuil, 1994, pp. 56-70 (livre 1 : XVII – XXVIII).

²⁹⁷ LANDSBERG Paul-Louis, « Le problème moral du suicide », art. cit., p. 809.

²⁹⁸ AUGUSTIN Saint, *La Cité de Dieu vol. I, op. cit.*, pp. 66-67 (livre 1 : XXVI).

²⁹⁹ Samson, enfermé par les Philistins à cause de Dalila, fait s'écrouler le bâtiment où il est détenu, ce qui lui permet de se venger des Philistins, dont bon nombre meurent, mais le tue également.

l'honneur, la souffrance, etc. S'il risque la perte de son salut, il n'en a pas forcément conscience. P.-L. Landsberg affirme que « l'acte du suicide n'exprime pas le désespoir [...] mais une espérance, peut-être folle et déviée, qui s'adresse à la grande région inconnue au-delà de la mort. J'oserai le paradoxe : l'homme se tue souvent parce qu'il ne peut et ne veut pas désespérer³⁰⁰. » La deuxième raison qu'oppose au suicide Thomas d'Aquin est une reprise de l'argument de Platon, à savoir que le suicide prive la société d'un homme et qu'il doit donc être prohibé. Landsberg rejette ce raisonnement car il estime que c'est justement l'imperfection des sociétés qui pousse des hommes au suicide. « Tant que la société engendre [...] toutes sortes de misères matérielles et morales, il serait bien impudique de lui donner encore le droit de condamner ceux qui se soustraient, par la mort, à sa domination. » Il ajoute que ce raisonnement peut conduire au suicide « un individu [qui] ne voit plus l'utilité sociale de son existence ». Cet argument a d'ailleurs joué dans la tentative de suicide de Jean Moulin. Le philosophe estime de plus qu'il est hasardeux de reprendre un argument platonicien propre à « l'esprit de la Cité grecque, qui est essentiellement non-chrétien ». « Mais surtout la mort est à un tel point chose de l'individu et de la personne que les problèmes qui la concernent transcendent la vie sociale terrestre³⁰¹. » Le dernier argument de Thomas d'Aquin est que l'homme ne s'appartient pas en propre mais appartient à Dieu, en cela il n'a pas le droit de se soustraire à la vie de son initiative. Pour traiter de ce dernier point, qui l'amène ensuite à la conclusion de sa réflexion, le résistant expose implicitement son cas :

« Figurez-vous un homme qui subit très fortement la tentation du suicide. Figurez-vous qu'il perd sa famille [il est un temps séparé de sa femme, internée à Gurs], qu'il désespère de la société dans laquelle il doit vivre, que des souffrances cruelles s'accumulent pour le priver d'espoirs. Son présent est terrible, son avenir sombre et menacé. Si vous dites qu'il faut vivre pour suivre le commandement, pour ne pas pécher contre l'amour de soi-même, pour accomplir son devoir envers la société et la famille, enfin même pour ne pas décider, par sa volonté propre, une question que Dieu doit décider, je vous demande : est-ce que cela peut convaincre notre homme dans sa souffrance et dans sa misère ? Je n'hésite pas un instant à dire que *non*³⁰². »

Pour que des arguments puissent convaincre un tel homme, en l'occurrence le convaincre, il faut qu'ils reposent sur un exemple concret. Celui de Jésus-Christ lui semble le plus probant car tous les chrétiens doivent tendre à l'imiter. « Cet effort implique une conversion radicale de l'attitude humaine naturelle, en tout premier lieu, à l'égard de la souffrance³⁰³. » Selon le christianisme, le but de la vie n'est pas l'atteinte du bonheur lequel pourrait justifier le suicide de l'homme en cas de désespérance, mais une « purification » qui justifie que l'homme ne doive pas chercher à se soustraire à son sort aussi cruel qu'il lui paraisse. En ce sens, les martyrs chrétiens qui jalonnent les débuts du christianisme attestent qu'il est possible de suivre l'exemple donné par Jésus-Christ³⁰⁴. C'est à ses yeux l'argument suprême et le seul véritablement valable pour les chrétiens qui doit les empêcher de céder à la tentation de mettre fin à leur vie :

« À l'homme qui souffre et qui subit la tentation du suicide, nous pouvons dire uniquement : rappelle-toi ce qu'ont souffert le Christ et les martyrs. Tu dois porter ta croix, comme eux. Tu ne cesseras pas de souffrir, mais la croix de la souffrance elle-même te deviendra douce par une force inconnue qui vient du centre de l'amour divin. Tu ne dois pas te tuer, parce que tu ne dois pas *jeter ta croix*. Tu en as besoin. Demande aussi à ta conscience si tu es vraiment innocent. Tu trouveras que, si tu es peut-être innocent d'une chose que le monde te reproche, tu es coupable de

³⁰⁰ LANDSBERG Paul-Louis, « Le problème moral du suicide », art. cit., p. 812.

³⁰¹ *Ibid.*, p. 813.

³⁰² *Ibid.*, p. 814.

³⁰³ *Ibid.*, p. 815.

³⁰⁴ BOSTMAMBRUN Adrien, *Les martyrs chrétiens de la Gaule romaine : du II^e au IV^e siècle*, Louviers, Ysec éditions, 2020 ; KITTS Margo (dir.), *Martyrdom, self-sacrifice, and self-immolation: religious perspectives on suicide*, New York, Oxford university press, 2018.

mille autres manières. Tu es un pécheur. Si le Christ, qui était innocent, a souffert pour les autres, et, comme le dit Pascal, a versé pour toi aussi une goutte de son sang, toi, pécheur, auras-tu le droit de refuser la souffrance ? C'est peut-être une sorte de punition. Mais la punition divine a ceci de spécifique et d'incompatible, qu'elle n'a absolument rien d'une vengeance et qu'elle est purification par son essence même³⁰⁵. »

La force de cet argument réside pour les chrétiens « par l'idée que tout ce qui touche à la mort est métaphysiquement définitif »³⁰⁶, en conséquence le chrétien ne peut plus se repentir après s'être tué. « Le droit canonique refuse ainsi, en principe, la sépulture chrétienne au suicidé parce qu'il est mort en état de péché mortel. » Cette règle souffre deux exceptions : si le suicidé n'avait pas la pleine possession de ses facultés mentales au moment du suicide et s'il y a « possibilité qu'après l'acte de suicide un acte de repentir soit encore intervenu » (dans les cas où la mort n'a pas été immédiate). En conséquence, les ecclésiastiques sont plus ou moins indulgents vis-à-vis des suicidés : soit ils interdisent la sépulture et les messes au défunt, soit ils décident que seul Dieu peut véritablement juger l'acte et ils s'en remettent à lui pour le punir si besoin est. Le refus de sépulture chrétienne aux suicidés est pratiqué durant de nombreux siècles et l'est parfois encore durant la Seconde Guerre mondiale³⁰⁷. Marie-Claire Scamaroni rapporte ainsi au sujet de son frère, Fred Scamaroni³⁰⁸, résistant qui s'est suicidé en Corse dans sa cellule :

« L'évêque d'Ajaccio a refusé l'absoute au “suicidé”.

Passant outre, un vieux curé des environs n'a pas voulu laisser partir ce corps et cette âme sans au moins une prière. Il suit le pauvre cortège aux côtés de l'aumônier italien.

Le cadavre est mis à même la terre dans la fosse commune du cimetière d'Ajaccio. Une croix de bois : Fr. Ed. Severi³⁰⁹. »

Par ailleurs, de nombreux résistants condamnés à mort, ayant le droit de voir un aumônier, expriment leur satisfaction de mourir en ayant reçu les derniers sacrements ou consolent leurs parents en leur disant qu'ils les ont reçus. Pierre Biou³¹⁰ écrit ainsi : « Dans quelques instants je serai sur le chemin qui mène vers Dieu, je m'y engage muni de tous les sacrements de l'Église. C'est dans ce royaume que j'ai la foi de vous retrouver tous et de goûter parmi vous à toutes les joies célestes auprès desquelles nos pauvres plaisirs terrestres sont bien peu de choses. » Il précise que seul le tribunal de Dieu a de l'importance à ses yeux³¹¹. Les nazis semblent refuser l'accès des aumôniers aux prisons lorsqu'un suicide se produit. Le matin du 18 septembre 1942, l'aumônier Franz Stock ne peut pas entrer à la prison de la Santé « à cause d'un suicide »³¹².

Paul Ludwig Landsberg conclut en affirmant « que la morale chrétienne n'est pas une morale de compromis et de lâcheté, mais qu'elle nous demande un héroïsme plus profond, plus absurde, en un certain sens, plus intransigeant que n'importe quelle autre » car elle requiert d'affronter la vie quelles que soient ses difficultés et ses souffrances pour mériter le Ciel au lieu de céder au suicide en cherchant à « retrouver le Paradis perdu ». Le philosophe considère que c'est ce qui fonde l'interdit chrétien du suicide, lequel n'a pas été

³⁰⁵ LANDSBERG Paul-Louis, « Le problème moral du suicide », art. cit., p. 817.

³⁰⁶ *Ibid.*, p. 819.

³⁰⁷ Sur la condamnation religieuse et pénale du suicide : POIREY Sophie, *Droit, suicide, suicidés : histoire d'une condamnation*, Dijon, Université de Bourgogne, 1995.

³⁰⁸ Fred Scamaroni (1914-1943) rejoint Londres en juin 1940 et s'engage dans les Forces françaises libres. Le 7 janvier 1943, il débarque en Corse sous une fausse identité (capitaine François Edmond Severi) et devient le chef du réseau R2 Corse. Il est arrêté par l'OVRA le 16 mars 1943. Voir annexe p. 211.

³⁰⁹ SCAMARONI Marie-Claire, *Fred Scamaroni : mort pour la France*, Paris, France-Empire, 1986, p. 223.

³¹⁰ Pierre Biou (1916-1944) est agent de liaison dans le réseau Alphonse (un réseau du SOE). Il est arrêté par la police allemande le 3 août 1943 et condamné à mort le 31 décembre.

³¹¹ Lettre de Pierre Biou à son oncle et à Marcelle, 11 janvier 1944. Consultable sur https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article157491&id_mot=10754

³¹² STOCK Franz, *Journal de guerre : écrits inédits de l'aumônier du Mont Valérien*, Paris, Les éditions du Cerf, 2017, p. 111. Il n'a pas été possible de déterminer l'identité du suicidé.

explicité par les saints car il relevait à leur époque d'une évidence et parce que cette démonstration n'était pas l'objectif de leurs discours³¹³. Cette longue réflexion sur le suicide le conduit à refuser de faire usage de son poison. Arrêté en mars 1943, il meurt le 2 avril 1944 en déportation à Orianenburg (un camp de concentration d'Allemagne).

Chapitre 3 – L'intensification de la répression

L'intensification de la répression entraîne une hausse nette des suicides des résistants. Elle prend le pas sur les considérations d'ordre moral. En 1941, au moins neuf résistants se suicident (à partir de juillet jusqu'en décembre) dont cinq pour ne pas être fusillés en tant qu'otages. La pratique de la torture étant connue à partir de la fin 1941, vingt-et-un résistants se suicident en 1942. En 1943, alors que la répression allemande est active dans l'ensemble de la France (en zone nord comme en zone sud), vingt-six résistants mettent fin à leurs jours. Le pic de suicides est atteint en 1944, soixante résistants se seraient suicidés entre janvier et la Libération (dont vingt-six après le débarquement de Normandie). Ce doublement du nombre des suicides s'explique par deux causes entremêlées : le durcissement de la répression, qui atteint son paroxysme cette année³¹⁴, et la métamorphose de la Résistance, entamée en 1943, avec le développement des maquis et de la lutte armée³¹⁵.

A) La création de la Milice et des cours martiales

Si l'usage de la torture commence à être connu dès 1941, les résistants prennent seulement progressivement conscience de ce qu'elle signifie concrètement. Les rédacteurs de *Défense de la France* consacrent un numéro de ce journal « aux fruits de la haine » le 30 septembre 1943³¹⁶. Il traite des camps de concentration et des supplices infligés aux patriotes après leur arrestation. Les raisons de ces thèmes sont données aux lecteurs :

« Certains de nos lecteurs s'étonneront peut-être de nous voir publier de pareilles horreurs. Nous croyons cependant nécessaire de le faire, et ceci pour trois raisons :

Pour porter un témoignage. Ceux qui ont souffert le martyre pour la Patrie ont le droit que leurs souffrances ne soient pas recouvertes d'un voile faussement pudique. Ils ont souffert ces tortures dans leur propre chair, le peuple de France peut bien souffrir d'en prendre connaissance.

Pour convaincre ceux qui, confiants dans le Maréchal, l'Ordre Nouveau et toutes ses douceurs, ignorent encore le vrai visage du nazisme. Pour les convaincre..., ou du moins les rendre inexcusables de n'être pas convaincus. Il faut qu'aucun Français ne puisse dire : "Je ne savais pas".

Pour dégoûter la France des régimes de force et de terreur d'où qu'ils viennent. L'État policier est immonde, quelle que soit la cause qu'il prétend défendre. Il s'accompagne obligatoirement de toutes les ignominies. La justice n'est plus juste quand elle est étayée par la violence. »

L'article consacré à la torture est titré « les horreurs de la police de Vichy et de la Gestapo en France ». Les rédacteurs précisent que la police de Vichy est évoquée au même titre que la Gestapo « car toute une partie de la police, par crainte ou intérêt, a résolument joué la carte allemande ». Ils citent à l'appui de leur assertion le bulletin mensuel secret de la délégation française à la commission d'armistice daté du 28 août 1942 qui fait référence aux accords signés cet été-là entre le secrétaire général à la police René Bousquet et le général SS

³¹³ Pour approfondir la perception théologique du suicide : LEHMKÜHLER Karsten, « Le suicide dans l'histoire de la théologie : d'Augustin à Bonhoeffer », *Études sur la mort*, vol. 2, n° 150, 2016, pp. 63-78.

³¹⁴ EISMANN Gaël, « L'escalade d'une répression à visage légal. Les pratiques judiciaires des tribunaux du Militärbefehlshaber in Frankreich, 1940-1944 », chap. cit., pp. 156-163.

³¹⁵ MARCOT François (dir.), *La Résistance et les Français : lutte armée et maquis*, Paris, Les Belles Lettres, 1996.

³¹⁶ *Défense de la France*, n° 39, 30 septembre 1943.

Karl Oberg : « Ces accords stipulent que la police française doit apporter son appui à la police allemande, non seulement en lui communiquant des renseignements utiles, mais en coopérant à la répression contre tous les ennemis du Reich. » Le « martyre des femmes » qui sont emprisonnées en France est d'abord évoqué dans l'article. Les rédacteurs démontrent qu'elles « n'échappent pas aux tortures » et révèlent que les femmes enceintes et malades sont également suppliciées. En outre, leurs enfants sont enfermés ou laissés seuls après l'arrestation de leur mère. Des exemples concrets de pratiques de torture (pour les hommes comme pour les femmes) sont ensuite donnés :

« Sur ceux qu'elle arrête, tant par sadisme que pour tenter de provoquer les aveux, la police se livre à d'ignobles traitements. Toutes les ressources de l'esprit humain, même la science et la médecine, sont mises en action pour faire souffrir. [...] Des injections sous-cutanées d'acide, dont les effets sont insupportables, ont été pratiquées. Des presses, des "brodequins", écrasent les membres, broient les muscles. À Lyon, des aiguilles ont été introduites sous les ongles des suppliciés. À Rennes, un patriote a été supplicié pendant 27 heures, ses tortionnaires allant jusqu'à lui percer les parties sexuelles avec des aiguilles. Les patriotes sont vraiment la proie des policiers. On dirait qu'ils leur servent de jouets. À six, huit, dix, les brutes se déchaînent, et cela sur un seul. Tout est bon, les coups de poings, les coups de pieds, les coups de matraque, les nerfs de bœuf, les baguettes ; on frappe partout, la nuque, la plante des pieds, le visage, l'estomac, le foie, les parties sexuelles, les reins, le cœur. Les séances durent des heures, des jours. Quand les malheureux tombent, on les relève à coups de pieds. S'ils ne se relèvent pas, on attend qu'ils se raniment. Et le lendemain on recommence. On cogne sur les blessures, sur les bleus, sur les enflures. Hervé, un Franc-Tireur, délivré par les siens, pendant son interrogatoire par le juge d'instruction Lebras à Nantes, avait eu les pieds brûlés au chalumeau. »

Il est précisé, exemples à l'appui, que « malgré les précautions prises pour maintenir la victime en vie, la mort succède fréquemment à ces traitements ». Enfin, place est laissée aux « récits des victimes » avec la citation de quelques témoignages de patriotes qui ont été torturés et en ont réchappé.

En mars 1944, c'est au tour du journal *Combat* d'évoquer la torture³¹⁷. Les rédacteurs mentionnent un rapport établi par Fernand de Brinon³¹⁸, délégué général du gouvernement dans les territoires occupés, qui rapporte que la Gestapo a arrêté 52 000 Français en 1943 et que 860 patriotes « ont été condamnés par l'ennemi à la peine capitale ». « Encore M. de Brinon ne dénombre-t-il que les "condamnés", c'est-à-dire ceux des patriotes qu'un tribunal militaire allemand a jugés. S. E. [son excellence] l'ambassadeur ignore évidemment combien de Français détenus sont morts dans la torture, combien se sont suicidés pour emporter avec eux l'assurance qu'ils ne parleraient pas, ne révéleraient jamais l'adresse d'un être cher ou le nom d'un camarade de lutte, combien ont été abattus dans la rue, au moment où ils cherchaient à fuir compagnie aux agents de Himmler. » Fernand de Brinon « confesse que, parmi les détenus au sujet desquels ses services ont été amenés à solliciter des informations auprès des autorités allemandes, il s'en est trouvé en un an plus de 12 700 dont la Gestapo n'a rien voulu dire ». Il précise également que les « ressortissants français sont de plus en plus rarement traduits devant les conseils de guerre allemands. Aussi, restent-ils soumis au régime de la prévention, infiniment plus rigoureux que le régime des condamnés. » En effet, le 12 avril 1943 une circulaire du *Befehlshaber* de la Sipo-SD, qui représente le RSHA, autorise les *Kommandos der Sicherheitspolizei* « à ne plus déférer systématiquement aux tribunaux militaires allemands tous les complices d'agressions contre les

³¹⁷ *Combat : organe du mouvement de la libération nationale*, n° 55, mars 1944.

³¹⁸ Par l'influence d'Otto Abetz, ambassadeur d'Allemagne en France, Fernand de Brinon est nommé ambassadeur de France le 5 novembre 1940 et, le 18, délégué général du gouvernement dans les territoires occupés. Jugé après la guerre, il est condamné à mort et exécuté.

membres de la *Wehrmacht* ou leurs installations, si le risque existe qu'ils ne soient pas assez sévèrement punis »³¹⁹. Les auteurs de *Combat* précisent que les détenus sont mis au secret et torturés.

« La torture ! Combien d'entre nous se furent jadis refusés à croire qu'on la verrait s'exercer dans nos villes, entre les murs sourds de l'immeuble voisin ? [...] »

Nous avons hésité à publier le document que l'on verra dans ce journal : c'est la photo d'un militant de la Résistance, assassiné à Nice par la Gestapo après un long martyre. Mais il fallait que de pareilles atrocités soient publiées. Qu'elles soient signées Himmler ou Darnand, elles trahissent la même abjection, le même mépris de toute humanité, et finalement la même lâcheté.

Et il n'y a pas d'exemple que les lâches aient jamais fini par l'emporter. »



Les auteurs de l'article, en citant Joseph Darnand, font référence à la Milice qui participe à l'arrestation des résistants et à leurs tortures. La Milice française est « issue du SOL, le Service d'ordre légionnaire officialisé en janvier 1942 au sein de la Légion française des combattants et des volontaires de la Révolution nationale »³²⁰. Celle-ci avait pour mission « d'assurer la collaboration des anciens combattants à l'œuvre des pouvoirs publics dans le cadre des communes, des départements, des provinces et de la nation »³²¹. La Milice française est reconnue d'utilité publique par la loi du 30 janvier 1943, signée par le chef du gouvernement, Pierre Laval, et publiée au *Journal officiel* le 31 janvier.

« La loi qui institue la Milice la définit en ces termes : Une association de Français résolus à prendre une part active au redressement politique, social, économique, intellectuel et moral de la France.

La «Milice française» a la mission, par une action de vigilance et de propagande, de participer à la vie publique du pays et de l'animer politiquement. [...] »

La «Milice française» est composée de volontaires moralement prêts et civiquement aptes, non seulement à soutenir l'État nouveau par leur action, mais aussi à concourir au soutien de l'ordre intérieur. [...] »

Les membres de la milice reçoivent obligatoirement une formation politique générale³²². »

³¹⁹ EISMANN Gaël, « L'escalade d'une répression à visage légal. Les pratiques judiciaires des tribunaux du Militärbefehlshaber in Frankreich, 1940-1944 », chap. cit., p. 157.

³²⁰ BERLIÈRE Jean-Marc, « Milice française », in *Polices des temps noirs. France 1939-1945*, Paris, Perrin, 2018, pp. 600-642, p. 603.

³²¹ SANSICO Virginie, *La justice du pire. Les cours martiales sous Vichy*, Paris, Payot, 2003, p. 37.

³²² « Un corps de volontaires au service de l'État et de l'ordre », *L'Œuvre*, n° 9 867, 1^{er} février 1943.



Affiche de propagande de la Milice française, 1944.

Idéologiquement, la Milice s'oppose aux juifs, à la franc-maçonnerie, à la « dissidence gaulliste » et au communisme³²³. Elle est composée d'une branche politique et d'une branche militaire, la Franc-Garde. Celle-ci, opérationnelle à partir de septembre, doit défendre l'État « contre ses agresseurs à l'intérieur comme à l'extérieur »³²⁴. Elle est « constituée en unités hiérarchisées, instruite techniquement, préparée au combat » afin d'être « toujours prête à assurer le maintien de l'ordre » ayant pour missions « le repérage des foyers de propagande adverses, la recherche et la poursuite des meneurs de forces hostiles, la répression des menées et des manifestations antigouvernementales »³²⁵. Les miliciens ne sont originairement pas armés, le maréchal Pétain, appuyé par Pierre Laval, s'y refusant. Joseph Darnand, qui dirige la Milice, finit par demander des armes aux Allemands, ses hommes subissant des attentats perpétrés par des résistants dès 1943. Si la *Wehrmacht* les lui refuse, les SS acceptent. En contrepartie, les miliciens doivent participer « au combat européen »³²⁶. Joseph Darnand s'engage lui-même dans la *Waffen SS* en août 1943 et prête serment à Adolf Hitler. La Franc-Garde obtient des revolvers, des mitraillettes Sten, des fusils-mitrailleurs et des fusils. À partir de janvier 1944, elle est autorisée à utiliser les stocks d'armes de l'armée d'armistice.

La Milice peut, à ses débuts, intervenir « soit sur réquisition du préfet, soit après un accord conclu entre le préfet régional et le chef régional de la Milice »³²⁷. Cependant, les miliciens n'attendent pas toujours l'accord du préfet pour agir, ce qui pose problème aux gendarmes et aux policiers³²⁸. Le chevauchement de leurs actions entrave la bonne conduite des opérations de répression. Joseph Darnand devient secrétaire général au Maintien de l'ordre le 1^{er} janvier 1944. Le 10 janvier, un décret lui « attribue les pleins pouvoirs pour la répression de la Résistance. Dès lors, la culture répressive milicienne, très en phase avec la détermination des nouveaux intendants de police régionaux, se généralise »³²⁹.

Les miliciens utilisent systématiquement et méthodiquement la torture, « conçue moins pour extorquer des renseignements ou des noms que pour dégrader et briser »³³⁰. « Luttant non contre des étrangers mais contre des compatriotes, s'ajoute en effet chez eux, à la nécessité “technique” d'arracher des renseignements aux prévenus, un fond de ressentiment et de haine à l'égard d'individus qui ne pensent pas comme eux et qui [...] les rejettent dans le camp des traîtres vendus à l'ennemi »³³¹. » Les résistants s'attaquent verbalement et physiquement aux miliciens dont ils dénoncent les pratiques :

« Qu'est-ce que la Milice ? [...] Elle défend la peau et les intérêts, la honte et les calculs d'une petite fraction de Français dressés contre la France et menacés d'être exterminés par la victoire. Elle met le crime au service de la lâcheté.

Mais elle met aussi le crime au service de la trahison. Depuis quatre ans l'ennemi n'a jamais cessé un seul jour de dresser les Français les uns contre les autres. [...] Mais il a fallu quatre années entières pour que se recrute une troupe de mercenaires assassins résolus à prêter main-

³²³ GIOLITTO Pierre, *Histoire de la Milice*, Paris, Perrin, 2002, pp. 139-142.

³²⁴ Discours-programme de Joseph Darnand du 30 janvier 1943 cité dans *Ibid.*, pp. 150-153.

³²⁵ *Ibid.*

³²⁶ GIOLITTO Pierre, *Histoire de la Milice*, *op. cit.*, pp. 172-174.

³²⁷ AZÉMA Jean-Pierre, « La Milice », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 28, 1990, pp. 83-105, p. 89.

³²⁸ SANSICO Virginie, *La justice du pire*, *op. cit.*, pp. 40-43.

³²⁹ *Ibid.*, p. 43.

³³⁰ AZÉMA Jean-Pierre, « La Milice », *art. cit.*, p. 100.

³³¹ GIOLITTO Pierre, *Histoire de la Milice*, *op. cit.*, p. 281.

forte à l'ennemi de la France contre la France elle-même. [...] On représente la France héroïque et l'on se fait livrer par les Allemands, comme à Nice récemment, six Français arrêtés par la Gestapo (la plupart pour des motifs futiles) pour les torturer, les défigurer et les faire mourir. [...] Il faut qu'il soit bien clair qu'en signant son engagement chaque Milicien ratifie en même temps sa propre condamnation à mort³³². »

Les résistants menacent de mort à plusieurs reprises les miliciens et en exécutent, estimant qu'il s'agit d'une légitime défense puisque les miliciens s'en prennent violemment à eux. La Milice est effectivement créée pour pallier l'insuffisance de la police face à la montée en puissance de la Résistance et pour compenser la destitution de l'armée d'armistice. « La France sans armée ni marine ne doit pas pour son honneur ni d'ailleurs pour sa sécurité compter sur le bras de l'étranger », déclare Joseph Darnand le 30 janvier 1943³³³. Les cours martiales sont créées le 20 janvier 1944 dans le même esprit. Les sections spéciales manquent d'efficacité pour lutter contre les résistants. Les juges se montrent plus cléments envers les patriotes en 1944 en raison des menaces de mort que certains d'entre eux reçoivent et parce qu'ils sentent la fin du régime de Vichy approcher. Le journal *L'Œuvre* annonce et justifie la création des cours martiales :

« La loi portant création de cours martiales [...] témoigne de la volonté du gouvernement d'en finir avec les crimes terroristes des agents de Moscou.

Depuis plusieurs mois les attentats contre les personnes se sont multipliés et ont porté sur tous les éléments, souvent les plus paisibles de la population.

Des juges même ont été assassinés pour avoir rendu des sentences dans la pleine impartialité de leur conscience.

Une telle situation, qui paralyse la répression, ouvrirait la voie à des représailles individuelles et finirait par conduire le pays à l'anarchie et à la guerre civile.

Le Gouvernement a estimé qu'il avait le devoir de prendre des mesures rigoureuses et exceptionnelles pour maîtriser le terrorisme communiste et sauvegarder ainsi la vie et la sécurité des citoyens.

Le terroriste qui tue ou tente de tuer doit payer son crime de sa vie. Le terroriste qui donne la mort doit subir la mort et s'il est pris sur le fait rien ne doit venir différer son châtiment.

En conséquence, il sera déféré aux cours martiales instituées par la nouvelle loi³³⁴. »

L'article deux de la loi créant les cours martiales détermine leur champ d'action : « Sont déférés aux cours martiales les individus, agissant isolément ou en groupes, arrêtés en flagrant délit d'assassinat ou de meurtre, commis au moyen d'armes ou d'explosifs, pour favoriser une activité terroriste³³⁵. » Le flagrant délit n'est plus obligatoire à compter du 14 mai. Les cours martiales sont placées sous la responsabilité de Joseph Darnand. Il est chargé de désigner les trois membres de la cour martiale appelée à siéger lorsqu'un individu est arrêté pour infraction à la loi du 20 janvier 1944. Il n'y a pas d'instruction, l'application des lois sur l'instruction criminelle étant « suspendue à l'égard des individus déférés en cour martiale ». L'inculpé n'a pas droit à l'assistance d'un avocat. S'il est déclaré coupable, il est fusillé dans les heures qui suivent, n'ayant pas la possibilité de faire appel ni de demander une grâce. La seule autre issue possible du jugement est la déclaration d'incompétence de la cour sur l'affaire jugée, qui est alors envoyée au procureur qui la renvoie généralement aux sections spéciales. Les cours martiales apparaissent donc comme l'*« aboutissement d'un processus de radicalisation de la répression légale »*³³⁶.

³³² Combat : organe du mouvement de la libération nationale, n° 56, avril 1944.

³³³ AZÉMA Jean-Pierre, « La Milice », art. cit., p. 88.

³³⁴ « Des cours martiales sont instituées. Les terroristes pris sur le fait seront passés par les armes », *L'Œuvre*, n° 10 165, 21 janvier 1944.

³³⁵ SANSICO Virginie, *La justice du pire. Les cours martiales sous Vichy*, op. cit., p. 50.

³³⁶ Id., « Les cours martiales de Vichy en 1944 : un cas extrême de justice d'exception », in GARNIER Bernard, LELEU Jean-Luc, QUELLIEN Jean (dir.), *La répression en France*, Caen, Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, CNRS-Université de Caen

Le jour de la création des cours martiales, « un décret qui paraît au *Journal officiel* donne, par délégation du chef du gouvernement, à M. Joseph Darnand, secrétaire général au maintien de l'ordre, autorité sur l'ensemble des forces de police, corps et services qui assurent la sécurité publique et la sûreté intérieure de l'État »³³⁷. La répression entre donc dans sa dernière phase, signant « l'apogée de la terreur judiciaire »³³⁸. Les résistants savent désormais que s'ils sont pris les armes à la main, ils mourront. D'où, sans doute, le choix du suicide qui leur permet au moins d'éviter les tortures. C'est probablement déjà pour cette raison que le militant communiste Fiorani Franco³³⁹ se suicide le 17 juillet 1942 :

« Nancy, 17 juillet. - Dans la matinée d'aujourd'hui, la gendarmerie de Mars-la-Tour était avisée par téléphone qu'un vol de trois bicyclettes venait d'être commis dans un village proche.

Or, peu après, trois individus passaient rapidement en [sic] bicyclette devant la gendarmerie. Pressentant qu'il s'agissait des voleurs signalés, le maréchal des logis Julien Jacquin, 36 ans, et le gendarme Hubert Wendelun, 43 ans, se lancèrent à leur poursuite et les rejoignaient un kilomètre plus loin.

L'un des malfaiteurs abattit les deux gendarmes à coups de revolver, les tuant net.

Le coup fait, le meurtrier prit la fuite avec ses complices. [...]

L'alerte donnée, une battue fut organisée et les trois bandits furent découverts. Au moment où on allait les appréhender, celui qui avait tiré se suicida en se tirant une balle dans la tête. Il s'agissait de Fiorani [Fiorani] Franco, 22 ans, sujet italien. Ses deux complices sont Kosuol [Koziol] Henri³⁴⁰, 21 ans, sujet polonais, et Boz Daniel³⁴¹, 21 ans. Ils habitaient Auboué, où ils ont la réputation d'agitateurs notoires à la solde des Soviets³⁴². »

Cette certitude d'être condamné à mort en cas d'arrestation motive des résistants qui ont rejoint la Grande-Bretagne à prendre la précaution de rédiger des lettres-testaments avant leur parachutage en France. Lazare Rachline³⁴³ adresse une lettre à sa femme l'incitant à refaire sa vie s'il devait mourir³⁴⁴ et rédige son testament le 23 février 1944, alors qu'il s'apprête à partir de Londres pour accomplir une mission clandestine en France. Il avait déjà été condamné à mort deux fois par contumace par la police de Vichy³⁴⁵.

« Au cas où je disparaîtrai, je charge mon ami le docteur Robert Martin, alias de Hanon Fernand, d'être mon exécuteur testamentaire.

Il devra régler mes affaires soit chez mon notaire, soit chez tout autre de la façon suivante : tous mes biens feront retour à ma femme, quitte pour elle à les retourner sur la tête de mes enfants.

Mort en socialiste et en libre penseur, je ne désire aucune attache avec la religion.

Lazare Rachline³⁴⁶. »

Les cours martiales, actives jusqu'en août, sont responsables d'environ deux cents exécutions principalement dans les régions lyonnaise et parisienne mais aussi dans l'ensemble du pays. Elles sont utilisées

³³⁷ Basse-Normandie, 2007, pp. 277-288, p. 277.

³³⁸ « L'ensemble des forces de police sous l'autorité de M. J. Darnand », *L'Œuvre*, n° 10 165, 21 janvier 1944.

³³⁹ EISMANN Gaël, « L'escalade d'une répression à visage légal. Les pratiques judiciaires des tribunaux du Militärbefehlshaber in Frankreich, 1940-1944 », chap. cit., p. 156.

³⁴⁰ Franco Fiorani (1920-1942), responsable militaire régional communiste, participe à des sabotages. Voir annexe p. 207.

³⁴¹ Henri Koziol (1921-1942) communiste, il intègre les FTP. Il est condamné à mort et fusillé.

³⁴² Daniel Boz (1921-1942), communiste, il intègre les FTP en janvier 1942. Il est condamné à mort et fusillé.

³⁴³ « Surpris un voleur de bicyclette tue deux gendarmes et se suicide », *L'Œuvre*, n° 9 700, 18 juillet 1942.

³⁴⁴ Lazare Rachline (1905-1968). Né en Russie, il est naturalisé français en 1938. Il se rend en Angleterre en septembre 1943.

³⁴⁵ Lettre de Lazare Rachline à son épouse, 23 février 1944. Consultable dans PIKETTY Guillaume, *Résister : les archives intimes des combattants de l'ombre*, op. cit., p. 127.

³⁴⁶ PIKETTY Guillaume (éd.), *Français en résistance : carnets de guerre, correspondances, journaux personnels*, Paris, Robert Laffont, 2009, p. 1096.

³⁴⁷ Testament de Lazare Rachline, 23 février 1944. Consultable sur : <http://lr-lelivre.com/Document/testament-de-lazare-rachline>

dans la répression des résistants isolés ayant fait usage de leur arme (lors d'actions ou de contrôles d'identité), des groupes francs de la Résistance et des maquis.

B) La répression des maquis

Les maquis trouvent leur origine dans la création par le gouvernement du service national obligatoire du travail. Celui-ci est instauré par la loi du 4 septembre 1942 :

« Les dispositions de la loi du 4 septembre relative à “l'utilisation et à l'organisation de la main-d'œuvre” parue au *Journal officiel* du 13 septembre sont, aux termes de l'article 1^{er}, destinées “à faciliter l'exécution de tous les travaux que le gouvernement jugera utiles dans l'intérêt supérieur de la nation”. [...]

L'organisation du travail est ainsi réglée par les articles 2 et 3 :

“Parmi les Français et les ressortissants français résidant en France et dont l'aptitude physique aura été médicalement constatée, toute personne de sexe masculin, âgée de plus de 18 ans et de moins de 50 ans et toute personne du sexe féminin, célibataire, âgée de plus de 21 ans et de moins de 35 ans, peuvent être assujetties à effectuer tous travaux que le gouvernement jugera utiles dans l'intérêt supérieur de la nation³⁴⁷. ” »

Cette loi française dissimule en fait la réquisition des travailleurs français par l'Allemagne, le gouvernement souhaitant préserver une apparence de souveraineté³⁴⁸. Les Allemands réclament davantage encore de main-d'œuvre française en 1943 en raison des pertes élevées d'hommes sur le front de l'Est. Le 16 février 1943, l'État instaure donc un STO par classes : « Pour égaliser les charges entre tous les Français de toutes catégories sociales le gouvernement crée : un service obligatoire du travail pour tous les jeunes gens nés en 1920, 1921, 1922. La durée en sera de 2 ans moins le temps passé aux Armées ou aux Chantiers de jeunesse³⁴⁹. » Des Français s'opposent à la relève par divers moyens notamment en passant à la clandestinité. Les résistants les y incitent entre autres dans la presse clandestine³⁵⁰. Le 15 mars 1943, Philippe Viannay³⁵¹, alias Indomitus, publie dans *Défense de la France* un article appelant les Français à lutter contre le STO :

« Les jours que nous vivons sont décisifs pour notre pays. Par la déportation en masse de notre jeunesse, l'Allemagne tente de nous porter le coup de grâce. Hitler veut emmener derrière la ligne Siegfried la France entière en otage. Il n'est pas un Français doué de quelque peu d'intelligence qui ne comprenne désormais le vrai sens de la Relève. [...] Sans la passivité d'une partie de la population, sans l'Administration et surtout sans la Police Française qui se sont jusqu'ici docilement mises à leurs ordres, les Allemands ne pourraient rien faire. Qu'on mesure un instant l'état d'impuissance des Allemands livrés à eux-mêmes pour recenser, mobiliser, traquer une population qui tout entière se déroberait. Sur un pays dont les rouages se détraqueraient volontairement, l'ennemi ne pourrait rien faire de vraiment efficace. Sans doute y aurait-il de violentes représailles. Mais la lutte n'est-elle pas toujours plus féconde que la soumission, et ne vaut-il pas mieux faire face que de se laisser conduire à l'abattoir comme un veau ? Sans doute les hommes en place risqueraient-ils d'être fusillés, mais n'est-ce pas le devoir de ceux qui prétendent à être en tête de risquer leur vie les premiers ?³⁵² »

À l'approche du débarquement, les résistants considèrent que l'objectif principal de la relève est d'empêcher les Français de lutter contre les Allemands en les déportant. En outre, les Français détenus en

³⁴⁷ « Le gouvernement crée le service national obligatoire du travail », *L'Œuvre*, n° 9 750, 15 septembre 1942.

³⁴⁸ SPINA Raphaël, *Histoire du STO*, Paris, Perrin, 2017, p. 77.

³⁴⁹ « Un service obligatoire du travail pour tous les jeunes gens nés en 1920, 1921, 1922 », *L'Œuvre*, n° 9 880, 16 février 1943.

³⁵⁰ SPINA Raphaël, « Le consensus général des résistants contre le STO », in *Histoire du STO*, op. cit., pp. 284-287.

³⁵¹ Philippe Viannay (1917-1986) crée le mouvement Défense de la France et son journal éponyme durant l'été 1941.

³⁵² *Défense de la France*, n° 29, 15 mars 1943.

Allemagne pourraient servir d'otages aux nazis, d'où l'importance d'encourager l'insoumission. Le gouvernement publie au *Journal officiel* le 13 juin 1943 une loi « qui a pour objet de rechercher et de punir ceux qui auront provoqué ou facilité la désobéissance à la loi sur le Service du Travail obligatoire »³⁵³. Les réfractaires pourront être internés administrativement et ceux qui les auront aidés devront payer une amende. Ces mesures ne suffisent pas à enrayer les oppositions au STO qui conduisent à la formation des premiers maquis. Néanmoins, « seuls 5 à 25 % des réfractaires au STO selon les départements deviennent maquisards. Au plan national, selon les conclusions du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale, 15 à 20 % des réfractaires prennent le maquis, soit 30 000 à 50 000 personnes sur 200 000 à 250 000³⁵⁴. » Les réfractaires refusent majoritairement « d'endosser l'uniforme du maquisard et d'encourir pour eux-mêmes et pour leur famille des risques jugés disproportionnés au regard de leur insoumission »³⁵⁵. L'afflux des réfractaires est pourtant suffisant pour poser des difficultés aux résistants qui en intègrent parmi eux et tentent de les aider. Les maquis apparaissent « comme une solution locale au problème urgent que pose [leur] accueil ». « La loi de février 1943 s'impose donc comme un tournant important pour la Résistance puisqu'elle provoque jusqu'à la fin de l'année un afflux soudain vers les maquis de 30 à 40 000 hommes jeunes et disponibles, phénomène inédit depuis le début de l'occupation allemande³⁵⁶. » Des camps sont progressivement mis en place dans les régions montagneuses pour abriter les maquisards. Henri Frenay³⁵⁷, cofondateur du mouvement Combat, crée un Service maquis afin de les former à la lutte. Il appelle les jeunes à rejoindre les maquis dans le journal de son mouvement : « UN OUVRIER QUI OBÉIT : UN OTAGE POUR L'ENNEMI... UN HOMME DANS LE MAQUIS : UN SOLDAT CONTRE L'ENNEMI³⁵⁸. » Deux sortes de maquis voient le jour : les maquis mobilisateurs, destinés à faire office de réservoirs de combattants pour le débarquement (Vercors, Glières, etc.), et les maquis mobiles, composés de petites unités effectuant des actions de sabotage et de guérilla. Ils sont armés par des parachutages des Anglais et des Américains. L'entrée au maquis est réglementée par les résistants :

« MAQUIS - À tous les hommes des maquis de la Résistance Unie. (Combat-Libération-Franc-Tireur et F.U.J. [Forces unies de la jeunesse])

I - Tout homme qui sollicite son admission dans le maquis de la Résistance Unie est non seulement un réfractaire à la réquisition allemande, mais un franc-tireur et un auxiliaire de l'Armée Secrète des Forces Françaises Combattantes, commandées par le Général DE GAULLE et le Comité National Français.

II – Il accepte de se soumettre à la discipline très dure des maquis, et obéir sans discussions à tous les ordres qu'il recevra du chef désigné ou confirmé par les cadres de l'organisation des maquis.

III – Il renonce jusqu'à la fin des hostilités à communiquer avec sa famille ou ses amis. Il gardera le secret le plus absolu sur la situation des refuges, la personnalité de ses chefs et de ses camarades. Il sait que toute infraction à cette défense sera punie de mort³⁵⁹. »

³⁵³ « Les complices des jeunes gens qui tentent de se soustraire au S.T.O. seront l'objet de sanctions sévères », *L'Œuvre*, n° 9 979, 12 juin 1943.

³⁵⁴ SPINA Raphaël, « Le maquis, enfant non voulu du STO », in *Histoire du STO*, op. cit., p. 311.

³⁵⁵ SIMMONET Stéphane, *Maquis et maquisards : la Résistance en armes (1942-1944)*, Paris, Belin littérature et revues, 2015, p. 19.

³⁵⁶ *Ibid.*

³⁵⁷ Henri Frenay (1905-1988) fonde le journal clandestin *Les petites ailes*, puis le journal *Vérités* lorsqu'il crée le Mouvement de Libération nationale. Celui-ci fusionne avec le mouvement Liberté de François de Menthon et devient le mouvement Combat, nom éponyme de son journal.

³⁵⁸ *Combat : organe des mouvements de résistance unis*, n° 47, 1^{er} septembre 1943. Les capitales sont d'origine.

³⁵⁹ AN - 72AJ/57 dossier n° 6, pièce 8. Essai sur l'histoire des Forces unies de la jeunesse (1940-1945) dans l'Ain, sans date.

Le mot d'ordre est de « mourir plutôt que tomber aux mains de l'ennemi porteur de documents précieux ou qui risquent de provoquer d'autres arrestations ». Il est également précisé que « jamais un blessé ne devra être abandonné ». Les résistants discutent entre eux de cette nécessité de ne pas tomber vivant aux mains des Allemands : « J'ai appris, me dit Arnaud³⁶⁰, qu'il ne fallait pas laisser de blessés sur le terrain en cas de bagarre. Nous y crèverons, mais nous n'en laisserons point³⁶¹. » Il tient ce propos le 6 septembre 1943.

Les maquisards sont réprimés tant par les Français que par les Allemands. Les gendarmes français lancent au total vingt-deux opérations contre les maquis³⁶². Lors de ces opérations des gendarmes sont tués, ce qui est l'un des prétextes invoqués par Joseph Darnand pour inciter à la répression des maquisards. Il déclare le 2 novembre 1943 à Radio-Paris : « Les terroristes assassinent nos militants, mais aussi des gendarmes parce qu'ils défendent la vie des citoyens ; des paysans parce qu'ils refusent de brûler leur blé ; des fonctionnaires parce qu'ils font leur devoir ; nous sommes tous solidaires et fidèles au gouvernement pour mettre un terme au trouble des esprits et juguler les désordres qui nous menacent³⁶³. » Le chef des miliciens les appelle à se mobiliser pour lutter contre les « terroristes » après le débarquement : « Dès maintenant je mobilise la franc-garde de la Milice française. J'appelle tous mes hommes à quitter leur métier, [...], à se grouper dans leurs centres. Je sais la volonté farouche qui les anime, l'espoir joyeux qui gonfle leur âme de voir revivre une France fière et pure et d'être les artisans de sa nouvelle grandeur. Je sais qu'ils ne reculeront pas devant le don de leur vie³⁶⁴. » Les miliciens participent donc aux opérations (incluant tortures et exécutions) contre les maquisards (notamment contre le maquis des Glières) aux côtés des Allemands³⁶⁵.

Les Allemands prennent immédiatement connaissance « de la naissance de maquis dans les parties difficilement accessibles du pays »³⁶⁶. Ils estiment qu'ils représentent un danger dès l'automne 1943. Les maquisards ne sont pas considérés comme des combattants réguliers par la *Wehrmacht* malgré les demandes émises en ce sens par la radio anglaise en septembre 1943³⁶⁷. Un avis du *Generalfeldmarschall* Gerd von Rundstedt, *der Oberbefehlshaber West* (le haut commandant de l'Ouest), placardé sur les murs des villes le 12 juin 1944 et publié dans les journaux, en précise les raisons :

³⁶⁰ Il s'agit d'Henri Arlet (1922-1943), membre du maquis Bir-Hakeim sous le pseudonyme d'Hubert Arnaud.

³⁶¹ *Combat : organe du mouvement de la libération nationale*, n° 57, mai 1944.

³⁶² CHEVET Emmanuel, « Gendarmerie et maquis sous l'Occupation en France (1943-1944). Force est faiblesse », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 242, n° 2, 2011, pp. 121-139, p. 127 ; *Id.*, *Gendarmerie et maquis sous l'Occupation en France, 1943-1944*, Dijon, Université de Bourgogne, 2011.

³⁶³ AN - F 7 15 300. Discours de Joseph Darnand à Radio-Paris, 2 novembre 1943.

³⁶⁴ AN - F 1 A 37 66. Mobilisation de la Franc-Garde de la Milice. Il est question des francs-gardes bénévoles.

³⁶⁵ GIOLITTO Pierre, « La Milice aux prises avec les maquis », in *Histoire de la Milice*, *op. cit.*, pp. 419-464.

³⁶⁶ UMBREIT Hans, « Les Allemands face à la lutte armée », in MARCOT François (dir.), *La Résistance et les Français : lutte armée et maquis*, *op. cit.*, pp. 201-210, p. 203.

³⁶⁷ *Ibid.*, p. 205. Sur ce sujet : BALU Raphaële, « Les maquisards de France pendant la Seconde Guerre mondiale. Combattants irréguliers ou armée de la nation ? », *20 & 21. Revue d'histoire*, vol. 141, n° 1, 2019, pp. 81-95.

A V I S

En vue d'inciter la population à entrer dans les groupes de résistance, les puissances ennemis tentent de répandre, dans le peuple français, la conviction que les membres des groupes de résistance, en raison de certaines mesures d'organisation et grâce au port d'insignes extérieurs, sont assimilés à des soldats réguliers et peuvent, de ce fait, se considérer comme protégés contre le traitement réservé aux francs-tireurs.

A l'encontre de cette propagande, il est affirmé ce qui suit :

Le droit international n'accorde pas aux individus participant à des mouvements insurrectionnels sur les arrières de la puissance occupante la protection à laquelle peuvent prétendre les soldats réguliers. Aucune disposition, aucune déclaration des puissances ennemis ne peuvent rien changer à cette situation.

D'autre part, il est stipulé expressément à l'article 10 de la convention d'armistice franco-allemande que les ressortissants français qui, après la conclusion de cette convention, combattaient contre le Reich allemand, seront traités par les troupes allemandes comme des francs-tireurs.

La puissance occupante, maintenant comme auparavant, considérera, de par la loi, les membres des groupes de résistance comme des francs-tireurs. Les rebelles tombant entre leurs mains ne seront donc pas traités comme prisonniers de guerre et seront passibles de la peine capitale, conformément aux lois de la guerre.

DER OBERBEFEHLSHABERWEST.

Les soldats de la *Wehrmacht* s'attaquent aux maquis et tentent de les éradiquer³⁶⁸. Dans cette lutte, les résistants choisissent parfois de se suicider lorsqu'ils sont cernés. Cette pratique est suffisamment répandue pour que les policiers en viennent à considérer le suicide comme un élément distinctif des résistants. Un rapport de police daté de 1943 rapporte ainsi :

« Le 4 août un détachement allemand d'une cinquantaine d'hommes cernait à distance la maison qui abritait au hameau de Tastevin une bande organisée et particulièrement bien armée, venue de Marseille, le 18.7.43 et dont le chef serait un nommé Fournier, Jean-Marie, en fuite, né le 24.6.1910 à Lyon. [...] »

Le dit jour, vers 6 heures, un combat s'engageait entre cette bande et le détachement des troupes d'occupation. Ce combat ne prit fin que vers 11 heures, après un assaut à la grenade de l'habitation transformée en forteresse. Six membres de la bande, tous non identifiés, trouvèrent la mort, dont deux par suicide³⁶⁹, d'après les constatations faites par le Docteur... Un autre individu de cette bande, qui devait comprendre 11 membres, a été fait prisonnier par les Allemands et 4 autres, dont le chef Fournier, réussirent à prendre la fuite. [...] »

Il semble s'agir d'une bande comprenant surtout des terroristes ; ce qui paraît vraisemblable en raison de son attitude courageuse, de ce que 2 membres de l'organisation se sont suicidés, de ce qu'elle disposait d'armes de guerre et d'un dépôt d'explosifs et aussi si l'on tient compte de l'importance du détachement des troupes d'opération chargées de cette "mission"³⁷⁰. »

³⁶⁸ KASTEN Bernd, « *Gute Franzosen* » : die französische Polizei und die deutsche Besatzungsmacht im besetzten Frankreich 1940-1944, Sigmaringen, Jan Thorbecke, 1993.

³⁶⁹ Il s'agit de Charles Blanc (1920-1943) et de Georges Bernard (1921-1943), deux résistants FTP. Voir annexes p. 214.

³⁷⁰ AN - 72AJ/63 dossier n° 4, pièce 21. Rapport de police sur les incidents survenus à Thines, le 4 août 1943 inclus dans un rapport sur le maquis provenant du service "Courrier, Diffusion, Documentation" du commissariat à l'Intérieur du CFLN, sans date.

Les troupes allemandes ne reçoivent des directives générales concernant la lutte contre les maquisards qu'à partir de 1944³⁷¹. Le 3 février 1944, le maréchal Hugo Sperrle, adjoint du haut commandant de l'Ouest, édicte une ordonnance sommant les militaires allemands de riposter immédiatement aux attaques des maquisards y compris en présence de civils. Si des civils sont touchés dans l'attaque, la faute en incombe aux résistants. En outre, les maisons ayant abrité des maquisards doivent être incendiées. « Il ne faut punir que le chef manquant de fermeté et de résolution car il menace la sécurité des troupes qui lui sont subordonnées et l'autorité de la *Wehrmacht* allemande. Face à la situation actuelle, des mesures trop sévères ne peuvent entraîner de punition pour leurs auteurs³⁷². » En mars, Wilhelm Keitel, chef de l'*Oberkommando der Wehrmacht* (OKW), ordonne de fusiller directement les francs-tireurs arrêtés sans les livrer aux tribunaux militaires³⁷³. Ces mesures font immédiatement ressentir leurs effets, les résistants les évoquent dans la presse clandestine :

« Aussi n'est-ce plus au maquis proprement dit que les troupes d'occupation ont reçu l'ordre de s'attaquer. C'est aux villages français, au fermier sans armes, au boulanger ou au boucher rural que désormais le soldat vert s'en prend. [...] Il ne s'agit plus, pour le Boche, de déloger un adversaire, mais de terroriser une population dont on imagine sans peine à quel camp vont les sympathies. [...] »

Au Petit-Abergement, un indicateur désigne aux Boches les gens à fusiller, les maisons à incendier. Deux hôteliers, les frères Borne, accusés d'avoir hébergés des réfractaires du maquis, sont ligotés. La mitraillette dans les reins, leurs concitoyens sommés de leur asséner des coups de bâton sur la tête. Comme l'aîné des deux frères met trop longtemps à mourir, les « combattants » de la *Wehrmacht*, après quatre heures d'acharnement contre ce prisonnier, le traînent enfin jusqu'au pied d'un mur et le fusillent. La sœur des deux hôteliers est emmenée et leur maison livrée aux flammes, ainsi que trois fermes³⁷⁴. »

La répression s'intensifie ainsi à l'approche du débarquement et se poursuit après qu'il a lieu. « Le 1^{er} juillet 1944, l'OKW ordonne que les auteurs d'actes de sabotage ou d'actes terroristes soient systématiquement soustraits à la juridiction militaire allemande³⁷⁵. » Adolf Hitler précise dans un décret du 30 juillet 1944 les modalités d'application de cet ordre. Les résistants pris en flagrant délit d'attaque contre des Allemands (qu'ils soient de la *Wehrmacht* ou de la police) doivent être immédiatement mis à mort. Les résistants arrêtés ultérieurement sont déférés à la Sipo-SD puis, sans jugement, sont déportés dans des camps de concentration en Allemagne. La lutte des Allemands contre les maquisards engendre environ 15 000 victimes françaises dont le tiers sont des civils entre 1943 et 1944³⁷⁶. Ce climat de terreur et d'exactions conduit des résistants au suicide malgré leur désir de voir la libération de la France, désormais imminente.

³⁷¹ LIEB Peter, « Répression et massacres. L'occupant allemand face à la résistance française, 1943-1944 », in EISMANN Gaël, MARTENS Stefan (dir.), *Occupation et répression militaire allemandes*, op. cit., pp. 169-185, p. 176.

³⁷² Cité dans UMBREIT Hans, « Les Allemands face à la lutte armée », chap. cit., p. 205.

³⁷³ LIEB Peter, « Répression et massacres. L'occupant allemand face à la résistance française, 1943-1944 », chap. cit., p. 177.

³⁷⁴ *Combat : organe du mouvement de la libération nationale*, n° 56, avril 1944.

³⁷⁵ EISMANN Gaël, « L'escalade d'une répression à visage légal. Les pratiques judiciaires des tribunaux du Militärbefehlshaber in Frankreich, 1940-1944 », chap. cit., p. 157.

³⁷⁶ LIEB Peter, « Répression et massacres. L'occupant allemand face à la résistance française, 1943-1944 », chap. cit., p. 182.

Chapitre 4 – Se soustraire aux affres de la répression par le suicide

A) La pilule de cyanure, une compagne indispensable

Les résistants tentent de prévenir la répression par différents moyens. Ils se dotent d'une dose de poison afin d'être en mesure d'échapper aux tortures. Une pilule de cyanure est fournie aux résistants de la France Libre au moment de leur parachutage dans la métropole à partir de la fin de l'année 1941. André Manuel³⁷⁷, qui dirige la section renseignement du BCRA, estime alors « qu'en zone occupée, un individu suspecté est rapidement "arrêté, torturé et tué" ». Dans ces conditions, il incite ses hommes, en cas d'arrestation, à faire usage de leur arme et, dans le pire des cas, de la "petite préparation au cyanure ou à la strychnine" qu'ils doivent garder à portée de la main. Assez rapidement, les services britanniques remettent aux agents, au moment de leur départ, une pilule provoquant la mort en quelques secondes³⁷⁸. » Les pilules de cyanure ne sont pas exclusivement à destination des agents venant de Grande-Bretagne. Elles sont parfois incluses dans les containers parachutés en France ainsi que l'indique Anne-Marie Bauer³⁷⁹ : « Les containers contenaient : des revolvers, des couteaux, des matraques, des mitraillettes, du plastic, des bombes, beaucoup d'argent (plusieurs millions), des appareils de radio, des journaux et des explications pour le maniement des armes, bombes, plastic, etc. sans oublier les pilules de cyanure³⁸⁰. »

La pilule de cyanure se présente comme « une grosse pastille ronde recouverte de caoutchouc. On pouvait la garder très longtemps dans la bouche et même l'avaler sans danger. Pour l'utiliser, il suffisait d'y donner un coup de dent et de l'ingurgiter³⁸¹. » André Dewavrin³⁸², alias colonel Passy, précise : « La pastille de poison : c'était un petit disque blanc, gros comme une lentille ; elle tint juste dans ma chevalière. Je m'entraînai, en mettant le chaton à l'intérieur de la main, à faire glisser la partie supérieure de la bague avec mon pouce [...] pour faire tomber la pastille de poison dans la paume de ma main gauche. La certitude d'avoir, quoi qu'il arrivât, le moyen de me détruire me mit dans un état de parfaite sérénité³⁸³. »



Pastille de cyanure (10 mm de diamètre). ©Musée de l'Ordre de la Libération/don de Martine Fernandez/n° inv. 2012.9.3



Chevalière du lieutenant René Drap. ©D. Soulier Collection Sussex - MM Park - Radio France.

³⁷⁷ André Manuel (1905-1988) est l'adjoint d'André Dewavrin qui est lui-même le fondateur du bureau central de renseignement et d'action de la France Libre.

³⁷⁸ ALBERTELLI Sébastien, « La marque du clandestin : la pilule de cyanure », in *Les services secrets de la France libre*, Paris, Nouveau monde éditions, 2017, pp. 101-102.

³⁷⁹ Anne-Marie Bauer (1914-1996) entre dans le mouvement Libération-Sud puis, en 1942, rejoint Jean Moulin à Lyon.

³⁸⁰ AN - 72AJ/60 dossier n° 1, pièce 4. Témoignage d'Anne-Marie Bauer, recueilli par Marie Granet, 15 janvier 1947.

³⁸¹ BOHEC Jeanne, *La plastiqueuse à bicyclette*, op. cit., p. 88.

³⁸² André Dewavrin (1911-1998) rejoint le général de Gaulle le 1^{er} juillet 1940. Celui-ci le charge de la création d'un service de renseignement qui devient le BCRA.

³⁸³ PASSY Colonel, *Missions secrètes en France (novembre 1942-juin 1943)*. *Souvenirs du BCRA*, Paris, Plon, 1951, p. 78.

Les agents se trouvant en Grande-Bretagne sont avertis des dangers qu'ils encourent avant leur départ en France. Noreen Riols³⁸⁴, membre du SOE (*Special Operations Executive*, service secret britannique créé par Winston Churchill³⁸⁵ en juillet 1940), explique après-guerre :

« on leur disait “il y a 50 % de chance que vous reviendrez”. Au début pour les radios, la durée de vie était de 6 semaines..., ça s'est amélioré après parce que les choses se sont améliorées, mais ils savaient. On les prévenait. Personne n'était forcé. La durée d'entraînement était de 6 mois et puis jusqu'au moment où il montait dans l'avion, [Maurice Buckmaster³⁸⁶] ou celui qui l'accompagnait disait toujours “ce n'est pas trop tard, vous pouvez changer d'avis, personne ne va penser du mal de vous, si vous voulez changer d'avis, c'est maintenant ou jamais”.

Je ne crois pas que quelqu'un ait changé d'avis. Et ils étaient prévenus dès le début des risques en disant “si vous êtes pris par les Allemands, on ne peut pas faire grand-chose pour vous, voilà le aid tablet” [...] et on me disait “mais où est-ce que vous voulez qu'on le cache ?”, et d'habitude c'est la personne qui fabriquait des vêtements “made in France” qui le cachait peut-être, vous savez ici [dans le revers] ou dans la poche. Il y avait une fille que je connaissais, elle cachait le sien dans un bâton de rouge à lèvres et on disait “mais ça vous tuerait dans 2 minutes, alors nous vous conseillons de prendre ça si vous êtes pris parce que... ce n'est pas joli ce que la Gestapo fera, mais si jamais vous êtes pris et vous ne le prenez pas, essayez de ne pas parler pendant 48 heures pour laisser les autres se disperser”³⁸⁷. »

Sachant la difficulté de tenir sous la torture sans dévoiler d'informations, les résistants instaurent un délai minimal sous lequel il est exigé de ne pas parler afin que les camarades du résistant arrêté aient le temps de modifier les lieux et horaires de leurs rendez-vous ainsi que de déplacer les éventuelles caches d'armes et de matériel. Ce délai est généralement de quarante-huit heures³⁸⁸, mais il est parfois élevé à soixante-douze heures³⁸⁹. Si les recommandations de prudence et de cloisonnement se multiplient à mesure que le risque de la torture est connu, des consignes sont aussi transmises aux résistants sur l'attitude qu'ils doivent adopter s'ils sont arrêtés, incitant au suicide. « Si vous comprenez qu'on va vous faire passer à la torture, tuez-vous par n'importe quel moyen » enjoint le réseau Côte à ses membres en 1943³⁹⁰. Cette injonction concerne les résistants pris par la Gestapo ou par l'OVRA (*Organizzazione di vigilanza e repressione dell'antifascismo*, l'Organisation de vigilance et de répression de l'antifascisme est l'équivalent italien de la Gestapo³⁹¹). Les consignes sont de temporiser en cas d'arrestation par la « police de Vichy », laquelle paraît moins dangereuse aux résistants. Cette consigne est aussi de vigueur dans d'autres réseaux et mouvements. Un exemplaire imprimé datant de 1944 a par exemple circulé dans le mouvement Résistance³⁹².

Si certains résistants sont sûrs d'eux et affirment qu'ils tiendront même sous la torture, d'autres craignent de faillir et souhaitent pour cette raison détenir le moyen de mettre fin à leurs jours à n'importe quel moment. Rares sont ceux qui déclarent ouvertement qu'ils ne veulent pas subir de supplices pour d'autres, ainsi

³⁸⁴ Noreen Riols (1926-) s'engage à ses 18 ans dans la *Women's Royal Naval Service* avant de rejoindre le SOE en 1943.

³⁸⁵ Winston Churchill (1874-1965) est le Premier ministre britannique du 10 mai 1940 au 26 juillet 1945.

³⁸⁶ Maurice Buckmaster (1902-1992) dirige la section française du SOE.

³⁸⁷ Témoignage de Noreen Riols. URL : <https://www.memoressist.org/temoignage/noreen-riols/>

³⁸⁸ GUÉRIN Alain, « La thèse des “quarante-huit heures” ou le principe de dénégation », in *Chronique de la Résistance*, op. cit., pp. 467-469.

³⁸⁹ LAPEYRE-MENSIGNAC Jean, BARRÈRE Pierre, FRANC Charles, MARGARITI Guy, NANCY Jacques, *Nos combats dans l'ombre*, Périgueux, Éditions Pilote 24, 1994, pp. 56-57.

³⁹⁰ AN - 72AJ/49 dossier n° 6, pièce 1. Consignes envoyées aux agents P2 par Albert Archippe, alias S2, 1943.

³⁹¹ À ce sujet : FRANZINELLI Mimmo, *I tentacoli dell'Orva : agenti, collaboratori e vittime della polizia politica fascista*, Torino, Bollati Boringhieri, 2000 ; MARTINELLI Franco, *L'Orva : Fatti e retroscena della polizia politica fascista*, Milan, G. de Vecchi, 1967 ; DELARUE Jacques, *Histoire de la Gestapo*, Paris, Fayard, 1962 ; McDONOUGH Frank, *The gestapo: the myth and the reality of Hitler's secret police*, Londres, Coronet, 2015.

³⁹² AN - 72AJ/72 dossier n° 8, pièce 30. Consignes, 1944.

que le fait Marcel Blondin³⁹³ disant à plusieurs reprises « qu'il ne se ferait pas torturer pour les autres »³⁹⁴. Des résistants parlent entre eux de la nécessité de posséder du poison. Gustave Laudet³⁹⁵, qui tente de créer une milice patriotique, rapporte par exemple qu'il discuta de la répression allemande avec Max Barel³⁹⁶, qui est à l'origine de l'Union des Cadres Industriels de la Résistance : « Nous prenions certaines précautions pour nos rendez-vous et “promenades” à travers les rues de Saint-Étienne, et nous parlâmes plusieurs fois de l'espionnage et de la Gestapo... Au cours de ces conversations, Max Barel me dit un jour : “Il faut toujours penser qu'on peut être arrêté, torturé, et qui peut répondre de ce qu'il dira après de longues tortures ? J'ai pris mes précautions, et ai sur moi un poison à action instantanée.”³⁹⁷ » Max Barel, arrêté et torturé par des agents de la Gestapo, tente de se suicider à plusieurs reprises sans y parvenir. Il décède des suites des tortures sans avoir rien révélé le 11 juillet 1944 à Lyon.

B) Se taire : une obligation pour les militants communistes

Le parti communiste clandestin met tôt en garde ses militants contre le risque de parler après une arrestation. Avant même son entrée dans la Résistance, il réclame à ses membres un silence complet sur leurs activités et l'organisation du parti en cas d'arrestation. Le gouvernement de Vichy reprenant à son profit les directives édictées initialement par la III^e République contre les communistes en raison du pacte germano-soviétique, ceux-ci sont poursuivis dès septembre 1939 par les policiers et le demeurent tout au long de l'Occupation. La répression envers les communistes diminue cependant à la suite de l'armistice, en raison de l'intervention des Allemands en leur faveur. Finalement, le *Militärbefehlshaber in Frankreich* donne son accord à la législation anticomuniste française fin septembre 1940. La répression reprend donc en octobre. Elle est intensifiée par la circulaire que publie le ministre de l'Intérieur Marcel Peyrouton le 19 novembre 1940 : « La découverte de tracts extrémistes sur le territoire d'une commune entraînera l'internement administratif des militants communistes notoirement connus, a moins qu'ils ne soient déjà poursuivis judiciairement en vertu d'une procédure dûment engagée³⁹⁸. »

Dès janvier 1941, le PCF incite donc ses militants au silence vis-à-vis des policiers et des juges dans son bulletin *La Vie du Parti* et loue ceux qui se taient : « Honneur à ceux qui, avec fermeté, courage et intelligence ont résisté à toutes les pressions, à toutes les questions, à toutes les menaces et n'ont rien dit de leur travail, sachant que la moindre indiscretion pouvait avoir pour résultat de faire arrêter d'autres camarades³⁹⁹. » Il explique que le silence est « le seul moyen de mettre l'accusation en échec » et précise tout ce que les militants doivent taire :

« Ne rien dire, ni de son travail, ni de son organisation, cela ne signifie nullement que le militant arrêté doit renier sa qualité de communiste ; non, au contraire, mais il faut considérer comme un devoir sacré de ne rien dire de ce que l'on connaît du travail ou de l'organisation du Parti, ne rien dire sur les militants qu'on connaît ou qu'on a rencontrés, de ne rien dire sur le travail qu'on a fait, de ne rien dire sur les adresses ou rendez-vous qu'on connaît, de ne rien dire, absolument rien, sans céder ni à l'intimidation, ni aux flatteries, ni aux menaces, ni aux coups. »

³⁹³ Marcel Blondin (1893-1971), maître imprimeur, imprime notamment le journal clandestin *L'Avenir*. Il ne semble pas avoir été arrêté.

³⁹⁴ AN - 72AJ/45 dossier n° 7, pièce 5. Témoignage de Marcel Knops, recueilli par Louis Lecorvaisier, 4 juillet 1946.

³⁹⁵ Gustave Laudet est directeur adjoint de la manufacture d'armes de Saint-Étienne.

³⁹⁶ Max Barel (1913-1944) s'engage dans la Résistance en 1941.

³⁹⁷ CARDON Charles-Marie, *La courte vie, la longue mort de Max Barel, héros de France*, Paris, Éditions sociales, 1973, pp. 128-129.

³⁹⁸ BERLIÈRE Jean-Marc, LIAIGRE Franck, « Sous le gouvernement de Vichy, la répression change de nature et d'échelle », in *Liquider les traîtres : la face cachée du PCF*, op. cit., pp. 188-190.

³⁹⁹ « Recommandations et directives aux militants », *La Vie du Parti*, janvier 1941, pp. 34-35. Tous les soulignages sont d'origine.

Le bulletin est rédigé pédagogiquement. Les conséquences qu'entraînent les aveux y sont clairement énoncées, exemples à l'appui :

« Dans une affaire de répression sur laquelle le parti possède tous les renseignements, un militant arrêté en a donné un autre, le deuxième en a donné un troisième, et de fil en aiguille plusieurs militants sont tombés entre les mains de la police. Si les militants arrêtés n'avaient rien dit, toutes ces chutes ne se seraient pas produites et le mal aurait été circonscrit. [...] Toute révélation peut avoir de terribles conséquences non seulement pour le travail du parti, mais encore pour l'inculpé lui-même. Nous connaissons le cas d'une femme dont le mari, ayant été arrêté, mettait le juge d'instruction dans l'embarras parce qu'il ne disait rien de son activité, mais cédant à la promesse d'un adoucissement de peine pour son mari, la femme a parlé et fourni au juge les éléments d'accusation qui lui manquaient. »

Les techniques policières sont aussi expliquées :

« La police ne sait que ce qu'on lui dit, mais fait semblant de connaître beaucoup de choses pour donner l'impression au militant arrêté que son silence est inutile. Il faut être d'une naïveté très grande, il faut ne pas raisonner pour ne pas comprendre que la tactique classique de la police est de “précher le faux pour savoir le vrai”. Quand les policiers disent “Un tel a parlé” - “Nous savons tout”, le militant questionné doit se dire : Ces policiers mentent ; ils veulent me faire parler ; JE DOIS ME TAIRE. »

Enfin, le parti démontre que se taire bénéficie même aux militants sous la torture :

« non seulement le fait de donner des camarades constitue un acte de collaboration avec la police de l'ennemi de classe, mais le calcul est mauvais. Un militant qui est frappé et qui donne soit un nom, soit une adresse, soit un autre renseignement, est sûr de recevoir des coups redoublés dès qu'il a fait un premier aveu, car les policiers pensent toujours que l'aveu fait ne constitue qu'une partie de ce que le militant connaît. »

Pour conclure, les rédacteurs précisent que si un communiste « a une attitude qui aboutit à l'arrestation de militants, il affaiblit le mouvement ouvrier, il affaiblit l'effort de solidarité qui va être fait pour sa famille, il affaiblit l'action de masse qui le libérera » et il « commet un crime contre la classe ouvrière, contre la grande cause du communisme ». Cette argumentation influence les militants les plus engagés. Robert Beck⁴⁰⁰, militant communiste dirigeant un réseau de renseignement, arrêté le 2 juillet 1942 et torturé, tente de se suicider dans sa cellule à la prison de la Santé. Le rapport d'un *Hauptfeldwebel* (sergent-major) au commandant de la prison militaire de Paris daté du 3 juillet relate les circonstances de cette tentative :

« L' U.V.D. [Unteroffizier vom Dienst, sergent de service] Unteroffizier Luckscheiter me rapporta que Robert Beck, né le 10-9-1897, livré hier, avait tenté de se suicider.

Beck a été livré le 2 juillet 1942 au soir, à 20 heures, par la S.S.E.K. IV B (Section des crimes graves, Kommando spécial). C'est un cas N. u. N. [*Nacht und Nebel*, nuit et brouillard⁴⁰¹] et, par ordre de service, il doit être ligoté au dos.

J'ai constaté que B. avait cassé la vitre de la fenêtre et qu'il avait tenté de se trancher l'artère du cou avec deux morceaux de verre. D'après la déposition du Sanitätsunteroffizier [officier sanitaire] Suhr il n'y a pas danger de mort.

Quand je suis entré dans la cellule, Beck était couché les mains liées au dos, à la tête du lit une mare de sang et sur le mur au-dessus du lit un symbole représentant la fauille et le marteau peint avec du sang.

⁴⁰⁰ Robert Beck (1897-1943).

⁴⁰¹ La procédure *Nacht und Nebel* est l'application du décret du maréchal Wilhelm Keitel ordonnant la déportation des opposants du Reich (le décret comporte trois textes datés du 7 au 12 décembre 1941).

J'ai averti le service, M. le Sekretär Langner qui s'occupe de l'affaire et qui était à l'appareil m'a prié d'ordonner que B. soit, en tout cas, soigné de telle façon qu'il reste en vie. B. serait chef d'une bande qui a déjà causé à la Wehrmacht des dégâts pour plusieurs millions⁴⁰². »

Le suicide de Robert Beck lui aurait permis de se soustraire à la torture et d'être certain de ne rien divulguer lors de ses interrogatoires. Le fait qu'il ait pris la peine de tracer le symbole du communisme malgré ses liens prouve son attachement au parti. Il demande en outre à Antoinette Weibel⁴⁰³, qui est détenue dans la cellule située en dessous de la sienne, d'informer le parti de sa loyauté : « Écoute bien ce que je vais te dire et souviens-t'en bien. Je m'appelle Robert Beck. [...] J'ai essayé de m'ouvrir la veine du cou car je sais que je ne m'en tirerai pas. Mais dis surtout au parti que j'ai toujours été fidèle, jusqu'au bout... »⁴⁰⁴ Il réitère son attachement aux valeurs du communisme et à la classe ouvrière dans la lettre qu'il adresse à ses enfants et à ses amis à la suite de sa condamnation à mort le 5 février 1943 : « Il vaut mieux perdre la vie que les raisons de vivre. La libération de notre France et l'affranchissement des travailleurs ont été mes raisons de vivre. Je meurs pour elles avec la certitude de notre victoire⁴⁰⁵. »

La demande qu'il adresse à Antoinette Weibel a peut-être aussi pour dessein de protéger sa famille à laquelle il pense puisqu'il l'évoque à sa codétenue (« tu sais, j'ai trois enfants et une femme adorables »⁴⁰⁶), or le PCF prévient bien ses militants que s'ils parlent leur famille recevra moins (ou pas) d'aide. L'aide aux familles est une donnée importante car les militants savent qu'ils risquent de laisser leurs proches en grande difficulté financière. Paul Meubry⁴⁰⁷, condamné à mort, écrit dans sa dernière lettre à sa femme : « je demande que l'association des Francs-Tireurs, Populaires et le Parti Communiste Français ne t'oublient pas ainsi que tes enfants »⁴⁰⁸. Une circulaire interne des francs-tireurs et partisans précise effectivement qu'un FTP « blessé grièvement ou ayant contracté une maladie sera considéré par le gouvernement de la France libérée comme victime de la guerre de libération, de même que la femme, les enfants ou parents d'un F.T.P. tombé au champ d'honneur seront considérés comme veuve de guerre et pupilles de la nation après notre victoire »⁴⁰⁹. Il est cependant reprécisé que les « donneurs » « doivent savoir que les patriotes ne feront rien pour leurs familles, sauf si celle-ci les renie, et ils doivent savoir aussi que leurs familles seront informées de l'infâme trahison dont ils se sont rendus coupables »⁴¹⁰. Il n'est pas fait mention de l'aide apportée aux familles des résistants qui se suicident, mais elle est probablement identique à celle qui est prodiguée pour les FTP tombés au combat.

À partir d'octobre 1942, percevant l'intensification de la répression et les ravages que provoquent les aveux des résistants, le parti accentue ses avertissements contre la « délation », affirmant qu'elle inclut tous ceux qui parlent même sous la torture⁴¹¹. Il appelle à « dénoncer tous les “donneurs” dont l'attitude constitue une véritable trahison des intérêts du Parti et de la France »⁴¹². Les aveux des militants entraînent de nombreuses arrestations. Les communistes sont poursuivis par la brigade spéciale anti-communiste (BS1), instaurée en mars 1940 et réutilisée à partir de l'été 1941, et par la brigade spéciale antiterroriste (BS2) créée en

⁴⁰² CALET Henri, *Les murs de Fresnes*, Paris, V. Hamy, 1993, pp. 96-97 (le rapport y est reproduit).

⁴⁰³ Antoinette Weibel (1914 ou 1915-2009) accepte en mai 1941 de cacher chez elle une ronéo qui sert ensuite à imprimer des tracts. Elle est arrêtée en octobre de la même année (sans que les policiers ne puissent trouver la ronéo). Elle est déportée à Ravensbrück puis à Mauthausen.

⁴⁰⁴ GUÉRIN Alain, *Chronique de la Résistance*, op. cit., p. 609.

⁴⁰⁵ Lettre de Robert Beck à ses enfants et à ses amis, 5 février 1943. Consultable dans KRIVOPISSKO Guy (éd.), *La vie à en mourir*, op. cit., pp. 157-158.

⁴⁰⁶ GUÉRIN Alain, *Chronique de la Résistance*, op. cit., p. 609.

⁴⁰⁷ Paul Meubry (1892-1943) intègre les francs-tireurs et partisans en 1943.

⁴⁰⁸ Lettre de Paul Meubry à sa femme, 15 juin 1943. Consultable dans KRIVOPISSKO Guy (éd.), *À vous et à la vie : lettres de fusillés du Mont-Valérien*, op. cit., p. 176.

⁴⁰⁹ AN - 72AJ/56 dossier n° 1, pièce 17. Circulaire intérieure, 1942.

⁴¹⁰ « Les problèmes de la sécurité », *La Vie du Parti*, mars 1943, p. 14.

⁴¹¹ « Défauts à combattre avec la plus extrême vigueur », *La Vie du Parti*, octobre 1942, p. 8.

⁴¹² *Ibid.*

janvier 1942⁴¹³. Ces brigades collaborent avec les autorités allemandes. « À partir de l'automne 1941, des réunions régulières sont organisées entre les chefs de la police allemande et les directeurs de la préfecture de police et des Renseignements généraux, sous l'autorité desquels agissent les membres des brigades spéciales⁴¹⁴. » Après avoir repéré des militants, les policiers procèdent à de longues filatures qui permettent le démantèlement d'importants groupes. Les agents de la BS2 torturent ceux qu'ils arrêtent afin d'obtenir davantage d'informations⁴¹⁵. Le PCF tente donc d'endiguer les arrestations en faisant pression sur ses militants. Il annonce en novembre dans son bulletin que la « trahison sera châtiée »⁴¹⁶, ce qui est répété dans les numéros suivants. L'assimilation de ceux qui parlent à des traîtres est également notifiée dans des circulaires internes des francs-tireurs et partisans⁴¹⁷.

Il semble que le parti fournisse aux patriotes qui le désirent du poison pour mettre fin à leurs jours en cas de torture. Robert Vollet, lieutenant-colonel de l'armée secrète, rapporte ainsi qu'au « cours d'un interrogatoire renforcé, c'est un résistant communiste qui a partagé avec [lui] son “matériel”, lequel était fabriqué par un pharmacien du Front national... »⁴¹⁸ La possession de poison par les militants se généralise au point qu'elle est remarquée par les Allemands. Otto von Stülpnagel note dans un rapport daté de janvier 1942 : « Quant à leurs auteurs [des attentats], il s'agit d'une petite minorité de criminels communistes, particulièrement des jeunes gens prêts à tout. Un fait caractéristique est qu'ils sont parfois porteurs de poison pour se suicider au moment de leur arrestation⁴¹⁹. » Le suicide doit toutefois être considéré comme un ultime recours par les communistes, puisque le PCF demande aux militants emprisonnés de tenter de s'évader⁴²⁰. Il met donc l'accent sur le respect des règles de sécurité, affirmant que « si les règles d'organisation sont bien observées et si chacun observe les règles de discrétion, la délation est impossible », « un délateur ne [pouvant] donner que ce qu'il sait »⁴²¹. Les francs-tireurs et partisans, d'obédience communiste, font signer un engagement aux nouveaux venus à partir de janvier 1943. Il s'agit « de signatures conventionnelles pour la mise en sûreté des engagements qui [ne sont] connus par détachement que par un numéro correspondant à un pseudonyme »⁴²². Les signataires s'engagent à ne rien dévoiler en cas d'arrestation, y compris sous la torture, la peine de mort étant prévue pour les « traîtres » :

« En souscrivant formellement aux prescriptions du Code d'Honneur des F.T.P.F., je m'engage :
[...]

3°- À garder le secret le plus absolu envers quiconque sur tout ce qui concerne les unités de F.T.P.F. et tout ce qui s'y rapporte, leur organisation, leur action, leurs chefs, ainsi que toutes les organisations, quelles qu'elles soient.

4°- À résister au cas où je serais fait prisonnier par l'ennemi ou par la police dite française, à toutes les menaces comme aux pires tortures, à ne jamais donner aucune déclaration ou indication

⁴¹³ PESCHANSKI Denis, « La confrontation radicale. Résistants communistes parisiens vs Brigades spéciales », in MARCOT François, MUSIEDLAK Didier, *Les Résistances, miroir des régimes d'oppression. Allemagne, France, Italie*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2006, pp. 335-349.

⁴¹⁴ GRENARD Fabrice, « Les brigades spéciales, fer de lance de la répression anticomuniste », in *La traque des résistants*, Paris, Tallandier, Ministère des Armées, 2019, pp. 184-187.

⁴¹⁵ BERLIÈRE Jean-Marc, LIAIGRE Franck, « “Une brigade de tortionnaires et d'assassins” », in *Liquider les traîtres : la face cachée du PCF*, op. cit., pp. 238-243.

⁴¹⁶ « La lutte contre les “donneurs” », *La Vie du Parti*, novembre 1942, p. 10.

⁴¹⁷ AN - 72AJ/56 dossier n° 1, pièce 17. Circulaire intérieure, 1942 ; AN - 72AJ/56 dossier n° 2, pièce 4. Instructions et rapports à l'échelon national, septembre 1943-juin 1944.

⁴¹⁸ GUÉRIN Alain, *Chronique de la Résistance*, op. cit., p. 561.

⁴¹⁹ Rapport cité dans OUZOULIAS Albert, *Les fils de la nuit*, Paris, B. Grasset, 1975, p. 196.

⁴²⁰ « Pour les prisonniers communistes », *La Vie du Parti*, supplément d'octobre 1943, p. 2.

⁴²¹ AN - 72AJ/56 dossier n° 2, pièce 4. Instructions et rapports à l'échelon national, septembre 1943-juin 1944.

⁴²² AN - 72AJ/56 dossier n° 3, pièce 18. *Mémoire et Histoire des FTP*, bulletin d'information n° 5, novembre 1986.

quelle qu'elle soit sur n'importe quelle organisation de F.T.P.F. ou autre, ou sur aucune personne connue ou inconnue ou sur telle ou telle opération passée ou à venir. [...]

6°- À rechercher tous les traîtres coupables de délation à l'égard d'un patriote ou d'une organisation, et qui se sont par cela même condamnés au châtiment de la peine de mort qui doit leur être appliquée dans le plus bref délai et sans recours possible même après la libération du territoire. Tout individu s'opposant à l'application du châtiment à l'égard d'un délateur doit être considéré comme solidaire de sa trahison et puni en conséquence⁴²³. »

Il est possible que la stigmatisation croissante des « donneurs » participe à la décision de militants arrêtés de mettre fin à leur vie. En 1942, au moins quinze résistants communistes se suicident⁴²⁴, tandis que six résistants non communistes se suicident cette même année⁴²⁵. Cette différence numérique s'explique également par la répression policière plus intense visant les communistes.

C) Limiter les risques des aveux

Les recommandations aux patriotes ne sont pas l'apanage des communistes. Les autres résistants se posent tôt la question de savoir si parler, y compris sous la torture, équivaut à une trahison. Armand Bonnet⁴²⁶, lorsqu'il entre dans le réseau Alliance, se demande immédiatement ce qu'il se passera en cas d'arrestation :

« Bonnet écoute en élève appliqué :

“Puis-je me permettre une question ? dit-il enfin. S'il m'arrivait par hasard un pépin, que devrais-je dire ?”

Le cas est prévu, le colonel Baril⁴²⁷ qui avait camouflé le SR [service de renseignement] de l'armée en bureau des “Menées anti-nationales” pouvait repêcher les agents en difficulté à condition que rien n'eût transpiré chez l'ennemi.

“Si c'est la police française, dites que vous êtes du bureau MA de Vichy et attendez qu'on vous dépanne. Si c'est la police allemande...”

- Compris, mais si on me torture ? Est-ce une trahison que de parler sous la torture ?”

Schaerrer⁴²⁸ intervient :

“Tu vas mal, Bonnet. Si tu montes à Paris dans ces dispositions, j'aimerais mieux que tu prennes ta retraite tout de suite.”

J'hésite un peu. Bonnet a une bonne figure toute ronde. Il est primaire mais point sot. Les rapports qu'il a rédigés comme tests sont précis. Il semble doué d'un sang-froid suffisant pour démarrer la patrouille de Paris sous la surveillance de Coustenoble⁴²⁹ et du dynamique midship.

“Non, Schaerrer, il a raison. C'est nous qui marchons trop vite. Ce que je puis vous dire, Bonnet, si vous avez le malheur de tomber entre les mains allemandes, c'est que tout ce que vous aurez été amené à connaître dépendra de votre silence. Moins vous parlerez, mieux cela vaudra pour vous et les autres...” [...]

Tœuf⁴³⁰, qui n'avait rien dit, s'approche raide et frémissant :

⁴²³ AN - 72AJ/56 dossier n° 1, pièce 12. Engagement d'honneur du Franc-tireur et partisan français, sans date (extrait de BELLANGER Roger, *Dordogne en armes*, pp. 186-188). Un exemple de code d'honneur de FTP figure en annexe p. 201.

⁴²⁴ Il s'agit de Szmul Cruc, Hillel Grusziewicz, Maurice Feferman, Paul Weisz, Henri Stelmasiak, Franco Fiorani, Jules Catinot, Oscar Martin, François Harré, Maurice Robinet, Émile Théry, Siméon Lernovici, Roger Mace, Marcel Loffel et Hélène Kro.

⁴²⁵ Il s'agit de René Parodi, Marguerite Lecomte, Henri Labit, René-Georges Weill, Émile Lelarge (il n'est pas certain qu'il n'est pas communiste) et Camille Ruff.

⁴²⁶ Armand Bonnet (1914-1942).

⁴²⁷ Louis Baril (1896-1943) est le chef du 2^e bureau de l'état-major de l'armée de terre, spécialiste du renseignement.

⁴²⁸ Henri Schaerrer (1916-1941) est agent de renseignement du réseau Alliance.

⁴²⁹ Maurice Coustenoble (1913-1943) intègre le réseau Alliance le 13 octobre 1940. Il participe au recrutement d'agents et aux premiers parachutages.

⁴³⁰ Jean Tœuf (1912-1942) devient agent de renseignement du réseau Alliance au printemps 1941.

“Si on m'arrête, je vous le jure sur mon honneur de spahi, je préférerais être fusillé que de dire un mot.”⁴³¹ »

L'éventualité de céder à la torture est ainsi rapidement prise en compte par certains résistants qui craignent d'être ensuite pris pour des dénonciateurs. Les différences des tempéraments se font ressentir dans l'apprehension des supplices qu'ils pourraient subir. Pour pallier les risques induits par les interrogatoires, les résistants tâchent d'ordinaire d'évaluer la qualité morale de ceux qu'ils recrutent. En Grande-Bretagne, les agents doivent effectuer des stages qui comprennent « quelques cours de psychologie, mais surtout des interrogatoires par des spécialistes psychologues et psychiatres »⁴³². Jacques R.E. Poirier⁴³³ rapporte qu'il a envoyé « un jour littéralement promener [s]on interrogateur, pourtant colonel » tant certaines questions étaient indiscrettes. Il a su après-guerre que c'était la réaction qu'il fallait adopter⁴³⁴. Ces tests sont utilisés par les Britanniques à partir de 1942, afin de réduire les erreurs dans le choix des agents à la suite d'aveux et de véritables trahisons (des agents s'étant volontairement mis au service des Allemands). « On recherche un certain nombre de qualités chez un volontaire pour mission clandestine : “la valeur morale”, c'est-à-dire l'attachement à la cause de la France Libre, est perçue comme une garantie de fiabilité ; [...] le calme, la discrétion, la modération⁴³⁵. » Des exercices pratiques sont aussi instaurés :

« Après quelques semaines [de stage], je reçus la mission d'aller dans la ville de Sheffield jouer à l'agent secret. J'avais une liste de soi-disant agents, certains étaient des traîtres, d'autres des amis. Il fallait dans cet imbroglio que je réussisse à monter une organisation d'espionnage et que j'informe quotidiennement l'école de mes progrès⁴³⁶. »

En France métropolitaine, les résistants ne peuvent que se baser sur leur intuition et leur capacité à cerner la personnalité d'une personne en l'interrogeant indirectement. Ils approchent donc de manière détournée des hommes et des femmes et tentent de comprendre clairement leur position vis-à-vis de l'occupation avant d'éventuellement les engager. Chez les Volontaires de la Liberté, Jacques Lusseyran⁴³⁷ est chargé d'accepter ou de refuser les nouvelles recrues. Ce rôle lui revient en tant que fondateur du mouvement et en tant qu'aveugle, sa cécité l'a aidant à mieux cerner les gens notamment grâce aux intonations de leur voix. Il admet directement certaines recrues, tandis qu'il en admet d'autres à l'essai. Celles-ci doivent être surveillées dans les premiers temps⁴³⁸.

Les dangers dus à l'engagement dans la Résistance sont en outre clairement exposés aux hommes et aux femmes qui désirent y prendre part. Paul Colliette⁴³⁹, qui participe à la mise en place du Comité d'action socialiste (un mouvement de résistance créé en mars 1941), recrute surtout des camarades socialistes auxquels il déclare : « On peut peut-être se revoir, mais à une condition, c'est que vous soyez capable de tout envisager, même la mort⁴⁴⁰. » Henri Frenay « aborde aussi le problème moral : danger très grand – nécessité de ne pas parler, même sous la torture ; exécution des membres du mouvement s'ils manquent à leurs engagements

⁴³¹ FOURCADE Marie-Madeleine, *L'Arche de Noé : réseau Alliance, 1940-1945*, Paris, Fayard, 1968, pp. 67-68.

⁴³² POIRIER Jacques R.E., *La girafe a un long cou*, Paris, Éditions du Félin, 2003, p. 83.

⁴³³ Jacques R.E. Poirier (1922-2005) intègre le mouvement Combat puis le SOE aux côtés d'Harry Peleuvé. Il arrive en Angleterre en 1943. Parachuté en France, il devient le chef du réseau Nestor/Digger après l'arrestation d'Harry Peleuvé en mars 1944.

⁴³⁴ POIRIER Jacques R.E., *La girafe a un long cou, op. cit.*, p. 83.

⁴³⁵ ALBERTELLI Sébastien, « Le recrutement », in *Les services secrets de la France libre*, *op. cit.*, pp. 103-104.

⁴³⁶ POIRIER Jacques R.E., *La girafe a un long cou, op. cit.*, p. 89.

⁴³⁷ Jacques Lusseyran (1924-1971) fonde en mai 1941 le mouvement des Volontaires de la Liberté qui fusionne avec Défense de la France en février 1943.

⁴³⁸ LUSSEYRAN Jacques, *Et la lumière fut*, Paris, Gallimard, 2016, pp. 247-250.

⁴³⁹ Paul Colliette (1879 -1961) est militant socialiste.

⁴⁴⁰ AN - 72AJ/70 dossier n° 2, pièce 19. Témoignage de Paul Colliette, recueilli par Odette Merlat, 11 janvier 1946, 16 mars 1946.

(légèreté, bavardage) »⁴⁴¹. Lorsqu'Elizabeth Friang rencontre Jean-François Clouët des Pesruches⁴⁴², parachuté d'Angleterre au mois d'août 1943 pour développer l'organisation du Bureau des opérations aériennes⁴⁴³, il « fut bref. Un dévouement total. Guère de chances d'en sortir indemne – à la fin de la guerre, le réseau enregistrait 60 % de pertes. Le secret absolu en dépit de la torture, assurée en cas de capture. À chacun, donc, de s'arranger pour ne pas se faire prendre vivant. Voilà pour l'appartenance au réseau. Quant au reste, il me le livrerait le lendemain, lorsque j'aurais réfléchi. Il n'admettait pas de réponse immédiate⁴⁴⁴. » Elizabeth Friang donne une réponse positive et devient Brigitte, les résistants adoptant tous des pseudonymes ou des faux noms par mesure de sécurité⁴⁴⁵. Elle est immédiatement confrontée au prix du bavardage, deux résistants discutant, lors de sa première réunion avec eux, du sort à réservé à une femme qui s'est montrée imprudente :

« Fred⁴⁴⁶ s'est penché en avant. J'ai les preuves, susurre-t-il, qu'elle a passé des documents aux Anglais. Elle est en cheville avec Foster. Elle a rencontré des inconnus. Je l'ai enfermée sous bonne garde. On la descend, si tu veux.

Il s'agit d'un agent de la délégation militaire régionale, légué au réseau à la fin de la mission de son patron. La jeune fille a été surprise en relation avec un officier britannique. Le fait ne m'apparaît pas si grave. Ne travaillons-nous pas à la même cause. Ce n'est pas l'avis des deux hommes. Les règles du jeu sont formelles. Cette fille mérite la mort. C'est par des fantaisies de ce genre que l'on fait piquer des réseaux entiers, m'est-il rétorqué. Le cloisonnage est plus qu'une obligation. Une sauvegarde. De plus, l'on murmure que le renseignement anglais s'est laissé infiltrer par la Gestapo.

Muette, j'observe le fléau de la balance osciller vers l'exécution, puis vers la clémence, revenir vers la mort⁴⁴⁷. »

Sommée d'exprimer son avis sur la question, sans savoir s'il s'agit d'un test ou non (ce n'en est pas un), Brigitte Friang « opte pour la solution normande », en déclarant qu'il faut laisser à la femme une seconde chance et la tuer si elle recommence. Jean-François Clouët répond que ce serait trop risqué. Il refuse ensuite d'envoyer l'imprudente en Angleterre via avion *Lysander* pour ne pas gâcher une précieuse place et rejette la proposition d'interroger Londres sur ce qu'il convient de faire (ce qui prendrait du temps). Finalement, il demande aux deux autres de donner leur « voix » :

« Prudemment, j'attends que Fred parle le premier. On lui donne sa chance, avance le petit homme triste, après un long silence.

J'opine, sans laisser percer mon contentement. Entendu, accepte Jean-François. J'en suis certaine, cependant, il est soulagé.

Tu l'amèneras demain à 17 heures, à la Faluche, place de l'Odéon, ordonne-t-il à Fred d'un ton bourru. Mais qu'elle le sache bien. Si elle recommence, je lui vide moi-même un chargeur dans le ventre.

Jean-François extirpe un grand mouchoir blanc de sa poche et se mouche bruyamment. [...]

⁴⁴¹ AN - 72AJ/42 dossier n° 2, pièce 25. Témoignage de Jacques Lecompte-Boinet, alias Mathieu, recueilli par Marie Granet, 31 janvier 1945.

⁴⁴² Jean-François Clouët des Pesruches (1918-1957) s'engage dans les Forces françaises libres alors qu'il est encore en France grâce à sa rencontre avec un agent des services secrets de la France Libre en octobre 1940. Il arrive à Londres en juin 1943 et rejoint le BCRA.

⁴⁴³ Le BOA organise des atterrissages et des parachutages clandestins d'armes et d'agents.

⁴⁴⁴ FRIANG Brigitte, *Regarde-toi qui meurs*, Paris, Éditions du Félin, 1997, p. 22.

⁴⁴⁵ LAPIERRE Nicole, « L'ordination des résistants », in *Changer de nom*, Paris, Gallimard, 2006, pp. 257-269. L'adoption d'un pseudonyme est préconisée à la BBC en 1943 : « Conseil à la Résistance, n° 3 : Les pseudonymes », discours d'Henri Frenay, *Les Français parlent aux Français*, 9 octobre 1943, cité dans CRÉMIEUX-BRILHAC Jean-Louis (éd.), *Les voix de la Liberté. Ici Londres 1940-1944 vol. 4 La forteresse Europe*, Paris, La documentation française, 1975, p. 67.

⁴⁴⁶ Alfred Bernard (1899-1944), militant socialiste, il intègre le BOA en 1943.

⁴⁴⁷ FRIANG Brigitte, *Regarde-toi qui meurs*, op. cit., pp. 26-27.

Depuis quelques minutes, je sais que je fais vraiment partie de la communauté du réseau. Mais le souvenir de ma première participation à la vie d'adulte m'obsédera longtemps⁴⁴⁸. »

Cette expérience marquante participe probablement à sa tentative de suicide lors de son arrestation. Les résistants décident eux-mêmes de tuer celles et ceux qui parlent ou sont amenés à le faire sur ordre du BCRA. Dans ce cas, certains résistants choisissent de désobéir à l'ordre (et décident à la place d'envoyer le suspect à Londres en avion *Lysander* par exemple), mais ils comprennent la nécessité d'exécuter quelqu'un qui a trahi lorsqu'ils l'ont eux-mêmes recruté : « Si un des agents recrutés par nos soins avait trahi, il aurait été de notre devoir de procéder à cette triste besogne. En l'occurrence, ce n'était pas nous qui avions chargé [l'agent] de cette mission⁴⁴⁹. »

Certains chefs de mouvement demandent à ceux qu'ils recrutent de prêter serment ou de signer des codes d'honneur. Les membres du mouvement France Liberté, fondé par Pierre-Maurice Dessinges⁴⁵⁰ en septembre 1940, « sont tenus à l'obéissance et au secret absolu. À leur entrée dans l'organisation, ils prêtent serment, s'engagent sur leur vie à respecter les règles de [la] conjuration⁴⁵¹. » Les résistants qui s'engagent auprès du capitaine Michel (Michel Trotobas⁴⁵²), agent britannique chef du réseau Sylvestre-Farmer en France, doivent également prêter serment :

« Je jure de ne jamais révéler à quiconque les noms des membres de notre organisation et d'ensevelir en moi-même tous les renseignements qui pourraient parvenir à ma connaissance. [...] Le tout sous peine de mort pour trahison.

Ainsi m'aide Dieu »

« En contrepartie, le capitaine Michel affirme aux hommes qu'ils [sont] considérés comme soldats anglais avec des garanties analogues à celles accordées aux soldats de nationalité anglaise. » Engagement est également pris « d'aider la femme et les enfants d'un membre de l'association dans le cas de l'arrestation (ou de la fuite de celui-ci pour une raison valable) »⁴⁵³. Alors que la répression allemande se déploie et s'intensifie dans toute la France, y compris en zone sud depuis le 11 novembre 1942 à la suite du débarquement allié en Afrique du Nord, les résistants prennent davantage encore de précautions pour lutter contre les agents doubles et les risques d'aveux sous la torture. Joseph Simon⁴⁵⁴, qui recrute en 1943 des agents pour le mouvement Libération-Nord, demande l'adresse du domicile des nouveaux venus afin de lutter contre les traîtres potentiels. En échange, il s'engage à se suicider s'il est pris :

« Le recrutement se fait uniquement par recommandation, présentée par un petit noyau d'amis, et après enquêtes sur la famille et le monsieur recommandé.

Simon exige du candidat qu'il lui fournisse son identité complète et son vrai domicile, promettant en échange de se suicider s'il était arrêté, pour ne pas risquer de trahir en cas de tortures ; l'exigence déplaisait à certains, qui partaient, mais en général ils revenaient huit jours après, reconnaissant que Simon avait raison et rassurés par sa promesse de se tuer s'il était pris.

Bien entendu, Simon était seul à savoir le vrai nom. Tous étaient inscrits sous un matricule et un faux nom.

⁴⁴⁸ *Ibid.*, pp. 27-28.

⁴⁴⁹ LAPEYRE-MENSIGNAC Jean, BARRÈRE Pierre, FRANC Charles, MARGARITI Guy, NANCY Jacques, *Nos combats dans l'ombre*, *op. cit.*, p. 57.

⁴⁵⁰ Pierre-Maurice Dessinges (1923-) recrute parmi ses camarades normaliens. Son réseau est lié à la nébuleuse du musée de l'Homme à partir de mars 1941.

⁴⁵¹ AN - 72AJ/63 dossier n° 3, pièce 5. Rapport d'activité de Pierre-Maurice Dessinges, 24 septembre 1945.

⁴⁵² Michel Trotobas (1914-1943) est membre du SOE.

⁴⁵³ AN - 72AJ/40 dossier n° 3, pièce 3a. Rapport sur les circonstances de la mort du capitaine Michel et la situation du réseau depuis lors, 28 avril 1944.

⁴⁵⁴ Joseph Simon est chef gendarme chez le général de Gaulle et instructeur de sections militaires pour Libération-Nord.

De cette façon, les agents doubles étaient éliminés, et Simon tenait bien en main tous les garçons.

Les jeunes gens étaient choisis après que Simon avait acquis la certitude qu'ils avaient eux-mêmes cherché les contacts, et qu'ils demandaient vraiment à entrer dans la Résistance⁴⁵⁵. »

Le suicide, en cas d'arrestation, est parfois directement recommandé aux nouveaux. C'est par exemple le cas de ceux qui rejoignent les réseaux Buckmaster en juin 1943 :

« Il s'agissait d'établir un réseau de parachutage. [...] On entraînait les agents, on les éprouvait [...] et on les persuadait de la nécessité du suicide au cas où ils seraient pris. De véritables examens avaient lieu toutes les trois semaines. Alors l'agent qualifié était chargé de former une cellule à son tour. Le réseau réussit ainsi à se développer considérablement et à atteindre 6 000 adhérents dans la seule région de Nice. Malheureusement, il comprenait surtout des étudiants enthousiastes, mais qui n'avaient pas de nerfs et "rien dans le ventre". On leur fit tendre des guets-apens fictifs et ils lâchèrent tout ce qu'ils savaient⁴⁵⁶. »

Le mouvement gaulliste républicain Délivrance précise à ceux qui souhaitent l'intégrer que « la résistance n'est ni un sport, ni une distraction » mais « un acte de guerre » dont ils doivent comprendre tous les risques⁴⁵⁷. Il les exhorte à penser à leurs camarades qui sont « déjà tombés sous les coups de la Gestapo » et à se tenir prêts comme eux à « faire le sacrifice de [leur] vie » si nécessaire. Il est bien précisé que tout aveu est possible de la peine de mort : « Un revolver sur la tempe ne doit pas vous faire avouer les secrets du mouvement. Vous en répondez sur votre vie. Les bavards et les vantards risquent non seulement leur peau, mais aussi celle des autres, ils sont châtiés comme les traîtres et les espions. » Enfin, les règles élémentaires de sécurité sont énoncées :

« Soyez extrêmement prudent, extrêmement discret. [...] Ne parlez pas de résistance dans les rues, les cafés, les lieux publics. N'en parlez pas à votre femme, ce n'est pas elle, c'est vous qui avez été recruté. Rencontrez vos amis de préférence la nuit et hors la vue des étrangers ou de leur famille, une mère, une épouse peuvent parler contre leur gré. Ne téléphonez, n'écrivez jamais rien, l'adresse de vos camarades trouvée dans vos papiers ou un simple rendez-vous noté sur votre carnet peut coûter plusieurs vies humaines. Ne cherchez pas à savoir ce qui n'est pas indispensable. Sauf 5 ou 6 camarades, vous ne devez connaître aucun autre membre. »

Le silence doit être observé par les résistants même vis-à-vis de leur famille car les nazis s'en prennent également à elle. Des résistants tentent de prévenir ce risque en l'éloignant. Marcel Dez⁴⁵⁸ explique ainsi : « J'avais dû faire évacuer ma femme et ma fille de crainte qu'elles ne soient interrogées un jour. Bien que ma femme n'ait jamais été au courant de ce que je faisais, elle s'en doutait et craignait toujours pour sa fille. De plus, je savais que j'étais dénoncé. Aussi, ma famille expédiée, j'étais plus libre⁴⁵⁹. » D'autres se mettent d'accord avec leurs proches pour faire croire à la Gestapo qu'ils sont séparés ou sont en mauvais termes afin qu'elle ne s'en prenne pas à eux. Pierre de Vomécourt⁴⁶⁰, agent du SOE qui tente de se suicider deux fois après son arrestation, s'était mis d'accord avec sa femme, qui connaissait ses activités, pour prétendre être en instance de divorce⁴⁶¹. Ces différentes précautions ne sont pas toujours suffisantes. Lucie Aubrac⁴⁶² confie son jeune fils

⁴⁵⁵ AN - 72AJ/59 dossier n° 6, pièce 35. Témoignage de Joseph Simon, 8 mai 1945. Le soulignage est d'origine.

⁴⁵⁶ AN - 72AJ/40 dossier n° 1, pièce 7. Témoignage de M. Kadinski, recueilli par Odette Merlat, 10 juillet 1946.

⁴⁵⁷ AN - 72AJ/63 dossier n° 15, pièce 1. Note sur Délivrance, sans date.

⁴⁵⁸ Marcel Dez est un résistant des PTT (postes, télégraphes et téléphones).

⁴⁵⁹ AN - 72AJ/76 dossier n° 1, pièce 37. Témoignage de Marcel Dez, 18 juin 1958.

⁴⁶⁰ Pierre de Vomécourt (1906-1986).

⁴⁶¹ AN - 72AJ/40 dossier n° 2, pièce 7a. Témoignage de Pierre de Vomécourt, recueilli par Jeanne Patrimonio, 31 octobre 1946-9 novembre 1946.

⁴⁶² Lucie Aubrac (1912-2007) rencontre à l'automne 1940 Emmanuel d'Astier de la Vigerie, ils fondent le mouvement Libération-Sud.

à une maison d'enfants dans le Vercors qui abrite déjà d'autres enfants de résistants et de juifs. Cependant, les Allemands parviennent, grâce à la lecture d'un courrier, à découvrir où il se trouve. Raymond⁴⁶³ et Lucie Aubrac songent alors que le seul moyen de l'épargner serait qu'ils se suicident :

« Qu'est-ce qu'on va faire, Raymond ? Qu'est-ce qu'on va faire ?

- Tu penses qu'il faut y aller s'ils ont le gosse ? Je les connais, ces brutes, ça ne servira à rien. Ce sera pire pour lui. De toute façon, pour lui comme pour nous, nous serons liquidés. Seule solution : s'il est pris, on se fout en l'air. Ainsi, il aura peut-être une chance d'être épargné.

- Mais comment en finir et où ? On ne peut pas faire ça ici ? Tu vois dans quel pétrin on mettrait le docteur Joie⁴⁶⁴ et tout le monde autour de lui ? Il faut trouver un endroit qui ne mette personne en cause, et que la Gestapo le sache pour que le gosse ait une chance d'en profiter⁴⁶⁵. »

Finalement, une équipe de résistants parvient à récupérer l'enfant avant les Allemands. Certains résistants choisissent de se rendre, sachant pertinemment qu'ils encourront la mort, lorsqu'ils apprennent qu'un de leurs proches est arrêté à leur place. Marius Briant⁴⁶⁶, instituteur à Angers, se livre volontairement à la police le 17 juillet 1943 lorsqu'il apprend l'arrestation de ses parents. Il est décapité à Berlin le 29 mars 1944 après avoir été déporté⁴⁶⁷.

Pour prévenir les « trahisons », les chefs de la Résistance indiquent également aux patriotes qu'ils ont le droit de cesser leurs activités si la pression est trop lourde à supporter. Le comité central des MUR (Mouvements unis de la Résistance⁴⁶⁸) écrit ainsi aux chefs de région :

« Organisation formée de volontaires, nous ne les exposerons pas pour le plaisir mais nous exigeons une discipline parfaite et militaire.

Chacun a cependant la faculté de se retirer à condition de nous INDICHER LOYALEMENT LES MOTIFS, fussent même le manque de courage et la peur de la répression.

Par contre, quiconque, adhérent ou ancien adhérent, donnerait la plus petite indication à la police, sert l'Allemagne. TRAÎTRE, IL SERA DÉNONCÉ ET TRAITÉ COMME TEL. Qu'il sache bien que tous les patriotes ne peuvent être arrêtés à la fois, aucune protestation ne le sauverait du châtiment des traîtres qu'il subirait vraisemblablement avant la victoire des Alliés⁴⁶⁹. »

Les mesures contre la « délation » sont prises à tous les échelons de la Résistance. Le 5 mai 1944, le Conseil national de la Résistance⁴⁷⁰ rend une décision concernant la sécurité dont le sixième item concerne la « lutte contre la délation et la provocation »⁴⁷¹ :

⁴⁶³ Raymond Aubrac (1914-2012), mari de Lucie Aubrac, participe à la création du mouvement Libération de zone sud.

⁴⁶⁴ Ce docteur héberge les époux Aubrac après l'évasion de Raymond.

⁴⁶⁵ AUBRAC Lucie, *Ils partiront dans l'ivresse : Lyon, mai 1943, Londres février 1944*, Paris, Éditions du Seuil, 1997, pp. 209-210.

⁴⁶⁶ Marius Briant (1922-1944) est un militant du Front national.

⁴⁶⁷ AN - 72AJ/79 dossier n° 3, pièce 4. Réponse de l'inspection académique d'Angers à une enquête, 1945.

⁴⁶⁸ Les MUR sont le résultat de la fusion le 26 janvier 1943 des mouvements de résistance non communistes de zone sud : Combat, Libération et Franc-Tireur.

⁴⁶⁹ AN - 72AJ/65 dossier n° 2, pièce 8. Note du comité central des MUR aux chefs de régions et services, communiquée par M. Fournier, 1944. Les lettres capitales sont d'origine.

⁴⁷⁰ Le CNR est créé en mai 1943 sous l'égide de Jean Moulin. Il comprend huit représentants des mouvements (Ceux de la Libération, Ceux de la Résistance, Libération-Nord, Organisation civile et militaire, Front national, Combat, Franc-Tireur et Libération-Sud), six représentants des partis politiques (communistes, socialistes, radicaux, démocrates-chrétiens, Alliance démocratique, Fédération républicaine) et deux représentants des organisations syndicales (CGT et CFTC).

⁴⁷¹ AN - 72AJ/65 dossier n° 3, pièce 2f. Décision du CNR concernant la sécurité, 5 mai 1944.

VI - LUTTE CONTRE LA DELATION ET LA PROVOCATION

Tout Patriote doit savoir qu'en cas d'arrestation il est de son devoir de ne pas livrer un seul mot à la police. Non seulement il doit le savoir, mais il doit le répéter autour de lui à tous ses camarades de lutte. En parlant un militant ne se borne pas à trahir ses camarades et la Résistance, il aggrave aussi son propre sort car il donne des preuves concrètes de son activité que dans la presque totalité des cas la police ignore.. En même temps il agrave le risque de mauvais traitements, car les tortionnaires frappent toujours les éléments faibles qui ont commencé de parler avec l'espoir qu'ils ~~épient~~ en diront davantage. De plus, neuf fois sur dix, les bandits policiers le suppriment, ensuite pour être certain qu'il ne fera pas connaître à l'extérieur les traitements subis. Ils sont d'ailleurs des milliers qui ont tenu sous les coups et même sous les tortures. Des milliers qui ont su se taire. Tout militant doit avoir constamment à l'esprit qu'il est responsable de la sécurité de tous les camarades qui travaillent avec lui, comme ceux-ci sont responsables de la sienne. Celui qui parle perd son honneur, trahit son pays et vend ses compagnons. La fierté de la Résistance est que ceux qui ont fléchi soient si peu nombreux par rapport à ceux qui ont tenu. L'exemple de leurs camarades qui ont passé par là est pour tous les patriotes une règle à laquelle, en cas de malheur, ils doivent se conformer à tout prix et sans exception.

Tout délateur doit être averti que même s'il parvenait par sa lâcheté à se conseiller l'indulgence de la police ou de la Gestapo, sa situation n'en serait pas améliorée. En pareil cas, c'est devant la Résistance qu'il aurait plus tard des comptes à rendre, et il n'aurait à compter sur aucune indulgence.

En pratique, les résistants n'exécutent pas systématiquement ceux qui parlent, d'une part parce qu'ils n'en ont pas forcément l'occasion, et d'autre part car eux-mêmes ne sont pas sûrs de pouvoir tenir sous la torture. Certains considèrent que « la trahison ne paraît actuellement patente, objective, sans excuse, que dans un seul cas : quand il y a dénonciation ou livraison de compatriotes à l'ennemi par un acte d'initiative propre. Dans tous les autres cas, il y a lieu d'apprécier le degré de bonne foi du coupable et la violence des pressions qui ont pu s'exercer sur lui⁴⁷². » Des « traîtres » sont néanmoins bel et bien exécutés. L'un d'eux « fut pendu en Saône-et-Loire, par des membres du groupe Vidalenc, qui s'arrangèrent pour mettre dans sa poche un billet, dont l'écriture parfaitement imitée trompa les Allemands et qui disait "Je suis bourré de remords et je me donne la mort"⁴⁷³. » D'après Claude Bellanger⁴⁷⁴, le dénonciateur de Georges Lapierre⁴⁷⁵ et de René Paty⁴⁷⁶, tous deux membres du mouvement Libération-Nord, arrêtés en mars 1943, se serait pendu dans la forêt de St-Germain laissant une lettre indiquant qu'il se suicidait par remords⁴⁷⁷. Il est difficile de savoir s'il s'agit d'un véritable suicide ou aussi d'un meurtre maquillé. Des résistants se suicident toutefois effectivement par remords d'avoir parlé.

En juin 1944, un militant de Ceux de la Résistance, de Vaucouleurs, ayant Cadet pour pseudonyme (de son vrai nom Pink⁴⁷⁸) est « arrêté, torturé atrocement à la prison de Nancy. Rémy-Richard est un de ses voisins de cellule. Il lui fait passer un billet où il lui dit : "Mettez tout sur le dos de X... il est au vert". Cadet, torturé de nouveau, donne ce nom... Or, au moment où il retourne à sa cellule, il croise des Allemands qui entourent

⁴⁷² AN - 72AJ/51 dossier n° 4, pièce 7. *Vérités et pronostics. Témoignage d'un Français occupé*, sans date.

⁴⁷³ AN - 72AJ/70 dossier n° 3, pièce 12. Témoignage de Georges Vidalenc, recueilli par Marie Granet, 19 janvier 1949.

⁴⁷⁴ Claude Bellanger (1910-1978) fonde en 1940 un centre d'entraide aux étudiants mobilisés et prisonniers. Il crée le réseau de renseignement Maintenir en septembre et participe aux cahiers de l'Organisation civile et militaire. Arrêté le 2 mars 1943, il est libéré en août.

⁴⁷⁵ Georges Lapierre (1886-1945) entre dans le mouvement Libération-Nord. Il est arrêté le 2 mars 1943 et déporté en Allemagne en septembre. Il meurt à Dachau.

⁴⁷⁶ René Paty (1891-1945) intègre le réseau Maintenir et a des liens avec le mouvement Libération-Nord. Arrêté le 2 mars 1943, il est déporté en Allemagne en septembre. Il meurt à Berge-Belsen.

⁴⁷⁷ AN - 72AJ/68 dossier n° 1, pièce 11. Témoignage de Claude Bellanger, recueilli par Arthur Calmette, 16 décembre 1957.

⁴⁷⁸ Pink (-1944). Voir annexe p. 240.

cet X... Très droit, Cadet se considère comme un traître et décide de se suicider. Il se jette du deuxième étage dans la cour. Il se brise la colonne vertébrale, mais ne meurt pas tout de suite – seulement après la Libération. Maurice Ravit⁴⁷⁹, Jean-Jacques Mayoux⁴⁸⁰ purent le voir. X... est revenu de déportation⁴⁸¹. » Cadet met fin à ses jours en raison de la « trahison » dont il se sent coupable, sachant que son camarade va probablement être également torturé et risque d'être déporté ou condamné à mort. C'est l'horreur de prendre conscience que celui-ci est déjà arrêté alors qu'il le croyait à l'abri qui le pousse au suicide. Les résistants arrêtés sont pourtant autorisés à faire diversion sur un militant qu'ils pensent être en sécurité s'ils se sentent à bout physiquement : « Nous avions le droit – et encore fallait-il être à bout devant une torture – de nous décharger sur un camarade en fuite, dans une certaine mesure : donner tout était une trahison dans le présent et dans l'avenir. En un mot, nous avions le droit de parler dans le seul domaine de la diversion, mais pas dans celui d’“enterrer” un camarade⁴⁸². »

Jean-Louis Vigier⁴⁸³, membre du réseau Maurice, met à profit cette possibilité. Craignant d'être arrêté et de ne pouvoir résister aux tortures, il demande la permission à certaines de ses connaissances de donner leur nom en cas d'arrestation, une fois qu'elles seront passées en Afrique du Nord⁴⁸⁴. Arrêté le 30 mai 1944, il met son plan en pratique après avoir été torturé à la citadelle de Pont-Saint-Esprit. Craignant de finir par parler véritablement alors qu'il s'apprête à être une fois de plus interrogé, il se jette du haut de la citadelle. Sa chute ne le tue pas, lui brisant simplement les chevilles. Il se fait volontairement tirer dessus en faisant semblant de marcher, mais il n'est atteint qu'au bras. Ses efforts pour « agrandir sa plaie avec des silex » afin de provoquer une hémorragie ne parviennent pas à le faire mourir. Les Allemands l'interrogent à nouveau en le torturant.

« L'un d'eux lui dit : “Nous savons que tu ne voulais pas t'évader, car tu ne le pouvais pas. Alors, cela prouve que tu sais des choses que tu ne veux pas nous dire...”

Jean-Louis saisit alors la conclusion trop logique de ce raisonnement pour prouver qu'à partir de prémisses exactes, les déductions aboutissaient à une erreur.

Il reconnaît qu'il savait pertinemment qu'il n'avait pas la moindre chance de s'évader, mais qu'il avait été poussé à commettre ce geste de désespoir non pas pour ne pas parler, mais au contraire à cause du remords d'avoir parlé.

Les hommes qui menaient l'interrogatoire ne s'attendaient pas à une réponse de ce genre et, interloqués, ils se regardèrent dans les yeux. Jean-Louis venait de marquer un point énorme. Son but avait été atteint : personne n'avait été arrêté à la suite de sa capture, et cela malgré huit interrogatoires⁴⁸⁵. »

Jean-Louis Vigier parvient ainsi à ne rien dévoiler en mettant en œuvre plusieurs stratégies et en faisant semblant d'avoir voulu se suicider par remords, ce qu'il aurait peut-être fait s'il avait fini par céder aux tortures. Des résistants ayant parlé se sont laissés dépérir en déportation. L'agent de liaison Crassus, du mouvement Ceux de la Libération, « fut tellement torturé par les Allemands qu'il parla, alors que c'était un garçon très bien, profondément religieux et qui adorait son “patron”. Jovignot⁴⁸⁶ le retrouve plus tard en captivité, c'est une loque, un homme absolument désespéré de ce qu'il a fait, dont le calvaire moral dut être horrible. Il est mort en Allemagne, mais il n'aurait pu survivre, les remords l'auraient probablement tué⁴⁸⁷. »

⁴⁷⁹ Maurice Ravit entre à l'Organisation de résistance de l'armée puis, fin 1942, au mouvement Ceux de la Résistance.

⁴⁸⁰ Jean-Jacques Mayoux (1901-1987) est un chef local de Ceux de la Résistance.

⁴⁸¹ AN - 72AJ/42 dossier n° 2, pièce 15. Témoignage de Maurice Ravit, recueilli par Marie Granet, 28 juin 1960.

⁴⁸² AN- 72AJ/67 dossier n° 4, pièce 21. Témoignage de Jacques Richier, 1945.

⁴⁸³ Jean-Louis Vigier (1914-1992).

⁴⁸⁴ NOGUÈRES Henri, en collaboration avec DEGLIAME-FOUCHÉ Marcel, *Histoire de la Résistance en France de 1940 à 1945 V. Au grand soleil de la Libération*, Paris, Robert Laffont, 1981, pp. 182-183.

⁴⁸⁵ *Ibid.*, pp. 183-184.

⁴⁸⁶ Raymond Jovignot entre dans la Résistance en novembre 1940 et intègre ensuite Ceux de la Libération.

Les résistants envisagent donc de plus en plus le suicide à mesure que la répression s'accroît et que les chefs de la Résistance multiplient les recommandations et les directives.

Partie II – Les circonstances et les modalités des suicides

Chapitre 5 – Ne pas être pris vivant : s'enfuir ou mourir

A) Les causes des arrestations

Environ la moitié des résistants qui se suicident le font au moment de leur arrestation. Pour démanteler les mouvements et les réseaux de la Résistance, les agents de la répression mènent des enquêtes (procédant à des perquisitions et à des filatures de patriotes repérés) et, dans certains cas, les infiltrent⁴⁸⁸. Ils mettent également en place des souricières, attendant dans l'appartement d'un résistant arrêté que ses camarades s'y rendent pour les arrêter à leur tour. Le 24 décembre 1942, des inspecteurs de la brigade spéciale antiterroriste tentent de tendre une souricière dans l'appartement d'Hélène Kro⁴⁸⁹, membre du détachement juif des FTP-MOI, qu'ils viennent d'arrêter dans une rafle avec deux autres résistantes du détachement, Hélène Igla⁴⁹⁰ et Laja Kubin⁴⁹¹. Afin de déjouer la souricière, Hélène Kro se défenestre lorsqu'elle arrive dans son logement, situé au quatrième étage.

Les résistants se tuent toutefois le plus souvent au moment même de leur arrestation par crainte de parler sous la torture. Pierre Guillain de Bénouville⁴⁹², du mouvement Combat, affirme que « si, demain, pressé par la douleur, torturé, il [le résistant] livre la moindre part de son secret, il sait bien que ses compagnons pourront peut-être lui pardonner, mais qu'aucune indulgence, jamais, n'effacera sa faute ». Il détaille dans un article paru en 1945 sa perception du vécu des résistants :

« Chacun de nous qui, à chaque coin de rue, tourne la tête pour voir s'il n'est pas suivi, qui, à chaque coup de sonnette, tressaille et reçoit un coup au cœur, sait ce qui l'attend s'il est pris. Quelle que soit la police qui l'appréhende, il risque d'être torturé, car on voudra lui arracher les secrets qu'il détient. Et c'est un engagement tacite entre nous que parler, même parce qu'on n'en peut plus, même si on a toutes les excuses du monde, c'est une trahison qui vaut la mort. Notre lutte n'engage pas que notre vie. Elle engage celle de tous les nôtres et, par surcroît notre honneur. Elle engage tout. Nous vivons entre nous dans le monde des valeurs totales. Rien ne se fait à moitié. [...] C'est une solitude peuplée de visages et de promesses, mais c'est une solitude sans fin que celle du soldat inconnu de la Résistance, qui au sein même de son armée, demeure sans visage et sans nom. Il souhaite, d'ailleurs, ne connaître que le plus petit nombre possible de noms et de visages. Les gens se tracassent de n'avoir pas assez de mémoire. Mais nous tremblons d'en avoir trop... De toutes nos forces, nous luttons pour engloutir et noyer ce qui prétend subsister autour de nous⁴⁹³. »

⁴⁸⁷ AN - 72AJ/42 dossier n° 1, pièce 1. Témoignage de Raymond Jovignot, alias La Conserve ou Dupuis, recueilli par Jeanne Patrimonio, 1^{er} février 1946.

⁴⁸⁸ AGLAN Alya, « Comment meurent les réseaux », in GARNIER Bernard, LELEU Jean-Luc, QUELLIEN Jean (dir.), *La répression en France : 1940-1945*, op. cit., pp. 227-236.

⁴⁸⁹ Hélène Kro (1913-1942) est une polonoise juive naturalisée française. Voir annexe p. 210.

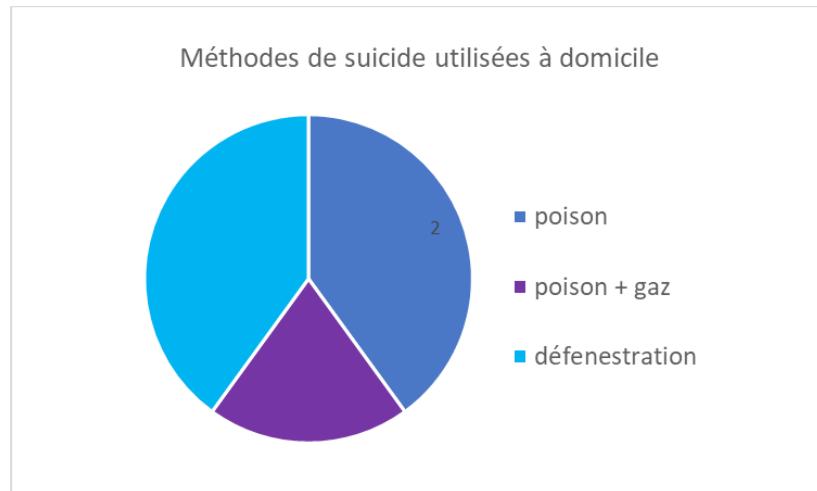
⁴⁹⁰ Hélène Igla (1913-1943), polonoise juive, meurt en déportation à Auschwitz.

⁴⁹¹ Laja Kubin (1912-1943), polonoise juive, meurt en déportation à Auschwitz.

⁴⁹² Pierre Guillain de Bénouville (1914-2001).

⁴⁹³ AN - 72AJ/41 dossier n° 1, pièce 7. BÉNOUVILLE Pierre Guillain de, « Naissance d'un réseau », *La Revue de Paris*, novembre 1945.

Cette angoisse constante décide des résistants à se suicider immédiatement lorsqu'ils sont sur le point d'être pris. Georges Makowski⁴⁹⁴, du réseau franco-polonais F2, se suicide ainsi le 6 juillet 1943. S'apercevant que des policiers italiens et allemands s'apprêtent à pénétrer dans son immeuble, « il prend le temps de brûler soigneusement tous ses papiers ; puis, il saute d'un cinquième étage car il avait toujours dit qu'il avait peur de parler »⁴⁹⁵. Il avait un rôle important et connaissait de nombreux agents, étant chef-adjoint du sous-réseau Anne chargé de collecter des renseignements. Les policiers ont su qu'il appartenait à la Résistance à la suite de l'arrestation d'autres résistants.



Les agents de la répression reçoivent parfois l'aide de civils lorsqu'ils essaient d'arrêter les résistants. Après la réalisation des premiers attentats, les autorités allemandes font appel à la population française pour lutter contre les « terroristes ». Otto von Stülpnagel ordonne l'exécution d'otages et fait fermer des lieux de plaisir (théâtres, cinémas, restaurants, etc.), puis déclare, le 19 septembre 1941 :

« Français, il dépend de vous-mêmes que j'aggrave ces mesures ou que je les suspende de nouveau.

Je vous appelle tous, votre administration et votre police, à coopérer, par votre extrême vigilance et votre intervention active personnelle, à l'arrestation des coupables. Il faut, en prévenant et en dénonçant les activités criminelles, éviter que soit créée une situation critique qui plongerait le pays dans le malheur.

Celui qui tire derrière sur des soldats allemands, qui ne font ici que leur devoir et qui veillent au maintien d'une vie normale, n'est pas un patriote : c'est un lâche assassin et l'ennemi de tous les hommes respectables⁴⁹⁶. »

Des rédacteurs de journaux collaborationnistes soutiennent l'appel du commandant militaire allemand. Ils affirment qu'ils n'appellent pas « à la délation, à la dénonciation », mais qu'il est nécessaire d'arrêter les « terroristes » pour protéger la population⁴⁹⁷. L'implication des Français dans la lutte contre les attentats est donc érigée en « devoir national » sous couvert de deux arguments. Le premier argument est d'ordre pratique : les attentats entraînent des mesures à l'encontre de la population (couvre-feu, fermeture d'établissements, exécutions d'otages) qui pourraient s'aggraver. Le second argument est d'ordre éthique. Il s'agit de ne pas permettre à quiconque de s'arroger le droit d'ôter la vie à des hommes qui ne font que remplir leur devoir : « Le

⁴⁹⁴ Georges Makowski (1907-1943) est un letton juif naturalisé français. Voir annexe p. 213.

⁴⁹⁵ AN - 72AJ/52 dossier n° 1, pièce 5. Témoignage de Gaston Havard, recueilli par Henri Michel, 31 décembre 1946, 10 février 1947.

⁴⁹⁶ « Appel à la population des territoires occupés », *L'Œuvre*, n° 9 443, 19 septembre 1941.

⁴⁹⁷ « Avant qu'il soit trop tard... », *L'Œuvre*, n° 9 720, 11 août 1942.

silence même, devant cette nouvelle offensive de l'assassinat, serait une manière de complicité⁴⁹⁸. » Des autorités françaises elles-mêmes incitent les Français à se mobiliser contre les « terroristes ». Le préfet de police François Bard sollicite leur assistance :

« La police mène contre ces criminels une lutte sans merci. Elle en a arrêté plusieurs. Elle les aura tous. Mais il faut agir vite et, pour cela, le concours de toute la population est nécessaire.

Vous devez m'envoyer toutes indications, me faire part de tout soupçon, en un mot joindre vos efforts aux nôtres pour dépister, pour dénoncer, pour mettre hors d'état de nuire ceux qui assassinent au profit de l'étranger, sans souci des misères qui risquent d'atteindre des Français.

Parisiens, l'amour de la patrie vous le commande. Vous voudrez, de toutes vos forces, maintenir votre ville dans l'honneur et la dignité, et faire que son blason, jusqu'ici sans tache, reste immaculé⁴⁹⁹.

De plus, la préfecture de police instaure des récompenses pécuniaires (jusqu'à un million de francs) en faveur des personnes qui permettront « d'arrêter les auteurs des attentats commis »⁵⁰⁰. Les autorités allemandes offrent également des primes aux personnes qui aideront à arrêter les terroristes ainsi qu'à celles « qui s'empareront d'équipages contraints à atterrir ou de parachutistes, ou qui auront contribué par leur attitude à leur capture »⁵⁰¹. Il est précisé que les informations communiquées pourront « être traitées confidentiellement » sur demande⁵⁰². En certaines circonstances, les récompenses ne sont pas que pécuniaires comprenant « la libération d'un mari, d'un frère, d'un parent ou d'un ami, prisonnier de guerre »⁵⁰³. De brefs articles paraissant dans la presse indiquent que des Français perçoivent bien des récompenses du commandement militaire allemand pour avoir contribué à l'arrestation de « terroristes »⁵⁰⁴. Le 27 février 1942, le gouvernement français est contraint de légiférer à l'encontre des dénonciations anonymes souvent calomnieuses : « le ministère de la justice met au point une loi qui agravera les peines contre les auteurs de dénonciations anonymes »⁵⁰⁵.

Ces dénonciations ont une incidence directe sur les circonstances des suicides des résistants. Pierre Marchal⁵⁰⁶, qui est parachuté en France dans la nuit du 12 au 13 septembre 1943 pour prendre la direction de la délégation militaire nord, est dénoncé par sa logeuse à la Gestapo. Les agents allemands lui répondent : « Nous en avons assez des dénonciations fantaisistes. Apportez des preuves⁵⁰⁷. » Ils prennent néanmoins la précaution de surveiller les allées et venues de Pierre Marchal et l'arrêtent finalement le 23 septembre. Pierre Marchal s'était servi d'un faux nom, Moreau, mais il en avait déjà fait usage auparavant, ce qui a peut-être contribué à son arrestation⁵⁰⁸. « La Gestapo s'est donc présentée à l'appartement, a demandé M. Moreau et en descendant, dans l'escalier il a avalé sa pilule [de poison]. Il n'était pas sur le trottoir qu'il était déjà mort⁵⁰⁹. » Pierre Marchal craignait sans doute particulièrement la torture en raison de l'importance de son rôle dans la

⁴⁹⁸ GUÉRIN André, « Assez ! », *L'Œuvre*, n° 9 720, 11 août 1942.

⁴⁹⁹ « Un appel de l'amiral Bard préfet de Police », *L'Œuvre*, n° 9 510, 6 décembre 1941.

⁵⁰⁰ « Avis à la population », *L'Œuvre*, n° 9 416, 18 août 1941.

⁵⁰¹ « Avis », *L'Œuvre*, n° 9 448, 25 septembre 1941.

⁵⁰² « On tient plusieurs terroristes auteurs des attentats. L'un de leurs chefs Gilbert-André Brustlein malfaiteur très dangereux est recherché », *L'Œuvre*, n° 9 495, 22 octobre 1941.

⁵⁰³ « Avis », *L'Œuvre*, n° 9 471, 19 novembre 1941.

⁵⁰⁴ « Un français récompensé pour avoir facilité l'arrestation de terroristes », *L'Œuvre*, n° 9 641, 9 mai 1942 ; « Un acte de courage récompensé », *L'Œuvre*, n° 9 667, 9 juin 1942.

⁵⁰⁵ « La répression des dénonciations anonymes », *L'Œuvre*, n° 9 580, 28 février 1942.

⁵⁰⁶ Pierre Marchal (1902-1943) s'est rendu en Angleterre en septembre 1942. Voir annexe p. 215.

⁵⁰⁷ AN - 72AJ/38 dossier n° 2, pièce 4. Témoignage de Jacqueline Pery d'Alincourt, alias Violaine, recueilli par Marie Granet, 9 avril 1948.

⁵⁰⁸ AN - 72AJ/45 dossier n° 1, pièce 3a. Rapport de Sophie (Claude Bouchinet-Serreulles) sur l'affaire de la rue de la Pompe (Paris), 14 mars 1944.

⁵⁰⁹ *Ibid.*

Résistance. Claude Bouchinet-Serreulles⁵¹⁰ précise dans son rapport sur cette affaire que le suicide du DMR « confirma les doutes de la Gestapo, persuadée dès lors qu'il s'agissait d'un gros personnage ».

C'est également à la suite d'une dénonciation que Jacques Bingen, délégué général pour la zone sud⁵¹¹, se suicide. Le 12 mai 1944, des policiers allemands contrôlent ses papiers alors qu'il se trouve à la gare de Clermont-Ferrand pour se rendre à Ferrières-Saint-Mary afin d'y rencontrer le responsable régional du Mouvement de libération nationale⁵¹². Jacques Bingen possède de faux papiers ; les agents s'aperçoivent que le lieu de naissance indiqué sur la carte d'identité est différent de celui qui figure sur la carte d'alimentation. Jacques Bingen assomme alors l'un des Allemands et prend la fuite, mais une femme, qui assiste à la scène depuis la fenêtre de son domicile, indique aux agents la direction qu'il a prise. Acculé, Jacques Bingen sort la pilule de cyanure du pendentif qu'il porte autour du cou et l'avale⁵¹³. Il avait peut-être antérieurement envisagé qu'il serait amené à se suicider. En effet, en prévision de sa mort, il avait écrit une lettre à l'attention de ses amis la veille de son parachutage en France et une autre à l'attention de sa mère le jour même⁵¹⁴. Le 14 avril 1944, en France, il adressait à nouveau un message à ses proches :

« J'écris ce soir ces quelques pages parce que, pour la première fois, je me sens réellement menacé, et qu'en tout cas les semaines à venir vont apporter, sans doute au pays tout entier, et certainement à nous, une grande, sanglante et, je l'espère, merveilleuse aventure.

Au cas où, après la libération, je ne pourrais me faire entendre, je veux que ce papier apporte à quelques-uns le “point” de quelques-unes de mes réflexions récentes ou actuelles. [...]

Je désire, sur le plan moral, que ma mère, ma sœur, mes neveux, ma nièce [...] ainsi que mes amis les plus chers, hommes et femmes, sachent bien combien j'ai été prodigieusement heureux durant ces derniers huit mois.

Il n'y a pas un homme sur mille qui pendant huit jours de sa vie, ait connu le bonheur inouï, le sentiment de plénitude que j'ai éprouvé en permanence depuis huit mois.

Aucune souffrance ne pourra jamais retirer l'acquis de la joie de vivre que je viens d'éprouver si longtemps. [...]

Que Sophie [Claude Bouchinet-Serreulles] aussi sache que son amitié, l'homme d'action et de caractère qu'il s'est révélé à moi – de façon constante et sans une faille en six mois – a beaucoup contribué à ma vision heureuse de cette paradisiaque période d'enfer⁵¹⁵. »

Cette lettre, dans laquelle il insistait sur le bonheur que lui procurait son engagement, montre bien qu'il avait pleinement conscience qu'il risquait de ne pas s'en sortir vivant. Henri Labit⁵¹⁶, parachuté en France dans la nuit du 2 au 3 mai 1942 pour établir un réseau de renseignement dans la région de Bordeaux, se suicide dans des circonstances très similaires. Il est également arrêté dans une gare, celle de Langon. Friedrich Dohse, le chef de la Gestapo à Bordeaux, a relaté les circonstances de sa mort :

« Dans le courant de l'été 1942, alors que notre service s'organisait, il a été alerté par un service de police allemande de Langon, qui venait de procéder à l'arrestation d'un résistant tendant à franchir la “ligne” [de démarcation] porteur d'un poste émetteur.

⁵¹⁰ Claude Bouchinet-Serreulles (1912-2000) assure l'intérim de la délégation générale après l'arrestation de Jean Moulin.

⁵¹¹ Jacques Bingen est délégué du Comité français de la Libération nationale pour la zone sud, il est ensuite délégué général pour la Résistance de décembre 1943 à avril 1944. Remplacé à ce poste par Alexandre Parodi, il redevient délégué pour la zone sud, fonction qu'il exerce jusqu'à sa mort. Voir annexe p. 228.

⁵¹² Il s'agit d'Henry Ingrand (1908-2003).

⁵¹³ GRENARD Fabrice, « L'arrestation de Jacques Bingen », in *La traque des résistants*, op. cit., pp. 239-240.

⁵¹⁴ Lettre de Jacques Bingen à ses amis, 14 août 1943 ; Lettre de Jacques Bingen à sa mère, 15 août 1943, in « Cahier Jacques Bingen, compagnon de la Libération 1940-1944 », *Espoir*, n° 48, 1984, pp. 27-56.

⁵¹⁵ Lettre de Jacques Bingen, 14 avril 1944. Le soulignage est d'origine.

⁵¹⁶ Henri Labit (1920-1942) est un agent du BCRA. Voir annexe p. 205.

Ce résistant appréhendé par la douane fut conduit dans un local de la gare de Langon. Faisant usage de son arme, il réussit à s'enfuir après avoir tué trois Allemands et en avoir blessé deux autres. Cet individu qui s'était réfugié dans un jardin fut dénoncé par une habitante de Langon. Au moment où il allait être arrêté, il se suicida⁵¹⁷. »

Après sa tentative de fuite, il savait qu'il était de toute manière condamné à mourir puisqu'il venait lui-même de tuer. Même avant cela, le port d'une arme et d'un émetteur radio laissait peu de doutes quant à son avenir s'il devait être pris. Peu après sa mort, le 22 août 1942, le garde des sceaux et secrétaire d'État à la Justice, Joseph Barthélémy, « fait approuver un projet de loi qui punit de la peine de mort les personnes utilisant les appareils d'émissions radio-électriques à des fins contraires à l'intérêt national, et de la peine des travaux forcés à perpétuité les personnes détenant irrégulièrement ces appareils »⁵¹⁸. Le 4 janvier 1944, René Bouvret⁵¹⁹, chef opérateur radio de la *Wireless Transmissions* mise en place par Jean Moulin, se suicide d'une balle de revolver dans la tête alors que la maison d'où il émet est cernée par des agents de la Gestapo⁵²⁰.

Des Français concourent aussi involontairement à l'arrestation de résistants. Après son parachutage dans les Landes le 4 février 1944, Léon Nautin⁵²¹ va dans un bar dans lequel il dépose sa valise avant de se rendre à des rendez-vous. La tenancière du bar décide d'ouvrir sa valise car l'attitude du résistant lui a paru suspecte, laissant penser qu'il s'adonne au marché noir⁵²². Elle y trouve une importante somme d'argent, qui est destinée au délégué militaire régional. La femme croit qu'il s'agit du butin d'un cambriolage effectué récemment à Bordeaux. Elle alerte donc la police. Léon Nautin est arrêté dès son retour au bar. L'un des policiers qui l'arrêtent appartient à la Résistance, mais les deux résistants ne se connaissent pas. Léon Nautin, sans dire un mot, avale sa pilule de cyanure dans la voiture qui le conduit au poste de police et meurt à l'arrivée⁵²³.

C'est également par suite d'un coup du sort qu'est arrêté Gilbert Vedy, délégué pour la zone nord du comité central de la Résistance⁵²⁴. Débarqué en Bretagne par une vedette anglaise le 18 mars 1944, il arrive à Paris un dimanche matin et passe la « nuit du lundi au mardi dans une chambre récemment occupée par un individu suspect et arrêté par la police française »⁵²⁵. La chambre est perquisitionnée le mardi matin et Gilbert Vedy, alias Jacques Médéric, est arrêté sous le faux nom de Marlier, « amené devant le commissaire des Grandes Carrières à qui il dévoile sa qualité de membre de l'Assemblée Consultative d'Alger, mais qui le livre à la brigade anti-terroriste »⁵²⁶. La police française le recherchait pour un homicide. Médéric avait tué un membre du mouvement Ceux de la Libération qui avait obtenu sa libération à la suite de son arrestation en livrant des camarades⁵²⁷. Interrogé par le commissaire David, de la brigade spéciale anticomuniste, Médéric

⁵¹⁷ AN - 72AJ/68 dossier n° 1, pièce 4. Déclaration par procès-verbal de Friedrich Dohse citée dans l'étude de Gabriel Delaunay sur l'arrestation d'Henri Labit à Langon (Gironde), sans date.

⁵¹⁸ « Au conseil des ministres – Une loi va punir de mort les émetteurs de la radio anti-nationale », *L'Œuvre*, n° 9 730, 22 août 1942.

⁵¹⁹ René Bouvret (1920-1944). Voir annexe p. 219.

⁵²⁰ « RENÉ BOUVRET », *Musée de l'Ordre de la Libération*, consulté le 05/02/2021. URL : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/rene-bouvret>

⁵²¹ Léon Nautin (1909-1944) est un agent du BCRA. Il est parachuté pour diriger les opérations aériennes de la région R4 (Toulouse). Voir annexe p. 222.

⁵²² AN - 72AJ/68 dossier n° 1, pièce 5. Étude de Gabriel Delaunay sur les « faits ayant provoqué la deuxième vague d'arrestations de février 1944 », sans date.

⁵²³ LAPEYRE-MENSIGNAC Jean, BARRÈRE Pierre, FRANC Charles, MARGARITI Guy, NANCY Jacques, *Nos combats dans l'ombre*, *op. cit.*, pp. 84-85.

⁵²⁴ Gilbert Vedy (1902-1944) était parti en Angleterre en 1943. Voir annexe p. 226.

⁵²⁵ AN - 72AJ/42 dossier n° 1, pièce 2. Note sur André Mutter, d'après les renseignements fournis par son ouvrage, *Face à la Gestapo*, paru en 1944, sans date.

⁵²⁶ *Ibid.*

⁵²⁷ BOURRÉE Fabrice, « Vedy, Gilbert, Jacques Médéric (1902-1944) », in MARCOT François (dir.), LEROUX Bruno, LEVISSE-TOUZÉ Christine (collaborateurs), *Dictionnaire historique de la Résistance*, *op. cit.*, pp. 538-539.

admet être l'auteur du meurtre et « être l'un des membres les plus importants de l'organisation gaulliste en France »⁵²⁸. En outre, il déclare à nouveau qu'il fait partie « d'un Comité consultatif d'Alger ». Alors que le commissaire lui demande des détails sur son activité et sur le meurtre, Médéric répond : « Je pense que nous n'aurons pas le temps car maintenant que vous m'avez cravaté, dans deux heures je serai mort. » Sur ce, il avale sa pilule de cyanure malgré les tentatives du commissaire pour la lui faire recracher. Gilbert Vedy décède à l'hôpital de l'hôtel Dieu.

Marcel Lévêque⁵²⁹ l'avait adjuré en vain de ne pas partir en France car il avait « un faciès, une allure, impossibles à camoufler » et parce que, étant de nature volubile, Médéric avait informé bon nombre de personnes à Alger, et probablement à Londres, de son départ⁵³⁰. Il était parti en France après avoir appris la mort de Roger Coquoin⁵³¹. Tous deux avaient pris la direction du mouvement Ceux de la Libération après l'arrestation de son chef, Maurice Ripoche⁵³². Une fois Médéric en Angleterre, Roger Coquoin assurait seul la direction du mouvement.

Le suicide peut véritablement être vécu comme le résultat d'un ordre donné en amont aux résistants, ainsi qu'en témoigne la mort de Gonzague de Saint-Geniès⁵³³. Agent du SOE, il est parachuté en France dans la nuit du 18 au 19 mars 1944⁵³⁴. Il devient l'adjoint du docteur Robert Morel⁵³⁵ qui dirige le réseau Scholar dans le Jura. Le 25 juin, il participe à la réception d'un parachutage. Le quartier général du réseau est transféré ailleurs le lendemain dans la perspective d'un nouveau parachutage. Retardés en chemin, les résistants sont contraints de revenir une dernière fois à leur premier quartier général, au pavillon des Orphelins, afin que l'opérateur radio puisse émettre à quatorze heures précises. Dans le même temps, un agent de liaison, arrêté et menacé, donne l'adresse du pavillon, ne sachant pas que ses camarades ont décidé d'y retourner. Les Allemands cernent le pavillon alors que les résistants sont en train de manger. Grâce à la propriétaire des lieux, ils ont le temps de brûler des papiers et de se cacher dans le double toit avant que les nazis n'entrent. Ceux-ci fouillent la maison et comprennent que les résistants doivent y être cachés en raison de la présence des couverts restés sur la table. Ce n'est que le soir qu'ils sont découverts :

« Un Allemand resta dans le grenier, alors que la nuit commençait à tomber, une machine électrique pour pompage d'eau se mit à fonctionner, eût-il eu peur ? Il tira une rafale au hasard, touchant Charles Allouin⁵³⁶ à la jambe, le sang se mit à couler, il alerta les autres qui jetèrent une grenade dans le toit ce qui fit découvrir tout le monde. Nous fûmes frappés à coups de crosse, de barre de fer [...]. Alors que j'étais allongé par terre [...] l'officier anglais s'affala entre mes jambes, une balle dans la tête et me dit : "Adieu Robert, j'ai ordre de me tuer" et il avala la pilule⁵³⁷. »

⁵²⁸ Archives de la préfecture de police, audition de Gilbert Vedy par le commissaire David, chef de la BS1 des Renseignements généraux, 21 mars 1944, cité dans BOURRÉE Fabrice, « VÉDY Gilbert, Médéric, René, pseudonymes Médéric, René Lemoulec », *Le Maitron*, consulté le 13/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article178517>

⁵²⁹ Marcel Lévêque est membre du mouvement Ceux de la Libération.

⁵³⁰ AN - 72AJ/42 dossier n° 1, pièce 17. Témoignage du commandant Marcel Lévêque, recueilli par Jeanne Patrimonio, 8 mars 1946.

⁵³¹ Roger Coquoin (1897-1943) est entré à Ceux de la Libération en 1942. Voir annexe p. 218.

⁵³² Maurice Ripoche (1895-1944) avait initié le mouvement Ceux de la Libération en août 1940 (le mouvement prit ce nom en octobre).

⁵³³ Gonzague de Saint-Geniès (1917-1944). Voir annexe p. 234.

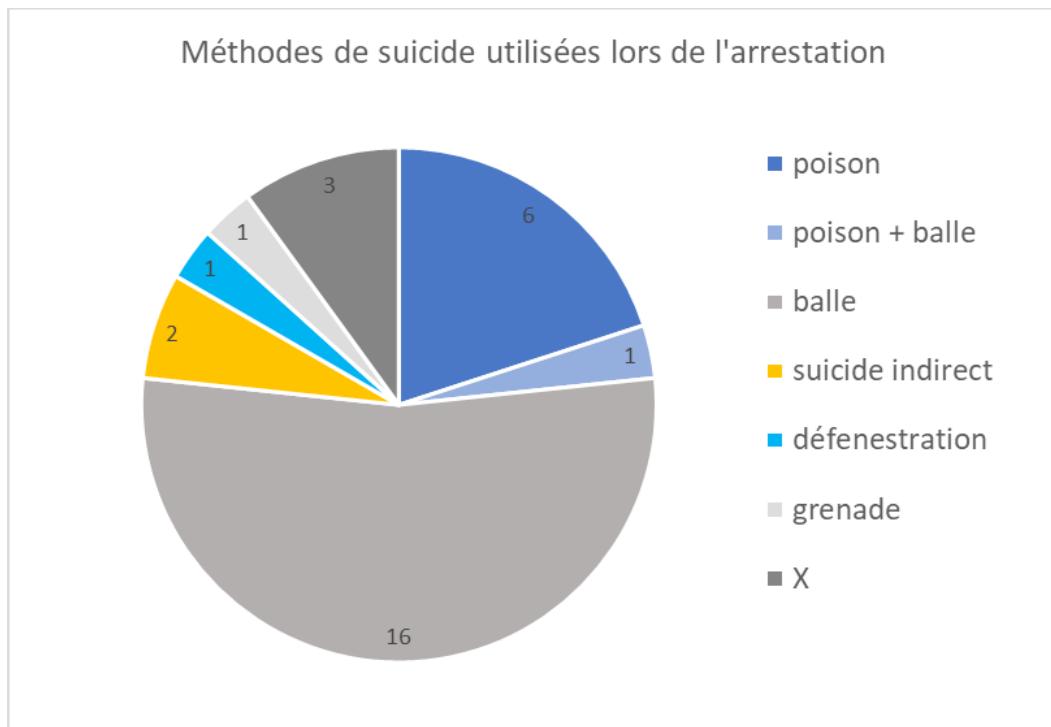
⁵³⁴ « Carte Réseau Scholar SOE Jura », *Les amis du musée de la Résistance Nantua*, consulté le 15/02/2021. URL : <https://www.resistance-ain-jura.com/1939-1945/info-generale/95-evenements-1939-1945/la-resistance-s-eveille/carte-la-resistance-s-eveille-reseaux/soe-jura/659-carte-reseau-scholar-soe-jura.html>

⁵³⁵ Robert Morel (1922-1990).

⁵³⁶ Charles Allouin est le successeur du fondateur du réseau. Il décède de ses blessures.

⁵³⁷ AN - 72AJ/39 dossier n° 2, pièce 10a. Historique du réseau Lucien-Mesnard-Scholar établi par le docteur Robert Morel, sans date.

L'officier anglais est en fait Gonzague de Saint-Geniès. Il prend pour un ordre la recommandation faite aux agents du SOE parachutés en France de se suicider en cas d'arrestation. Les résistants n'ont pas toujours leur pilule de cyanure à disposition au moment de leur arrestation ainsi qu'en témoigne l'agent du BCRA Pierre Julitte⁵³⁸. Il est arrêté dans un train la nuit du 10 mars 1943 à la suite de l'action d'un agent de l'*Abwehr* qui a infiltré son réseau (Confrérie Notre-Dame). Les agents de la Gestapo le réveillent. Il est fouillé et ne peut ensuite que s'habiller sommairement alors que sa pilule de cyanure se trouve dans la pointe de sa cravate, hors de sa portée⁵³⁹. Il n'a donc aucun moyen immédiat de s'échapper, fût-ce dans la mort. Les circonstances des arrestations jouent donc un rôle déterminant sur les suicides des résistants et des résistantes.



B) Les suicides par arme à feu

Le cyanure ne constitue pas l'unique moyen dont disposent les résistants pour se suicider en cas d'arrestation. Certains d'entre eux sont armés soit parce qu'ils appartiennent à des groupes d'action directe soit parce qu'ils portent une arme par précaution. Ce n'est pas le cas de tous, les armes restant rares en dépit des parachutages. En outre, les policiers réalisent des fouilles dans les rues et instaurent des barrages sur les routes ce qui rend dangereux le port d'une arme.

Dès la signature de l'armistice, les Allemands interdisent aux Français de détenir des armes en zone occupée. Après les premiers attentats de l'été 1941, les autorités allemandes mettent l'accent sur la répression des porteurs d'armes à feu. Le 12 septembre 1941, Otto von Stülpnagel rappelle dans un avis que « selon l'ordonnance concernant la détention d'armes, la détention d'armes à feu et d'autre matériel de guerre de toute sorte est interdite et punie de mort ou d'une autre peine afflictive. Celui qui, en violation de l'ordonnance susvisée, détient encore des armes ou du matériel de guerre, ne peut dorénavant s'attendre qu'à la peine de mort⁵⁴⁰. » À partir de ce moment, des avis d'exécutions de Français possédant des armes à feu paraissent

⁵³⁸ Pierre Julitte (1910-1991) s'était embarqué pour l'Angleterre le 18 juin 1940. Il est déporté (*Nacht und Nebel*) le 22 novembre 1943.

⁵³⁹ AN - 72AJ/40 dossier n° 1, pièce 2. Compte rendu de mission du lieutenant-colonel Julitte, sans date.

⁵⁴⁰ « Avis », *L'Œuvre*, n° 9 438, 13 septembre 1941.

régulièrement (presque quotidiennement) dans la presse. Le 15 octobre, les rédacteurs de *L'Œuvre* écrivent ainsi « la liste s'allonge des condamnations à mort pour détention d'armes prohibées » et précisent qu'un « dernier délai, jusqu'au 25 octobre, est accordé aux retardataires. Il importe, dans l'intérêt général, qu'à cette date tout le monde se soit mis en règle. Et les braves gens se refuseront à faire, par leur imprudence, le jeu des provocateurs et des assassins qui travaillent pour le compte de Moscou et de Londres, en s'efforçant d'attirer sur la population française les pires représailles⁵⁴¹. » Cette mesure entraîne une diminution de la parution des avis de condamnations à mort pour détention d'armes. Malgré cela, les résistants savent alors qu'ils encourrent de manière pratiquement certaine la peine capitale s'ils sont pris avec une arme à feu, ce qui devient une certitude en 1944 avec la mise en place des cours martiales. Le port d'une arme peut par conséquent être considéré comme une double cause du suicide parce qu'il le permet et parce qu'il condamne d'avance les résistants. Marcel Kriska⁵⁴², alias Lucien Garnier, membre des FTP-MOI, se suicide avec son revolver alors qu'il est sur le point d'être arrêté à Digne. Un rapport de police, qui porte sur l'identification de son cadavre, retrace les circonstances de sa mort :

« À la suite d'une opération de police effectuée par les Allemands le 23 mai 1944 entre 7 heures et 9 heures du matin, un cadavre a été transporté à l'hôpital.

Les Allemands ont déclaré que l'individu au moment d'être capturé s'était tiré une balle dans la tête. Effectivement, sur la partie droite du front à 2 cm environ au-dessus de l'œil, on distinguait un trou provoqué par une balle tirée à bout portant, le bord de la plaie étant brûlé par la poudre⁵⁴³. »

Marcel Kriska était sûr d'être condamné à mort en cas de découverte de son identité car il l'avait déjà été à la suite d'une précédente arrestation (apparemment en raison de sa participation à l'exécution du président de la section spéciale près de la cour d'appel à Aix-en-Provence, Henri Verdun, le 18 janvier), mais il avait pu s'évader⁵⁴⁴. Le 17 juillet 1944, Claude Baccot⁵⁴⁵, chef d'un corps franc d'Auvergne, se suicide également d'une balle dans la tête en voyant que toute fuite lui est impossible. « Repéré, identifié, poursuivi, il se fit cerner place de Jaude, la place centrale de Clermont-Ferrand : se voyant encerclé sans aucune échappatoire, il se réfugia dans une vespasiennne [...] et au cœur même du limaçon il se fit sauter la cervelle pour ne pas être pris vivant⁵⁴⁶. »

La priorité est donnée à la fuite : « En cas de menace d'arrestation, si l'on est armé, tirer immédiatement et fuir. De toute façon, chercher à fuir en se séparant chacun dans une direction. La police allemande et française n'est armée en général que de pistolets 6 m/m 35 peu efficaces⁵⁴⁷. » Maxime Guillot⁵⁴⁸, qui dirige les opérations aériennes du BOA en Saône-et-Loire, est appréhendé le 15 janvier 1944. Il sort un revolver dissimulé dans la jambe de son pantalon au moment de monter dans la camionnette de la Gestapo, tue un Allemand, en blesse deux autres et parvient à s'échapper en compagnie de deux camarades⁵⁴⁹. Il se suicide alors qu'il est sur le point d'être à nouveau arrêté. Le 29 janvier, il est « cerné par la police allemande dans un

⁵⁴¹ « Inconscience », *L'Œuvre*, n° 9 465, 15 octobre 1941.

⁵⁴² Marcel Kriska (1921-1944). Voir annexe p. 230.

⁵⁴³ Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence - 42 W 112. Courrier du commissaire de police au préfet des Basses-Alpes et au procureur de l'État Français, 23 mai 1944.

⁵⁴⁴ GUILLON Jean-Marie, « KRISKA Marcel, Laurent ou Lorenz, Jacques, Lucien Garnier », *Le Maitron*, consulté le 07/02/2021.
URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/?article175888>

⁵⁴⁵ Claude Baccot (1924-1944). Voir annexe p. 236.

⁵⁴⁶ LANZMANN Claude, *Le lièvre de Patagonie : mémoires*, Paris, Gallimard, 2009, pp. 39-40.

⁵⁴⁷ AN - 72AJ/64 dossier n° 3, pièce 7. Consignes de sécurité, 1^{er} février 1944.

⁵⁴⁸ Maxime Guillot (1900-1944). Voir annexe p. 220.

⁵⁴⁹ NOGUÈRES Henri, en collaboration avec DEGLIAME-FOUCHÉ Marcel, *Histoire de la Résistance en France IV*, op. cit., p. 319.

café du centre de Dijon », il « parvient à s'enfuir mais il est blessé aux deux jambes. Il se donne la mort d'une balle dans la tête, à proximité de la cathédrale St Bénigne⁵⁵⁰. »

De manière similaire, Oscar Martin⁵⁵¹, résistant de l'Organisation spéciale et membre des FTP, parvient une première fois à échapper aux Allemands en tirant sur l'un d'eux alors qu'il est conduit à la *Feldgendarmerie* après avoir été arrêté en gare de Mont-de-Marsan. Il réussit à franchir la ligne de démarcation et se cache, mais les Allemands font diffuser un avis de recherche le concernant et il est dénoncé. Le 4 septembre 1942, il est cerné par des policiers. Il fait feu sur ses assaillants et, ne pouvant s'enfuir, se tire une balle dans la tête⁵⁵². Les Allemands font aussi diffuser un avis de recherche pour arrêter Karl Borgmann⁵⁵³, agent de l'*Intelligence service* et du Service de renseignement suisse, et sa femme, après qu'il a tué un agent de la gendarmerie le 9 décembre 1943 pour échapper à un contrôle d'identité.



Avis de recherche des époux Borgmann, *Metzer Zeitung*, 11 décembre 1943.

Le 23 décembre, la maison où les époux ont trouvé refuge est cernée par des agents de police et de la *Wehrmacht*. Karl Borgmann refuse de se rendre et ouvre le feu. Il aurait ensuite achevé sa femme blessée, avant de se suicider (selon la thèse officielle, il a été abattu et son épouse mortellement blessée)⁵⁵⁴. De la même façon, après que M^{me} Hopper est tombée dans un traquenard tendu par la Gestapo à la suite d'une trahison, « touchée de cinq balles, tête, ventre, poitrine, [elle] est achevée par son mari qui la sait perdue, mais craint qu'on ne la ranime assez pour la faire parler »⁵⁵⁵. Il est possible que les époux eussent réfléchi antérieurement à la conduite à tenir en cas d'arrestation, ce qui contribuerait à expliquer les décisions des maris.

D'autres résistants choisissent d'abattre leurs camarades lorsqu'ils sont grièvement blessés ou intransportables : « Seuls ont pu s'échapper les deux radios qui étaient dans les combles, mais en abandonnant leur poste, les codes et les messages à [illisible]. L'un d'eux, blessé très grièvement par les Allemands au cours de sa fuite, est achevé par son camarade, plutôt que de le laisser tomber entre les mains de leurs poursuivants⁵⁵⁶. » Cette décision peut être liée aux consignes transmises aux résistants. Une circulaire des francs-tireurs et partisans précise ainsi « en aucun cas un F.T.P. ne doit abandonner un des siens frappé par

⁵⁵⁰ Michel Pichard cité dans *Ibid.*, p. 320. Voir aussi AN - 72AJ/38 dossier n° 5, pièce 2. Sommaire des activités du BOA de novembre 1943 à mai 1944, sans date.

⁵⁵¹ Oscar Martin (1905-1942). Voir annexe p. 208.

⁵⁵² PROUX Nicole, « OSCAR MARTIN », *Musée de la Résistance en ligne*, consulté le 14/02/2021. URL : <http://museedelaresistanceenligne.org/media8338-Oscar-Martin>

⁵⁵³ Karl Borgmann (1895-1943) est allemand antinazi. Voir annexe p. 217.

⁵⁵⁴ WILMOUTH Philippe, « BORGMANN Karl », *Le Maitron*, consulté le 14/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article192327>

⁵⁵⁵ AN - 72AJ/37 dossier n° 1, pièce 1. Témoignage d'Albert Dubois, recueilli par Odette Merlat, 14 novembre 1945.

⁵⁵⁶ AN - 72AJ/52 dossier n° 2, pièce 3. Note du président national de la fédération des amicales de réseaux renseignement et évasion de la France Combattante, 8 juin 1969.

l'ennemi »⁵⁵⁷. Les résistants blessés décident généralement d'eux-mêmes de se suicider. Le 14 mai 1944, dans un cinéma, après la projection des actualités, quatre militants communistes se placent sur la scène et haranguent les spectateurs en tâchant de leur démontrer la monstruosité du nazisme. Le personnel du cinéma est placé sous la menace de revolvers afin que l'intervention ne soit pas interrompue, mais un gardien de la paix en civil est averti par la caissière et, ayant son arme avec lui, il décide de poursuivre les résistants. À la suite d'un échange de coups de feu, il est blessé de même que l'un des intervenants, Maurice Blondet⁵⁵⁸, qui se tire une balle dans la tête alors que des renforts de police arrivent et que ses camarades prennent la fuite⁵⁵⁹.

Les cas de suicides de résistants blessés sont nombreux dans les maquis, puisque les maquisards savent qu'ils seront torturés et tués en cas d'arrestation. Joseph La Picarella⁵⁶⁰ précise dans un témoignage : « on ne connaissait pas l'emplacement sur lequel on se trouvait et ni l'identité de nos camarades. Tout simplement parce que l'on nous avait prévenu que, du fait que nous étions en uniforme et en armes, si l'on était pris c'était la torture et la mort et pour ne pas parler il fallait ne rien savoir⁵⁶¹. » Émile Joly⁵⁶², commandant adjoint du maquis d'Écot, se suicide alors que les Allemands ont rejoint le maquis et que, blessé à la suite d'un échange de coups de feu, il ne peut s'enfuir à l'exemple de ses camarades⁵⁶³. Un maquisard se donne la mort après avoir protégé le repli de ses compagnons. Le 18 août 1944, les FFI de Chatou parviennent à arrêter et à emprisonner une quarantaine d'Allemands. Ils les transfèrent le 25 août à la villa Lambert, près du Château de la Pièce d'Eau. Le commandant Torset⁵⁶⁴, responsable militaire des FFI, demande à ses hommes de dissimuler leurs armes et leur matériel alors que d'autres soldats allemands reviennent dans les environs. Ceux-ci lancent une attaque contre le château et font prisonniers une soixantaine de FFI. Le commandant Torset décide de libérer les prisonniers allemands afin d'éviter un massacre, ce qu'il dit à ses camarades, mais il ajoute « Vive la France ! Vive de Gaulle ! » Un Allemand le tue d'une balle dans la nuque, ce qui déclenche une réaction des FFI qui ouvrent le feu. Ils doivent très vite se replier en raison de la supériorité numérique des Allemands. Henri Fisseux⁵⁶⁵, grièvement blessé, protège leur repli, puis « il se donne la mort en se tirant une balle de revolver dans la tête. Les Allemands furieux s'acharnent sur son corps et lui écrasent la tête à coups de crosse⁵⁶⁶. »

Les maquisards blessés sont parfois camouflés dans l'espérance de pouvoir les faire évacuer ultérieurement. Certains choisissent donc de se suicider seulement lorsque les Allemands finissent par les repérer. Yves Mercier⁵⁶⁷ se tue ainsi après avoir été découvert. Il avait été blessé le matin du 11 juillet 1944 lorsque son groupe s'en était pris à une colonne de soldats allemands qui venait d'arriver dans son secteur, à Neuville-sur-Ain⁵⁶⁸. Ses camarades s'étaient repliés en début d'après-midi à Poncin après avoir aidé les blessés intransportables à se dissimuler⁵⁶⁹.

⁵⁵⁷ AN - 72AJ/56 dossier n° 1, pièce 17. Circulaire intérieure, 1942-1943.

⁵⁵⁸ Maurice Blondet (1920-1944) est membre du Front national. Voir annexe p. 229.

⁵⁵⁹ LARUE Gérard, « BLONDET Maurice [alias VERDIET Maurice] », *Le Maitron*, consulté le 14/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article167894>

⁵⁶⁰ Joseph La Picarella (1924-2010) est un maquisard du Vercors.

⁵⁶¹ Témoignage de Joseph La Picarella, recueilli par Lucien Buisson, Pierre et Madeleine Guérin, 25 juin 1999. GUÉRIN Pierre (éd.), *Résistance intérieure 1940-1945 parcours de résistants*, Vincennes, Frémeaux & associés, Night & day, 2002. (documents sonores recueillis par « paroles images et sons »)

⁵⁶² Émile Joly (1910-1944) prend aussi part au commandement d'un corps franc de Bavans.

⁵⁶³ PONNAVOY Jean-Louis, « JOLY Émile, François, Marie », *Le Maitron*, consulté le 15/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article230602>

⁵⁶⁴ Auguste Torset (1887 ou 1888-1944).

⁵⁶⁵ Henri Fisseux (1924-1944) est membre du Front national. Voir annexe p. 239.

⁵⁶⁶ Archives départementales des Yvelines - 1374 W 49 dossier 52/18. Brochure *Les 27 martyrs de Chatou*, 1945.

⁵⁶⁷ Yves Mercier (1925-1944) est membre de la compagnie Mazaud, constituée d'enfants de troupe. Voir annexe p. 236.

⁵⁶⁸ PONNAVOY Jean-Louis, « MERCIER Yves, Marie », *Le Maitron*, consulté le 15/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article215869>

⁵⁶⁹ LÉTY Jean, « Stèle rappelant les événements du 11 juillet 1944, Neuville-sur-Ain », *Musée de la Résistance en ligne*, consulté le 15/02/2021. URL : <http://museedelaresistanceenligne.org/media9254-StA>



C'est collectivement que certains résistants blessés décident de se suicider. Il en est ainsi de Xavier Boucard⁵⁷⁰, Jean Moscone⁵⁷¹ et Gaston Nicolas⁵⁷². Tous trois font partie du maquis de Trièves. Ils sont chargés, avec d'autres résistants, de protéger le Pas de l'Aiguille à Chichilianne. Le 21 juillet 1944, ils sont attaqués par des soldats allemands et autrichiens. Pris à revers, les maquisards trouvent refuge dans une grotte. Ils la quittent la nuit du 23 au 24 juillet. Jean Moscone, Xavier Boucard et Gaston Nicolas, grièvement blessés, ne peuvent les suivre et se suicident par balle⁵⁷³.

Les suicides interviennent toujours lorsque les résistants ont l'impression qu'ils n'ont plus aucun échappatoire, comme c'est le cas au maquis de Tastevin à l'été 1943. Le 17 juillet, des résistants s'installent au hameau de Tastevin à Thines afin d'y recevoir un parachutage d'armes le 10 août. Le matin du 4 août, le hameau est cerné par une centaine de soldats allemands. Les résistants, sommés de se rendre, refusent. Les Allemands ouvrent alors le feu et les mitraillent. Trois habitants sont tués ainsi que six maquisards. Fernand Arnaud parvient à s'échapper. Blessé, il se dissimule dans un roncier⁵⁷⁴. Deux maquisards, Charles Blanc⁵⁷⁵ et Georges Bernard, alias Gaston⁵⁷⁶, se suicident ensemble. Fernand Arnaud explique : « deux de nos camarades, Charlie et Gaston, désespérés et en ayant assez, décident de se donner la mort et nous font leurs adieux. Charlie demande à celui ou à ceux qui resteront, s'il y en a, de les venger⁵⁷⁷. » Un autre suicide collectif de maquisards intervient le 16 août 1944. Le maquis de la Grilletière, dépendant de l'Organisation de résistance de l'armée, est attaqué par une centaine de soldats allemands. Trois maquisards, Paul Huet⁵⁷⁸, Pierre⁵⁷⁹ et son frère Jacques Basté⁵⁸⁰ se réfugient dans une cave. Après s'être défendus dans la limite du possible, ils se suicident⁵⁸¹. La prise de décision collective rend probablement plus aisé le passage à l'acte, « l'effet de groupe mettant en œuvre des réflexes d'imitation, de contagion et d'émulation »⁵⁸². En outre, les liens unissant ces résistants entre eux contribuent à expliquer qu'ils choisissent de mourir ensemble. Dans au moins deux cas, des frères mettent simultanément fin à leurs jours. Si des résistants pensent aux conséquences de leur mort pour leur famille, ce qui peut retenir leur geste dans une certaine mesure, les suicides en famille semblent au contraire aider à la décision.

Des résistants se suicident sans combattre auparavant, soit qu'ils n'ont pas l'opportunité de le faire soit qu'ils décident volontairement de ne pas faire usage de leurs armes afin de protéger des civils. C'est la décision que prennent les frères André⁵⁸³ et Raymond Martin⁵⁸⁴, membres du BOA des zones Pavilly-Barentin-Yvetot. Ils logent dans la ferme Lebaron à Ybouville, à proximité de leur PC. La ferme cache aussi des armes provenant d'un parachutage allié. Le 22 juillet 1944, à la suite des aveux d'un résistant arrêté et torturé, elle est assiégée

⁵⁷⁰ Xavier Boucard (1900-1944). Voir annexe p. 237.

⁵⁷¹ Jean Moscone (1925-1944). Voir annexe p. 238.

⁵⁷² Gaston Nicolas (1921-1944). Voir annexe p. 238.

⁵⁷³ MARQUER Jean-Luc, « MOSCONE Jean, Charles, Harman [Pseudonyme dans la Résistance : Soulier] », *Le Maitron*, consulté le 07/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article237021>

⁵⁷⁴ SERRE Robert, « HAMEAU DE TASTEVIN À THINES, DANS L'ARDÈCHE », *Musée de la Résistance en ligne*, consulté le 15/02/2021. URL : <http://museedelaresistanceenligne.org/media499-Hameau-de-Tastevin-A>

⁵⁷⁵ Charles Blanc (1920-1943). Voir annexe p. 214.

⁵⁷⁶ Georges Bernard (1921-1943) est réfractaire au STO. Voir annexe p. 214.

⁵⁷⁷ Témoignage de Fernand Arnaud cité dans BESSE Jean-Pierre, BONNAUD Pierre, SERRE Robert, « BERNARD Georges, Marcel dit Gaston », *Le Maitron*, consulté le 15/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article161834>

⁵⁷⁸ Paul Huet (1923-1944). Voir annexe p. 239.

⁵⁷⁹ Pierre Basté (1925-1944). Voir annexe p. 239.

⁵⁸⁰ Jacques Basté (1926-1944). Voir annexe p. 239.

⁵⁸¹ DELASSELLE Claude, « BASTÉ Pierre », *Le Maitron*, consulté le 15/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article198432>

⁵⁸² DUCLOS Louis-Jean, « Le quasi-contrat du combat suicidaire », *Cultures & Conflits*, n° 63, 2006, pp. 25-46, p. 28.

⁵⁸³ André Martin (1916-1944). Voir annexe p. 237.

⁵⁸⁴ Raymond Martin (1917-1944). Voir annexe p. 237.

par des Allemands accompagnés d'un inspecteur de police de Rouen⁵⁸⁵. À la ferme se trouvent les deux frères Martin ainsi que deux familles (un couple avec deux enfants et un autre avec trois enfants). Émile Ruel⁵⁸⁶ et Bernard Chevallier⁵⁸⁷, appartenant au BOA, tentent de rejoindre les frères Martin mais sont immédiatement tués. Apercevant les véhicules ennemis, les deux frères décident de se suicider pour ne pas se rendre tout en préservant les vies des autres habitants. Ils laissent tous les deux auparavant un message à l'attention de leur famille dans un carnet :

« Messieurs, soldats nous sommes !

Je compte sur vous pour transmettre ces quelques mots à ma femme et à notre famille.

Dans l'impossibilité de te dévoiler que je faisais partie de la Résistance, traqué, je me tue. Mes dernières pensées vont à vous tous mes chérirs. Dites à celui qui va naître que son père est mort pour la France.

André »⁵⁸⁸

« Chers Mère, frères et sœurs, je n'avais pu vous dire que je combattais dans les rangs des patriotes, car notre organisation était secrète ; Adieu ! Nous mourons pour la France et la liberté.

Raymond »⁵⁸⁹

Les frères soulignent qu'ils meurent pour leur pays, souhaitant expliquer à leurs parents les causes de leur suicide et, peut-être, les rendre fiers.

Dans des circonstances tout à fait différentes, des maquisards n'ont pas le temps de réagir ni de combattre les soldats allemands qui viennent les arrêter. À la suite du transfert du maquis FFI Henri-Bourgogne de Lantilly à la montagne de Cras dans la nuit du 24 au 25 mai, des hommes viennent récupérer leurs dernières affaires, mais ils n'ont pas la force de repartir sur-le-champ en dépit des instructions qu'ils ont reçues. Ils sont encerclés par des militaires allemands, des *Feldgendarmes*, des russes de l'armée Vlassov et des miliciens, le 25 mai 1944 à cinq heures du matin. José Rodriguez⁵⁹⁰, qui fait partie du groupe, se suicide d'une balle dans le cœur. Ses camarades sont torturés. Trois d'entre eux sont déportés tandis que les autres sont exécutés⁵⁹¹. Les suicides apparaissent ainsi aussi comme des actes isolés dans des groupes de maquisards, soit que les autres n'aient pas le réflexe de penser instantanément à mettre fin à leurs jours, soit qu'ils conservent malgré tout l'espoir de s'en sortir, soit qu'ils n'aient pas la force de se tuer. Le suicide reste un acte profondément individuel, motivé par des circonstances matérielles autant que des facteurs psychologiques.

Lorsque les résistants savent que les Allemands risquent de parvenir à leur PC, ils sont confrontés à un choix : le défendre, en risquant d'y laisser la vie, ou le transférer ailleurs. Ces différentes options sont discutées. Lorsque Louis Pellerin apprend que des agents de la Gestapo ont perquisitionné l'imprimerie de son groupe de résistance, il rejoint ses camarades à leur quartier général pour décider de la stratégie à suivre.

⁵⁸⁵ « Les martyrs d'Ybouville », consulté le 15/02/2021. URL : http://jumieges.free.fr/Saint_Paer_Ybouville.html

⁵⁸⁶ Émile Ruel (1920-1944).

⁵⁸⁷ Bernard Chevallier (1924-1944).

⁵⁸⁸ Message d'André Martin pour sa famille, 22 juillet 1944. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article186302>

⁵⁸⁹ Message de Raymond Martin pour sa famille, 22 juillet 1944. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article186301>

⁵⁹⁰ José Rodriguez (1919-1944). Voir annexe p. 230.

⁵⁹¹ PONNAVOY Jean-Louis, « RODRIGUEZ José », *Le Maitron*, consulté le 15/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article189460>

« À la Villa Liberté, un “conseil de guerre” d’urgence a lieu entre Jean⁵⁹², Jacques⁵⁹³ et Gustave⁵⁹⁴. Que faut-il faire ?

Il y a deux solutions : soit se barricader dans la maison, se défendre et se laisser ensevelir sous les ruines quand la Gestapo viendra, car il est à peu près certain qu’elle va venir, et alors c’en est fini du Vagabond Bien Aimé ; c’est évidemment très noble, mais c’est un peu trop romanesque et il existe bien un moyen d’éviter ce suicide. C’est la seconde solution : évacuer immédiatement la Villa Liberté en emmenant la totalité du matériel et continuer la guerre en veston ailleurs, ce qui, franchement, est beaucoup plus raisonnable⁵⁹⁵. »

Des résistants décident parfois de demeurer sur place, lorsque le matériel est trop encombrant pour être transféré aisément. En cas d’attaque, étant sous-armés par rapport aux policiers, ils ont peu de chances de s’en sortir. Un ou plusieurs résistants font le guet, afin qu’ils puissent s’enfuir rapidement en cas d’alerte.

Dans de rares cas, les suicides ou les pensées suicidaires interviennent dans le cadre d’une mission spécifique. Roger Ferreti, du maquis de l’Étang neuf, craint de devoir se suicider lors d’une action menée en solitaire. Il est chargé de transporter une traction remplie d’armes à un point de rendez-vous. Voyant des Allemands arriver dans sa direction alors qu’il est en chemin, il pense qu’il sera contraint de se suicider pour que le chargement ne tombe pas entre leurs mains : « Je vais me faire prendre, alors j’ai qu’une solution, j’ouvre une porte de la voiture, d’une part qu’ils prennent pas le chargement, je balance la grenade incendiaire dans la voiture, la voiture explose, si j’explose pas avec je balance la deuxième grenade dans les jambes des Allemands qui s’approchent de trop, je tire cinq balles et la sixième sera pour moi⁵⁹⁶. » Les Allemands ne l’aperçoivent finalement pas. Son témoignage permet de comprendre le ressenti des résistants, Roger Ferreti fait passer sa mission (la protection des armes) avant sa vie. Sa réaction est similaire à celle de Pierre Ruibet⁵⁹⁷, qui se sacrifie véritablement. Pour se soustraire au STO, il devient travailleur civil aux carrières d’Heurtebize. Ces carrières contiennent le dépôt de munitions de la *Kriegsmarine* pour l’Atlantique et la mer du Nord. Pierre Ruibet en extrait secrètement qu’il dissimule. Il inventorie ensuite complètement le dépôt pour le groupe franc Alerte de Bordeaux. Le dépôt contient 120 trains de munitions et 10 000 obus. Il est donc capital pour les Alliés de le faire disparaître. Ils ne peuvent pas le bombarder sans risquer de détruire en même temps la ville qui se trouve à proximité, Jonzac. Pierre Ruibet est chargé de faire sauter le dépôt. Il tente deux fois de le faire en y plaçant des explosifs, mais les détonateurs ne fonctionnent pas. Il décide alors d’employer des crayons détonateurs. Ayant conscience que ce procédé est beaucoup plus risqué, il écrit une lettre à l’attention de sa famille, dans le cas où il y laisserait la vie :

« Ma lettre va vous faire bien de la peine. J’ai été désigné pour faire sauter la carrière. J’avais posé des mines qui n’ont pas fait leur effet ; j’attendais quelqu’un qui n’est pas venu. Il est de mon devoir de tout détruire tant pis je vais y mettre le feu, je suis bien décidé ; seulement il y a beaucoup de chance que j’y reste, cependant je tenais à la vie mais je fais passer mon pays avant mon bonheur. Dans ces conditions sachez que je suis fiancé à la sœur de Michel, elle ira à Voiron, recevez-là comme votre fille. J’aurais certainement la Légion d’honneur à titre posthume, je vous demande de la remettre à ma fiancée, c’est à elle qu’elle revient.”⁵⁹⁸ »

⁵⁹² Jean Denis alias Jean Papin.

⁵⁹³ Jacques Mortane est le pseudonyme de Jean Maltrud.

⁵⁹⁴ Gustave Dobignies (-1946).

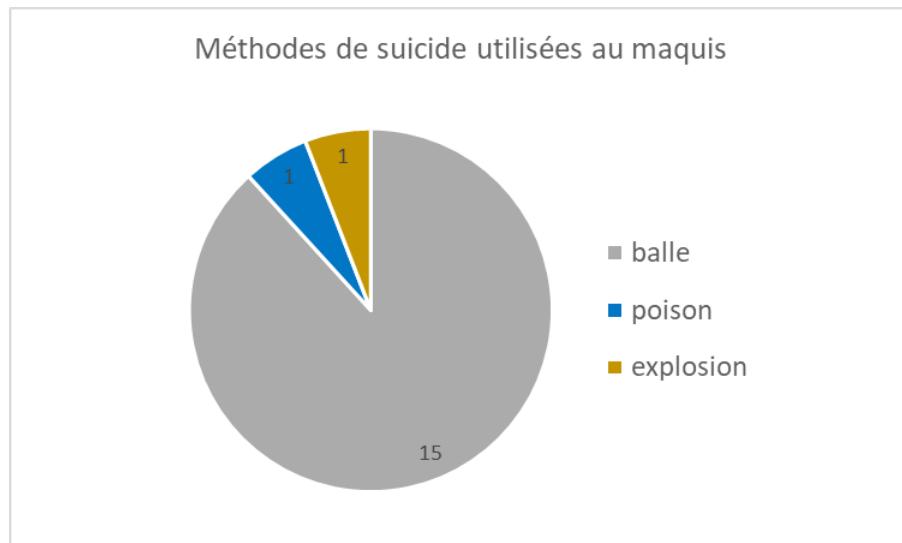
⁵⁹⁵ AN - 72AJ/80 dossier n° 14, pièce 3. *La guerre en veston*, récit non signé racontant l’histoire du Vagabond bien-aimé, sans date. Cette scène se déroule en juin 1944.

⁵⁹⁶ Témoignage de Roger Ferreti, recueilli par Daniel Carré avec la participation des élèves de l’école de Mézilles, 7 mars 1983. GUÉRIN Pierre (éd.), *Résistance intérieure 1940-1945 parcours de résistants*, op. cit.

⁵⁹⁷ Pierre Ruibet (1925-1944). Voir annexe p. 235.

⁵⁹⁸ Lettre écrite par Pierre Ruibet à sa mère, restituée de mémoire par Marthe Robert le 8 juillet 1944 (il l’avait brûlée de crainte qu’elle ne tombe aux mains de l’ennemi). Consultable dans PIKETTY Guillaume, TROUPLIN Vladimir, *Les compagnons de l’aube : archives inédites des compagnons de la Libération*, Paris, Textuel, Ministère de la Défense, 2014, p. 373.

Cette lettre fait office de testament, montrant bien qu'il assimile son devoir à un sacrifice volontaire ou, du moins, nécessaire. Le 30 juin 1944, en compagnie d'un camarade, Claude Gâtineau⁵⁹⁹, « il déclenche les crayons détonateurs réglés avec un retard de quatre heures », mais il est aussitôt aperçu par un sous-officier allemand qui tente de l'arrêter⁶⁰⁰. L'Allemand, constraint de s'enfuir sous les balles que lui tire Pierre Ruibet, alerte d'autres soldats. Le résistant déclenche alors intentionnellement l'explosion. Il meurt avec quatorze de ses poursuivants. Claude Gâtineau est arrêté le lendemain, torturé et fusillé.



Aux maquis, les femmes servent d'agents de liaison, d'infirmières ou s'occupent du ravitaillement⁶⁰¹. Une seule maquisarde semble s'être suicidée. Il s'agit d'une infirmière juive, Marie-Louise Golman⁶⁰², membre depuis fin juin 1944 du service national maquis de l'Yonne dans la commune d'Andryes. Son maquis est attaqué par une troupe allemande le 3 juillet. Sans doute de crainte d'être capturée, alors que de nombreux maquisards sont tués, elle absorbe un tube de gardénal⁶⁰³. Il semble qu'aucune résistante ne se suicide par arme à feu, probablement parce que peu d'entre elles en possèdent une, les hommes leur interdisant de prendre part au combat. Jeanne Bohec témoigne ainsi :

« Après avoir terminé mon travail de codage, j'essayai de me joindre aux combattants. J'aurais voulu faire moi-même le coup de feu, malgré l'angoisse qui me serrait le cœur. Je ne sais plus à qui je m'adressai. On m'envoya gentiment promener : une femme n'est pas censée se battre quand tant d'hommes sont disponibles. Pourtant je connaissais sûrement mieux le maniement d'une mitraillette que beaucoup de F.F.I. qui venaient de recevoir ces armes. Je reconnaissais que je n'eus pas assez de cran pour m'obstiner à aller en première ligne. J'avais trop peur. J'obtins de ravitailler en grenades les combattants du secteur le plus proche⁶⁰⁴. »

Les rapports sociaux fondés sur la différence des sexes restent profondément ancrés dans le subconscient de bon nombre de résistants⁶⁰⁵. À cette époque, le modèle social dominant est celui de la mère de

⁵⁹⁹ Claude Gâtineau (1923-1944).

⁶⁰⁰ PIKETTY Guillaume, TROUPLIN Vladimir, *Les compagnons de l'aube*, op. cit., p. 372.

⁶⁰¹ BLANC Julien, « Résistances pionnières, reconnaissance et genre », in DOUZOU Laurent, YUSTA RODRIGO Mercédès (dir.), *La Résistance à l'épreuve du genre : hommes et femmes dans la résistance antifasciste en Europe du Sud (1936-1949)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, pp. 51-68, p. 59.

⁶⁰² Marie-Louise Golman (1919-1944). Voir annexe p. 235.

⁶⁰³ DELASSELLE Claude, « GOLMAN Marie-Louise », *Le Maitron*, consulté le 15/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article197865>

⁶⁰⁴ BOHEC Jeanne, *La plastiqueuse à bicyclette*, op. cit., p. 160.

⁶⁰⁵ DOUZOU Laurent, « La Résistance, une affaire d'hommes ? », in ROUQUET François, VOLDMAN Danièle (dir.), *Identités féminines et violences politiques (1936-1946)*, Paris, Institut d'histoire du temps présent, « Les cahiers de l'IHTP », 1995, p. 24.

famille au foyer, le taux de travail féminin est inférieur à 50 % contre 95 % pour les hommes⁶⁰⁶. Le gouvernement de Vichy renforce ce statut en incitant les femmes à demeurer chez elles par des politiques fiscales. De plus, il interdit aux femmes mariées d'entrer dans la fonction publique et dans les entreprises para-publiques à partir du 11 octobre 1940 jusqu'à l'instauration du STO⁶⁰⁷. Si des femmes figurent parmi les précurseurs de la Résistance (Agnès Humbert, Marie-Madeleine Fourcade⁶⁰⁸, Lucie Aubrac, etc.), certains mouvements de la Résistance choisissent, au moins dans un premier temps, de ne pas en recruter (quel que soit leur âge) à l'instar des Volontaires de la Liberté et de Libération-Nord⁶⁰⁹.

Lucie Aubrac envisage de se suicider par arme à feu ou explosif pour venger son mari. Elle pense en effet que Raymond Aubrac, arrêté à Caluire le 21 juin 1943, va être condamné à mort. Elle dit à son cousin :

« - Je ne veux pas vivre si Raymond meurt. C'est impossible. Je te donne mon gosse, et après...

Dans mon imagination, je me vois déjà dans une opération suicide, mourant dans l'apothéose d'un carnage policiers allemands. Pourquoi ne pas les faire sauter tous, dans l'École de santé ? Je sais où est leur chef, et je ne me dégonflerai pas⁶¹⁰. »

Le désir de venger son époux est l'unique raison pour laquelle elle songe au suicide. Effectivement, « à son plus haut degré d'intensité, le désir de vengeance se traduit par le meurtre, par le suicide, ou par les deux à la fois »⁶¹¹. Le suicide par vengeance « constitue une forme d'accomplissement de soi paradoxale : la plus dépendante des autres puisqu'entièrement absorbée par le désir de triompher d'eux, la plus libératoire puisque celui qui se donne la mort se trouve par là même absolument hors d'atteinte »⁶¹². Léopold Teperman⁶¹³, résistant juif des FTP-MOI, se suicide justement en faisant exploser une grenade lors de son arrestation la nuit du 24 au 25 décembre 1943 :

« Dans la nuit de Noël, les gardiens de la paix en surveillance à la gare [de Toulouse] interrogeaient un Juif polonais, Léopold Teppermann [sic], 18 ans, porteur d'un revolver. Appréhendé, Teppermann fut conduit au Dépôt. Devant l'hôtel de la police d'État Teppermann, qui portait sur lui une grenade, l'arma par la poche de son pantalon. L'engin explosa, le déchiquetant littéralement. Le brigadier Guittard et le gardien de la paix Becque, qui se trouvaient près de lui, très grièvement blessés, succombèrent peu après⁶¹⁴. »

Le suicide du résistant peut avoir plusieurs motifs puisqu'il est juif et armé, il sait qu'il a peu de chances de s'en sortir. Il est possible qu'il ait pensé qu'il ne serait pas la seule victime de sa grenade, bien qu'elle fût apparemment la seule arme qui lui restait pour mettre fin à ses jours. Le suicide par vengeance est un phénomène ancien, déjà présent dans l'Antiquité⁶¹⁵. Il semble en être peu question pour les résistants. Néanmoins, certains songent à tuer ceux qui causent leur arrestation, quitte à mourir aussi. André Postel-Vinay pense ainsi à se venger en même temps qu'à se donner la mort. Il se méfie d'un soi-disant résistant (Paul) avec

⁶⁰⁶ BLANC Julien, « Résistances pionnières, reconnaissance et genre », art. cit., p. 57.

⁶⁰⁷ JENNINGS Eric, « Discours corporatiste, propagande nataliste, et contrôle social sous Vichy », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 49, n° 4, 2002, pp. 101-131 ; POLLARD Miranda, « La politique du travail féminin », in AZÉMA Jean-Pierre, BÉDARIDA François (dir.), *Le régime de Vichy et les Français*, Paris, Fayard, 1992, pp. 242-250.

⁶⁰⁸ Marie-Madeleine Fourcade (1909-1989) contribue à la mise en place du réseau Alliance auprès de Georges Loustaunau-Lacau puis le remplace à la tête du réseau à la suite de son arrestation en 1941.

⁶⁰⁹ BLANC Julien, « Résistances pionnières, reconnaissance et genre », chap. cit., p. 57.

⁶¹⁰ AUBRAC Lucie, *Ils partiront dans l'ivresse*, op. cit., p. 102. Elle parvient à faire évader son époux.

⁶¹¹ FLAHAULT François, « "J'anéantis ceux qui me haïssent" », in VERDIER Raymond (dir.), *Vengeance. Le face-à-face victime/agresseur*, Paris, Autrement, 2004, pp. 43-55, p. 51.

⁶¹² *Ibid.*, p. 52.

⁶¹³ Léopold Teperman (1925-1943) est polonais. Voir annexe p. 218.

⁶¹⁴ « Un juif polonais porteur d'une grenade la fait exploser », *Le matin*, n° 21 675, 27 décembre 1943.

⁶¹⁵ DELCOURT Marie, « Le suicide par vengeance dans la Grèce ancienne », *Revue d'histoire des religions*, vol. 119, 1939, pp. 154-171.

qui il a rendez-vous, mais il décide de le rejoindre, ne parvenant pas à déterminer s'il souhaite éviter le rendez-vous par sagesse, de crainte d'un traquenard, ou simplement par peur d'être arrêté sans qu'il n'y ait pour autant de trahison⁶¹⁶. Il choisit de courir le risque, prenant toutefois la précaution de s'armer afin de tuer Paul et de se tuer ensuite si la trahison est avérée. Il est arrêté avant de pouvoir mettre son plan à exécution. Il explique plus tard à un Allemand qui l'interroge, qu'il n'a pas eu l'idée de tirer sur les policiers :

« “Quand on vous a arrêté, vous avez voulu tirer sur les policiers allemands. Comment se fait-il que vous ayez eu, sur vous, un pistolet ?

- Je n'ai absolument pas voulu tirer sur les policiers allemands. Ils étaient armés, et je ne les aurais pas tués tous les quatre. Je voulais tuer Paul et me tuer. Je me méfiais de Paul. C'est pour cela que j'avais pris ce pistolet.”⁶¹⁷ »

En revanche, Jean-Marie Charonneaux⁶¹⁸, du corps franc Vengeance, tente délibérément de mourir en tuant celui qui l'arrête, le 4 octobre 1943. Il essaye d'entraîner l'inspecteur allemand et « de sauter avec lui du cinquième étage », mais il est tué « par un autre inspecteur d'une balle dans la tête »⁶¹⁹. Sa tentative de suicide a pour principale cause sa crainte de parler sous les tortures. L'abbé Villien « se souvient qu'un jour Bernard Lauvray⁶²⁰ disait à Jean-Marie Charonneaux : “vous devriez avoir une liste des noms et adresses des membres” et que Charonneaux lui répond : “J'ai trente noms et adresses dans la tête, et je voudrais parfois les oublier, parce que je ne sais ce que je ferais si je suis torturé.”⁶²¹ » Il fait néanmoins le choix de tenter d'entraîner avec lui celui qu'il considère être l'agent indirect de sa mort. Les suicides sont ainsi causés par une pluralité de motifs.

C) Les suicides indirects

Les résistants ne disposent pas toujours du moyen de se suicider, puisqu'ils n'ont pas forcément d'arme à feu et qu'ils ne possèdent pas tous une dose de poison (ou ne l'ont pas sur eux quand ils sont appréhendés). Une option s'offre à eux : utiliser l'arme de leurs adversaires en les forçant à en faire usage à leur encontre. Des résistants envisagent cette solution avant même que leur arrestation n'ait lieu. Brigitte Friang affirme ainsi : « Depuis mon entrée dans le réseau, j'ai mâché et remâché ce que je ferai, quand je serai arrêtée. Durant les nuits d'attente sur les terrains, dans les trains, les gares, j'ai vécu et revécu en imagination tous mes gestes futurs. Car, au fond de moi-même, j'ai toujours su que je serais arrêtée⁶²². » Elle prend d'ailleurs la précaution d'indiquer dans un journal, rangé dans son bureau chez ses parents, le lieu où elle souhaite être enterrée. Elle prie en outre sa mère, en cas d'interrogatoire de la police, de prétendre qu'elle est « une fille indigne qui a quitté le domicile paternel pour suivre un homme » afin que les nazis ne s'en prennent pas à elle⁶²³. Le 21 mars 1944, à Paris, des agents de la Gestapo se trouvent sur le lieu d'un de ses rendez-vous, à la suite des aveux d'un résistant arrêté. Brigitte Friang remarque des individus dont le comportement lui paraît suspect et comprend qu'il s'agit d'Allemands. Elle tente de s'enfuir, mais elle rapidement cernée :

⁶¹⁶ POSTEL-VINAY André, *Un fou s'évade. Souvenirs de 1941-1942*, op. cit., pp. 18-19.

⁶¹⁷ *Ibid.*, p. 77.

⁶¹⁸ Jean-Marie Charonneaux (1918-1943).

⁶¹⁹ AN - 72AJ/81 dossier n° 5, pièce 5. Compte rendu du premier congrès du corps franc Vengeance le 25 mai 1946.

⁶²⁰ Bernard Lauvray (1916-1945) est membre du réseau Vengeance de même que l'abbé Villien.

⁶²¹ AN - 72AJ/81 dossier n° 5, pièce 12. Témoignage de l'abbé Villien, recueilli par Jeanne Patrimonio, 16 mars 1946.

⁶²² FRIANG Brigitte, *Regarde-toi qui meurs*, op. cit., p. 71.

⁶²³ *Ibid.*, p. 85.

« Ça va, Brigitte, vous êtes prise.

Ça va peut-être pour eux. Pas pour moi. Je suis faite, comme nous disons. Et entourée d'une muraille de chair. [...] Me trouverais-je boulevard Haussmann, place de l'Opéra, dans une quelconque rue fréquentée, j'aurais encore une chance d'échapper. En me jetant dans la foule, en parvenant, peut-être, à m'engouffrer dans une bouche de métro. Ici une seule solution, me faire tuer. Pas question, en effet, de tomber vivante aux mains de la Gestapo. Je connais tout du réseau. Le vrai nom et les planques de Jean-François, de sa famille, des chefs régionaux et départementaux, des radios, les véritables identités de tous les agents, en plus des codes – même le code personnel de mon patron -, des coordonnées de tous les terrains d'atterrissement et de parachutage, des caches d'armes. Je sais tous les rendez-vous fixes des jours, des semaines à venir. Si je parle, le bloc s'effondre. Et j'ai une peur affreuse de parler, si on m'arrache les ongles. Pour le reste des habitudes de la Gestapo, je suis à peu près certaine de tenir. J'ai d'ailleurs prévenu Clouët. Au deuxième ongle, je lâche⁶²⁴. »

La connaissance précise des méthodes de torture utilisées par les agents de la répression permet aux résistants et aux résistantes de s'y confronter mentalement et d'estimer leur capacité à y faire face. Il arrive, comme dans le cas de Brigitte Friang, que leur crainte se focalise sur un procédé particulier. Lucienne Dixon, du réseau Confrérie Notre-Dame, craignant l'épreuve de la baignoire, s'entraîne chez elle en se « mettant la tête sous l'eau »⁶²⁵. Brigitte Friang décide de se faire tuer pour deux raisons, la première est cette crainte de parler sous la torture, la deuxième est l'honneur : « Et puis, il n'y a pas que ça. C'est une espèce de règle d'honneur, chez nous, de ne pas se faire prendre vivant. Dans les cas sans espoir, il est entendu que nous nous faisons abattre. Non sans, toujours, tenter le tout pour le tout⁶²⁶. »

S'étant représentée maintes fois mentalement la scène de son arrestation, elle agit comme un automate :

« Le Brigitte vous êtes prise a déclenché le mécanisme. Tout va se passer comme par réflexe. Très vite.

On m'a réclamé mes papiers. Je fais mine de vouloir ouvrir, de mes deux mains, mon sac qui pend de mon épaule droite à une bandoulière.

Haut les mains, commande l'homme intéressé par mes pièces d'identité. [...]

Mon bras gauche est devant moi, la main tendue vers le sac. Mon coude est replié. Je pivote rapidement sur la droite, mon poing gauche dans la main droite. De toutes mes forces, découpées par la tension nerveuse, je décoche mon coude dans le plexus solaire de mon interlocuteur. Il tombe à la renverse. Je saute par-dessus le corps et commence à courir. Une pensée, enfantine, me traverse l'esprit. Je vais leur montrer comment sait mourir une fille française. »

Cette remarque sur le fait de mourir en française n'est pas anodine. Le patriotisme est l'une des principales raisons d'entrée dans la Résistance. Les chefs des réseaux et des mouvements en font l'éloge et écrivent dans leurs consignes : « Devant l'ennemi, vous êtes des Français. Montrez-leur ce que c'est qu'un Français⁶²⁷. »

Brigitte Friang considère que le suicide est compatible avec l'accès au paradis, peut-être en raison des circonstances dans lesquelles il intervient et de ses motivations. Elle se croit en effet un court instant au paradis avant de se rendre compte que la balle qui l'a traversée ne l'a pas tuée :

⁶²⁴ *Ibid.*, p. 71.

⁶²⁵ AN - 72AJ/49 dossier n° 1, pièce 2. Témoignage de Lucienne Dixon, recueilli par M^{me} Gaudette, 30 janvier 1946.

⁶²⁶ FRIANG Brigitte, *Regarde-toi qui meurs*, op. cit., p. 71.

⁶²⁷ AN - 72AJ/64 dossier n° 3, pièce 7. Consignes de sécurité, 1^{er} février 1944.

« Je suis morte. C'est simple et agréable, la mort. C'est doux et calme. Je n'ai pas eu peur un seul instant. Je n'ai ressenti aucune émotion durant toute la scène. Le rideau est tombé. Tout est fini. C'est bien ainsi.

Dans ma brume ouatée où je flotte, il me semble percevoir des cris. Des mots, sans signification. On dirait, baisse ses jupes, baisse ses jupes. Étrange.

Au-dessus de moi, maintenant, un lacis de branches noires qui serpentent sur un ciel pâle. Y a-t-il des arbres sans feuilles, et un ciel bleu, au paradis. Car je m'y crois, au paradis.

Une telle suffisance a dû déplaire au Seigneur.

Baisse ses jupes, baisse ses jupes. Les mots prennent consistance, signification. Je suis donc vivante. Cette constatation ne provoque en moi aucune joie. Aucun regret, non plus. Rien. Simple remarque⁶²⁸. »

Si elle note dans son témoignage que le fait d'être vivante ne lui donne pas de regret au moment où elle s'en rend compte, elle tente néanmoins encore une fois de se suicider en rassemblant ses dernières forces tandis qu'elle est conduite à l'hôpital de la Pitié :

« Tout se brouille. Ne pas perdre conscience. Il faut que je meure. La mort seule m'évitera le risque de parler. Comment me faire mourir. Je ne vois qu'un moyen, me jeter sur la portière. À la vitesse à laquelle nous roulons, si je me laisse tomber tête première, je dois nécessairement me fracasser le crâne.

Les arbres du quai s'enchevêtrent à toute allure dans la grisaille. Les choses s'assombrissent de plus en plus. Vite, avant que je ne perde conscience.

Je me lance en avant, de tout mon poids, sur la poignée de la porte.

J'ai cru faire vite. Pas assez. Un coup de poing dans la mâchoire m'assomme à demi. De ses deux mains, mon voisin me cloue les épaules à la banquette⁶²⁹. »

Les Allemands se souviennent par la suite de cette tentative de suicide et prennent des précautions pour l'empêcher lors de son transfert à la prison de Fresnes trois semaines plus tard : « En s'installant dans la voiture qui nous attend, le chef du réseau anti-B.O.A. du S.D. me montre ostensiblement, mais sans commentaire, que les verrous des portières sont enclenchés. En clair, cela signifie qu'il est inutile que je tente un nouveau suicide⁶³⁰. » Mais Brigitte Friang n'a alors « nulle intention » de se suicider. En effet, elle considère qu'elle a « franchi les interrogatoires les plus durs » et qu'elle n'a pas été torturée grâce à sa blessure, bien que les Allemands l'aient frappée plusieurs fois à cet endroit. Elle est en outre convaincue que les résistants du BOA ont pris les élémentaires mesures de sécurité : changements des codes, des lieux de rendez-vous, déménagements des agents, etc.⁶³¹ « Pas question, donc, de me suicider. Mais bien question, en revanche, de s'évader⁶³². » Ces deux phrases montrent bien que le suicide (ou la tentative de suicide) intervient au moment de la conjoncture d'événements spécifiques (arrestation, crainte de parler avant même d'expérimenter les tortures) mais ne constitue pas une fin en soi. L'arrestation place les résistants dans un mouvement de balancier entre la vie et la mort qui correspond à un schéma particulier. Sur le point d'être arrêtés, ils tâchent de s'échapper. Si ce n'est pas possible, ils tentent de se suicider et, s'ils n'y parviennent pas, ils essaient de résister aux interrogatoires. S'ils se sentent sur le point de craquer, ils tâchent de se suicider, sinon ils tentent de survivre et/ou de s'évader (ce qui peut d'ailleurs les conduire à manquer de se faire tuer).

⁶²⁸ FRIANG Brigitte, *Regarde-toi qui meurs*, op. cit., p. 72.

⁶²⁹ *Ibid.*, p. 74.

⁶³⁰ *Ibid.*, p. 93.

⁶³¹ Elle saura bien plus tard que, confiants en elle, ses camarades n'ont pris aucune précaution à la suite de son arrestation.

⁶³² FRIANG Brigitte, *Regarde-toi qui meurs*, op. cit., p. 94.

Ce va et vient entre la vie et la mort est également bien illustré par la mort de René Chabasse⁶³³, membre du réseau Sol (du nom de son chef Eugène Bornier⁶³⁴) qui s'occupe d'organiser des atterrissages d'avions *Lysander* et des parachutages. Alors qu'il se rend chez une famille qui aide le réseau pour la prévenir de rafles opérées par les autorités allemandes, il se fait prendre dans une souricière.

« Il est emmené dans la caserne la plus proche. [...] À l'entrée des immeubles militaires, il repousse à coups de poing les trois hommes qui le tenaient et il part en courant dans la rue. Malheureusement, il bifurque dans une impasse. Il est repris. Il réussit miraculeusement à repartir une seconde fois. Alors qu'il arrive à une rue suivante, des officiers allemands rentrant à la caserne, voyant la scène, tirent sur lui. Il s'écroule. Un des officiers s'approche pour saisir le blessé. Chabasse continue à se débattre et saisit à la gorge l'officier qui se penche sur lui. Devant le ridicule de la situation, de se voir ainsi tenir tête par un mourant, l'Allemand l'achève d'une balle en pleine tête. René Chabasse nous avait toujours dit : "Faites-moi confiance, je ne parlerai pas parce que de toute façon, je ne serai pas pris vivant !" »⁶³⁵

Il avait peut-être, de même que Brigitte Friang, envisagé à l'avance ce qu'il ferait s'il venait à être arrêté. André Etcheverlepo (alias Rollin et Sultan VIII)⁶³⁶, agent du SOE et de l'armée secrète, déclare quant à lui verbalement aux miliciens qui viennent l'arrêter qu'ils devront le tuer car il ne se rendra pas. Après qu'il a participé à la réception d'un parachutage à la Tuque de Pech Berthier le 30 mai 1944, des miliciens viennent l'arrêter le 2 juin à une heure et demie du matin :

« Ils le descendirent dans une salle du premier étage, sous la garde d'hommes ayant pour mission de l'abattre s'il essayait de s'échapper. Pendant ce temps le chef remontait dans sa chambre pour la perquisitionner.

Malgré la menace qui lui avait été faite il réussit à s'échapper par la fenêtre. Vraisemblablement il se blessa dans son saut, ce qui lui interdit une fuite rapide. Voyant qu'il serait rejoint, il prit la décision de se suspendre par les mains au bord d'un pont voisin.

Après quelques instants de recherches les miliciens, aidés par une lune déjà forte, l'apercevaient et lui intimaient l'ordre de remonter sur le pont. Ce à quoi il répondit : « Tuez-moi mais je ne remonterai pas ». Une rafale de mitraillette lui fit lâcher prise et il s'écrasa sur la route passant sous le pont, après une chute d'une quinzaine de mètres au moins. Sa mort fut immédiate. Les miliciens abandonnaient le corps sur place après l'avoir fouillé.

La veille même Rollin me disait "qu'on ne l'aurait jamais vivant". Je ne pensais pas qu'il me le prouverait aussi vite et d'une façon aussi éclatante. Il était cependant marié et père de deux enfants. Chrétien fervent et d'une morale très élevée, son ménage était un modèle d'union⁶³⁷. »

Face à l'échec de leur tentative de fuite, ces différents résistants font en sorte d'être tués afin de ne pas être soumis à la torture et de ne pas risquer de dévoiler de renseignements. C'est une question de devoir autant que d'honneur. Brigitte Friang, qui ne révèle pourtant rien aux agents de la Gestapo, se rend malade en craignant qu'un résistant, dont elle apprend l'arrestation, pense qu'elle l'a trahi : « Une crainte affreuse me torture en effet, me réveille la nuit. Que Shelley puisse me croire sa dénonciatrice⁶³⁸. » Shelley est l'un des pseudonymes de Forest Yeo-Thomas, agent du SOE⁶³⁹. Elle finit par apprendre qu'il est également détenu à Fresnes et parvient à lui dire que ce n'est pas elle qui l'a donné, ce à quoi Shelley répond qu'il le sait déjà.

⁶³³ René Chabasse (1921-1944) rejoint le réseau Sol en novembre 1942. Voir annexe p. 224.

⁶³⁴ Eugène Bornier (1911-1988).

⁶³⁵ LAPEYRE-MENSIGNAC Jean, BARRÈRE Pierre, FRANC Charles, MARGARITI Guy, NANCY Jacques, *Nos combats dans l'ombre*, *op. cit.*, p. 85.

⁶³⁶ André Etcheverlepo (1912-1944). Voir annexe p. 231.

⁶³⁷ AN - 72AJ/38 dossier n° 1, pièce 4c. Rapport de Pacha à Londres sur l'assassinat, par la milice, de Sultan VIII, juin 1944.

⁶³⁸ FRIANG Brigitte, *Regarde-toi qui meurs*, *op. cit.*, p. 107.

⁶³⁹ Forest Yeo-Thomas (1901-1964) est aussi connu sous le nom de Lapin blanc.

« D'émotion, de bonheur, je ne pus rien ajouter. [...] Shelley savait. Je n'étais pas déshonorée⁶⁴⁰. » Son soulagement montre à quel point l'honneur est une dimension importante pour les résistants et les résistantes. D'autres résistants, qui n'ont rien dit lors de leur première arrestation, se suicident au contraire par crainte de revivre les tortures bien qu'ils étaient parvenus à ne pas y céder.

D) La hantise de revivre les tortures

Des résistants réussissent à s'évader de prison, mais ils conservent de profondes séquelles des tortures subies. Ces séquelles peuvent être d'ordre physique (hématomes, œdèmes, fractures d'os, brûlures, etc.) et d'ordre psychologique, les tortures affectant les systèmes nerveux central et périphérique⁶⁴¹. Les victimes de torture souffrent souvent de maux de tête et de vertiges. Si les résistants se ressentent des séquelles physiques, les séquelles psychologiques prédominent, les incitant à envisager le suicide.

Raymond Aubrac, après son évasion, exige de disposer à tout moment du moyen de fuir et de celui de se supprimer :

« Raymond est fatigué, irritable, nerveux, toujours sur le qui-vive :

“Je veux qu'on m'apporte un revolver. Pendant ces quatre mois de Montluc, j'ai trop vu ce qu'ils peuvent faire d'un homme ! Je ne me laisserai pas reprendre ! Toi non plus, ils ne t'auront pas vivante !”

Tant que ce foutu revolver n'est pas là, je suis tranquille. Mais quand il l'aura, Dieu sait ce qui pourrait se passer ! En attendant, il exige une grosse corde.

“Ce soir, je la fixerai au rebord de la fenêtre, s'il y a du pet la nuit, on fout le camp par le jardin⁶⁴². ”

Les tortures l'ont traumatisé. Il raconte à son épouse et à un autre résistant sa captivité et ses interrogatoires, et leur dit : « je n'ai pas encore réalisé ce qui est le pire dans tout ça : la douleur des coups ? L'humiliation d'être battu enchaîné ? »⁶⁴³ Il revit littéralement les événements qu'il relate. Lucie Aubrac témoigne : « Je n'en pouvais plus d'écouter ses monologues, de le voir s'agiter, blanchir, prêt à défaillir, revivant ces horreurs⁶⁴⁴. » La torture engendre une « sémiologie de l'effroi (commotion psychique, blanchiment des idées, état de panique, psychosomatose⁶⁴⁵, reviviscences traumatiques diurnes et nocturnes, comportements contra-phobiques etc.) »⁶⁴⁶. La nécessité qu'éprouve Raymond Aubrac de détenir un revolver constitue un comportement contra-phobique : il désire posséder un ustensile qui lui permettra d'éviter de revivre l'objet de sa peur. Il se rassérène d'ailleurs lorsque lui est finalement fournie une arme à feu : « Pascal a fini par apporter à Raymond le pistolet qu'il réclamait. Il ne le quitte pas, le démonte, le grasse, contrôle le mécanisme, remet le chargeur et engage une balle dans le canon. Le soir, il le glisse sous son oreiller⁶⁴⁷. »

Ce genre de comportement est dangereux puisque les victimes de tortures peuvent être sujettes à des hallucinations (visuelles ou auditives) et à des cauchemars. Un médecin met en garde Lucie Aubrac à ce sujet :

⁶⁴⁰ FRIANG Brigitte, *Regarde-toi qui meurs*, op. cit., pp. 107-108.

⁶⁴¹ MORENO A., GRODIN MA, « Torture and its neurological sequelae », *Spinal cord*, n° 40, 2002, pp. 213-233.

⁶⁴² AUBRAC Lucie, *Ils partiront dans l'ivresse*, op. cit., pp. 194-195.

⁶⁴³ *Ibid.*, p. 200.

⁶⁴⁴ *Ibid.*, p. 204.

⁶⁴⁵ Les psychosomatoses désignent des troubles physiques liés à des troubles psychiques.

⁶⁴⁶ BESSOLE Philip, « Torture et temporalité. Contribution à une sémiologie de “psychose traumatique” », *Cahiers de psychologie clinique*, vol. 22, n° 1, 2004, pp. 141-157, pp. 142-143.

⁶⁴⁷ AUBRAC Lucie, *Ils partiront dans l'ivresse*, op. cit., p. 204.

« Le docteur m'a conseillée : “Il vaut mieux qu'il s'endorme le premier, puis vous enlevez le revolver. Il n'a pas encore tout à fait retrouvé son équilibre. Je n'aime pas l'idée d'un réveil en sursaut et d'une pétarade dans la clinique silencieuse. Attention ! En cas d'hallucination, vous êtes la cible la plus proche.”

Veiller, ne pas m'endormir en même temps que lui ! [...] J'arrive tout de même chaque soir à subtiliser le revolver. Au réveil, Raymond ne s'en formalise pas. Il se sait encore fragile, et son abandon, confiant, est pour moi un cadeau magnifique⁶⁴⁸. »

Si les résistants parviennent progressivement à laisser leur peur de côté et à reprendre leurs activités après s'être évadés, le traumatisme psychique demeure ancré en eux. Les troubles anxieux, dont le stress post-traumatique, augmentent de six pour cent le risque suicidaire⁶⁴⁹. Des victimes des tortures souffrent par ailleurs d'un « délire de persécution »⁶⁵⁰, qui, dans une crise d'angoisse, les amène à se suicider. Marcel Pernet⁶⁵¹ se croit ainsi, apparemment à tort, cerné par des miliciens alors qu'il dîne avec un fermier qui l'a invité à la communion de sa fille. Il se réfugie dans la grange avant de mettre fin à ses jours. Se sachant recherché par les autorités allemandes et la milice, il avait affirmé à ses camarades qu'il ne se laisserait pas reprendre vivant⁶⁵².

De même, des résistants qui sont effectivement sur le point d'être à nouveau arrêtés se suicident, non plus sans doute par peur de parler, mais bien par peur de revivre les tortures. Le 20 mai 1944, Paul Jourdain⁶⁵³, agent du BOA, qui « est passé entre les mains expertes de la belle Clara Knecht [une secrétaire de la Gestapo à Tours] et qui s'est juré de ne jamais se laisser reprendre vivant, se tue en se jetant de la fenêtre d'un quatrième étage comme la Gestapo enfonce la porte de l'appartement où il s'est réfugié »⁶⁵⁴. Il s'était évadé de prison le 23 décembre 1943 grâce à Marcel Jeulin⁶⁵⁵, un serrurier emprisonné pour avoir tué une sentinelle allemande. Celui-ci, se trouvant avec Paul Jourdain au moment où les agents de la Gestapo arrivent, tente de s'échapper mais il est tué d'une balle dans la tête⁶⁵⁶. La plupart du temps, les résistants tentent d'abord de s'enfuir et se suicident ensuite s'ils n'ont pas d'issue. C'est l'option que choisit André Bollier⁶⁵⁷, responsable de l'impression du journal *Combat*. Arrêté le 8 mars 1944 à Lyon par la Gestapo, il avait subi le supplice de la baignoire, mais n'avait pas même livré son identité. Il avait fini par feindre de collaborer, ce qui avait permis son transfert à l'École de santé militaire d'où il s'était évadé. Le 17 juin, des Allemands et cent cinquante miliciens assiègent l'imprimerie du journal alors qu'il y est présent en compagnie de trois autres résistants. Francisque Vacher⁶⁵⁸ est tué sur le coup. Paul Jaillet⁶⁵⁹, non armé, décide de rester sur place tandis qu'André Bollier et Lucienne Guezennec⁶⁶⁰ tentent de s'enfuir :

⁶⁴⁸ *Ibid.*, pp. 204-205.

⁶⁴⁹ VANDEVOORDE Jérémie, *Psychopathologie du suicide*, Paris, Dunod, 2013, p. 19.

⁶⁵⁰ BESSOLE Philippe, « Torture et temporalité. Contribution à une sémiologie de “psychose traumatique” », art. cit., p. 147.

⁶⁵¹ Marcel Pernet (1895-1944).

⁶⁵² PONNAVOY Jean-Louis, « PERNET Marcel dit le Grand Pernet », *Le Maitron*, consulté le 06/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article228914>

⁶⁵³ Paul Jourdain (1908-1944). Voir annexe p. 230.

⁶⁵⁴ FRIANG Brigitte, *Regarde-toi qui meurs*, op. cit., p. 90

⁶⁵⁵ Marcel Jeulin (1921-1944) rejoint le BOA après s'être évadé.

⁶⁵⁶ AN - 72AJ/38 dossier n° 5, pièce 2. Sommaire des activités du BOA de novembre 1943 à mai 1944, sans date.

⁶⁵⁷ André Bollier (1920-1944) est suisse naturalisé français. Voir annexe p. 233.

⁶⁵⁸ Francisque Vacher (1906-1944), photograveur, prend part à la réalisation de *Combat*.

⁶⁵⁹ Paul Jaillet (1902-1944), typographe, participe à l'impression de *Combat*. Arrêté, il est torturé puis exécuté.

⁶⁶⁰ Lucienne Guezennec, membre de *Combat*, est une collaboratrice d'André Bollier.

« Ils poussent la barrière de bois du jardin, traversent la rue. Mais, au milieu de la rue, une rafale de mitraillette atteint Vélin [pseudonyme d'André Bollier] qui tombe en tournant sur lui-même, les bras en croix, sur l'autre trottoir : il avait 16 balles dans le corps. Il n'était cependant pas mort sur le coup. Lucienne, qui a reçu des balles dans les jambes, mais ne s'en rend pas compte, s'assoit près de lui. Il a son revolver à la main et dit : "Ils ne m'auront pas vivant." "Je ne le veux pas non plus, dit Lucienne. Tue-moi aussi." Il y avait deux balles dans le revolver : Vélin tire une balle sur Lucienne, une autre lui atteint le cœur. "Où sont les autres ?" demande encore Vélin, très calme, et qui meurt, en disant "Mon Dieu, pardonnez-moi"... Lucienne, que le choc avait complètement clouée par terre, qui ne pouvait pas remuer, eut toutes les peines du monde à se mettre sur le côté et put seulement voir que Vélin était absolument couvert de sang et qu'il était mort avec le plus grand calme⁶⁶¹. »

Les mots que prononcent André Bollier indiquent qu'il tient compte de sa religion mais qu'il espère que Dieu lui pardonnera son suicide étant donné, en raison des balles qu'il a reçues, que son geste ne fait sans doute qu'accélérer sa mort tout en lui permettant de ne pas subir d'ultimes tourments destinés à lui soutirer des renseignements. Dans la Bible, l'apôtre Jean affirme par ailleurs que « si notre cœur ne nous condamne pas, nous avons de l'assurance devant Dieu » (1 Jn 3, 20). Cela explique aussi la tentative de suicide de Brigitte Friang et le suicide indirect d'André Etcheverlepo. La décision de celui-ci d'éviter d'être arrêté quitte à mourir tout en n'étant pas l'acteur direct de sa mort (il ne presse pas la détente de l'arme qui le tue ni ne saute de lui-même du pont) se comprend ainsi en partie dans cette perspective. Les blessures de Lucienne Gueennec ne sont pas mortelles, la balle de Vélin a traversé sa poitrine sans toucher d'organe vital. Sa mère est autorisée à la voir durant son hospitalisation. Lucienne Gueennec parvient par son intermédiaire à communiquer avec des camarades résistants qui la font évader. Le suicide apparaît bien comme le dernier recours, ce qui est aussi perceptible pour les résistants emprisonnés.

Chapitre 6 – Les suicides des résistants emprisonnés

A) Les échappatoires possibles après l'incarcération

Immédiatement après leur arrestation, les résistants sont confrontés à un choix : se suicider aussitôt ou tenter de s'en sortir. Ceux qui possèdent une arme, qu'ils ont réussie à dissimuler, essaient de s'échapper dès qu'une occasion se présente et se suicident en cas d'échec. Il en est ainsi de Roger Mace⁶⁶². Le 12 décembre 1942, il est arrêté par des inspecteurs de la police judiciaire d'Angers alors qu'il rédige des tracts avec d'autres militants communistes. Il est temporairement enfermé dans une chambre de sûreté de la caserne de gendarmerie de Trélazé pour y subir un interrogatoire préliminaire avant son transfert à Angers.

« Au cours d'une tournée de contrôle effectuée à minuit quinze le 13 par le chef de poste l'adjudant Boutet et le gendarme Jean, ce dernier, pour vérifier si le détenu Mace Roger dit "Frédéric" était toujours là, ouvrit la porte de la chambre de sûreté. Aussitôt le terroriste précité, bien que menotté, détenteur d'un pistolet 6 mm 35 qui avait échappé à la fouille des agents de la police judiciaire, fit feu sur le gendarme Jean. Fort heureusement celui-ci avait ouvert la porte en prenant toutes les garanties d'usage. C'est ainsi qu'il se présentait de biais et était en partie défilé par le mur.

La balle s'est écrasée sur la boucle du ceinturon qui a été tordue sous le choc.

Le terroriste s'est tiré aussitôt une balle dans la tempe droite⁶⁶³. »

⁶⁶¹ AN - 72AJ/46 dossier n° 2, pièce 14. Témoignage de Lucienne Gueennec, recueilli par Marie Granet, 10 juin 1955.

⁶⁶² Roger Mace (-1942) a pour pseudonyme Frédéric. Voir annexe p. 209.

⁶⁶³ Archives départementales de Maine-et-Loire - 18 W 70. Lettre du capitaine de gendarmerie Clavel à l'intendant régional d'Angers, 14 décembre 1942.

Il se suicide dès qu'il comprend qu'il ne pourra pas s'évader. La possibilité d'une évasion dépend des conditions dans lesquelles se déroule l'arrestation. Les résistants n'ont pas toujours l'opportunité de s'enfuir et certains d'entre eux, lorsqu'ils ne sont pas arrêtés avec des objets ou des documents compromettants, estiment qu'une tentative de fuite prouverait leur culpabilité si elle devait se solder par un échec. Jean Ayral, qui s'occupe de mettre en place un bureau des opérations aériennes en zone nord, est arrêté par la Gestapo à Paris le 28 avril 1943. Il déclare dans un témoignage : « Depuis mon arrestation, je cherchais mollement à m'évader mais aucune occasion vraiment favorable ne s'était présentée, et pendant longtemps j'avais sincèrement cru que l'on ne pouvait rien prouver contre moi et qu'il était donc ridicule d'aggraver mon cas par une tentative d'évasion qui prouverait ma culpabilité⁶⁶⁴. » Il commence néanmoins à angoisser alors que les policiers le fouillent et lui demandent son adresse. Bien qu'il n'ait rien de compromettant sur lui, il prend conscience du « peu de sécurité » que lui offre sa couverture. Il se souvient que, lors de la perquisition réalisée chez lui, les Allemands ont récupéré des photos d'identité le montrant avec un visage différent (une autre coiffure et des lunettes). Il craint qu'ils réussissent à faire le lien avec lui et comprennent son rôle dans la Résistance. En outre, au moment de son arrestation, les inspecteurs lui ont fait comprendre qu'il sera torturé puisqu'il ne veut pas avouer qu'il est résistant : « "Oh, vous ne voulez pas avouer. Attendez un peu : tout à l'heure vous allez tout nous raconter, tout, absolument tout." Je réalisais alors, pour la première fois, que j'allais être torturé et mon cœur me fit mal car il battait trop fort⁶⁶⁵. »

« Cette torture à venir m'obsédait. J'en avais peur. J'avais l'impression que je n'y résisterais pas... J'allais parler, tout raconter, tout ! Et tout le monde serait pris... et torturés eux aussi... et fusillés eux aussi. J'avais honte d'avance. Des camarades allaient mourir à cause de moi... mais moi aussi j'allais mourir... ! Mon esprit divaguait. J'étais en train de devenir fou... fou... fou... fou⁶⁶⁶. »

Il est hanté par avance par les aveux qu'il craint de faire, sachant pertinemment qu'ils conduiraient à la mort ses camarades sans pour autant le sauver. Un agent lui proposant d'aller aux toilettes, il sort de ses réflexions oppressantes et pense sérieusement à s'évader : « je réalisais que j'étais pleinement vivant et que les vivants peuvent agir... C'est ça : agir... s'évader... recouvrer la liberté... » Il se rend vite compte qu'il ne peut s'échapper par les toilettes, la fenêtre donnant sur une cour intérieure. Il est de plus surveillé par une sentinelle. Il envisage de se suicider alors que l'angoisse remonte en lui :

« J'avais la fièvre, la fièvre de la peur, de cette horrible peur qui vous envahit, qui vous fait trembler, que l'on ne peut raisonner.

Je pensais à mon canif... Mais oui, j'allais être fusillé. Pourquoi ne pas mourir tout de suite... avant de parler... oui... avant de parler... Puisque j'allais parler et que je serais fusillé quand même, fusillé les mains attachées... après avoir parlé, après avoir livré mes camarades... Paul⁶⁶⁷, Monique⁶⁶⁸, Philippe⁶⁶⁹, Alain⁶⁷⁰, les noms dansaient. Je les imaginais confusément eux aussi arrêtés, eux aussi fusillés et je les regardais... Ils me faisaient peur car ils m'excuseraient certainement.

Mon sang-froid revint, terrible, puisque j'allais me tuer. [...] Je regardais mon revers de veston ; il y avait une épingle. J'ai pensé m'ouvrir les veines avec cette épingle, mais il y avait trop de

⁶⁶⁴ Carnets de guerre de Jean Ayral, 27 octobre 1943. Cités dans AYRAL Xavier Jean Reyès, *Héroïsme : Jean Ayral, Compagnon de la Libération, op. cit.*, p. 494.

⁶⁶⁵ *Ibid.*, p. 492.

⁶⁶⁶ *Ibid.*, pp. 494-495.

⁶⁶⁷ Paul Schmidt (1917-1983) est l'un des adjoints de Jean Ayral pour la création du BOA.

⁶⁶⁸ Françoise Schmidt, alias Monique, épouse de Paul Schmidt, est sa secrétaire dans la Résistance.

⁶⁶⁹ Jean-François Le Gac (1886-1944), alias Philippe, est un adjoint de Jean Ayral.

⁶⁷⁰ Daniel Cordier (1920-2020), alias Alain, est le secrétaire de Jean Moulin. Il assiste ensuite son successeur, Claude Bouchinet-Serreulles.

monde et on allait m'empêcher de me suicider. Alors pour la première fois depuis mon arrivée à l'hôtel Cayré, je calculais froidement pour me suicider. Je n'avais qu'à me faire abattre par la sentinelle en essayant de m'évader de force, et malgré tout, j'avais une petite chance⁶⁷¹. »

Jean Ayral avait refusé d'emporter une pilule de cyanure avec lui lors de son parachutage en France⁶⁷². Il en vient à penser au suicide car il sait qu'il mourra de toute manière. Il préfère donc se donner la mort avant de causer celle de ses camarades. Il souligne en outre l'importance de la façon de mourir, puisqu'il évoque les mains attachées lors des exécutions. Le suicide lui laisserait au moins la liberté de ses membres. C'est également la pensée de Fred Scamaroni, qui s'est suicidé dans sa cellule le 20 mars 1943 après avoir été torturé, qui conduit Jean Ayral à envisager le suicide : « Je pensais à ce qui m'avait été raconté sur la mort de Séveri et une peur terrible, vraiment affreuse s'empara de moi⁶⁷³. » Dans son cas se retrouve la bascule entre le suicide et l'évasion, le suicide est l'échappatoire ultime tandis que l'évasion est un moyen détourné de se donner la mort puisqu'il est peu probable qu'elle aboutisse. Elle laisse néanmoins une chance au résistant de s'en sortir. Jean Ayral précise dans le carnet de guerre dans lequel il relate cet épisode (ayant réussi son évasion) qu'il n'a pas été poussé par un quelconque sentiment patriotique mais uniquement par le souci d'être qui lui sont chers : « Je cherchais à ne pas parler, non par patriotisme ou par honneur ou par autres sentiments rares, mais je crois que c'était sincèrement, que c'était par peur de la torture physique qui aurait duré car je ne voulais pas gêner des amis, mais je peux dire que le patriotisme ne m'a jamais effleuré, et c'est l'amitié seule qui m'a soutenu⁶⁷⁴. » L'amitié est la grande leçon qu'il tire de son expérience de la Résistance : « Il est cependant notable que ce qui se dégage avec le plus d'intensité de toute cette période c'est que j'ai maintenant compris ce que pouvait être la valeur d'une solide amitié trempée par les difficultés. » Ce sont ces liens de fraternité avec leurs camarades qui poussent des résistants au suicide.

Dans certains cas, au contraire, ils décident de ne pas mettre fin à leurs jours afin de protéger des compagnons. Pierre Brossolette⁶⁷⁵, agent du BCRA déposé en France par avion *Lysander* le 19 septembre 1943, y devient l'assistant d'Émile Bollaert⁶⁷⁶, le délégué général du CFLN. Tous deux sont ensuite rappelés à Londres. Alors qu'ils tentent de s'y rendre par différents moyens se soldant par des échecs, ils sont arrêtés le 3 février 1944. Le 13 février, Pierre Brossolette parvient à transmettre un message à sa femme, Gilberte, dans lequel il écrit :

« Je ne me dissimule pas un instant que je suis en train de manger mon pain blanc et qu'incessamment vont commencer des épreuves autrement redoutables. Mais j'y suis résolu... Quand nous avons été fabriqués [sic], j'ai réfléchi très vite pour savoir si j'emploierais les grands moyens dont j'étais muni. Mais j'ai conclu que ce serait *ipso facto* aggraver le cas de tous les autres. Et j'ai adopté l'autre ligne de conduite. Il faut maintenant la suivre jusqu'au bout...⁶⁷⁷ »

Il choisit de ne pas ingérer la pilule de cyanure dont il est pourvu car cela reviendrait à avouer qu'il a un rôle important dans la Résistance, ce qui nuirait à Émile Bollaert. Il prend donc le parti de s'en tenir à sa fausse identité et de prétendre qu'il est Paul Boutet, représentant de commerce. Il essaie d'organiser son évasion grâce aux lettres qu'il parvient à faire passer clandestinement, demandant dès le 9 février à son épouse de lui préparer un refuge : « Je n'ai pas encore de projet précis d'avenir [...] mais il faut me trouver par Élisabeth une

⁶⁷¹ Carnets de guerre de Jean Ayral, 27 octobre 1943. Cités dans AYRAL Xavier Jean Reyès, *Héroïsme : Jean Ayral, Compagnon de la Libération*, op. cit., pp. 495-496.

⁶⁷² CHEVRILLON Claire, *Une résistance ordinaire*, op. cit., p. 118.

⁶⁷³ Carnets de guerre de Jean Ayral, 27 octobre 1943, op. cit., p. 494.

⁶⁷⁴ Carnets de guerre de Jean Ayral, 14 octobre 1943. Cités dans AYRAL Xavier Jean Reyès, op. cit., p. 467.

⁶⁷⁵ Pierre Brossolette (1903-1944). Voir annexe p. 227.

⁶⁷⁶ Émile Bollaert (1890-1978).

⁶⁷⁷ Message de Pierre Brossolette à son épouse, 13 février 1944. Cité dans BROSSOLETTE Gilberte, *Il s'appelait Pierre Brossolette*, Paris, Albin Michel, 1976, pp. 309-310.

maison absolument sûre à Rennes où on puisse toujours être reçu à tout moment. [...] Tu trouves peut-être que je n'ai pas l'air très affecté. Je le suis très suffisamment. Mais il faut tenir⁶⁷⁸. » Dans les messages suivants, il indique en détail les éléments nécessaires à son évasion. Brigitte Friang, qui doit y contribuer, étant arrêtée avant de pouvoir le faire, Pierre Brossolette ne peut finalement pas mettre ses projets à exécution.

Le désir de s'évader est commun à la plupart des prisonniers. Les mouvements et les réseaux de la Résistance incitent par ailleurs leurs membres à toujours tenter l'évasion, en particulier s'ils sont arrêtés par la Gestapo ou l'OVRA :

« Évasion : À tenter à tout prix. Courez le risque de vous faire tuer. Vous aurez une chance d'être simplement blessé et d'aller à l'hôpital. De là, on peut tenter de vous sortir. [...] Jusqu'au bout, simulez la plus grande fatigue, la terreur et donnez l'impression que vous commencez à divaguer.

Conclusion : Dans toutes les éventualités, rappelez-vous deux choses essentielles :

1°/ Pour un homme de sang-froid, il se présente presque toujours et dans toutes circonstances, une chance. Pensez-y toujours.

2°/ N'oubliez pas que vous êtes solidaire d'un réseau et que celui-ci fera tout pour vous aider. Ne perdez pas courage et espoir parce que vous êtes isolé, l'esprit de corps que vous devez toujours garder⁶⁷⁹. »

En Grande-Bretagne, avant leur parachutage en France, les résistants s'entraînent justement à libérer des prisonniers lors d'un stage : « Il y avait une pièce aménagée spécialement, où nous devions entrer par surprise et tirer immédiatement. Des silhouettes représentaient des Allemands et un résistant attaché sur une chaise. Chaque silhouette touchée tombait. Bien entendu, il fallait, de préférence, épargner le prisonnier !⁶⁸⁰ » Les résistants et les résistantes apprennent également « la manière de tenir poignard et couteau, celle de se libérer des prises, de se débarrasser de quelqu'un qui vous menace d'un pistolet dans le dos », ce qui peut leur être utile dans leur tentative d'évasion. Des évasions collectives sont parfois organisées. Le groupe de résistants mené par Max Le Bail⁶⁸¹ parvient à libérer trente-quatre prisonniers de la prison de St-Brieuc le 30 juillet 1944. Parmi les évadés se trouve Pierre Loncle⁶⁸² qui a tenté de se suicider à la suite des tortures subies⁶⁸³. Dans certains cas, les résistants tentent de libérer leurs camarades lorsqu'ils apprennent qu'ils ou elles ont essayé de mettre fin à leur vie.

« Mais le sort d'Yvette⁶⁸⁴ nous préoccupe. Elle est enceinte. Et nous avons appris qu'elle a tenté de se suicider. Retrouvée dans sa cellule, baignant dans son sang, elle a perdu son bébé et a été transférée à l'hôpital de Blois où la Gestapo la fait sévèrement garder.

La décision est prise : nous allons l'enlever de l'hôpital et la mettre à l'abri⁶⁸⁵. »

La perspective d'une évasion ou de s'en sortir en parvenant à faire croire qu'ils ont été arrêtés par erreur enjoint des résistants à ne pas se suicider. Maurice de Cheveigné⁶⁸⁶, agent du BCRA devenu radio d'un DMR après son parachutage en France en septembre 1943, arrêté par les Allemands le 4 avril 1944, pense ainsi : « Fuir l'horreur dans la mort ? Il y a belle lurette que j'ai égaré ma pilule létale. L'utiliserais-je, si je l'avais ? Sans doute pas encore. J'ai la trouille, mais ça n'est pas encore la panique⁶⁸⁷. »

⁶⁷⁸ Message de Pierre Brossolette à son épouse, 9 février 1944. Cité dans *Ibid.*, p. 309.

⁶⁷⁹ AN - 72AJ/49 dossier n° 6, pièce 1. Consignes envoyées aux agents P2 par Albert Archippe, alias S2, 1943.

⁶⁸⁰ BOHEC Jeanne, *La plastiqueuse à bicyclette*, op. cit., p. 74.

⁶⁸¹ Max Le Bail est le chef d'un groupe de résistants. Il appartient au Front national et réalise des sabotages.

⁶⁸² Pierre Loncle appartient au groupe de Max Le Bail.

⁶⁸³ AN - 72AJ/76 dossier n° 3, pièce 7a. Rapport au chef d'État-major de la Résistance PTT sur l'activité du groupe des Côtes-d'Armor, 9 septembre 1944.

⁶⁸⁴ Yvette Baumann (1919-2015) dirige le service social de Combat après l'arrestation de Berty Albrecht. Elle est arrêtée le 28 janvier 1944. Libérée par ses camarades, elle est à nouveau arrêtée et est déportée.

⁶⁸⁵ SELIGMANN Françoise, *Liberté quand tu nous tiens tome 1*, Paris, Fayard, 2000, p. 176.

⁶⁸⁶ Maurice de Cheveigné (1920-1992).

⁶⁸⁷ CHEVEIGNÉ Maurice de, *Radio libre : 1940-1945*, op. cit., p. 140.

Lorsque les résistants sont emprisonnés, ils ont plusieurs possibilités : tenter de s'évader, de se suicider, choisir de rester mutique ou bien essayer de leurrer leurs interrogateurs en les lançant sur de fausses pistes. Certains gagnent du temps en inventant de faux rendez-vous. Cela leur procure de surcroît une opportunité de s'échapper lorsque les policiers choisissent de les emmener sur les lieux afin qu'ils aident à repérer des camarades. Des résistants font ainsi semblant de se montrer coopératifs en donnant des informations, qu'ils savent être déjà connues des policiers, et en livrant des lieux qui ne sont pas usités. Stéphane Hessel⁶⁸⁸, qui a opté pour ce double-jeu, précise que « c'est un calcul dangereux car évidemment même si on ne dit apparemment qu'une chose qui en apparence ne peut pas beaucoup aider l'ennemi, il suffit qu'il ait eu un recouplement par une autre arrestation pour que tout à coup cette chose [...] revête une importance formidable⁶⁸⁹. » Il pense que c'est pour cette raison que Jacques Bingen, et d'autres résistants, se refusent à courir ce risque et préfèrent opter pour le suicide. Pierre de Vomécourt qui tente de se suicider en se taillant une veine après son arrestation (le 25 avril 1942), réfléchit justement à la possibilité de discuter habilement avec les Allemands afin de disculper des camarades : « Ne peut-il tirer parti de ce qu'il sait et que les Allemands ignorent qu'il sait ? Ne va-t-il pas pouvoir blanchir quantité de gens ? En jouant habilement, en leur disant ce qu'ils savent déjà comme s'il avouait, ne peut-il pas faire du bon travail ? Aussi cesse-t-il de se supplicier et cela juste à temps⁶⁹⁰. » Il choisit donc de ne pas aller au bout de sa tentative de suicide pour protéger ses camarades à l'instar de Pierre Brossolette.

Les chefs des mouvements et des réseaux de la Résistance donnent des consignes à leurs membres sur ce qu'il convient de faire et de dire en cas d'arrestation :

« La consigne donnée à tous les membres du TAM [groupement Tours Angers Le Mans relevant de l'ORA] en cas de capture était de tout nier.

On n'ignorait pas cependant que, sous l'empire de la torture, les plus énergiques se trouvaient obligés de passer aux aveux, mais on estimait que la consigne donnée s'imposait néanmoins pour les motifs suivants :

1° - il convient d'essayer de gagner du temps pour permettre aux camarades de se mettre à l'abri.

2° - c'est en étant résolu à ne rien dire qu'on pouvait espérer ne dire que le minimum.

3° - on pensait, et l'expérience a confirmé que, s'il est difficile, sinon impossible, de cacher à l'enquêteur ce qu'il connaît, on peut très bien lui cacher ce qu'il ignore, ce qu'il ne connaît pas ; mais ce n'est qu'en mentant qu'on peut par tâtonnement se rendre compte de ce que l'ennemi sait ou ne sait pas.

D'ailleurs, le mensonge, s'il vaut au patient quelques souffrances supplémentaires, a parfois l'avantage de décourager l'interrogateur qui ne sait bientôt plus le fonds qu'il peut faire sur les réponses qu'on lui donne⁶⁹¹. »

En Grande-Bretagne, lors du stage de sécurité, les agents apprennent des techniques leur permettant de limiter les risques d'une arrestation et de soutenir, dans une certaine mesure, les interrogatoires dans le cas où ils seraient tout de même arrêtés.

⁶⁸⁸ Stéphane Hessel (1917-2013) s'engage dans les Forces françaises libres en 1941. Il devient ensuite agent du BCRA. Arrêté le 10 juillet 1944, il est déporté le 8 août.

⁶⁸⁹ Témoignage de Stéphane Hessel, in GEORGES François, « L'esprit de Résistance : souvenirs et témoignages », *France Culture*, 27 août 1994.

⁶⁹⁰ AN - 72AJ/40 dossier n° 2, pièce 7a. Témoignage de Pierre de Vomécourt, alias Étienne, Lucas, Sylvain, recueilli par Jeanne Patrimonio, 31 octobre 1946-9 novembre 1946.

⁶⁹¹ AN - 72AJ/66 dossier n° 2, pièce 2. Rapport du lieutenant-colonel Madelin sur son activité dans l'ORA, son arrestation et sa déportation, juin 1945.

« Pour nous y préparer [à l'interrogatoire], après quelques conseils, on nous proposa un exercice. Par groupes de deux, nous devions forger un alibi pour essayer de prouver que nous étions là où nous le prétendions et non là où on nous accusait d'avoir été.

C'est avec Marcel que je préparai cet interrogatoire. Nous convînmes de dire avoir passé la soirée chez des amis. Pour cela, me fiant à ma mémoire, je posais moi-même des questions à mon camarade. [...] Je tâchais de n'oublier aucune de celles pouvant nous être posées et je logeais les réponses dans un coin de ma mémoire. Nous décidâmes que si nous tombions sur une question non prévue, nous répondrions que nous avions oublié⁶⁹². »

Des agents parachutés en France entraînent en certaines occasions des résistants et des résistantes de la métropole. Jeanne Bohec aide ainsi une résistante à se préparer à un interrogatoire éventuel, car celle-ci craint d'être appréhendée à la suite de l'arrestation de son chef.

Les résistants parviennent parfois à s'en sortir en niant tout en bloc, mais leur capacité à faire face à l'angoisse et au premier interrogatoire n'est pas identique. Alors que les Allemands obtiennent le dossier d'une organisation (l'UCR, unité de combat et de renseignement) contenant des adresses de refuges potentiels pour des opérateurs radios, les propriétaires de ces retraites sont arrêtés le 10 décembre 1943. Ils ne se sont pas compromis lors de leur arrestation, les Allemands n'ayant pas utilisé le mot de passe convenu entre les résistants. Ils soutiennent donc qu'ils ignorent tout de l'affaire et que leurs noms ont été donnés sans qu'ils sachent pourquoi. « Cependant, l'un d'eux, nommé Brindœuf, de Vervins, déprimé ou soumis à un trop dur interrogatoire, se suicid[e] au bout d'un jour de prison⁶⁹³. »

Le passage à l'acte suicidaire dépend aussi de l'instant où les résistants sont interrogés. Ceux qui sont interrogés immédiatement n'ont pas forcément le temps de songer au suicide. Lorsqu'il y a un délai d'attente, cette pensée peut les hanter. « Le délai écoulé entre l'arrestation et l'interrogatoire permet parfois au prisonnier de se reprendre, parfois au contraire, il représente des heures d'angoisse où il perd toute énergie. Tel arrêté le matin après une bonne nuit affrontera l'interrogatoire avec des forces intactes, tel autre pris au soir d'une journée fatigante le supportera moins bien⁶⁹⁴. » Jacqueline Pardon⁶⁹⁵, membre du comité directeur de Défense de la France, souligne le rôle de sa condition physique. Le soir de son arrestation, elle est enfermée dans un placard à balai au siège de la Gestapo, devant être interrogée le lendemain. Épuisée par ses activités, alors qu'elle ne dormait que quatre heures par nuit depuis plusieurs mois, elle s'endort tôt et ne se réveille qu'à neuf heures le lendemain.

« Ça a été un inconscient absolument magnifique, j'ai pas passé la nuit à attendre l'interrogatoire du lendemain, surtout qu'on m'avait dit que je serai torturée le lendemain, alors on a ouvert le placard, et j'ai demandé à aller aux toilettes, ce qui était normal et il y avait une fenêtre, on était au quatrième étage, ouverte. Je me jette ou je ne me jette pas par la fenêtre ? C'est absolument affreux parce que si je suis torturée, est-ce que je tiendrai le coup ? Alors j'ai été conduite par un Allemand qui m'a rattrapée, puis après je n'ai pas eu d'autres occasions de me jeter par la fenêtre⁶⁹⁶. »

La difficulté du passage à l'acte transparaît dans ses propos. Il tient à plusieurs éléments incluant le désir de vivre, la volonté possible de tester sa résistance à la torture et, probablement, au mode même du suicide envisagé. Elle ne dispose pas d'arme ni, de toute évidence, de poison. Le geste de se jeter dans le vide paraît

⁶⁹² BOHEC Jeanne, *La plastiqueuse à bicyclette*, op. cit., p. 85.

⁶⁹³ AN - 72AJ/67 dossier n° 4, pièce 12. Témoignages de Pierre Pène, recueillis notamment par Arthur Calmette, décembre 1945, avril 1957.

⁶⁹⁴ AN - 72AJ/66 dossier n° 2, pièce 2. Rapport du lieutenant-colonel Madelin sur son activité dans l'ORA, son arrestation et sa déportation, juin 1945.

⁶⁹⁵ Jacqueline Pardon (1921-2009).

⁶⁹⁶ Témoignage de Jacqueline Pardon. URL : <https://www.memoresist.org/temoignage/jacqueline-pardon/>

plus difficile à mettre en œuvre. André Postel-Vinay, qui pense à se suicider dès son arrestation, fait part de la difficulté du passage à l'acte suicidaire quand bien même il essaie de se convaincre de sa nécessité. Après avoir réfléchi, il conclut que le seul moyen dont il dispose pour se suicider est de se jeter dans le vide :



Division du grand quartier des hommes, Fresnes, 1932. BNF, département Estampes et photographie, EI-13 (2895), agence Meurisse, 96157 A.

« Je ne réussis à concevoir qu'un seul moyen de m'évader dans l'autre monde : il consistait à me jeter par-dessus la passerelle qui longeait ma cellule. [...] Le sol en ciment du rez-de-chaussée me donnait toute garantie de dureté. Je me dis : "Ce sera comme un coup de pistolet." Je voulais chasser toute crainte de survie.

Il restait cependant un petit problème : pour sauter dans le vide, il fallait sortir de ma cellule. Je devrais donc me tuer quand le gardien ouvrirait la porte. Sans doute l'ouvrirait-il pour me conduire à l'interrogatoire. Ce serait le dernier instant utilisable pour fausser compagnie à mes gestapistes et m'envoler vers les joies éternelles. Il ne faudrait pas le laisser passer.

Quand cet instant viendrait-il ? Dans quelques secondes, quelques minutes, quelques heures, quelques jours ? Il allait falloir me tenir prêt au suicide à tout moment, pendant une durée imprévisible. Supporterais-je jusqu'au bout une tension aussi extrême ? Garderais-je constamment la détermination nécessaire ? Je l'espérais, mais je n'en sentais pas moins l'angoisse d'un tel suicide... à réaliser quand la porte s'ouvrirait. Tout bruit de pas sur la passerelle pouvait m'annoncer l'obligation de sauter dans le vide⁶⁹⁷. »

André Postel-Vinay montre bien que ce mode de suicide est dépendant de facteurs extérieurs au détenu qui ne peut choisir le moment de sa mort. Il est contraint de mettre fin à sa vie à un instant qui ne dépend pas de lui et qu'il ne contrôle pas. André Postel-Vinay envie d'ailleurs ceux « qui se tuent d'un bon coup de pistolet au moment qu'ils choisissent [...]. Quelle exquise façon de s'enfuir dans les verts pâturages juste à l'instant où cela vous fait plaisir !⁶⁹⁸ » Cette nécessité pour lui de se tuer à un moment non choisi et subi participe à la difficulté du passage à l'acte. Il ne réussit d'ailleurs pas à se jeter dans le vide lorsque la première occasion s'en présente :

« J'étais dans ma cellule depuis deux jours. J'attendais le bruit des pas. Le 16 décembre [1941], vers dix heures, je les entendis venir. [...] Je pressentis que c'était pour moi. Ma porte s'ouvrit avec les grincements habituels. Le gardien me fit signe de sortir.

C'était l'instant de sauter dans le vide pour échapper à l'interrogatoire ; mais je ne sautai pas tout de suite. Je me dis que j'avais vingt mètres de passerelle à parcourir et que je pouvais enjamber la balustrade à n'importe quel endroit de ces vingt mètres. Je me mentais à moi-même, car je parcourus ces vingt mètres sans faire la moindre tentative de plongeon⁶⁹⁹. »

Il culpabilise à la pensée de n'avoir pas réussi à se suicider : « J'éprouvais physiquement l'horreur de ma défaillance. [...] Je vécus un horrible 16 décembre, dans un mélange d'anxiété, de honte et de fureur à mon

⁶⁹⁷ POSTEL-VINAY André, *Un fou s'évade*, op. cit., pp. 35-36.

⁶⁹⁸ *Ibid.*, p. 37.

⁶⁹⁹ *Ibid.*, pp. 41-42.

égard. » En effet, de son point de vue, s'il parle ensuite sous la torture, la faute lui en reviendra étant donné qu'il aura laissé filer une chance d'y échapper. Il se sent d'ailleurs rasséréné après sa tentative de suicide effective : « je me sentais bizarrement moins coupable depuis ma tentative de suicide : j'avais fait de mon mieux pour mourir »⁷⁰⁰. Encore davantage que la culpabilité qu'ils peuvent éprouver à l'égard de leurs camarades, c'est leur propre perception d'eux-mêmes qui conduit les résistants à envisager le suicide. Ils ne veulent pas trahir leurs compagnons ni, surtout, se trahir. André Postel-Vinay affirme : « C'était bien là le grand péril de la Résistance : on n'y risquait pas seulement sa peau, mais son honneur. [...] Si je lui avais manqué, je n'aurais pas pu continuer de vivre ; ou bien je serais devenu fou, déséquilibré par un conflit interne obsédant, par une sorte de déchirure de la personnalité⁷⁰¹. » Il tâche par la suite de se faire passer pour fou en simulant, cette fois, le suicide :

« Il fallait qu'un geste spectaculaire s'ajoute à mes migraines, tics et grimaces : il fallait simuler un second suicide. [...] Cela consistait à me crever une veine du bras gauche et à laisser couler le sang, à la mode de la Rome impériale. Ce projet présentait cependant une difficulté : pour obtenir une belle flaue de sang, il fallait percer la veine assez longtemps avant l'heure d'une visite habituelle d'Arrentz [un Allemand] ou d'un gardien. Assez longtemps mais pas trop... Ou alors, le suicide simulé deviendrait authentique. Risque admissible, tout bien pese⁷⁰². »

Le suicide, simulé, constitue cette fois un acte d'espoir et non plus de désespoir. Il peut permettre de faciliter une évasion et peut-être d'échapper aux tortures ou à la déportation. Henri Bourdeau de Fontenay⁷⁰³, membre du comité directeur de Ceux de la Résistance, évoque ainsi un autre résistant qui aurait feint le suicide :

« Arrêté, [Blanc]⁷⁰⁴ échappe à la déportation grâce à une ruse : lors de son interrogatoire, il feint de vouloir se suicider avec un rasoir Gillette qu'il avait dissimulé. Le sang coule à flots : les Allemands sont affolés. Peut-être pensent-ils que la fin de la guerre est proche (fin mai 44) : toujours est-il qu'ils envoient Blanc dans un hôpital de Neuilly pour qu'on le soigne et il échappe ainsi à la prison et à la déportation⁷⁰⁵. »

Il semble qu'Henri Bourdeau de Fontenay se trompe de résistant, ou alors que Pierre-Paul Schweitzer (Blanc) a été arrêté une seconde fois, le 21 juin 1944, puisqu'il est déporté à Buchenwald le 17 août⁷⁰⁶. Les simulacres de suicide font partie des méthodes d'échappatoire employées par les résistants car les Allemands tentent de les empêcher de mettre fin à leurs jours.

⁷⁰⁰ *Ibid.*, p. 50.

⁷⁰¹ *Ibid.*, p. 26

⁷⁰² *Ibid.*, pp. 113-114.

⁷⁰³ Henri Bourdeau de Fontenay (1900-1969).

⁷⁰⁴ Pierre-Paul Schweitzer (1912-1994), alias Blanc, dirige le Noyautage de la haute administration publique.

⁷⁰⁵ AN - 72AJ/42 dossier n° 2, pièce 3. Témoignage d'Henri Bourdeau de Fontenay, recueilli par Marie Granet, 23 novembre 1950.

⁷⁰⁶ BOSSUAT Gérard, « Pierre-Paul Schweitzer (1912-1994) : Un financier international », in CARDONI Fabien, CARRÉ DE MALBERG Nathalie, MARGAIRAZ Michel (dir.), *Dictionnaire historique des inspecteurs des Finances 1801-2009*, Vincennes, Institut de la gestion publique et du développement économique, 2012, pp. 219-221.

B) La prévention des suicides par les geôliers

Les Allemands ont tout intérêt à maintenir le plus longtemps possible en vie les résistants afin d'avoir le temps de leur soutirer des renseignements. Ils soignent ceux qui sont blessés lors de leur arrestation ou essayent de retarder leur mort afin de pouvoir les interroger. Les médecins allemands tentent ainsi vainement de retarder la mort de Georges Oreel⁷⁰⁷, membre du réseau Coty. Arrêté le 30 mai 1944 à Chambéry à la suite de l'infiltration du réseau par un agent-double, le résistant, lors de son transport dans une autre ville le lendemain, « pour en finir et mourir avant que ses forces ne cèdent sous les tortures, [s'était rué] sur une sentinelle allemande qui, dans un réflexe de défense, [l'avait criblé] de balles »⁷⁰⁸. Ses camarades apprennent ultérieurement que les Allemands « étaient fous de rage de la mort trop rapide de Oreel, tant ils [étaient] convaincus d'avoir cette fois, enfin, pris vivant celui qui allait leur permettre de détruire [son] insaisissable réseau »⁷⁰⁹. Les autorités allemandes font leur possible pour empêcher les résistants de se suicider après leur arrestation. Elles sauvent par exemple un membre de l'armée secrète ayant pour pseudonyme Richard, qui tente de s'empoisonner au cyanure. Il est par la suite déporté en Allemagne (où il décède)⁷¹⁰. Lors de son dernier interrogatoire, un Allemand offre à Anne-Marie Bauer « des pêches, de l'aspirine » et ajoute qu'il aurait accepté de lui donner un couteau, s'il n'avait craint qu'elle ne l'utilise pour s'ouvrir les veines⁷¹¹.

Les Allemands sont particulièrement attentifs au risque suicidaire en prison. Après l'armistice, ils réquisitionnent certains établissements pénitenciers français partiellement (la prison de la Santé, de Loos, les maisons centrales de Melun et Poissy) ou totalement (le Cherche-Midi, Fresnes à partir de 1943). Il y a ainsi trois types de détenus différents : les prisonniers qui relèvent de la justice française, ceux qui relèvent des tribunaux allemands mais qui sont confiés à la garde des autorités françaises et les prisonniers qui relèvent des autorités allemandes et qui sont gardés par elles⁷¹². Il arrive toutefois « fréquemment à l'occupant de soustraire des prévenus à la justice française, les autorités allemandes considérant qu'il est de leur mission de surveiller l'exercice judiciaire et pénitentiaire de la répression française »⁷¹³.

La prévention du suicide carcéral est pratiquée de longue date. Déjà à l'époque moderne, « pour prévenir le suicide carcéral, le geôlier confisque notamment les cravates, les jarretières, les ceintures et les objets contondants »⁷¹⁴. Durant la guerre, la prévention est appliquée aussi bien par les Français que par les Allemands, dans les prisons, les commissariats et au dépôt. Au dépôt, il est retiré aux détenus tous les accessoires qui pourraient leur permettre de se pendre : « Il paraît que les détenus pourraient se suicider malgré cet entassement ; aussi leur retire-t-on soigneusement lacets, cravates, serviettes et même mouchoirs pendant les huit premiers jours durant lesquels il est donc impossible de se laver »⁷¹⁵. Au bloc du commissariat de Lille, des agents ordonnent à Roger Pannequin⁷¹⁶ d'enlever tout ce qui pourrait lui servir à se pendre. Auparavant, deux inspecteurs de la brigade spéciale de police mobile de Lille lui ont garni « les chevilles d'une chaîne cadenassée. - Comme ça, pas de risque que tu te suicides... »⁷¹⁷ Arrivé à la prison de la Santé, André Postel-

⁷⁰⁷ Willem Oreel, dit Georges, (1895-1944) est belge mais participe à la Résistance en France. Voir annexe p. 231.

⁷⁰⁸ AN - 72AJ/49 dossier n° 7, pièce 3. Historique et action de Coty, transmis par Christian Simonnet, 1977-1988.

⁷⁰⁹ *Ibid.*

⁷¹⁰ AN - 72AJ/70 dossier n° 3, pièce 16. Témoignage de Robert Belvaux, recueilli par Marie Granet, 8 janvier 1947.

⁷¹¹ AN - 72AJ/60 dossier n° 1, pièce 4. Témoignage d'Anne-Marie Bauer sur son arrestation, 1958.

⁷¹² JALADIEU Corinne, « Les prisons parisiennes pendant la Seconde Guerre mondiale », in *Prisons et camps dans la France des années noires (1940-1945) 2 – Paris*, Paris, Direction de l'administration pénitentiaire, Ministère de la Justice, 2005, p. 10.

⁷¹³ *Ibid.*

⁷¹⁴ PORRET Michel, « Sur le théâtre du suicide », in *Sur la scène du crime : pratique pénale, enquête et expertises judiciaires à Genève (XVIII^e – XIX^e siècle)*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, 2008, pp. 175-206.

⁷¹⁵ AN - 72AJ/78 dossier n° 2, pièce 1. ADLER A., « Une année en prison », *L'Université libre*, 20 décembre 1944.

⁷¹⁶ Roger Pannequin (1920-2001) est un résistant des FTP.

⁷¹⁷ PANNEQUIN Roger, *Les années sans suite I Ami si tu tombes*, Paris, Le Sagittaire, 1976, p. 149.

Vinay doit également remettre sa cravate, ses bretelles et les lacets de ses souliers. « Je les vis partir avec regret : ils auraient pu servir à me pendre⁷¹⁸. »

Dans les prisons, les Allemands réalisent des fiches individuelles sur les détenus. Lorsque le détenu est un résistant qui leur semble important, ils précisent qu'il faut l'empêcher de se suicider : « D. [Jules Dumont⁷¹⁹] est un chef de terroristes, à isoler, à ligoter. Prendre toutes mesures pour que l'évasion et le suicide soient rendus impossibles⁷²⁰. » Les consignes sur la prévention des suicides concernent dans certains cas tous les résistants liés à une affaire spécifique. Le major Gieseler donne par exemple des « instructions spéciales pour le cas "Rote Kapelle" ». Cette appellation, qui signifie Chapelle rouge (ou Orchestre rouge), est donnée par la Gestapo à un groupe de résistants communistes lié à l'Union soviétique⁷²¹.

« Les prisonniers seront gardés dans un strict isolement, ils ne devront en aucun cas se voir ou entrer en contact. [...]

La lumière brûlera toute la nuit dans ces cellules.

Tant qu'il s'agit d'un homme et qu'il n'y a pas contre-ordre écrit, le prisonnier sera toujours lié et sur le dos.

Faire spécialement attention à la fuite et au suicide.

Les cellules des prisonniers numérotés seront pendant et après les heures de service contrôlées par les gardiens et les sentinelles toutes les 20 minutes⁷²². »

La première nuit au moins, les gardiens des prisons vérifient que les résistants et les résistantes n'attendent pas à leur vie en les observant régulièrement par leur judas. Claire Chevillon⁷²³ est ainsi réveillée par la lumière d'une torche électrique braquée sur elle depuis le judas : « Est-ce une forme de torture ? Non, ai-je appris plus tard, c'est simplement pour s'assurer que la première nuit le prisonnier ne se suicide pas⁷²⁴. » Agnès Humbert, également enfermée à Fresnes, précise que les gardiens pénètrent dans sa cellule lorsqu'ils ne peuvent s'assurer qu'elle est en vie de l'extérieur :

« Pour avoir moins froid la nuit, je ramène un pan de couverture sur ma tête, mon haleine fait chauffage central. Ça embête beaucoup les anges gardiens, ils me croient morte et entrent à deux ou trois dans ma cellule avec une lanterne. Leurs bottes me réveillent et, lorsque je bouge, ils grognent et font mine d'aller vérifier le camouflage de la fenêtre⁷²⁵. »

Malgré ces précautions, comme elle le signale, « il y a beaucoup de suicides ». Les mesures de prévention concernent aussi bien les femmes que les hommes bien qu'ils soient incarcérés dans des bâtiments distincts. Victor Chatenay⁷²⁶, fondateur du réseau Honneur et Patrie, lui aussi transféré à la prison de Fresnes, indique : « Et la nuit passe, les bruits de la prison me sont pénibles et les gardes sont venus, jusqu'à dix fois, allumer de l'extérieur les cellules l'une après l'autre, et regarder par le petit œil de verre⁷²⁷. » Ils parviennent à sauver de justesse des résistants qui attendent à leurs jours. Léopold Turcan, du réseau Agir, qui se taille les

⁷¹⁸ POSTEL-VINAY André, *Un fou s'évade*, op. cit., p. 28.

⁷¹⁹ Jules Dumont (1888-1943) est un militant communiste. Il est l'un des créateurs de l'Organisation spéciale. Il est arrêté fin 1942 et fusillé le 7 juin 1943.

⁷²⁰ CALET Henri, *Les murs de Fresnes 1945*, op. cit., p. 95.

⁷²¹ TIBÈRE Clément, « Orchestre rouge », in MOUTOUH Hugues (dir.), *Dictionnaire du renseignement*, Paris, Perrin, 2018, pp. 573-578.

⁷²² Traduction d'une circulaire du 16 janvier 1943 (*Kriegswehrmacht Gefängnis*, Paris). Citée dans CALET Henri, *Les murs de Fresnes 1945*, op. cit., p. 99.

⁷²³ Claire Chevillon (1907-2011) travaille avec Daniel Cordier.

⁷²⁴ CHEVRILLON Claire, *Une résistance ordinaire : septembre 1939 – août 1944*, op. cit., p. 144.

⁷²⁵ HUMBERT Agnès, *Notre guerre*, op. cit., pp. 194-195.

⁷²⁶ Victor Chatenay (1886-1985).

⁷²⁷ CHATENAY Victor, *Mon journal du temps du malheur (Angers – Fresnes – Londres – Angers)*, Angers, Éditions du “Courrier de l'Ouest”, 1967, p. 56.

veines après avoir été torturé, est sauvé grâce à l'intervention d'un gardien français : « La perte de sang qui s'ensuivit lui fit [...] perdre connaissance et Dieu sait que ce n'est pas sa faute si après l'alerte donnée par un gardien français, on lui a administré juste à temps les soins voulus pour qu'il ne passe pas⁷²⁸. »

Il arrive que les Allemands décident de cesser de torturer les résistants après qu'ils ont fait une tentative de suicide. Jacques Oudin⁷²⁹, cofondateur du mouvement des Volontaires de la liberté qui intègre Défense de la France, arrêté par la Gestapo le 30 janvier 1944, est conduit à Fresnes le 15 février. Il est « terriblement torturé : une dizaine de passages à la baignoire, quarante-huit heures de lampe aveuglante dans les yeux, coups, etc. »⁷³⁰ Le dixième jour, il tente de se suicider en s'étranglant avec du fil de fer. « Les Allemands le trouvant évanoui, le lendemain, et épuisé, auraient cessé de le torturer⁷³¹. » Il est déporté en Allemagne où il décède au camp d'Ellrich Dora. D'ordinaire, les nazis persistent à interroger les résistants surtout lorsqu'ils considèrent que ceux-ci sont détenteurs d'informations importantes. Le 11 janvier 1944, ils tentent de sauver Dominique Potier⁷³², agent de la Sûreté d'État du gouvernement belge et créateur du réseau Possum en France⁷³³, après qu'il s'est ouvert les veines. Arrêté le 29 décembre 1943 par la Gestapo, il avait été torturé à la prison de Reims. Alors que les Allemands essaient de lui poser des garrots pour arrêter l'hémorragie, il parvient à se jeter de la galerie intérieure de la prison. Il est conduit à l'hôpital où les Allemands tentent de le ranimer pour l'interroger. Il décède après plusieurs heures d'agonie⁷³⁴. André Postel-Vinay, qui est également soigné par les Allemands après qu'il s'est jeté dans le vide, s'indigne de leur attitude :

« Pourquoi me soignent-ils ? Ils font comme le chat qui joue avec la souris avant de la déchiqueter. [...] Je reçois la visite du chirurgien, en uniforme allemand. Il me demande comment ça va. Je lui dis que ça va bien – ce qui est faux – mais que je voudrais me tuer, ce qui est vrai. Il essaye de me ramener à de meilleurs sentiments, mais j'insiste avec fermeté sur ma volonté de suicide. Je le prie instamment, à plusieurs reprises, de me donner le moyen de me tuer. Je lui explique qu'il se conduit d'une façon barbare en cherchant à me guérir, puisque je suis condamné à mourir ensuite dans de bien pires conditions. Il ne veut rien entendre. Il me quitte soudain, l'air troublé, avec des gestes découragés et des protestations bizarres.

Pourquoi les médecins s'acharnent-ils à soigner ceux qu'ils devraient aider à mourir ?⁷³⁵ »

Quelques Allemands semblent partager son point de vue. Il reçoit la visite d'un adjudant de prison qui dit au gardien d'André Postel-Vinay quelques mots que celui-ci, ne sachant pas sa langue, traduit « d'après sa mimique et ses gestes : "Pourquoi diable perdons-nous notre temps à soigner des charognes de ce genre !" » Sur ce point, nous aurions pu nous entendre : je souhaitais ardemment mourir⁷³⁶. » L'exemple d'André Postel-Vinay, et d'autres résistants, montre bien que l'échec d'une tentative de suicide ne les y fait pas pour autant renoncer.

Si sauver quelqu'un qui vient d'attenter à ses jours peut paraître paradoxal voire insensé, surtout lorsqu'il est de toute manière condamné à mourir, cette pratique est pourtant répandue et d'usage même dans le milieu des résistants. Jacques Guttières, médecin au maquis de l'Ain puis du Jura, explique ainsi qu'un homme accusé de trahison a été sauvé après sa tentative de suicide :

⁷²⁸ 72AJ/35 dossier n° 4, pièce 3. HOLLARD Michel, *Bulletin numéro 3*, sur les activités du réseau Agir, communiqué à Marie Granet, 1948.

⁷²⁹ Jacques Oudin (1921-1945).

⁷³⁰ AN - 72AJ/50 dossier n° 2, pièce 5. Témoignage de Pierre Marandas, recueilli par Marie Granet, 2 mars 1957.

⁷³¹ AN - 72AJ/50 dossier n° 1, pièce 6. Témoignage de Jacques Richet, recueilli par Marie Granet, 1^{er} mai 1947, 6 novembre 1947, 20 novembre 1947.

⁷³² Dominique Potier (1903-1944). Voir annexe p. 219.

⁷³³ Le réseau Possum est un réseau d'évasion d'aviateurs alliés par avion *Lysander*.

⁷³⁴ HUSSON Jean-Pierre, « POTIER Dominique [Edgard, Dominique, Antoine] [Pseudonymes dans la Résistance : MARTIN, Jules NOLLET] », *Le Maitron*, consulté le 21/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article176091>

⁷³⁵ POSTEL-VINAY André, *Un fou s'évade*, op. cit., pp. 63-64.

⁷³⁶ *Ibid.*, p. 67.

« Nous allons ensuite à l'hôpital de Lons, où est hospitalisé Van Houten, industriel hollandais, qui, arrêté tout d'abord pendant vingt jours, puis relâché, a été peu après convaincu, au vu d'un dossier de photographies, de relations avec les Allemands. Rogier avait demandé aussitôt son arrestation, mais Van Houten avait tenté de se suicider en s'entailant le poignet, atteignant une branche de l'artère radiale. J'ai demandé aussitôt son transfert à l'hôpital des Crozets pour permettre au docteur Gallien de pratiquer une ligature des vaisseaux sectionnés. Cependant, étant donné l'état de choc du blessé il a fallu, après l'intervention, envisager une transfusion. [...] Francine, dont le mari a été fusillé par la Gestapo, n'a pas hésité à se proposer pour cette transfusion, répondant par ce geste à son devoir d'infirmière. Le docteur Beaulieu se préparait à pratiquer la transfusion, lorsque Francine a été prise d'un malaise et notre brave "Toubib" a dû avec l'aide d'une infirmière, dans des conditions difficiles, donner son propre sang⁷³⁷. »

Van Houten est par la suite condamné à mort pour intelligence avec l'ennemi. Ce parallèle montre bien que la prévention des suicides n'est pas spécifique aux prisonniers dont il est possible d'extorquer des renseignements mais est de principe en toute occasion.

C) Les solidarités carcérales

Les solidarités carcérales constituent un moyen de prévention des suicides, plus ou moins directement voulu par les gardiens des établissements pénitentiaires. Le surpeuplement des prisons, dû à l'ajout aux détenus de droit commun des communistes et des résistants victimes de différentes mesures de répression (internement administratif, détention de sûreté, détention de police, etc.⁷³⁸), rend parfois impossible l'isolement. Les détenus sont emprisonnés à plusieurs dans les cellules. Si cela pose des problèmes sanitaires⁷³⁹, cette situation permet aux détenus de ne pas rester seuls face à leur détresse. Dans certains cas, les codétenus empêchent un prisonnier de se suicider. Jacques Salon⁷⁴⁰, membre de l'OSE (Œuvre de secours aux enfants) arrêté par des miliciens le 8 mai 1944, souhaite se suicider après avoir été torturé (ayant notamment été laissé nu des heures sous la pluie), mais il en est dissuadé par un camarade de cellule : Jacques Salon « était à bout, cherchant à tâtons un clou pour se pendre, lorsqu'il trébucha sur le corps du capitaine Chambeu. Celui-ci le calma et réussit à le faire allonger sur une paillasse⁷⁴¹. » En conséquence, certains résistants prennent la précaution de demander à leurs codétenus de ne pas intervenir et de les laisser mourir. Gaston Valois⁷⁴², chef des Mouvements unis de la Résistance, est arrêté le 27 novembre 1943 par des agents de la Gestapo. Il avoue son rôle sous la torture. « Le 29 novembre, selon le témoignage d'un de ses camarades de captivité, il s'ouvre les veines dans sa cellule⁷⁴³. » Alors que ses codétenus veulent le sauver, il leur demande de n'en rien faire et meurt « après quarante minutes d'agonie »⁷⁴⁴. Le docteur Valois avait promis à ses camarades de la Résistance « qu'on ne le garderait pas vivant »⁷⁴⁵. Les gardiens de prison demandent parfois à des détenus de réconforter un prisonnier qui a essayé de se suicider.

⁷³⁷ GUTTIÈRES Jacques, *Le chemin du maquis (Villeneuve-sur-Lot, Ain, Jura) : journal de marche d'un médecin*, Paris, Éditions librairie Raynaud, 1972, pp. 175-176.

⁷³⁸ GIRAUDIER Vincent, « Prisons », in MARCOT François (dir.), LEROUX Bruno, LEVISSE-TOUZÉ Christine (collaborateurs), *Dictionnaire historique de la Résistance*, op. cit., pp. 781-782.

⁷³⁹ JALADIEU Corinne, « Les prisons parisiennes pendant la Seconde Guerre mondiale », chap. cit., pp. 14-15.

⁷⁴⁰ Jacques Salon (1914-1989).

⁷⁴¹ AN - 72AJ/82 dossier n° 4, pièce 28. « Regard sur la Résistance en France », texte d'une conférence de L. Selosse devant le Rotary-Club de Lille, 14 janvier 1958. Ce témoignage est réalisé par un résistant qui a également été emprisonné avec J. Salon.

⁷⁴² Gaston Valois (1888-1943). Voir annexe p. 216.

⁷⁴³ NAL Louis, *Mémoires posthumes*, cité in GUÉRIN Alain, *Chronique de la Résistance*, op. cit., pp. 573-574.

⁷⁴⁴ BESSE Jean-Pierre, MARQUER Jean-Luc, « VALOIS Gaston, Germain, Victor [Pseudonymes dans la Résistance : Docteur Gamma, Hoche] », *Le Maitron*, consulté le 22/02/2021. URL : <https://maitron.fr/spip.php?article157478>

⁷⁴⁵ NAL Louis, *Mémoires posthumes*, cité in GUÉRIN Alain, op. cit., p. 574.

Anne-Marie Bauer est ainsi « appelée un soir par la gardienne pour tenir compagnie à une malheureuse qui s'était ouvert les veines parce qu'elle était condamnée à mort »⁷⁴⁶.

Les solidarités carcérales se manifestent dès les premiers moments qui suivent l'emprisonnement des détenus. Elles les aident à maintenir leur moral. Alors qu'elle est enfermée dans un box, Claire Chevillon parvient à communiquer avec une détenue située de l'autre côté de la paroi. Elle indique dans son témoignage l'effet rassérénant de ces quelques paroles échangées : « On plaisante et on s'encourage... Curieux comme on est lâche quand on est seul et crâne dès qu'il y a quelqu'un d'autre »⁷⁴⁷. » Plus tard, elle rencontre « un aviateur anglais très jeune, très grand, dépassant tout le monde de deux têtes, visage rose d'enfant, l'air effaré, les yeux hagards ». Malgré son envie, elle n'ose pas lui serrer les mains « craignant de l'effaroucher et de créer un incident. Dommage. J'ai appris par la suite qu'un petit signe de fraternité en cas de détresse pouvait tout changer »⁷⁴⁸. » Les sociabilités carcérales ont une grande importance, le choc initial de l'incarcération étant un facteur de risque élevé du suicide. Les prévenus se suicident davantage que les condamnés⁷⁴⁹. De même, l'isolement dans une cellule est également un facteur du suicide⁷⁵⁰.



Intérieur d'une cellule de Fresnes. Photographie prise par l'agence de presse Meurisse, 1913. BNF, département Estampes et photographie, EI-13 (2488), Meurisse, 33313.

Les détenus tentent d'entrer en relation avec les nouveaux venus pour avoir quelqu'un avec qui communiquer et pour glaner des nouvelles de l'extérieur. André Maroselli⁷⁵¹, emprisonné à Fresnes en 1942, est interpellé par un détenu d'une autre cellule peu de temps après avoir intégré la sienne :

« Je marchais de long en large dans ma cellule pour me réchauffer, absorbé par tous les soucis qui m'assaillaient, quand à ma grande surprise, j'entendis une voix lointaine et presque imperceptible

⁷⁴⁶ AN - 72AJ/60 dossier n° 1, pièce 4. Témoignage d'Anne-Marie Bauer sur son arrestation, 1958.

⁷⁴⁷ CHEVRILLON Claire, *Une résistance ordinaire : septembre 1939 – août 1944*, op. cit., pp. 144-145.

⁷⁴⁸ *Ibid.*

⁷⁴⁹ DUTHÉ Géraldine, HAZARD Angélique, KENSEY Annie, « Suicide des personnes écrouées en France : évolution et facteurs de risque », *Population*, vol. 69, n° 4, 2014, pp. 519-549 ; REYRE Aymeric, ‘Les suicides précoces en prison et le choc de l'incarcération’, mémoire de psychiatrie, sous la direction de Cyrille Canetti, Paris 7, 2003.

⁷⁵⁰ FAZEL Seena, CARTWRIGHT Julia, NORMAL-NOTT Arabella, HAWTON Keith, « Suicide in prisoners: a systematic review of risk factors », *The journal of clinical psychiatry*, vol. 69, n° 11, 2008, pp. 1721-1731.

⁷⁵¹ André Maroselli (1893-1970).

me dire : "Allô, allô, j'entends marcher au premier étage. Y a-t-il quelqu'un ? Êtes-vous Français ? Quand avez-vous été arrêté, et pourquoi ?" Interloqué, je restai immobile un instant. Mais me rappelant aussitôt que la consigne affichée sur les murs interdisait de parler, je pensai que les geôliers employaient ce moyen pour m'éprouver. Je ne répondis pas et repris ma promenade⁷⁵². »

Les détenus sont en effet soumis à un règlement affiché dans les cellules. L'autorité militaire allemande ajoute au règlement français des consignes qui lui sont propres et qui contribuent à démoraliser les prisonniers : « il est interdit de s'appuyer aux murs, portes et fenêtres, de salir les murs ou d'y afficher ; il est interdit de faire du bruit ; il est interdit de parler avec d'autres prisonniers ou de leur remettre quoi que ce soit ; [...] il est interdit de s'adresser au gardien ; [...] Toute infraction à tout règlement d'ordre intérieur sera punie disciplinairement⁷⁵³. » Les prisonniers finissent par déroger au règlement en dépit des coups qu'ils reçoivent lorsqu'ils sont pris sur le fait.

« Quelques instants encore, et de nouveau la voix reprend : "Allô, allô, mais j'entends encore marcher, vous êtes bien un prisonnier français ? Pourquoi ne répondez-vous pas ? Ah, je sais bien, le premier jour quand on arrive, on est déprimé, on se jette sur son lit et on sanglote ; si c'est cela, vous auriez bien tort : ici les murs n'ont pas d'oreilles et encore moins de cœur. Du courage donc, et répondez-moi !" »

Alors, je risque le tout pour le tout, et je réponds : "Oui, en effet, il y a un prisonnier français." La voix reprend : "Je vous entendez mal. Voyez, sous le plafond, il y a une bouche de chaleur, à droite de la porte. Placez-vous sous ce trou pour me parler : C'est par là que vous interroge."⁷⁵⁴ »

Les détenus parviennent à communiquer entre eux par divers moyens, déployant pour ce faire une réelle inventivité. Ils parlent sous les portes, par les fenêtres et les vasistas ou en utilisant comme téléphone les conduits d'évacuation (de la tinette) et d'aération. Ils communiquent également en recourant au système morse ainsi que le précise André Devigny⁷⁵⁵, du réseau Gilbert, arrêté le 17 avril 1943 :

« Quelques coups au mur, rapprochés ; mon voisin se manifestait en ce milieu d'après-midi. Je répondis immédiatement. Puis, trois coups espacés, un arrêt, et un seul coup. C'était là un langage conventionnel. Je compris immédiatement le système : un coup par lettre, le temps d'arrêt bref marquant la dernière, un temps plus long séparant les mots. Trois coups : lettre C ; un coup, lettre A. [...] Il fallait un temps infini pour égrener ces lettres, mais le temps comptait-il pour nous ? D'ailleurs, comment le mesurer. Nous étions dans un autre monde où rien ne rappelait la vie extérieure⁷⁵⁶. »

Le temps n'est pas vécu de la même manière pour les prisonniers que pour les personnes libres. En prison, tous les jours se ressemblent et se caractérisent par leur monotonie. « Le séquençage du temps est invariable, avec un emploi du temps (réveil, promenade, repas) immuable, marqué, jour et nuit, par les rondes des surveillants⁷⁵⁷. » Généralement, les détenus ne peuvent même pas connaître l'heure, car ils doivent remettre leur montre lorsqu'ils sont écroués. « Privé de montre, et bien entendu de calendrier, vivant dans l'obscurité, on finit par perdre la notion du temps. On ne sait plus quelle est l'heure qui passe ni le jour que l'on vit. Pas un bruit, pas une sonnerie de cloche [...]. Rien. Un silence de plomb, coupé seulement par les lugubres aboiements

⁷⁵² MAROSELLI André, *Des prisons de la Gestapo à l'exil*, Montréal, Les éditions de l'arbre, 1944, p. 30.

⁷⁵³ FICHAUX Jean-Claude, « La prison d'Arras sous l'Occupation : des prisonniers témoignent », in *Prisons et camps dans la France des années noires (1940-1945) I - La province*, Paris, Direction de l'administration pénitentiaire, Ministère de la Justice, 2005, pp. 6-37, p. 11.

⁷⁵⁴ MAROSELLI André, *Des prisons de la Gestapo à l'exil*, op. cit., pp. 31-32.

⁷⁵⁵ André Devigny (1916-1999).

⁷⁵⁶ DEVIGNY André, *Un condamné à mort s'est échappé*, Paris, Gallimard, 1956, pp. 27-29.

⁷⁵⁷ RICORDEAU Gwenola, « "Faire son temps" et "attendre" : temporalités carcérales et temps vécu dedans et dehors », *Criminologie*, vol. 52, n° 1, 2019, pp. 57-72, p. 62.

des chiens de garde⁷⁵⁸. » C'est pour cette raison que les prisonniers tracent des bâtonnets marquant les jours sur les parois de leur cellule. La communication entre les détenus permet de rompre le silence et d'occuper le temps. L'ouïe prend une dimension très importante pour les prisonniers dont le regard porte toujours sur le même périmètre restreint et dépouillé. Le langage morse est commode lorsque les détenus ne peuvent se parler entre eux comme c'est le cas à la prison de Montluc à Lyon. Les conversations en morse sont pourtant possibles de la peine de mort. « Mais ces quelques coups suffisaient à donner le sentiment d'une présence et supprimaient en partie l'idée, trop bien fondée, que l'on pouvait vous faire disparaître de la façon la plus affreuse, sans que jamais personne ne puisse savoir ce qui vous était arrivé⁷⁵⁹. » Ces contacts permettent aux détenus de continuer à se sentir vivants et d'avoir quelqu'un à proximité qui se soucie de leur sort.

La séparation d'avec leur famille pèse sur le moral des résistants et des résistantes, mais penser à elle les aident aussi à se soutenir⁷⁶⁰. André Jacquelin⁷⁶¹, fondateur du journal clandestin *Bir-Hakeim*, qui a délibérément choisi de ne pas fuir au moment de son arrestation, alors qu'il avait l'opportunité de le faire, par crainte de représailles à l'encontre de ses proches, énumère les éléments qui le soutiennent moralement dont sa fille en bas âge : « L'espoir, chez la plupart d'entre nous, était la seule raison de vivre, surtout chez ceux qui avaient le bonheur ou qui, comme moi, avaient le privilège d'avoir une petite Michèle, que l'on imagine vous cherchant de ses grands yeux et n'ouvrant la bouche que pour gazouiller, voilà la merveille du monde dans ces instants tragiques⁷⁶². » L'opportunité de communiquer avec l'extérieur prend dans ses conditions une dimension considérable. De son vasistas, André Devigny parvient à entrer en contact avec un prisonnier qui a davantage de liberté de mouvement ; celui-ci lui fait part de la possibilité de correspondre avec l'extérieur et d'ainsi donner des nouvelles à sa famille.

« Je restai là, éberlué, ne pouvant croire à un tel miracle, sans détacher mon regard de ce personnage qui venait, d'une parole, de m'apporter l'ESPOIR et de transformer ma misère. [...] Depuis huit jours que je me trouvais dans cet enfer, où j'étais devenu un jouet dans les mains d'êtres qui n'avaient rien d'humain, où l'anxiété, l'angoisse et la terreur me torturaient, où j'avais atteint le tréfonds du désespoir, cette figure qui semblait amie et la parole magique qu'elle avait prononcée avaient fait jaillir en moi un tel bonheur que je ne sentais plus la courbature de mes membres ni les tressaillements de mon estomac⁷⁶³. »

Les contacts avec ce prisonnier et, par lui, avec l'extérieur, lui redonnent goût à la vie. Le lien entre le détenu et ses proches a une influence sur les conduites suicidaires. Un détenu recevant régulièrement la visite de ses proches aurait « deux fois moins de risque de mettre fin à ses jours qu'un individu qui n'en reçoit jamais »⁷⁶⁴. André Devigny réconforte par la suite son voisin de cellule (arrêté pour avoir accepté de conserver l'argent d'une juive sur le point d'être appréhendée), dont il s'est rendu compte du piètre état lors d'une promenade dans la cour. Il lui parle via le vasistas et tente de comprendre les raisons de sa détresse. Il les résume ainsi : « Pas de famille, pas d'amis, pas de travail, pas d'idéal, satisfait d'un sort aussi misérable ! Le vide absolu dans l'existence ; ni amour, ni amitié, pas même la haine qui nous hantait tous. Misérable vie qu'une vie semblable !⁷⁶⁵ » Cette énumération permet de cerner les éléments qui le soutiennent. Finalement, ne

⁷⁵⁸ MAROSELLI André, *Des prisons de la Gestapo à l'exil*, op. cit., p. 29.

⁷⁵⁹ AN - 72AJ/60 dossier n° 1, pièce 4. Témoignage d'Anne-Marie Bauer sur son arrestation, 1958.

⁷⁶⁰ Sur la solitude et l'angoisse de la séparation : QUINODOZ Jean-Michel, *La solitude apprivoisée : l'angoisse de séparation en psychanalyse*, Paris, Presses universitaires de France, 2008.

⁷⁶¹ André Jacquelin (1898-1985).

⁷⁶² JACQUELIN André, *Lettres de mon maquis*, Paris, Roblot, 1975, p. 50.

⁷⁶³ DEVIGNY André, *Un condamné à mort s'est échappé*, op. cit., p. 27. Les lettres capitales sont d'origine.

⁷⁶⁴ DUTHÉ Géraldine, HAZARD Angélique, KENSEY Annie, « Suicide des personnes écrouées en France : évolution et facteurs de risque », art. cit., pp. 519-549.

⁷⁶⁵ DEVIGNY André, *Un condamné à mort s'est échappé*, op. cit., p. 72.

pouvant songer à d'autres arguments, André Devigny affirme à son codétenu qu'il faut garder son énergie pour se battre contre les Allemands :

« - Je comprends, mais ici, là où nous sommes, nous avons tous le même devoir. Notre famille, nos amis, notre travail, notre passé ne comptent pas. Nous devons nous battre parce qu'ils sont là, contre eux et avec les autres. [...] Même sans famille, sans rien autour de soi, qu'on le veuille ou non, chacun a quelque chose à défendre... Ne jamais s'avouer vaincu, c'est déjà une victoire. Sinon, il n'y aurait qu'à se donner la mort... »

- J'ai failli le faire.

- Comment ?

- Oui... j'ai essayé de me pendre... À côté, vous avez bougé.

- Du beau travail ! Les Allemands auraient dit : "Regardez les Français, des gens sans courage. Un peu de souffrance et ils se suicident." Vous seriez parti et nous resterions là, sans vous, qui auriez déserté⁷⁶⁶. »

Pour André Devigny, l'esprit de corps de la communauté nationale revêt de l'importance. Les Français se doivent de lutter contre les Allemands à tous points de vue, y compris moral, et donc ne pas montrer que ce que leur font subir leurs gardiens et leurs tortionnaires les atteint. Il évoque implicitement la condamnation morale du suicide, en démontrant à son codétenu que cet acte de détresse placerait les Allemands en position de supériorité : « L'exemple d'un seul atteint tous les autres. Toute la prison l'aurait su. Les Allemands nous auraient vus accablés. Nous n'aurions plus osé les regarder en face, comme maintenant. La dignité est une arme, le courage en est une autre. Et quelles que soient les circonstances, nous pouvons nous en servir. » Il souligne la solidarité qui doit exister entre tous les détenus : « Ici, nous sommes tous solidaires, les souffrances des uns sont partagées par les autres⁷⁶⁷. » Selon lui, les résistants, et plus généralement les prisonniers, doivent donc s'abstenir de se suicider tant par fierté vis-à-vis des Allemands que pour se soutenir mutuellement.

Les sociabilités carcérales ne se manifestent d'ailleurs pas uniquement entre voisins de cellule, mais aussi à travers l'ensemble des bâtiments de la prison. Henriette Lasnet de Lanty⁷⁶⁸, agent de liaison du service Delbo arrêtée le 8 juin 1944, évoque Radio-Fresnes. Cette « radio » est constituée par la voix de chacun des détenus qui, à des moments particuliers le soir et le matin, lorsque les gardiens sont éloignés, demandent des nouvelles et en relaient d'autres : « Le soir, dès que gardiens et gardiennes se sont groupés dans la salle du rez-de-chaussée où ils passeront la nuit, l'émission commence, de fenêtre en fenêtre. Par des trous que certains ont pu, au risque de se faire battre, ménager dans les vitres, on a la possibilité, en y appliquant les lèvres, de lancer des messages qui sont aussitôt repris par les voisins de cellules et cheminent tout le long des bâtiments⁷⁶⁹. » Les nouvelles véhiculées concernent aussi bien le monde extérieur que le quotidien des prisonniers et des prisonnières et leurs interrogatoires. « Ce matin, il ne s'agit pas de nouvelles, de chants d'amour. Monique, cellule 165, part pour l'interrogatoire. Jean, cellule 230, appelé au tribunal. Bonne chance, Monique. Bonjour, Claude. J'y vais encore. Mais y peuvent s'amuser, j'ouvrirai pas l'bec⁷⁷⁰. » À leur arrivée, les détenus n'osent pas se joindre à ces voix, mais ils et elles en ressentent rapidement la nécessité comme le note Brigitte Friang : « J'écoute ces voix de la solidarité. Ces voix de réconfort. Moi aussi, qui pars pour la rue des Saussaies [siège de la Gestapo], j'ai besoin de cette bénédiction fraternelle. Est-ce si honteux de se reconnaître homme parmi les hommes. » Elle finit par se joindre à eux, se présente sous son pseudonyme et dit qu'elle est appelée au tribunal. Elle reçoit aussitôt des paroles de soutien. « Je ne suis plus seule dans la lutte qui m'attend. Fresnes

⁷⁶⁶ *Ibid.*, pp. 72-73.

⁷⁶⁷ *Ibid.*, p. 71. À noter qu'André Devigny est chrétien, ce qui contribue sans doute à sa position vis-à-vis du suicide.

⁷⁶⁸ Henriette Lasnet de Lanty (1896-1989).

⁷⁶⁹ LASNET DE LANTY Henriette, *Sous la schlague : Fresnes – Sarrebruck – Ravensbrück – Schönenfeld (1943-1945)*, Paris, Éditions du Félin, 2018, p. 57.

⁷⁷⁰ FRIANG Brigitte, *Regarde-toi qui meurs*, op. cit., p. 99.

m'épaule, de toutes ses cellules pleines à craquer ou solitaires, de tous ses murs de cachot gravés de messages d'adieu de ceux qui ont été fusillés et de ceux qui vont l'être⁷⁷¹. »

Les graffitis qu'elle évoque jouent aussi un rôle sur le moral des prévenus. En lisant l'inscription « Éléonore, arrêtée le 26 avril. Vive la France ! », un résistant en passe d'être interrogé reprend courage⁷⁷². Lise Lesèvre⁷⁷³, membre du service Périclès (Service national maquis), torturée par la Gestapo de Lyon au point de penser au suicide, est réconfortée par des inscriptions sur les parois d'un cachot où elle est enfermée :

« J'avoue avoir perdu mon sang-froid. [...] Je ferme les yeux sous mes mains jointes. Je crie de plus en plus fort : "Mon Dieu, Mon Dieu, venez à mon secours." Sur le mur, je vois une grande croix ! Hallucination... bien sûr ! Je suis devenue folle... Mes doigts se desserrent... [...] Non, je ne suis pas folle. La croix est bien là... Les paroles de réconfort aussi. Le Père Larue⁷⁷⁴ était arrêté depuis quelques jours. [...] Et voilà qu'il était venu à mon secours, alors que la désespérance allait s'installer en moi. Je reproduis le panneau :

“Semaine Sainte du 2 au 9 avril 1944 [côté droit une croix]

Mes Frères, prions et souffrons pour le Monde

Il deviendra meilleur et plus humain

Père Larue”

Si j'avais eu le bâton de craie avec lequel ce tableau avait été tracé, j'aurais écrit les paroles de Saint-Just sous ce tableau :

Je méprise la poussière qui me compose et qui vous parle. On pourra la persécuter et la faire mourir, mais je déifie qu'on arrache cette vie indépendante que je me suis donnée dans les siècles et dans les cieux.

Saint-Just⁷⁷⁵ »

Les graffitis permettent aux résistants et aux résistantes de s'auto-encourager, mais ils s'inscrivent également pleinement dans les sociabilités carcérales. Les nouveaux détenus prennent le temps de lire ceux qui sont gravés dans leur cellule. Ces graffitis se retrouvent dans toutes les cellules, même au cachot, alors que les prisonniers n'ont pas toujours le droit de posséder un crayon. Ils parviennent à s'en procurer par des résistants nouvellement arrêtés juste avant qu'ils ne soient fouillés et par les colis qu'ils reçoivent. Ces brèves inscriptions permettent parfois de relever le moral de résistants à bout psychologiquement.

D) Céder aux conditions de détention et d'interrogatoires

En dépit des différents moyens de réconfort que les résistants parviennent à trouver, certains d'entre eux finissent par songer au suicide. Boris Vildé évoque dans son journal la pensée suicidaire lorsqu'il se souvient de sa vie d'avant la prison : « En général je suis (je me laisse) guidé par une sorte d'instinct de conservation : il m'interdit de m'appesantir sur le passé, cela me donnant des regrets et provoquant une nostalgie aiguë, il ne veut pas non plus que j'approfondisse l'idée de la mort libératrice, cela peut mener au suicide ou en tout cas faire éprouver la douleur de la vie⁷⁷⁶. » À leur arrivée en cellule, des résistants sont privés totalement ou partiellement de nourriture. Cette privation d'un besoin élémentaire constitue un réel élément de torture. Pierre Walter⁷⁷⁷, du réseau du musée de l'Homme, emprisonné à Fresnes en 1941, dit à ses codétenus : « qu'ils se

⁷⁷¹ *Ibid.*, p. 100.

⁷⁷² RÉMY, *Mémoires d'un agent secret de la France libre tome 3*, op. cit., p. 76.

⁷⁷³ Lise Lesèvre (1901-1992) est arrêtée le 13 mars 1944.

⁷⁷⁴ François Larue (1888-1944) est un abbé résistant arrêté le 28 mars 1944.

⁷⁷⁵ LESÈVRE Lise, *Face à Barbie : souvenirs-cauchemars de Montluc à Ravensbrück*, Paris, Les nouvelles éditions du Pavillon, 1987, pp. 60-61.

⁷⁷⁶ VILDÉ Boris, *Journal et lettres de prison : 1940-1941*, op. cit., p. 37 (3 août 1941).

⁷⁷⁷ Pierre Walter (1906-1942).

dépêchent donc de me fusiller, mais qu'ils ne me laissent pas mourir lentement de faim »⁷⁷⁸. L'alimentation est restreinte pour tous les prisonniers en raison de la surpopulation, seuls les colis envoyés par leur famille leur donnent un réel apport calorique. Cependant, des résistants en sont délibérément privés dans le but de les briser, par punition et lorsqu'ils sont gardés au secret. Les solidarités carcérales ont alors un rôle essentiel. L'un des prisonniers avec qui il est entré en relation partage une partie de ses colis avec André Devigny, en lui jetant des paquets par la fenêtre. Exceptionnellement, des résistants enfermés au secret arrivent également à se faire passer de la nourriture. Le détenu qui communique avec André Maroselli en obtient grâce à un ingénieux système. « La bouche de chaleur va de la cave au quatrième étage, et communique par un trou avec chaque cellule. J'ai réussi depuis six mois à me procurer une ficelle. [...] Passez votre bras dans l'orifice, saisissez-la, et attachez-y le morceau de pain⁷⁷⁹. » Par la privation de nourriture, les nazis tentent d'abattre physiquement les résistants. C'est après qu'on lui a annoncé qu'il sera laissé « trois jours sans manger » que Pierre de Vomécourt tente de se suicider⁷⁸⁰. Les Allemands essaient aussi de miner leur moral en les privant au début de leur incarcération de lecture et de toute occupation manuelle. Ces privations contribuent probablement aux pensées suicidaires des résistants mais ne constituent pas en soi des motifs directs du passage à l'acte.

Les détenus emprisonnés dans les cellules disciplinaires ont quinze fois plus de risque de mettre fin à leurs jours que ceux qui sont enfermés dans une cellule ordinaire. Ces détenus n'ont en effet pas de contacts avec l'extérieur, ils sont souvent enchaînés et privés d'aliments. En outre, les cellules disciplinaires représentent « le niveau le plus extrême de privation sensorielle »⁷⁸¹. Avec le confinement solitaire, les privations sensorielles de lumière ou de sommeil ou, au contraire, la surexposition sensorielle aux bruits et à la lumière font partie des méthodes de torture psychologique⁷⁸². La surexposition à la lumière, qui contribue à priver de sommeil, est évoquée par des résistants et des résistantes dans les graffitis de leur cellule : « Toujours là, toujours au secret depuis 11 mois avec la lumière toute la nuit. Vivement la liberté ou la mort mais sortir d'ici. Les Nazis ont l'art de la persécution⁷⁸³. »

Certains résistants sont tentés de se suicider après avoir appris leur condamnation à mort. Les sentences de mort constituent en effet un facteur de risque du suicide⁷⁸⁴. Claude Billon⁷⁸⁵, chef de l'armée secrète pour le Rhône, condamné à mort le 16 février 1943, se suicide le 19 février⁷⁸⁶. Les suicides après condamnation à mort s'expliquent de plusieurs manières : la peur de la mort, qui peut paradoxalement conduire au suicide, le désir de ne pas se laisser tuer par les Allemands et la manière même de mourir. Raymond Aubrac relate ainsi :

« Un officier m'a lu une décision d'un tribunal militaire à Paris, qui me condamnait à mort. À partir de là, j'ai eu de quoi m'occuper l'esprit. Comment ça va se passer ? Je revoyais, comme sur une image d'Épinal, la gloire du soldat face à un peloton d'exécution et qui tombe en criant : "Vive la France !" J'en rêvais. Mais je connaissais la réalité. Dans une cellule, seul dans un coin,

⁷⁷⁸ HUMBERT Agnès, *Notre guerre*, op. cit., p. 188 (à Fresnes, 1^{er} janvier 1941).

⁷⁷⁹ MAROSELLI André, *Des prisons de la Gestapo à l'exil*, op. cit., pp. 34-35.

⁷⁸⁰ AN - 72AJ/40 dossier n° 2, pièce 7a. Témoignage de Pierre de Vomécourt, alias Étienne, Lucas, Sylvain, recueilli par Jeanne Patrimonio, 31 octobre 1946-9 novembre 1946.

⁷⁸¹ ECK Marion, SCOULFAIRE Tatiana, DEBIEN Christophe, AMAD Ali, SANNIER Olivier, CHAN CHEE Christine, THOMAS Pierre, VAIVA Guillaume, FOVET Thomas, « Le suicide en prison : épidémiologie et dispositifs de prévention », *La presse médicale*, vol. 48, n° 1, 2019, pp. 46-54.

⁷⁸² MORENO A., GRODIN MA, « Torture and its neurological sequelae », art. cit., pp. 213-233.

⁷⁸³ CALET Henri, *Les murs de Fresnes 1945*, op. cit., p. 116.

⁷⁸⁴ FAZEL Seena, CARTWRIGHT Julia, NORMAL-NOTT Arabella, HAWTON Keith, « Suicide in prisoners: a systematic review of risk factors », art. cit., p. 1723.

⁷⁸⁵ Claude Billon (1896-1943). Voir annexe p. 210.

⁷⁸⁶ PENNETIER Claude, SERRE Robert, BESSE Jean-Pierre, « BILLON Claude [BILLON Claudio] Pseudonymes : BUISSON, MERCIER, MOREAU », *Le Maitron*, consulté le 29/01/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article181551>

le nez au mur, à genoux, on attend la balle dans la nuque que le tueur ajuste paisiblement. J'avais, sous le ruban de mon chapeau, une lame de rasoir trouvée près des robinets dans la cour. Je me disais : est-ce que j'aurai le temps ?⁷⁸⁷ »

Le suicide est alors un sursaut d'orgueil et de dignité, la volonté de mourir à sa façon et de ne pas se laisser assassiner. César Vanetti⁷⁸⁸, du BCRA, condamné à mort le 8 mars 1944, se suicide la veille du jour où son exécution est prévue. Celle-ci venant d'être suspendue, c'est donc peut-être la crainte de nouveaux interrogatoires ou d'une déportation qui le pousse à mettre fin à ses jours⁷⁸⁹.

Dans leur majorité, les suicides des résistants emprisonnés sont dus aux tortures. Des résistants testent leur capacité à y faire face et se tuent lorsqu'ils ne peuvent plus les supporter. Lise Lesèvre évoque ainsi un camarade qui décide d'avaler sa pilule de cyanure alors qu'il est sur le point d'être à nouveau interrogé :

« Dans une chambre voisine, un garçon de 20 ans, très abîmé lui aussi. Comme je lui disais ma crainte de me retrouver en face de Barbie⁷⁹⁰, il m'a dit sa certitude de n'y pas retourner. Pourtant... deux ou trois jours après, un "Polizei". J'étais folle de terreur. Ce n'était pas pour moi, mais pour mon voisin. Je n'ai pas eu le temps de penser à ce qu'il devrait faire pour ne pas répondre à l'appel... Déjà des cris, des jurons, un corps crispé que les soldats traînent⁷⁹¹. »

Lise Lesèvre est elle-même torturée, ce qui la conduit à envisager le suicide. Ses tortionnaires lui ordonnent de se déshabiller car elle refuse de parler. Ils lui retirent ses vêtements en lui donnant des coups et la contraignent à achever de se dévêter entièrement. Elle se sent humiliée alors qu'elle se retrouve nue devant eux. C'est à cet instant que son courage l'abandonne. La transgression des tabous sexuels fait partie intégrante des tortures psychologiques⁷⁹². Pour des raisons culturelles, elle est encore plus traumatisante pour les femmes qui se sentent alors particulièrement vulnérables⁷⁹³. Lise Lesèvre endure ensuite le supplice de la baignoire. Elle est glissée dans l'eau glacée puis un des tortionnaires lui renverse la tête en arrière et lui pince le nez tandis qu'un autre puise de l'eau avec une boîte à biscuits et la lui verse dans la bouche. Ils l'interrogent en lui réclamant l'adresse d'un résistant, tandis qu'elle a l'impression que ses poumons s'apprêtent à se briser. Le supplice de la baignoire prend différentes formes. Lise Lesèvre est ensuite directement coulée dans la baignoire. Après deux heures de ce supplice, elle est à bout :

« La tête hors de l'eau une fois de plus, je sens la raison m'abandonner... la vie aussi. Pauvre Didier ! tant pis pour lui – mon Didier n'est pas le leur – [elle a inventé ce personnage]. J'ai tenu longtemps, trop, je vais leur dire... je leur dis.

- Rue Tronchet... demain matin... à partir de 9 heures... oui, Didier.

- Le numéro, hurlent-ils, le numéro ?

Je souhaite une mort immédiate qui m'empêche de parler. La honte me ranime. Mais ils sont déchaînés. Et la miraculeuse prière, la Bienheureuse Prière me délivre enfin ! Je donne le numéro, le 115, notre adresse⁷⁹⁴. »

Elle leur fait croire que Didier doit venir chez elle et les bourreaux cessent de la torturer ce jour-là. Elle est par la suite à nouveau torturée avec d'autres méthodes, mais le supplice de la baignoire reste sa hantise. Si

⁷⁸⁷ AUBRAC Lucie, *Ils partiront dans l'ivresse*, op. cit., p. 203.

⁷⁸⁸ César Vanetti (1893-1944). Voir annexe p. 225.

⁷⁸⁹ BESSE Jean-Pierre, THÉBAULT Michel, « VANETTI César », *Le Maitron*, consulté le 24/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article201319>

⁷⁹⁰ Klaus Barbie est le chef de la Gestapo de Lyon.

⁷⁹¹ LESÈVRE Lise, *Face à Barbie : souvenirs-cauchemars de Montluc à Ravensbrück*, op. cit., p. 73.

⁷⁹² Sur les tortures psychologiques : OJEDA Almerindo E., *The trauma of psychological torture*, Londres, Praeger, 2008.

⁷⁹³ REYES Hernán, « The worst scars are in the mind: psychological torture », *International review of the red cross*, vol. 89, n° 867, 2007, pp. 591-617, p. 606.

⁷⁹⁴ LESÈVRE Lise, *Face à Barbie*, op. cit., p. 52.

les conséquences physiques de ce supplice sont éphémères (sauf s'il est subi de manière prolongée), la souffrance ressentie au moment même où il est infligé est telle qu'elle est suivie d'une peur incontrôlable de le revivre⁷⁹⁵. Le seul procédé que trouve Lise Lesèvre pour ne plus craindre ce supplice est de se pourvoir du moyen de se suicider. Une camarade lui donne une lame de rasoir afin qu'elle puisse réparer sa robe, ce qu'elle fait, mais elle conserve ensuite la lame pour pouvoir mettre fin à ses jours à tout moment : « Alors finie la peur pour moi, la peur de la baignoire. J'étais sûre maintenant de n'y pas retourner. J'avais le moyen de leur échapper. Un moyen sûr⁷⁹⁶. » Elle parvient à garder la lame jusqu'à Ravensbrück où elle est déportée.

Le supplice de la baignoire, utilisé à l'encontre des femmes comme des hommes, conduit de nombreux résistants à envisager le suicide. Jean Bertin⁷⁹⁷, l'un des chefs du mouvement national des prisonniers de guerre et déportés, arrêté le 1^{er} juin 1944, songe au suicide après avoir été plongé dans l'eau d'une baignoire dix-sept fois de suite. Dans son cas, des excréments sont mélangés à l'eau afin d'intensifier le supplice. Il tente volontairement de s'asphyxier puis, alors qu'un Allemand lui a dit que ce supplice n'était qu'un début, Jean Bertin conçoit de se jeter d'une fenêtre des toilettes, mais la lucarne est trop haut placée pour qu'il puisse mettre son plan à exécution⁷⁹⁸. Certains résistants parviennent à soutenir le supplice de la baignoire par différents stratagèmes, soit en retenant longuement leur respiration, ayant une expérience de l'apnée, soit en se laissant volontairement noyer. Le bourreau de Simone Michel-Lévy⁷⁹⁹, qui lui fait subir huit fois ce supplice, lui reproche textuellement de faire « exprès de mourir »⁸⁰⁰. Ce conseil est d'ailleurs donné à Lise Lesèvre par un codétenu.

D'autres méthodes de torture, purement physiques, conduisent des résistants à souhaiter mourir. Anne-Marie Bauer est lentement écartelée par un système de menottes, qui attachent ses mains derrière son dos, rattachées à une corde. Plus la corde se tend, plus ses membres s'étirent. Dans son témoignage, elle déclare : « Je ne saurais maintenant retrouver cette sensation de douleur, ni la terreur qui l'accompagnait au fur et à mesure qu'elle pénétrait plus avant dans le corps ; - j'aurais préféré être battue à mort, j'aurais préféré n'importe quoi plutôt que cette douleur lente, sûre qui vous déchire progressivement⁸⁰¹. » Elle attend une heure précise avant de donner l'adresse de son propre domicile, ce qui lui accorde un répit. Elle regrette cependant de ne pas disposer de sa pilule de cyanure qu'elle a rendue la veille de son arrestation à un autre résistant. Enfermée dans sa cellule à Montluc, elle fait le point sur son sort : « Les souffrances de la veille m'avaient suffisamment terrorisée, déjà, et j'éprouvais ce sentiment d'angoisse physique, dû à la crainte d'un inconnu menaçant ; n'importe quoi pouvait arriver à mon corps ; et le corps est plus important qu'on ne le croit parfois. » La douleur physique fait ressentir aux personnes qui la subissent à quel point elles sont vulnérables, en leur rappelant qu'elles sont totalement dépendantes de leur corps⁸⁰². L'amalgame moi-corps renforce leur peur et, par conséquent, leurs pensées suicidaires. Cela a pour effet d'annihiler complètement une autre forme de torture, psychologique cette fois : le simulacre de l'exécution.

« Le premier [des interrogateurs] tira son revolver - "Vous n'avez plus rien à dire ?" [...] Je le regardais, le dos appuyé au mur – l'autre avait épaulé son arme - "Non ! pas comme cela !" ajouta le premier brutalement. Il me mit le nez au mur et appliqua son revolver froid contre mon cou. Oui ! ce n'était que cela – tout était simplifié : la pilule de cyanure ne manquerait pas trop... une détonation me fit sursauter – mais rien d'autre n'arrivait. J'en attendis docilement une

⁷⁹⁵ REYES Hernán, « The worst scars are in the mind: psychological torture », art. cit., p. 603.

⁷⁹⁶ LESÈVRE Lise, *Face à Barbie*, op. cit., p. 59.

⁷⁹⁷ Jean Bertin (1909-1974).

⁷⁹⁸ RÉMY, *Mémoires d'un agent secret de la France libre tome 3*, op. cit., pp. 77-78.

⁷⁹⁹ Simone Michel-Lévy (1906-1945) est une résistante aux PTT.

⁸⁰⁰ AN - 72AJ/77 dossier n° 1, pièce 16. Article relatif à Simone Michel-Lévy, 23 avril 1958.

⁸⁰¹ AN - 72AJ/60 dossier n° 1, pièce 4. Témoignage d'Anne-Marie Bauer sur son arrestation, 1958.

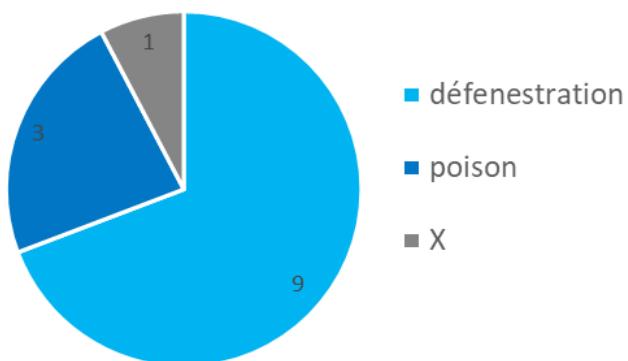
⁸⁰² ROY Gabrielle, « Torture et deuil du sujet », *Frontières*, vol. 31, n° 1, 2019.

seconde. L'homme près de moi se retourna - "C'est tout ?" - C'était tout – déception – ma peur qui s'était calmée remontait en moi : allaient-ils recommencer à me prendre comme la veille⁸⁰³ »

La douleur physique, même sans être attribuée à une méthode spécifique de torture, est véritablement le déclencheur du suicide des résistants interrogés. L'assimilation totale de l'être au corps et l'impossibilité de se soustraire à la douleur excepté dans la mort, les conduisent à la désirer et à la rechercher. Plusieurs résistants se défenestrent alors qu'ils sont interrogés (lorsque l'interrogatoire est suspendu pour un cours laps de temps). S'ils ne disposent pas de poison, se jeter dans le vide est le seul moyen qui leur permette immédiatement de faire cesser les tortures. Pierre Brossolette, qui est identifié le 16 mars 1944, soit plusieurs jours après son arrestation, en raison de la réapparition de sa mèche blanche (qu'il avait teinte), est transféré à Paris la nuit du 19 au 20 mars. Il est torturé, en étant notamment cinglé de lanières de cuir cloutées, deux jours durant. Ces tortures ne semblent au premier abord pas l'avoir démoralisé, car il se montre calme et serein lorsqu'il s'adresse à un camarade résistant également emprisonné, le jour de son dernier interrogatoire. Il est ensuite violemment interrogé deux heures durant, de dix heures du matin jusqu'à midi. Après quoi, il est transféré à demi-inconscient dans un autre bâtiment. Il profite de ce que son garde s'absente momentanément pour enjamber la fenêtre, malgré ses menottes. Il tombe sur un balcon qu'il enjambe également et se laisse choir au sol. Une fois l'alerte donnée, il est transporté à l'hôpital de la Pitié mais, malgré les efforts des radiologues et des chirurgiens pour le maintenir en vie, il décède d'une hémorragie interne⁸⁰⁴. Le jour de sa mort, 22 mars, est un mardi. Il avait peut-être envisagé qu'il pourrait se suicider ce jour-là pour enfin faire cesser les tortures car, dans ses derniers instants, il murmure à plusieurs reprises : « Tout ira mieux mardi... »

Une résistante se défenestre aussi lors de son interrogatoire. Marguerite Buffard⁸⁰⁵, qui dirige le bureau de renseignement de l'état-major des FTPF de la région lyonnaise, est arrêtée par des miliciens le 11 juin 1944 alors qu'elle est en possession de documents concernant des déraillements de trains et d'un plan détaillé du tunnel de la Croix-Rousse avec l'indication de points susceptibles d'être minés. Un rapport de la Milice indique : « Elle a été gardée dans nos locaux jusqu'au 12 juin, où, profitant d'un moment d'inattention de son gardien, elle s'est jetée par la fenêtre. Transportée à l'hôpital de la Grange-Blanche, elle est décédée le 13 juin⁸⁰⁶. »

Méthodes de suicide utilisées lors des interrogatoires



⁸⁰³ AN - 72AJ/60 dossier n° 1, pièce 4. Témoignage d'Anne-Marie Bauer sur son arrestation, 1958.

⁸⁰⁴ BROSSOLETTE Gilberte, *Il s'appelait Pierre Brossolette*, op. cit., pp. 318-319.

⁸⁰⁵ Marguerite Buffard (1912-1944). Voir annexe p. 233.

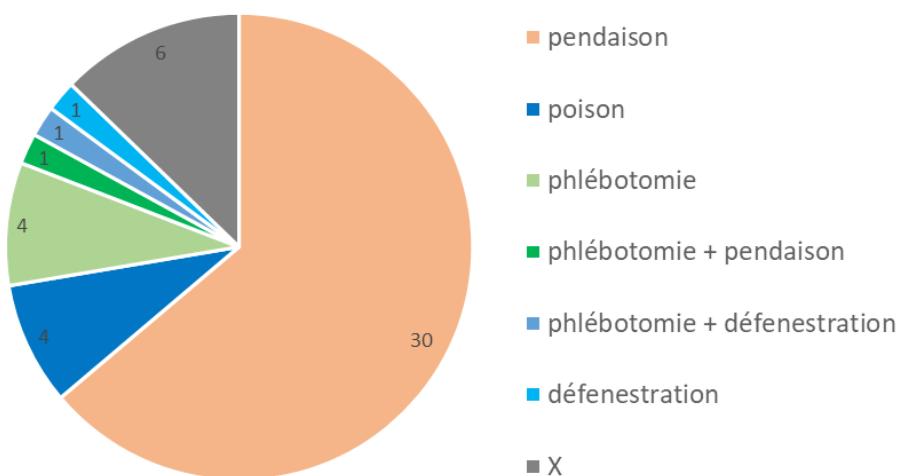
⁸⁰⁶ Archives départementales de Rhône-Alpes - 3808 W 994. Rapport de la Milice française, 19 juin 1944.

Si l'intensité de la douleur physique incite des résistants à rechercher la mort à un moment donné, l'atmosphère même de la prison, l'angoisse, l'attente et l'accumulation des tortures psychologiques font aussi partie des éléments qui les conduisent à se suicider. Des éléments qui paraissent mineurs pris séparément constituent, une fois assemblés, un contexte d'oppression⁸⁰⁷ propice à l'acte suicidaire.

E) Les moyens employés pour se suicider en prison

D'ordinaire, en prison, les suicides sont dans la majorité des cas (90 %) réalisés par pendaison ou auto-strangulation grâce aux draps du lit. « Dans une moindre mesure, on retrouve l'ingestion médicamenteuse ou l'intoxication volontaire (dans 7 % des cas environ), la phlébotomie⁸⁰⁸ (5 %) et la défenestration (2 %)⁸⁰⁹. » Ces pourcentages sont similaires dans le cas des résistants : 65 % pour la pendaison, 11 % pour la phlébotomie, 8 % pour le poison et 3 % pour la défenestration (dans 13 % des cas le moyen du suicide n'a pu être connu)⁸¹⁰.

Méthodes de suicide utilisées en prison



La pilule de cyanure est le moyen privilégié lorsque les résistants l'ont à disposition mais nombre d'entre eux n'en disposent pas ou ne l'ont pas sur eux au moment de leur arrestation. André Postel-Vinay, qui n'en a pas, a l'idée de demander tout simplement du poison à un détenu qui est chargé de distribuer la nourriture à l'heure du repas :

« Le poison eût été bien commode. Ce fut la première chose que je demandai au prisonnier qui, vers midi, m'apporta un gros morceau de pain noir [...] Mon guichet s'ouvrit ; le pain et ses compléments apparurent sur la tablette. J'entendis un chuchotement. [...] Je ne compris pas, mais je lui chuchotai moi-même : “Pourrais-je avoir du poison ?” Le temps était trop précieux pour ne pas entrer tout de suite dans le vif du sujet. J'entendis : “Non.”⁸¹¹ »

⁸⁰⁷ REYES Hernán, « The worst scars are in the mind: psychological torture », art. cit., p. 615.

⁸⁰⁸ La phlébotomie désigne l'incision d'une veine.

⁸⁰⁹ ECK Marion, SCOUFLAIRE Tatiana, DEBIEN Christophe, AMAD Ali, SANNIER Olivier, CHAN CHEE Christine, THOMAS Pierre, VAIVA Guillaume, FOVET Thomas, « Le suicide en prison : épidémiologie et dispositifs de prévention », art. cit., pp. 46-54.

⁸¹⁰ Ces pourcentages visent à donner un ordre d'idée. Ils ne sont pas tout à fait fiables en raison de la difficulté de distinguer les réels suicides et les méthodes employées pour chaque cas.

⁸¹¹ POSTEL-VINAY André, *Un fou s'évade*, op. cit., pp. 34-35.



Raoul Chollet, mort par ingestion de cyanure dans les locaux de la Gestapo de Reims, décembre 1943.

Des résistants parviennent effectivement à se procurer du poison par d'autres détenus⁸¹². La pilule de cyanure est le moyen le plus facile pour mourir pour ceux qui en disposent, car elle est directement « prête à l'emploi » et ne nécessite aucune préparation (au contraire de la pendaison). En outre, elle permet de choisir le moment de sa mort. Certains résistants préfèrent l'avaler immédiatement avant leur interrogatoire ou au début de celui-ci, à l'exemple de François Delimal⁸¹³, sans doute de crainte d'en être ultérieurement privé. Les policiers, prenant tôt conscience de son usage, tentent d'empêcher les résistants de s'empoisonner et se montrent sans doute précautionneux à ce sujet lors des fouilles. Claude Bonnier⁸¹⁴, délégué militaire régional de l'Aquitaine, arrêté le 9 février 1944 par la Gestapo, se suicide une fois dans sa cellule. Il est contraint de ne pas ajourner l'absorption de sa pilule car celle-ci est difficilement accessible, raison pour laquelle il est parvenu à la conserver. Il l'avait dissimulée dans une couture de son pantalon. Bien que menotté, il parvient à s'en saisir et l'avale⁸¹⁵.

La pilule de cyanure se présente comme un mode de suicide rapide et sûr. Elle est pourtant moins fiable qu'il n'y paraît. Robert le Planquais⁸¹⁶, agent de renseignement du sous-réseau de Tartane à Toulon, torturé, ingère du cyanure dans sa cellule, mais il survit « plusieurs jours, dans d'affreuses souffrances, le poison n'ayant pas été totalement efficace »⁸¹⁷. L'action du poison dépend du métabolisme de celui qui l'absorbe, ce qui explique sans doute qu'il ne soit pas fulgurant. Pierre de Vomécourt, qui s'est fait confisquer sa pilule de cyanure, étant parvenu à conserver six capsules de morphine, décide de toutes les avaler alors que la prise de trois d'entre elles est normalement mortelle. « Mais comme sa tension nerveuse est extrême, il se produit un cas très rare, possible cependant lorsque les nerfs sont tendus à tout rompre. La morphine n'agit pas. Au bout d'un moment, il est pris de battements de cœur épouvantables, il est couvert d'une sueur froide, et dans le noir, tombe dans un demi-coma⁸¹⁸. »

Les résistants qui sont vraiment déterminés à se suicider par crainte des tortures à venir font preuve d'une grande ingéniosité pour trouver un moyen de mettre fin à leurs jours même lorsqu'ils ne disposent pas de poison ou lorsque la première méthode qu'ils emploient échoue. Ainsi, après avoir repris connaissance, Pierre

⁸¹² GUÉRIN Alain, *Chronique de la Résistance*, op. cit., p. 561.

⁸¹³ François Delimal (1922-1944), agent du BCRA. Arrêté le 20 mars 1944, il ingère son poison le lendemain lors de son interrogatoire. Voir annexe p. 226.

⁸¹⁴ Claude Bonnier (1897-1944). Voir annexe p. 221.

⁸¹⁵ LAPEYRE-MENSIGNAC Jean, BARRÈRE Pierre, FRANC Charles, MARGARITI Guy, NANCY Jacques, *Nos combats dans l'ombre*, op. cit., p. 130.

⁸¹⁶ Robert le Planquais (-1944). Voir annexe p. 239.

⁸¹⁷ AN - 72AJ/49 dossier n° 2, pièce 14. Témoignage d'Yves Le Crom-Hubert, recueilli par Marie Granet, 11 mars 1947.

⁸¹⁸ AN - 72AJ/40 dossier n° 2, pièce 7a. Témoignage de Pierre de Vomécourt, alias Étienne, Lucas, Sylvain, recueilli par Jeanne Patrimonio, 31 octobre 1946-9 novembre 1946.

de Vomécourt cherche un autre moyen. Il ne trouve pas d'accessoire pouvant lui être utile dans sa cellule (ni morceau de métal ni clou) et ne peut casser la vitre pour en utiliser les morceaux de verre, car une sentinelle effectue une ronde toutes les dix minutes. Disposant encore de ses lacets de chaussures, il choisit de les utiliser. Il ne tente pas de s'étrangler avec « car il n'accorde aucun crédit à ce moyen », ce qui montre bien qu'il prend en compte la fiabilité de la méthode employée. Il décide de se tailler les veines grâce au bout métallique situé à l'extrémité des lacets. « Comme il a les menottes, l'opération est malaisée, et il opère assez loin de l'artère. »

Pour se tailler les veines, les prisonniers utilisent des outils très divers. Les lames de rasoir semblent être relativement faciles à se procurer (envoyées dans les colis par les proches ou bien récupérées sur les lieux de toilette directement dans les prisons). Fred Scamaroni, après avoir été torturé, utilise un morceau de fil de fer trouvé dans sa cellule à Ajaccio. « Le professeur Ceccaldi, directeur du laboratoire de l'Identité Judiciaire, a donné les indications suivantes à partir de ce fil de fer : selon cet éminent spécialiste, "Severi se serait non pas étranglé, mais dilacéré sans doute une veine jugulaire par le moyen d'un fil électrique passé sous la peau, de telle sorte qu'ayant utilisé ce qu'on peut considérer comme un lien, il était mort par hémorragie et non par strangulation"⁸¹⁹. » Albert Carraz⁸²⁰, membre du réseau Confrérie Notre-Dame et du mouvement Libération-Nord en Indre-et-Loire, torturé six heures d'affilées, tente d'abord de se suicider avec un revolver. Il parvient à subtiliser le pistolet automatique d'un de ses interrogateurs et « appuie deux fois sur la détente » mais, en raison des menottes qu'il porte, il ne peut viser juste et ne parvient pas à se tuer⁸²¹. Après être resté alité vingt-trois jours, il est à nouveau interrogé et torturé. Joseph Dietrich (officier allemand) le menace de tuer sa femme et sa fille sous ses yeux. Albert Carraz tente donc à nouveau de se suicider en s'enfonçant une épingle dans une veine, mais il ne réussit pas à se blesser véritablement. Parvenant ensuite à fendre un verre d'eau, il essaie de se sectionner une artère avec. Un gardien intervient et Albert Carraz est finalement déporté. D'autres résistants prennent comme outil leurs lunettes. Pierre Virlogeux⁸²², agent du SOE et de Combat, arrêté le 8 février 1944, se suicide dans sa cellule en s'ouvrant les veines avec les verres de ses lunettes et en se pendant⁸²³. Il est rare que les résistants utilisent simultanément différentes méthodes de suicide, ils en essaient généralement plusieurs successivement en cas d'échec. Bernard Lauvray tente ainsi d'abord de s'ouvrir les veines avec une tasse cassée puis de se pendre avec son pantalon⁸²⁴.

De nombreux résistants semblent s'être pendus, mais il est difficile de savoir s'il s'agit de suicides véritables, les nazis pendant des cadavres de résistants morts sous la torture dans les cellules. Les autopsies, qui ne sont pas systématiquement pratiquées, ne permettent pas d'établir avec certitude si la mort est advenue par un suicide. Maurice Pagenel⁸²⁵, chef départemental de l'armée secrète en Saône-et-Loire arrêté le 23 janvier 1944, est, d'après les Allemands, retrouvé pendu dans sa cellule le 29 janvier à l'École de santé des armées, avenue Berthelot à Lyon⁸²⁶. Son rapport d'autopsie précise : « La direction du sillon est celle d'une pendaison, non d'une strangulation au lien. Mais comment cette pendaison a-t'elle été réalisée ? Quel lien a été employé ? S'est-il agi d'un suicide ou d'un homicide ? Aucune de ces deux hypothèses ne peut être médicalement écartée, et nous verrons dans un instant lequel est le plus probable⁸²⁷. » Le légiste certifie que Maurice Pagenel a été

⁸¹⁹ SCAMARONI Marie-Claire, *Fred Scamaroni : mort pour la France*, op. cit., p. 221.

⁸²⁰ Albert Carraz (1901-1980).

⁸²¹ RÉMY, *Mémoires d'un agent secret de la France libre tome 3*, op. cit., p. 214.

⁸²² Pierre Virlogeux (1903-1944). Voir annexe p. 222.

⁸²³ LÉVY Gilles, CORDET François, *À nous, Auvergne ! La vérité sur la résistance en Auvergne, 1940-1944*, Paris, Presses de la cité, 1981, p. 144.

⁸²⁴ AN - 72AJ/81 dossier n° 5, pièce 12. Témoignage de l'abbé Villien, recueilli par Jeanne Patrimonio, 16 mars 1946.

⁸²⁵ Maurice Pagenel (1903-1944). Voir annexe p. 220.

⁸²⁶ Archives départementales de Rhône-Alpes - 3808 W 949. Procès-verbal établi par le commissaire de police Maurice Fribourg, 29 janvier 1944.

⁸²⁷ Archives départementales de Rhône-Alpes - 3808 W 949. Rapport du docteur Pierre Mazel, médecin-expert près les tribunaux, affaire « autopsie Pagenel », 5 février 1944.

torturé. Il conclut que « l'explication la plus probable des faits est la suivante : violemment frappé et ainsi atteint de blessures qui ne présentaient d'ailleurs aucun caractère vital, Pagenel s'est suicidé. Il a tout d'abord tenté de s'étouffer à l'aide d'un cache-nez. N'y étant pas parvenu, il s'est pendu, peut-être au moyen de sa ceinture. » Dans sa conclusion, le légiste reprécise que le suicide n'est pas certain : « Le sieur Pagenel a succombé à une pendaison, vraisemblablement suicide. »

Pour certains résistants, il est probable (bien que non confirmé) que la mort par pendaison relève d'un homicide et non d'un suicide, comme dans le cas de René Parodi⁸²⁸. Substitut adjoint au tribunal de la Seine, membre du comité directeur de Libération-Nord, il se refuse à fuir par respect pour sa qualité de magistrat lorsqu'il apprend que les Allemands perquisitionnent son domicile. Il est arrêté le soir du 6 février 1942. Le 15 avril 1942 au matin, il est retrouvé pendu au vasistas de sa cellule. Des résistants pensent qu'il a sûrement été « assassiné »⁸²⁹. De même, sa famille estime que René Parodi était un chrétien trop fervent pour que le suicide soit vraisemblable. Des éléments tangibles viennent appuyer la thèse de l'homicide. Deux témoins (un détenu affecté à l'infirmerie de Fresnes et un médecin) « savent qu'au lieu d'apporter directement le corps à la morgue, comme ils le faisaient d'habitude, les Allemands l'avaient fait déposer dans une cellule spécialement préparée, en demandant le secret sur l'opération »⁸³⁰. René Parodi a bien été torturé, ayant « des plaies saignantes sur la face interne et externe de chaque main, ainsi qu'au cou et aux pieds ». Le docteur Diamant-Berger considère qu'il ne s'est pas pendu car les traces de strangulation ne sont visibles « que sur la partie antérieure du cou et auraient été causées par une cordelette, tandis que les blessures aux mains et aux pieds pouvaient provenir de gros clous ou de brûlures »⁸³¹. Néanmoins, il n'est pas possible d'écartier définitivement l'hypothèse du suicide.

Les multiples précautions que prennent les Allemands et les gardiens des prison à l'encontre des suicides rendent ceux qui sont réalisés par pendaison suspects, même si des résistants se suicident bien par ce moyen. Certains d'entre eux conservent des ustensiles qui peuvent leur permettre de se pendre. Anne-Marie Bauer a gardé sa ceinture de cuir, mais elle ne sait pas où l'accrocher dans sa cellule pour se pendre : « Je regarde la ceinture de cuir qu'ils m'ont laissée. Où l'accrocher ? Je songe à des amis retrouvés pendus dans leur cellule... »⁸³² L'usage répandu de ce mode de mort volontaire dans les prisons tient sans doute à l'association immédiate dans beaucoup d'esprits du suicide à la pendaison. En outre, comme l'indique la réflexion d'Anne-Marie Bauer, les exemples des suicides connus marquent l'esprit et incitent à la répétition. « Le suicide est éminemment contagieux. Cette contagiosité se fait surtout sentir chez les individus que leur constitution rend plus facilement accessibles à toutes les suggestions en général et aux idées de suicide en particulier ; car non seulement ils sont portés à reproduire tout ce qui les frappe, mais ils sont surtout enclins à répéter un acte pour lequel ils ont déjà quelque penchant »⁸³³.

Les prisonniers qui n'ont pu conserver leur ceinture ou leurs bretelles utilisent les draps de leur literie. Fernand Holweck⁸³⁴ est ainsi « trouvé pendu dans sa cellule (au moyen de bandelettes de draps déchirés) lors d'un contrôle » par un sous-officier⁸³⁵. Ranimé, il décède, sans doute des conséquences de la torture, le 24

⁸²⁸ René Parodi (1904-1942). Voir annexe p. 204.

⁸²⁹ AN - 72AJ/57 dossier n° 2, pièce 9. Témoignage de Jacques Kosciuszko-Morizet, recueilli par Marie Granet, octobre 1948-novembre 1948 ; AN - 72AJ/70 dossier n° 3, pièce 19. Témoignage de Jean Texcier, recueilli par Odette Merlat, 5 juin 1946.

⁸³⁰ JEAN Jean-Paul, « René Parodi, le martyr de la résistance judiciaire », *Histoire de la justice*, vol. 22, n° 1, 2012, pp. 75-82, p. 78.

⁸³¹ *Ibid.*, p. 79.

⁸³² AN - 72AJ/60 dossier n° 1, pièce 4. Témoignage d'Anne-Marie Bauer sur son arrestation, 1958.

⁸³³ DURKHEIM Émile, *Le suicide*, *op. cit.*, p. 73.

⁸³⁴ Fernand Holweck (1890-1941) fabrique des faux papiers et aide à franchir la ligne de démarcation.

⁸³⁵ Message en allemand émanant de la prison de la Santé adressé au commandant de la prison militaire de Paris (Paris-Fresnes), 18 décembre 1941. Reproduit et traduit dans PIKETTY Guillaume, TROUPLIN Vladimir, *Les compagnons de l'aube : archives inédites des compagnons de la Libération*, *op. cit.*, p. 216.

décembre 1941. Des prisonniers utilisent également leurs vêtements. Marcel Loffel⁸³⁶, responsable interrégional du parti communiste dans l'Ouest, arrêté le 12 décembre 1942 par des inspecteurs de la police judiciaire d'Angers, se pend dans la nuit du 14 au 15 décembre à la prison Pré-Pigeon « à l'aide de lanières confectionnées avec sa chemise »⁸³⁷. Gérard Abramovici⁸³⁸, membre des jeunesse communistes, arrêté le 23 août 1943, se suicide également par ce moyen⁸³⁹.

Certains se pendent ou s'étranglent avec un foulard à l'instar de Gilbert Brutus⁸⁴⁰, qui dirigeait le service de renseignement des MUR⁸⁴¹ et d'Étienne Dusart⁸⁴², chef d'un groupe de FTP⁸⁴³. Deux femmes se seraient également suicidées en utilisant un foulard, Berty Albrecht⁸⁴⁴, chef du service social de Combat⁸⁴⁵, et Marguerite Lecomte⁸⁴⁶, qui aidait des Français à se rendre en Angleterre⁸⁴⁷. Berty Albrecht avait déjà été arrêtée deux fois, relâchée la première, elle s'était évadée la deuxième fois en simulant la folie. Elle avait ensuite informé Henri Frenay qu'elle se suiciderait si elle devait à nouveau être reprise. Berty Albrecht et Marguerite Lecomte semblent être les deux seules femmes à s'être suicidées en prison. Les résistantes ont pourtant constitué « en moyenne, entre 1940 et 1944, un cinquième de la population féminine des prisons françaises »⁸⁴⁸. Elles représentent onze pour cent des prisonniers politiques, ce qui est proche de la proportion qu'elles occupent dans la Résistance. Elles ne sont cependant que rarement condamnées à mort. La différence des sexes influence les verdicts rendus par les instances judiciaires. Le 3 janvier 1942, les juges de la cour d'appel de Nîmes retiennent « à titre de circonstance atténuante l'immaturité politique, psychologique et même sentimentale » de Bertrande d'Astier de la Vigerie⁸⁴⁹ pour la réduction de sa peine⁸⁵⁰. Membre du groupe La dernière colonne, initié par son oncle Emmanuel d'Astier⁸⁵¹, elle avait été arrêtée pour avoir participé au collage de papillons menaçant des collaborationnistes dans la nuit du 27 au 28 février 1941. Les juges considèrent que le danger de son action lui a été « en partie masqué par des influences troubles auxquelles elle a été soumise au point de vue intellectuel et sentimental... »⁸⁵² Pourtant, Bertrande d'Astier a une solide formation politique, collaborant à la revue *L'Europe Nouvelle* jusqu'en juin 1940 et étant « membre de l'équipe de Jean Giraudoux commissaire général à l'Information »⁸⁵³. Les Allemands sont par ailleurs moins méfiants envers les femmes que les hommes, raison pour laquelle elles sont privilégiées pour exercer la fonction d'agent de liaison. Les

⁸³⁶ Marcel Loffel (1901-1942). Voir annexe p. 209.

⁸³⁷ Archives départementales de Maine-et-Loire - 18 W 70. Lettre du capitaine de gendarmerie Clavel au secrétaire d'État à l'Intérieur et à la Direction générale de la police nationale sur les suicides de Roger Mace et de Marcel Loffel, 14 décembre 1942.

⁸³⁸ Gérard Abramovici (1915-1943) est un roumain juif. Voir annexe p. 215.

⁸³⁹ BESSE Jean-Pierre, NICOLAS Jean-Paul, « ABRAMOVICI Gérard [Pseudonymes : Guy ou Jean] », *Le Maitron*, consulté le 04/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article9647>

⁸⁴⁰ Gilbert Brutus (1887-1944) est arrêté le 1^{er} mars 1944. Il est trouvé pendu le 7 mars. Voir annexe p. 225.

⁸⁴¹ FRÉNAY Étienne, ROQUES Christian, « BRUTUS Gilbert, Jacques, Alphonse », *Le Maitron*, consulté le 06/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article158445>

⁸⁴² Étienne Dusart (1898-1944). Voir annexe p. 229.

⁸⁴³ LEQUIN Yves-Claude, PONNAVOY Jean-Louis, « DUSART Étienne », *Le Maitron*, consulté le 07/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article204172>

⁸⁴⁴ Berty Albrecht (1893-1943). Voir annexe p. 212.

⁸⁴⁵ ALBRECHT Mireille, *Vivre au lieu d'exister : La vie exceptionnelle de Berty Albrecht, compagnon de la Libération*, Paris, Éditions du Rocher, 2001, p. 12.

⁸⁴⁶ Marguerite Lecomte (1888-1942). Voir annexe p. 205.

⁸⁴⁷ NICOLAS Jean-Paul, « LECOMTE Marguerite, Julia, Marie, née Le Baron », *Le Maitron*, consulté le 23/01/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article187197>

⁸⁴⁸ JALADIEU Corinne, « Les prisons parisiennes pendant la Seconde Guerre mondiale », chap. cit., p. 18.

⁸⁴⁹ Bertrande d'Astier de la Vigerie (1914-1967).

⁸⁵⁰ DOUZOU Laurent, *Notes de prison de Bertrande d'Astier de la Vigerie : 15 mars-4 avril 1941*, Paris, Institut d'histoire du temps présent, « Les cahiers de l'IHTP », 1993, p. 33.

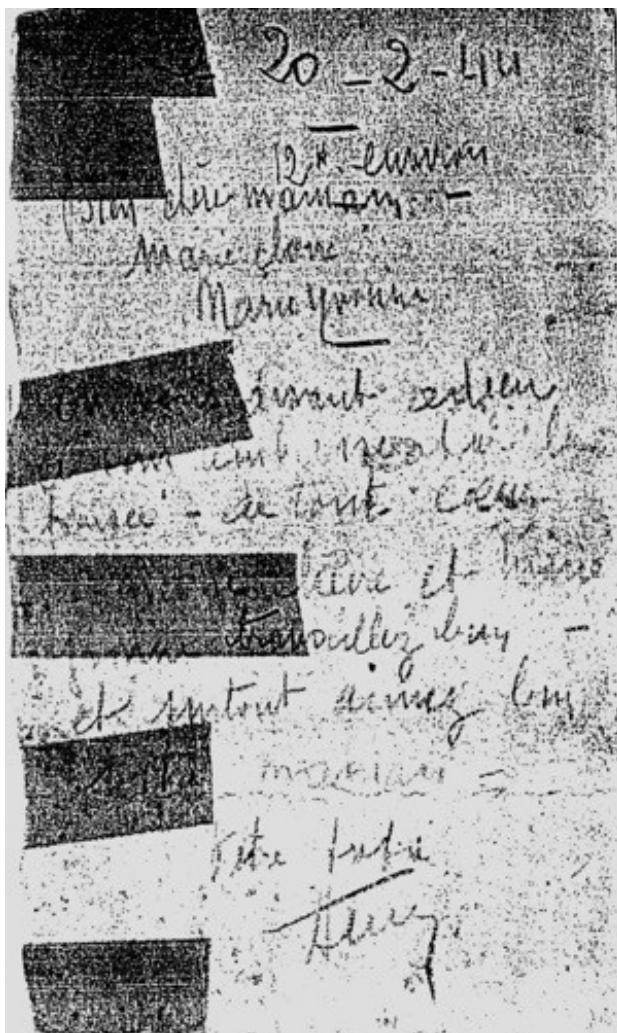
⁸⁵¹ Emmanuel d'Astier de la Vigerie (1900-1969) fonde ensuite le mouvement Libération-Sud et son journal *Libération*.

⁸⁵² Jugement du 3 janvier 1942 cité dans *Ibid.*

⁸⁵³ DOUZOU Laurent, *Notes de prison de Bertrande d'Astier de la Vigerie, op. cit.*, p. 34.

rôles qui leur sont attribués dans la Résistance, très rarement dans les comités directeurs, expliquent aussi peut-être que peu d'entre elles se suicident. Les femmes, prisonnières incluses, ont de manière générale moins tendance à se donner la mort que les hommes⁸⁵⁴.

Les défenestrations sont exceptionnelles dans les prisons, les résistants utilisent principalement ce moyen lors de leurs interrogatoires. Ils peuvent rarement laisser un dernier message avant leur mort. Lorsqu'il enjambe la balustrade de la prison et se jette dans le vide, André Postel-Vinay tente de crier « Vive la France ! » mais son hurlement « s'embrouille » dans sa gorge⁸⁵⁵. De même, Fred Scamaroni accroche sur sa poitrine un morceau de papier sur lequel il a écrit avec son sang : « Je n'ai pas parlé. Vive de Gaulle, vive la France⁸⁵⁶. » Aimé Mabilais⁸⁵⁷, membre de l'ORA, laisse un message à l'attention de ses proches, qu'il rédige sur le règlement de la prison avant de se suicider le 20 février 1944⁸⁵⁸. Il n'y fait pas référence à son patriotisme, souhaitant simplement à sa famille d'être heureuse.



Lettre d'Aimé Mabilais à sa famille, 20 février 1944.

⁸⁵⁴ LIEBLING Alison, « Suicide amongst women prisoners », *Howard journal*, vol. 33, n° 1, 1994, pp. 1-9.

⁸⁵⁵ POSTEL-VINAY André, *Un fou s'évade*, op. cit., p. 43 (17 décembre 1941).

⁸⁵⁶ SCAMARONI Marie-Claire, *Fred Scamaroni : mort pour la France*, op. cit., p. 221.

⁸⁵⁷ Aimé Mabilais (1901-1944). Voir annexe p. 223.

⁸⁵⁸ FICHAUX Jean-Claude, « La prison d'Arras sous l'Occupation : des prisonniers témoignent », chap. cit., p. 24.

Les suicides des résistants emprisonnés ont donc des causes diverses. Le choc de l'incarcération en conduit à se suicider immédiatement, tandis que d'autres cherchent à mettre fin à leur vie après avoir été éprouvés par les conditions de leur détention et/ou de leurs interrogatoires. En dépit des précautions prises à l'encontre des suicides, les résistants tentent, et dans certains cas réussissent, à mettre fin à leurs jours en recourant à toutes les possibilités qui s'offrent à eux. Ils se soucient moins de la méthode elle-même que de son efficacité, dans la recherche d'un suicide à tout prix. Si certains conservent l'espoir de s'évader, évasion et suicide sont deux notions très entremêlées, une tentative d'évasion ratée pouvant conduire à la mort. André Devigny déclare à un codétenu : « À la première occasion, je suis prêt à tout risquer pour filer. Je veux mourir en beauté⁸⁵⁹. » Le suicide apparaît véritablement comme l'ultime échappatoire.

Partie III Mémoire(s) des suicides

Chapitre 7 La perception des suicides par le milieu résistant

A) Le suicide entre tabou, instrumentalisation et nécessité

Très peu de résistants semblent penser à la condamnation morale et séculaire du suicide. Boris Vildé, alors qu'il est emprisonné à Fresnes, y songe cependant. Il réfléchit aux différents types de suicide, les considérant majoritairement comme des actes lâches dus à la contingence des événements :

« Le suicide est un acte de suprême volonté humaine tant qu'il n'est pas motivé par aucune raison extérieure, autrement c'est un accident ou une lâcheté. [...] »

Suicide. Acte où l'homme se dépasse et se réalise, partant une mort *naturelle* de l'homme. Mais il est rare qu'il soit ceci (même Kirilov des *Possédés* est *obligé* au suicide)⁸⁶⁰. Outre cette forme, la seule pure, il en existe : accident (souvent lâcheté) provoqué par l'impulsion de l'instant, si la tentative ne réussit pas, le candidat en est ravi et reste plus que jamais attaché à la vie (la plupart des cas rentrent dans cette catégorie) ; acte de *conservation* de soi, par exemple, un vieillard qui s'aperçoit de la perte de ses facultés mentales, un prisonnier qui a peur de parler sous menace de torture, un malade qui ne veut pas souffrir ; enfin un suicide de *convenance* (un joueur qui a perdu l'argent d'autrui, etc.) qui rentre en fait dans la catégorie des accidents, avec cette différence qu'il est provoqué en totalité par le moi social et est en quelque sorte un auto-châtiment. Seul le premier est un vrai suicide⁸⁶¹. »

D'après sa classification, les suicides des résistants entreraient dans la catégorie « d'actes de conservation de soi », ce qui est légitime dans certains cas, les résistants souhaitant tant éviter les souffrances physiques que conserver leur honneur par le suicide. Malgré cela, sa catégorisation ne prend pas en compte l'aspect altruiste des suicides qui visent à protéger des camarades. Lorsqu'il note dans son journal ses réflexions sur le suicide, Boris Vildé ne pense pas à se suicider par crainte de la torture, dont la pratique est encore très peu connue lorsqu'il écrit ce passage en août 1941, mais pour échapper à une possible déportation en Allemagne. Les suicides, hormis pour certains résistants chrétiens, sont pourtant peu perçus comme des actes négatifs et condamnables puisqu'ils paraissent nécessaires. L'éventualité de céder aux tortures, qui ne peut être niée tant qu'elles n'ont pas été éprouvées, et ses conséquences aussi bien pour la vie de camarades que pour la Résistance rendent, du point de vue de la plupart des résistants et des services de renseignement (le BCRA et le SOE), indispensable la précaution de se pourvoir du moyen de mettre fin à ses jours.

⁸⁵⁹ DEVIGNY André, *Un condamné à mort s'est échappé*, op. cit., p. 74.

⁸⁶⁰ Dans *Les démons (Les possédés)* de Féodor Dostoïevski, Kirilov se tue pour prouver la liberté de l'Homme et la non-existence de Dieu.

⁸⁶¹ VILDÉ Boris, *Journal et lettres de prison : 1940-1941*, op. cit., p. 52 (26 août 1941).

La nécessité du suicide pour être sûr de ne rien dévoiler incite les résistants à en parler entre eux. Les chefs évoquent le suicide dans leurs consignes mais le terme même de « suicide » semble peu être employé. Les expressions utilisées sont « tuez-vous par n’importe quel moyen »⁸⁶² et « mourir plutôt que tomber aux mains de l’ennemi porteur de documents précieux ou qui risquent de provoquer d’autres arrestations »⁸⁶³, probablement en raison de la charge symbolique associée au suicide. Le terme même de « suicide » est d’ailleurs employé ironiquement dans la presse clandestine pour désigner Philippe Pétain en le nommant le « maréchal-suicide »⁸⁶⁴. Le substantif suicide est également utilisé pour condamner la propagande allemande (« Ne nous laissons pas berner par cette propagande à double face, si nous voulons éviter le suicide national⁸⁶⁵. ») et la censure de la presse française : « En bon français, voici ce qui est proposé à ceux qui ont la mission de diffuser la pensée française : Suicidez-vous. Si vous ne le faites pas de bon gré, nous vous y aiderons sans retard⁸⁶⁶. » C’est à nouveau le verbe suicider qui sert à condamner le sabordage de la flotte de Toulon lors de l’invasion de la zone dite libre, alors que les navires auraient pu rejoindre les Alliés : « La Flotte, indignement dirigée, n’a pu que se suicider pour échapper à l’Allemagne⁸⁶⁷. » La condamnation du suicide est donc bien perçue par les résistants, qui s’en servent dans leur propagande. Ils associent cette condamnation à l’usage même du mot, devant par conséquent utiliser des périphrases pour l’évoquer quand le suicide est envisagé pour eux-mêmes.

Les suicides des résistants sont peu mentionnés. Leur désir de mourir est pourtant relevé dans les articles qui dénoncent le traitement des détenus et les tortures qu’ils subissent. Ainsi, dans un « rapport concernant les brutalités émanant des policiers de la 10^e brigade politique [...] sur des inculpés de menées anti-vichyssoises et anti-allemandes, arrêtés à Lyon, St-Étienne, Grenoble, Vienne et Roanne », les rédacteurs du journal *Bir-Hakeim* évoquent un détenu qui « eut tellement à souffrir de brutalités sans nom, qu’il demandait la mort, en ayant le courage de ne rien avouer »⁸⁶⁸. Le mot suicide n’est pas employé, probablement pour mieux souligner la cruauté même des tortures et ne pas donner l’idée d’une faiblesse de celui qui les subit. Dans le numéro de *Défense de la France* du 14 juillet 1943, c’est aussi la perspective de la mort comme unique voie de recours face à la souffrance qui est mise en évidence : « L’ennemi et ses complices tentent de nous frapper de terreur. Pour effrayer ceux qui combattent ils emploient les tortures, tortures d’une telle atrocité qu’au près d’elle la mort est une délivrance⁸⁶⁹. » Philippe Viannay évoque à nouveau ce désir de mort à l’occasion de la commémoration de la signature de l’armistice de 1918, le 11 novembre 1943 : « Nous ne pouvons pas ne pas témoigner. Il faut que le monde entier sache ce qui a été commis sur la terre de France : femmes enceintes frappées, brutalisées, mourant de faim, mutilés de l’autre guerre massacrés comme otages. Tortures atroces qui font hurler aux plus courageux “Tuez-moi donc,achevez-moi”⁸⁷⁰. »

Le silence semble être fait sur les suicides effectifs probablement pour plusieurs raisons : d’une part à cause de la condamnation morale du suicide (les suicides pouvant être mal compris par les personnes extérieures à la Résistance) et d’autre part pour indiquer le moins possible nommément de résistants (pour des raisons de sécurité et parce que les résistants suicidés ont pu être arrêtés sous des pseudonymes). En outre, les résistants ont parfois du mal à connaître le sort des leurs. Ainsi, les rédacteurs de *Combat* qui évoquent la mort de Berty Albrecht dans leur numéro de décembre 1943 (alors qu’elle est décédée en mai), restent flous sur ses circonstances. Il y est indiqué qu’au début de l’été la Gestapo a arrêté la « plus vieille collaboratrice » d’Henri

⁸⁶² AN - 72AJ/49 dossier n° 6, pièce 1. Consignes envoyées aux agents P2 par Albert Archippe, alias S2, 1943.

⁸⁶³ AN - 72AJ/57 dossier n° 6, pièce 8. Essai sur l’histoire des Forces unies de la jeunesse (1940-1945) dans l’Ain, sans date.

⁸⁶⁴ Par exemples dans *Combat*, n° 38, décembre 1942 et n° 52, décembre 1943.

⁸⁶⁵ « Nazisme et communisme », *Défense de la France*, n° 12, 20 mars 1942.

⁸⁶⁶ PELLETIER, « Ordonnances allemandes », *Défense de la France*, n° 13, 10 avril 1942.

⁸⁶⁷ INDOMITUS (Philippe Viannay), « Que va faire la France ? », *Défense de la France*, n° 23, 1^{er} décembre 1942.

⁸⁶⁸ « Rapport », *Bir-Hakeim*, n° 2, avril-mai 1943.

⁸⁶⁹ « Français, libérez-vous de la crainte... », *Défense de la France*, n° 36, 14 juillet 1943.

⁸⁷⁰ INDOMITUS, « 11 Novembre. Fête des martyrs », *Défense de la France*, n° 41, 11 novembre 1943.

Frenay « qui payait de sa vie à Fresnes, quarante-huit heures plus tard, le crime de patriotisme »⁸⁷¹. C'est involontairement que les rédacteurs sont imprécis sur les modalités du décès. En effet, plusieurs versions sur la mort de Berty Albrecht ont rapidement circulé : elle aurait été décapitée, fusillée ou elle se serait suicidée. Le suicide n'est confirmé que bien après la fin de la guerre, grâce à une archive retrouvée à Fresnes.

Il est difficile aux résistants de savoir si leurs camarades se sont suicidés en raison des faux suicides. Dans le numéro de mars 1943, les rédacteurs de *Combat* rendent ainsi hommage à l'un des leurs : « Il est mort dans une cellule de la Gestapo des tortures atroces qu'il a endurées pendant une quinzaine de jours. Ces bourreaux n'ont pas réussi à le faire parler. Il les a dédaignés de ses silences. Ils n'ont su que maquiller son meurtre en suicide⁸⁷². » Il s'agit probablement de Claude Billon qui a rejoint *Combat* en avril 1942 avant de devenir chef régional de l'armée secrète. Il est apparemment mort le 19 février 1943 plusieurs jours après son arrestation. Dans un rapport sur l'armée secrète daté du 3 juillet 1943, le général René Desmazes déclare que le capitaine d'aviation Billon parvient à s'échapper après son arrestation mais qu'il « est repris quelques jours plus tard, emmené à Vichy où il est mis à mort par les Allemands qui prétendent qu'il s'est suicidé »⁸⁷³. Il semble toutefois qu'il s'agisse en réalité bien d'un suicide. Alfred Salvatelli⁸⁷⁴, responsable de l'armée secrète en Haute-Loire, précise dans un témoignage : « Mon chef régional Buisson, ex Moreau de son vrai nom capitaine Billon, arrêté huit jours avant moi, devait se pendre dans sa cellule voisine à la mienne, la même nuit vers cinq heures du matin, sa condamnation à mort ayant précédé la mienne de quelques minutes suivant ses propres déclarations transmises [...] avant son suicide⁸⁷⁵. » En outre, le suicide de Claude Billon est notifié dans une fiche de la *Wilhelmstraße* (le ministère allemand des affaires étrangères) : « Le capitaine Billon qui, arrêté, s'est suicidé, était chef de la première région de l'armée secrète⁸⁷⁶. »

C'est parfois avec raison que les résistants dénoncent des morts sous la torture maquillées en suicides, ainsi qu'ils le font pour Suzanne Lanoy⁸⁷⁷, responsable du Front national du Pas-de-Calais. Des policiers allemands qui recherchaient son mari, René Lanoy, responsable départemental du Front national, l'arrêtent chez elle le 29 février 1944. Suzanne Lanoy est écrouée à la section allemande de la prison de Cuincy. Alors qu'elle est enceinte, elle est torturée cinq jours durant. Elle décède le 7 mars. Sa mort est présentée comme résultant d'un suicide à sa famille et au sous-préfet de Douai⁸⁷⁸. Elle est évoquée dans *La Pensée française*, le journal clandestin des instituteurs et des professeurs du Nord et du Pas-de-Calais : « Suzanne Lanoy n'est pas morte dans cette illumination des champs de bataille [...]. Elle est morte dans l'ombre d'un cachot, morte dans les tortures et les abominables souffrances de la chair martyrisée. Mais elle est morte sans que le corps trahisse l'esprit. [...] Et à l'abri du regard des hommes, dans les ténèbres d'une prison, dans un dernier geste d'une écrasante horreur le bourreau hitlérien a pendu un cadavre⁸⁷⁹. » *L'Université libre* (organe des comités universitaires du Front national) lui consacre également deux articles. Le premier, succinct dans un encadré de la une du journal, dit explicitement que son décès a été fait passer pour un suicide : « Elle fut soumise aux tortures d'usage et trois jours plus tard sa famille apprenait qu'elle s'était "suicidée"⁸⁸⁰. » Le deuxième article, paru dans le numéro suivant du journal, donne des détails dont certains ont été fournis par ses codétenues :

⁸⁷¹ « La Résistance au C.F.L.N. », *Combat : organe des mouvements unis de résistance*, n° 52, décembre 1943.

⁸⁷² « Un de nos amis vient de mourir », *Combat : organe des mouvements de résistance unis*, n° 42, mars 1943.

⁸⁷³ AN - 72AJ/36 dossier n° 2, pièce 4a. Rapport du général René Desmazes sur l'Armée secrète, 3 juillet 1945.

⁸⁷⁴ Alfred Salvatelli (1894-).

⁸⁷⁵ AN - 72AJ/46 dossier n° 3, pièce 13. Témoignage du commandant A. Salvatelli, communiqué à Marie Granet, 1956.

⁸⁷⁶ AN - 72AJ/72 dossier n° 1, pièce 14. Fiche tirée de documents de la *Wilhelmstraße*.

⁸⁷⁷ Suzanne Lanoy (1913-1944). Son nom de jeune fille est Blin.

⁸⁷⁸ LACOUR-ASTOL Catherine, *Le genre de la Résistance. La Résistance féminine dans le Nord de la France*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, pp. 317-318.

⁸⁷⁹ « Hommage à Suzanne Lanoy », *La Pensée française*, n° 2, avril-mai 1944.

⁸⁸⁰ *L'Université libre*, n° 94, 1^{er} mai 1944.

« Pendant cinq jours, elle fut interrogée sans arrêt, laissée sans nourriture et sans boisson. [...] Le samedi 4 mars elle fut emmenée à la prison de Cuincy ; le mardi 7 mars, à l'issue d'un interrogatoire, elle mourait. Ses codétenues avaient entendu sans arrêt ses cris de douleur.

Les Allemands ont déclaré d'abord à la famille qu'elle était morte d'une crise cardiaque, puis qu'elle s'était pendue. Ses parents n'ont pu voir que son visage, et les Allemands ont refusé de rendre le corps. Il ne fait aucun doute que Suzanne Blin-Lanoy soit morte dans les tortures. Honneur à sa mémoire⁸⁸¹. »

Les morts maquillées en suicides sont aussi dénoncées dans des tracts. L'un d'eux évoque Thérèse Pierre⁸⁸², membre du Front national, arrêtée par des agents de la Gestapo le 21 octobre 1943 et écrouée à la prison Jacques Cartier de Rennes. Elle y est torturée par des agents de la brigade anticomuniste. De sa cellule, elle parvient à communiquer avec des détenues voisines. Elle leur affirme qu'elle ne parlera pas. La veille de son décès, elle leur dit : « Ils n'ont rien obtenu de moi. » Le lendemain, 26 octobre, elle est retrouvée pendue aux barreaux de sa cellule avec l'un de ses bas. Louis Pétri⁸⁸³, commandant FTP en Ille-et-Vilaine, est persuadé qu'il s'agit d'un homicide : « De toute évidence, c'était là une mise en scène allemande pour faire croire à un suicide. Mais quelle invraisemblance que, martyrisée comme elle l'était, au point de ne plus pouvoir marcher, elle ait eu la force de se pendre ! La Gestapo, en maquillant son crime de si grossière façon,achevait de le signer⁸⁸⁴. » Dans le tract, il est précisé : « elle fut battue sauvagement à la tête, aux jambes, sur tout le corps, à tel point qu'elle dut se traîner à terre pour regagner sa cellule où le lendemain, elle fut retrouvée morte. C'est alors que les assassins tentèrent de camoufler leur crime en répandant la version que Thérèse Pierre se serait suicidée⁸⁸⁵. » Joseph Lendormy⁸⁸⁶, organisateur de groupes de sabotage qui est arrêté le 5 décembre 1943 et emprisonné à la prison Jacques Cartier, confirme plus tard cette assertion, déclarant : « Ils torturaient un homme. De ma cellule, j'en ai entendu un dire : "Arrête de lui taper dessus, tu vas faire comme avec Thérèse Pierre, tu vas le tuer."⁸⁸⁷ » Les morts maquillées en suicides choquent peut-être encore davantage les résistants lorsqu'elles concernent des femmes, puisque les hommes sont peu évoqués alors que plusieurs d'entre eux sont aussi concernés.

La plupart du temps, les bourreaux emploient les pendaisons pour dissimuler leurs assassinats. Néanmoins, ils utilisent parfois d'autres méthodes telles que la simulation de défenestration. Gienia Mejerson⁸⁸⁸, épouse d'Aron Brinkier, résistant arrêté le 1^{er} juin 1944 et déporté à Auschwitz, aurait été défenestrée par des miliciens. Son corps est retrouvé intact, ce qui confirme qu'il s'agit d'un faux suicide⁸⁸⁹. De même, les autorités allemandes prétendent qu'Alfred Roux, militant communiste, se serait suicidé en sautant du balcon intérieur de la prison militaire de la Roche-sur-Yon, mais un témoin de la mise du corps dans le cercueil a observé ce qui pourrait être la trace de sortie d'un projectile au niveau de sa gorge⁸⁹⁰. Dans au moins un cas, les Allemands font passer une exécution sommaire (celle de Martial Pleinecassagne⁸⁹¹) pour un « suicide par

⁸⁸¹ « Hommage à Suzanne Blin-Lanoy », *L'Université libre*, n° 95, 15 mai 1944.

⁸⁸² Thérèse Pierre (1908-1943).

⁸⁸³ Louis Pétri (1919-1984).

⁸⁸⁴ Témoignage de Louis Pétri. Consultable sur <http://memoiredeguerre.free.fr/cvr/ch5.htm>

⁸⁸⁵ Tract cité dans HUSSON Jean-Pierre, HUSSON Jocelyne, « PIERRE Thérèse, Madeleine [Pseudonyme dans la Résistance : Madeleine] », *Le Maitron*, consulté le 02/03/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article126283>

⁸⁸⁶ Joseph Lendormy (1913-).

⁸⁸⁷ Joseph Lendormy cité dans « La résistante Thérèse Pierre honorée à Fougères », *Ouest-France*, 24 octobre 2013.

⁸⁸⁸ Gienia Mejerson (1910-1944) est probablement juive.

⁸⁸⁹ BALENT André, « MEJERSON [MEYERSON] Gienia, épouse BRINKIER », *Le Maitron*, consulté le 02/03/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article217938>

⁸⁹⁰ REGOURD Florence, « ROUX Alfred », *Le Maitron*, consulté le 02/03/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article130052>

⁸⁹¹ Martial Pleinecassagne (1900-1944) fait partie de l'armée secrète.

ouverture des veines au bras gauche et à la cuisse »⁸⁹². Les agents de la répression maquillent des morts sous la torture en morts volontaires pour dissimuler leurs crimes et peut-être aussi pour avilir les résistants et les résistantes par un geste condamné moralement. Pour dénoncer ces agissements, les résistants emploient le terme même de « suicide », ou ses déclinaisons, comme pour mieux signifier leur ignominie.

Pourtant, des résistants maquillent eux-mêmes des exécutions (de délateurs) en suicides. Un inspecteur général des services de police criminelle au Ministère de l'Intérieur, membre de la Résistance, y a contribué. Il s'agit d'Antoine Mondanel⁸⁹³ qui a classé plusieurs « affaires gaullistes ». « Ses services ont fait abattre Secahm un espion dangereux qui gênait Rivet⁸⁹⁴. Les Allemands ayant connu l'exécution, ont fait un bruit terrible. Ses services furent alors chargés de l'enquête, ils démontrèrent que l'intéressé s'était suicidé en se jetant sur la voie⁸⁹⁵. »

À la BBC, les suicides réels des résistants semblent également être peu évoqués. Dans son discours du 22 septembre 1942 sur les « soutiers de la gloire », Pierre Brossolette ne fait pas d'allusion explicite au suicide :

« À côté de vous, parmi vous, sans que vous le sachiez toujours, luttent et meurent des hommes - mes frères d'armes -, les hommes du combat souterrain pour la libération. Ces hommes, je voudrais que nous les saluions ce soir ensemble. Tués, blessés, fusillés, arrêtés, torturés, chassés toujours de leur foyer ; coupés souvent de leur famille, combattants d'autant plus émouvants qu'ils n'ont point d'uniformes ni d'étendards, régiment sans drapeau dont les sacrifices et les batailles ne s'inscriront point en lettres d'or dans le frémissement de la soie mais seulement dans la mémoire fraternelle et déchirée de ceux qui survivront ; saluez-les. La gloire est comme ces navires où l'on ne meurt pas seulement à ciel ouvert mais aussi dans l'obscurité pathétique des cales. C'est ainsi que luttent et que meurent les hommes du combat souterrain de la France. Saluez-les, Français ! Ce sont les soutiers de la gloire⁸⁹⁶. »

Pierre Brossolette ne cite pas le suicide dans son énumération « tués, blessés, fusillés, arrêtés, torturés », car tous ces termes renvoient à des actes subis par les résistants, tandis que le suicide est un acte dont ils sont auteurs, ils se donnent volontairement la mort. Il ne peut donc pas l'évoquer directement. Il y pense peut-être en faisant allusion à « l'obscurité pathétique des cales », qui peut faire référence aux résistants qui meurent dans les prisons (par exécution, des conséquences des tortures ou par suicide). Pierre Brossolette est le premier à évoquer, bien qu'allusivement, les morts en prison et les tortures subies par les résistants à la BBC⁸⁹⁷. Des suicides sont pourtant évoqués à la radio. Jacques Duchesne⁸⁹⁸ parle le 24 juillet 1941 d'un homme qui « vient de se suicider » après s'être « rendu coupable d'une dénonciation au profit des Allemands », de crainte de subir des représailles⁸⁹⁹. En août 1942, Jacques Duchesne, dénonçant la traque des juifs, précise que « des familles entières se suident »⁹⁰⁰. Dans le premier cas, le suicide est évoqué pour dénoncer l'appel à la délation émis par les autorités allemandes et dans le second pour condamner le sort réservé aux juifs. En septembre 1942, Louis Cauchois parle des Allemands qui « préfèrent se suicider » pour ne pas aller en Russie. Il cite un

⁸⁹² COSSON Jean-Michel, MONNET Stéphane, *L'Aveyron dans la guerre : 1939-1945*, Romagnat, De Borée, 2006, p. 91.

⁸⁹³ Antoine Mondanel a pu conserver son poste officiel jusqu'en avril 1942 avant d'être contraint de devenir clandestin. Arrêté et déporté, il a été révoqué après-guerre malgré son engagement résistant.

⁸⁹⁴ Il s'agit probablement de Louis Rivet (1883-1958), chef du 2^e bureau de l'armée française.

⁸⁹⁵ AN - 72AJ/35 dossier n° 6, pièce 2a. Témoignage d'Antoine Mondanel, recueilli par Yvette Gouineau, 6 juillet 1950.

⁸⁹⁶ « Saluez-les Français ! Ce sont les soutiers de la gloire », discours de Pierre Brossolette à la BBC, 22 septembre 1942. Cité dans BROSSOLETTE Pierre, *Résistance (1927-1943)*, textes rassemblés et commentés par PIKETTY Guillaume, Paris, Odile Jacob, 1998, p. 144.

⁸⁹⁷ Au moins pour l'émission *Les Français parlent aux Français*, selon PESSIS Jacques, CRÉMIEUX-BRILHAC Jean-Louis (éd.), *Les Français parlent aux Français. 19 juin 1941 – 7 novembre 1942*, Paris, Omnibus, 2011.

⁸⁹⁸ Jacques Duchesne est le pseudonyme de Michel Saint-Denis (1897-1971).

⁸⁹⁹ « Contrecarrer la répression » par Jacques Duchesne, 24 juillet 1941. Cité dans *Les Français parlent aux Français*, op. cit., p. 129.

⁹⁰⁰ « En France on rafle, on chasse, on traque » par Jean Oberlé et Jacques Duchesne, août 1942. Cité dans *Ibid.*, p. 1307.

cas concret : « Dans le Jura, des soldats allemands convalescents se sont pendus⁹⁰¹. » La mention des suicides permet de prouver que des Allemands sont déprimés, ce qui est de bon augure pour la guerre (du point de vue des Alliés). Il est probable que les suicides des résistants ne sont pas évoqués car ils pourraient nuire au moral sans pouvoir véritablement dénoncer un état de fait (les tortures).

Dans l'hommage aux morts de la France combattante qu'il prononce à l'*Albert Hall* de Londres le 18 juin 1943, Pierre Brossolette ne fait pas non plus de référence directe au suicide alors qu'il souligne que les résistants risquent volontairement leur vie :

« De tous les morts dont la chaîne innombrable constitue notre trésor de gloire, ceux-là plus qu'aucuns autres incarneront, dans sa pure gratuité, l'esprit de sacrifice. Car ils ne sont point morts en service commandé : un chiffon de papier, signé, par dérision, dans la clairière de Rethondes, les avait déliés du devoir de servir. Ils ne sont point morts, volontaires pour une mission qu'on leur offrait : un pouvoir usurpé ne demandait des volontaires que pour l'abdication. Ce sont des hommes à qui la mort avait été interdite sous peine capitale, et qui ont dû d'abord la braver pour pouvoir la briguer. L'histoire dira un jour ce que chacun d'eux a dû accomplir pour retrouver dans la France combattante son droit à la mort et à la gloire. [...] Et là-bas, dans la nuit du martyre et de la captivité [...] c'est la voix des morts du combat souterrain de la France, élite sans cesse décimée et sans cesse renaissante de nos réseaux et de nos groupements, [...] fusillés dont les lèvres closes sous la torture ne se sont descellées qu'au moment du supplice pour crier : « Vive la France ! » [...] En cet anniversaire du jour où le général de Gaulle les a convoqués au banquet sacré de la mort, ce qu'ils nous demandent ce n'est pas de les plaindre, mais de les continuer⁹⁰². »

L'objectif principal de son discours est d'unir les combattants de la France Libre et ceux de la Résistance intérieure, ce qui contribue à expliquer qu'il n'évoque pas les suicides. Il fait pourtant référence aux fusillés, aux otages et à la torture. À nouveau, ce qui prime dans le discours est de montrer les souffrances qui sont infligées aux résistants et non ce qu'ils peuvent s'infliger pour s'y soustraire. Ainsi, tout en s'inscrivant pleinement dans ceux qui ont accepté la mort jusqu'au bout, jusqu'à se la donner eux-mêmes, les résistants suicidés sont absents (en tout cas innommés) de l'hommage aux morts. Ce n'est cependant pas en raison d'un quelconque jugement moral puisque Pierre Brossolette, avant de mettre fin à ses jours, a accepté d'emporter avec lui une pilule de cyanure lors de ses missions en France. Dans le même esprit que l'essence du discours de Pierre Brossolette, Boris Vildé assimile sa condamnation à mort à un suicide : « Le procureur [...] m'a promis de demander et d'obtenir ma tête. Cela ne m'a pas impressionné. [...] Et pourtant j'aime la vie. Dieu, que je l'aime ! Mais je n'ai pas peur de mourir. Être fusillé, ce sera en quelque sorte un aboutissement logique de ma vie. Finir en beauté. Chacune se suicide à sa propre façon⁹⁰³. » Bien qu'il ait montré son appréhension de la mort dans les pages précédentes de son journal, appréhension également perceptible dans son sommeil puisqu'il rêve d'évasions, la certitude qu'il va mourir lui permet d'envisager la mort avec plus de sérénité jusqu'à l'accepter totalement. L'allusion au suicide a deux raisons, la première est que Boris Vildé hésitait à mettre fin à ses jours depuis son emprisonnement, la seconde est qu'il était conscient dès le départ que sa participation à la Résistance risquait très probablement de le conduire à être arrêté puis fusillé. S'il ne s'agit pas d'un véritable suicide, son engagement résistant lui apparaît comme un acte suicidaire. Dans son discours, Pierre Brossolette met l'accent sur ce péril mortel mais pleinement accepté et conscient de l'engagement des résistants.

⁹⁰¹ « Le moral allemand » par Louis Cauchois, septembre 1942. Cité dans *Ibid.*, p. 1422.

⁹⁰² « Hommage aux morts de la France combattante » par Pierre Brossolette à l'*Albert Hall* de Londres, 18 juin 1943. Cité dans BROSSOLETTE Pierre, *Résistance (1927-1943)*, op. cit., pp. 214-216.

⁹⁰³ VILDÉ Boris, *Journal et lettres de prison : 1940-1941*, op. cit., p. 80 (21 octobre 1941).

Une tentative de suicide est évoquée à la BBC, le 27 juin 1943, en une phrase. Il est simplement dit qu'un résistant, « jeté en prison », s'est tranché « la gorge avec un morceau de verre »⁹⁰⁴. Cette évocation prend place dans le récit de l'hommage au résistant qui, s'étant évadé, a par la suite été abattu par la Gestapo le 31 mars 1943. Il n'a été possible de retrouver l'évocation que d'un seul suicide effectif de résistant, celui de Fred Scamaroni. Il est évoqué une première fois à la BBC par Paul Giacobbi, sénateur de la Corse, dans l'émission *Honneur et Patrie* du 3 octobre 1943 portant sur la libération de l'île. Paul Giacobbi, répondant à Maurice Schumann qui lui demande s'il était en relation avec la France combattante, déclare : « En relation directe. L'un des émissaires, patriote corse dont le nom ne peut pas encore être dévoilé, a rallié le général de Gaulle dès juin 1940. Une mission spéciale le conduisit en Corse. Pris par l'ennemi et torturé, il s'est suicidé pour ne pas livrer les noms de ses camarades. C'est peut-être à ce suicide héroïque que moi, sénateur Giacobbi, je dois la vie⁹⁰⁵. » Le 6 janvier 1944, Maurice Schumann relate précisément les circonstances de la mort de Fred Scamaroni à l'occasion de la commémoration de son débarquement dans l'île un an auparavant :

« Dans la nuit du 19 mars, Scamaroni est capturé par l'ennemi. Il se tait. La Gestapo de Mussolini le torture atrocement. Il se tait. Ses bourreaux lui arrachent les ongles des mains. Il se tait. Les tortionnaires lui brûlent au fer rouge les extrémités des doigts. Il se tait. Mais ses forces ne finiront-elles pas par trahir son héroïsme ? Scamaroni se le demande et, aussitôt, choisit de mourir avec ses secrets comme un gardien de pont qui se fait sauter avec l'ouvrage dont il a la garde.

Dans sa cellule, il trouve un fil de fer. Vous entendez bien : un fil de fer ! Il n'en faut pas plus pour se déchirer la gorge. Trois heures après Scamaroni expire, sans avoir dit un mot, sans avoir livré un nom, pas même le sien. Voilà comment un fils ou une fille de l'île [...] tient le serment, naguère prêté par tous les Corses sur leurs berceaux et sur leurs tombes, de vivre et de mourir français⁹⁰⁶. »

Le calvaire du résistant est détaillé afin de souligner les causes du suicide. Maurice Schumann montre bien que Fred Scamaroni a su soutenir les tortures sans rien dévoiler et que ce n'est que la crainte d'une faiblesse de son corps, sous l'accumulation des tortures, qui l'a conduit au suicide. Fred Scamaroni est ainsi érigé en héros et en martyr ayant offert sa vie pour la libération de la Corse. Il est possible que les suicides de Pierre Brossolette, alias Brumaire, et de Jacques Bingen, alias Cléante, aient été mentionnés à la BBC. Claire Chevillon, qui est chargée de coder des messages pour les faire passer aux Alliés, écrit dans son témoignage :

« Je me souviens encore de l'annonce de l'arrestation de Brumaire ; puis après quelques semaines, de son identification par la Gestapo et de son suicide. [...] Et la nouvelle inquiétante de la disparition de Cléante [...] suivie de celle de son arrestation et de son suicide immédiat par sa pilule de cyanure. [...] Il fallut chiffrer aussi l'annonce d'un affreux massacre à Ascq [...] et celle de la pendaison de près de cent maquisards à Tulle. La BBC répercutait naturellement ces nouvelles sur toute la France⁹⁰⁷. »

Les suicides des résistants ne semblent pas être signalés avant 1943 à la radio, ce qui est similaire pour la presse clandestine.

⁹⁰⁴ « Émission de la B.B.C. du 27 juin 1943. La mort de Paul Kœpfler », *Combat édition de Madagascar*, n° 16, 27 novembre 1943.

⁹⁰⁵ CRÉMIEUX-BRILHAC Jean-Louis (dir.), *Les voix de la liberté. Ici Londres 1940-1944* vol. 4, *op. cit.*, p. 59.

⁹⁰⁶ *Ibid.*, pp. 150-151.

⁹⁰⁷ CHEVRILLON Claire, *Une résistance ordinaire*, *op. cit.*, pp. 201-202.

Ils sont en revanche directement et explicitement évoqués à plusieurs reprises dans *L'Armée des ombres* de Joseph Kessel⁹⁰⁸. Joseph Kessel est un romancier juif. Correspondant de guerre en 1939-1940, il intègre ensuite le réseau de résistance Carte avec son neveu Maurice Druon⁹⁰⁹, puis se rend avec lui en Angleterre et s'engage dans les Forces françaises libres le 10 février 1943. Étant trop âgé pour combattre dans l'aviation, il collabore à *La Marseillaise*, l'hebdomadaire de la France Libre. Il rencontre le général de Gaulle qui l'enjoint à « écrire un livre pour apprendre au monde ce qu'est la résistance française »⁹¹⁰. Joseph Kessel ne peut pas relater avec une véracité absolue des épisodes de la Résistance sans risquer de nuire aux résistants, il ne livre donc pas leurs véritables noms. Il précise dans la préface de son ouvrage : « à cause de l'ennemi [...] il fallait maquiller les visages, déraciner les personnes et les planter ailleurs, mélanger les épisodes, étouffer les voix, dénouer les liens, dissimuler les secrets d'attaque et de défense »⁹¹¹. Il affirme cependant qu'« il n'y a pas fiction. Aucun détail n'y a été forcé et aucun n'y est inventé. On ne trouvera assemblés ici [...] que des faits authentiques, éprouvés, contrôlés [...] Les sources sont nombreuses et sûres »⁹¹². » Utilisant des témoignages de résistants séjournant en Angleterre, il entremêle dans son ouvrage le vécu et le point de vue de différents personnages tant pour anonymiser les témoignages dont il use que pour donner une cohésion à son récit.

L'Armée des ombres se présente comme un « drame moral »⁹¹³. Plusieurs personnages trahissent la Résistance tandis que d'autres craignent de le faire dans le cas où ils seraient torturés. Dans cette perspective, la nécessité du suicide est soulignée à plusieurs reprises. Le suicide est évoqué dès le début du récit. Philippe Gerbier, le personnage principal, est interné dans un camp. Il explique à un autre interné, Roger Legrain (communiste arrêté après l'armistice), ce qu'est la Résistance et comment ses membres meurent de leur engagement. Dans son énumération, il cite un résistant qui s'est pendu dans sa cellule afin de ne pas parler : « Un professeur célèbre est arrêté – jeté dans une cellule de la Gestapo à Fresnes. On le torture pour savoir des noms. Il résiste... Il résiste... Mais enfin il est à bout de forces. Il a peur de lui-même. Il déchire sa chemise et se pend... »⁹¹⁴ Dans le chapitre suivant, Gerbier et d'autres camarades résistants tuent un homme qui a parlé après son arrestation par crainte des tortures, Paul Dounat. Gerbier pense : « ce n'était pas la faute de Paul Dounat s'il allait mourir et ce n'était pas la faute de ceux qui l'assassinaient. Le seul, l'éternel coupable, était l'ennemi qui imposait aux Français la fatalité de l'horreur »⁹¹⁵. » L'assassinat paraît indispensable pour protéger les camarades de Paul Dounat, toujours en liberté. L'un de ceux qui l'assassinent (Lemasque) est extrêmement choqué par cette nécessité. Gerbier lui déclare alors : « Il faut toujours avoir sur soi des pilules de cyanure. Et si vous êtes pris, il faut vous en servir, mon vieux »⁹¹⁶. » Ce passage est important puisque Lemasque est par la suite arrêté et torturé. Après une demi-heure d'interrogatoire, il avale sa pilule de cyanure⁹¹⁷.

La nécessité du suicide pour éviter de trahir est un thème phare du récit qui trouve son paroxysme dans le dernier chapitre. Mathilde, une camarade de Gerbier, est arrêtée. Elle finit par parler afin de protéger sa fille, également entrée dans la Résistance, que les Allemands menacent d'envoyer dans une maison close. Jardie, le patron du réseau auquel Gerbier et Mathilde appartiennent, souligne que celle-ci « ne peut pas s'évader, et que

⁹⁰⁸ Joseph Kessel (1898-1979).

⁹⁰⁹ Maurice Druon (1918-2009).

⁹¹⁰ Paroles de Charles de Gaulle rapportées par Joseph Kessel, citées dans SIMONIN Anne, « La Résistance sans fiction ? *L'Armée des ombres* (1943) », in CURATOLO Bruno, MARCOT François (dir), *Écrire sous l'Occupation : Du non-consentement à la Résistance, France-Belgique-Pologne, 1940-1945*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, pp. 233-253, p. 239.

⁹¹¹ KESSEL Joseph, *L'Armée des ombres*, Paris, Pocket, 1943, p. 8. L'édition de 2016 est utilisée pour les citations.

⁹¹² *Ibid.*, p. 7.

⁹¹³ SIMONIN Anne, « La Résistance sans fiction ? *L'Armée des ombres* (1943) », chap. cit., p. 238.

⁹¹⁴ KESSEL Joseph, *L'Armée des ombres*, op. cit., p. 32.

⁹¹⁵ *Ibid.*, p. 63.

⁹¹⁶ *Ibid.*, p. 64.

⁹¹⁷ *Ibid.*, p. 168.

pas davantage elle ne peut se tuer » si elle veut être sûre que sa fille n'en subisse pas les conséquences⁹¹⁸. Il en vient à la conclusion qu'il faut la tuer. Celui qui est chargé de le faire, car spécialiste des exécutions, le Bison, refuse dans un premier temps car c'était également sa camarade. Jardie le manipule alors en lui affirmant que Mathilde désire mourir. Il lui déclare que Mathilde aurait pu livrer beaucoup plus de noms qu'elle ne l'a fait pour le moment, mais qu'elle en a donné suffisamment pour être mise en liberté. Jardie demande ensuite au Bison de se mettre à la place de sa camarade :

« - Supposez que vous êtes à la place de Mathilde, que vous êtes OBLIGÉ de livrer vos amis, et que vous n'avez pas le droit au suicide...
- Je voudrais qu'on me descende, c'est juste, dit lentement Le Bison.
Jardie se mit à rire.
- Alors, vous pensez que vous êtes plus courageux et meilleur que Mathilde ? demanda-t-il.
Le Bison devint très rouge :
- Faut m'excuser, patron, dit-il⁹¹⁹. »

Jardie manipule le Bison dont il sait qu'il se suiciderait sans hésitation pour les autres, afin de le convaincre de tuer Mathilde, ce qu'il finit par faire. Lorsque Gerbier demande à son patron ce qu'il pense vraiment, celui-ci répond : « Il est possible que cette hypothèse soit juste. [...] Il est possible aussi que Mathilde ait voulu revoir ses enfants et qu'il lui soit devenu plus difficile de mourir. C'est ce que je veux apprendre⁹²⁰. » Il assiste pour cette raison à l'exécution mais la question reste en suspens, Jardie ne pouvant « rien distinguer » sur le visage de Mathilde au moment de son assassinat⁹²¹. Joseph Kessel, par cette conclusion et la manière dont il entremêle les actes de courage et de faiblesse, humanise les résistants et les résistantes montrant qu'ils et elles restent des hommes et des femmes qui ne sont pas des héros, mais qui tentent de faire de leur mieux dans les circonstances des années noires.

Il donne aussi à comprendre à ses lecteurs pourquoi certains résistants choisissent de se donner la mort en dévoilant plusieurs circonstances des suicides dans son ouvrage. Il insiste bien sur l'angoisse qui étreint les résistants sur le point d'être arrêtés, même s'ils ont la possibilité de s'échapper, en évoquant le cas d'un agent de renseignement. Celui-ci, pris par une patrouille de quatre soldats allemands dans une zone interdite, parvient à en tuer deux et à blesser les deux autres (qui ont par la suite raconté cet épisode). L'agent de renseignement, qui a la voie libre devant lui, décide de se tuer avec son revolver, redoutant trop d'être tout de même arrêté⁹²². Sachant que ses lecteurs ne sont pas forcément familiers des conditions dans lesquelles vivent et évoluent les résistants, Joseph Kessel fait suivre la narration de ce suicide d'une explication :

« La crainte de ne pas soutenir les tourments de la question et de livrer les noms et les lieux de rassemblement est chez beaucoup une obsession presque maladive. Nos gens redoutent moins la souffrance et les supplices que leur propre potentiel de faiblesse. Personne ne sait ce qu'il est capable d'endurer. Et l'on tremble à la pensée d'avoir à vivre – même peu de temps – avec le sentiment d'avoir envoyé des camarades à la mort, ruiné un réseau, détruit un travail auquel on s'était attaché plus qu'à la vie. Pour certains, l'appréhension va jusqu'à l'idée fixe. Ils ne s'endorment pas, ils ne se réveillent pas sans elle. Ils tâtent cent fois par jour leur provision de poison. Et ils se tuent avant d'avoir épuisé leurs chances. Car ces chances de vivre sont en même temps des chances de parler⁹²³. »

⁹¹⁸ *Ibid.*, p. 211.

⁹¹⁹ *Ibid.*, p. 219.

⁹²⁰ *Ibid.*, p. 220.

⁹²¹ *Ibid.*

⁹²² *Ibid.*, p. 173.

⁹²³ *Ibid.*, pp. 173-174.

Il indique également, en prenant l'exemple d'une militante communiste, que des résistants qui sont parvenus à soutenir les tortures sans donner aucun renseignement et à s'échapper ensuite, éprouvent le besoin de se munir de poison afin de ne pas revivre ces tourments. Tout comme Pierre Brossolette dans son discours, Joseph Kessel, dans cet exemple, affirme que les résistants préfèrent encourir la mort que céder au nazisme. En effet, le personnage qui raconte cette anecdote l'achève en déclarant : « Parce que, renoncer à travailler contre les Boches, vous comprenez, il n'y a rien à faire. *Autant mourir tout de suite*⁹²⁴. » D'ailleurs, Joseph Kessel montre également dans son livre que la pensée suicidaire peut être à l'origine de l'engagement résistant. Il évoque le cas d'un commissaire, Leroux, qui est « désigné avec d'autres inspecteurs de police française pour aider à une opération de la Gestapo »⁹²⁵. L'opération concerne la perquisition d'un réseau de résistance contenant un poste émetteur et des armes. Une dizaine de résistants sont arrêtés. Parmi eux, une femme traite Leroux de « Boche ». Alors qu'il la détrompe, elle lui répond : « Alors c'est pire. » Cette phrase conduit Leroux à une brutale prise de conscience de ses actes, ce qui l'amène à tenter de se suicider, mais il en est empêché par un collègue qui lui dit : « Ça ne sert à rien de se détruire. On peut essayer de réparer⁹²⁶. » Les deux hommes décident d'entrer dans la Résistance et de s'y investir pleinement.

La narration de ce qu'est tangiblement la Résistance amène donc Joseph Kessel à évoquer à plusieurs reprises le thème du suicide pour souligner les risques que les résistants et les résistantes encourent, leur sens de l'honneur, les problèmes moraux qui se posent à elles et à eux et leurs limites tant physiques (pour les tortures) que psychologiques (pour les menaces). Il semble ainsi que la Résistance ne puisse être pleinement comprise sans inclure le thème des suicides, qui englobe de nombreux résistants et résistantes, bien plus que celles et ceux qui se sont effectivement suicidés.

B) La mémoire des suicides entretenue par les résistants

Les résistants qui ont tenté de se suicider sans y parvenir ne témoignent pas toujours de ce geste. Certains le font durant la guerre même. Lorsque Jean Moulin rencontre pour la première fois Henri Frenay et Maurice Chevance-Bertin⁹²⁷, fondateurs de Combat, il leur relate immédiatement sa tentative de suicide de juin 1940 : « Il nous raconte en détail sa dramatique aventure de Chartres [...] Et comment, jeté en prison, il tente de se suicider en s'ouvrant la gorge. Frenay et moi sommes ainsi les premiers à connaître cet épisode terrible que l'Histoire retiendra⁹²⁸. » Jean Moulin n'en fait mystère à personne. Marie-Claire Scamaroni pense d'ailleurs que son frère, qui s'est lié d'amitié avec Jean Moulin, « a voulu s'identifier à ce grand aîné, à ce camarade de combat qu'il admire », en s'ouvrant la gorge⁹²⁹. Jean Moulin a probablement narré sa tentative de suicide afin de convaincre ses interlocuteurs de son opposition totale au nazisme dès 1940. Le récit qu'il en fait dans son journal a pour but de laisser un « témoignage de la mauvaise foi, de la barbarie et du sadisme allemands à verser ultérieurement au dossier de l'histoire »⁹³⁰, avant son premier voyage à Londres.

Des résistants font part de leur tentative de suicide en même temps qu'ils relatent les circonstances de la mort de camarades. Lucienne Gueennec, après son évasion, raconte à ses compagnons la mort d'André Bollier. Il n'est pas certain qu'elle évoque au passage immédiatement sa tentative de suicide car Henri Frenay, en transcrivant son récit (qu'il a obtenu des camarades de Lucienne Gueennec) n'en fait pas mention⁹³¹. Elle

⁹²⁴ *Ibid.*, p. 136. L'italique est d'origine.

⁹²⁵ *Ibid.*, p. 174.

⁹²⁶ *Ibid.*, p. 175.

⁹²⁷ Maurice Chevance, alias Bertin (1910-1996).

⁹²⁸ CHEVANCE-BERTIN Général, *Vingt mille heures d'angoisse : 1940-1945*, Paris, Robert Laffont, 1990, p. 67.

⁹²⁹ SCAMARONI Marie-Claire, *Fred Scamaroni : mort pour la France*, op. cit., pp. 222-223.

⁹³⁰ Introduction de Laure Moulin au journal de son frère : MOULIN Jean, *Premier combat*, op. cit., p. 14.

⁹³¹ FRENAY Henri, *La nuit finira. Mémoires de Résistance, 1940-1945*, Paris, Robert Laffont, 1973, p. 463.

en parle lors de son témoignage pour le Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale, lorsqu'elle expose les circonstances de son arrestation et de la mort d'André Bollier⁹³². Lise Lesèvre ne fait pas mention du rasoir qu'elle conserve lors de sa captivité pour se suicider si elle devait à nouveau subir le supplice de la baignoire, lors de son témoignage pour le CH2GM⁹³³. Elle le mentionne dans un récit ultérieur qui relate son arrestation, les interrogatoires qu'elle a subis et sa déportation⁹³⁴. Le contexte d'écriture de ce récit est très particulier et explique qu'elle évoque son désir de suicide. Elle l'écrit au moment du procès de Klaus Barbie, son tortionnaire, qui a longtemps échappé à la justice, s'étant réfugié en Bolivie après-guerre. C'est d'ailleurs à l'occasion de sa traque, peu avant son arrestation, que Charles-Marie Cardon rédige la biographie de Max Barel, qui a tenté de se suicider trois fois avant de mourir sous les tortures à Lyon⁹³⁵.

Yvette Baumann n'évoque apparemment dans aucun témoignage sa tentative de suicide. Elle n'en dit rien lors de son témoignage pour le CH2GM en décembre 1945⁹³⁶ ni lors de son témoignage devant le Sénat en novembre 1988⁹³⁷. C'est une de ses camarades, Françoise Seligmann⁹³⁸, membre de Combat, qui en fait mention dans son autobiographie. Elle explique en outre le malaise qu'elle a éprouvé après l'évasion d'Yvette Baumann, ne sachant comment s'y prendre pour la réconforter :

« Yvette est brisée, à bout de forces. Son visage est diaphane. Elle a du mal à s'exprimer, à se mouvoir. Je devine, en la regardant, qu'elle est physiquement atteinte, qu'elle a probablement été torturée avant d'avoir tenté de se suicider. Et je comprends qu'il ne faut pas lui poser de questions. Nous sommes pourtant proches : pendant les années passées à Lyon, elle a été mon chef dans le service social. Nous avons vécu ensemble des combats, des réussites, des échecs. Nous avons partagé les mêmes colères, les mêmes angoisses, les mêmes espoirs. Mais je constate que les terribles journées qui viennent de s'écouler ont creusé un fossé entre nous deux. Je voudrais lui parler des épreuves qu'elle vient de vivre, lui exprimer toute la compassion qu'elle m'inspire. Mais j'ai peur de l'entendre me répondre : "Tu ne peux pas comprendre." Alors je me tais. Et je me contente de la soigner⁹³⁹. »

En plus de se ressentir des tortures qu'elle a subies, Yvette Baumann est très préoccupée par l'état de son mari, Jean-Guy Bernard⁹⁴⁰, également membre de Combat et juif comme elle. Elle n'ose pas verbaliser les traitements qui lui ont été infligés, mais elle demande qu'un groupe franc le fasse évader, ce qui n'est pas possible. Elle-même, enceinte de huit mois lors de son arrestation, a fait une fausse couche qui a peut-être contribué à sa tentative de suicide. Après la guerre, revenue de déportation, elle fonde l'association Revivre pour prendre en charge les orphelins des résistants et des résistantes. Elle explique au CH2GM qu'elle a créé cette association pour ses camarades mortes en captivité. Elle l'a peut-être aussi fait en pensant à l'enfant qu'elle aurait dû avoir. Si elle passe sous silence sa tentative de suicide, elle est pourtant consciente de l'importance des témoignages. Lors de sa déportation, elle rédige quelques mots sur ce qu'elle vit dans l'optique de témoigner, mais elle ne les publie pas. Ils sont retrouvés après sa mort, conservés dans un cartable.

⁹³² AN - 72AJ/46 dossier n° 2, pièce 14. Témoignage de Lucienne Guezennec, recueilli par Marie Granet, 10 juin 1955.

⁹³³ AN - 72AJ/48 dossier n° 3, pièce 16. Témoignage d'Élisabeth Lesèvre, recueilli par Marie Granet, 13 mai 1955.

⁹³⁴ LESÈVRE Lise, *Face à Barbie : souvenirs-cauchemars de Montluc à Ravensbrück*, op. cit.

⁹³⁵ CARDON Charles-Marie, *La courte vie, la longue mort de Max Barel, héros de France*, op. cit.

⁹³⁶ AN - 72AJ/48 dossier n° 4, pièce 3. Témoignage de M^{me} Bernhardt, née Baumann, recueilli par M^{me} Gaudelette, 4 décembre 1945.

⁹³⁷ TOPORKOFF Irène, FARNOUX-TOPORKOFF Sylviane (éd.), « Yvette Baumann-Bernard-Farnoux. Résister, Témoigner », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 206, n° 1, 2017, pp. 319-346.

⁹³⁸ Françoise Seligmann (1919-2013).

⁹³⁹ SELIGMANN Françoise, *Liberté quand tu nous tiens tome 1*, op. cit., p. 181.

⁹⁴⁰ Jean-Guy Bernard (1917-1944) décède dans le convoi qui le déporte de Drancy à Auschwitz.

Elle explique dans l'un d'eux qu'elle ne veut pas que ses enfants et ses petits-enfants « comprennent » et se « sentent comptables »⁹⁴¹.

Des résistants et des résistantes témoignent immédiatement des suicides dont ils et elles ont été témoins. Pierre Rebière évoque deux fois les suicides qui ont lieu en prison dans des messages qu'il parvient à transmettre à l'extérieur⁹⁴². Huguette Prunier⁹⁴³, alias Juliette, membre du service radio du parti communiste, est arrêtée le 1^{er} août 1943. Condamnée à mort le 28 janvier 1944, elle est emprisonnée à Fresnes jusqu'à son exécution. Elle inscrit plusieurs graffitis dans sa cellule composant un mini journal. Dans l'un d'eux, elle note « Le 18-2 Une camarade s'est suicidée le 15 »⁹⁴⁴. Il s'agit vraisemblablement de Madeleine Michelis⁹⁴⁵, du réseau Shelburn dépendant du SOE, arrêtée le 12 février 1944. Elle est écrouée à la prison d'Amiens puis transférée à Paris où elle est torturée dans les locaux de la Gestapo. Il y a deux versions de sa mort. L'une des hypothèses est qu'elle se serait suicidée, ce que pense son chef de réseau, Paul Campinchi : « Outre qu'il est peu vraisemblable que les Allemands, tout de suite après un premier interrogatoire resté négatif, aient tué un témoin [qu'ils croyaient] précieux, le témoignage de ceux qui l'ont vue sortir totalement épuisée et se déclarant incapable d'en supporter davantage rend plausible la thèse du suicide⁹⁴⁶. » Selon un rapport d'autopsie et la citation qui accompagne la Légion d'honneur qui lui est remise à titre posthume, elle a été étranglée. C'est cette version qui figure dans l'hommage qui lui est rendu dans *L'Université libre* de mai 1944⁹⁴⁷.

Dans certains cas, les résistants ne veulent pas croire au suicide, car leurs camarades leur semblaient avoir un moral d'acier, d'autant plus à l'approche du débarquement. Ils ont du mal à accepter que, si proches de la libération du territoire, leurs compagnons cèdent à la souffrance de la torture et se donnent la mort :

« La Milice déclare que c'est un suicide par neurasthénie. Tel n'est pas l'avis des camarades.

« Je me refuse à croire, déclare M. Charvet⁹⁴⁸, ainsi que la plupart des camarades internés, que Balsollier⁹⁴⁹ s'est suicidé. Il était animé, malgré la douleur, d'un espoir sans pareil. Il avait un moral épatait, les nouvelles du débarquement étaient bonnes.

Tout permet de penser que, conduit à nouveau dans la chambre des tortures et devant les supplices que lui réservaient ses bourreaux miliciens, Balsollier, à bout de résistance, s'est jeté par la fenêtre⁹⁵⁰. »

Par ailleurs, des résistants et des résistantes critiquent la possession d'une pilule de cyanure et surtout l'usage prématuré qui en est parfois fait. La critique ne concerne pas la condamnation morale du suicide pour l'acte en lui-même, mais son recours avant d'avoir épuisé toutes les possibilités de s'échapper et de rester en vie. Lucie Aubrac déclare ainsi : « Les services secrets avaient habitué leurs agents à porter toujours sur eux une petite pilule de cyanure, moyen facile d'en sortir, trop facile même puisque nous devons à ces évasions définitives la perte de très bons camarades au moment même de leur prise par la Gestapo⁹⁵¹. » Elle précise cependant qu'en refusant de parler après leur arrestation les résistants se condamnaient de toute manière à

⁹⁴¹ BAUMANN Yvette, « Comptables », sans date. Cité dans « Yvette Baumann-Bernard-Farnoux. Résister, Témoigner », *Revue d'Histoire de la Shoah*, art. cit., p. 338.

⁹⁴² Lettre de Pierre Rebière, 28 mars 1942 ; Lettre de Pierre Rebière à son « p'tit Chos' », [1942]. Consultables sur <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article128316>

⁹⁴³ Huguette Prunier (1913-1944).

⁹⁴⁴ CALET Henri, *Les murs de Fresnes 1945*, op. cit., p. 116.

⁹⁴⁵ Madeleine Michelis (1913-1944). Voir annexe p. 223.

⁹⁴⁶ Témoignage de Paul Campinchi. Cité dans CAHON Julien, « MICHELIS Madeleine, Marthe, Thérèse », *Le Maitron*, consulté le 06/03/2021. URL : <https://maitron.fr/spip.php?article187711>

⁹⁴⁷ « Hommage à Madeleine Michelis », *L'Université libre*, n° 95, 15 mai 1944.

⁹⁴⁸ Il s'agit probablement de Raymond Charvet (1910-1990), responsable départemental de Combat.

⁹⁴⁹ Gabriel Balsollier (1896-1944) est membre de l'armée secrète et chef de maquis. Il se défenestre le 11 juin 1944.

⁹⁵⁰ JACQUELIN André, *Lettres de mon maquis*, op. cit., p. 163.

⁹⁵¹ AUBRAC Lucie, *La résistance : naissance et organisation*, Paris, Robert Lang, 1945, p. 80.

mourir : « Il faut bien dire, d'ailleurs, que si le suicide des suppliciés empêchait leurs aveux, il n'y avait là en général qu'une mort prématuée. Combien de nos camarades périrent d'une suprême torture ou au peloton d'exécution pour avoir jusqu'à la fin refuser de parler !⁹⁵² » Néanmoins, elle-même valorise les résistants qui ont choisi de se donner la mort en écrivant : « Il est bien difficile de condamner celui ou celle qui fit des aveux sous la torture, mais il faut, au grand honneur de la Résistance, dire que les meilleurs de ses militants n'hésitèrent jamais devant le suicide lorsqu'ils sentaient qu'ils ne pourraient dominer la douleur⁹⁵³. »

La critique des suicides prématurés se retrouve dans de rares témoignages collectés par le comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale. Marcel Lévêque considère ainsi que Gilbert Vedy s'est empoisonné « à tort car sa personnalité était telle qu'on aurait probablement pu le sauver »⁹⁵⁴. Pourtant, Médéric n'a pas avalé instantanément sa pilule de cyanure puisqu'il a d'abord tenté de convaincre le policier français de le libérer et que ce n'est que sous la menace de la torture qu'il a décidé de l'avaler. Marcel Lévêque estime qu'il aurait pu s'en sortir car Gilbert Vedy « avait une confiance énorme en ses moyens physiques et en sa chance. Il s'est sorti plusieurs fois de coups durs terribles, avec un courage magnifique. » De même, Gabriel Delaunay⁹⁵⁵, responsable des MUR en Gironde, écrit dans son étude sur des arrestations que Claude Bonnier et Léon Nautin se suicident « dans leur prison à l'aide de poison, sans avoir un interrogatoire très poussé avant »⁹⁵⁶. Cette position est toutefois rare par respect envers les camarades morts ; peu osent sans doute exprimer explicitement leurs réserves sur les suicides. Certains résistants soulignent que le suicide était devenu la seule option pour les camarades qui avaient déjà été arrêtés une première fois et avaient réussi à s'échapper avant d'être repris. André Fournier, chef départemental de l'armée secrète, déclare ainsi au sujet de Claude Billon : « Est-il besoin de dire qu'il n'avait plus, ayant joué la Gestapo, aucune chance de s'en tirer... On sait qu'il se suicida pour être certain de ne pas parler... Il s'est vraisemblablement pendu dans sa cellule⁹⁵⁷. »

Ce qui revient le plus dans les témoignages ce sont les conséquences des suicides, à savoir que les résistants qui se sont donnés la mort n'ont pas parlé. C'est là l'essentiel qui est valorisé. Lorsque les résistants témoignent, ils précisent presque systématiquement que tel camarade s'est suicidé « sans parler »⁹⁵⁸, « pour ne pas parler »⁹⁵⁹, « plutôt que de tomber aux mains de l'ennemi »⁹⁶⁰ ou encore, à propos du suicide indirect d'André Etcheverlepo, qu'il « a préféré la mort plutôt que [son] arrestation »⁹⁶¹. Dans certains témoignages, les suicides sont décrits littéralement comme des sacrifices qui ont permis au réseau ou au mouvement auquel le camarade appartenait de continuer ses activités : « Le 6 juillet, Gin [Georges Makowski] [...] est arrêté dans son appartement de Nice. Sachant qu'il est dépositaire de nombreux éléments et se méfiant de sa résistance à la torture, il se jette du sixième étage et se tue sur place. Grâce à son sacrifice, Anne [son réseau] peut continuer son travail sans interruption⁹⁶². » Des résistants et des résistantes ont pleinement conscience qu'ils et elles doivent la vie à leurs camarades qui se sont tus, quitte à se suicider, et leur en sont reconnaissants. Calixta

⁹⁵² *Ibid.*, p. 85.

⁹⁵³ *Ibid.*, pp. 83-84.

⁹⁵⁴ AN - 72AJ/42 dossier n° 1, pièce 17. Témoignage du commandant Marcel Lévêque, recueilli par Jeanne Patrimonio, 8 mars 1946.

⁹⁵⁵ Gabriel Delaunay (1907-1998).

⁹⁵⁶ AN - 72AJ/68 dossier n° 1, pièce 5. Étude de Gabriel Delaunay sur les faits ayant provoqué la deuxième vague d'arrestations de février 1944, sans date.

⁹⁵⁷ AN - 72AJ/36 dossier n° 2, pièce 12d. Précisions sur l'action du général Delestraint apportées par ses collaborateurs André Fournier et Raymond Charvet lors d'une conversation avec Marcelle Appleton, 14 décembre 1951.

⁹⁵⁸ AN - 72AJ/38 dossier n° 4, pièce 1. Les origines du BOA dans la région B, sans date ; AN - 72AJ/38 dossier n° 2, pièce 10. Témoignage du docteur Jean Mensignac, sans date.

⁹⁵⁹ AN - 72AJ/49 dossier n° 2, pièce 14. Témoignage d'Yves Le Crom-Hubert, recueilli par Marie Granet, 11 mars 1947.

⁹⁶⁰ AN - 72AJ/40 dossier n° 3, pièce 3a. Rapport sur les circonstances de la mort du capitaine Michel et la situation du réseau depuis lors, 28 avril 1944.

⁹⁶¹ AN - 72AJ/38 dossier n° 1, pièce 4g. Câble Londres n° 10 du 4 juin 1944.

⁹⁶² AN - 72AJ/52 dossier n° 1, pièce 15. Numéro de la *Revue historique de l'Armée* consacrée au réseau F2, 1952.

Allégret, militante communiste, déclare ainsi : « Si je suis ici, si beaucoup de nos meilleurs militants sont encore parmi nous, c'est que Marguerite [Buffard] est morte en héros [sic], sans parler. Et vous devez comprendre ce que cela veut dire⁹⁶³. »

Les résistants sont majoritairement admiratifs que leurs camarades aient fait le choix de se refuser la possibilité de s'en sortir. Stéphane Hessel déclare à propos de Jacques Bingen :

« Il a fait ce calcul que beaucoup d'autres n'ont pas fait mais que quelques-uns ont fait, qui consistait à dire "je ne suis pas un héros, au sens où on résiste à la torture et où on ne se laisse prendre aucune information qui puisse aider l'ennemi, juste je suis un homme et j'ai mes faiblesses et si par conséquent je me laisse prendre et interroger, je risque de déraper". Ça, c'est une considération qui est très difficile à faire, tous ceux d'entre nous qui ont été arrêtés ont eu [...] ce sentiment qu'on n'échapperait pas à faire la faute grave qui mettrait les autres en péril, donc partir plutôt tout de suite et il a donc avalé sa pilule⁹⁶⁴. »

Stéphane Hessel considère que plusieurs paramètres ont joué dans la décision de Jacques Bingen : le fait qu'il était juif et qu'il était directement « concerné et mis en cause par le nazisme », qu'il avait un grand sens des responsabilités renforcé par son âge (il était un homme plus réfléchi que des résistants plus jeunes tels que Stéphane Hessel lui-même) et son caractère qui était « celui d'un mélancolique », et donc pas celui d'un résistant téméraire qui ne prendrait pas en compte la gravité du risque qu'entraîne l'arrestation. C'est également sa réflexion antérieure sur le suicide, perceptible dans les dernières lettres qu'a laissées Jacques Bingen, qui amène à comprendre son geste, et celui d'autres résistants qui ont estimé que leur mort était un acte de prudence nécessaire. De la même façon, André Postel-Vinay explique en quoi Pierre Brossolette apparaît à ses yeux comme un héros, non pas parce que celui-ci se sentait capable de résister à tout mais, au contraire, parce qu'il avait pleinement conscience des risques que comportaient son engagement dans la Résistance et sa situation après son arrestation :

« Le souvenir de Pierre Brossolette évoque pour moi l'image exacte du héros. Le héros, c'est celui qui va jusqu'à la limite du courage et au-delà, qui renouvelle sans cesse son effort et qui en meurt.

Brossolette est mort de ce courage insatiable.

Mais l'héroïsme, c'est autre chose aussi. Il n'y a pas de véritable héroïsme si l'on garde des illusions sur les hommes, pas d'héroïsme vrai sans vision réaliste des événements et de leurs lendemains désenchantés. Il n'y a pas non plus d'héroïsme sans la vivacité d'imagination qui fait mesurer à l'avance l'ampleur et les détails du péril. Or, je n'ai jamais rencontré personne qui m'ait donné plus que Brossolette le sentiment d'une perspicacité rigoureuse, d'une intelligence aiguë, imaginative et réaliste à la fois. [...] Or, tous ces dons existaient au plus haut point, d'une façon saisissante, chez Pierre Brossolette. Et c'est pourquoi, lorsqu'en 1944, j'ai appris sa mort et comment il était mort, j'ai éprouvé à la fois une tristesse extrême, le remords d'être vivant et le sentiment d'une grande perte pour la France [...]⁹⁶⁵. »

Le « remords d'être vivant », exprimé par André Postel-Vinay alors qu'il a lui-même tenté de se suicider⁹⁶⁶, est commun à de nombreux résistants. Ils tâchent de faire le deuil de leur(s) camarade(s) tout en sachant que la situation aurait pu être inverse. Ce deuil, post-traumatique, est ainsi « augmenté de la culpabilité du survivant et du sentiment aléatoire de la survie »⁹⁶⁷. Georges-Marc Benamou, qui s'est entretenu avec des

⁹⁶³ Calixta Allégret citée dans LANGEOIS Christian, *Marguerite. Biographie de Marguerite Buffard-Flavien (1912-1944)*, Paris, Le Cherche-Midi, 2009, p. 340.

⁹⁶⁴ Témoignage de Stéphane Hessel, in GEORGES François, « L'esprit de Résistance : souvenirs et témoignages », *op. cit.*,

⁹⁶⁵ POSTEL-VINAY André, *Un fou s'évade*, *op. cit.*, pp. 248-249.

⁹⁶⁶ André Postel-Vinay éprouve sans doute du remords car il a refusé la proposition de Pierre Brossolette d'intégrer le BCRA après qu'il a rejoint la France Libre, de crainte d'être à nouveau arrêté lors d'une mission dans la métropole.

⁹⁶⁷ BACQUÉ Marie-Frédérique, « Deuils et traumatismes », *Annales médico-psychologiques*, vol. 164, n° 4, pp. 357-363.

résistants après-guerre, remarque que plusieurs d'entre eux entretiennent « le culte d'un compagnon disparu » : celui de Jean Moulin pour Daniel Cordier, de Pierre Brossolette pour Passy (et donc également pour André Postel-Vinay), de Jacques Bingen pour Claude Bouchinet-Seurrelles, de Fred Scamaroni pour Pierre Messmer⁹⁶⁸, etc.⁹⁶⁹ Ils perpétuent la mémoire de leurs camarades en témoignant et en écrivant sur eux. André Postel-Vinay consacre quelques pages à Pierre Brossolette à la fin de l'ouvrage où il raconte sa propre arrestation, ses tentatives de suicide et son évasion.

Les résistants demandent que la mémoire de leurs camarades soit entretenue. François Morin-Forestier⁹⁷⁰, membre de Combat et organisateur de l'armée secrète, déclare ainsi à propos de Claude Billon : « J'ai eu à Lyon un chef de région absolument éblouissant, un camarade pour qui j'ai gardé du respect, de l'affection et dont le souvenir m'est très cher : c'est le commandant Billon qui devait être plus tard pris par la Gestapo et torturé d'une manière si atroce qu'il s'est pendu dans sa cellule pour être sûr de ne rien révéler sous la torture. C'est un des plus sûrs héros de la Résistance, un de ceux dont l'action a été admirable et qui ont été totalement oubliés. J'aimerais que justice lui soit rendue un jour⁹⁷¹. »

Le parti communiste valorise ses morts, dits fusillés, dès 1944. Il englobe sous le terme de « fusillés » les véritables fusillés ainsi que « les morts au combat, les morts en mission, les morts sous la torture, les guillotinés, ceux qui se sont suicidés pour ne pas parler et même parfois les otages civils victimes des exactions des troupes d'occupation et des forces collaborationnistes »⁹⁷². Les suicidés ne sont donc pas mis à part mais sont tout autant honorés que les autres, au point que des morts au combat sont prises et présentées, à tort, comme des suicides. C'est le cas de celle de Joseph Clisci⁹⁷³, juif roumain membre des FTP-MOI. Le 2 juillet 1943, il participe avec deux camarades à l'attaque à la grenade d'un autobus transportant des soldats allemands. L'attentat échoue, seul un employé français est blessé. Joseph Clisci est poursuivi par deux Français. Il en blesse un au ventre par balle avant de se réfugier dans la cave d'un immeuble. Les Allemands le trouvent rapidement et un combat s'engage. Joseph Clisci ne parvient à toucher que l'un d'eux et reçoit plusieurs balles. Il décède à l'hôpital. Le rapport d'activité des FTP-MOI affirme que Joseph Clisci a touché plusieurs Allemands puis, « après avoir tiré ses dernières cartouches sur l'ennemi, il est tombé en héros sublime face à l'envahisseur barbare »⁹⁷⁴. Dans une brochure du parti communiste publiée en 1951, il est précisé qu'il s'est suicidé avec la dernière balle de son revolver pour « ne pas tomber vivant aux mains de ses adversaires ». Cette version est reprise par des communistes dans leurs ouvrages⁹⁷⁵.

⁹⁶⁸ Pierre Messmer (1916-2007) se rend en Angleterre en 1940 et intègre ensuite les Forces françaises de l'intérieur.

⁹⁶⁹ BENAMOU Georges-Marc, *Les rebelles de l'an 40 : les premiers Français libres racontent*, op. cit., p. 346.

⁹⁷⁰ François Morin-Forestier (1910-1980).

⁹⁷¹ Témoignage de François Morin-Forestier cité dans NOGUÈRES Henri, en collaboration avec DEGLIAME-FOUCHÉ Marcel, VIGIER Jean-Louis, *Histoire de la Résistance en France II. L'armée de l'ombre*, Paris, Robert Laffont, 1969, p. 521.

⁹⁷² BESSE Jean-Pierre, « PC : Le mythe des 75 000 fusillés », in GARNIER Bernard, LELEU Jean-Luc, QUELLIEN Jean (dir.), *La répression en France*, op. cit., pp. 357-362.

⁹⁷³ Joseph Clisci (1915-1943).

⁹⁷⁴ Archives de la préfecture de police de Paris - BA 1748. Rapport d'activité des FTP-MOI, juillet 1943.

⁹⁷⁵ Sur cette affaire : LIAIGRE Frank, « Clichy, 2 juillet 1943 », in *Les FTP. Nouvelle histoire d'une résistance*, Paris, Perrin, 2015, pp. 11-16.

C) La reconnaissance des sacrifices par l'Ordre de la Libération



Les résistants sont honorés par la remise de décorations spécifiques à la Résistance, décernées par l'Ordre de la Libération créé par le général de Gaulle en 1940. Seize résistants s'étant suicidés (en incluant Roger Coquoin dont le suicide n'est pas certain) ont été nommés compagnons de la Libération⁹⁷⁶. Charles de Gaulle a créé la croix de la Libération le 16 novembre 1940 à Brazzaville pour « récompenser les personnes ou les collectivités militaires et civiles qui se seront signalées dans l'œuvre de la libération de la France et de son Empire »⁹⁷⁷. Les compagnons de la Libération, qui sont tous égaux entre eux, sont désignés par un conseil institué le 29 janvier 1941. Il est présidé par un chancelier (*primus inter pares*) qui est habilité à attribuer de sa seule initiative la croix de la Libération en cas d'urgence. La croix est constituée d'un écu de bronze rectangulaire portant un glaive (symbolisant le combat) sur lequel est apposée une croix de Lorraine (symbole de la France Libre) noire. La devise de l'Ordre « *Patriam servando victoriam tulit* » (En servant la patrie, il a remporté la victoire) est inscrite au revers de l'écu. Son ruban est vert (symbole de l'espérance de la victoire) et noir (symbole du deuil de la France), le vert dominant⁹⁷⁸. La croix de la Libération a été attribuée à 1 038 personnes (dont Winston Churchill et le roi George VI d'Angleterre), dix-huit collectivités et cinq communes⁹⁷⁹. Seules six femmes l'ont reçue dont Berty Albrecht.

Des croix de la Libération sont décernées à titre posthume. Dans ce cas, le suicide peut faire partie intégrante du motif pour lequel la croix est attribuée. Il est ainsi dit pour Fred Scamaroni :

« Magnifique officier, modèle de courage et d'esprit de sacrifice. Rejoint les Forces Françaises Combattantes en juin 1940. Fait prisonnier à Dakar. Devient dès qu'il est libéré, un des militants de la résistance clandestine. Poursuivi par la Gestapo, parvient à rejoindre l'Angleterre en janvier 1942.

Se porte à nouveau volontaire pour une mission tout particulièrement dangereuse en territoire occupé.

Après plusieurs mois de travail est pris par l'OVRA.

Abominablement torturé, ne révèle rien.

Pour échapper à ses tortures et éviter de céder à la souffrance, se suicide en se déchirant la gorge avec un morceau de fil de fer trouvé dans sa cellule.

A, par son sacrifice, permis à ses camarades de poursuivre l'œuvre entreprise pour la libération de la France.

A bien mérité de la Patrie.

Fait à Alger, le 11 octobre 1943

Signé C. de GAULLE⁹⁸⁰. »

⁹⁷⁶ Il s'agit de René Parodi, Henri Labit, René-Georges Weill, Berty Albrecht, André Déglyse-Favre, Roger Coquoin, René Bouvet, Maxime Guillot, Léon Nautin, Claude Bonnier, Gilbert Védy, Pierre Brossolette, François Delimal, André Bollier, Jacques Bingen et Pierre Rubet.

⁹⁷⁷ Article 1^{er} de l'ordonnance n° 7 du 16 novembre 1940.

⁹⁷⁸ « La croix de la Libération », *Musée de l'Ordre de la Libération*, consulté le 04/03/2021. URL : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/la-croix-de-la-liberation>

⁹⁷⁹ PIKETTY Guillaume, TROUPLIN Vladimir, *Les compagnons de l'aube*, op. cit., pp. 15-16.

⁹⁸⁰ SCAMARONI Marie-Claire, *Fred Scamaroni : mort pour la France*, op. cit., p. 270.



Des résistants s'étant suicidés ont aussi reçu la médaille de la Résistance française. Le général de Gaulle l'a instituée par l'ordonnance du 9 février 1943. Elle sert à « reconnaître les actes remarquables de foi et de courage qui, en France, dans l'Empire et à l'étranger, auront contribué à la résistance du peuple français contre l'ennemi et contre ses complices depuis le 18 juin 1940 ». Le même jour, un décret fixe les caractéristiques de la médaille. Faite en bronze, elle porte à l'envers un bouclier frappé de la croix de Lorraine avec la date du 18 juin 1940 et au revers l'inscription « *Patriam non immemor* » (La patrie n'oublie pas). Son ruban est rouge et noir, symbolisant le deuil et le sang versé pour la liberté. À partir du 2 novembre 1945, une médaille de la Résistance avec rosette peut être attribuée, conférant le grade d'officier à son détenteur qui s'est signalé « par l'importance des services rendus ou par la gravité des risques courus ». Cette décoration avec rosette a été décernée à 4 572 personnes, tandis que la médaille de la Résistance française a été attribuée à 65 068 personnes physiques dont 25 646 à titre posthume, à dix-huit collectivités territoriales, quinze collectivités civiles et vingt-deux unités militaires. Elle a d'abord été décernée par Charles de Gaulle puis, à partir du 1^{er} janvier 1947, par le président de la République⁹⁸¹. Soixante-et-un résistants (dont trois femmes) s'étant suicidés sont médaillés de la Résistance, tous l'ont été à titre posthume⁹⁸². La médaille de la Résistance française a donc été reçue par environ la moitié des résistants qui ont mis fin à leur vie, le suicide soulignant pleinement « la gravité des risques courus ». La médaille de la Résistance a été décernée jusqu'en 1968. Onze résistants et une résistante qui se sont suicidés sont à la fois compagnons de la Libération et médaillés de la Résistance⁹⁸³. Les suicides sont donc bien valorisés après-guerre pour rendre hommage aux résistants et aux résistantes qui ont sacrifié leur vie pour la France et, peut-être, par respect pour leur famille, l'attribution des médailles participant à l'économie morale de la reconnaissance⁹⁸⁴.

Le *Mémorial des compagnons de la Libération : compagnons morts entre le 18 juin 1940 et le 8 mai 1945*, comporte trois cent douze biographies⁹⁸⁵. Outre celles des seize résistants membres du BCRA, des mouvements et des réseaux de la Résistance qui se sont donnés la mort, y figure celle d'un agent des forces aériennes françaises libres qui s'est sacrifié le 3 août 1944. Il s'agit de Jean Maridor⁹⁸⁶, affecté dans une unité de la Royal Air Force spécialisée dans l'interception des V1. Pour ce faire, il faut dévier leur trajectoire ou les détruire avant qu'ils n'atteignent leur objectif. Jean Maridor, afin d'empêcher l'un d'eux de tomber sur un hôpital londonien, est contraint de le faire exploser alors que son avion se trouve trop près pour éviter l'explosion⁹⁸⁷.

⁹⁸¹ « La création de la médaille de la Résistance française », *Musée de l'Ordre de la Libération*, consulté le 07/03/2021. URL : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/en-savoir-plus-sur-la-medaille-de-la-resistance-francaise>

⁹⁸² Il s'agit de Jean-Jacques Auriac, Henri Labit, René-Georges Weill, Camille Ruff, Franco Fiorani, François Harré, Maurice Robinet, Marcel Loffel, Hélène Kro, Claude Billon, René Gaire, Berty Albrecht, Georges Makowski, André Dumontois, Robert Clipet, Charles Blanc, Georges Bernard, Pierre Marchal, Fernand Dorbon, André Déglyse-Favre, Gaston Valois, Pierre Dordain, Roger Coquoin, René Bouvret, Louis Frossard, Maurice Pagenel, Maxime Guillot, Alfred Merle, Léon Nautin, Madeleine Michelis, Aimé Mabilais, René Chabasse, Lucien Febvay, César Vanetti, Louis Riffard, Gilbert Brutus, Gilbert Védy, François Delimal, Pierre Brossolette, Paul Olivier, Étienne Dusart, Georges Oreel, André Etcheverlepo, Joseph Fimbel, Gabriel Balsollier, André Bollier, Jean Nicole, Émile Joly, André Martin, Jean Moscone, Gaston Nicolas, Maurice Sellier, Pierre Basté, Jacques Basté, Henri Fisseux et Robert le Planquais ainsi que Léon Duboin, Lucien Delacroix, Paul Jourdain, Raymond Martin et Pierre Bourgeois. Pour ces cinq derniers, il s'agit peut-être d'homonymes.

⁹⁸³ Il s'agit d'Henri Labit, René-Georges Weill, Berty Albrecht, André Déglyse-Favre, Roger Coquoin, René Bouvret, Maxime Guillot, Léon Nautin, Gilbert Védy, François Delimal, Pierre Brossolette et André Bollier.

⁹⁸⁴ PIKETTY Guillaume, « Économie morale de la reconnaissance. L'Ordre de la Libération au péril de la sortie de Seconde Guerre mondiale », *Histoire@Politique*, vol. 3, n° 3, 2007, p. 5.

⁹⁸⁵ ORDRE DE LA LIBÉRATION (éd.), *Mémorial des compagnons de la Libération : compagnons morts entre le 18 juin 1940 et le 8 mai 1945*, Paris, La grande chancellerie de l'Ordre de la Libération, 1961.

⁹⁸⁶ Jean Maridor (1920-1944).

⁹⁸⁷ ORDRE DE LA LIBÉRATION (éd.), *Mémorial des compagnons de la Libération*, op. cit., pp. 351-352.

Les circonstances des morts des compagnons de la Libération sont systématiquement décrites dans le mémorial. Il n'est pas fait allusion au suicide pour Roger Coquoin, ni pour André Bollier (il est simplement précisé qu'il a reçu une balle dans le cœur). Pour Berty Albrecht, il est indiqué : « On a dit qu'elle avait été décapitée à la hache. On a dit qu'elle avait été fusillée. On a dit qu'elle s'était suicidée. La fin de Berthie [sic] Albrecht reste obscure, mais non sans signification : elle est d'une claire logique, d'une logique absolue, comme le fut sa vie tout entière⁹⁸⁸. » Dans son cas, les différentes façons dont elle a pu mourir, suicide compris, sont mis au même niveau sans hiérarchie. Des précisions sont données sur les suicides à chaque fois que les informations connues permettaient de le faire. S'appuyant sur l'ouvrage de l'officier britannique Eric Piquet-Wicks, *Quatre dans l'ombre*⁹⁸⁹, la notice dédiée à Pierre Brossolette présente bien sa mort comme un suicide et non comme une tentative d'évasion manquée : « le 22 mars 1944, après avoir été conduit par une voiture d'État-major, sous une escorte de S.S. renforcée, de Fresnes à l'avenue Foch, Pierre Brossolette parvient à trouver, dans un effort surhumain, la force de se jeter dans le vide pour sauver dans le silence toute l'organisation de la Résistance »⁹⁹⁰. Les résistants qui se sont suicidés sont héroïsés. Il est écrit à propos d'Henri Labit : « Se voyant perdu, il brûle ses papiers d'identité, puis avale sa pilule de cyanure. [...] Les Allemands ne posséderont que son corps inanimé. Il fut l'un des plus jeunes et des plus résolus combattants de la phalange héroïque des agents parachutés de la France Libre⁹⁹¹. » Le suicide n'est jamais présenté comme un acte de faiblesse mais, au contraire, comme faisant partie intégrante de la lutte contre l'ennemi. Il est noté à propos de Maxime Guillot : « Souvent, il avait coutume de dire à ses amis : "Jamais les Boches ne m'auront vivant." Son geste ne fut, pour tous ceux qui l'avaient connu, qu'une nouvelle et dernière manifestation de son irréductible détermination de lutter jusqu'au bout⁹⁹². » Il est en outre précisé sous la biographie de Claude Bonnier :

« Cette mort volontaire, cette évasion définitive, ils sont nombreux à l'avoir choisie, nous donnant ainsi par leur dernier geste une leçon profonde.

Ils sont morts pour ne pas parler.

Parce que l'on n'est jamais sûr de ne pas parler.

Même les hommes les plus forts, les plus solides.

Il y a des sursauts de l'instinct de conservation contre lesquels on ne peut rien.

C'était une des plus douloureuses sujétions de la lutte clandestine que de ne jamais être sûr de ne pas effacer, dans la dernière journée, le symbole tracé par une vie entière de dévouement à une cause, ou simplement d'attachement à une certaine règle de conduite. Ceux qui ont refusé de prendre ce risque, et qui lui ont préféré la mort immédiate, étaient précisément ceux que leur force de caractère et leur énergie rendaient les moins susceptibles de céder à la contrainte physique. Imagine-t-on Brossolette ou Bonnier parlant ? Mais eux savaient que, quand l'homme est en jeu, il n'y a rien dont on puisse être sûr. En mourant ainsi, ils ont témoigné qu'à leurs yeux la dignité de l'homme était la suprême valeur⁹⁹³. »

Cette explication rappelle que les résistants devaient lutter contre eux-mêmes, contre les faiblesses de leur métabolisme. Seule la mort leur permettait avec certitude d'éviter que leur instinct de conservation prenne le dessus, risquant de mettre en péril leurs camarades. Les circonstances du suicide sont très détaillées pour deux résistants dont les morts ont marqué les esprits : Claude Bonnier et Gilbert Védy. La présentation du suicide de Gilbert Védy reprend le discours de Maurice Schumann du 20 mars 1945, qui le définit ainsi : « Il était le résistant pur, modèle, le résistant de toujours, je dirais presque de toute éternité. Il n'était pas dans la

⁹⁸⁸ *Ibid.*, p. 193.

⁹⁸⁹ PIQUET-WICKS Eric, *Quatre dans l'ombre*, Paris, Gallimard, 1957.

⁹⁹⁰ ORDRE DE LA LIBÉRATION (éd.), *Mémorial des compagnons de la Libération*, op. cit., pp. 266-267.

⁹⁹¹ *Ibid.*, p. 101.

⁹⁹² *Ibid.*, p. 252.

⁹⁹³ *Ibid.*, p. 256.

Résistance. Il n'était pas de la Résistance. Il était *la Résistance sans alliage*⁹⁹⁴. » Maurice Schumann reproduit ensuite l'échange entre le commissaire et Médéric qui lui affirme qu'il va « voir comment un Français sait mourir ». Après cet extrait du discours de l'orateur, deux vers de Pierre Loti, auteur du *Livre de la pitié et de la mort*, sont cités : « ô mon Dieu ! Donne à chacun sa propre mort ! Sonne à chacun sa mort née de sa propre vie. » Le suicide de Gilbert Vedy est survalorisé en raison de l'échange verbal qu'il a eu avec le commissaire démontrant explicitement qu'il mourrait en patriote. Au contraire, la mort de Claude Bonnier est valorisée car il a été contraint de s'avilir physiquement pour préserver son honneur et ses camarades. La description de sa mort s'inspire d'un texte d'André Bouloche⁹⁹⁵ paru dans *La Voix de la Résistance* :

« Dans sa cellule, Bonnier, qui a été questionné toute la journée, demeure seul pour quelques instants. Un nouvel interrogatoire, plus dur, lui a été annoncé pour la nuit. On ne peut rien craindre de lui, il est attaché. Toute évasion lui est interdite. Toute, sauf une seule, la grande évasion, la rupture définitive. Si ses tortionnaires avaient eu une once de sens humain, ils auraient lu dans ses yeux une détermination depuis longtemps prise, et ils l'auraient fouillé plus à fond. Mais ils ne soupçonnent rien. Lui, cependant, malgré ses mains liées, déchire péniblement la couture de son pantalon. Une pilule brunâtre tombe à terre. Tout à l'exécution de son acte, il se couche sur le carrelage froid de sa cellule. De ses lèvres aspirant la poussière et la terre, il saisit cette pilule, elle est dans sa bouche. Ses dents déchirent la membrane de caoutchouc. Le cyanure sauveur fait son action. Claude Bonnier meurt, il est libre à nouveau pour toujours... »⁹⁹⁶ »

Les circonstances de son suicide sont également soulignées par ses compagnons qui louent ce sacrifice ultime : « On l'imagine se mettant à genoux pour la saisir [la pilule] avec la bouche sur le sol, comme un animal, entre les quatre murs de son cachot, pour servir jusqu'au bout, jusqu'à l'ultime sacrifice, entrant ainsi dans une planque à jamais inaccessible pour l'ennemi⁹⁹⁷. » Ils précisent de plus, ce qui n'est pas spécifié dans la notice biographique du *Mémorial des compagnons de la Libération*, que Claude Bonnier a souhaité faire savoir à ses interrogateurs qu'il était bien Français et non Anglais comme ceux-ci le croyaient : « il finit par dire ces quelques mots qu'il répète deux fois : "Je suis un officier français !" [...] Il voulait qu'on sache clairement combien il était fier d'être Français⁹⁹⁸. » Cette circonstance rapproche sa mort de celle de Médéric.

Claude Bonnier est aussi célébré en raison de son parcours personnel : s'engageant lors de la Première Guerre mondiale, il a 21 ans au moment de l'armistice. Il obtient trois citations et la Légion d'honneur lui est décernée. Son parcours scolaire est brillant (il est admis à Polytechnique et à l'école des Mines et obtient un doctorat ès sciences). Il devient ensuite directeur de la Société nationale de construction et de fabrication des moteurs d'avions, puis il choisit de combattre en 1939-1940 avant de se rendre à Londres. Il est parachuté en France dans la nuit du 14 au 15 novembre 1943 pour être délégué militaire régional de l'Aquitaine⁹⁹⁹. Cette région est difficile à gérer en raison de l'affaire Grandclément¹⁰⁰⁰. André Grandclément¹⁰⁰¹, chef de l'OCM, est arrêté en septembre 1943. Il choisit de coopérer avec Friedrich Dhoze, de la Gestapo, et lui livre des caches d'armes en échange de la libération de ses camarades. Claude Bonnier, qui tâche de rétablir la situation dans la région, est trahi et arrêté. C'est cet ensemble de qualités personnelles et de circonstances qui contribuent à sa postérité et à l'éloge de son suicide. Dans leur ouvrage, ses compagnons concluent en élaborant une notice qui

⁹⁹⁴ *Ibid.*, pp. 260-261.

⁹⁹⁵ André Bouloche (1915-1978) est membre de l'OCM puis devient agent du BCRA.

⁹⁹⁶ ORDRE DE LA LIBÉRATION (éd.), *Mémorial des compagnons de la Libération*, *op. cit.*, p. 254.

⁹⁹⁷ LAPEYRE-MENSIGNAC Jean, BARRÈRE Pierre, FRANC Charles, MARGARITI Guy, NANCY Jacques, *Nos combats dans l'ombre*, *op. cit.*, p. 130.

⁹⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹⁹ *Ibid.*, pp. 131-132.

¹⁰⁰⁰ LORMIER Dominique, *L'affaire Grandclément*, Bordeaux, Sud-Ouest, 1991.

¹⁰⁰¹ André Grandclément (1909-1944).

pourrait figurer sur le panneau d'une exposition à son sujet. Elle s'achève par ces phrases : « Arrêté par la Gestapo, il s'est volontairement donné la mort dans des conditions physiques et morales extrêmement pénibles, pour ne pas risquer de compromettre la vie ou la liberté de ses compagnons résistants en livrant sous la torture les secrets de sa mission. Son comportement a présenté les éléments caractéristiques de l'héroïsme le plus pur¹⁰⁰². »

Un autre élément compris dans la valorisation des résistants qui se sont suicidés et/ou se sont pleinement investis dans la Résistance est qu'ils ont encouru la mort au détriment de leur famille, bien qu'un secours financier soit attribué aux proches des résistants défunt. Il est ainsi dit dans le *Mémorial des compagnons de la Libération* qu'André Bollier a sacrifié « sa femme et ses enfants à la mystique de la Libération Nationale »¹⁰⁰³. Le deuil des familles des résistants suicidés est particulièrement difficile.

D) Les deuils des familles des résistants suicidés

Le deuil se caractérise par différentes phases, à commencer par une réaction de déni lorsque la perte intervient brutalement¹⁰⁰⁴. Mireille Albrecht, la fille de Berty Albrecht, fait part de ce refus d'accepter la mort de sa mère :

« Il m'est difficile de décrire, même aujourd'hui, l'effet que m'a produit cette information monstrueuse. Il me semble que le choc m'a en quelque sorte anesthésier. Je n'ai pas voulu y croire, je n'ai pas voulu y penser ; j'en suis même arrivée à me persuader qu'une fois la guerre terminée je reverrais maman. Comment expliquer cela, je n'en sais rien. Mais je n'ai véritablement pris conscience de la séparation irrémédiable d'avec ma mère que deux ans plus tard, à mon retour à Paris.

Il n'y avait plus qu'un grand vide... Ainsi qu'elle m'en avait prévenue, il me fallait désormais parcourir mon chemin avec cette solitude, sans faiblir. Si c'est cela qu'on appelle devenir adulte, je le suis devenue à ce moment-là...¹⁰⁰⁵ »

Le déni du suicide par des proches des résistants ajoute à la difficulté de leur deuil. La réaction de déni est plus longue chez les enfants qui perdent un de leurs parents par suicide¹⁰⁰⁶. Le fils de Pierre Brossolette a ainsi longtemps tenté de se convaincre que son père n'avait pas mis fin à ses jours délibérément mais qu'il était mort en tentant de s'évader :

« La seconde hypothèse [de l'évasion] fut évoquée, en effet. Après une séance de torture, laissé seul, épuisé, sonné, il aurait ouvert la fenêtre pour essayer de s'évader, l'alerte a été donnée, il serait tombé. Je trouvais horrible l'idée du suicide et je me suis raccroché longtemps à cette idée d'une tentative d'évasion et d'un accident. Je me consolais ainsi. Imaginer qu'il avait essayé de s'évader sans succès était moins dououreux. Je considérais que le suicide à la première occasion, de peur de flancher, était un geste désespéré. Mais les recherches de Guillaume Piketty¹⁰⁰⁷ ont démontré sa volonté d'en finir : il avait les mains attachées, les locaux n'offraient aucune possibilité d'évasion¹⁰⁰⁸. »

¹⁰⁰² LAPEYRE-MENSIGNAC Jean, BARRÈRE Pierre, FRANC Charles, MARGARITI Guy, NANCY Jacques, *Nos combats dans l'ombre*, op. cit., p. 250.

¹⁰⁰³ ORDRE DE LA LIBÉRATION (éd.), *Mémorial des compagnons de la Libération*, op. cit., p. 285.

¹⁰⁰⁴ HANUS Michel, *Les deuils dans la vie. Deuils et séparations chez l'adulte, chez l'enfant*, Paris, Maloine, 2003, pp. 99-100.

¹⁰⁰⁵ ALBRECHT Mireille, *Berty*, Paris, Robert Laffont, 1986, pp. 327-328.

¹⁰⁰⁶ PAESMANS Cécile, « Les enfants en deuil par suicide. Approches individuelle et systémique », *Études sur la mort*, vol. 127, n° 1, 2005, pp. 101-115, p. 103.

¹⁰⁰⁷ Il a rédigé sa thèse sur lui. PIKETTY Guillaume, *Pierre Brossolette un héros de la Résistance*, Paris, Odile Jacob, 1998.

¹⁰⁰⁸ BENAMOU Georges-Marc, *Les rebelles de l'an 40 : les premiers Français libres racontent*, op. cit., p. 333 (entretien de l'auteur avec Claude Brossolette, réalisé le 22 janvier et le 3 février 2010).

Dans sa difficulté à prendre conscience de la réalité du suicide, Claude Brossolette évoque de manière détournée sa connotation sociale. Le dictionnaire Larousse de 1932 précise à l'entrée suicide « meurtre de soi-même : *la morale défend le suicide* » et à se suicider « se donner volontairement la mort : *se suicider est presque toujours une lâcheté* »¹⁰⁰⁹. Le substantif suicide est issu du processus historique de décriminalisation de l'acte, lequel était auparavant qualifié par des périphrases soulignant son caractère criminel telles que « homicide de soi-même ». Toutefois, si la condamnation pénale de l'acte a disparu, sa condamnation morale et sociale demeure¹⁰¹⁰. Il est pathologisé, apparaissant comme l'expression d'une folie mélancolique¹⁰¹¹, ou comme un acte de désespoir¹⁰¹². Cette condamnation du suicide ajoute une difficulté supplémentaire dans l'acceptation de la mort par les proches des résistants. Claude Pierre-Brossolette a sans doute d'autant plus de mal à accepter le suicide de son père que lui-même avait brièvement été arrêté et interrogé par la Gestapo en 1942. Il est d'ailleurs un des plus jeunes médaillés de la Résistance. Le suicide de son père l'amène à se replier sur lui-même :

« Longtemps, il aura refusé de parler de son père tant aimé [...] Claude avait 15 ans et il aimait tendrement son père. Ce suicide le marqua profondément. La chape de plomb qu'il s'était imposée même vis-à-vis de ses enfants s'est cependant peu à peu allégée et depuis quelques années, il entretenait la mémoire de son père avec ferveur pour transmettre aux jeunes générations l'exemple du courage et de la résistance à l'oppression¹⁰¹³. »

Le deuil après suicide s'accompagne souvent d'un isolement et d'un silence vis-à-vis du suicide soit en raison d'une honte soit du traumatisme qu'il a engendré¹⁰¹⁴. Le deuil est d'autant plus difficile pour les enfants qu'il entraîne des changements d'existence. Claude Brossolette rentre en France après la Libération, reprenant les cours au lycée et vivant chez ses cousins¹⁰¹⁵. Il voit peu sa mère. Les liens familiaux étant importants dans les périodes de deuil, cela contribue peut-être à l'intériorisation de la douleur qu'il éprouve à l'égard de la mort de son père¹⁰¹⁶. Le choc de la perte est aussi amplifié par les images de mort violente même si elles ne sont qu'imaginées¹⁰¹⁷. Mireille Albrecht (qui a d'abord cru que sa mère avait été décapitée¹⁰¹⁸) comme les enfants de Pierre Brossolette se figurent la mort de leur parent : « La scène du suicide. L'imaginer on l'a fait des milliers de fois¹⁰¹⁹. » Ce n'est qu'après avoir véritablement effectué son deuil que Claude Brossolette parvient à parler de son père et à louer son action. Il préface ainsi une nouvelle édition de la biographie de son père par sa mère et y écrit : « Son sacrifice, le 22 mars 1944, met fin à son bref parcours. À quarante ans, il laisse l'image d'un météore qui s'abîme dans la nuit après un passage fulgurant. On peut, on doit admirer Pierre Brossolette¹⁰²⁰. »

¹⁰⁰⁹ AUGÉ Claude (dir.), *Nouveau petit Larousse illustré : dictionnaire encyclopédique*, Paris, Librairie Larousse, 1932, p. 992.

¹⁰¹⁰ BAYET Albert, *Le suicide et la morale*, op. cit.

¹⁰¹¹ BÄHR Andreas, « Between “self-murder” and “suicide”: the modern etymology of self-killing », *Journal of Social History*, vol. 46, n° 3, 2013, pp. 620-632. Sur les mots pour dire le suicide : FAIRBAIRN Gavin, *Contemplating suicide: the language and ethics of self-harm*, Londres, Routledge, 1995.

¹⁰¹² VANDEVOORDE Jérémie, *Psychopathologie du suicide*, op. cit., p. 39.

¹⁰¹³ MACRON Emmanuel, « Communiqué – Hommage à Claude Pierre-Brossolette », *Élysée*, 17 décembre 2017. URL : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2017/12/17/communIQUE-hommage-a-claude-pierre-brossolette>

¹⁰¹⁴ SÉGUIN Monique, KIELY Margaret C., LESAGE Alain, « L'après-suicide, une expérience unique de deuil ? », *Santé mentale au Québec*, vol. 19, n° 2, 1994, pp. 63-82, pp. 65-66.

¹⁰¹⁵ BENAMOU Georges-Marc, *Les rebelles de l'an 40*, op. cit., p. 334.

¹⁰¹⁶ PAESMANS Cécile, « Les enfants en deuil par suicide », art. cit., p. 110.

¹⁰¹⁷ SÉGUIN Monique, KIELY Margaret C., LESAGE Alain, « L'après-suicide, une expérience unique de deuil ? », art. cit., p. 65.

¹⁰¹⁸ ALBRECHT Mireille, *Berty*, op. cit., p. 327.

¹⁰¹⁹ HEDRICH Pierre, « Les enfants de Pierre Brossolette témoignent », *Téléobs*, 21 mai 2015. URL : <https://teleobs.nouvelobs.com/la-selection-teleobs/20150521.OBS9375/les-enfants-de-pierre-brossolette-temoignent.html>

¹⁰²⁰ PIERRE-BROSSOLETTE Claude, « Préface », in BROSSOLETTE Gilberte, *Il s'appelait Pierre Brossolette*, op. cit., p. 13.

Après le blocage psychosomatique (la période de déni), les endeuillés se livrent à des recherches sur le défunt afin de retrouver de ses traces (objets, photographies, etc.)¹⁰²¹. Dans le cas des défunts de la Résistance, les familles tentent de retrouver les corps des leurs et de retracer leurs derniers instants en comprenant de quelle manière ils sont morts. Les dépouilles sont enterrées dans des fosses communes, dans des cimetières sous un faux nom, incinérées, etc., ce qui les rend difficiles à retrouver. Les autorités d'occupation tiennent les lieux d'inhumation secrets afin qu'ils ne deviennent pas des lieux de pèlerinage¹⁰²². Malgré cela, certains proches parviennent à récupérer les corps, ce qui leur permet d'offrir les honneurs funèbres au défunt et d'ainsi faciliter leur deuil¹⁰²³. Le frère de Marguerite Buffard retrouve la trace de sa sœur en découvrant sa photographie sur une table d'autopsie de l'institut médico-légal de la police judiciaire de Lyon. Sa mère est heureuse de revoir le visage de sa fille. Elle le qualifie ainsi : « Je peux vous dire que son visage est intact, parfaitement serein, y apparaît comme illuminé. Elle semble nous dire : “Je n'ai rien dit, ils n'ont rien su par moi.”¹⁰²⁴ » Elle est donc fière que sa fille n'ait pas renseigné les agents de la répression. Sa famille est aussi réconfortée par la pensée que Marguerite Buffard n'est pas décédée seule dans l'ombre d'une cave. Son frère parvient en effet à rencontrer la religieuse qui a accueilli sa sœur à l'hôpital juste après sa défenestration. Le temps passé permet d'achever d'adoucir leur chagrin. Le mari de Marguerite Buffard écrit à ses parents en 1948 : « Avant, pour moi, c'était comme un linceul qui s'abattait sur mes épaules. Mais maintenant, non. C'est un sentiment complexe de gratitude, de regrets, mais de fierté qui ne m'affaiblit plus, au contraire. Son souvenir est maintenant clair, lumineux comme un jour joyeux de soleil tranquille¹⁰²⁵. »

Récupérer le corps permet en outre aux familles d'en savoir davantage sur les causes réelles de la mort. La femme, la fille et le gendre de Marcel Hatet recherchent son corps après la Libération. Ils finissent par découvrir le lieu de sépulture grâce au livre des entrées du cimetière, en lisant à l'envers le nom de Franz Tetah qui forme Hatet. Il avait été enterré parmi les soldats allemands traîtres à leur patrie. Sa femme le reconnaît ainsi que sa ceinture qui avait été prélevée par le chef fossoyeur au cimetière, Gustave Roger. Celui-ci, « à l'arrivée, le 8 août [1943], du cercueil d'un soldat allemand amené par les pompes funèbres accompagnées de *Feldgendarms* soupçonna quelque chose de mystérieux et décida après leur départ [...] d'ouvrir le cercueil [...]. Il constata qu'il s'agissait en réalité d'un civil portant à la base du crâne d'horribles blessures boursouflées et sanguinolentes, comme s'il avait été tué à coups de matraque ou de barre de fer¹⁰²⁶. » La découverte du corps permet donc à la famille de connaître la vérité sur la mort. Le docteur Rupert, chef de la Gestapo à Nantes, avait déclaré à madame Hatet « que son mari s'était suicidé (en s'étranglant avec sa cravate) plutôt que de dévoiler l'identité de ses camarades »¹⁰²⁷. Les témoignages des fossoyeurs et des autres professionnels des pompes funèbres constituent des sources d'informations précieuses pour les familles en quête de renseignements et qui mettent souvent en doute le suicide. Le témoignage d'un menuisier chargé de fabriquer le cercueil de Marie-Joséphine Leguet, qui avait constaté sur son corps des traces de torture, renforce le soupçon de sa famille qui pense qu'elle a été tuée et non qu'elle s'est pendue à l'aide d'un lacet de son corset comme le lui ont affirmé les miliciens¹⁰²⁸.

¹⁰²¹ BACQUÉ Marie-Frédérique, HANUS Michel, *Le deuil*, Paris, Presses universitaires de France, « Que sais-je ? », 2000, pp. 27-28.

¹⁰²² BESSE Jean-Pierre, POUTY Thomas, *Les fusillés*, op. cit., p. 22.

¹⁰²³ ROY Gabrielle, « Torture et deuil du sujet », art. cit., pp. 8-9.

¹⁰²⁴ Jeanne Buffard citée dans LANGEOIS Christian, *Marguerite*, op. cit., p. 340.

¹⁰²⁵ Lettre de Jean Flavien à M. et M^{me} Buffard, 28 août 1948. Citée dans LANGEOIS Christian, *Marguerite*, op. cit., p. 337.

¹⁰²⁶ Archives départementales de Loire-Atlantique - 305 J. Témoignage de la fille de Marcel Hatet dans un article de Dominique Bloyet, août 1993.

¹⁰²⁷ Rapport de l'enquête sur les circonstances de la mort de Marcel Hatet, établi le 16 janvier 1945, par le commissaire principal des 3/5 arrondissements. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article75550>

¹⁰²⁸ HEUDRÉ Daniel, « LEGUET Marie-Joséphine », *Le Maitron*, consulté le 21/11/2020. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article192232>

Certains proches refusent absolument d'envisager le suicide même lorsque des éléments tendent à le confirmer. La famille de Pierre Déchaume réfute son suicide et considère qu'il est mort des suites des tortures en raison de la présence d'une ecchymose sur son front alors qu'un prisonnier et un surveillant déclarent qu'il s'est pendu¹⁰²⁹. Mireille Albrecht accepte dans un premier temps l'idée que sa mère s'est suicidée : « j'avais toujours accepté la thèse officielle, à savoir que maman s'était suicidée dans sa cellule le 7 juin 1943. Je n'avais pas de raison d'en douter, puisque à maintes reprises, elle avait dit à Henri [Frenay] que si elle se faisait arrêter par les Allemands, elle se suiciderait, pour ne pas parler, et je l'en savais capable. Je ne me suis donc pas posé de questions, faisant confiance à ceux qui avaient fait les recherches. » Mais, alors qu'elle consulte l'acte de décès de sa mère pour des besoins administratifs (en 1974), elle y lit que Berty Albrecht est décédée le 31 mai 1943 alors que sur le registre de la prison de Fresnes, le bulletin de décès est daté du 7 juin. En outre, sur le certificat de décès, il est inscrit que la cause de la mort est inconnue mais ce mot est écrit en surcharge d'une mention antérieure qui a été effacée. Ces divers points incitent Mireille Albrecht à enquêter elle-même sur le décès de sa mère. Elle remet désormais en cause la thèse du suicide, écrivant : « Il aurait fallu entreprendre des recherches sérieuses, au lieu de se contenter de suppositions, comme par exemple celle de son suicide, devenue la thèse officielle. Au nom de quoi, comment a-t-on pu affirmer une telle chose, alors que depuis son arrestation par la Gestapo, à Mâcon, le 28 mai 1943, il n'y avait pas la moindre information sur ce qui s'était passé ensuite ? C'est un trou noir jusqu'à la découverte de son corps au cimetière de la prison de Fresnes, deux ans plus tard¹⁰³⁰. » Elle n'évoque pas une seule fois l'hypothèse du suicide dans la première biographie qu'elle consacre à sa mère. Elle rapporte pourtant que celle-ci lui a déclaré qu'elle ne survivrait pas à la guerre :

« - Ce que j'ai à te dire n'est pas facile, mais je te crois assez courageuse pour l'entendre. Du reste tu n'es plus une petite fille... Alors voilà, ma chérie : je veux que tu saches ce soir que nous ne nous reverrons plus, car je sais que je vais mourir, que je ne verrai pas la victoire. Non, ne m'interromps pas, s'il te plaît, écoute-moi. Je n'ai pas peur de la mort, et je ne regretterai rien, si ce n'est de te laisser seule dans la vie, car tu seras très seule¹⁰³¹. »

Bien qu'elle n'ait apparemment pas évoqué directement le suicide à sa fille, il est possible que ce soit à cela qu'elle pensait, ainsi que le suggère le témoignage d'Henri Frenay : « Je me rappelle ce qu'elle me disait à Cluny lorsque nous nous sommes retrouvés après sa prison et l'asile de Bron : "Si je suis à nouveau arrêtée, je me tuerai." » Il consulte lui aussi sa fiche dans le registre du printemps 1943 de la prison de Fresnes et décide d'exhumer le corps en compagnie d'un docteur ami de la défunte et de lui. « Il n'y avait pas eu décapitation, comme on l'avait affirmé. En revanche, le cou portait des traces évidentes de strangulation. Il est peu vraisemblable que la Gestapo l'ait étranglée. Elle avait intérêt à la conserver en vie pour tenter de la faire parler. [...] Je considère comme certain qu'elle s'est pendue¹⁰³². » La thèse du suicide est donc, durant longtemps, si non certaine, du moins envisageable. Mireille Albrecht attend d'en avoir une preuve formelle pour l'accepter. Elle l'obtient le 26 août 2004, lorsqu'elle peut consulter les archives du quartier allemand de la prison de Fresnes, jusque-là introuvables. Il y est noté que « le matin, la gardienne allemande de Berty la découvrit morte dans sa cellule et le document d'archives décrit la cause du décès comme étant par pendaison (avec un foulard accroché à la lumière, d'après les termes succincts du rapport d'archives). Il est également fait mention d'hématomes anciens, c'est-à-dire antérieurs à son arrivée à la prison de Fresnes, ce qui laisse supposer qu'elle fut torturée avant d'être transférée à Fresnes. » Dès lors, Mireille Albrecht déclare que s'il reste des zones d'ombre, « il ne

¹⁰²⁹ PANTHOU Eric, « DÉCHAUME Pierre, Émile », *Le Maitron*, consulté le 06/12/2020. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article217243>

¹⁰³⁰ ALBRECHT Mireille, *Vivre au lieu d'exister*, op. cit., pp. 481-483.

¹⁰³¹ *Id.*, *Berty*, op. cit., p. 315.

¹⁰³² FRENAY Henri, *La nuit finira*, op. cit., p. 465.

peut plus y avoir de doutes quant à la cause du décès de Berty Albrecht »¹⁰³³. De même que Mireille Albrecht s'est livrée à une véritable enquête sur la mort de sa mère¹⁰³⁴, Laure Moulin a également investigué sur celle de son frère, tentant de retrouver ses cendres¹⁰³⁵.

Des enfants endeuillés ne veulent pas croire au suicide car il représente un abandon implicite. Les résistants condamnés à mort culpabilisent d'ailleurs aussi à l'égard de leurs enfants. Alphonse Heimst, dans sa dernière lettre, s'excuse auprès de son fils de le faire orphelin¹⁰³⁶. Lorsque les enfants sont très jeunes au moment du décès d'un de leurs parents, l'autre entretient la mémoire du défunt en les éduquant. Les enfants d'André Bollier (Marie-Ange, née en février 1943, et Vianney, né après la mort de son père) sont élevés par leur mère. Elle veille « au respect de la mémoire de leur père mais aussi à leur ouverture vers l'avenir »¹⁰³⁷. C'est parfois la situation inverse qui se produit, les enfants culpabilisent de la peine qu'ils feront à leurs parents. Certains d'entre eux les mettent au courant de leur engagement et les préviennent qu'ils se suicideront en cas d'arrestation. René Bouvret dit ainsi à sa mère : « Si je me vois pris sans espoir de me sauver, ils ne m'auront pas vivant ; dans la souffrance personne ne peut dire quelle sera sa réaction ; souffrir, je l'accepterais, car la cause en vaut la peine ; mais, dans la souffrance, avouer ou donner le nom de mes camarades, cela, jamais, j'aime mieux disparaître¹⁰³⁸. »

Seule une femme de résistant pense que son mari s'est suicidé sans pour autant en avoir de preuve formelle. Il s'agit de l'épouse de Roger Coquoin, mort après avoir été abattu de deux balles par la Gestapo : « après examen des vêtements de son mari, M^{me} Coquoin qui est médecin pense que le tracé des balles d'après les déchirures n'était pas mortel ; il se serait alors empoisonné au cyanure »¹⁰³⁹. Il est possible qu'il ait antérieurement prévenu sa femme de l'éventualité de son suicide. Pierre Brossolette avait parlé à son épouse de sa pilule de cyanure, sachant qu'il serait forcément torturé au vu de sa position dans la Résistance¹⁰⁴⁰. Cela lui a peut-être permis de faire plus facilement son deuil. Gilberte Brossolette, qui a retracé les derniers moments de son mari (y compris les tortures qu'il a subies) dans sa biographie, y note à la fin :

« Pierre fut incinéré le 24 mars au Père-Lachaise, en même temps qu'un autre résistant, François Delimal, du Bureau des opérations aériennes.

Deux urnes furent scellées dans l'aile gauche du columbarium. Elles portent gravés les numéros 3913 et 3920. Nul ne sait laquelle contient les cendres de François Delimal, laquelle celles de Pierre.

Quand je me recueille devant l'inscription “Inconnu”, gravée dans le marbre, revient en écho la phrase que Pierre m'avait dite un jour : “S'il arrive quelque chose, n'oublie jamais que je t'ai passionnément aimée.”¹⁰⁴¹ »

Des proches des résistants décédés prennent une part active dans la transmission de leur mémoire en témoignant oralement sur leurs actions et en leur consacrant des livres. Ils demandent également, si nécessaire, leur réhabilitation. Marguerite Buffard avait été exclue du parti communiste avant la guerre. Elle est entrée dans la Résistance alors que son époux était prisonnier de guerre. Sa belle-mère demande après-guerre que sa bru

¹⁰³³ ALBRECHT Mireille, *Vivre au lieu d'exister*, op. cit., pp. 11-12 (mise à jour de l'auteur pour la présente édition).

¹⁰³⁴ *Id.*, « À la recherche de la vérité », in *Berty*, op. cit., pp. 336-347.

¹⁰³⁵ MOULIN Laure, *Jean Moulin. Biographie*, Paris, Les Éditions de Paris, 1999, pp. 369-375.

¹⁰³⁶ Lettre d'Alphonse Heimst à son épouse et à son fils, 7 février 1944. Consultable sur http://www.mont-valerien.fr/ressources-historiques/le-mont-valerien-pendant-la-seconde-guerre-mondiale/lettres-de-fusilles/detail-lettres-fusilles/lettres-de-fusilles/heimst-alphonse/?no_cache=1

¹⁰³⁷ BOLLIER Vianney, « Mon père, ce héros : André BOLLIER, 1920-1944 », *CultureGnum*, juillet 2020. URL : <https://www.franceculture.fr/conferences/culturegnum/mon-pere-ce-heros-andre-bollier-1920-1944>

¹⁰³⁸ René Bouvret cité dans ORDRE DE LA LIBÉRATION (éd.), *Mémorial des compagnons de la Libération*, op. cit., p. 244.

¹⁰³⁹ AN - 72AJ/42 dossier n° 1, pièce 5. Témoignage de Madeleine Regnault, recueilli par M^{me} Altman, 4 octobre 1961-24 octobre 1961.

¹⁰⁴⁰ BENAMOU Georges-Marc, *Les rebelles de l'an 40*, op. cit., p. 334.

¹⁰⁴¹ BROSSOLETTE Gilberte, *Il s'appelait Pierre Brossolette*, op. cit., p. 320.

soit réintégrée au parti. Elle conclut sa demande par ces mots : « J'estime que le malheureux prisonnier qui, après plus de cinq ans de souffrance, retrouvera son foyer vide aura besoin de quelque consolation de son parti. Celle qui lui tient au cœur serait la réhabilitation d'une compagne aimée qui l'a soutenu avec une foi ardente¹⁰⁴². » Elle obtient gain de cause. La commission centrale de contrôle politique du PCF examine le cas de Marguerite Buffard. Le compte rendu interne de cette réunion précise :

« - exclue en janvier 1940, extrême gauchiste, sectarisme tendance trotskiste ;
- fut arrêtée plus tard et internée administrativement ;
- au camp de La Lande s'intronisait dirigeante et y créait des discussions parmi les détenues qui ne voulaient pas se plier à sa politique. À la suite d'une manifestation, elle fut envoyée avec quelques détenues au camp de Mérignac d'où elle s'évade ;
- après sa sortie, put se battre au service des FTP région lyonnaise présentée par des amis à elle. Agent de liaison d'avril 1944 à juin 1944 où des communistes furent arrêtés ;
- conduite à la Maison de la Milice, elle se jeta du troisième étage. Elle est morte à l'hôpital. [...] La CCCP décide qu'une lettre sera adressée à la mère de Jean Flavien lui faisant savoir que Marguerite Flavien fut, en effet, écartée du Parti. Son cas examiné vu sa conduite, après son évasion, sa suspension du Parti a pris fin¹⁰⁴³. »

C'est donc bien grâce à l'intervention de sa belle-mère que Marguerite Buffard-Flavien est réhabilitée. Ce compte rendu souligne en outre que la cause de la mort, le suicide, est un argument en faveur de la réhabilitation. Si les suicides ont pu faire l'objet de critiques, ils sont donc souvent valorisés et font partie intégrante des hommages rendus aux résistants et aux résistantes.

Chapitre 8 La mémoire officielle des suicides

A) Les funérailles des résistants

Durant la guerre, les autorités allemandes interdisent aux populations de manifester à l'occasion des enterrements des résistants. Néanmoins, des « rassemblements silencieux [...] se forment spontanément à l'occasion des enterrements de victimes – pilotes alliés, résistants, otages ou simples civils – partout et malgré les contraintes ou les menaces »¹⁰⁴⁴. Ces manifestations ont également lieu pour des résistants qui se sont suicidés ou ont tenté de le faire. Ainsi, « plus de quatre mille personnes, c'est-à-dire toute la population valide de Poligny, [tient] à accompagner Paul Kœpfler à sa dernière demeure »¹⁰⁴⁵. Pendant la guerre, Paul Kœpfler¹⁰⁴⁶ fait passer « les lignes de démarcation aux prisonniers évadés, aux Alsaciens qui [fuient] l'enrôlement dans les armes de Hitler et aux civils qui [veulent] aller en zone interdite »¹⁰⁴⁷. Il fait aussi transiter des renseignements et des tracts de propagande. Sa tête mise à prix, il est arrêté le 3 mars 1941 et condamné à mort. Il se tranche alors la gorge avec un morceau de verre dans sa cellule¹⁰⁴⁸. Il est transféré à la morgue où il reçoit les derniers sacrements, mais des médecins français interviennent et le soignent avant de l'aider à s'évader le 22 mars¹⁰⁴⁹. Quelques jours après, le 31 mars, il est abattu par des agents de la Gestapo.

¹⁰⁴² Lettre de Mme Flavien à Marcel Cachin, 5 novembre 1944. Citée dans LANGEOIS Christian, *Marguerite*, op. cit., p. 345.

¹⁰⁴³ Compte rendu cité dans LANGEOIS Christian, *Marguerite*, op. cit., pp. 345-346.

¹⁰⁴⁴ LABORIE Pierre, *Le chagrin et le venin. La France sous l'Occupation, mémoire et idées reçues*, Paris, Bayard, 2011, pp. 249-250. Se référer à MARCOT François, « Enterrements », in MARCOT François (dir.), LEROUX Bruno, LEVISSE-TOUZÉ Christine (collaborateurs), *Dictionnaire historique de la Résistance*, op. cit., pp. 929-930.

¹⁰⁴⁵ « Mort pour la France », *La France nouvelle*, 17 septembre 1943.

¹⁰⁴⁶ Paul Kœpfler (1921-1943).

¹⁰⁴⁷ « Mort pour la France », art. cit.

¹⁰⁴⁸ « La mort de Paul Kœpfler », *Combat édition de Madagascar*, n° 16, 27 novembre 1943.

¹⁰⁴⁹ « L'Allemand Meissner arrêté récemment est responsable de la mort de Paul Kœpfler », *Les dernières dépêches de Dijon*, 29 mars 1947.

Sa tentative de suicide était connue puisqu'il en avait conservé une cicatrice et était devenu pratiquement aphone. Elle est évoquée dans la presse clandestine après sa mort puis à nouveau en 1947 à l'occasion de l'arrestation du chef de la Gestapo de Besançon, Alfred Meissner : « Ramené dans sa cellule à la prison de la Butte et fermement résolu à ne pas se laisser exécuter par les Allemands, Kœpfler se tranchait la gorge au moyen d'un couteau de poche¹⁰⁵⁰. » Lors de ses funérailles, « tous les magasins, toutes les usines, tous les restaurants [sont] fermés. Le cercueil [disparaît] sous les fleurs. Une souscription, destinée à secourir la famille du héros, atteint, en quelques heures, un montant qui n'avait jamais été atteint¹⁰⁵¹. » De même, la population vient « rendre un dernier hommage » à Camille Ruff¹⁰⁵², le chef du Mouvement gaulliste d'Alsace et de Lorraine, lors de son inhumation au cimetière d'Eckbolsheim le 13 juillet 1942¹⁰⁵³. Arrêté le 3 juillet, il s'était pendu le 9 dans la prison d'Offenbourg¹⁰⁵⁴. La nuit du 13 au 14 juillet, son camarade Joseph Meyer recouvre sa tombe de fleurs bleues, blanches et rouges¹⁰⁵⁵.

Des milliers de personnes assistent aux obsèques de Maxime Guillot à Chenôve le 2 février 1944. Les Allemands se placent à la sortie du cimetière et confisquent les papiers d'identité des hommes présents¹⁰⁵⁶. Le maire de la ville, Marcel Naudot, est arrêté parce qu'il ceint une écharpe tricolore. Il est déporté à Mauthausen où il décède. Après-guerre, la mémoire de Marcel Naudot est associée à celle de Maxime Guillot, tous deux sont commémorés conjointement chaque année. Il est fait l'éloge du sacrifice de Maxime Guillot, son suicide étant rappelé, ainsi que du maire. Un article de la *Bourgogne républicaine* de 1952 indique :

« Comme chaque année à pareille époque, depuis la Libération, de simples mais émouvantes cérémonies ont eu lieu hier, à la mémoire de Marcel Naudot, ancien maire de Chenôve, mort en déportation, et de Maxime Guillot, l'une des plus pures figures de la Résistance côté-d'orienne, qui, poursuivi et blessé par les agents de la Gestapo, préféra se donner la mort que de tomber vivant entre leurs mains.

C'est d'ailleurs le 29 janvier 1944, place Blanqui, que Maxime Guillot eut le courage de faire ce choix suprême entre la mort et la torture... c'est-à-dire les pires dangers pour ses camarades de combat. Et c'est deux jours après au retour de ses obsèques, au cimetière de Chenôve, que Marcel Naudot fut arrêté, emprisonné et déporté par la suite en Allemagne, dans les camps de concentration, où il devait trouver la mort.

Rien d'étonnant donc que leurs mémoires et leur sacrifice fussent, chaque année à la même époque, réunis dans la même pieuse pensée, par leurs camarades de la section socialiste de Chenôve à laquelle ils appartenaients tous les deux¹⁰⁵⁷. »

Il est précisé que Maxime Guillot se suicide pour protéger ses camarades, en s'empêchant de parler. Les morts du résistant et du maire sont néanmoins toutes deux qualifiées de « sacrifice » sans distinction, tout deux étant érigés au rang de « martyrs de la Résistance » dans le titre de l'article, alors qu'il s'agit d'une mort volontaire pour le résistant (qui se l'est lui-même donnée), tandis que la mort du maire n'est pas de son fait. Si Marcel Naudot a sciemment participé aux funérailles de Maxime Guillot en affichant son patriotisme, il n'avait sans doute pas imaginé que son geste le conduirait à la déportation et à la mort.

¹⁰⁵⁰ *Ibid.* La version n'est pas tout à fait fidèle à la réalité, le couteau remplaçant le morceau de verre.

¹⁰⁵¹ « Mort pour la France », art. cit. Le montant n'est pas précisé.

¹⁰⁵² Camille Ruff (1898-1942). Voir annexe p. 207.

¹⁰⁵³ BÉNÉ Charles, *L'Alsace dans les griffes nazies 3. L'Alsace dans la Résistance française*, Raon-l'Étape, Fetzer, 1975, p. 299.

¹⁰⁵⁴ STRAUSS Léon, « RUFF Camille », *Le Maitron*, consulté le 24/01/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article165699>

¹⁰⁵⁵ BÉNÉ Charles, *L'Alsace dans les griffes nazies 3, op. cit.*, p. 300.

¹⁰⁵⁶ MATTHEY-DORET Olivier, *Les Compagnons de la Libération de la Région R2*, cité dans « Maxime GUILLOT », *Mémoire vive de la Résistance*. URL : http://mvr.asso.fr/front_office/fiche.php?idFiche=528&TypeFiche=3

¹⁰⁵⁷ « À la mémoire de Marcel Naudot et Maxime Guillot héros et martyrs de la Résistance », *La Bourgogne républicaine*, 28 janvier 1952.

Une cérémonie a d'abord lieu au cimetière de Chenôve devant la tombe de Maxime Guillot, puis à la mairie de la ville, devant la plaque qui commémore Marcel Naudot. En plus des proches des deux défunt, des personnalités se joignent à la cérémonie : le secrétaire et le trésorier de la section socialiste de Chenôve, le directeur de *La Bourgogne Républicaine* et le député de la Côte-d'Or¹⁰⁵⁸. D'autres cérémonies sont spécifiquement dédiées à Maxime Guillot. L'une d'elles est organisée par l'Union Bressane, dont Maxime Guillot avait été vice-président avant-guerre¹⁰⁵⁹. De même, un cercle Maxime Guillot, qui a laissé peu de traces, créé en 1982, organise une cérémonie sur le lieu de son suicide à Dijon. Une plaque commémorative en pierre de Buxy, financée par la mairie de Dijon, y a été installée à l'initiative de Pierre Pelletier, président du cercle. Elle a été inaugurée le 31 janvier 1984 par le maire de Dijon et le chancelier de l'Ordre de la Libération. Il y est inscrit : « Dijon à Maxime Guillot né le 1^{er} janvier 1900 à Bruailles (71). Pionnier de la Résistance, responsable de parachutage (B.O.A.). Blessé grièvement en ce lieu par la Gestapo le 29 janvier 1944. Il préféra s'achever plutôt que de tomber vivant aux mains de l'ennemi. » La croix de Lorraine avec le « V » de la victoire y figure ainsi que des représentations des médailles décernées au résistant. Après la dissolution du cercle Maxime Guillot, en 1994¹⁰⁶⁰, l'Association du Souvenir de la Résistance prend le relais de cette cérémonie jusqu'au 28 janvier 1995. Depuis cette date, il n'y a plus de cérémonie à Dijon¹⁰⁶¹. Ces cérémonies sont importantes pour les familles des disparus. La fille aînée de Maxime Guillot déclare qu'elle en « est très contente » ainsi que de la plaque qui commémore son père¹⁰⁶². Son ton gris la rend cependant difficile à repérer pour le piéton non averti.



Photographie d'une cérémonie d'hommage à Maxime Guillot, rue Michelet à Dijon, 1971.
Archives municipales de Dijon – PHO 2 / 6183.

Après-guerre, les corps des résistants étrangers sont rapatriés dans leur pays d'origine. Dominique Potier, enterré le 15 janvier 1944 dans une fosse commune à Reims, est exhumé le 24 août 1950 et transféré en Belgique. Il est ré-inhumé le 15 septembre dans la pelouse d'honneur - Force aérienne 155 du cimetière communal de Bruxelles-Evere. Cet emplacement semble rendre hommage au résistant, mais les circonstances

¹⁰⁵⁸ « À la mémoire de Marcel Naudot et Maxime Guillot », *La Bourgogne républicaine*, 4 février 1957.

¹⁰⁵⁹ « À la mémoire de Marcel Naudot et Maxime Guillot héros et martyrs de la Résistance », art. cit.

¹⁰⁶⁰ Il n'a pas été possible de connaître les circonstances de la création et de la dissolution du cercle Maxime Guillot.

¹⁰⁶¹ « La plaque », *Académie de Dijon*, consulté le 11/03/2021. URL : <http://histoire-geographie.ac-dijon.fr/Enseigner/histo/2gm/MGuillot/situatio.html>

¹⁰⁶² « Rencontre avec M^{me} Baumann, fille aînée de Maxime Guillot », *Académie de Dijon*, consulté le 11/03/2021. URL : <http://histoire-geographie.ac-dijon.fr/Enseigner/histo/2gm/MGuillot/baumann.html>

de sa mort sont faussées. En effet, la mention « fusillé » est inscrite sur sa stèle bien qu'il n'y ait pas de doute sur son suicide. Cette dissimulation s'explique sans doute par le fait que c'était un officier catholique. En revanche, lorsqu'en 1996 une plaque commémorative est érigée sur la façade de sa demeure familiale à Florenville, son suicide est bien évoqué : « Au Major aviateur Edgard Potier - Agent parachutiste - Fondateur de la ligne POSSUM pour le rapatriement des aviateurs alliés - Martyrisé à la prison de Reims, s'est donné la mort pour assurer la certitude du silence à ses compagnons de la résistance. » Comme souvent, le mot suicide n'apparaît pas, en raison de sa charge symbolique, et il est souligné qu'il est mort pour les autres. Le 30 août 2008, pour le 64^e anniversaire de la libération de Reims par les Alliés, une plaque est apposée sur la façade du lieu de son arrestation. Elle n'évoque pas le suicide : « Torturé, il est décédé à Reims le 11 janvier 1944 »¹⁰⁶³.

Des corps de résistants français sont exhumés et enterrés ailleurs afin de respecter les volontés des défunt ou de leur famille. René-Georges Weill¹⁰⁶⁴, qui avait été inhumé au cimetière de Thiais, est transféré à l'initiative de ses proches au cimetière de Montpellier¹⁰⁶⁵. Les translations des corps ne sont pas immédiates, le temps de repérer les lieux des premières inhumations. Le cadavre de Gaston Valois est découvert le 30 avril 1944 à Corenc mais, n'étant pas identifié, il est enterré dans le cimetière communal. Le signalement qui figure sur son acte de décès permet ensuite à sa famille de le retrouver. Il est exhumé, formellement identifié, puis transféré au cimetière de Poliénas¹⁰⁶⁶. De même, André Bollier est d'abord inhumé au cimetière de la Guillotière à Lyon sous une fausse identité (André Robert Prestre) avant d'être transféré au cimetière militaire de La Doua¹⁰⁶⁷. D'autres résistants sont également réinhumés dans des cimetières militaires. René Bouvret est transféré du cimetière d'Hauteville au carré militaire du cimetière parisien de Thiais¹⁰⁶⁸, tandis que les cendres de Léon Nautin sont translatées dans la crypte du Souvenir français au cimetière du Crêt de Roc à Saint-Étienne¹⁰⁶⁹. Fondé en 1910, ce cimetière est réservé aux militaires, aux marins et aux morts pour la patrie. La mention « mort pour la France » est attribuée aux résistants qui se sont suicidés lorsque leurs proches en font la demande, cette mention étant accordée pour tous les décès imputables à un fait de guerre (qu'ils concernent des militaires, des victimes civiles, des internés ou des déportés).

Les translations des corps s'effectuent aussi dans le cadre de la commémoration de la Résistance. Dès 1944, le général de Gaulle, président du Gouvernement provisoire de la République française, souhaite que soit érigé un monument en l'honneur des morts de la Seconde Guerre mondiale. L'emplacement choisi est le Mont-Valérien à Suresnes, principal lieu d'exécution des résistants condamnés à mort. Charles de Gaulle y allume pour la première fois symboliquement la flamme de la Résistance dans une vasque de bronze le 18 juin 1945, à l'occasion du cinquième anniversaire de son discours à la BBC¹⁰⁷⁰. Il demande au ministre des prisonniers, déportés et réfugiés, Henri Frenay, d'organiser le 11 novembre 1945 une cérémonie en hommage à ceux qui sont morts pour la France durant la guerre.

¹⁰⁶³ HUSSON Jean-Pierre, « POTIER Dominique [Edgard, Dominique, Antoine] [Pseudonymes dans la Résistance : MARTIN, Jules NOLLET] », *Le Maitron*, consulté le 12/03/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article176091>

¹⁰⁶⁴ René-Georges Weill (1908-1942), agent du BCRA, s'est empoisonné lors de son arrestation. Voir annexe p. 207.

¹⁰⁶⁵ RAVERY Jean-Pierre, « WEILL René-Georges, alias "René GEORGES", alias "ASTRUC", alias "MEC" », *Le Maitron*, 20 mai 2009 (modifié le 3 juillet 2020), consulté le 22/01/2021. URL : <https://maitron.fr/spip.php?article50285>

¹⁰⁶⁶ BESSE Jean-Pierre, MARQUER Jean-Luc, « VALOIS Gaston, Germain, Victor [Pseudonymes dans la Résistance : Docteur Gamma, Hoche] », *Le Maitron*, consulté le 12/03/2021. URL : <https://maitron.fr/spip.php?article157478>

¹⁰⁶⁷ PENNETIER Annie, STRAUSS Françoise, « BOLLIER André, William [Lefranc, Carton, Vélin, Alpha] », *Le Maitron*, consulté le 12/03/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article177900>

¹⁰⁶⁸ « RENÉ BOUVRET », *Musée de l'Ordre de la Libération*, consulté le 12/03/2021. URL : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/rene-bouvret>

¹⁰⁶⁹ PENNETIER Annie, STRAUSS Françoise, « NAUTIN Léon », *Le Maitron*, consulté le 12/03/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article179589>

¹⁰⁷⁰ CAMERON Claire, SEGRÉTAIN Franck, « Le Mont-Valérien, lieu d'histoire, lieu de mémoire », in CAMERON Claire (dir.), *Le Mont-Valérien. Résistance, répression et mémoire*, Paris, Gourcuff Gradenigo, Ministère de la Défense, 2010, pp. 13-25.

Henri Frenay pense à l'exemple de la Grande Guerre dont le soldat inconnu à l'Arc de triomphe représente tous les morts. Il estime toutefois que ce serait sacrilège d'utiliser le même procédé et qu'un unique corps ne pourrait rendre compte de la spécificité des morts du second conflit mondial. « Les différentes catégories de nos combattants morts à la guerre devraient être représentées à la cérémonie au moins par l'un des leurs. Il ne serait pas inconnu, bien au contraire, car son nom serait rendu public après avoir été tiré au sort¹⁰⁷¹. » Quinze combattants sont finalement tirés au sort le 29 octobre 1945 aux Invalides. Cette cérémonie réunit, outre Henri Frenay, les ministres et les chefs d'État-Major des trois armées (terre, mer et air), les représentants du CNR, des anciens combattants, des déportés et des prisonniers de guerre. Les individus tirés au sort représentent les combattants de 1940, les FFL, les résistants, les déportés, les prisonniers, les hommes de la France d'Outre-Mer¹⁰⁷². Deux femmes sont tirées au sort dont Berty Albrecht qui représente les femmes de la Résistance. Il n'avait pas été prévu que les résistants suicidés soient spécifiquement représentés, mais les doutes concernant sa mort, y compris l'hypothèse du suicide, n'ont pas empêché que son nom soit proposé. Le 11 novembre 1945, les cercueils sont d'abord acheminés à l'Arc de Triomphe, autour de la tombe du soldat inconnu, puis ils sont « déposés au cours d'une prise d'armes solennelle dans une casemate du fort du Mont-Valérien transformée en caveau provisoire »¹⁰⁷³.

Mireille Albrecht ne peut se joindre aux résistants qui montent la garde d'honneur près des cercueils sous prétexte que sa mère appartient désormais à la nation. Seuls les compagnons de Berty Albrecht ont le droit de la veiller¹⁰⁷⁴. Sa fille exprime son ressenti par ces mots : « Je voulais bien admettre que maman appartenait désormais à la France, mais que je ne puisse la veiller m'a paru inconcevable. En quelques mots, j'avais été dépossédée de ma mère, en tant que fille et en tant que compagnon d'armes... »¹⁰⁷⁵ En tant que compagnon d'armes, car elle l'avait aidée. C'est donc un acte de grande violence symbolique qui sépare les familles de leur défunt. Mireille Albrecht vit aussi mal le fait que les morts reposent dans une crypte provisoire. En effet, bien que le 6 novembre 1945 le général de Gaulle ait signé un décret prévoyant la création d'un monument commémoratif aux morts, ce projet n'est plus d'actualité après qu'il quitte le pouvoir. Les cérémonies qui ont lieu le 18 juin se déroulent donc devant la crypte provisoire dont la porte d'accès est fermée à clef. En 1956, la municipalité de Saint-Maxime, où a vécu Berty Albrecht, envisage la construction d'un monument pour l'y inhumer. Mireille Albrecht est sensible au projet mais préfère en référer à Charles de Gaulle. Celui-ci lui demande de patienter et, lorsqu'il revient au pouvoir en 1958, il s'occupe de faire construire le monument au Mont-Valérien. Le mémorial de la France combattante est inauguré le 18 juin 1960. Jusqu'à sa mort, chaque 18 juin, le général de Gaulle rallume la flamme au Mont-Valérien.

Tout comme dans le cas de Berty Albrecht, plusieurs résistants s'étant suicidés sont commémorés en même temps que d'autres membres de la Résistance. Xavier Boucard, Jean Moscone et Gaston Nicolas sont inhumés dans la nécropole du Pas de l'Aiguille à Chichilianne. Cette nécropole, faite de pierres de taille, représente une croix de Lorraine encadrée de deux blocs de pierres. Il y est inscrit : « Gloire aux volontaires Trièves Vercors tombés en héros pour une France libre ». En juin 2018, ce cimetière est classé nécropole nationale. Elle contient les huit tombes des maquisards qui sont morts en protégeant ce point stratégique. Lors de la cérémonie annuelle de commémoration, le maire de Chichilianne, Yann Souriau, précise : « Huit d'entre eux [des maquisards] sont morts, dont trois se sont suicidés car ils étaient blessés et ils ne voulaient pas se rendre aux Allemands »¹⁰⁷⁶.

¹⁰⁷¹ FRENAY Henri, *La nuit finira*, op. cit., p. 549.

¹⁰⁷² *Ibid.*, p. 555.

¹⁰⁷³ CAMERON Claire, SEGRÉTAIN Franck, « Le Mont-Valérien, lieu d'histoire, lieu de mémoire », chap. cit., p. 17.

¹⁰⁷⁴ ALBRECHT Mireille, *Vivre au lieu d'exister*, op. cit., p. 471.

¹⁰⁷⁵ *Ibid.*, p. 472.

Des résistants sont également enterrés ensemble pour avoir opéré dans le même secteur sans pour autant appartenir au même réseau. À l'initiative d'André Chabanne¹⁰⁷⁷, chef de l'armée secrète en Charente nommé président d'honneur de la fédération charentaise de la Résistance en mai 1950, un mémorial de la Résistance est édifié à Chasseneuil-sur-Bonnieure. Il est inauguré le 21 octobre 1951 par le président de la République, Vincent Auriol. Le mémorial représente une croix de Lorraine encadrée par le V de la victoire. Il comporte plusieurs bas-reliefs représentant la Résistance que surplombe l'inscription « Pour la liberté et la grandeur de la patrie ». Il contient une crypte où sont inhumés les principaux chefs de maquis charentais¹⁰⁷⁸. Claude Bonnier y est transféré en 1954¹⁰⁷⁹ et René Chabasse en 1976¹⁰⁸⁰. Le monument commémorant les résistants est parfois construit à côté de leurs tombes. Les martyrs de Chatou sont enterrés au cimetière des Landes le 28 août 1944 en présence de 10 000 personnes incluant des soldats français et américains. En 1945, le Front national de Chatou édite une brochure donnant « quittance d'une somme de 10 francs destinée à une souscription pour l'érection du monument à la mémoire de nos 27 héros »¹⁰⁸¹. Les rédacteurs de la brochure détaillent le déroulé du massacre de Chatou. Il y est fait l'éloge du suicide d'Henri Fisseux : « Henri Fisseux, déjà blessé grièvement ne peut suivre ses camarades. Il continue seul la lutte, connaissant à l'avance le fatal dénouement de ce combat inégal. Surmontant ses souffrances, il protège héroïquement le repli des nôtres. À bout de munitions et ne voulant pas tomber aux mains de l'ennemi, il se donne la mort en se tirant une balle de revolver dans la tête. » Un dessin le représente au moment de son suicide tenant son revolver braqué sur sa tempe¹⁰⁸². Grâce au soutien du comité local de Libération, le monument est bien édifié. Il est placé à l'intérieur du cimetière des Landes où reposent les corps. Le monument, en granit, porte l'inscription : « Aux 27 martyrs tombés pour la Libération le 25 août 1944 ». Une cérémonie s'y déroule chaque année pour leur rendre hommage¹⁰⁸³.

Si, dans ces différents cas, la commémoration des résistants suicidés relève pour partie du hasard, certains sont volontairement commémorés. Fred Scamaroni est célébré en Corse dès la libération de l'île. D'abord inhumé dans la fosse commune du cimetière d'Ajaccio, son corps est ensuite exposé dans la cathédrale à la demande du maire, Eugène Macchini. Cet acte est très symbolique car l'évêque d'Ajaccio avait refusé l'absoute à Fred Scamaroni lors de son premier enterrement en raison de son suicide. En exposant son corps dans la cathédrale, le maire donne une visibilité au résistant et fait de lui un martyr qui peut et doit être respecté de la population, chrétiens compris. Eugène Macchini l'accueille ensuite dans sa propre chapelle familiale du cimetière de la ville¹⁰⁸⁴. En 1948, Fred Scamaroni est transféré dans un mausolée du cimetière :

« Le 21 janvier, en présence des autorités et d'une nombreuse affluence, a eu lieu, à Ajaccio, une cérémonie émouvante à l'occasion de la réinhumation des restes de Fred Scamaroni, lieutenant-colonel de l'É.-M. du général de Gaulle, pur héros de la résistance corse, fusillé [sic] par les Italiens.

¹⁰⁷⁶ Yann Souriau cité dans CHANDIOUX Olivia, « Résistance : le cimetière du Pas de l'Aiguille dans le Trièves classé nécropole nationale », *France Bleu Isère*, 22 juillet 2018.

¹⁰⁷⁷ André Chabanne (1914-1963).

¹⁰⁷⁸ « Nécropole et mémorial de Chasseneuil-sur-Bonnieure », *Musée de la Résistance en ligne*, consulté le 12/03/2021. URL : <http://museedelaresistanceenligne.org/media3014-NA#fiche-tab>

¹⁰⁷⁹ LAPEYRE-MENSIGNAC Jean, BARRÈRE Pierre, FRANC Charles, MARGARITI Guy, NANCY Jacques, *Nos combats dans l'ombre*, *op. cit.*, p. 131.

¹⁰⁸⁰ THÉBAULT Michel, « CHABASSE René », *Le Maitron*, consulté le 12/03/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article176051>

¹⁰⁸¹ Archives départementales des Yvelines - 1374 W 49 dossier 52/18. Brochure *Les 27 martyrs de Chatou*, 1945.

¹⁰⁸² *Ibid.*, p. 10. Voir image de couverture.

¹⁰⁸³ BOURRÉE Fabrice, « Monument aux martyrs de Chatou », *Musée de la Résistance en ligne*, consulté le 13/03/2021. URL : <http://museedelaresistanceenligne.org/media5368-Monument-aux-martyrs-de-Chatou>

¹⁰⁸⁴ CHAUBIN Hélène, « SCAMARONI Godefroy, Jules, dit Fred. Pseudo Edmond Severi, Joseph Grimaldi. », *Le Maitron*, consulté le 12/03/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article178262>

Le préfet de la Corse, M. Papon, dans une émouvante allocution, a profondément remué l'assistance.

Les restes du héros ont été inhumés dans un mausolée érigé dans la voie centrale du cimetière d'Ajaccio.

Le général de Gaulle a adressé à la mère de Fred Scamaroni le télégramme suivant : “Ma pensée fervente et si belle va au souvenir de Fred Scamaroni, mon bon compagnon mort pour la France. Hommages respectueux. Général de Gaulle¹⁰⁸⁵. »

Malgré l'hommage qui lui est rendu, le journaliste ne présente pas la mort de Fred Scamaroni comme un suicide, sans doute pour indiquer succinctement qu'il est une victime des agents de l'OVRA.

Certaines funérailles des résistants suicidés sont nationales. En juillet 1945, un hommage national est accordé à Claude Bonnier lors de ses obsèques à Paris, au Val-de-Grâce¹⁰⁸⁶. Pierre Brossolette est panthéonisé le 27 mai 2015 en même temps que deux résistantes, Geneviève de Gaulle-Anthonioz¹⁰⁸⁷ et Germaine Tillion, et Jean Zay¹⁰⁸⁸. Dans son discours, le président de la République, François Hollande, retrace leurs différents parcours. Il affirme bien que Pierre Brossolette s'est volontairement donné la mort et en fait l'éloge :

« Courage quand Pierre Brossolette est interpellé en février 1944 en Bretagne et qu'il ne dit rien de son identité. Courage quand il est transféré à Paris au siège de la Gestapo, avenue Foch, et torturé pendant deux jours. Sous les coups de fouet, les châtiments, il ne parle toujours pas. Ce n'est pas le spectacle de ses chairs déchirées, de son sang répandu, ce n'est pas la douleur de sa mâchoire brisée, de ses doigts écrasés qui l'effraient. Non, il pourra tout supporter. Mais le doute le saisit. Et s'il venait à perdre sa lucidité ? S'il venait à dire ce qu'il ne voulait pas avouer, lui, l'homme de raison, lui dont l'intelligence si brillante irradiait jusqu'à irriter, lui que rien ne pouvait arrêter ? Alors, il se précipite du haut de l'immeuble où il est retenu, préférant s'écraser sur le bitume d'une avenue que de se soumettre sur la chaise du tortionnaire. En tombant, il crie encore : “Je ne renonce pas !” Mourir libre. Oui, mourir pour la liberté¹⁰⁸⁹. »

Le Panthéon est réservé aux grands hommes (puis aux femmes) de la France. Il est donc symbolique que Pierre Brossolette y soit transféré malgré son suicide bien que celui-ci soit présenté comme un acte d'insoumission et de liberté et non comme un acte d'accablement et de découragement. François Hollande affirme que ce n'est pas la douleur physique que redoutait Pierre Brossolette, mais que les réactions de son corps ne lui fassent perdre sa capacité à raisonner (sa lucidité) et le conduisent à parler malgré lui.

La tentative de suicide de Jean Moulin est évoquée lors de la translation de ses cendres au Panthéon, à l'occasion du vingtième anniversaire de la Libération, le 19 décembre 1964. Dans son oraison funèbre, André Malraux cite le témoignage du colonel Passy à propos de l'arrivée de Jean Moulin à Londres en février 1943 :

« Je revois Moulin, blême, saisi par l'émotion qui nous éteignait tous, se tenant à quelques pas devant le Général et celui-ci disant, presque à voix basse : “Mettez-vous au garde-à-vous”, puis : “Nous vous reconnaissons comme notre compagnon, pour la libération de la France, dans l'honneur et par la victoire.” Et pendant que de Gaulle lui donnait l'accolade, une larme, lourde de reconnaissance, de fierté, et de farouche volonté, coulait doucement le long de la joue pâle de notre camarade Moulin. Comme il avait la tête levée, nous pouvions voir encore, au travers de sa

¹⁰⁸⁵ « Petites nouvelles de l'Île », *Le Tell : journal des intérêts coloniaux*, 7 février 1948.

¹⁰⁸⁶ LAPEYRE-MENSIGNAC Jean, BARRÈRE Pierre, FRANC Charles, MARGARITI Guy, NANCY Jacques, *Nos combats dans l'ombre*, op. cit., p. 131.

¹⁰⁸⁷ Geneviève de Gaulle-Anthonioz (1920-2002) fait partie du réseau du musée de l'Homme puis de Défense de la France. Elle est arrêtée le 20 juillet 1943 et déportée à Ravensbrück le 2 février 1944.

¹⁰⁸⁸ Jean Zay (1904-1944), juif, est emprisonné en 1940 pour désertion en présence de l'ennemi car il a tenté de rallier l'Afrique du Nord à bord du *Massilia*. Il est assassiné par des miliciens.

¹⁰⁸⁹ « Cérémonie d'hommage solennel de la Nation à Pierre Brossolette, Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Germaine Tillion et Jean Zay », *discours de François Hollande au Panthéon*, 27 mai 2015.

gorge, les traces du coup de rasoir qu'il s'était donné¹⁰⁹⁰, en 1940, pour éviter de céder sous les tortures de l'ennemi¹⁰⁹¹. »

La tentative de suicide de Jean Moulin, qui marque son premier acte de résistance aux nazis, est ainsi discrètement rappelée. André Malraux évite de se prononcer explicitement sur la mort de l'ancien préfet en citant sa sœur, Laure Moulin : « Son rôle est joué, et son calvaire commence. Bafoué, sauvagement frappé, la tête en sang, les organes éclatés, il atteint les limites de la souffrance humaine sans jamais trahir un seul secret, lui qui les savait tous. » Il existe deux versions de la mort de Jean Moulin : il serait mort des conséquences des tortures, thèse la plus probable, ou bien il aurait tenté de se suicider en se cognant la tête contre les murs et serait décédé des séquelles¹⁰⁹². Cette dernière version est celle de Klaus Barbie. Lucie Aubrac la commente dans la postface de son ouvrage *Ils partiront dans l'ivresse* : « Si sa défense arrive à semer le doute dans l'opinion, à suggérer que Jean Moulin, arrêté, mis en face d'un complot pour le livrer à la Gestapo, n'a eu d'autre échappatoire que le suicide, Barbie aura une fois de plus gagné. Il aura camouflé le fait que Jean Moulin s'est battu jusqu'à la mort pour taire les secrets de la lutte clandestine, que les résistants, quelle que fût leur appartenance politique, étaient solidaires devant l'ennemi¹⁰⁹³. » Klaus Barbie calomnierait la Résistance en s'appuyant sur les circonstances de l'arrestation de Caluire. Celle-ci est due à une trahison et a lieu alors que sept responsables de la Résistance se réunissent pour décider du remplacement du général Delestraint¹⁰⁹⁴, chef de l'armée secrète qui vient d'être arrêté. Bien que Jean Moulin aurait tenté de se suicider pour ne pas risquer de parler, le suicide, en raison de sa charge symbolique, accentuerait le discrédit porté à la Résistance. Pourtant, le suicide d'un résistant fait figure de circonstance aggravante lors d'un autre procès.

Hugo Bleicher, de la Gestapo, révèle que Robert Kiffer, un agent double, lui a permis d'arrêter un résistant qui s'est défenestré le lendemain de son arrestation. « Cette accusation précise et circonstanciée de Bleicher a été recoupée dans tous les détails par les résultats de l'information. Le résistant a été identifié comme étant le sieur Dumontois André, alias Jean Ducassière, alias Jean de Noyon, père de neuf enfants¹⁰⁹⁵. » Son arrestation a été suivie de celle d'autres résistants morts en déportation. Par la suite, Hugo Bleicher revient sur son accusation et tente d'innocenter Robert Kiffer. Dans le mémoire relatif à la procédure menée à l'encontre de Robert Kiffer, il est précisé : « Il reviendra à la Cour, à l'issue des débats, de retenir à la charge de Kiffer ou de rejeter ce fait d'une exceptionnelle gravité. » Robert Kiffer est condamné à mort en 1949. En 1950, Vincent Auriol commue sa peine en travaux forcés à perpétuité. Robert Kiffer est finalement amnistié en 1953. Lors de la procédure menée à l'encontre de Robert Kiffer est évoqué Roland Farjon qui « aurait accepté de passer au service des Allemands et se serait suicidé après la Libération ». Roland Farjon¹⁰⁹⁶, de l'OCM, est arrêté le 23 octobre 1943. Des documents liés à la Résistance sont pris sur lui. Il donne des noms, ce qui conduit à d'autres arrestations. Après la guerre, il est convoqué par la justice à Lille car des résistants ont saisi le juge pour trahison¹⁰⁹⁷. Roland Farjon se serait suicidé en se jetant dans la Seine le 21 juillet 1945. Il laisse une lettre à un de ses anciens camarades, Maxime Blocq-Mascart¹⁰⁹⁸ :

¹⁰⁹⁰ Ce n'est pas un rasoir, mais un morceau de verre que Jean Moulin utilise.

¹⁰⁹¹ Colonel Passy cité dans MALRAUX André, *Oraisons funèbres*, Paris, Gallimard, 1971, pp. 127-128.

¹⁰⁹² PÉAN Pierre, « Au 84, avenue Foch, Jean Moulin est torturé et se cogne la tête contre les murs », in *Vies et morts de Jean Moulin*, Paris, Fayard, 1998, pp. 563-578.

¹⁰⁹³ AUBRAC Lucie, *Ils partiront dans l'ivresse*, op. cit., pp. 265-266.

¹⁰⁹⁴ Charles Delestraint (1879-1945) est arrêté le 9 juin 1943 puis déporté.

¹⁰⁹⁵ AN - 72AJ/41 dossier n° 2, pièce 1a. Mémoire relatif à la procédure menée à l'encontre de Roger Bardet, Robert Kiffer, Robert Goubeau, Claude Jouffret et Marie-Suzanne Renouf, veuve Laurent, inculpés d'attentats à la sûreté extérieure de l'État, sans date. Pour André Dumontois (1902-1943) voir annexe p. 214.

¹⁰⁹⁶ Roland Farjon (1910-1945 ?).

¹⁰⁹⁷ « FARJON Roland », CEDREL Centre d'études et de documentation sur la Résistance en Eure-et-Loire, consulté le 13/03/2021. URL : <https://association-cedrel.fr/farjon-roland/>

¹⁰⁹⁸ Maxime Blocq-Mascart (1894-1965) est un des chefs de l'OCM.

« Lorsque vous recevrez ce mot, je serai mort, je ne vous en veux pas, je regrette simplement que vous n'ayez pas accepté de me donner le jury d'honneur que je vous avais réclamé. Jamais, Maxime, sur la mémoire de mes camarades fusillés, je n'ai trahi. Pris par la Gestapo avec la masse de documents que j'avais, torturé, mes défaillances ou mes aveux sont conséquences de la force.

Je ne supporterai pas être mis dans une prison où j'ai tant souffert du fait des Allemands.

À ceux qui ont témoigné contre moi je pardonne, ils ne pouvaient savoir, vous vous saviez parce que vous connaissez mon caractère, mon enthousiasme, mon courage. Vous eussiez pu éviter cela pour celui qui fut la Luville [sic] du mouvement O.C.M.

Les longues heures que nous avons passées ensemble m'interdisent de vous en vouloir. Je garde pour moi fidèle en mon cœur notre amitié.

Ayez tout au moins vis-à-vis des miens, de la mémoire de mon père mort pour la France, de ma femme, de mes enfants le geste que j'attends de vous c'est-à-dire le sentiment d'avoir mal jugé Roland un jour.

Que mon acte non de désespoir mais de profonde douleur puisse enfin créer entre les Français cette réconciliation, cet amour réciproque indispensable à notre redressement. Plaise à Dieu que la mort que volontairement je me donne soit à vos yeux et à ceux de tous mes camarades de la Résistance un geste de courage car ce n'est que dans cet esprit que j'agis¹⁰⁹⁹. »

Il est avéré, en dépit de ce qu'il affirme, qu'il n'a pas été torturé¹¹⁰⁰. Certains voient dans son suicide une échappatoire au procès, d'autres une simulation (Roland Farjon se serait en fait enfui en Amérique latine). Une autopsie confirme cependant son décès¹¹⁰¹. Rares sont ceux qui le croient sincère. Il avait en tout cas précédemment instrumentalisé le suicide, déclarant dans un mémoire en défense : « Au matin, je fus un peu malmené par un inspecteur comme par un commandant du S.D. venu assister à mon interrogatoire. Devant mon mutisme, l'interrogatoire fut clos vers 10 heures. Enfermé en cellule avenue Foch j'y restai jusqu'au soir et tentais de faire ce que beaucoup tentèrent et que peu réussirent. Hélas, la corde cassa¹¹⁰². » Il semble profiter de ce que les suicides des résistants soient connus et valorisés pour étayer sa défense, puisqu'il est publiquement affirmé que les suicides permettaient d'éviter les trahisons.

B) Les traces des résistants suicidés dans l'espace public

Si des résistants qui se sont donnés la mort sont commémorés dans l'espace public, notamment par des plaques, leur suicide est peu mis en avant. Quelques résistants ont davantage de visibilité grâce à l'importance de leur rôle dans la Résistance ou en raison d'éléments spécifiques à leur parcours. En juillet 2018, l'artiste urbain Christian Guémy, alias C215, a peint dans le cinquième arrondissement de Paris une série de vingt-huit portraits d'hommes et de femmes « illustres » liés au Panthéon¹¹⁰³. Sur chaque portrait figure le nom de la personne représentée avec ses dates de vie et de mort. Christian Guémy a représenté Berty Albrecht sur une boîte à feux. Bien qu'elle ne repose pas au Panthéon, son nom y est cité. Il a également représenté Jean Moulin sur un boîtier électrique, ainsi que Pierre Brossolette sur une boîte aux lettres devant une mairie. En 2020, à la demande de la responsable locale d'enseignement du centre scolaire de la maison d'arrêt de Fresnes, il a réalisé bénévolement vingt-et-un portraits à la bombe de personnalités célèbres ayant séjourné dans la prison dont

¹⁰⁹⁹ AN - 72AJ/67 dossier n° 1, pièce 22. Lettre de Roland Farjon à Maxime Blocq-Mascart, 21 juillet 1945.

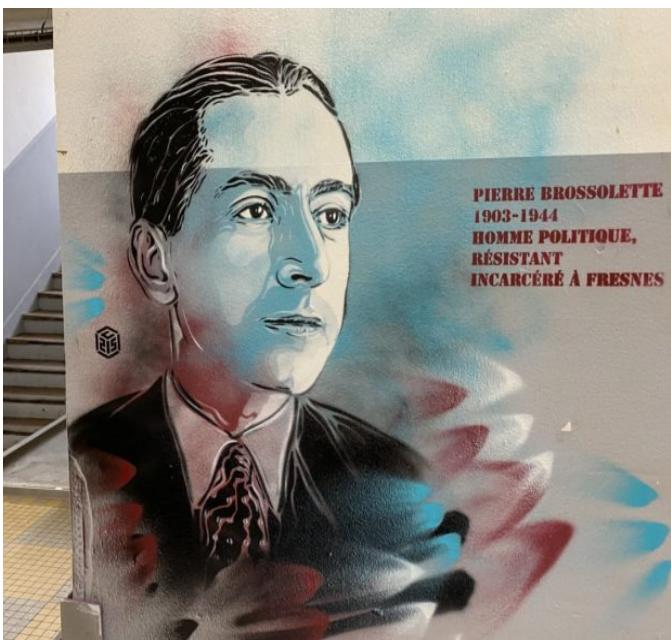
¹¹⁰⁰ « FARJON Roland », CEDREL Centre d'études et de documentation sur la Résistance en Eure-et-Loire, art. cit.

¹¹⁰¹ Ibid.

¹¹⁰² AN - 72AJ/67 dossier n° 3, pièce 2. Mémoire en défense de Roland Farjon, 1945.

¹¹⁰³ « Illustrés ! C215 autour du Panthéon », Centre des monuments nationaux, 2018, consulté le 15/03/2021. URL : <http://www.paris-pantheon.fr/Actualites/Illustres!-C215-autour-du-Panthéon#>

Pierre Brossolette¹¹⁰⁴. Il précise à côté du portrait que Pierre Brossolette est un « homme politique, résistant, incarcéré à Fresnes », mais il ne mentionne pas son suicide.



Pierre Brossolette peint à Fresnes par C215, 2020.



Pierre Brossolette peint par C215 sur une boîte aux lettres devant la mairie du V^e arrondissement de Paris, 21 place du Panthéon, 2018.

Les résistants sont aussi présents dans l'environnement urbain par l'odonymie. Dès octobre 1944, des rues prennent leurs noms à Paris sur décision du comité provisoire de libération pour perpétuer « le souvenir de ceux qui sont morts pour la libération de la France »¹¹⁰⁵. Parmi les premiers noms de résistants attribués figurent Berty Albrecht (avenue du Parc-Monceau), Pierre Brossolette (rue Courcelles-Seneuil) et Gilbert Védy (rue Médéric en place de la rue Guyot). Ces attributions de nom de rue sont évoquées à la télévision le 27 octobre 1944. Le présentateur du *Journal France Libre Actualités* dit que « les rues de Paris vont perpétuer le souvenir [...] de Pierre Brossolette, agrégé de l'université, journaliste, héroïque combattant de la Résistance en France et hors de France, arrêté par la Gestapo et qui n'échappa que dans la mort à ses tortionnaires. De Médéric, militant des organisations clandestines, mort pour la France. [...] Paris se devait de perpétuer leurs noms, les murs mêmes de la ville en sont désormais les gardiens et ne les oublieront pas»¹¹⁰⁶. » Berty Albrecht est citée parmi les fusillés. Seule la mort de Pierre Brossolette est donc présentée comme un suicide, quoiqu'allusivement, probablement en raison de sa notoriété. Par la suite, de nombreuses rues adoptent leurs noms. Dans les autres villes, les conseils municipaux choisissent d'attribuer le nom d'un résistant à une voie de circulation parce qu'il y est né, y a vécu ou y est mort¹¹⁰⁷. Il est parfois demandé aux élus d'attribuer à une rue le nom d'un résistant notamment en raison de son suicide. Dans l'hebdomadaire *Clartés*, il est ainsi écrit :

¹¹⁰⁴ DELPORTE Fanny, « Fresnes : les portraits de C215 colorent les murs de la prison », *Le Parisien*, 12 février 2020.

¹¹⁰⁵ « Ce matin des rues de Paris porteront les noms des héros de la Résistance », *Franc-Tireur*, n° 94, 22 octobre 1944.

¹¹⁰⁶ « Les noms des martyrs de la Résistance sont donnés aux rues de Paris », *Journal France Libre Actualités*, 27 octobre 1944. Consultable sur <https://www.ina.fr/video/AFE86002850/les-noms-des-martyrs-de-la-resistance-sont-donnes-aux-rues-de-paris-video.html>

¹¹⁰⁷ Il n'a pas été possible de consulter les comptes rendus des délibérations des conseils municipaux.

« Une rue Jean-Auriac à Bordeaux.

Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Bordeaux, Jean Auriac, qui fut un des pionniers de la Résistance, se suicida le 19 juillet 1941, après son arrestation par la Gestapo, pour ne pas trahir dans les tortures les patriotes de son groupe. Il avait 35 ans et s'était placé, par ses découvertes, au tout premier rang des savants français de l'avant-guerre. D'une générosité inlassable et d'une affabilité de caractère légendaire, il s'était jeté, dès la défaite provisoire, dans l'opposition à Vichy et à l'Allemagne.

Qu'attend la municipalité de Bordeaux pour donner à une des rues principales de la ville le nom de Jean Auriac ?¹¹⁰⁸ »

Dans certains cas, le suicide du résistant constitue donc une raison de l'attribution de son nom à une voie de circulation. Une « route Claude Bonnier – Chemin de la liberté » est inaugurée le 31 août 1984. Elle est signalée par une suite de bornes le long de la route nationale allant d'Angeac à Chasseneuil. Elle retrace ainsi le trajet qu'a parcouru Claude Bonnier entre le lieu de l'atterrissement de son avion *Lysander* et sa rencontre avec André Chabanne¹¹⁰⁹. La route est inaugurée le même jour que le mémorial Claude Bonnier, qui se trouve à l'endroit où l'avion *Lysander* a atterri. Il a été édifié à l'initiative du comité national Claude Bonnier (créé le 18 janvier 1984) et de l'association nationale des amis de Jean Moulin. Le mémorial est en forme de croix de Lorraine, une photographie de Claude Bonnier est placée en son centre. Il est indiqué que Claude Bonnier est « commandeur de la Légion d'honneur, compagnon de la libération, délégué militaire régional du général de Gaulle (région B) héros et martyr ». Il est précisé sur un panneau explicatif que le résistant « se suicide au cyanure pour ne pas risquer de parler sous la torture ». L'hommage tend aussi à servir d'exemple aux générations futures. Il est noté que « sa vie et son sacrifice sont un exemple de patriotisme et de courage dans la lutte pour la Liberté ». Lors de l'inauguration, le maire de Bordeaux, Jacques Chaban-Delmas, et le ministre des Anciens combattants, Jean Laurain, prononcent tous les deux un discours retraçant la vie du résistant¹¹¹⁰.

Des statues représentent des résistants qui se sont suicidés. Georges Crouzat sculpte en 1950 une statue en pierre en hommage à Fred Scamaroni. Elle est inaugurée en 1952 par Maurice Schumann et Jacques Gavini, député corse. Située sur le boulevard Fred Scamaroni à Ajaccio, elle symbolise « la douleur qui porte le martyr »¹¹¹¹. La douleur est personnifiée par une femme vêtue d'une toge et d'une cape qui tient dans sa main droite un rameau, probablement de peuplier noir, symbole même de la douleur, du sacrifice et de la mort. Elle soutient un autre homme, le martyr, plus petit qu'elle dont le bras est passé au-dessus de son épaule gauche. La statue évoque symboliquement la mort de Fred Scamaroni, la douleur faisant référence aux tortures et le martyr au résistant qui s'est donné la mort pour les autres. C'est donc par une allégorie que le suicide est représenté, il n'y est pas fait référence sur la plaque, sur laquelle est écrit : « À Fred Scamaroni, héros de la Résistance, né le 24 octobre 1914, mort pour la France le 19 mars 1943 à Ajaccio. »

¹¹⁰⁸ « Une rue Jean-Auriac à Bordeaux », *Clartés. L'hebdomadaire de combat pour la liberté et la démocratie*, n° 27, 28 décembre 1945.

¹¹⁰⁹ « La route Claude Bonnier “Chemin de la Liberté” », *La Résistance française*, consulté le 15/03/2021. URL : <http://resistancefrancaise.blogspot.com/2014/05/la-route-claude-bonnier-chemin-de-la.html>

¹¹¹⁰ LAPEYRE-MENSIGNAC Jean, BARRÈRE Pierre, FRANC Charles, MARGARITI Guy, NANCY Jacques, *Nos combats dans l'ombre*, op. cit., pp. 132-133.

¹¹¹¹ CORNIL Sylvain, « L'hommage d'Ajaccio à Fred Scamaroni », *Fondation de la France Libre*, consulté le 14/03/2021. URL : <https://www.france-libre.net/hommage-a-fred-scamaroni/>



La douleur qui porte le martyr sculptée par Georges Crouzat, Ajaccio.

Une cérémonie rend hommage à Fred Scamaroni chaque 19 mars. Elle se déroule généralement au pied de la statue qui le commémore. Le préfet de la Corse y est présent, ainsi que des élus et des membres de l'association nationale des anciens combattants et amis de la Résistance (ANACR), fondée en 1945. Une gerbe est déposée auprès de la statue et la *Marseille* est entonnée. Elle est parfois suivie du *Chant des Partisans*. En 2018 et en 2019, Andrée Vesperini, secrétaire locale de l'ANACR prononce un discours retraçant les circonstances de la mort de Fred Scamaroni. Elle présente sa mort comme un « dernier acte de foi et d'espérance dans un monde meilleur que lui ne verra pas »¹¹¹² et comme une « preuve suprême de son courage »¹¹¹³. Fred Scamaroni est célébré comme héros insulaire. Andrée Vesperini souligne que c'est en tant que corse qu'il a agi : « La Corse a versé son sang pour la défense de la République, pour la défense de nos valeurs, pour la lutte contre le nazisme et le fascisme. [...] Il y a 76 ans, Fred Scamaroni, préfet de la République s'est sacrifié pour que la Corse se libère de l'oppression. Son sacrifice permettra à cette île, six mois plus tard, d'être le premier département français libéré »¹¹¹⁴. Fred Scamaroni était chef de cabinet du préfet en 1939, il n'est nommé préfet qu'à titre posthume en 1945¹¹¹⁵.

En raison de son lien avec l'île, la mort de Fred Scamaroni est instrumentalisée politiquement. Le président de la République, Emmanuel Macron, l'évoque le 6 février 2018 lors de son discours rendant hommage au préfet Claude Erignac, assassiné à Ajaccio en 1998 par des indépendantistes corses. Dans son discours, Emmanuel Macron oppose des véritables résistants, Jean Colonna d'Ornano¹¹¹⁶, qui prend part au ralliement du Tchad à la France Libre, et Fred Scamaroni, aux indépendantistes auteurs d'attentats. Il déclare ainsi : « [...] en 1943, dans la citadelle d'Ajaccio, le préfet Fred Scamaroni, lui-même fils de préfet, périsait

¹¹¹² Discours d'Andrée Vesperini, 19 mars 2018, cité dans AMIOTTE Sylvain, « Hommage au résistant corse Fred Scamaroni, mort il y a 75 ans », *Corse Net Infos*, 19 mars 2018.

¹¹¹³ Discours d'Andrée Vesperini, 19 mars 2019, cité dans BERETTI Pierre, « Ajaccio a rendu hommage au héros Fred Scamaroni », *Corse Net Infos*, 20 mars 2019.

¹¹¹⁴ *Ibid.*

¹¹¹⁵ « FRED SCAMARONI », *Musée de l'Ordre de la Libération*, consulté le 28/05/2021. URL : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/fred-scamaroni>

¹¹¹⁶ Jean Colonna d'Ornano (1895-1941).

pour la liberté, comme un signe annonciateur du martyre d'un autre grand préfet, Jean Moulin. Torturé par l'occupant, Fred Scamaroni écrivit sur le mur de sa cellule avec son sang : "Je n'ai pas parlé, vive de Gaulle et vive la France." Ainsi la République n'oublie ni ses origines, ni son histoire, ni ses principes, ni ses combats, et l'histoire de la Corse en fait partie. Elle a ses morts pour la patrie et ses héros ne sont pas des lâches¹¹¹⁷. »

Andrée Vesperini, lors de son discours la même année, lui fait écho en déclarant : « En honorant un enfant de Corse, nous exprimons aux générations d'aujourd'hui et de demain le lien profond qui unit cette île à la République, à sa devise de liberté, d'égalité et de fraternité¹¹¹⁸. » Emmanuel Macron n'est pas le premier à évoquer Fred Scamaroni comme contre-exemple à ceux qui commettent des attentats pour obtenir de force l'indépendance de la Corse. Dans son discours prononcé le 19 mars 2017, Hélène Giacomoni, membre de l'ANACR, fait référence à l'actualité en évoquant l'intolérance et les fanatismes. Elle les oppose à la lutte pour la liberté et contre l'oppression menée par les résistants à travers l'exemple de Fred Scamaroni. Elle revient donc longuement sur les circonstances de sa mort et elle détaille les motivations de son suicide. Elle commence par rappeler qu'en cas d'arrestation, Fred Scamaroni était sûr d'être condamné à mort. Elle présente ensuite textuellement sa mort comme un suicide : « Je veux seulement m'arrêter sur le dernier acte de sa courte existence : son suicide. C'est ce dernier acte, ce dernier défi à l'ennemi et à la mort qui a donné la mesure de l'homme et marqué nos mémoires¹¹¹⁹. » Elle signale ainsi qu'il est spécifiquement commémoré en raison des modalités de sa mort, davantage encore que pour son action.

Elle rappelle aussi que les résistants pensaient aux tortures qu'ils risquaient de subir, et donc, implicitement, qu'ils envisageaient le suicide. Fred Scamaroni s'était d'ailleurs muni d'une pilule de cyanure, qu'il a peut-être égarée par la suite puisqu'il ne l'emploie pas¹¹²⁰. Hélène Giacomoni explique que Fred Scamaroni résiste « au-delà des limites de la souffrance humaine » en ne disant rien sous les tortures. Enfin, elle expose sa décision de mettre fin à sa vie et les raisons qui la sous-tendent : impossibilité de « répondre de la suite avec certitude » à cause du « raffinement des tortures fascistes », nécessité de protéger ses camarades. Elle évoque la peur qui étreint Fred Scamaroni non de mourir, mais bien de parler : « C'est peut-être la seule fois où Fred Scamaroni a eu peur. L'homme, évidemment, n'avait pas peur de la mort. Il a eu sans doute peur d'être détruit par la torture et de ne plus être lui-même. » Enfin, elle souligne la noblesse de son suicide :

« Dans ces minutes où l'incertitude n'a d'égal que sa lucidité tragique, il se donne la mort. Une mort acceptée, préparée, accomplie. Une mort qui tardera longtemps à venir. Une mort décidée par une tragique lucidité qui atteint le sublime.

Il n'y a rien au-dessus de cette forme de courage, rien au-dessus de cette forme d'héroïsme.

Et pourtant, un seul mot et l'homme aurait pu vivre. Mais pour Fred Scamaroni, c'est l'honneur avant la vie. »

Cette longue explication vise à lui rendre hommage ainsi qu'à insister sur « le sacrifice des martyrs de la Résistance » pour la liberté. Elle affirme que « dans le message qu'ils ont écrit de leur sang, il y a et il y aura toujours une part d'éternité ». Les résistants devraient donc être commémorés par respect et reconnaissance envers leur sacrifice passé mais aussi pour servir d'exemples au présent. La portée politique de son hommage est rendue par ses deux dernières phrases : « Vive la Corse dans la République ! Vive la France ! »

Fred Scamaroni est également commémoré par une plaque apposée dans la cellule où il s'est suicidé. En raison du confinement dû à la pandémie de Covid-19 en 2020, la cérémonie annuelle n'a pas pu avoir lieu devant sa statue le 19 mars. En conséquence, le 80^e anniversaire de l'appel lancé par le général de Gaulle le 18

¹¹¹⁷ Déclaration de M. Emmanuel Macron, président de la République, en hommage au préfet Claude Erignac assassiné le 6 février 1998, à Ajaccio le 6 février 2018.

¹¹¹⁸ Discours d'Andrée Vesperini, 19 mars 2018.

¹¹¹⁹ Discours d'Hélène Giacomoni, 19 mars 2017.

¹¹²⁰ SCAMARONI Marie-Claire, *Fred Scamaroni : mort pour la France*, op. cit., p. 219.

juin 1940 à la BBC a été célébré en Corse devant la citadelle d'Ajaccio pour commémorer en même temps Fred Scamaroni¹¹²¹. D'autres plaques lui rendent hommage dont une à Lévie, ville corse libérée le 9 septembre 1943. Il y est écrit que, « arrêté par l'O.V.R.A., affreusement torturé, il se donne la mort en emportant ses secrets dans la tombe ». Le message qu'il a rédigé avant de mourir y est retranscrit et ses différentes médailles sont représentées : la Légion d'honneur, la croix de la Libération, la croix de guerre 1939-1945 et le *Distinguished Service Order* (récompense militaire britannique).

Lorsque les décorations militaires sont remises à titre posthume, les circonstances de la mort sont précisées. Dans la citation attribuant la croix de guerre 1939 avec étoile de vermeil à Jean-Jacques Auriac le 10 novembre 1945, il est indiqué qu'il « s'est donné la mort pour ne pas risquer de contredire les alibis mal déterminés de ses camarades »¹¹²². La phrase est ambiguë, ne montrant pas explicitement qu'il s'est suicidé pour ne pas risquer de dénoncer des camarades. Les morts ne sont pas toujours présentées comme des suicides dans les citations, ainsi celle qui élève au grade de chevalier de la Légion d'honneur André Dumontois, en 1958, indique : « Arrêté le 8 juillet 1943, au cours d'une mission à Paris et exécuté par l'ennemi¹¹²³. » Les décorations à titre posthume sont remises aux familles des résistants et des résistantes. Mireille Albrecht témoigne que c'est de manière inattendue, en septembre 1961, qu'un brigadier de gendarmerie s'est rendu chez elle et lui a remis la médaille de la Résistance, la croix de guerre avec palmes et la médaille militaire qui ont été attribuées à sa mère¹¹²⁴. La liste de ses décorations est inscrite sur le monument qui lui rend hommage dans le douzième arrondissement de Paris. Il a été sculpté par Michèle Forgeois en 1984¹¹²⁵ et inauguré le 28 octobre 1988.



Statue hommage à Berty Albrecht par Michèle Forgeois, place du Bataillon du Pacifique à Paris, 1988.

¹¹²¹ « 80 ans après l'appel du 18 juin », *Ajaccio.fr*, consulté le 14/03/2021. URL : https://www.ajaccio.fr/80-ans-apres-l-Appel-du-18-juin_a8906.html

¹¹²² CHARRON Corine, *Jean Auriac : professeur agrégé à la faculté de médecine et de pharmacie de Bordeaux, son sacrifice héroïque de résistant*, op. cit., p. 150.

¹¹²³ « Hommage à la mémoire du lieutenant A. Dumontois dont une citation vient enfin souligner l'héroïque conduite », *L'Oise-matin*, n° 1391, 17 novembre 1958.

¹¹²⁴ ALBRECHT Mireille, *Vivre au lieu d'exister*, op. cit., p. 477.

¹¹²⁵ « Monument en hommage à Berty Albrecht, Paris XII^e », *Musée de la Résistance en ligne*, consulté le 15/03/2021. URL : <http://museedelaresistanceenligne.org/media5525-Monument-en-hommage-A#fiche-tab>

Le monument révèle deux portraits de Berty Albrecht à deux âges différents. Le portrait présent en avant-plan est celui qui la représente âgée, symbolisant l'époque de son engagement dans la Résistance. Le visage à l'arrière-plan, juvénile, représente ses années de jeunesse lorsqu'elle était une militante engagée pour les droits des femmes (ayant créé une revue pour le droit à la contraception et à l'avortement, *Le problème sexuel*). Les deux visages montrent ainsi les différentes facettes de ses engagements successifs. Ils se trouvent au cœur du monument. L'ensemble évoque des visages de lumière au cœur des ténèbres, les portraits de Berty Albrecht apparaissent comme des gages d'espoir.

Après la mort d'Oscar Auriac, père de Jean-Jacques Auriac et ancien directeur de l'École normale supérieure de Saint-Cloud, le 24 novembre 1949, la société des amis d'Auriac lève une souscription publique afin de leur ériger un monument. Elle est soutenue par plusieurs comités : le comité d'honneur national, le comité d'honneur de l'Ariège et le comité d'honneur de Saint-Cloud. Le monument est inauguré le 25 juin 1950. Il est situé dans un parc municipal à proximité du tribunal de Saint-Girons avant d'être déplacé près d'une église en septembre 1994.



Monument dédié à Oscar et Jean Auriac, réalisé par Carlo Sarrabezolles sur les plans de Patrice Bonnet, fondu en bronze aux ateliers Hohwiller, Saint-Girons, 1950. ©Inventaire général région Occitanie.

Le monument est constitué du buste d'Oscar Auriac placé sur un panneau. Sur celui-ci est représenté Jean-Jacques Auriac de profil. En-dessous figurent leurs noms avec leurs dates de vie et de mort. Il est indiqué : « Le père vécut pour la France, le fils mourut pour elle. » Un extrait du discours d'adieu que prononça Oscar Auriac, devenu aveugle, à ses élèves figure sur le panneau : « Moi aussi je ne verrai plus le soleil. Mais le

souvenir lumineux de mes années de Saint-Cloud joint à la claire image d'un fils doux et fier devenu mon modèle parce qu'il sut dominer la vie et qu'il entra sans peur dans les ténèbres de la mort. »

Lors de l'inauguration du monument sont présents, entre autres, le gouverneur général qui représente le grand chancelier de la Légion d'honneur, le préfet de l'Ariège, le sous-préfet et le maire de Saint-Girons, le recteur de l'académie de Toulouse et le recteur de l'académie de Montpellier, des inspecteurs d'académie ainsi que des universitaires¹¹²⁶. Le monument étant principalement consacré à Oscar Auriac, peu d'allocutions détaillent la mort de son fils. Le maire de Saint-Girons, Fernand Loubet, dit seulement qu'il « sut mourir pour la France »¹¹²⁷. M. Piffault, professeur à la faculté de médecine de Bordeaux, est plus disert. Il retrace le parcours du résistant et les circonstances de sa mort :

« L'enquête menée autour de lui l'enserrait dans un réseau d'accusations précises et graves ; aussi, redoutant qu'au cours d'un nouvel interrogatoire une parole imprudente qu'il pourrait prononcer risquât de perdre ses compagnons de lutte, il résolut de disparaître.

Réussissant à tromper, de nuit, la surveillance exercée sur lui, il se rendit à l'Institut Bergonié pour s'y procurer du cyanure de mercure.

Rentré chez lui, il écrivit calmement aux siens et à la police, leur annonçant sa détermination.

Puis, ayant placé, pour sa femme de ménage, un mot l'avertissant contre les dangers d'explosion, il absorba le cyanure et, afin de ne pas échapper à la mort, ouvrit le gaz dans la pièce où il s'était retiré. Stoïquement il allait au trépas, sauvant par son geste héroïque ses camarades de combat¹¹²⁸.

Il conclut en affirmant que Jean-Jacques Auriac « apparaît comme un héros de légende ». Le professeur Richet, membre de l'académie de médecine et président du groupement des médecins de l'avant et de l'association des médecins déportés, héroïse également Jean-Jacques Auriac dans son allocution, qui est un véritable panégyrique. Il le présente comme un martyr faisant figure de modèle pour ses élèves et les générations futures. Le professeur Richet donne plusieurs exemples de torture (supplice de la baignoire, suspension par les pieds à une planche haut située, écrasement des pouces) qui n'étaient sans doute pas encore connus à l'été 1941, date du suicide du résistant. En outre, pour accentuer la valorisation de Jean-Jacques Auriac, il fait référence à deux résistants célèbres dont les suicides n'ont lieu qu'en 1944 : Pierre Brossolette et Gilbert Védy. Il inscrit Jean-Jacques Auriac dans la lignée de ces résistants peut-être pour légitimer son suicide, ce qui explique qu'il détaille les types de torture. Il tient à présenter le suicide d'Auriac comme un sacrifice, en raison de la condamnation chrétienne des suicides : « Auriac se suicide, suicide que le plus orthodoxe des chrétiens se doit de considérer comme le sacrifice de soi-même. Suicide de héros¹¹²⁹. » Pour parler ouvertement dans l'espace public du suicide sur un ton mélioratif, il est donc nécessaire de le justifier. Le mot « suicide » est peu usité, il est ici directement associé aux martyrs et aux héros pour le légitimer. Dans l'hommage qui est rendu à Oscar Auriac et à son fils à l'ENS de Saint-Cloud, les circonstances de la mort du résistant sont détaillées¹¹³⁰. Il y est deux fois précisé qu'il sauvait ainsi ses camarades : « il résolut de disparaître pour sauver ses compagnons de lutte, qu'une parole imprudente pouvait perdre » ; « Le docteur Chauvenet, chef de son groupe de résistance, a écrit : "Je lui dois de vivre, d'autres aussi." » L'hommage se conclut sur la liberté du choix et semble viser à dédramatiser la scène : « Dans la solitude de la nuit, sans une plainte, sans un éclat, avec la froide lucidité d'un esprit positif que ne berce aucune illusion métaphysique mais qui choisit librement son destin, il entra dans la mort avec une simplicité bouleversante... »

¹¹²⁶ CHARRON Corine, *Jean Auriac*, op. cit., pp. 128-129.

¹¹²⁷ Allocution de Fernand Loubet citée dans *Ibid.*, p. 130.

¹¹²⁸ Allocution de M. Piffault citée dans *Ibid.*, pp. 131-132.

¹¹²⁹ Allocution de M. le professeur Richet citée dans *Ibid.*, pp. 137-138.

¹¹³⁰ Hommage de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud à Oscar Auriac et à son fils cité dans *Ibid.*, pp. 141-142.

Le doyen de la faculté de médecine et de pharmacie de Bordeaux demande en décembre 1945 à l'inspecteur général de lui permettre « de faire prendre un moulage du masque mortuaire que vous possédez et qui reproduit si fidèlement cette tête admirable » afin de rappeler « aux jeunes étudiants le souvenir de l'héroïque sacrifice » du résistant. Ce moulage serait placé dans la salle du conseil de la faculté « dont les murs portent les portraits des professeurs décédés »¹¹³¹. En outre, la faculté de médecine et de pharmacie « se propose d'inscrire prochainement son nom en tête de la liste de ses héros morts pour la Patrie ».

Plusieurs établissements scolaires et universitaires rendent hommage à des résistants qui se sont suicidés. Un lycée est nommé « Claude et Pierre Virlogeux » à Riom. Dans le hall du lycée, une plaque datée du 2 juin 1997 indique : « À notre camarade de Sèvres [Pierre Virlogeux ayant étudié à l'École nationale supérieure de céramique industrielle de cette ville] Pierre VIRLOGEUX – 28^{ème} promotion et à son épouse Claude en hommage à leur courage et leur patriotisme ». La plaque est signée par la « 53^{ème} promotion reconnaissante ». À côté de cette plaque, deux autres plaques commémorent chacun des deux époux. Il est indiqué sur celle de Claude Virlogeux qu'elle est morte en déportation, et sur celle qui commémore son mari : « Ici, le 9 février 1944 Pierre Virlogeux a préféré la mort à la délation ». Cette plaque est signée par l'association des anciens élèves¹¹³². La phrase a été soigneusement choisie, permettant d'honorer et de souligner le don de sa vie sans référence explicite au suicide. En 2003, une école communale de Monthion est nommée André Déglyse-Favre¹¹³³. Le nom de Fred Scamaroni est porté par un lycée à Bonifacio, à Levie et par un collège à Charleville-Mézières¹¹³⁴. De même, de nombreux établissements scolaires sont nommés « Pierre Brossolette », « Berty Albrecht », etc.

Des anciens élèves sont aussi commémorés dans des établissements scolaires par l'inscription de leur nom sur des plaques et par l'adoption de leur nom par des promotions d'élèves. Le nom de Dominique Potier, qui avait fait partie de la 84^e promotion polytechnique de l'École royale militaire de Belgique est ainsi donné à la 109^e promotion en 1954 (promotion Major Aviateur Dominique Potier) lors d'une cérémonie présidée par le ministre de la Défense nationale, M. Spinoy¹¹³⁵. La promotion 2013 de l'École nationale de la sécurité et de l'administration de la mer prend le nom de Jacques Bingen, tandis que la promotion 2014 des auditeurs de justice de l'École nationale de la magistrature adopte le nom de René Parodi car il symbolise « la résistance judiciaire française »¹¹³⁶. Ces dates relativement récentes indiquent que les résistants continuent d'être connus lorsqu'ils représentent leur profession dans la Résistance. Leur nom est d'ailleurs rappelé à l'intérieur des villes. Le plus grand square du seizième arrondissement de Paris, créé en 1958, s'intitule « Alexandre¹¹³⁷ et René Parodi »¹¹³⁸.

Des noms d'anciens élèves sont attribués à des salles de cours. Une salle du campus de Sciences Po à Paris porte ainsi le nom de François Delimal¹¹³⁹. Dans d'autres cas, le nom des élèves est simplement rappelé par une plaque commémorative. Gilbert Brutus figure par exemple sur la plaque commémorative des élèves du

¹¹³¹ Lettre du doyen Dupérié à monsieur l'inspecteur général, 29 décembre 1945, citée dans *Ibid.*, p. 154.

¹¹³² « VIRLOGEUX », *Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation de l'Allier*, consulté le 14/03/2021. URL : <http://www.afmd-allier.com/PBCPPlayer.asp?ID=1282680>

¹¹³³ THÉBAULT Michel, « DÉGLISE-FAVRE André », *Le Maitron*, consulté le 14/03/2021. URL : <https://maiton.fr/spip.php?article173248> André Déglyse-Favre (1918-1943), du BCRA, a ingéré son cyanure après son arrestation. Voir annexe p. 215.

¹¹³⁴ CHAUBIN Hélène, « SCAMARONI Godefroy, Jules, dit Fred. Pseudo Edmond Severi, Joseph Grimaldi. », *Le Maitron*, consulté le 14/03/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article178262>

¹¹³⁵ HUSSON Jean-Pierre, « POTIER Dominique [Edgard, Dominique, Antoine] [Pseudonymes dans la Résistance : MARTIN, Jules NOLLET] », *Le Maitron*, consulté le 12/03/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article176091>

¹¹³⁶ PENNETIER Annie, STRAUSS Françoise, « PARODI René, Alexis, Léon, Marie », *Le Maitron*, consulté le 14/03/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article181788>

¹¹³⁷ Alexandre Parodi (1901-1979) est un résistant et un homme politique.

¹¹³⁸ « Le square Alexandre et René Parodi ». URL : <https://www.paristoric.com/index.php/sciences-et-nature/espaces-verts/4139-le-square-alexandre-et-rene-parodi>

¹¹³⁹ PIKETTY Guillaume, TROUPLIN Vladimir, *Les compagnons de l'aube*, op. cit., p. 336.

collège de garçons de Perpignan morts pendant les conflits du XX^e siècle, qui se trouve dans le hall d'entrée du lycée François-Arago de la ville¹¹⁴⁰. Gilbert Brutus était un sportif professionnel, d'abord rugbyman puis entraîneur de football. Le 6 septembre 1944, le conseil municipal de Perpignan a donc décidé de lui rendre hommage en donnant son nom à un stade¹¹⁴¹.

Les noms d'autres résistants et résistantes figurent également sur leur ancien lieu de travail. Lucien Bloch, chirurgien à l'hospice d'Ivry-sur-Seine, est inscrit sur une plaque commémorative de l'Hôtel Dieu¹¹⁴². Hélène Kro et Georges Fauveau sont inscrits sur une plaque commémorative de la Bourse du travail de Paris dédiée « à la Mémoire des dirigeants de Syndicats tombés dans les combats contre le nazisme pour la libération de la France »¹¹⁴³. La SNCF commémore aussi ses employés. Jules Catinot¹¹⁴⁴ (militant FTP qui se serait suicidé dans sa cellule) est inscrit sur la stèle commémorative SNCF à Chalon-sur-Saône et sur la plaque commémorative régionale de la SNCF en gare de Lyon-Perrache¹¹⁴⁵. De même, Étienne Dusart figure sur la plaque apposée sur la façade de la gare de Dole à la mémoire des agents de la SNCF morts pour la France¹¹⁴⁶. Ces plaques sont seulement composées d'une liste des noms des défunt accompagnés de leur fonction à la SNCF. Il n'y a pas de précision sur les modalités de leur mort. Elles sont parfois spécifiées sur d'autres plaques collectives. Il est indiqué sur la plaque commémorant les morts pour la France de *l'Humanité* à Saint-Denis : « Raoul Chollet, photographe, mort sous la torture »¹¹⁴⁷. Raoul Chollet¹¹⁴⁸, communiste et photographe de presse au journal *l'Humanité*, s'est suicidé au siège de la Gestapo de Reims en avalant du cyanure¹¹⁴⁹. S'il n'est pas précisé qu'il s'est suicidé sur la plaque, son suicide est évoqué lors d'un « hommage aux journalistes disparus ou décédés au cours de leur mission » le 29 juillet 2004 à Paris. Le ministre de la Culture et de la Communication, Renaud Donnedieu de Vabres, déclare :

« À cette mémoire des combattants de la liberté, je veux associer celle des journalistes de la Résistance qui firent entendre la voix de l'espoir au cœur des années noires, grâce à une presse clandestine riche de plus de mille titres [...] Parmi ces noms illustres, je veux citer ici Raoul Chollet, qui s'est suicidé pour ne pas parler [...] »¹¹⁵⁰.

Il ne semble pas y avoir d'hommages collectifs aux résistants qui se sont donné la mort. Les résistants qui se sont suicidés sont commémorés en tant qu'individus appartenant à des groupes (famille, employés, etc.), ou bien parce qu'ils sont des représentants locaux de la Résistance. Dans certains cas, des résistants qui se sont suicidés sont commémorés simultanément mais avant tout en raison de leur rôle dans la Résistance ou des circonstances très particulières de leur suicide. L'État choisit ainsi d'en commémorer par l'émission de timbres-

¹¹⁴⁰ FRÉNAY Étienne, ROQUES Christian, « BRUTUS Gilbert, Jacques, Alphonse », *Le Maitron*, consulté le 14/03/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article158445>

¹¹⁴¹ *Ibid.*

¹¹⁴² PENNETIER Claude, PENNETIER Annie, TANTIN Dominique, « BLOCH Lucien, Georges, Jacques », *Le Maitron*, consulté le 13/03/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article219929>

¹¹⁴³ GRASON Daniel, « KRO Hélène [KRO Hania, née Mansdorf] », *Le Maitron*, consulté le 13/03/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article137947> ; GRASON Daniel, « FAUVEAU Georges, Louis [dit Raoul] », *Le Maitron*, consulté le 13/03/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article50626>

¹¹⁴⁴ Jules Catinot (1909-1942). Voir annexe p. 208.

¹¹⁴⁵ JEANNET André, PONNAVOY Jean-Louis, « CATINOT Jules, Henri », *Le Maitron*, consulté le 13/03/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article165240>

¹¹⁴⁶ ROBERT André, « Plaque apposée sur la façade de la gare de Dole à la mémoire des agents de la SNCF morts pour la France », *Musée de la Résistance en ligne*, consulté le 13/03/2021. URL : <http://museedelaresistanceenligne.org/media10563-Plaque-apposA>

¹¹⁴⁷ La liste de ces morts est citée dans « Douze noms impérissables », *l'Humanité*, 16 avril 1949.

¹¹⁴⁸ Raoul Chollet (1905-1943). Voir annexe p. 217.

¹¹⁴⁹ HUSSON Jean-Pierre, HUSSON Jocelyne, « CHOLLET Raoul, Irénée », *Le Maitron*, consulté le 13/03/2021. URL : <https://maitron.fr/spip.php?article176089>

¹¹⁵⁰ *Ibid.*

poste. Les timbres, objets du quotidien représentant en miniature des monuments, des symboles ou des personnalités, permettent au gouvernement d'orienter la mémoire officielle. Ils font office de vecteurs de la mémoire nationale, ayant « une double fonction de commémoration et de remémoration »¹¹⁵¹.

Entre 1944 et 1994, près de la moitié des timbres portant sur un thème historique ont pour objet la Seconde Guerre mondiale, 55 % de ceux-ci traitent de la Résistance¹¹⁵². Jusqu'en 1957, très peu de résistants de l'intérieur sont commémorés, l'accent étant mis sur les résistants militaires de la France Libre¹¹⁵³. Le ministre des PTT Eugène Thomas initie en 1957 la série des Héros de la Résistance¹¹⁵⁴. Il est lui-même un ancien résistant, membre du comité exécutif du Comité d'action socialiste et chef du réseau Brutus. Arrêté en avril 1943, il a été déporté à Buchenwald. À l'inauguration de « la manifestation philatélique à la mémoire des Héros de la Résistance », Eugène Thomas en explique les raisons : « Le temps est paraît-il un grand médecins... Il calme les grandes douleurs – et c'est tant mieux – mais il efface aussi les grands souvenirs et amenuise les grands sacrifices. J'ai donc voulu un réveil d'attention et de sympathie autour de l'idéal qui a animé tous les nôtres de 1940 à 1945¹¹⁵⁵. » Son discours montre bien qu'il initie cet hommage en tant que résistant, son rôle dans l'État lui permet seulement de le mettre en œuvre. Il indique clairement qu'il souhaite commémorer des pionniers de la Résistance, tenant compte de ceux qui ont agi dès 1940. L'hommage concerne ceux qui sont morts de leur engagement. Il déclare ainsi : « chaque année, les jeunes Françaises et les jeunes Français sauront que cette magnifique devise "Patrie et Liberté" exprime un idéal pour lequel un Français peut savoir souffrir et mourir ».

Les résistants choisis (dont trois femmes incluant Berty Albrecht) sont représentatifs des différents réseaux et mouvements de la Résistance et des différentes tendances politiques à l'exception des résistants communistes, non représentés en raison de leur engagement plus tardif dans la Résistance. Parmi les résistants sélectionnés figurent dix compagnons de la Libération dont quatre se sont suicidés (Jacques Bingen, Pierre Brossolette, Fred Scamaroni et Gilbert Védy) et un a tenté de le faire (Jean Moulin). Sur chaque timbre est représenté le buste du résistant de face ou de profil, entouré de deux épis de blé, avec l'indication de ses dates de vie et de mort. Il y a, entre le 20 mai 1957 et le 24 avril 1961, cinq séries totalisant vingt-trois timbres différents dont le tirage global s'élève à environ soixante-dix millions d'exemplaires¹¹⁵⁶. Les résistants qui y figurent sont choisis par le ministre des PTT et son cabinet. Ils reçoivent des demandes émanant d'associations (philatéliques ou des réseaux de la Résistance) et des familles des résistants. La première série des héros comporte Jean Moulin et Pierre Brossolette (ainsi qu'Honoré d'Estienne d'Orves, Robert Keller¹¹⁵⁷ et Jean-Baptiste Lebas¹¹⁵⁸). La mise en vente de ces timbres est évoquée dans la presse. *La Croix* publie au passage de courtes biographies des résistants dont il est question. Si la tentative de suicide de Jean Moulin n'est pas citée, il est en revanche fait référence au suicide de Pierre Brossolette :

¹¹⁵¹ DOUZOU Laurent, NOVOSSELOFF Jean, *La résistance oblitérée : sa mémoire gravée dans les timbres*, Paris, Éditions du Félin, 2017, p. 10.

¹¹⁵² ROUSSEAU Frédérique, « Mémoire de coq : mémoire politique et politique de mémoire en France à travers ses émissions philatéliques de 1944 à 1994 », in SAGNÉS Jean (dir.), *Pratiques et cultures politiques dans la France contemporaine : hommage à Raymond Huard*, Montpellier, Université Paul-Valéry – Montpellier 3, 1995, p. 152.

¹¹⁵³ DOUZOU Laurent, NOVOSSELOFF Jean, *La résistance oblitérée*, op. cit., p. 11.

¹¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 55.

¹¹⁵⁵ Eugène Thomas cité dans *Ibid.*, p. 57.

¹¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 58.

¹¹⁵⁷ Robert Keller (1899-1945), résistant PTT du mouvement Vengeance.

¹¹⁵⁸ Jean-Baptiste Lebas (1878-1944), fondateur du réseau L'homme libre.

« Pierre Brossolette (1903-1944). Journaliste et professeur d'histoire, il prit une part active dans la Résistance en s'installant à Paris, dans une petite librairie, rue de la Pompe, qui servit, en réalité, de boîte aux lettres et de lieu de rendez-vous. Démasqué et arrêté au commencement de 1944, Pierre Brossolette, conduit au siège de la Gestapo, profita de l'absence de son gardien pour se jeter du 5^e étage de l'immeuble, allant ainsi vers une mort certaine, pour échapper aux tortures non moins certaines¹¹⁵⁹. »

Il est notable que son rôle ne soit pas davantage explicité (il n'est pas fait référence au BCRA, ni même à ses allocutions à la BBC) au contraire de son suicide. Ce sont les conditions de sa mort qui intéressent ici le rédacteur de l'article. De même, le journal *L'Aurore* se contente de rappeler les circonstances de son décès : « Le héros sans doute le plus légendaire de la Résistance¹¹⁶⁰. Arrêté, torturé, il se donna la mort, le 22 mars 1944, en se jetant du cinquième étage de l'immeuble de la Gestapo de l'avenue Foch¹¹⁶¹. » Les journaux sont parfois plus discrets sur les modalités de la mort, celle de Pierre Brossolette est déjà célèbre ce qui explique qu'elle soit détaillée. En effet, les rédacteurs du journal *La Croix* sont réticents à évoquer le suicide d'autres résistants, peut-être parce qu'il s'agit d'un journal catholique. Ainsi, pour la deuxième série des Héros de la Résistance qui paraît en avril 1958, il y est écrit :

« Les postes françaises [...] ont, cette année, voulu rappeler par quatre nouveaux timbres le sacrifice de Jean Cavailles¹¹⁶², fusillé à Arras ; de Jacques Bingen et de Fred Scamaroni, morts à la suite de leur capture par les Allemands ; et de Simone Michel-Lévy, exécutée au camp de Flossenbourg¹¹⁶³. »

Les décès de Jacques Bingen et de Fred Scamaroni sont ainsi évoqués par une périphrase nébuleuse. Il semble que les circonstances de leur mort aient été moins connues. Il est écrit sur l'enveloppe d'émission du timbre de Fred Scamaroni : « Pour ne pas répondre aux questions de l'OFRA [sic], se jeta d'une fenêtre de la Citadelle d'Ajaccio. » Sur l'enveloppe dédiée à Jacques Bingen, il est noté : « Se suicida pour ne pas parler. » De manière similaire, pour Gilbert Vedy (le timbre Médéric-Vedy fait partie de la troisième série parue en avril 1959), il est indiqué : « Se donna la mort pour ne pas parler. »



Le suicide de Pierre Brossolette est évoqué implicitement sur son enveloppe. En effet, s'il n'y a pas d'allusion textuelle à sa mort, son monument de Narbonne y est représenté. Situé sur la plage où le résistant a embarqué pour l'Angleterre en septembre 1942, il est composé d'une colonne contenant cinq tuyaux d'orgue. Lorsque le vent s'y engouffre, ils font résonner les quatre premières notes de la 5^e symphonie de Beethoven, soit l'indicatif de l'émission *Les Français parlent aux Français* à la BBC (les notes formant en morse le v de la victoire). Une citation de *La mort du loup* d'Alfred de Vigny « Puis, après comme moi, souffre et meurs sans parler » est gravée au sommet de la colonne, rappelant ainsi la mort du résistant¹¹⁶⁴. Son visage est sculpté sous la colonne. Les suicides sont donc ouvertement évoqués sur les enveloppes, ce qui est en accord avec la volonté d'Eugène Thomas de rappeler les sacrifices des résistants.

¹¹⁵⁹ « “Héros de la Résistance” », *La Croix*, 14 mai 1957.

¹¹⁶⁰ Jean Moulin n'est pas très connu avant sa panthéonisation.

¹¹⁶¹ « Philatélie. L'exposition “Héros de la Résistance” s'ouvre demain au ministère des P.T.T. », *L'Aurore*, 17 mai 1957.

¹¹⁶² Jean Cavailles (1903-1944), membre du comité directeur de Libération-Nord, quitte ensuite le mouvement pour se consacrer à l'action immédiate.

¹¹⁶³ « Hommage des P.T.T. aux héros de la Résistance », *La Croix*, 20 avril 1958.



Enveloppe du premier jour d'émission du timbre de Jacques Bingen, 1958.

À peu près à la même période, au moins deux médailles célèbrent deux résistants qui se sont suicidés : Pierre Brossolette et Jacques Bingen. Le musée d'art et d'histoire du judaïsme de Paris acquiert en 1956 une médaille représentant Jacques Bingen réalisée par Georges Guiraud¹¹⁶⁵. Faite en bronze, elle mesure 6,8 centimètres de diamètre pour 1 centimètre d'épaisseur. Sur l'avers est gravé le portrait de profil de Jacques Bingen avec l'indication de son nom et de ses dates de vie et de mort. Sur le revers, sous une croix de Lorraine, est inscrite une citation du résistant : « Je veux servir dangereusement pour des idéaux de liberté qui m'ont toujours inspiré. » Au-dessous est symbolisée la flamme de la Résistance qui s'élève d'un récipient. Le médaillon représentant le portrait de profil de Pierre Brossolette porte l'inscription « soutier de la gloire » (en référence au discours qu'il a prononcé à la BBC) en plus de ses dates de vie et de mort¹¹⁶⁶. Le revers est neutre. En 1993, cinquante ans après la mort de Jean Moulin, est émise une pièce de deux francs à son effigie en nickel, gravée par Émile Rousseau. Le célèbre portrait du résistant (portant chapeau et écharpe) est confondu avec une croix de Lorraine. Il est entouré de l'inscription « République française 1993 Jean Moulin ». Sur l'avers est inscrite la valeur de la pièce avec en arrière-plan deux branches de chêne et d'olivier, le tout étant entouré de la devise de la République (liberté, égalité, fraternité)¹¹⁶⁷. Aucun autre résistant de l'intérieur ne semble avoir été représenté sur une pièce monétaire.

Des résistants qui se sont donnés la mort sont donc bien commémorés dans l'espace public, mais la mémoire tend à se concentrer sur un petit nombre d'entre eux. Le suicide est rarement clairement évoqué.

¹¹⁶⁴ « Mémorial Pierre Brossolette de Narbonne-plage », *Musée de la Résistance en ligne*, consulté le 26/05/2021. URL : <http://museedelaresistanceenligne.org/media6187-MA#fiche-tab>

¹¹⁶⁵ Musée d'art et d'histoire du judaïsme de Paris – Inv. 2002.01.0667. Médaille Jacques Bingen réalisée par Georges Guiraud, XX^e siècle.

¹¹⁶⁶ « PB3.05 Héros de la Résistance, médaillon », *Réseau canopée*, consulté le 15/03/2021. URL : <https://www.reseaucanope.fr/cnrd/node/6075>. Le nom du graveur n'est pas indiqué.

¹¹⁶⁷ « 2 francs Jean Moulin », *Numista*, consulté le 15/03/2021. URL : <https://fr.numista.com/catalogue/pieces17.html>

C) Les suicides des résistants dans les œuvres littéraires et cinématographiques

En dehors de *L'armée des ombres* de Joseph Kessel, le suicide est évoqué dans des écrits dès la période de l'Occupation. L'écrivain Jules Supervielle¹¹⁶⁸, qui se trouve à Montevideo durant la guerre, écrit un poème intitulé *La Nuit* dans lequel il évoque les pensées suicidaires provoquées par la défaite française de 1940 :

« La nuit, quand je voudrais changer dans un sommeil
Qui ne veut pas de moi, me laissant tout pareil,
Avec mon grand corps las et sans voix pour se plaindre,
Ma cervelle allumée et je ne puis l'éteindre,
Le mort que je serai bouge en moi sans façons
Et me dit : “Je commence à trouver le temps long,
Qu'est-ce qui peut encore te retenir sur terre,
Après notre défaite et la France en misère.”
Ne voulant pas répondre à qui pourtant me suit
Et cherchant plus avant un monde où disparaître,
J'étouffe enfin en moi le plus triste de l'être
Et me sens devenir l'humble fils de la nuit¹¹⁶⁹. »

Ce poème est intégré dans le recueil *Poèmes de la France malheureuse* paru en Argentine en 1941, et en France l'année suivante¹¹⁷⁰. Jules Supervielle est uruguayen, mais il a étudié à Paris et a longtemps vécu en France. Il ne semble pas avoir fait de tentative de suicide. En 1941, Ch. M. Garnier rend hommage à quatre Français qui se sont suicidés dans un poème titré *L'Adjuration suprême*. Son poème est écrit : « *In memoriam* : Docteur Martel ; René Huchon, de La Sorbonne ; Désiré Cohen, de l'Éducation Nationale et le jeune Auriac qui ont jugé ne pas pouvoir survivre¹¹⁷¹. »

Thierry de Martel est un neurochirurgien de l'hôpital de la glacière à Paris. Ayant servi comme médecin-militaire lors de la Grande Guerre, il se refuse à connaître l'occupation de la France. Le 14 juin 1940, jour d'entrée de la *Wehrmacht* dans Paris, il se suicide en s'injectant une dose de strychnine. Il laisse un message à William Bullitt, ambassadeur des États-Unis, qui lui avait demandé de rester en raison de l'importance de ses fonctions : « Je vous ai promis de ne pas quitter Paris. Ne vous ai pas dit si j'y resterai mort ou vivant. Adieu. Martel¹¹⁷² » René Huchon, directeur des études d'anglais à la faculté des lettres de Paris, se suicide d'une balle de revolver après l'armistice, le 25 juin 1940¹¹⁷³. Désiré Cohen s'est apparemment également suicidé¹¹⁷⁴. Il est remarquable que tous ces suicides soient mis au même niveau alors que l'un d'eux s'est produit en 1941 à la suite d'une arrestation (si l'engagement de Jean-Jacques Auriac dans la Résistance n'est pas encore connu, la presse précise bien qu'il a été arrêté).

Le suicide de Thierry Martel est admiré dans des journaux, ce que condamne le journaliste catholique François Veuillot : « il me semble que cette apologie d'un suicide est un des signes de ce dérèglement des idées ; de ce renversement des valeurs, dont nous souffrons aujourd'hui si cruellement »¹¹⁷⁵. En tant que

¹¹⁶⁸ Jules Supervielle (1884-1960).

¹¹⁶⁹ SEGHERS Pierre (éd.), *La Résistance et ses poètes (France 1940/1945)*, Paris, Éditions Seghers, 1974, p. 619.

¹¹⁷⁰ SUPERVIELLE Jules, *Poèmes de la France malheureuse*, Neuchâtel, Éditions de la Bacconière, « Les cahiers du Rhône », 1942.

¹¹⁷¹ GARNIER Ch. M., *L'Adjuration suprême*, 1941, cité dans CHARRON Corine, *Jean Auriac, op. cit.*, p. 152.

¹¹⁷² Lettre citée dans GUÉRIN Alain, *Chronique de la Résistance, op. cit.*, p. 260.

¹¹⁷³ MARTIN Jean, « À propos de la Sorbonne sous Vichy », *Modèles linguistiques*, n° 53, 2006, pp. 154-157 ; « Un chasseur découvre près de Marmande le cadavre de M. Huchon professeur en Sorbonne », *La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 24 octobre 1940.

¹¹⁷⁴ Il n'a pas été possible de trouver d'informations sur lui.

¹¹⁷⁵ VEUILLOT François, « Abandon de poste », *La Croix*, 6 août 1940.

catholique, il rappelle que « le suicide est un crime contre la loi de Dieu », mais il précise que « comme tout crime, il peut bénéficier de circonstances atténuantes. Il peut même être déterminé par de telles causes, qu'on n'ose plus le proclamer coupable et qu'on résiste mal à la tentation de le trouver magnifique. » Il considère en outre que seul Dieu est apte à juger de ce geste. François Veuillot condamne le suicide du neurochirurgien moins en raison de sa moralité intrinsèque que de « sa valeur d'exemple » et de « ses répercussions possibles ». Il estime que Thierry Martel n'avait pas le droit de se suicider au vu de la profession qu'il exerçait :

« Le premier devoir de l'élite, lorsque la patrie, écrasée, doit se refaire, lorsque la foule désorientée a besoin de guides et de chefs, c'est de rester à son poste. [...] La grandeur et l'obligation de son devoir sont précisément à la mesure du mal qui la torture. Plus ce mal est atroce plus elle doit lui faire face. [...] Alors, pourquoi tant de respect pour le geste du praticien de haute culture et de forte influence qui, pouvant prendre place entre les Français capables de relever la France, a fui la bataille de l'effort pour échapper à la douleur ? »

Il considère donc que, s'il n'est pas possible de juger le neurochirurgien en raison de sa souffrance morale, il n'est pas question de louer son suicide qui ne mérite « que la pitié et le silence ». Pour lui, seuls des « hommes qui auront su gravir jusqu'au bout leur calvaire » pourront relever la France. Dans son poème *L'Adjuration suprême*, M. Garnier loue au contraire les quatre hommes qui se sont suicidés, les élévant tous au rang de martyrs.

« Délivre ton message, ô martyr volontaire
Toi qui voulus donner ton cœur ensanglé
Aux généreux vaincus, qui mouraient par fierté,
Au troupeau mitraillé des enfants et des mères !

Devant le noir reflux du mal, jaillit colère
Sacrée ; elle en appelle à la Divinité
Impassible, qui daigne, en la solennité
De la mort résolue ; absoudre ce calvaire. [...]

Ici, la mort, voulue, à l'œuvre acharnée,
Et, levant haut son cœur dans sa main décharnée,
Rédemptrice, elle dresse un obstiné fanal !¹¹⁷⁶ »

Seule la défaite est évoquée, notamment aux vers trois et quatre. Le poème *Nuit des Rameaux* écrit en 1942 par Louis Palauqui est en revanche uniquement dédié à Jean-Jacques Auriac. Il le présente comme un « martyr volontaire » qui « a su mourir » pour ses compatriotes et pour l'honneur : « Où l'amour de l'honneur est un grave défaut - Le seul qu'il possédât – Jean avait vu si haut. Qu'il ne put résister à tant de vilenie¹¹⁷⁷. » S'il n'y a pas d'allusion directe à la Résistance, Louis Palauqui fait cependant référence aux combattants grecs « qui meurent dans les jours d'un lumineux printemps ». Il est donc probable qu'il était au courant des activités d'Auriac bien que lui-même ne semble pas avoir appartenu à la Résistance.

Des poèmes retracent aussi les circonstances de suicides sous l'Occupation. Lucien Scheler publie, sous le pseudonyme de Jean Silence, le poème *Police (quartier Champerret)* dans le recueil *L'honneur des poètes* paru en 1943 aux éditions de Minuit¹¹⁷⁸. Ce poème relate le suicide d'une femme alors qu'elle est sur le point d'être arrêtée :

¹¹⁷⁶ GARNIER Ch. M., *L'Adjuration suprême*, 1941.

¹¹⁷⁷ PALAUQUI Louis, *Nuit des Rameaux*, 1942. Cité dans CHARRON Corine, *Jean Auriac, op. cit.*, p. 153.

¹¹⁷⁸ ÉLUARD Paul, ARAGON Louis (éd.), *L'honneur des poètes*, Paris, Éditions de Minuit, 1943.

« Adorable clarté de l'aube, jour après jour, et toujours adorée. Les cheveux de l'enfant jouaient dans la lumière, la mère préparait la soupe du matin.

À la porte, qui frappe si tôt ? Le cœur se fane à la voix du bourreau. Les ombres massives franchissent le seuil. Le plancher se dérobe, les murs cherchent à se rejoindre et se lézardent.

La mère a pris dans ses bras son petit et s'est jetée par la fenêtre¹¹⁷⁹. »

Il est possible que ce poème laconique soit inspiré d'un fait réel¹¹⁸⁰. L'accent est mis sur la soudaineté du malheur, qui fait irruption par l'apparition du bourreau (sans doute des policiers allemands) qui toque à la porte alors que le calme et la sérénité règnent dans la maison. L'angoisse ressentie par la mère est symbolisée par une réaction physique (le cœur qui se fane). Les murs qui se resserrent représentent l'eau qui se referme sur la victime (la femme) qui se retrouve prise au piège. Le poète indique implicitement que la fuite dans la mort est la seule échappatoire.

Un autre poème présente le suicide comme la seule issue possible à une femme. Le contexte est différent. Il s'agit cette fois d'une résistante emprisonnée qui a été torturée. Revenue dans sa cellule, elle comprend que seule sa mort peut l'empêcher de trahir. Ce poème, intitulé *Je trahirai demain*, est attribué à Marianne Cohn¹¹⁸¹, une allemande juive qui s'est exilée en France avec sa sœur durant la guerre. En 1941, elle participe au service social du mouvement de la jeunesse sioniste. Elle fait ensuite passer des enfants juifs en Suisse. Elle est arrêtée le 31 mai 1944 alors qu'elle s'apprête à franchir la frontière. Le 8 juillet, des agents de la Gestapo l'assassinent à coups de bottes et de pelles. Marianne Cohn aurait écrit le poème *Je trahirai demain* en novembre 1943, lors de sa première arrestation¹¹⁸². Il est remis après-guerre au mouvement de la jeunesse sioniste par un des enfants qui ont été internés avec la résistante :

« Je trahirai demain pas aujourd'hui.
Aujourd'hui, arrachez-moi les ongles,
Je ne trahirai pas.
Vous ne savez pas le bout de mon courage.
Moi je sais.
Vous êtes cinq mains dures avec des bagues.
Vous avez aux pieds des chaussures
Avec des clous.
Je trahirai demain, pas aujourd'hui,
Demain.
Il me faut la nuit pour me résoudre,
Il ne faut pas moins d'une nuit
Pour renier, pour abjurer, pour trahir.
Pour renier mes amis,
Pour abjurer le pain et le vin,
Pour trahir la vie,
Pour mourir.
Je trahirai demain, pas aujourd'hui.
La lime est sous le carreau,
La lime n'est pas pour le barreau,
La lime n'est pas pour le bourreau,

¹¹⁷⁹ SCHELER Lucien, *Police (quartier Champerret)*. Cité dans SEGHERS Pierre (éd.), *La Résistance et ses poètes (France 1940/1945)*, op. cit., p. 605.

¹¹⁸⁰ Il n'a pas été possible de savoir lequel et notamment si la femme représente une résistante ou une juive.

¹¹⁸¹ Marianne Cohn (1922-1944).

¹¹⁸² KTORZA Magali, « Marianne Cohn "Je trahirai demain pas aujourd'hui" », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 161, n° 3, 1997, pp. 96-112.

La lime est pour mon poignet.
Aujourd’hui je n’ai rien à dire,
Je trahirai demain. »

Le « je trahirai demain » équivaut en réalité à « je ne trahirai jamais ». Marianne Cohn commence par décrire différentes méthodes de torture employées par les bourreaux. Elle laisse le soin au lecteur de comprendre la douleur qu’elles provoquent sans l’évoquer directement. Afin de réussir à tenir, elle se donne une limite temporelle : elle doit tenir le jour durant sachant qu’elle sera ramenée le soir dans sa cellule. La nuit lui donnera le temps de réfléchir à ce qu’il convient de faire. La solution de simplicité est mentionnée, qui revient à parler pour faire cesser les tortures, c’est-à-dire à trahir ses camarades. Elle est marquée par une gradation : « renier », c’est-à-dire renier son engagement, « abjurer » est un terme plus fort, et le dernier verbe « trahir » souligne les conséquences de son acte. Ces mêmes verbes sont ensuite utilisés successivement mais pour aboutir à une idée différente. Le premier verbe « renier » est employé pour marquer la trahison des camarades, vient ensuite « abjurer le pain et le vin » qui doit sans doute se comprendre à l’aune des deux vers suivants. « Trahir la vie » revient à « mourir », donc à se suicider. Selon cette perspective, l’abjuration du pain et du vin désigne probablement la non prise en compte de la condamnation religieuse du suicide, le pain et le vin représentant le Christ, tandis que le verbe « abjurer » signifie l’abandon de sa religion. La poëtesse préfère ainsi mourir que livrer ses camarades. Elle évoque pourtant d’autres possibilités de s’en sortir. Elle pourrait utiliser la lime qu’elle possède pour limer les barreaux et s’évader ou pour attaquer le bourreau. Le choix est porté sur l’option la plus sûre et la seule qui puisse être réalisée en une nuit : se tailler les veines pour mourir. Le dernier vers (« je trahirai demain ») a deux sens possibles : il peut soit constituer une sorte d’encouragement pour tenir bon dans l’instant présent (même si elle ne compte réellement jamais trahir) soit signifier le fait qu’elle aura en effet trahi la vie le lendemain, en mourant durant la nuit.

Plusieurs résistants inventent des poèmes en prison car la forme versifiée permet de les retenir même s’ils ne sont pas écrits. André Postel-Vinay, qui dispose de papier et de crayons, a l’idée d’écrire « des poèmes hantés par l’obsession de la mort » alors qu’il tente de se faire passer pour fou¹¹⁸³. Il y attache suffisamment d’importance pour essayer de les conserver dans l’optique éventuelle de les publier, mais il finit par les perdre.

Les sacrifices des résistants sont loués par Nordahl Grieg¹¹⁸⁴ dans son poème *Les meilleurs*¹¹⁸⁵. Nordahl Grieg est un écrivain norvégien. Il émigre au Royaume-Uni en 1940 et devient correspondant de guerre pour les forces armées norvégiennes. Son avion est abattu au-dessus de Berlin en décembre 1943. Ce poème date probablement de cette année. Nordahl Grieg y explique que les meilleurs se sacrifient pour leurs idées, ce qui ne leur donne pas l’occasion d’ensuite gouverner. Il détaille les circonstances de leur mort disant notamment que « les meilleurs meurent en prison », ce qui est une référence aux exécutions et peut-être aux morts sous les tortures et aux suicides. Il conclut d’ailleurs la strophe en disant que « les meilleurs se donnent en mourant ». Son poème est un hommage à tous ceux qui se sacrifient durant la guerre. Il invite à les prendre en exemples et à continuer la lutte pour eux (« Ils revivent en d’autres êtres, et nous graverons sur leur tombeau : “Les meilleurs ne nous quittent pas.” »). Albert Camus¹¹⁸⁶ exprime la même idée dans un de ses carnets : « En période de révolution ce sont les meilleurs qui meurent. La loi du sacrifice fait que finalement ce sont toujours les lâches et les prudents qui ont la parole puisque les autres l’ont perdue en donnant le meilleur d’eux-mêmes. Parler suppose toujours qu’on a trahi¹¹⁸⁷. »

¹¹⁸³ POSTEL-VINAY André, *Un fou s'évade*, op. cit., p. 102.

¹¹⁸⁴ Nordahl Grieg (1902-1943).

¹¹⁸⁵ NORDAHL Grieg, *Les meilleurs*. Cité dans SEGHERS Pierre (éd.), *La Résistance et ses poètes (France 1940/1945)*, op. cit., pp. 695-696. Le traducteur est inconnu.

¹¹⁸⁶ Albert Camus (1913-1960).

Albert Camus fait souvent référence au suicide dans ses carnets. En 1943, il prend la direction de *Combat*. Il note en 1943 ou en 1944 dans un carnet une idée de nouvelle sur le cyanure : « Cyanure. Il ne l'utilise pas pour voir s'il ira jusqu'au bout¹¹⁸⁸. » Cette idée révèle peut-être son propre questionnement sur sa capacité à tenir en cas d'arrestation et de tortures. Il souligne de surcroît le « caractère insensé du sacrifice : le type qui meurt pour quelque chose *qu'il ne verra pas* »¹¹⁸⁹. Même si le sacrifice est la conséquence de la défense d'une valeur, Albert Camus considère qu'il comporte une part d'égoïsme : « Mais suicide égoïste aussi : met une valeur en avant – qui lui paraît plus importante que sa propre vie – c'est le sentiment de cette vie digne et heureuse dont il a été privé¹¹⁹⁰. » L'écrivain estime qu'on « ne meurt vraiment que pour soi »¹¹⁹¹.

Après-guerre, il semble d'ailleurs désapprouver que les suicides des résistants soient souvent expliqués par une seule raison, à savoir qu'ils se sont donnés la mort pour ne pas nuire à leurs camarades. Il écrit en effet : « Les gens croient toujours qu'on se suicide pour une raison. Mais on peut très bien se suicider pour *deux* raisons¹¹⁹². » Il inclut dans les raisons possibles du suicide la crainte de la mort. Pour lui, « il n'y a pas de liberté pour l'homme tant qu'il n'a pas surmonté sa crainte de la mort. Mais non par le suicide. Pour surmonter il ne faut pas s'abandonner¹¹⁹³. » Il reconnaît pourtant l'avantage que donne la possibilité de pouvoir se suicider pour les condamnés à mort. Il inscrit dans un carnet cette idée de thématique pour l'écriture d'un roman : « Roman. Condamné à mort. Mais on lui fait passer le cyanure... Et là, dans la solitude de sa cellule, il se mit à rire. Une aise immense l'emplissait. Ce n'était plus le mur contre lequel il marchait. Il avait toute la nuit. Il allait *pouvoir choisir*... Se dire "Allons" et puis "Non, un moment encore" et savourer ce moment... Quelle revanche ! Quel démenti !¹¹⁹⁴ » Il note cette suggestion d'écriture alors qu'il a lui-même des pensées suicidaires, puisqu'il écrit par la suite qu'il est bouleversé par le suicide d'une connaissance car il comprend qu'il a envie de faire de même¹¹⁹⁵. Il évoque ensuite à nouveau le suicide comme échappatoire à la mort : « Nouvelle. L'angoisse de la mort. Et il se suicide¹¹⁹⁶. »

Albert Camus avait déjà réfléchi au suicide dans son essai *Le mythe de Sisyphe* paru en 1942¹¹⁹⁷. Cet essai est une réflexion sur l'attitude qu'il convient d'adopter face à l'absurdité de la vie. L'écrivain estime que la seule attitude sensée est de se maintenir dans une révolte lucide, sans chercher à espérer à tout prix en la vie ni à la quitter. Il part du principe que la vie vaut la peine d'être vécue. S'il n'est pas possible de faire le « saut qualitatif » visant à l'améliorer, il prône « l'éthique de la quantité » par la recherche de l'accumulation des expériences en tout genre¹¹⁹⁸.

Il semble que peu de livres fassent directement référence aux suicides des résistants et des résistantes. Une bande dessinée met néanmoins en scène le suicide de Berty Albrecht dans un numéro de la série sur les *Femmes en résistance* qui lui est consacrée¹¹⁹⁹.

¹¹⁸⁷ CAMUS Albert, « Carnet n° IV janvier 1942 – septembre 1945 », in *Carnets II janvier 1942 – mars 1951*, Paris, Gallimard, 1964, p. 107.

¹¹⁸⁸ *Ibid.*, p. 120.

¹¹⁸⁹ *Ibid.*, p. 124.

¹¹⁹⁰ *Ibid.*, p. 123.

¹¹⁹¹ CAMUS Albert, « Carnet n° V septembre 1945 - avril 1948 », in *Carnets II, op. cit.*, pp. 157-158.

¹¹⁹² *Ibid.*, p. 143.

¹¹⁹³ *Ibid.*, p. 128.

¹¹⁹⁴ CAMUS Albert, « Carnet n° VI avril 1948 – mars 1951 », in *Carnets II, op. cit.*, p. 281.

¹¹⁹⁵ *Ibid.*, p. 322.

¹¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 343.

¹¹⁹⁷ CAMUS Albert, *Le mythe de Sisyphe*, Paris, Gallimard, 1942.

¹¹⁹⁸ VOLANT-LABELLE Éric, « Le suicide chez Camus : Discussion ethico-religieuse », *Sciences religieuses / Studies in Religion*, vol. 13, n° 3, 1984, pp. 289-299.

¹¹⁹⁹ ULLCER, HAUTIÈRE Régis, LABOUTIQUE Francis, POLACK Emmanuelle, *Femmes en résistance* numéro 3 : *Berty Albrecht*, Paris, Casterman, 2015, p. 55.



La planche de gauche représente Berty Albrecht en train de rêver. Elle voit d'abord ses animaux, puis ses enfants, joyeux, à différents moments, et le reste de sa famille. Ensuite, sur un fond sombre lui apparaît Henri Frenay qui lui fait signe qu'elle doit se taire lors de ses interrogatoires. Dans la planche suivante, une gardienne allemande est réveillée par une subalterne qui la conduit à la cellule de Berty Albrecht. La dernière case la représente pendue. Le point de vue du lecteur est celui de la gardienne, située sur le seuil de la porte, qui découvre le corps. L'unique source de lumière provient de l'ouverture de la porte de la cellule. Elle éclaire seulement les pieds nus de la résistante dont le reste du corps est figuré en noir. La planche d'après passe sur une autre scène se déroulant au début du XXI^e siècle, la première case montrant le message du général de Gaulle « Quoi qu'il arrive la flamme de la résistance ne s'éteindra pas » peint sur le mémorial du Mont-Valérien. La bande dessinée expose bien le chagrin de quitter sa famille en se suicidant (par le visage en larmes de Berty Albrecht) tout en évoquant la règle du silence du milieu résistant. Le suicide même est cependant aussi montré que dissimulé, puisque la BD ne reproduit pas le passage à l'acte mais en dévoile seulement, dans la pénombre, le résultat. La représentation n'est d'ailleurs pas fidèle à la réalité, Berty Albrecht s'étant pendue à la lumière et non aux barreaux de sa fenêtre.

De même, les suicides des résistants et des résistantes sont peu représentés au cinéma. La mort de Pierre Brossolette est mise en scène dans le téléfilm biographique *Pierre Brossolette ou les passagers de la lune* réalisé par Coline Serreau et diffusé sur France 3 la veille de la panthéonisation du résistant¹²⁰⁰. Un autre documentaire sur Pierre Brossolette est réalisé par Étienne Goldet et diffusé en 2002 sur France 5 : *Pierre Brossolette, résistant*¹²⁰¹. En septembre 2013, est diffusé sur France 3 Corse le film de Jackie Poggioli *Fred*

¹²⁰⁰ SERREAU Coline, *Pierre Brossolette ou les passagers de la lune*, France, 2015, 90 minutes. Il n'a pas été possible de le visionner.

¹²⁰¹ GOLDET Étienne, *Pierre Brossolette, résistant*, France, 2002, 52 minutes. Il n'a pas été possible de le visionner.

*Scamaroni, Jean Nicoli, celui qui croyait au ciel, celui qui n'y croyait pas*¹²⁰². Le résistant communiste corse Jean Nicoli¹²⁰³ a été exécuté à Bastia le 30 août 1943. Comme il refusait d'être fusillé dans le dos, les soldats l'ont battu à coups de crosse et l'ont poignardé avant de le décapiter¹²⁰⁴. Le réalisateur et acteur Francis Pretel projette actuellement de réaliser un documentaire exclusivement centré sur Fred Scamaroni, qui montrerait son suicide.

Des films sur la Résistance évoquent la pilule de cyanure. Dans le téléfilm *Alias Caracalla, au cœur de la Résistance*, réalisé par Alain Tasma à partir de l'ouvrage éponyme de Daniel Cordier¹²⁰⁵, une scène présente le départ de Londres de Daniel Cordier et de François Briant¹²⁰⁶, un autre opérateur radio du BCRA¹²⁰⁷. Tous les deux préparent leurs affaires dans le hangar d'un aérodrome. Un officier britannique leur remet alors à chacun une capsule de cyanure : « Voici vos capsules de cyanure. Il suffit de mettre dans la bouche, la croquer. » Les deux jeunes échangent un regard tendu avant que l'officier leur souhaite bonne chance. Cette scène s'inspire directement d'un passage des mémoires de Daniel Cordier : « Le capitaine Bienvenue vous remettra à votre départ une capsule de cyanure qui, si vous craignez de ne pas supporter la douleur, vous assurera une mort instantanée. Si vous ne la prenez pas, vous aurez deux probabilités après l'interrogatoire, être fusillé ou être expédié dans un camp de travail en Allemagne¹²⁰⁸. »

Dans son adaptation de *L'armée des ombres* de Joseph Kessel, Jean-Pierre Melville met en scène la mort de Félix par ingestion de cyanure¹²⁰⁹. Dans le roman, il est simplement dit que Félix, arrêté et torturé, avale sa dose de poison. Le film propose une version différente. Jean-François se fait volontairement arrêter afin d'être emprisonné dans la même cellule que Félix, ce qui se produit. Pendant ce temps, Mathilde élaborer un plan d'action pour faire évader son camarade. Elle se rend en compagnie du Bison et du Masque à la Gestapo dans une fausse ambulance et déclare aux Allemands qu'elle doit amener Félix à Paris. Un médecin allemand se rend alors dans la cellule de Félix et l'examine. Il dit : « Inutile. Il va beaucoup souffrir... Jusqu'à la fin. » Félix est étendu sur le sol tandis que Jean-François se tient à ses côtés. Le médecin sort ensuite de la cellule et déclare à Mathilde : « Impossible. Je ne peux pas laisser transporter un mourant. Désolé. » Elle est donc contrainte de repartir. Jean-François, qui a été torturé, pense à l'amitié qui le lie à Félix (ce qui est rendu par un focal sur une photographie en noir et blanc). Il sort de sa poche l'unique pilule de cyanure dont il dispose avant de s'adresser à Félix : « Félix, j'ai plusieurs pilules de cyanure. Tu en veux une ? » La scène s'achève sur un signe d'acceptation de Félix.

¹²⁰² POGGIOLE Jackie, *Fred Scamaroni, Jean Nicoli, celui qui croyait au ciel, celui qui n'y croyait pas*, France, 2013, 90 minutes. Il n'a pas été possible de le visionner.

¹²⁰³ Jean Nicoli (1899-1943).

¹²⁰⁴ CHAUBIN Hélène, « NICOLI Jean, André, Napoléon », *Le Maitron*, consulté le 17/03/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article167116>

¹²⁰⁵ CORDIER Alain, *Alias Caracalla*, Paris, Gallimard, 2009.

¹²⁰⁶ François Briant (1920-1948).

¹²⁰⁷ TASMA Alain, *Alias Caracalla, au cœur de la Résistance*, France, 2013, 180 minutes.

¹²⁰⁸ CORDIER Alain, *Alias Caracalla, op. cit.*, pp. 237-238.

¹²⁰⁹ MELVILLE Jean-Pierre, *L'armée des ombres*, France - Italie, 1969, 139 minutes.



La pilule de cyanure dans la main de Jean-François.



Félix joué par Paul Crauchet.

Contrairement au roman, Félix ne se tue donc pas par peur de parler mais pour abréger ses souffrances. L'accent est mis sur le sacrifice de Jean-François puisqu'une fois sa pilule de cyanure donnée à Félix, il n'en dispose plus pour lui-même. Il s'expose donc aux tortures et aux souffrances à venir. Le même thème apparaît dans *Les femmes de l'ombre* réalisé par Jean-Paul Salomé et sorti en 2008¹²¹⁰. Dans ce film, Louise Desfontaines, du SOE, est chargée d'exfiltrer un agent britannique géologue qui a été arrêté par les Allemands. Il est nécessaire de le libérer de crainte qu'il ne parle car il travaillait sur le débarquement de Normandie. Louise Desfontaines constitue un groupe avec d'autres femmes (dont Gaëlle) pour mener à bien sa mission. Après sa réussite, les femmes sont chargées d'assassiner le colonel Heindrich. Pierre (le frère de Louise) et Gaëlle sont tous les deux arrêtés et torturés. Peu après Louise est à son tour arrêtée. Elle offre sa pilule de cyanure à Gaëlle qui, ne pouvant résister aux tortures, se suicide. Cette scène est valorisée dans certaines critiques du film¹²¹¹, bien que certains considèrent que « la façon dont est filmé le suicide de Gaëlle frise le ridicule »¹²¹². Gaëlle se suicide alors qu'elle est en partie dévêtué, la scène étant filmée par une vue plongeante.

Ce qui importe principalement dans les scènes de *L'armée des ombres* et des *Femmes de l'ombre* est que les réalisateurs ont choisi d'aborder le thème du suicide de manière détournée. En effet, il s'agit moins de s'émouvoir pour l'individu qui choisit de mettre fin à ses jours que pour celui qui sacrifie sa dose de cyanure, s'étant ainsi la possibilité de se donner la mort. Ces scènes s'inspirent peut-être de *La condition humaine* d'André Malraux parue en 1933. À la fin du roman, les deux personnages principaux, Kyo et Katow, sont emprisonnés. Kyo ingère sa pilule de cyanure afin d'échapper aux tortures¹²¹³. Au contraire, Katow hésite à se suicider, mais il choisit de donner son cyanure à deux codétenus. André Malraux souligne à plusieurs reprises le courage de ce sacrifice ultime : « ce don de plus que sa vie, Katow le faisait à cette main chaude qui reposait sur lui, pas même à des corps, pas même à des voix »¹²¹⁴. Ces mises en scène mettent en fait le suicide au second plan, montrant que le véritable sacrifice consiste à s'oublier soi-même, quitte à endurer toutes les souffrances physiques et psychiques, au profit des autres. Si le suicide n'est pas explicitement condamné, il est montré que l'attitude la plus noble consiste à tout supporter. Les suicides des résistants et des résistantes conservent donc leur part de tabou dans leurs représentations.

¹²¹⁰ SALOMÉ Jean-Paul, *Les femmes de l'ombre*, France, 2008, 115 minutes.

¹²¹¹ DELCROIX Olivier, « La guerre vue du côté des femmes qui ont lutté contre l'occupant », *Le Figaro*, 4 mars 2008 ; DAYRES Fanny, « Les femmes de l'ombre : un hommage poignant », *La tribune Montesquieu*, consulté le 17/03/2021. URL : <https://latribunemontesquieu.wordpress.com/2016/03/14/les-femmes-de-lombre-un-hommage-poignant/>

¹²¹² DOUIN Jean-Luc, « “Les femmes de l'ombre” : un polar plus rocambolesque qu'historique », *Le Monde*, 4 mars 2008.

¹²¹³ MALRAUX André, *La condition humaine*, Paris, Folio classique, 2007, p. 293.

¹²¹⁴ *Ibid.*, p. 295.

Conclusion

Il est possible de distinguer deux phases dans la progression des suicides, qui suivent le développement de la répression. La première phase est amorcée en juillet 1941 par le suicide de Jean-Jacques Auriac, qui est apparemment le premier résistant à se donner la mort. Cette phase s'étend jusqu'à la fin 1943. Elle est marquée par la découverte, puis par la prise en compte, surtout à partir de décembre 1941, de la répression. L'invasion totale de la France par les nazis à partir de novembre 1942 ne semble pas être déterminante. Si davantage de résistants se suicident en 1943 qu'en 1942, l'écart est peu élevé, ce qui s'explique peut-être par le fait que les résistants se déplacent beaucoup (franchissant la ligne de démarcation dans les deux sens). En 1942, les résistants sont majoritaires à se suicider à Paris (et à Fresnes), y étant conduits pour leurs interrogatoires. À partir de 1943, des résistants se suicident également en zone sud où ils sont arrêtés et interrogés.

L'année 1944 marque un tournant. Les maquis, qui apparaissent en réaction à l'instauration du STO, se développent et tentent de s'approvisionner en armes. Les résistants multiplient les actions directes : sabotages et attentats. L'imminence du débarquement est claire tant pour les résistants que pour les nazis. Ceux-ci, aidés par l'État Français (notamment par la Milice et les cours martiales), combattent les maquisards et tâchent d'endiguer au maximum la Résistance. Les tortures et les exécutions sont pratiquées quotidiennement. En conséquence, le nombre des suicides atteint son acmé, soixante résistants se donnant la mort cette année-là dont vingt-six après le débarquement, soit entre juin et la Libération.

La diversité de la Résistance se retrouve parmi les suicidés. En effet, si des responsables départementaux, régionaux et des chefs de réseaux se donnent la mort, les suicides concernent des résistants ayant des rôles variés : agents de liaison, agents de renseignements, responsables de la propagande, partisans de l'action directe, maquisards, etc. La différence de leur rôle est surtout visible dans les manières dont ils se donnent la mort, les agents du BCRA disposant de pilules de cyanure, tandis que les maquisards et les auteurs d'attentats se servent le plus souvent de leur arme à feu. Dans un premier temps, les résistants communistes sont majoritaires à se suicider (cinq sur neuf morts volontaires en 1941 et quinze sur vingt-et-un en 1942) d'une part car la répression les cible particulièrement, d'autre part car le parti communiste exige un silence absolu de ses militants. Cependant, la répression touche progressivement l'ensemble des résistants. Ceux qui se suicident ou qui tentent de le faire appartiennent aux différents réseaux et mouvements de la Résistance. Des résistants de tout âge se suicident, de 19 à 59 ans pour les hommes et de 25 à 54 ans pour les femmes, la moyenne d'âge étant de 35 ans.

Bien qu'ils aient lieu en France, les suicides concernent des résistants de différentes nationalités. Seize immigrés, naturalisés ou non, se donnent la mort : cinq originaires de Pologne, quatre de Roumanie, deux d'Italie, un de Suisse, un de la Hongrie, un de Lettonie, un d'Espagne et un d'Allemagne¹²¹⁵. Les immigrés sont d'ailleurs plus particulièrement visés par les propagandes nazie et française, étant stigmatisés en tant qu'étrangers. De même, les juifs, qu'ils soient des réfugiés ou des Français de naissance, sont des victimes directes de la répression, ce qui contribue à déterminer leur choix de se suicider lorsqu'ils sont arrêtés. Deux Belges travaillant dans des réseaux de l'hexagone se suicident également¹²¹⁶.

Sur les 116 cas de suicides recensés, seuls six concernent des femmes¹²¹⁷ (ce qui équivaut à 5 %), bien que d'autres aient envisagé le suicide. D'ordinaire, les femmes sont presque aussi nombreuses que les hommes

¹²¹⁵ Il s'agit d'Hillel Gruszkiewicz, Mordka Feferman, Henri Stelmasiak, Marcel Kriska et Hélène Kro pour la Pologne ; Szmul Cruc, Siméon Lernovici, Gérard Abramovici et Alexandre Schwatschko pour la Roumanie ; Franco Fiorani et Attilio Tison pour l'Italie ; André Bollier pour la Suisse ; Paul Weisz pour la Hongrie ; Georges Makowski pour la Lettonie ; José Rodriguez pour l'Espagne et Karl Borgmann pour l'Allemagne.

¹²¹⁶ Il s'agit de Dominique Potier et Willem Oreel.

¹²¹⁷ Il s'agit de Marguerite Lecomte, Hélène Kro, Berty Albrecht, Madeleine Michelis (suicide incertain), Marguerite Buffard et Marie-Louise Golman.

à vouloir se suicider, mais leurs tentatives de suicide échouent fréquemment¹²¹⁸. Elles privilégident en effet des méthodes qui n'engendrent pas forcément une mort immédiate (pendaison et empoisonnement), ce qui permet à des personnes d'intervenir. Ce très large écart entre les hommes et les femmes a également d'autres causes. Les femmes sont moins nombreuses dans les réseaux et les mouvements que les hommes, représentant 12 % des effectifs¹²¹⁹. En outre, la répartition sexuée des rôles au sein de la Résistance leur permet moins d'avoir accès au moyen de se donner la mort. Peu d'entre elles sont parachutées de Grande-Bretagne, il est donc probable que moins de femmes que d'hommes disposent d'une pilule de cyanure. Ayant rarement le droit de participer à l'action directe et à la lutte armée, elles ont peu accès aux armes. Elles ont également moins de raisons de mettre fin à leurs jours que les hommes, étant touchées différemment par la répression. Si elles sont victimes des tortures, il est exceptionnel qu'elles soient condamnées à mort en France, leur peine étant alors commuée en déportation.

Les causes des suicides sont corrélées aux différentes formes de la répression. En septembre 1941, cinq militants communistes se suicident pour ne pas être fusillés comme otages. Par la suite, des résistants se suicident (ou envisagent de le faire) pour ne pas être exécutés par les nazis après qu'ils ont appris leur condamnation à la peine capitale, préférant être les agents de leur propre mort et craignant certaines manières de mourir, particulièrement la balle dans la nuque. Le suicide est donc un moyen de préserver sa dignité. La condamnation à mort constitue par ailleurs pour tous les détenus, résistants ou non, un facteur de risque du suicide¹²²⁰. Quelques résistants se donnent la mort, ou hésitent à le faire, afin d'échapper à une possible déportation en Allemagne.

L'usage de la torture par les agents de la répression, qui commence à être connu à partir de fin 1941, est un facteur déterminant des suicides. C'est parce qu'ils apprennent qu'une arrestation conduit leurs agents à la torture puis à la déportation ou à la mort, que le BCRA et le SOE décident de leur fournir une pilule de cyanure. Ces pilules sont aussi diffusées en France, étant parachutées de Grande-Bretagne ou bien produites par des personnels médicaux liés à la Résistance. Même si des précautions sont prises pour limiter les arrestations (cloisonnement des activités, adoption de pseudonymes, instauration de signaux d'alerte et de règles de prudence, etc.), elles ne suffisent pas à les éviter. En conséquence, certains s'exercent à répondre à un interrogatoire basique en inventant un alibi et se figurent les supplices à venir. Néanmoins, rien ne peut réellement préparer les résistants à supporter les tortures. Il est pourtant primordial de limiter les risques des aveux afin de préserver le travail effectué et les camarades de celui qui est arrêté. Le BCRA, le SOE, comme les chefs des mouvements et des réseaux de la Résistance exigent donc de leurs agents qu'ils se taisent au moins pendant un délai déterminé, le temps de changer les horaires et les lieux des rendez-vous et de transférer ailleurs leur matériel. Tenir plusieurs heures sous la torture paraît insurmontable à de nombreux résistants qui préfèrent se donner la mort.

Les résistants ont d'abord une idée imprécise des pratiques de torture. Cette incertitude quant à ce qui les attend renforce leur inquiétude puisqu'ils imaginent tous les degrés que comportent la gêne. La terreur de la douleur infinie, de la lente agonie fait partie des peurs ancestrales bien plus redoutées que la mort¹²²¹. La connaissance précise du détail des méthodes employées, à partir de 1943, permet aux résistants de se confronter mentalement aux risques qu'ils encourgent. Toutefois, des résistants et des résistantes se focalisent alors sur une méthode particulière à laquelle ils ou elles n'imaginent pas pouvoir faire face. Ils en concluent que le seul

¹²¹⁸ HALBWACHS Maurice, *Les causes du suicide*, op. cit., pp. 52-55.

¹²¹⁹ ANDRIEU Claire, « Les résistantes, perspective de recherche », *Le mouvement social*, n° 180, 1997, pp. 69-96.

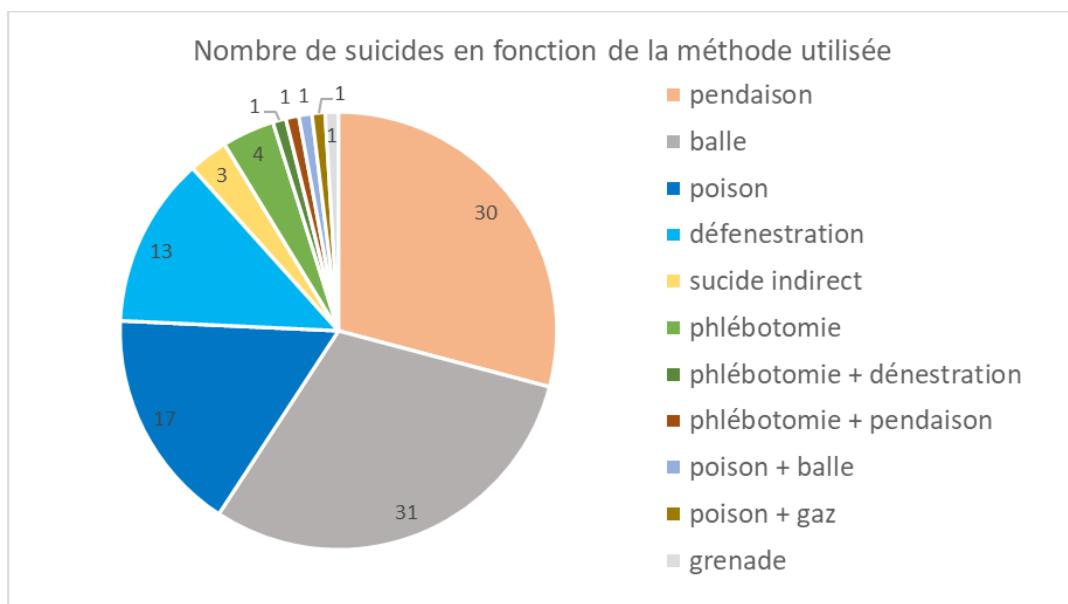
¹²²⁰ FAZEL Seena, CARTWRIGHT Julia, NORMAL-NOTT Arabella, HAWTON Keith, « Suicide in prisoners: a systematic review of risk factors », art. cit., p. 1723.

¹²²¹ VIÑAR Marcelo N., « La spécificité de la torture comme source de trauma. Le désert humain quand les mots se meurent », *Revue française de psychanalyse*, vol. 69, n° 4, 2005, pp. 1205-1224, p. 1206.

moyen de ne pas y céder est de ne pas avoir à les supporter en se suicidant immédiatement lorsqu'ils sont pris et ne peuvent s'enfuir. Après leur arrestation, des résistants qui possèdent du poison décident de ne pas l'employer immédiatement et de tester leur capacité à supporter les douleurs. Si la souffrance est trop forte, il l'ingère cependant. C'est parfois une méthode particulière de torture qu'ils ne parviennent pas à supporter qui conduit des résistants à rechercher la mort. Dans certains cas, des résistants n'ayant pas le moyen de se suicider réussissent à ne pas céder aux tortures puis à s'évader, mais les tortures les ont tellement éprouvés et traumatisés qu'ils estiment ensuite nécessaire de se douter de poison et/ou se suicident alors qu'ils s'apprêtent à être à nouveau arrêtés. « La victoire du bourreau est de créer ce lieu d'horreur dont l'invocation ou convocation devient impossible – une figuration de l'angoisse qui la rend intolérable¹²²². » Cette angoisse pousse des résistants à affirmer qu'ils ne se laisseront pas reprendre vivants, recherchant à tout prix la mort lors de leur nouvelle arrestation.

Les suicides des résistants sont ainsi marqués par cette bascule entre la vie et la mort. Alors qu'ils sont sur le point d'être arrêtés, certains tentent d'abord de s'échapper, se suicidant seulement lorsqu'ils s'aperçoivent que leur tentative échoue. De même, en prison, ils envisagent la possibilité de s'évader, mais la perspective des tortures en décide à se suicider. Les résistants et les résistantes ne se donnent pas la mort par désespérance en la vie, mais pour des raisons déterminées. Après l'arrêt des interrogatoires et des tortures qui les accompagnent, des résistants ne voient plus de raison de se donner la mort, même s'ils sont toujours emprisonnés. Au contraire, lorsqu'ils se rendent compte qu'ils risquent d'être à nouveau interrogés, ils ré-envisagent le suicide.

Le suicide est parfois véritablement perçu comme une obligation par des résistants qui culpabilisent lorsqu'ils n'arrivent pas à se suicider. Les membres de la Résistance sont incités dans des consignes à se tuer s'ils se rendent compte qu'ils vont être torturés par des agents de la Gestapo ou de l'OVRA. Des résistants considèrent alors qu'ils ont le devoir de ne pas être pris vivants ou de se donner la mort après leur emprisonnement. Le passage à l'acte n'en est pas pour autant aisés, même lorsqu'ils se convainquent de sa nécessité. Il est dépendant des moyens dont disposent les résistants pour mettre fin à leurs jours.



Ingérer du cyanure, se pendre, se défenestrer, se tailler les veines, se tirer une balle sont autant de moyens employés par les résistants pour se donner la mort. Certains emploient conséutivement ou successivement différentes méthodes en cas d'échec, cherchant coûte que coûte à parvenir à mourir. Ils utilisent

¹²²² *Ibid.*, p. 1208.

pour ce faire tous les outils à leur disposition (éclats de verre, débris de lunettes, lacets, vêtements, draps, épingle, morphine, rasoir, etc.), se souciant seulement de la fiabilité de la méthode employée.

Si les résistants mettent en pratique toutes les opportunités qui s'offrent à eux, les méthodes des suicides sont néanmoins dépendantes du lieu où ils se trouvent. Ceux qui se suicident alors qu'ils sont sur le point d'être arrêtés en extérieur (dans la rue ou au maquis) utilisent surtout leurs armes à feu, ceux qui sont en train de subir un interrogatoire se défenestrent (n'ayant souvent que cette possibilité pour mourir), tandis que ceux qui se trouvent en prison se pendent et s'ouvrent les veines. Seul le poison sert en toutes circonstances.

Le saut dans le vide (la défenestration) est utilisé par des résistants, mais surtout dans l'impulsion du moment. Les résistants qui ont le temps d'y songer, lorsqu'ils ne l'envisagent pas l'instant où ils subissent les tortures ou sont sur le point d'être arrêtés, sont alors pris de vertige et imaginent sans doute leur corps après la chute. Ils soulignent dans leurs témoignages les difficultés de mise en œuvre de cette méthode. Elle dépend de facteurs extérieurs aux détenus, rendant impossible le choix du jour de leur décès. Ils doivent se suicider immédiatement lorsque l'occasion se présente. S'ils décident de ne pas sauter, leur peur de parler lors des interrogatoires est encore augmentée, car ils estiment qu'ils seront doublement fautifs d'avouer. Ils redoutent ainsi de passer pour des traîtres aussi bien aux yeux de leurs camarades que de leur propre point de vue. La préservation de l'honneur est un facteur fort du suicide des résistants, qui conduit Jean Moulin à se trancher la gorge dès juin 1940. Des résistants se suicident par remords d'avoir parlé, soit qu'ils se considèrent eux-mêmes comme des traîtres, soit qu'ils sont anéantis par la pensée des conséquences de leurs aveux.

Sans même penser au patriotisme ou à la préservation de la Résistance, c'est parfois uniquement le souci de leurs camarades qui dicte leur conduite. Les résistants deviennent proches les uns des autres alors qu'ils agissent ensemble et encourgent les mêmes dangers. C'est donc la préservation d'êtres qui leur sont chers qui incite des résistants à se donner la mort. Une résistante au moins se suicide pour que les agents de la répression ne puissent pas utiliser son domicile comme une souricière. Certains se suicident collectivement (dans quatre cas car les résistants sont cernés, dont trois dans les maquis, et dans un cas en prison). Après leur arrestation, les résistants envisagent le suicide en pensant à des camarades qui se sont donné la mort. Par ailleurs, les chefs de la Résistance incitent dans leurs consignes à prendre exemple sur ceux qui ont sacrifié leur vie pour leur engagement. D'autres résistants se refusent au contraire à se tuer afin de protéger leurs compagnons. Les nazis sachant dès janvier 1942 que des résistants se munissent de cyanure, ceux-ci savent que leur suicide revient à avouer qu'ils appartiennent à la Résistance, ce qui peut nuire à ceux qui sont arrêtés en même temps qu'eux. Des résistants pensent aussi qu'il leur est possible de dédouaner des camarades en leurant les Allemands. Le désir de protéger leurs camarades influence donc dans les deux sens le choix des résistants de se suicider. En prison, des détenus empêchent leurs camarades de se donner la mort et tâchent de les reconforter. Les sociabilités carcérales ont une dimension importante alors que le choc de l'incarcération et le climat des prisons (isolement, manque de nourriture, d'hygiène, vermine, inquiétude vis-à-vis des épreuves à venir, etc.) sont propices aux pensées suicidaires.

Les solidarités entre les résistants influencent ainsi notablement leur décision de mourir. Des résistants libres tentent parfois de faire évader un ou une camarade arrêté lorsqu'ils apprennent qu'il ou elle a essayé de se suicider. Les dirigeants de la Résistance incitent leurs agents à toujours tenter de s'échapper, même lorsque l'entreprise est risquée, car s'ils sont blessés ils seront transférés dans un hôpital, rendant plus facile une évasion. Ils partent du principe que ne rien faire équivaut à se laisser conduire à la mort, qui est presque certaine en cas d'arrestation. Des résistants regrettent ainsi que leurs camarades ingèrent leur dose de poison sans se laisser l'éventualité de s'en sortir. D'autres estiment cependant que rester en vie après leur arrestation est trop risqué. Même s'ils tentent de toutes leurs forces de ne pas céder aux tortures, l'instinct de conservation pourrait les forcer, malgré eux, à parler. Leur tempérament et les conditions psychiques dans lesquelles ils se trouvent au

moment de leur arrestation influencent également leur choix. En 1944, les maquisards blessés, qui ne peuvent fuir les soldats allemands, se suicident car ils savent qu'ils seront cruellement torturés et exécutés immédiatement après. La certitude de mourir après une arrestation, acquise en 1944 (au moins pour ceux qui participent à la lutte armée), engage des résistants à se donner la mort. Dans de rares cas, des résistants envisagent le suicide ou meurent pour mener à bien une de leurs missions. C'est donc un faisceau de circonstances qui détermine les résistants à se suicider ou non.

La mort est ainsi pleinement acceptée par les résistants, qui n'imaginent pas toujours survivre à leur engagement. Ils décident pourtant de s'investir pleinement dans la Résistance, ne pouvant supporter l'occupation de la France, son pillage, la disparition de la République, ni toutes les exactions et les persécutions commises par les nazis. Par ailleurs, la possibilité de lutter contre les occupants (et, par la suite, contre leurs collaborateurs), a parfois redonné le goût de la vie à des Français (et peut-être à des réfugiés) qui envisageaient de se donner la mort après la défaite et l'armistice. D'autres sont tentés de se suicider lorsqu'ils se rendent compte, durant l'occupation, du rôle qu'ils jouent dans la répression contre les patriotes, puis en viennent à rejoindre leur rang. La mort, « moins redoutée pour ce qu'elle est que pour les conditions dans lesquelles elle risque d'intervenir »¹²²³, est vécue « comme un témoignage d'espérance en un avenir meilleur »¹²²⁴, les résistants mettant délibérément leur vie en jeu pour le rétablissement de la liberté et le bonheur des générations suivantes. Ils prennent des dispositions en prévision de leur mort, rédigeant leur testament et/ou prévenant leurs proches qu'ils risquent de mourir pour une cause qu'ils croient juste et digne de sacrifices.

Malgré cela, des résistants culpabilisent à l'égard de leur famille, sachant que leurs parents ou leur conjoint risqueront d'avoir des pensées suicidaires en apprenant leur mort et que leur famille se trouvera en précarité financière. En outre, leurs enfants deviendront orphelins, privés d'un parent voire des deux, lorsque le père et la mère participent ensemble à la Résistance. Des mesures sont progressivement prises pour protéger les familles : les services sociaux de la Résistance se développent pour leur venir en aide et il est affirmé par les porte-parole de la France Libre que les enfants des défunt deviendront pupilles de la nation après-guerre. En revanche, rien ne pourra remplacer le lien affectif qui unit les parents à leurs enfants. Les familles constituent donc pour les résistants une raison de rester en vie. Néanmoins, des résistants en viennent à mourir pour leurs parents, se dénonçant lorsque ceux-ci sont arrêtés à leur place. D'autres tentent de se suicider lorsque les nazis prennent leurs proches en otages ou menacent de torturer sous leurs yeux leur famille afin de les faire avouer. Lorsque plusieurs membres d'une même famille (incluant parfois les enfants) prennent part à la Résistance, il arrive que deux d'entre eux se suicident ensemble.

En plus des considérations familiales, les résistants réfléchissent à la proscription du suicide par leur religion. Si dans le cas des juifs, la dureté de la répression à leur égard annihile l'interdit du suicide, les résistants chrétiens hésitent sur ce qu'il convient de faire. Certains demandent conseil à des ecclésiastiques ou réfléchissent eux-mêmes aux causes de l'interdit chrétien du suicide. Leur conclusion peut les déterminer à choisir de ne pas se donner la mort, en dépit de la tentation qui les y pousse, ainsi que l'illustre le cas de Paul Ludwig Landsberg. Des résistants chrétiens se munissent du moyen de se suicider, mais ils décident de l'employer uniquement lorsqu'ils se sentiront sur le point de céder aux tortures ou se suicident pour ne pas avoir à les subir une nouvelle fois. Des résistants se suicident indirectement, laissant peut-être ainsi la décision de leur mort aux mains de Dieu. D'autres encore tentent de s'enfuir alors qu'ils sont cernés, sachant le peu de chances de succès de leur tentative.

¹²²³ LABORIE Pierre, « Mort », in MARCOT François (dir.), LEROUX Bruno, LEVISSE-TOUZÉ Christine (collaborateurs), *Dictionnaire historique de la Résistance*, op. cit., p. 957.

¹²²⁴ PIKETTY Guillaume, « Générations résistantes à l'épreuve de la sortie de guerre », *Revue historique*, vol. 641, n° 1, 2007, pp. 151-163, p. 153.

Le suicide est ainsi l'objet d'une réflexion forte par plusieurs résistants. Tous ne choisissent pas de passer à l'acte, même lorsqu'ils en ont le moyen, pour des considérations morales et par désir de rester en vie. Si des résistants acceptent de mourir, ils décident parfois d'entraîner dans la mort le(s) responsable(s) de leur arrestation, qu'il s'agisse de celui qui a donné leur nom ou des agents directs de leur arrestation. Ils associent de cette manière vengeance et suicide. Les causes des suicides des résistants sont donc multiples, différents facteurs les conduisent ou non à se donner la mort.

De rares résistants instrumentalisent les morts volontaires en simulant une tentative de suicide afin de faciliter leur évasion ou de faire cesser les tortures. Les geôliers tâchent d'empêcher les suicides pour ne pas être tenus responsables de la mort des détenus et pour que ceux-ci subissent leur peine, le corps vivant étant une condition nécessaire à sa réalisation¹²²⁵. Pour cela, ils retirent aux détenus les outils qui pourraient leur servir à mettre fin à leurs jours et mettent en place des mesures renforcées de surveillance. Les agents de la répression tentent également d'empêcher les résistants de se suicider afin de les interroger aussi longtemps qu'ils le désirent. De façon plus générale, les états totalitaires tels que le Troisième *Reich* se réservent les droits de vie et de mort sur les individus. Ils s'opposent donc aux suicides. « Mettre sa mort dans la balance de la résistance est une atteinte radicale au pouvoir d'État car c'est nier le droit qu'il s'octroie de donner la mort¹²²⁶. »

Les suicides sont également instrumentalisés par les bourreaux qui font passer des morts sous la torture pour des morts volontaires afin d'en dissimuler les véritables causes et peut-être pour nuire à l'image des résistants. Ces pratiques sont connues et dénoncées par ces derniers dans leurs journaux et dans des tracts. Les résistants y évoquent rarement les suicides véritables sans doute de crainte qu'ils soient perçus comme des actes de lâcheté. Ils sont en cela influencés par la condamnation séculaire du suicide. Ils utilisent d'ailleurs eux-mêmes le mot « suicide » pour dénoncer l'attitude de personnes et certains agissements en disant que tel acte relève d'un suicide, tandis qu'ils emploient des périphrases pour évoquer la nécessité de se donner la mort. Cette condamnation du mot révèle la condamnation de l'acte, qui est toujours associé dans les esprits à un manque de courage. Les résistants entretiennent néanmoins après-guerre la mémoire de ceux qui se sont suicidés, se rendant compte qu'ils leur doivent la vie. Ils leur rendent hommage dans des ouvrages qu'ils rédigent ou lorsqu'ils témoignent au comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale. Les résistants et les résistantes qui ont tenté de mettre fin à leurs jours l'évoquent rarement, sans doute en raison de la blessure qu'ils en gardent. Ils et elles sont parfois amenés à témoigner en raison de circonstances spécifiques. De même, il faut du temps aux familles des défunt pour qu'elles acceptent leur suicide. Une fois qu'elles sont parvenues à le faire, elles prennent pleinement part à la perpétuation de la mémoire de leurs proches.

Cependant, lorsqu'il y a doute entre le suicide et la mort sous la torture d'un résistant, c'est pratiquement toujours cette dernière hypothèse qui est publiquement privilégiée. Le mot suicide est rarement employé dans l'espace public et, lorsqu'un résistant qui s'est donné la mort est évoqué, il est fréquemment précisé qu'il l'a fait pour protéger ses camarades. Seul un motif est donné, cachant la diversité des causes des suicides des résistants. Très peu de résistants sont d'ailleurs valorisés expressément parce qu'ils se sont suicidés alors même que, quelle que soit la ou les motivations de leur acte, leur mort est directement causée par leur engagement dans la Résistance. Les valeurs chrétiennes sont reprises : les suicides sont présentés comme des sacrifices, tandis que les résistants sont assimilés à des martyrs. En ce sens, certains sont érigés en modèles, les générations futures étant incitées à se souvenir de l'engagement des résistants et à prendre exemple sur eux. Une distinction demeure toutefois entre les sacrifices et les suicides. Ainsi, dans les représentations

¹²²⁵ CLIQUENOIS Gaëtan, CHANTRAIN Gilles, « Empêcher le suicide en prison : origines et pratiques », *Sociétés contemporaines*, vol. 75, n° 3, 2009, pp. 59-79.

¹²²⁶ SEMELIN Jacques, *Pour sortir de la violence*, Paris, Les éditions ouvrières, 1985, p. 186.

cinématographiques, les réalisateurs émettent implicitement une distinction entre ces deux notions, montrant des résistants prêts à sacrifier leur vie et leur droit d'y mettre un terme.

Seule la pilule de cyanure symbolise les suicides des résistants, alors même qu'ils ont aussi employé d'autres méthodes pour mettre fin à leurs jours. La valorisation d'une méthode par rapport à d'autres n'est pas spécifique à la Résistance. Au XVIII^e siècle, des lettrés lient le déshonneur non pas tant au suicide lui-même qu'au moyen utilisé pour le mettre en œuvre. Le suicide par pendaison est particulièrement associé au déshonneur, renvoyant au suicide de Judas et à la mort roturière. Au contraire, le poignard est valorisé dans le système culturel de représentations car il renvoie aux armes du guerrier¹²²⁷. De la même manière, la pilule de cyanure en vient à symboliser les agents clandestins dans la France occupée.

La diversité tant des motivations des suicides que de leurs modalités est ainsi invisibilisée dans la mémoire collective. Cette invisibilisation tient au tabou du suicide qui reste fort au XX^e siècle, seul le sacrifice pour les autres est valorisé. Le suicide sous l'Occupation est pourtant associé à un acte de suprême liberté quand bien même il est un dernier recours employé lorsque toute autre fuite est impossible. Les suicides des résistants, divers dans leurs causes, sont néanmoins tous significatifs de leur engagement et des dangers de la répression qui les a ciblés.

¹²²⁷ GODINEAU Dominique, « Honneur et suicide en France au XVIII^e siècle », in DRÉVILLON Hervé, VENTURINO Diego (dir.), *Penser et vivre l'honneur à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, pp. 251-263.

Sources

Sources publiées

Témoignages des proches des résistants sur leurs suicides

ALBRECHT Mireille, *Berty*, Paris, Robert Laffont, 1986.

Id., Vivre au lieu d'exister. La vie exceptionnelle de Berty Albrecht, compagnon de la Libération, Paris, Éditions du Rocher, 2001.

BOLLIER Vianney, « Mon père, ce héros : André BOLLIER, 1920-1944 », *CultureGnum*, juillet 2020 (durée : 35 minutes). URL : <https://www.franceculture.fr/conferences/culturegnum/mon-pere-ce-heros-andre-bollier-1920-1944>

BROSSOLETTE Gilberte, *Il s'appelait Pierre Brossolette*, Paris, Albin Michel, 1976.

HEDRICH Pierre, « Les enfants de Pierre Brossolette témoignent », *Téléobs*, 21 mai 2015. URL : <https://teleobs.nouvelobs.com/la-selection-teleobs/20150521.OBS9375/les-enfants-de-pierre-brossolette-temoignent.html>

MACRON Emmanuel, « Communiqué – Hommage à Claude Pierre-Brossolette », *Élysée*, 17 décembre 2017. URL : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2017/12/17/communique-hommage-a-claude-pierre-brossolette>

MOULIN Laure, *Jean Moulin. Biographie*, Paris, Les éditions de Paris, 1999.

ORDRE DE LA LIBÉRATION (éd.), *Mémorial des compagnons de la Libération : compagnons morts entre le 18 juin 1940 et le 8 mai 1945*, Paris, La grande chancellerie de l'Ordre de la Libération, 1961.

SCAMARONI Marie-Claire, *Fred Scamaroni : mort pour la France*, Paris, France-Empire, 1986.

Recueils d'écrits et de discours de résistants

ASTIER DE LA VIGERIE Bertrande d', *Notes de prison de Bertrande d'Astier de la Vigerie : 15 mars-4 avril 1941*, Paris, Institut d'histoire du temps présent, 1993, édité par Laurent Douzou.

AYRAL Xavier Jean Reyès, *Héroïsme : Jean Ayral, compagnon de la Libération. Histoire et carnets de guerre de Jean Ayral (18 juin 1940-20 août 1944)*, Paris, L'Harmattan, 2013.

BENAMOU Georges-Marc, *Les rebelles de l'an 40 : les premiers Français libres racontent*, Paris, Robert Laffont, 2010.

BROSSOLETTE Pierre, *Résistance (1927-1943)*, Paris, Odile Jacob, 1998, édité par Guillaume Piketty.

« Cahier Jacques Bingen, compagnon de la Libération 1908-1944 », *Espoir*, n° 48, 1984, pp. 27-56.

CALET Henri, *Les murs de Fresnes 1945*, Paris, Viviane Hamy, 1993.

CAMUS Albert, *Carnets II janvier 1942 – mars 1951*, Paris, Gallimard, 1964.

CRÉMIEUX-BRILHAC Jean-Louis (éd.), *Les voix de la Liberté. Ici Londres 1940-1944*, 5 vol., Paris, La documentation française, 1975.

DUCLOS Jacques (éd.), *Lettres de fusillés*, Paris, Éditions sociales, 1970.

FAJON Étienne (éd.), *Ils aimaien la vie. Lettres de fusillés*, Paris, Éditions Messidor, 1985.

GUÉGUEN-DREYFUS Georgette, « Témoignages lieutenant André Gautron, A.S. et G. Détroit, hôtelier à Eguzon. La mort du lieutenant Olive », in *Résistance Indre et Vallée du Cher volume 1*, Paris, Éditions sociales, 1970, pp. 221-224.

KRIVOPISSKO Guy (éd.), *La vie à en mourir. Lettres de fusillés (1941-1944)*, Paris, Éditions Tallandier, 2006.

Id., À vous et à la vie : lettres de fusillés du Mont-Valérien, 1940-1944, Paris, Éditions Tallandier, Ministère de la Défense, 2010.

LANDSBERG Paul-Louis, « Le problème moral du suicide », *Esprit*, vol. 12, n° 128, 1946, pp. 800-821.

PESSIS Jacques, CRÉMIEUX-BRILHAC Jean-Louis (éd.), *Les Français parlent aux Français. 19 juin 1941 – 7 novembre 1942*, Paris, Omnibus, 2011.

PIKETTY Guillaume (éd.), *Français en résistance : carnets de guerre, correspondances, journaux personnels*, Paris, Robert Laffont, 2009.

Id., Résister : les archives intimes des combattants de l'ombre, Paris, Textuel, 2011.

PIKETTY Guillaume, TROUPLIN Vladimir, *Les compagnons de l'aube : archives inédites des compagnons de la Libération*, Paris, Textuel, Ministère de la Défense, 2014.

SEGHERS Pierre (éd.), *La Résistance et ses poètes (France 1940/1945)*, Paris, Éditions Seghers, 1974.

TOPORKOFF Irène, FARNOUX-TOPORKOFF Sylviane (éd.), « Yvette Baumann-Bernard-Farnoux. Résister, Témoigner », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 206, n° 1, 2017, pp. 319-346.

VILDÉ Boris, *Journal et lettres de prison : 1940-1941*, Paris, Allia, 1997, édité par François Bédarida et Dominique Veillon.

Récits de résistants

AUBRAC Lucie, *La résistance : naissance et organisation*, Paris, Robert Lang, 1945.

Id., Ils partiront dans l'ivresse : Lyon, mai 1943, Londres février 1944, Paris, Éditions du Seuil, 1997.

BOHEC Jeanne, *La plastiqueuse à bicyclette*, Paris, Éditions du Félin, 1999.

CHATENAY Victor, *Mon journal du temps du malheur (Angers – Fresnes – Londres – Angers)*, Angers, Éditions du “Courrier de l’Ouest”, 1967.

CHEVANCE-BERTIN Général, *Vingt mille heures d'angoisse : 1940-1945*, Paris, Robert Laffont, 1990.

CHEVEIGNÉ Maurice de, *Radio libre : 1940-1945*, Paris, Éditions du Félin, 2014.

CHEVRILLON Claire, *Une résistance ordinaire : septembre 1939 – août 1944*, Paris, Éditions du Félin, 1999.

CORDIER Alain, *Alias Caracalla*, Paris, Gallimard, 2009.

DEVIGNY André, *Un condamné à mort s'est échappé*, Paris, Gallimard, 1956.

FOURCADE Marie-Madeleine, *L'Arche de Noé : réseau Alliance, 1940-1945*, Paris, Fayard, 1968.

FRENAY Henri, *La nuit finira. Mémoires de Résistance, 1940-1945*, Paris, Robert Laffont, 1973.

FRIANG Brigitte, *Regarde-toi qui meurs*, Paris, Éditions du Félin, 1997.

GRAPPIN Pierre, *L'île aux peupliers : de la Résistance à mai 68*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1993.

GUTTIÈRES Jacques, *Le chemin du maquis (Villeneuve-sur-Lot, Ain, Jura) : journal de marche d'un médecin*, Paris, Éditions librairie Raynaud, 1972.

HUMBERT Agnès, *Notre guerre : souvenirs de résistance*, Paris, Tallandier, 2004.

JACQUELIN André, *Lettres de mon maquis*, Paris, Roblot, 1975.

KESSEL Joseph, *L'Armée des ombres*, Paris, Pocket, 2016.

LANZMANN Claude, *Le lièvre de Patagonie : mémoires*, Paris, Gallimard, 2009.

LAPEYRE-MENSIGNAC Jean, BARRÈRE Pierre, FRANC Charles, MARGARITI Guy, NANCY Jacques, *Nos combats dans l'ombre*, Périgueux, Éditions Pilote 24, 1994.

LASNET DE LANTY Henriette, *Sous la schlague : Fresnes – Sarrebruck – Ravensbrück – Schönfeld (1943-1945)*, Paris, Éditions du Félin, 2018.

LESÈVRE Lise, *Face à Barbie : souvenirs-cauchemars de Montluc à Ravensbrück*, Paris, Les nouvelles éditions du Pavillon, 1987.

MAROSELLI André, *Des prisons de la Gestapo à l'exil*, Montréal, Les éditions de l'arbre, 1944.

MOULIN Jean, *Premier combat*, Paris, Éditions de Minuit, 1992.

OUZOULIAS Albert, *Les bataillons de la jeunesse*, Paris, Éditions sociales, 1967.

Id., *Les fils de la nuit*, Paris, B. Grasset, 1975.

PANNEQUIN Roger, *Les années sans suite*, 2 vol., Paris, Le Sagittaire, 1976-1977.

PASSY Colonel, *Missions secrètes en France (novembre 1942-juin 1943). Souvenirs du BCRA*, Paris, Plon, 1951.

POSTEL-VINAY André, *Un fou s'évade. Souvenirs de 1941-1942*, Paris, Éditions du Félin, 1997.

RÉMY, *Mémoires d'un agent secret de la France libre*, 3 vol., Paris, Éditions France-Empire, 1983-1984.

SELIGMANN Françoise, *Liberté quand tu nous tiens tome 1*, Paris, Fayard, 2000.

VASSELOT Odile de, *Tombés du ciel : Histoire d'une ligne d'évasion*, Paris, Éditions du Félin, 2005.

Témoignages oraux de résistants

GUÉRIN Pierre (éd.), *Résistance intérieure 1940-1945 parcours de résistants*, Vincennes, Frémeaux & associés, Night & day, 2002. (documents sonores recueillis par « paroles images et sons »)

Association des amis de la Fondation de la Résistance « Mémoire et espoirs de la Résistance »
<https://www.memoresist.org/>

Témoignage de Noreen Riols, années 2000, 13 m 12 s

Témoignage de René Rémond, années 2000, 23 m 8 s

Témoignage de Brigitte Friang, années 2000, 27 m 32 s

Témoignage de Jacqueline Pardon, années 2000, 44 m 47 s

France Culture, www.franceculture.fr

GEORGES François, « L'esprit de Résistance : souvenirs et témoignages », 27 août 1994, 4 h 59 min

Archives

Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence, Digne-les-Bains

42 W 112 Courriers du commissaire des Renseignements généraux au directeur des Renseignements généraux, 23 mai 1944 ; du commissaire de police au préfet des Basses-Alpes et au procureur de l'État Français, 23 mai 1944 ; télégrammes de la gendarmerie adressés au préfet, mai 1944 (suicide de Marcel Kriska)

Archives départementales de Loire-Atlantique, Nantes

305 J Témoignage de la fille de Marcel Hatet dans un article de Dominique Bloyet, août 1993

Archives départementales de Maine-et-Loire, Angers

18 W 70 Lettre du capitaine de gendarmerie Clavel à l'intendant régional d'Angers évoquant le suicide de Roger Mace, 14 décembre 1942 ; Lettre au secrétaire d'État à l'Intérieur et à la Direction générale de la police nationale sur les suicides de Roger Mace et de Marcel Loffel, 14 décembre 1942

Archives départementales de Rhône-Alpes, Lyon

3808 W 949 procès-verbaux de police, rapport d'autopsie, certificat de décès de Maurice Pagenel (suicide le 29 janvier 1944 au siège de la Gestapo, avenue Berthelot), janvier-février 1944

3808 W 985 procès-verbaux de police, certificat de décès de Lazare Buchner-Grunbach (suicide ou homicide le 16 mai 1944 au siège de la Gestapo, avenue Berthelot), mai 1944-janvier 1946

3808 W 994 rapport, notes de police, extrait de jugement sur Marguerite Buffard-Flavien (arrestation puis suicide, 11-13 juin 1944), juin 1944-mars 1946

3808 W 1002 procès-verbaux de police, certificat de décès de Jean Braunstein (suicide le 24 juin 1944), juin 1944

Archives départementales de Seine-Maritime, Rouen

51 W 428 Correspondance du préfet sur la mort de Marguerite Lecomte, avril 1942-janvier 1943

Archives départementales des Yvelines, Montigny-le-Bretonneux

1374 W 49 dossier 52/18 Brochure *Les 27 martyrs de Chatou*, 1945

Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine

72AJ/35-72AJ/89 Archives du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale (Résistance intérieure)

72AJ/35 dossier n° 4, pièce 3. Bulletin numéro 3 rédigé par Michel Hollard pour retracer les activités du réseau Agir, communiqué à Marie Granet, 1948

72AJ/36 dossier n° 2, pièce 4a. Rapport du général René Desmazes sur l'Armée secrète, avec des annotations de Marcelle Appleton, 3 juillet 1945, 16 octobre 1953-18 octobre 1953

72AJ/36 dossier n° 2, pièce 12d. Précisions sur l'action du général Delestraint apportées par ses collaborateurs André Fornier et Raymond Charvet lors d'une conversation avec Marcelle Appleton, 14 décembre 1951

72AJ/37 dossier n° 1, pièce 1. Témoignage d'Albert Dubois, recueilli par Odette Merlat, 14 novembre 1945

72AJ/38 dossier n° 1, pièce 4c. Rapport de Pacha à Londres sur l'assassinat, par la milice, de Sultan VIII, juin 1944

72AJ/38 dossier n° 1, pièce 4g. Câbles Londres au départ et à l'arrivée, avril 1944-octobre 1944

72AJ/38 dossier n° 1, pièce 8. Note sur les officiers d'opérations mis en place dans les différentes régions par le BCRA, sans date

72AJ/38 dossier n° 2, pièce 1a. Récit par Jean Ayrat de son évasion, complété par son père, sans date

72AJ/38 dossier n° 2, pièce 4. Témoignage de Jacqueline Péry d'Alincourt, alias Violaine, recueilli par Marie Granet, 9 avril 1948

72AJ/38 dossier n° 2, pièce 10. Témoignage du docteur Jean Mensignac, sans date

72AJ/38 dossier n° 4, pièce 1. "Les origines du BOA dans la région B", sans date

72AJ/38 dossier n° 5, pièce 2. Sommaire des activités du BOA de novembre 1943 à mai 1944, sans date

72AJ/39 dossier n° 1, pièce 8a. Témoignage de Philippe de Gunzbourg, alias Philibert ou Edgar, liquidateur du réseau Hilaire, recueilli par Jeanne Patrimonio, 21 avril 1947

72AJ/39 dossier n° 2, pièce 10a. Historique du réseau Lucien-Mesnard-Scholar établi par le docteur Robert Morel, sans date

72AJ/39 dossier n° 2, pièce 10b. Témoignage du docteur Robert Morel, recueilli par Georges Bourgin, 25 juillet 1948

72AJ/39 dossier n° 2, pièce 10c. Liste des agents P2 de la région d'Arles (Bouches-du-Rhône), sans date

72AJ/40 dossier n° 1, pièce 2. Compte rendu de mission du lieutenant-colonel Julitte, sans date

72AJ/40 dossier n° 1, pièce 7. Témoignage de M. Kadinski, recueilli par Odette Merlat, 10 juillet 1946

72AJ/40 dossier n° 2, pièce 7a. Témoignage de Pierre de Vomécourt, alias Étienne, Lucas, Sylvain, recueilli par Jeanne Patrimonio, 31 octobre 1946-9 novembre 1946

72AJ/40 dossier n° 3, pièce 3a. Rapport sur les circonstances de la mort du capitaine Michel et la situation du réseau depuis lors, 28 avril 1944

72AJ/41 dossier n° 1, pièce 7. « Naissance d'un réseau », article de Pierre Guillain de Bénouville paru dans *La Revue de Paris*, novembre 1945

72AJ/41 dossier n° 2, pièce 1a. Mémoire relatif à la procédure menée à l'encontre de Roger Bardet, Robert Kiffer, Robert Goubeau, Claude Jouffret et Marie-Suzanne Renouf, veuve Laurent, inculpés d'attentats à la sûreté extérieure de l'État, sans date

72AJ/42 dossier n° 1, pièce 1. Témoignage de Raymond Jovignot, alias La Conserve ou Dupuis, recueilli par Jeanne Patrimonio, 1^{er} février 1946

72AJ/42 dossier n° 1, pièce 2. Note sur André Mutter, d'après les renseignements fournis par son ouvrage, *Face à la Gestapo*, paru en 1944, sans date

72AJ/42 dossier n° 1, pièce 5. Témoignage de Madeleine Regnault, recueilli par M^{me} Altman, 4 octobre 1961-24 octobre 1961

72AJ/42 dossier n° 1, pièce 10. Témoignages de M. Chabrol, recueillis par Jeanne Patrimonio et par M^{me} Altman, 15 janvier 1946, 9 décembre 1961

72AJ/42 dossier n° 1, pièce 17. Témoignage du commandant Marcel Lévêque, recueilli par Jeanne Patrimonio, 8 mars 1946

72AJ/42 dossier n° 1, pièce 27. « Médéric, par Pierre-Bloch », article paru dans *La Voix de la Résistance*, février 1951

72AJ/42 dossier n° 2, pièce 3. Témoignage d'Henri Bourdeau de Fontenay, recueilli par Marie Granet, 23 novembre 1950

72AJ/42 dossier n° 2, pièce 15. Témoignage de Maurice Ravit, recueilli par Marie Granet, 28 juin 1960

72AJ/42 dossier n° 2, pièce 23. Témoignage de Michel Gautier, alias Marouf puis Jean Barrois, recueilli par Marie Granet, 4 avril 1962

72AJ/42 dossier n° 2, pièce 25. Témoignage de Jacques Lecompte-Boinet, alias Mathieu, recueilli par Marie Granet, 31 janvier 1945

72AJ/43 dossier n° 5, pièce 2. Témoignage du général Gabriel Cochett, recueilli par Yvette Gouineau, décembre 1949-avril 1950

72AJ/45 dossier n° 1, pièce 3a. Rapport de Sophie (Claude Bouchinet-Serreulles) sur l'affaire de la rue de la Pompe (Paris), 14 mars 1944

72AJ/45 dossier n° 7, pièce 5. Témoignage de Marcel Knops, recueilli par Louis Lecorvaisier, 4 juillet 1946

72AJ/46 dossier n° 2, pièce 14. Témoignage de Lucienne Guezennec, recueilli par Marie Granet, 10 juin 1955

72AJ/46 dossier n° 3, pièce 4. Témoignages d'Alexandre Parodi, de Roland Ziegel et de M^{me} René Parodi sur les activités résistantes de René Parodi, mort le 15 avril 1942, 1956

- 72AJ/46 dossier n° 3, pièce 11. Témoignage de Raymond Jacquet, recueilli par Marie Granet, 22 décembre 1955
- 72AJ/46 dossier n° 3, pièce 13. Témoignages du commandant A. Salvatelli, communiqués à Marie Granet, 1956
- 72AJ/46 dossier n° 4, pièce 12. Complément du témoignage du général Schmitt, recueilli par Marie Granet, 13 décembre 1956
- 72AJ/48 dossier n° 3, pièce 16. Témoignage d'Élisabeth Lesèvre, recueilli par Marie Granet, 13 mai 1955
- 72AJ/48 dossier n° 4, pièce 3. Témoignage de M^{me} Bernhardt, née Baumann, recueilli par M^{me} Gaudelette, 4 décembre 1945
- 72AJ/49 dossier n° 1, pièce 2. Témoignage de Lucienne Dixon, recueilli par M^{me} Gaudelette, 30 janvier 1946
- 72AJ/49 dossier n° 2, pièce 14. Témoignage d'Yves Le Crom-Hubert, recueilli par Marie Granet, 11 mars 1947
- 72AJ/49 dossier n° 6, pièce 1. Consignes envoyées aux agents P2 par Albert Archippe, alias S2, 1943
- 72AJ/49 dossier n° 7, pièce 3. "Historique et action de Coty", transmis par Christian Simonnet, 1977-1988
- 72AJ/50 dossier n° 1, pièce 6. Témoignage de Jacques Richet, recueilli par Marie Granet, 1^{er} mai 1947, 6 novembre 1947, 20 novembre 1947
- 72AJ/50 dossier n° 2, pièce 5. Témoignage de Pierre Marandas, recueilli par Marie Granet, 2 mars 1957
- 72AJ/50 dossier n° 2, pièce 16. Témoignage de Françoise de Rivière-Michaut, recueilli par Marie Granet, 5 novembre 1957
- 72AJ/50 dossier n° 2, pièce 18. Témoignage de Marie-Odile Marx, recueilli par Marie Granet, 16 mai 1957
- 72AJ/50 dossier n° 2, pièce 24. Témoignage de Geneviève Monod-Fontaine, recueilli par Marie Granet, 15 février 1958
- 72AJ/51 dossier n° 1, pièce 2. Instructions aux agents, janvier 1943
- 72AJ/51 dossier n° 4, pièce 7. "Vérités et pronostics. Témoignage d'un Français occupé", sans date
- 72AJ/52 dossier n° 1, pièce 5. Témoignage de Gaston Havard, recueilli par Henri Michel, 31 décembre 1946, 10 février 1947
- 72AJ/52 dossier n° 1, pièce 15. Numéro de la *Revue historique de l'Armée* consacré au réseau F2, 1952
- 72AJ/52 dossier n° 2, pièce 3. Note du président national de la fédération des amicales de réseaux renseignement et évasion de la France combattante, 8 juin 1969
- 72AJ/53 dossier n° 1, pièce 8. Note du général Lejeune sur les délégués militaires, sans date
- 72AJ/55 dossier n° 1, pièce 15. Note de Gabriel Calamand sur l'activité du colonel Berthet, novembre 1945-décembre 1945
- 72AJ/56 dossier n° 1, pièce 12. Engagement d'honneur du Franc-tireur et partisan français, sans date (extrait de BELLANGER Roger, *Dordogne en armes*, pp. 186-188)
- 72AJ/56 dossier n° 1, pièce 17. Circulaires intérieures, 1942-1943
- 72AJ/56 dossier n° 2, pièce 4. Instructions et rapports à l'échelon national, septembre 1943-juin 1944
- 72AJ/56 dossier n° 2, pièce 6. Témoignage de M. Bass, recueilli par Henri Michel, 25 juin 1947
- 72AJ/56 dossier n° 3, pièce 17. Code et engagement d'honneur du FTPF, portant la signature de Robert Jauneau, 20 septembre 1943
- 72AJ/56 dossier n° 3, pièce 18. *Mémoire et Histoire des FTP*, bulletin d'information n° 5, novembre 1986
- 72AJ/57 dossier n° 2, pièce 9. Témoignage de Jacques Kosciuszko-Morizet, recueilli par Marie Granet, octobre 1948-novembre 1948
- 72AJ/57 dossier n° 6, pièce 8. "Essai sur l'histoire des Forces unies de la jeunesse (1940-1945)" dans l'Ain, sans date
- 72AJ/57 dossier n° 8, pièce 5. Témoignage de Jean Schlochow, recueilli par M^{me} Silvestre, 10 août 1945
- 72AJ/59 dossier n° 6, pièce 35. Témoignage de Joseph Simon, 8 mai 1945
- 72AJ/59 dossier n° 6, pièce 38. Circulaires et directives, 1942-1944
- 72AJ/60 dossier n° 1, pièce 4. Témoignage d'Anne-Marie Bauer, recueilli par Marie Granet, compléments adressés à Henri Michel et récit de son arrestation, 15 janvier 1947, 24 mars 1958, 10 juin 1958, 29 octobre 1958

72AJ/60 dossier n° 3, pièce 25. Témoignage d'Émile Faure, recueilli par M. Doysié, juillet 1945

72AJ/63 dossier n° 3, pièce 5. Rapport d'activité de Pierre-Maurice Dessinges et lettres à Germaine Tillion, 24 septembre 1945, 6 novembre 1945-7 novembre 1945

72AJ/63 dossier n° 4, pièce 21. Rapport sur le maquis provenant du service Courrier, Diffusion, Documentation du commissariat à l'Intérieur du CFLN, sans date (contient un rapport de police sur les incidents survenus à Thines, le 4 août 1943)

72AJ/63 dossier n° 15, pièce 1. Note sur Délivrance, sans date

72AJ/64 dossier n° 3, pièce 7. Note, modèle d'acte d'engagement, consignes de sécurité, de courrier et de recrutement, provenant des archives de Michel Cailliau, alias Charette, novembre 1943-février 1944

72AJ/65 dossier n° 2, pièce 8. Consignes, notes et circulaires du comité central des MUR aux chefs de régions et services, communiquées par M. Fournier, décembre 1943-mai 1944

72AJ/65 dossier n° 3, pièce 2f. Décision du CNR concernant la sécurité, 5 mai 1944

72AJ/66 dossier n° 2, pièce 2. Rapport du lieutenant-colonel Madelin sur son activité dans l'ORA, son arrestation et sa déportation, juin 1945

72AJ/67 dossier n° 1, pièce 22. Correspondance relative à l'affaire Roland Farjon, dont une lettre adressée par ce dernier avant sa mort à Maxime Blocq-Mascart, mars 1945-mai 1953

72AJ/67 dossier n° 2, pièce 10. Note de service de Roland à Carpeaux, bulletins de l'OCM pour la région de Maubeuge (Nord) et compte rendu d'une réunion des chefs locaux à Berlaimont (Nord), juillet 1943-octobre 1943

72AJ/67 dossier n° 3, pièce 2. Mémoire en défense de Roland Farjon, 1945

72AJ/67 dossier n° 3, pièce 17. Témoignage de M. Ferrier, recueilli par Arthur Calmette, lettre à ce dernier et note sur le procès Dhoze, février 1948, 3 novembre 1958, 26 janvier 1959

72AJ/67 dossier n° 3, pièce 18. Témoignage de M. Labache, recueilli par Arthur Calmette, octobre 1948

72AJ/67 dossier n° 4, pièce 12. Témoignages de Pierre Pène, recueillis notamment par Arthur Calmette, décembre 1945, avril 1957

72AJ/67 dossier n° 4, pièce 21. Témoignage de Jacques Richier, recueilli par Marie Granet, octobre 1944

72AJ/68 dossier n° 1, pièce 4. Étude de Gabriel Delaunay sur l'arrestation d'Henri Labit à Langon (Gironde), sans date

72AJ/68 dossier n° 1, pièce 5. Étude de Gabriel Delaunay sur les faits ayant provoqué la deuxième vague d'arrestations de février 1944, sans date

72AJ/68 dossier n° 1, pièce 10. Lettres d'André Velut sur l'affaire Roland Farjon, 9 décembre 1945

72AJ/68 dossier n° 1, pièce 11. Témoignage de Claude Bellanger, recueilli par Arthur Calmette, et précisions apportées à l'historique de l'OCM, 16 décembre 1957, 8 février 1959

72AJ/68 dossier n° 1, pièce 19. Témoignage d'André Postel-Vinay, recueilli par Arthur Calmette, 6 mars 1958

72AJ/68 dossier n° 4, pièce 11. Témoignage d'André Bouloche, recueilli par Marie Granet

72AJ/68 dossier n° 5, pièce 1. Témoignage d'André Postel-Vinay, recueilli par Marie Granet, 20 janvier 1951

72AJ/69 dossier n° 1, pièce 2. Témoignage du colonel Mèresse sur Pantagruel, 8 janvier 1946

72AJ/70 dossier n° 2, pièce 19. Témoignage de Paul Collette, recueilli par Odette Merlat, 11 janvier 1946, 16 mars 1946

72AJ/70 dossier n° 2, pièce 20. Témoignage d'Édouard Depreux, recueilli par Marie Granet, avec en annexe le texte d'une causerie faite aux sections socialistes de Sceaux et de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine), 15 octobre 1944, 23 novembre 1944, 20 juillet 1947-31 juillet 1947

72AJ/70 dossier n° 3, pièce 8. Témoignage de Francis Leenhardt, recueilli par Odette Merlat, 13 juillet 1946-18 juillet 1946

72AJ/70 dossier n° 3, pièce 12. Témoignage de Georges Vidalenc, recueilli par Marie Granet, 19 janvier 1949

72AJ/70 dossier n° 3, pièce 16. Témoignage de Robert Belvaux, recueilli par Marie Granet, 8 janvier 1947

72AJ/70 dossier n° 3, pièce 19. Témoignage de Jean Texcier, recueilli par Odette Merlat, 5 juin 1946

72AJ/72 dossier n° 1, pièce 14. Fiches tirées de documents de la *Wilhelmstraße* : échanges de messages concernant la résistance française, les arrestations, la déportation de personnalités françaises et les actes de représailles, 1941-1944

- 72AJ/72 dossier n° 8, pièce 30. Consignes, demandes de renseignements, notes d'information, 1944
- 72AJ/76 dossier n° 1, pièce 37. Témoignage de Marcel Dez, 18 juin 1958
- 72AJ/76 dossier n° 3, pièce 7a. Rapport au chef d'État-major de la résistance PTT sur l'activité du groupe des Côtes-d'Armor, 9 septembre 1944
- 72AJ/77 dossier n° 1, pièce 16. Articles relatifs à Simone Michel-Lévy, 23 avril 1958
- 72AJ/78 dossier n° 2, pièce 1. A. ADLER (professeur au lycée Condorcet de 1940 à 1944), « Une année en prison », *L'Université libre*, 20 décembre 1944
- 72AJ/79 dossier n° 2, pièce 3. Réponse de l'inspection académique de la Sarthe, février 1945-mai 1945
- 72AJ/79 dossier n° 2, pièce 4. Réponse du recteur de l'académie de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), centralisant par ailleurs les réponses des inspections académiques de l'Allier, du Cantal, de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Loire, février 1945-mars 1945
- 72AJ/79 dossier n° 3, pièce 3. Réponse du recteur de l'académie de Poitiers à monsieur l'inspecteur général chargé de mission à la direction des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire à Paris, 12 février 1945
- 72AJ/79 dossier n° 3, pièce 4. Réponses des inspections académiques des Côtes-d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, de Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Mayenne et du Morbihan, novembre 1944, février 1945-mars 1945
- 72AJ/80 dossier n° 8, pièce 7. Listes et notices individuelles des membres du réseau Shelburn, octobre 1944
- 72AJ/80 dossier n° 11, pièce 1. Témoignage de M^{me} Rignon, recueilli par Marie Granet, 26 février 1947-11 mars 1947
- 72AJ/80 dossier n° 11, pièce 2. Témoignage d'Yves le Crom-Hubert, recueilli par Marie Granet, 11 mai 1947
- 72AJ/80 dossier n° 12, pièce 5. Rapport de Jean Gemähling sur l'Union des cadres industriels de la France combattante, sans date
- 72AJ/80 dossier n° 14, pièce 1b. Journal de marche du groupement de résistance Le Vagabond bien-aimé, sans date
- 72AJ/80 dossier n° 14, pièce 3. *La guerre en veston*, récit non signé retracant l'histoire du Vagabond bien-aimé, sans date
- 72AJ/81 dossier n° 5, pièce 5. Compte rendu du premier congrès du corps franc Vengeance le 25 mai 1946
- 72AJ/81 dossier n° 5, pièce 12. Témoignage du lieutenant-colonel Vic Dupont, recueilli par Odette Merla, 19 décembre 1945, 1^{er} avril 1946
- 72AJ/81 dossier n° 5, pièce 12. Témoignage de l'abbé Villien, recueilli par Jeanne Patrimonio, 16 mars 1946
- 72AJ/82 dossier n° 4, pièce 28. "Regard sur la Résistance en France", texte d'une conférence de L. Selosse devant le Rotary-Club de Lille (Nord), 14 janvier 1958
- 72AJ/85 dossier n° 1, pièce 4. SOE-RF Section missions. *Introduction and first quarter of 1944*, sans date
- 72AJ/89 dossier n° 4, pièce 4d. Numéro 2 de l'*Écho de la Résistance*, consacré en partie au Vercors, sans date

Bibliothèque nationale de France, Paris

Département Réserve des livres rares

RES ATLAS-G-1 (29) *Bir-Hakeim : journal républicain mensuel paraissant malgré la Gestapo, malgré le négrier Laval et son gouvernement de Vichy*

RES-G-1470 (69) *Combat actualités : organe des Mouvements de résistance unis*

RES-G-1470 (80) *Le Coq enchaîné : journal officiel du Gouvernement libre de Paris*

RES-G-1470 (88) *Défense de la France*

RES-G-1470 (273) *Pantagruel : feuille d'informations*

RES-G-1470 (292) *La Pensée française : organe des instituteurs et des professeurs du Nord et du Pas-de-Calais*

RES-G-1470 (393) *L'Université libre : organe des comités universitaires du Front national*

RES-G-1470 (411) *La Vie du Parti : bulletin bi-mensuel réservé aux sections et cellules du Parti communiste français*

Département Droit, économie, politique

JOD-90 *L'Œuvre*

Musée d'art et d'histoire du judaïsme de Paris

Inv. 2002.01.0667. Médaille Jacques Bingen réalisée par Georges Guiraud, XX^e siècle

Bande dessinée

ULLCER, HAUTIÈRE Régis, LABOUTIQUE Francis, POLACK Emmanuelle, *Femmes en résistance* numéro 3 : *Berty Albrecht*, Paris, Casterman, 2015.

Filmographie

GOLDET Étienne, *Pierre Brossolette, résistant*, France, 2002, 52 minutes

MELVILLE Jean-Pierre, *L'armée des ombres*, France - Italie, 1969, 139 minutes

POGGIOLI Jackie, *Fred Scamaroni, Jean Nicoli, celui qui croyait au ciel, celui qui n'y croyait pas*, France, 2013, 90 minutes

SALOMÉ Jean-Paul, *Les femmes de l'ombre*, France, 2008, 115 minutes

SERREAU Coline, *Pierre Brossolette ou les passagers de la lune*, France, 2015, 90 minutes

TASMA Alain, *Alias Caracalla, au cœur de la Résistance*, France, 2013, 180 minutes

Bibliographie

1 La Résistance

ALBERTELLI Sébastien, *Les services secrets de la France libre*, Paris, Nouveau monde éditions, 2017.

ALBERTELLI Sébastien, BLANC Julien, DOUZOU Laurent, *La lutte clandestine en France : Une histoire de la Résistance 1940-1944*, Paris, Éditions du Seuil, 2019.

ANDRIEU Claire, « Les résistantes, perspective de recherche », *Le mouvement social*, n° 180, 1997, pp. 69-96.

BÉNÉ Charles, *L'Alsace dans les griffes nazies 3. L'Alsace dans la Résistance*, Raon-l'Étape, Fetzer, 1975.

BLANC Julien, *Au commencement de la Résistance. Du côté du musée de l'Homme, 1940-1941*, thèse de doctorat d'histoire, Paris, Éditions du Seuil, 2010.

Id., « Résistances pionnières, reconnaissance et genre », in DOUZOU Laurent, YUSTA RODRIGO Mercédès (dir.), *La Résistance à l'épreuve du genre : hommes et femmes dans la résistance antifasciste en Europe du Sud (1936-1949)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, pp. 51-68.

BERLIÈRE Jean-Marc, LIAIGRE Franck, *Liquider les traîtres : la face cachée du PCF, 1941-1943*, Paris, Robert Laffont, 2007.

COSSON Jean-Michel, MONNET Stéphane, *L'Aveyron dans la guerre : 1939-1945*, Romagnat, De Borée, 2006.

COURTOIS Stéphane, PESCHANSKI Denis, RAYSKI Adam, *Le sang de l'étranger : les immigrés de la MOI dans la Résistance*, Paris, Fayard, 1989.

DOUZOU Laurent, NOVOSSELOFF Jean, *La résistance oblitérée : sa mémoire gravée dans les timbres*, Paris, Éditions du Félin, 2017.

ESTAGER Jacques, *Ami, entends-tu : la résistance populaire dans le Nord-Pas-de-Calais*, Paris, Éditions sociales, 1986.

GUÉRIN Alain, *Chronique de la Résistance*, Paris, Omnibus, 2010.

LABORIE Pierre, *Les Français des années troubles : de la guerre d'Espagne à la Libération*, Paris, Desclée de Brouwer, 2001.

Id., « Résistance, résistants et rapport à la mort », in GARNIER Bernard, LELEU Jean-Luc, QUELLIEN Jean, SIMONIN Anne (dir.), *Pourquoi résister ? Résister pour quoi faire ?*, Caen, Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, CNRS-Université de Caen Basse-Normandie, 2006, pp. 25-33.

LACOUR-ASTOL Catherine, *Le genre de la Résistance. La Résistance féminine dans le Nord de la France*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.

LIAIGRE Franck, *Les FTP. Nouvelle histoire d'une résistance*, Paris, Perrin, 2015.

MARCOT François (dir.), *La Résistance et les Français : lutte armée et maquis*, Paris, Les Belles Lettres, 1996.

MARCOT François (dir.), LEROUX Bruno, LEVISSE-TOUZÉ Christine (collaborateurs), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Paris, Robert Laffont, 2006.

NOGUÈRES Henri, en collaboration avec DEGLIAME-FOUCHÉ Marcel, VIGIER Jean-Louis, *Histoire de la Résistance en France*, 5 vol., Paris, Robert Laffont, 1967-1981.

PIKETTY Guillaume, « Économie morale de la reconnaissance. L'Ordre de la Libération au péril de la sortie de Seconde Guerre mondiale », *Histoire@Politique*, vol. 3, n° 3, 2007, p. 5.

POZNANSKI Renée, « La résistance juive en France », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale et des conflits contemporains*, n° 137, 1985, pp. 3-32.

RAYSKI Adam, *Le choix des juifs sous Vichy : entre soumission et résistance*, Paris, La Découverte, 1992.

SIMMONET Stéphane, *Maquis et maquisards : la Résistance en armes (1942-1944)*, Paris, Belin littérature et revues, 2015.

SIMONIN Anne, « La Résistance sans fiction ? *L'Armée des ombres (1943)* », in CURATOLO Bruno, MARCOT François (dir), *Écrire sous l'Occupation : Du non-consentement à la Résistance, France-Belgique-Pologne, 1940-1945*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, pp. 233-253.

WIEVIORKA Olivier, *Histoire de la Résistance 1940-1945*, Paris, Perrin, 2017.

2 La répression des résistants

AZÉMA Jean-Pierre, « La Milice », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 28, 1990, pp. 83-105.

BERLIÈRE Jean-Marc, *Polices des temps noirs : France 1939-1945*, Paris, Perrin, 2018.

BESSE Jean-Pierre, POUTY Thomas, *Les fusillés : Répression et exécutions pendant l'Occupation (1940-1944)*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2006.

BOÜARD Michel de, « La répression allemande en France de 1940 à 1944 », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 54, 1964, pp. 53-70.

CAMERON Claire (dir.), *Le Mont-Valérien. Résistance, répression et mémoire*, Paris, Gourcuff Gradenigo, Ministère de la Défense, 2010.

CHAUMONT Jean-Michel, *Survivre à tout prix ? Essai sur l'honneur, la résistance et le salut de nos âmes*, Paris, La Découverte, 2017.

DELARUE Jacques, *Histoire de la Gestapo*, Paris, Fayard, 1962.

EISMANN Gaël, « Représailles et logique idéologico-répressive. Le tournant de l'été 1941 dans la politique répressive du Commandant militaire allemand en France », *Revue historique*, vol. 669, n° 1, 2014, pp. 109-141.

Id., « L'escalade d'une répression à visage légal. Les pratiques judiciaires des tribunaux du Militärbefehlshaber in Frankreich, 1940-1944 », in EISMANN Gaël, MARTENS Stefan (dir.), *Occupation et répression militaire allemandes. La politique de « maintien de l'ordre » en Europe occupée 1939-1945*, Paris, Autrement, 2007, pp. 127-168.

FRANZINELLI Mimmo, *I tentacoli dell'OVRA : agenti, collaboratori e vittime della polizia politica fascista*, Torino, Bollati Boringhieri, 2000.

GARNIER Bernard, LELEU Jean-Luc, QUELLIEN Jean (dir.), *La répression en France*, Caen, Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, CNRS-Université de Caen Basse-Normandie, 2007.

GIOLITTO Pierre, *Histoire de la Milice*, Paris, Perrin, 2002.

GRENARD Fabrice, *La traque des résistants*, Paris, Tallandier, Ministère des Armées, 2019.

KASTEN Bernd, « *Gute Franzosen* » : die französische Polizei und die deutsche Besatzungsmacht im besetzten Frankreich 1940-1944, Sigmaringen, Jan Thorbecke, 1993.

LIEB Peter, « Répression et massacres. L'occupant allemand face à la résistance française, 1943-1944 », in EISMANN Gaël, MARTENS Stefan (dir.), *Occupation et répression militaire allemandes. La politique de « maintien de l'ordre » en Europe occupée 1939-1945*, Paris, Autrement, 2007, pp. 169-185.

MCDONOUGH Frank, *The gestapo: the myth and the reality of Hitler's secret police*, Londres, Coronet, 2015.

MARTINELLI Franco, *L'OVRA : Fatti e retroscena della polizia politica fascista*, Milan, G. de Vecchi, 1967.

MEYER Ahlrich, « Les débuts du “cycle attentats-répression” en automne 1941 », in DOUZOU Laurent, FRANK Robert, PESCHANSKI Denis, VEILLON Dominique (dir.), *La Résistance et les Français : Villes, centres et logiques de décision*, Paris, IHTP, 1996, pp. 486-497.

PESCHANSKI Denis, « La confrontation radicale. Résistants communistes parisiens vs Brigades spéciales », in MARCOT François, MUSIEDLAK Didier, *Les Résistances, miroir des régimes d'oppression. Allemagne, France, Italie*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2006, pp. 335-349.

SANSICO Virginie, *La justice déshonorée 1940-1944*, Paris, Tallandier, 2015.

Id., *La justice du pire. Les cours martiales sous Vichy*, Paris, Payot, 2003.

THIERY Laurent, « Les politiques de répression conduites par le *Militärbefehlshaber in Belgien und Nordfrankreich* dans le Nord-Pas-de-Calais (1940-1944) », *Revue du Nord*, vol. 1, n° 369, 2007, pp. 81-104.

3 Les résistants emprisonnés

BESSOLES Philippe, « Torture et temporalité. Contribution à une sémiologie de “psychose traumatique” », *Cahiers de psychologie clinique*, vol. 22, n° 1, 2004, pp. 141-157.

BOUCHER Maxime, *La nuit carcérale : souffrir et éviter la souffrance en prison, le cas français (1944-1981)*, thèse de doctorat d'histoire, Paris, Paris 7, 2010.

CHESNAIS Jean-Claude, « Le suicide dans les prisons », *Populations*, vol. 31, n° 1, 1976, pp. 73-85.

CLIQUENNOIS Gaëtan, CHANTRAINE Gilles, « Empêcher le suicide en prison : origines et pratiques », *Sociétés contemporaines*, vol. 75, n° 3, 2009, pp. 59-79.

DUTHÉ Géraldine, HAZARD Angélique, KENSEY Annie, « Suicide des personnes écrouées en France : évolution et facteurs de risque », *Population*, vol. 69, n° 4, 2014, pp. 519-549.

ECK Marion, SCOUFLAIRE Tatiana, DEBIEN Christophe, AMAD Ali, SANNIER Olivier, CHAN CHEE Christine, THOMAS Pierre, VAIWA Guillaume, FOVET Thomas, « Le suicide en prison : épidémiologie et dispositifs de prévention », *La presse médicale*, vol. 48, n° 1, 2019, pp. 46-54.

FAZEL Seena, CARTWRIGHT Julia, NORMAL-NOTT Arabella, HAWTON Keith, « Suicide in prisoners: a systematic review of risk factors », *The journal of clinical psychiatry*, vol. 69, n° 11, 2008, pp. 1721-1731.

FICHAUX Jean-Claude, JALADIEU Corinne, TRONEL Jacky, *Prisons et camps dans la France des années noires (1940-1945) 1 – La province*, Paris, Direction de l'administration pénitentiaire, Ministère de la Justice, 2005.

JALADIEU Corinne, *Les centrales sous le gouvernement de Vichy : Eysse, Rennes, 1940-1944*, thèse de doctorat d'histoire, Lille, Atelier national de reproduction des thèses, 2006.

JALADIEU Corinne, CARLIER Christian, *Prisons et camps dans la France des années noires (1940-1945) 2 – Paris*, Paris, Direction de l'administration pénitentiaire, Ministère de la Justice, 2005.

LIEBLING Alison, « Suicide amongst women prisoners », *Howard journal*, vol. 33, n° 1, 1994, pp. 1-9.

MORENO A., GRODIN MA, « Torture and its neurological sequelae », *Spinal cord*, n° 40, 2002, pp. 213-233.

OJEDA Almerindo E., *The trauma of psychological torture*, Londres, Praeger, 2008.

PAN KÉ SHON Jean-Louis, « Suicides en situation d'enfermement au début du XXI^e siècle. Approche compréhensive à partir de la dernière lettre des suicidés en prison », *Sociologie*, vol. 4, n° 2, 2013, pp. 139-162.

PÉDRON Pierre, *La prison sous Vichy*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1993.

QUINODOZ Jean-Michel, *La solitude apprivoisée : l'angoisse de séparation en psychanalyse*, Paris, Presses universitaires de France, 2008.

REYES Hernán, « The worst scars are in the mind: psychological torture », *International review of the red cross*, vol. 89, n° 867, 2007, pp. 591-617.

REYRE Aymeric, ‘Les suicides précoce en prison et le choc de l’incarcération’, mémoire pour le diplôme d’études spécialisées en psychiatrie, sous la direction de Cyrille Canetti, Paris 7, 2003.

RICORDEAU Gwenola, « “Faire son temps” et “attendre” : temporalités carcérales et temps vécu dedans et dehors », *Criminologie*, vol. 52, n° 1, 2019, pp. 57-72.

ROY Gabrielle, « Torture et deuil du sujet », *Frontières*, vol. 31, n° 1, 2019.

SIRONI Françoise, *Bourreaux et victimes : psychologie de la torture*, Paris, Odile Jacob, 1999.

VIÑAR Marcelo N., « La spécificité de la torture comme source de trauma. Le désert humain quand les mots se meurent », *Revue française de psychanalyse*, vol. 69, n° 4, 2005, pp. 1205-1224.

4 Études sur le suicide

BACQUÉ Marie-Frédérique, HANUS Michel, *Le deuil*, Paris, Presses universitaires de France, « Que sais-je ? », 2000.

BÄHR Andreas, « Between “self-murder” and “suicide”: The modern etymology of self-killing », *Journal of Social History*, vol. 46, n° 3, 2013, pp. 620-632.

BAUDELOT Christian, ESTABLET Roger, *Suicide : l'envers de notre monde*, Paris, Éditions du Seuil, 2006.

BAYET Albert, *Le suicide et la morale*, Paris, F. Alcan, 1922.

BLONDEL Charles, *Le suicide*, Strasbourg, Librairie universitaire d'Alsace, 1933.

BRONISCH Thomas, « Suicidability in German concentration camps », *Archives of suicide research*, vol. 2, n° 2, 1996, pp. 129-144.

CLEMONS James T., *What does the Bible say about suicide?*, Minneapolis, Fortress, 1990.

DERVIC Kanita, OQUENDO Maria A., GRUNEBAUM Michael F., ELLIS Steve, BURKE Ainsley K., MANN J. John, « Religious affiliation and suicide attempt », *The American Journal of Psychiatry*, vol. 161, n° 12, 2004, pp. 2303-2308.

DROGE Arthur J., TABOR James D., *A noble death: suicide and martyrdom among Christians and Jews in Antiquity*, San Francisco, Harper, 1992.

DEBOUT Michel, *La France du suicide*, Paris, Stock, 2002.

DELCOURT Marie, « Le suicide par vengeance dans la Grèce ancienne », *Revue d'histoire des religions*, vol. 119, 1939, pp. 154-171.

DUCLOS Louis-Jean, « Le quasi-contrat du combat suicidaire », *Cultures & Conflits*, n° 63, 2006, pp. 25-46.

DURKHEIM Émile, *Le suicide : étude de sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, 1993.

EVANS Glen, FARBEROW Norman L., *The encyclopedia of suicide*, New York, Facts on File, 1988.

FAURÉ Christophe, *Après le suicide d'un proche : vivre le deuil et se reconstruire*, Paris, Librairie générale française, 2018.

GEARING Robin E., LIZARDI Dana, « Religion and suicide », *Journal of Religion and Health*, n° 48, 2009, pp. 332-341.

GODINEAU Dominique, « Honneur et suicide en France au XVIII^e siècle », in DRÉVILLON Hervé, VENTURINO Diego (dir.), *Penser et vivre l'honneur à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, pp. 251-263.

GOESCHEL Christian, *Suicide in Nazi Germany*, Oxford, Oxford university press, 2009.

Id., « Suicide in Nazi concentration camps 1933-9 », *Journal of contemporary history*, vol. 45, n° 3, 2010, pp. 628-648.

Id., « Suicide at the end of the Third Reich », *Journal of Contemporary History*, vol. 41, n° 1, 2006, pp. 153-173.

HALBWACHS Maurice, *Les causes du suicide*, Paris, Presses universitaires de France, 2002.

HANUS Michel, *Les deuils dans la vie. Deuils et séparations chez l'adulte, chez l'enfant*, Paris, Maloine, 2003.

HOLMES Ronald M., HOLMES Stephen, *Suicide: theory, practice and investigation*, Thousand Oaks, Sage publications, 2005.

KAPLAN Steven J., SCHOENEBERG Lynn A., « Defining suicide: importance and implications for judaism », *Journal of Religion and Health*, vol. 27, n° 2, 1988, pp. 154-156.

KITTS Margo (dir.), *Martyrdom, self-sacrifice, and self-immolation: religious perspectives on suicide*, New York, Oxford university press, 2018.

KWEIT Konrad, « The ultimate refugee. Suicide in the Jewish community under the Nazis », *The Leo Baeck Institute year book*, vol. 29, n° 1, 1984, pp. 135-167.

LEHMKÜHLER Karsten, « Le suicide dans l'histoire de la théologie : d'Augustin à Bonhoeffer », *Études sur la mort*, vol. 2, n° 150, 2016, pp. 63-78.

LESTER David, « The effect of war on suicide rates. A study of France from 1826 to 1913 », *European archives of psychiatry and clinical neuroscience*, n° 242, 1993, pp. 248-249.

Id., *Suicide and the holocaust*, New York, Nova publishers, 2005.

LUNDEN Walter, « Suicides in France, 1910-1943 », *American journal of sociology*, n° 52, 1946, pp. 321-334.

MERLLIÉ Dominique, « Le suicide et ses statistiques : Durkheim et sa postérité », *Revue philosophique de la France et de l'Étranger*, vol. 177, n° 3, 1987, pp. 303-325.

MEURIOT Paul, « Le suicide à Paris avant et pendant la guerre », *Journal de la société statistique de Paris*, vol. 59, 1918, pp. 269-285.

MINOIS Georges, *Histoire du suicide : la société occidentale face à la mort volontaire*, Paris, Fayard, 1995.

Id., « L'historien et la question du suicide », *L'histoire*, n° 189, 1995, pp. 24-31.

MORON Pierre, *Le suicide*, Paris, Presses universitaires de France, « Que sais-je », 2005.

MORSELLI Enrico, *Il suicidio : saggio di statistica morale comparata*, Milan, Fratelli Dumolard, 1879.

PAESMANS Cécile, « Les enfants en deuil par suicide. Approches individuelle et systémique », *Études sur la mort*, vol. 127, n° 1, 2005, pp. 101-115.

PERLIN Seymour (dir.), *A handbook for the study of suicide*, New York, Oxford university press, 1975.

POIREY Sophie, *Droit, suicide, suicidés : histoire d'une condamnation*, thèse de doctorat d'histoire du droit, Dijon, Université de Bourgogne, 1995.

PORRET Michel, « Sur le théâtre du suicide », in *Sur la scène du crime : pratique pénale, enquête et expertises judiciaires à Genève (XVIII^e – XIX^e siècle)*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, 2008, pp. 175-206.

RICOT Jacques, *Le suicide est-il un droit de l'homme ?*, Vallet, Éditions M-editer, 2015.

ROJCEWICZ Stephen J., « War and suicide », *Life-threatening behavior*, vol. 1, n° 1, 1971, pp. 46-54.

ROSEN George, « History in the study of suicide », *Psychological medicine*, vol. 1, n° 4, 1971, pp. 267-285.

ROSNER Fred, « Suicide in biblical, talmudic and rabbinic writings », *A journal of Orthodox Jewish Thought*, vol. 11, n° 2, 1970, pp. 25-40.

SÉGUIN Monique, KIELY Margaret C., LESAGE Alain, « L'après-suicide, une expérience unique de deuil ? », *Santé mentale au Québec*, vol. 19, n° 2, 1994, pp. 63-82.

STACK Steven, « The effect of religious commitment on suicide: a cross-national analysis », *Journal of Health and Social Behavior*, vol. 24, n° 4, 1983, pp. 362-374.

SURAULT Pierre, « Variations sur les variations du suicide en France », *Population*, n° 4-5, 1995, pp. 983-1012.

VANDEVOORDE Jérémie, *Psychopathologie du suicide*, Paris, Dunod, 2013.

VAN VYVE Maurice, « La notion de suicide », *Revue philosophique de Louvain*, vol. 52, n° 36, 1954, pp. 593-618.

5 Les suicides des résistants

CARDON Charles-Marie, *La courte vie, la longue mort de Max Barel, héros de France*, Paris, Éditions sociales, 1973.

CHARRON Corine, *Jean Auriac : professeur agrégé à la faculté de médecine et de pharmacie de Bordeaux, son sacrifice héroïque de résistant*, thèse d'exercice de pharmacie, Bordeaux, Bordeaux 2, 2003.

CHAUVET Sylvaine, ‘Jacques Bingen’, mémoire de maîtrise, sous la direction d’Henri Lerner, Paris 12, 1990.

EMPRIN Gil, *Gaston Valois : la République à en mourir*, Grenoble, Musée de la Résistance et de la déportation de l’Isère, Maison des droits de l’homme, 2013.

JEAN Jean-Paul, « René Parodi, le martyr de la résistance judiciaire », *Histoire de la justice*, vol. 22, n° 1, 2012, pp. 75-82.

KTORZA Magali, « Marianne Cohn “Je trahirai demain pas aujourd’hui” », *Revue d’Histoire de la Shoah*, vol. 161, n° 3, 1997, pp. 96-112.

LANGEAIS Christian, *Marguerite. Biographie de Marguerite Buffard-Flavien (1912-1944)*, Paris, Le Cherche-Midi, 2009.

MISSIKA Dominique, *Berty Albrecht*, Paris, Perrin, 2015.

PÉAN Pierre, *Vies et morts de Jean Moulin*, Paris, Fayard, 1998.

PENNETIER Claude, BESSE Jean-Pierre, POUTY Thomas, LENEVEU Delphine (dir.), *Les fusillés (1940-1944) : dictionnaire biographique des fusillés et exécutés par condamnation et comme otages et guillotinés en France pendant l’Occupation*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l’Atelier, 2015.

PIKETTY Guillaume, *Pierre Brossolette un héros de la Résistance*, thèse de doctorat d’histoire, Paris, Odile Jacob, 1998.

ROUSSEL Éric, *Pierre Brossolette*, Paris, Arthème Fayard, 2014.

Table des annexes

Code d'honneur du franc-tireur et partisan français, septembre 1943 201

Notices biographiques des résistants suicidés classées chronologiquement

1941

Jean-Jacques Auriac	202
Florimond Dapvril	202
Albert Foucart	202
Adolphe Gaspard	202
Rodolphe Langlemez	203
Alexis Walquant	203
Lucien Bloch	203
Georges Fauveau	203
Pierre Déchaume	204

1942

Szmul Cruc	204
René Parodi	204
Marguerite Lecomte	205
Hillel Gruszkievicz	205
Henri Labit	205
Mordka (Maurice) Feferman	206
René-Georges Weill	206
Paul Weisz	206
Émile Lelarge	207
Camille Ruff	207
Henri Stelmasiak	207
Franco Fiorani	207
Jules Catinot	208
Oscar Martin	208
François Harré	208
Maurice Robinet	208
Émile Théry	209
Siméon Lernovici	209
Roger Mace	209
Marcel Loffel	209
Hélène Kro	210

1943

Alfred Bonenfant	210
Claude Billon	210
René Gaire	211
Fred Scamaroni	211
Attilio Tison	212
Léon Duboin	212

Berty Albrecht	212
Georges Desfrançois	213
Georges Makowski	213
André Dumontois	213
Robert Clipet	214
Charles Blanc	214
Georges Bernard	214
Armand Pilard	214
Gérard Abramovici	215
Pierre Marchal	215
Fernand Dorbon	215
André Déglyse-Favre	215
Lucien Delacroix	216
Gaston Valois	216
Raymond Lemmens	217
Raoul Chollet	217
Pierre Dordain	217
Karl Borgmann	217
Léopold Teperman	218
Roger Coquoin	218
1944	
René Bouvret	219
Dominique Potier	219
Louis Frossard	220
Maurice Pagenel	220
Maxime Guillot	220
Claude Bonnier	221
Pierre Virlogeux	222
Ephraim Melchior	222
Alfred Merle	222
Léon Nautin	222
Madeleine Michelis	223
Aimé Mabilais	223
René Chabasse	224
Lucien Febvay	224
Henri Duriez	224
César Vanetti	225
Louis Riffard	225
Gilbert Brutus	225
Gilbert Védy	226
François Delimal	226
Pierre Brossolette	227
Félix Besson	228
Paul Olivier	228

Marcel Pernet	228
Jacques Bingen	228
Maurice Blondet	229
Étienne Dusart	229
Paul Jourdain	230
Marcel Kriska	230
José Rodriguez	230
Pierre Darcel	230
Willem Oreeel	231
André Etcheverlepo	231
Joseph Fimbel	232
Alexandre Schwatschko	232
Gabriel Balsollier	232
Marguerite Buffard	233
André Bollier	233
Gonzague de Saint-Geniès	234
Jean Nicole	234
Pierre Ruibet	235
Arthur Friedmann	235
Marie-Louise Golman	235
Émile Joly	236
Yves Mercier	236
Charles Blétel	236
Claude Baccot	236
André Martin	237
Raymond Martin	237
Xavier Boucard	237
Jean Moscone	238
Gaston Nicolas	238
Pierre Bourgeois	238
Maurice Sellier	238
Paul Huet	239
Pierre Basté	239
Jacques Basté	239
Henri Fisseux	239
Robert le Planquais	239
Pink	240

FTPFA III/17

Code d'Honneur du Franc-Tireur et Partisan Français

Dans notre France opprimée qui veut se débarrasser au plus vite de ses envahisseurs, le peuple tout entier se lèvera de main en une formidable insurrection nationale qui sera, sur le continent, la participation de notre pays à la stratégie alliée. Mais l'insurrection nationale dont le général de Gaulle a dit, avec raison, qu'elle ne peut se séparer de la libération nationale doit se préparer, et c'est l'honneur des Francs-Tireurs et Partisans Français de contribuer puissamment à cette préparation en développant les détachements armés de patriotes et en livrant quotidiennement des combats qui sont le prélude indispensable du soulèvement armé de la Nation contre l'envahisseur.

Francs-Tireurs et Partisans de France vous constituëz sur le sol de la Patrie l'avant-garde armée de la France combattante, vous êtes couverts de la même gloire qui couronne les héroïques marins de Toulon, les soldats de Bir-Hakeim et ceux de Tunisie, la gloire de ceux qui luttent pour la délivrance de la Patrie.

C'est vous Francs-Tireurs et Partisans, qui avez dans vos rangs, de nombreux officiers, sous-officiers et soldats de l'armée d'armistice dissoute par les boches, qui formez le noyau de la future Armée Nationale de la libération, vous êtes la fierté et l'honneur de la France, et en signant solennellement des engagements précis qui constituent le code d'honneur du Franc-Tireur et Partisan Français, vous contribuerez à réhausser encore davantage le prestige des F.T.P.F. et à resserrer les liens qui doivent unir les patriotes qui montrent le chemin de la lutte armée et la masse du peuple de France qui, tout entier, prendra les armes demain.

Engagement d'honneur du Franc-Tireur et Partisan Français

Après avoir pris connaissance des conditions garanties par le Comité Militaire National des Francs-Tireurs et Partisans Français à chaque engagé dans leurs rangs, conditions en vigueur dans les formations de la France Combattante et assurant notamment :

Article I. — Les volontaires de tous grades participants à l'action militaire des F.T.P.F. contre l'ennemi sur tout le territoire ont droit, en cas d'arrestation, pour eux et leur famille à un dédommagement matériel périodique.

Article II. — En cas d'invalide consécutive à une action dans les rangs des F.T.P.F. ou en cas de décès, les volontaires ou leurs ayant droit bénéficieront du régime de pensions militaires appliqués à tous les anciens combattants, leurs descendants directs seront de droit pupilles de la nation.

Article III. — Tous les droits et avantages reconnus par la France libérée à tous ceux qui auront combattu les armes à la main contre l'ennemi, sont acquis de plein droit aux volontaires engagés dans les F.T.P.F. et soldats de la France Combattante.

JE SOUSSIGNÉ, déclare m'engager dans les rangs des F.T.P.F. pour servir avec honneur, en tous lieux et jusqu'à la libération totale du territoire Français.

JE JURE de combattre avec fidélité et discipline dans les unités de F.T.P.F. qui sont sur le sol de la Patrie l'avant-garde armée de la France Combattante.

J'ai conscience des devoirs que j'assume en appartenant aux forces de la libération nationale et de combattre aux côtés des soldats de l'armée du Général DE GAULLE, illustrés à Bir-Hakeim et de l'armée du Général GIBAUD.

En sousscrivant formellement aux prescriptions du Code d'Honneur des F.T.P.F. je m'engage :

1. A SERVIR la France en me consacrant de toutes mes forces à l'action contre les envahisseurs et les traitres à leur soldé afin que la France, libre de tout occupant retrouve son indépendance, et sa souveraineté au milieu des nations libres.

2. A EXÉCUTER avec discipline et consciences tous les ordres, instructions qui me seront donnés par mes chefs, la discipline librement consentie, fermement appliquée, étant indispensable à l'accomplissement de notre mission et à la sécurité générale de nos forces.

3. A GARDER le secret le plus absolu envers quiconque sur tout ce qui concerne les unités de F.T.P.F. et tout ce qui s'y rapporte : Leur organisation, leur action, leurs chefs, ainsi que toutes les organisations de patriotes quelles qu'elles soient.

4. A RÉSISTER, au cas où je serais fait prisonnier par l'ennemi ou la police dite française, à toutes les menaces comme aux pires tortures, mais à ne jamais donner aucune déclaration ou indication quelle qu'elle soit sur n'importe quelle organisation de F.T.P. ou autre, ou sur aucune personne, connue ou inconnue, ou sur telle ou telle opération passée ou à venir.

5. A VENGER tous les crimes commis par l'ennemi et ses policiers contre les patriotes.

6. A RECHERCHER tous les traitres coupables de délation à l'égard d'un patriote ou d'une organisation et qui s'est par la même condamné au châtiment de la peine de mort qui doit lui être appliquée dans le plus court délai et sans recours possible, même après la libération du territoire. Tout individu s'opposant à l'application du châtiment à l'égard d'un délateur devant être considéré comme solidaire de sa trahison et puni en conséquence.

7. A OBSERVER scrupuleusement toutes les règles de l'action illégale et clandestine auxquelles sont soumis tous ceux qui combattent contre l'envahisseur dans les conditions de l'occupation du territoire (ces principales obligations et règles sont énumérées dans la note de service 210 A sur la sécurité, dont je déclare avoir pris connaissance).

8. A ACCOMPLIR toutes les missions qui me seront confiées avec célérité, esprit d'initiative et abnégation, à reconnaître pour chef au cas où mon unité se trouverait privée de son commandement au cours de l'action, soit son suppléant, soit le meilleur et le plus expérimenté des combattants, afin de mener l'action jusqu'au bout.

9. A PRÉTER au maximum aide à tout patriote en danger ou blessé et à faire le maximum d'efforts pour l'aider à conserver ou à recouvrer sa liberté.

10. A PARTICIPER activement au recrutement de nouveaux combattants pour renforcer les unités de F.T.P., à accroître mon instruction militaire, à aider à l'instruction de mes camarades afin d'accroître la qualification de mon unité par l'étude de l'art militaire, du maniement des armes, et surtout par un effort constant pour accroître sa force offensive, ses moyens de combat, et éléver toujours plus le niveau de son action.

11. A CONSERVER toujours une conduite exemplaire afin que l'honneur des F.T.P. ne puisse être entaché par un acte indigne d'un soldat de la libération nationale et faire respecter autour de moi la discipline, à faire régner la discréétion, tout bravardage étant considéré comme un manquement grave à la sécurité et à la discipline.

12. A OBSERVER à l'égard de tous les patriotes appelés à m'aider ou à m'héberger une conduite exemplaire, à veiller à la ville ou à la campagne à l'observation vigilante de toutes les mesures propres à assurer leur sécurité, à savoir passer inaperçu, à restreindre au maximum mes entrées et sorties, à témoigner par ma conduite et ma tenue de ma gratitude à l'égard des patriotes qui m'aident à accomplir ma mission, à renforcer par mon exemple leur foi dans la cause de la libération de la Patrie.

VIVE LA FRANCE LIBRE ET INDEPENDANTE

FAIT LE : 20 - 9 - 43 PAR LE MATRICULE : Robert 1567

GRADE :

GROUPE DE COMBAT N° :

DETACHEMENT :

COMPAGNIE :

* SPÉCIALITÉ MILITAIRE :

Matricule écrit par l'engagé.

Totem ou signe particulier de la Compagnie :

à acheminer par les C.P. jusqu'au Centre

Robert 1567

JAUNEAU

72AJ/56 | III | pièce 17

Notices biographiques des résistants suicidés classées chronologiquement

1941



Jean-Jacques Auriac : (09/05/1906 La Roche-sur-Yon – 19/07/1941 Bordeaux)

Il est professeur agrégé à la faculté de médecine de Bordeaux et médecin du centre anticancéreux de cette ville. Durant la guerre, il exerce dans les services auxiliaires en raison de sa myopie. Il intègre le groupe de résistants d'André Bergez (le réseau Alliance de la Jeunesse) qui collecte des renseignements. Il en est chef régional et agent de liaison. Dénoncé, il est arrêté lors d'un jury d'examen le 18 juillet 1941 par des agents de la Sûreté nationale française et de la Gestapo. Le commissaire Poinset, qui l'interroge, l'autorise à rentrer chez lui après avoir menacé de s'en prendre à sa famille s'il s'envoyait. Le commissaire lui ayant fait comprendre qu'il saurait le faire parler, Jean-Jacques Auriac préfère se suicider, ce qu'il fait en ouvrant les robinets de gaz de son domicile et en absorbant du cyanure. Il rédige auparavant plusieurs lettres où il indique qu'il se tue car sa réputation de professeur est ruinée par le scandale de son arrestation.

Jean-Jacques Auriac préfère se suicider, ce qu'il fait en ouvrant les robinets de gaz de son domicile et en absorbant du cyanure. Il rédige auparavant plusieurs lettres où il indique qu'il se tue car sa réputation de professeur est ruinée par le scandale de son arrestation.

Il est médaillé de la Résistance par décret du 24 avril 1946.

Un monument lui est consacré ainsi qu'à son père Oscar Auriac.

Sources : CHARRON Corine, *Jean Auriac : professeur agrégé à la faculté de médecine et de pharmacie de Bordeaux, son sacrifice héroïque de résistant*, Bordeaux, Bordeaux 2, 2003.

GIRAUT Jacques, « AURIAC Jean-Jacques », *Le Maitron*, consulté le 15/01/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article10496>

« Le dramatique suicide du professeur Auriac à Bordeaux », *L'Œuvre*, n° 9 408, 9 août 1941.

« Monument commémoratif de la guerre de 1939-1945 dédié à Oscar et Jean Auriac ». URL : <http://patrimoines.laregion.fr/fr/rechercher/recherche-base-de-donnees/index.html?notice=IA09000966>

Florimond Dapvril : (17/12/1903 Roost-Warendin – 26/09/1941 Loos-lès-Lille)

Il se marie avec Hélène Bacquet le 30 octobre 1925 et a trois enfants. Il est mineur et militant communiste. Arrêté le 10 septembre 1941 par des Allemands, il est désigné comme otage à la suite d'attentats. Il choisit de se suicider par pendaison avec Alexis Walquant, Albert Foucart, Adolphe Gaspard et Rodolphe Langlemez. Certaines archives indiquent qu'ils ont été fusillés.

Sources : PENNETIER Claude, BESSE Jean-Pierre, STÉVENOT Frédéric, « DAPVRIL Florimond », *Le Maitron*, consulté le 15/01/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article21428>

CORDONNIER Denis, *Geôles allemandes*, cité in ESTAGER Jacques, *Ami, entends-tu : la résistance populaire dans le Nord-Pas-de-Calais*, Paris, Éditions sociales, 1986, pp. 89-90.

Albert Foucart : (13/07/1907 Condé-sur-l'Escaut – 26/09/1941 Loos-lès-Lille)

Il est chaudronnier aux mines. Militant communiste, il est arrêté le 13 septembre 1941 par des Allemands. Il est désigné comme otage à la suite d'attentats. Il choisit de se suicider par pendaison avec Florimond Dapvril, Alexis Walquant, Adolphe Gaspard et Rodolphe Langlemez.

Sources : PENNETIER Claude, STÉVENOT Frédéric, « FOUCART Albert », *Le Maitron*, consulté le 15/01/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article157256>

CORDONNIER Denis, *Geôles allemandes*, cité in ESTAGER Jacques, *Ami, entends-tu : la résistance populaire dans le Nord-Pas-de-Calais*, Paris, Éditions sociales, 1986, pp. 89-90.

Adolphe Gaspard : (19/08/1909 Roost-Warendin – 26/09/1941 Loos-lès-Lille)

Il se marie avec Eugénie Descarpentries le 23 janvier 1932 et a deux enfants. Il est ouvrier mineur. Militant communiste, il est arrêté le 10 septembre 1941 par des Allemands. Il est désigné comme otage à la suite d'attentats. Il choisit de se suicider par pendaison avec Florimond Dapvril, Albert Foucart, Alexis Walquant et Rodolphe Langlemez.

Sources : PENNETIER Claude, STÉVENOT Frédéric, « GASPARD Adolphe, Jules », *Le Maitron*, consulté le 15/01/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article157257>

CORDONNIER Denis, *Geôles allemandes*, cité in ESTAGER Jacques, *Ami, entends-tu : la résistance populaire dans le Nord-Pas-de-Calais*, Paris, Éditions sociales, 1986, pp. 89-90.

Rodolphe Langlemez : (29/12/1894 Sin-le-Noble – 26/09/1941 Loos-lès-Lille)

Il se marie avec Amélie Vignolles le 18 octobre 1919, ils ont deux enfants. Il est mineur. Militant communiste, il est arrêté le 13 septembre 1941 par des Allemands. Il est désigné comme otage à la suite d'attentats. Il choisit de se suicider par pendaison avec Florimond Dapvril, Albert Foucart, Adolphe Gaspard et Alexis Walquant.

Sources : PENNETIER Claude, « LANGLEMEZ Rodolphe, Charles », *Le Maitron*, consulté le 15/01/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article157258>

CORDONNIER Denis, *Geôles allemandes*, cité in ESTAGER Jacques, *Ami, entends-tu : la résistance populaire dans le Nord-Pas-de-Calais*, Paris, Éditions sociales, 1986, pp. 89-90.

Alexis Walquant : (12/09/1901 Roost-Warendin – 26/09/1941 Loos-lès-Lille)

Il se marie avec Berthe Bernard le 26 mars 1921. Il est charpentier. Militant communiste, il entre dans la Résistance en août 1941. Il est arrêté le 13 septembre par la *Feldgendarmerie*. Il est ensuite désigné comme otage à la suite d'attentats. Il choisit de se suicider par pendaison avec Florimond Dapvril, Albert Foucart, Adolphe Gaspard et Rodolphe Langlemez.

Sources : PENNETIER Claude, STÉVENOT Frédéric, « WALQUANT Alexis », *Le Maitron*, consulté le 15/01/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article157259>

CORDONNIER Denis, *Geôles allemandes*, cité in ESTAGER Jacques, *Ami, entends-tu : la résistance populaire dans le Nord-Pas-de-Calais*, Paris, Éditions sociales, 1986, pp. 89-90.

Lucien Bloch : (08/01/1889 Paris – 12/12/1941 Paris)

Il se marie avec Madeleine Diguet le 21 septembre 1921. Vétéran de la Première Guerre mondiale, il est chirurgien à l'hospice d'Ivry-sur-Seine. Il devient agent de liaison du réseau Notre-Dame de Castille. Il se suicide à son domicile en présence d'André Chauvenet alors qu'il est sur le point d'être arrêté par des Allemands.

Son nom est inscrit sur une plaque commémorative de l'Hôtel Dieu.

Sources : PENNETIER Claude, PENNETIER Annie, TANTIN Dominique, « BLOCH Lucien, Georges, Jacques », *Le Maitron*, consulté le 17/01/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article219929>
« Chauvenet André », *Le Souvenir Français – Comité de Loudun*, consulté le 17/01/2021. URL : [http://sfoudun.free.fr/Individus/C/CHAUVENET%20Andre.htm](http://sfloudun.free.fr/Individus/C/CHAUVENET%20Andre.htm)

Georges Fauveau (Raoul) : (15/03/1905 La Châtre – 19/12/1941 Paris)

Il se marie avec Odette Marchal le 4 septembre 1939. Il est syndicaliste de la CGT des limonadiers et membre du PCF. Il héberge des militants en 1940. Son épouse et lui diffusent des tracts et des journaux communistes. En novembre 1941, Georges Fauveau devient responsable de l'Organisation spéciale. Un militant arrêté indiquant aux policiers qu'Odette Fauveau prend part à la distribution des tracts, elle est arrêtée avec son mari le 13 décembre. Georges Fauveau parvient à faire disparaître quelques documents dans les toilettes des brigades spéciales, mais des papiers sont saisis chez lui. Il refuse de signer son procès-verbal et fait sentir sa crainte d'être fusillé. Il parvient à se défenestrer des toilettes des locaux de la préfecture de police le 15 décembre malgré l'intervention d'un policier. Il décède le 19 décembre. Sa femme meurt gazée à Ravensbrück le 4 mars 1945.

Georges Fauveau est inscrit sur une plaque commémorative de la Bourse du travail à Paris.

Sources : GRASON Daniel, « FAUVEAU Georges, Louis [dit Raoul] », *Le Maitron*, consulté le 05/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article50626>

LIAIGRE Franck, *Les FTP. Nouvelle histoire d'une résistance*, Paris, Perrin, 2015, pp. 22-23.

Pierre Déchaume : (21/07/1902 Courtenay – 23/12/1941 Moulins)

Célibataire, il est agent d'assurance. Il recueille des renseignements (passages des trains de troupes allemandes) et il aide une juive à sauver ses bijoux en leur faisant passer la ligne de démarcation. Il est arrêté en septembre 1941 par un *Feldgendarme* et emprisonné à Moulins. D'après un prisonnier et un surveillant, Pierre Déchaume s'est pendu avec un drap dans un escalier, la veille de son transfert à Paris. Sa famille considère qu'il est mort à la suite des tortures, en raison d'une ecchymose sur son front.

Source : PANTHOU Éric, « DÉCHAUME Pierre, Émile », *Le Maitron*, consulté le 05/02/2021. URL : <https://maitron.fr/spip.php?article217243>

1942

Szmul Cruc : (22/02/1901 Tighina en Roumanie – 19/03/1942 Paris)

Né dans une famille juive nombreuse, il émigre en France en août 1920. Il émet plusieurs demandes de naturalisation à partir de 1931 qui échouent. Il se marie avec Jeanne Wigdortchick le 31 octobre 1929, ils ont un fils en 1938. Il arrête son commerce de brocanteur en avril 1941 et devient ouvrier agricole. Militant communiste, il participe en août 1941 à des collectes d'argent pour les juifs internés au camp de Drancy. Il intègre ensuite le Front national (organisation de résistance du PCF) et prend part à l'action militaire. Il fait une demande pour devenir russe qui n'a pas le temps d'aboutir. Il est arrêté le 9 octobre 1941 par des inspecteurs des brigades spéciales de la préfecture de police de Paris pour infraction au décret-loi du 26 septembre 1939 (qui dissout le PCF). Sa demande de mise en liberté provisoire est rejetée. Après avoir vu son avocat, il essaie de se suicider en voulant sauter du deuxième étage de la prison de la Santé, mais il est retenu par un surveillant. En dépit de son déplacement dans le quartier de haute surveillance, il parvient à se pendre dans la nuit du 18 au 19 mars 1942.

Source : KHAYAT Lynda, « CRUC Szmul », *Le Maitron*, consulté le 23/01/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article157473>



René Parodi : (08/12/1904 Rouen – 15/04/1942 Fresnes)

Il se marie avec Marguerite Tissot le 18 juillet 1932. Soldat en 1939, il redevient ensuite substitut au Tribunal de Versailles. À partir de juin 1941, il est également substitut adjoint au Tribunal de la Seine. À l'automne 1940, il distribue des tracts et le journal *Résistance*. Il participe avec Christian Pineau à la création du Comité d'études économiques et syndicales en octobre 1940 qui devient le mouvement Libération-Nord dont il intègre le comité directeur. Il prend part à l'action directe en coulant des péniches. Le 6 février 1942, des policiers allemands perquisitionnent son domicile en son absence, mais il se refuse à fuir, considérant que sa qualité de magistrat le lui interdit. Arrêté le soir chez lui, il est emprisonné à Fresnes. Il est retrouvé pendu au vasistas de sa cellule le 15 avril 1942 à 6 heures 20. Sa famille ne croit pas à la thèse du suicide, entre autres parce qu'il était profondément chrétien.

Il est fait compagnon de la Libération par décret du 20 novembre 1944.

Un square à Paris porte son nom (ainsi que celui de son frère Alexandre Parodi). La promotion 2014 des auditeurs de justice de l'École nationale de la magistrature adopte son nom.

Sources : PENNETIER Annie, STRAUSS Françoise, « PARODI René, Alexis, Léon, Marie », *Le Maitron*, consulté le 23/01/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article181788>

JEAN Jean-Paul, « René Parodi, le martyr de la résistance judiciaire », *Histoire de la justice*, vol. 22, n° 1, 2012, pp. 75-82.

AN - 72AJ/46 dossier n° 3, pièce 4. Témoignages d'Alexandre Parodi, de Roland Ziegel et de M^{me} René Parodi sur les activités résistantes de René Parodi, 1956.

AN - 72AJ/57 dossier n° 2, pièce 9. Témoignage de Jacques Kosciusko-Morizet, recueilli par Marie Granet, octobre 1948-novembre 1948.

« Le square Alexandre et René Parodi ». URL : <https://www.paristoric.com/index.php/sciences-et-nature/espaces-verts/4139-le-square-alexandre-et-rene-parodi>

Marguerite Lecomte née Le Baron : (30/09/1888 Rouen – 30/04/1942 Rouen)

Elle est mariée à Georges Lecomte. Elle héberge et vient en aide à des Français qui désirent se rendre en Angleterre. Dénoncée par un de ceux qu'elle a aidés, elle est arrêtée le 20 avril 1942 pour suspicion d'espionnage. Le 30 avril, elle est retrouvée pendue avec un foulard dans sa cellule du Palais de justice. Son mari, qui est arrêté par les Allemands et relâché après la mort de son épouse, ne croit pas qu'elle se soit suicidée et déclare qu'aucun d'eux n'appartenait à un réseau. Le ministère des Anciens combattants et Victimes de Guerre retient cependant en 1948 la thèse du suicide, concluant qu'elle a mis fin à ses jours pour ne pas dénoncer de camarades.

Sources : NICOLAS Jean-Paul, « LECOMTE Marguerite, Julia, Marie, née Le Baron », *Le Maitron*, consulté le 23/01/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article187197>

Archives départementales de Seine-Maritime - 51 W 428. Correspondance du préfet sur la mort de Marguerite Lecomte, avril 1942, janvier 1943.



Hillel Gruszkievicz (Bil) : (10/01/1906-1909 ? Lodz en Pologne – 05/1942 Paris)

Il est instruit dans un cheider (école traditionnelle juive) et apprend ensuite de nombreuses langues (il voyage en Palestine et en Australie). Le 5 mai 1931, il arrive en France. Il s'inscrit au parti communiste en 1935 et il prend part aux brigades internationales lors de la guerre d'Espagne. En 1937, il contribue à la publication d'un journal en yiddish : *Der Freiheits Kemfer* (*Le combattant de la liberté*). Il sert d'interprète lors de la guerre de 1939-1940. Il devient ensuite l'adjoint de Robert Beck qui dirige un réseau de renseignement et d'action lié aux services secrets soviétiques.

Hillel Gruszkievicz est arrêté au printemps 1942. Des agents de la Gestapo le torturant, il se défenestre lors de son interrogatoire (au 18 rue des Orteaux à Paris). Robert Beck, aussi arrêté, tente de se suicider. Il est fusillé.

Source : GRASON Daniel, PENNETIER Claude, « GRUSZKIEWICZ Hillel, Robert [dit Bil] », *Le Maitron*, consulté le 24/01/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article88872>



Henri Labit : (30/09/1920 Mézin – 03/05/1942 Langon)

Au moment du déclenchement de la guerre, il prépare le concours de l'École de l'air. Il s'engage le 29 septembre 1939 dans l'armée de l'air, puis il intègre l'École de l'air de Versailles. Il décide de rejoindre le général de Gaulle et en informe son père dans une lettre datée du 19 juin 1940. Il s'engage dans les Forces aériennes françaises libres le 11 septembre et rejoint la première compagnie parachutiste des Forces françaises libres en janvier 1941. Il intègre ensuite le service de renseignement de la France Libre (qui devient le BCRA). Il est parachuté en France avec un opérateur radio la nuit du 5 au 6 juillet 1941 pour l'opération « Torture » qui consiste à la mise en place d'un réseau de renseignement et d'équipes de sabotage dans le Calvados. Son radio arrêté, Henri Labit part à Toulouse et organise le réseau Action R4. Il regagne Londres le 6 janvier 1942 où il est affecté à l'État-major particulier du général de Gaulle. Il devient instructeur et forme des agents. Dans la nuit du 2 au 3 mai, il est à nouveau parachuté en France pour la mission « Bass » dont l'objectif est d'établir un réseau de renseignement dans la région de Bordeaux. Alors qu'il prend le train, il est arrêté à Langon, au passage de la ligne de démarcation. Sa valise contenant un poste émetteur, il fait feu sur les Allemands, en tuant trois et en blessant deux, et essaie de s'enfuir. Il se réfugie dans un jardin, mais il est dénoncé par une habitante. Il avale sa pilule de cyanure alors qu'il est sur le point d'être arrêté.

Il est fait compagnon de la Libération par décret du 13 juillet 1942 et il est médaillé de la Résistance par décret du 3 août 1946.

Une plaque le commémore près de la gare de Langon.

Sources : « HENRI LABIT », *Musée de l'Ordre de la Libération*, consulté le 24/01/2021. URL : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/henri-labit>

PENNETIER Annie, STRAUSS Françoise, « LABIT Henri, Charles, Émile alias Mabil, Leroy, Gérard, Henri, Laure », *Le Maitron*, consulté le 24/01/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article188588>

AN - 72AJ/68 dossier n° 1, pièce 4. Étude de Gabriel Delaunay sur l'arrestation d'Henri Labit à Langon (Gironde), sans date.



Mordka (Maurice) Feferman : (19/12/1921 Varsovie en Pologne – 09/05/1942 Paris) Il est ouvrier monteur dans l'aéronautique chez Hispano-Suiza. Cette usine est évacuée en province, mais Mordka Feferman décide de retourner à Paris. Militant communiste, il devient membre du détachement juif des francs-tireurs et partisans de la main d'œuvre immigrée. Il est arrêté le 25 septembre 1940 par des policiers français pour infraction à l'ordonnance allemande du 20 juin 1940 sur l'affichage des tracts communistes. Interné au camp de Pithiviers, il s'en évade. Avec Maurice Feld, il prend part à de nombreuses actions (vol d'explosifs, sabotages, attentats à la bombe). Le 9 mai 1942 (le 10 selon Albert Ouzoulias), ils s'en prennent à un hôtel occupé par la *Wehrmacht*. Poursuivi et blessé, Mordka Feferman enjoint à Maurice Feld de s'enfuir, puis il se suicide en avalant du cyanure et en se tirant une balle dans la tête. Maurice Feld est arrêté. Il est fusillé le 22 août 1942.

Deux plaques commémorent Mordka Feferman à Paris.

Sources : BESSE Jean-Pierre, GRASON Daniel, « FEFERMAN Mordka (Maurice) alias Louis », *Le Maitron*, consulté le 04/12/2020. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article157475>

OUZOULIAS Albert, « Maurice Feferman et Maurice Feld », in *Les bataillons de la jeunesse*, Paris, Éditions sociales, 1967, pp. 269-271.



René-Georges Weill (René Georges - Capitaine Georges - Astruc - Mec - Goldfish) : (26/01/1908 Montpellier - 29/05/1942 Paris)

Avocat, il est inscrit au Barreau de Paris. En 1939, il est lieutenant d'administration du service de l'intendance métropolitaine, néanmoins il prend aussi part à l'action militaire auprès d'une compagnie d'infanterie. Il part pour l'Angleterre le 21 juin 1940 et y parvient le 10 août. S'engageant dans les Forces françaises libres, il participe à la création de la première compagnie d'infanterie de l'air en septembre 1940. Le 25 décembre, il est breveté parachutiste. Il est blessé lors d'un entraînement en octobre 1941. Il est promu capitaine en novembre et il est muté au BCRA. Il devient membre de l'État-major particulier du général de Gaulle. Après avoir demandé à participer à des missions, il est chargé d'entrer en contact avec les groupes d'action communistes en France (mission de liaison « Goldfish »). Il est parachuté dans la nuit du 28 au 29 mai 1942 avec un opérateur radio. À la suite de la découverte de l'agenda d'un résistant, la Gestapo est au courant d'un lieu de rendez-vous. René-Georges Weill est sur le point d'y être arrêté lorsqu'il avale sa pilule de cyanure.

Il est fait compagnon de la Libération par décret du 17 novembre 1945 et il médaillé de la Résistance avec rosette par décret du 3 août 1946.

Sources : « RENÉ-GEORGES WEILL », *Musée de l'Ordre de la Libération*, consulté le 24/01/2021. URL : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/rene-georges-weill>

RAVERY Jean-Pierre, « WEILL René-Georges, alias “René GEORGES”, alias “ASTRUC”, alias “MEC” », *Le Maitron*, 20 mai 2009 (modifié le 3 juillet 2020), consulté le 22/01/2021. URL : <https://maitron.fr/spip.php?article50285>



Paul Weisz : (22/01/1904 Aszod en Hongrie – 24/06/1942 Paris)

Naturalisé français, il est marié avec Paule Schweid et a un fils. Mobilisé le 27 août 1939, il est démobilisé le 31 juillet 1940. Il est ouvrier chaudronnier dans un garage. Sa femme et lui sont communistes et décident d'agir. Ils deviennent membres du Front national pour la Libération. Paul Weisz est arrêté chez lui par deux officiers des Renseignements généraux le 18 juin 1942, étant accusé de sabotage dans le garage où il travaille et de diffusion de propagande. Torturé par des policiers des brigades spéciales, il se défenestre du cinquième étage de leurs

locaux. Il décède après son arrivée à l'hôpital de l'Hôtel Dieu. Sa femme franchit avec son fils la ligne de démarcation et rejoint un nouveau réseau de résistance dont elle devient agent de liaison.

Source : PENNETIER Claude, « WEISZ Paul », *Le Maitron*, consulté le 24/01/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article186626>

Émile Lelarge : (19/01/1916 Mansigné – 07/1942 Le Mans)

Condamné à mort par le tribunal allemand du Mans le 7 juillet 1942, il se pend dans sa cellule avant son exécution. Il est homologué interné résistant.

Source : PENNETIER Claude, TANTIN Dominique, « LELARGE Émile », *Le Maitron*, consulté le 24/01/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article169420>

Camille Ruff : (27/07/1898 Strasbourg – 09/07/1942 Offenbourg en Allemagne)

Il est marié et a un fils. Il est fondé de pouvoir aux établissements Simon-Loeb à Strasbourg et président du Boxer-Club de la ville. S'opposant à l'annexion de l'Alsace, il réunit des gens partageant son point de vue durant l'été 1940. Son groupe fusionne avec celui de Robert Falbisana (tous deux recrutant dans les milieux canins). En janvier 1941, Charles Bareiss prend la direction du réseau ainsi formé qui devient ensuite le Mouvement gaulliste d'Alsace et de Lorraine. Camille Ruff cache les armes qu'il entreposait ainsi que ses archives lorsqu'il apprend l'arrestation de Charles Bareiss le 1^{er} juillet 1942. Lui-même est arrêté le 3 juillet. Il est interrogé sans être torturé. Il se suicide le 9 juillet dans la prison d'Offenbourg, en se pendant avec des lacets de chaussures reçus dans un colis. Inhumé au cimetière d'Eckbolsheim le 13 juillet, sa tombe est recouverte de fleurs bleues, blanches et rouges par un camarade le lendemain 14 juillet.

Il est médaillé de la Résistance par décret du 12 juillet 1963.

Une rue porte son nom à Eckbolsheim.

Sources : STRAUSS Léon, « RUFF Camille », *Le Maitron*, consulté le 24/01/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article165699>

BÉNÉ Charles, *L'Alsace dans les griffes nazies 3. L'Alsace dans la Résistance française*, Raon-l'Étape, Fetzer, 1975, pp. 296-300.

Henri Stelmasiak : (1923 - 12/07/1942 Houdain)

Il est mineur à Sallaumines. D'origine polonaise, il devient membre des francs-tireurs et partisans de la main d'œuvre immigrée. Il se suicide lors de son arrestation à Houdain.

Sources : BESSE Jean-Pierre, « STELMASIAK Henri », *Le Maitron*, consulté le 24/01/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article201318>

« Henri Stelmasiak », *Musée de la Résistance en ligne*, consulté le 24/01/2021. URL : <http://www.museedelaresistanceenligne.org/personne.php?id=31110>

Franco Fiorani : (11/01/1920 Corinaldo en Italie – 17/07/1942 Gravelotte)

Vers 1920, sa famille émigre en France dans la commune minière d'Auboué. À l'époque du Front populaire, elle adhère au syndicat CGT des métaux et des mineurs de la ville ainsi qu'au PCF et au comité des femmes contre la guerre et le fascisme. Franco Fiorani est membre du club de football au sein de l'Union Sportive d'Auboué. Giovanni Pacci, responsable militaire régional, le recrute durant l'été 1941. Franco Fiorani distribue des tracts puis devient l'organisateur responsable du bassin de Briey. À partir de mars 1942, il prend part aux sabotages. Après avoir tiré sur des gendarmes et alors qu'il est sur le point d'être arrêté, il se suicide d'une balle dans la tête.

Il est médaillé de la Résistance par décret du 31 mars 1960.

Sources : MAGRINELLI Jean-Claude, « FIORANI Franco », *Le Maitron*, consulté le 24/01/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article219565>

« Surpris un voleur de bicyclette tue deux gendarmes et se suicide », *L'Œuvre*, n° 9 700, 18 juillet 1942.

Jules Catinot : (18/07/1909 Chalon-sur-Saône – 18/07/1942 Chalon-sur-Saône)

Il se marie avec Reine Courot et a sept enfants. Il est cheminot à Chalon-sur-Saône. Militant communiste, il intègre les francs-tireurs et partisans. Il prend part à l'attentat contre les troupes allemandes à l'école de Bourgogne. Arrêté par des Allemands sur son lieu de travail, il est incarcéré le 10 juillet 1942 à la prison de la rue d'Autun. Durant son interrogatoire, il essaie de s'enfuir en sautant du premier étage, mais il est aussitôt repris. Torturé, il se serait ensuite suicidé dans sa cellule ou serait mort des suites de ses blessures.

Son nom est inscrit sur le monument aux morts et la stèle commémorative SNCF à Chalon-sur-Saône et sur la plaque commémorative régionale de la SNCF en gare de Lyon-Perrache.

Source : JEANNET André, PONNAVOY Jean-Louis, « CATINOT Jules, Henri », *Le Maitron*, consulté le 24/01/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article165240>

**Oscar Martin** : (01/07/1905 Salles-sur-Mer – 04/09/1942 Saint-Pierre-du-Mont)

Il se marie avec Jeanne Egurbideborde le 28 novembre 1925 et a six enfants. Il est artisan serrurier forgeron. Militant du PCF, il diffuse le journal *France d'abord*. Il crée deux groupes de l'Organisation spéciale de combat à La Rochelle et un à Salles-sur-Mer. Il dissimule des armes et organise le déraillement d'un train de torpilles en provenance de Rochefort. Il participe également à la formation des FTP. Dénoncé, il part dans les Landes. Il est arrêté par des Allemands à la sortie du train en gare de Mont-de-Marsan. Alors qu'il est conduit à la *Feldgendarmerie*, il fait feu sur son accompagnateur et s'enfuit. Les Allemands diffusent un avis de recherche le concernant. Dénoncé, il est cerné le 4 septembre 1942. Il décharge son revolver sur ses assaillants et se suicide avec la dernière balle.

Son nom est gravé sur le monument aux morts de Salles-sur-Mer.

Sources : TANTIN Dominique, « MARTIN Oscar », *Le Maitron*, consulté le 24/01/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article186454>

PROUX Nicole, « OSCAR MARTIN », *Musée de la Résistance en ligne*, consulté le 24/01/2021. URL : <http://museedelaresistanceenligne.org/media8338-Oscar-Martin>

François Harré : (17/06/1890 Locronan – 13/10/1942 Quimper)

Il est marié à Marie-Anne Coroller et a deux enfants. Il est chauffeur de route à la SNCF. Prenant part à la réorganisation clandestine du PCF, il héberge des agents de liaison et transmet les tracts qu'il reçoit à ceux qui sont chargés de leur diffusion. Il est arrêté en octobre 1942 en même temps que d'autres résistants communistes par des policiers français. Des inspecteurs des Renseignements généraux le torturent lors de ses interrogatoires. François Harré est retrouvé mort dans sa cellule le soir du 13 octobre. Il se serait pendu à l'aide d'une ceinture de flanelle.

Il est médaillé de la Résistance par décret du 5 octobre 1955.

Source : RAVERY Jean-Pierre, « HARRÉ François, Marie », *Le Maitron*, consulté le 24/01/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article74487>

Maurice Robinet : (14/03/1907 Paris – 17/10/1942 Saint-Denis)

Il est cantonnier du nettoiement à Paris. Membre des francs-tireurs et partisans, il est arrêté par des policiers français en octobre 1942. Il se suicide au commissariat de Saint-Denis après avoir été torturé.

Il est médaillé de la Résistance par décret du 3 février 1960.

Une plaque commémorative lui rend hommage avenue de Saint-Ouen dans le XVII^e arrondissement de Paris.

Source : HOMMET Roger, « ROBINET Maurice », *Le Maitron*, consulté le 24/01/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article175190>

Émile Théry : (25/07/1909 Bourecq – 17/11/1942 Arras)

Il serait ouvrier maçon et communiste. Il est arrêté en 1941, interné à la caserne Vincent de Valenciennes, puis libéré. En 1942, il entrepose à son domicile une imprimerie utilisée pour l'impression du journal des jeunesse communistes *l'Avant-Garde*. Il fait partie du groupe Amédée Suchet. Arrêté et torturé, il se serait pendu à la prison d'Arras le 17 novembre 1942.

Sources : LESCUREUX Christian, « THÉRY Émile », *Le Maitron*, consulté le 24/01/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article158066>

FICHAUX Jean-Claude, « La prison d'Arras sous l'Occupation : des prisonniers témoignent », in *Prisons et camps dans la France des années noires (1940-1945) I – La province*, Paris, Direction de l'administration pénitentiaire, Ministère de la Justice, 2005, pp. 22-23.

Siméon Lernovici (Legrand - Robert Martino) : (06/03/1918 Jassy en Roumanie – 28/11/1942 Paris)

Il émigre en France le 9 novembre 1937. Il étudie à l'École centrale des arts et manufactures en 1940 et 1941. Communiste, il intègre les francs-tireurs et partisans. Il participe à des attentats par engins explosifs. La filature d'une militante entraîne son arrestation le 28 novembre 1942, alors qu'il se trouve avec deux camarades. Une fois arrivé au poste de police, il se tire une balle dans la tête avec un petit revolver dissimulé dans sa manche. Il décède à l'hôpital Laennec.

Source : GRASON Daniel, LARUE Gérard, « LERNOVICI Siméon [dit LEGRAND] », *Le Maitron*, consulté le 25/01/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article163734>

Roger Mace (Frédéric) : (- 13/12/1942 Trélazé)

Communiste, il prend apparemment part à des sabotages et à la distribution de tracts. Il est arrêté à Trélazé le 12 décembre 1942 par des inspecteurs de la police judiciaire d'Angers alors qu'il est en compagnie d'autres résistants (dont Marcel Loffel). Il est conduit à la brigade de gendarmerie où il est enfermé dans une chambre de sûreté en attendant un interrogatoire préliminaire. Alors qu'un gendarme ouvre la porte pour vérifier qu'il s'y trouve toujours, Roger Mace lui tire dessus avec un petit revolver qu'il était parvenu à dissimuler. Ne l'ayant pas atteint, il se tire une balle dans la tempe. Il décède à l'hôpital d'Angers.

Sources : Archives départementales de Maine-et-Loire - 18 W 70. Lettre du capitaine de gendarmerie Clavel à l'intendant régional d'Angers évoquant le suicide de Roger Mace, 14 décembre 1942 ; Lettre au secrétaire d'État à l'Intérieur et à la Direction générale de la police nationale sur les suicides de Roger Mace et de Marcel Loffel, 14 décembre 1942.

« Huit terroristes arrêtés dans la région de Saumur et d'Angers. L'un est tué – deux autres se donnent la mort », *La Dépêche*, n° 27 190, 16 décembre 1942.

Marcel Loffel : (26/03/1901 Lunéville – 15/12/1942 Angers)

Il est marié à Madeleine Fonty et a deux filles. Il adhère à la confédération générale du travail unitaire en 1931 et au parti communiste en 1932. En 1933, il est secrétaire du Comité de défense de *l'Humanité*. En 1935, il entre au conseil municipal d'Argenteuil. Il est déchu de son mandat municipal le 6 mars 1940. En février 1940, il est incorporé dans les compagnies spéciales à Saint-Benoît (où sont regroupés les responsables communistes), avant d'être transféré à Fort-Barraux. Il s'en évade le 13 octobre 1940. En 1941, il devient responsable interrégional du PCF dans l'Ouest. Il est arrêté à Trélazé le 12 décembre 1942 par des inspecteurs de la police judiciaire d'Angers alors qu'il est en compagnie d'autres responsables. Il se pend dans la nuit du 14 au 15 décembre à la prison Pré-Pigeon.

Il est médaillé de la Résistance par décret du 7 novembre 1958.

Son nom est gravé sur le monument des fusillés d'Angers et sur les plaques commémoratives de la Société Industrielle pour l'Aéronautique de Suresnes, à Montreuil et à Paris à la maison des métallos UFM-CGT.

Sources : BESSE Jean-Pierre, PENNETIER Claude, « LOFFEL Marcel, Charles, Auguste », *Le Maitron*, consulté le 25/01/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article118768>

Archives départementales de Maine-et-Loire - 18 W 70. Lettre au secrétaire d'État à l'Intérieur et à la Direction générale de la police nationale sur les suicides de Roger Mace et de Marcel Loffel, 14 décembre 1942.

« Huit terroristes arrêtés dans la région de Saumur et d'Angers. L'un est tué – deux autres se donnent la mort », *La Dépêche*, n° 27 190, 16 décembre 1942.



Hélène Kro née Mansdorf (Germaine) : (20/09/1913 Tarnow en Pologne – 24/12/1942 Paris)

Elle est juive. Émigrant en France à dix-sept ans, elle est naturalisée française. Elle devient couturière dans un atelier de confection. Elle se marie avec Israël Kro, ils ont un fils en 1938. Tandis que son mari est prisonnier de guerre, elle s'engage dans la Résistance et entre au détachement juif des FTP-MOI. Le 24 décembre 1942, elle est arrêtée avec Hélène Igla et Laja Kubin (porteuse d'un engin explosif) par des policiers municipaux. Les policiers découvrent dans les affaires d'Hélène Kro une fausse carte d'identité et un carnet comportant l'heure et le lieu de plusieurs rendez-vous. Les inspecteurs de la brigade spéciale antiterroriste décident de tendre une souricière dans son logement. Hélène Kro, emmenée avec eux, se défenestre (son logement est situé au quatrième étage).

Elle est médaillée de la Résistance par décret du 31 mars 1947.

Son nom est inscrit sur la plaque commémorative figurant à l'intérieur de la Bourse du travail à Paris.

Sources : GRASON Daniel, « KRO Hélène [KRO Hania, née Mansdorf] », *Le Maitron*, consulté le 11/02/2021.
URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article137947>

COURTOIS Stéphane, PESCHANSKI Denis, RAYSKI Adam, *Le sang de l'étranger : les immigrés de la MOI dans la Résistance*, Paris, Fayard, 1989, p. 169.

1943



Alfred Bonenfant : (13/08/1896 Paris – 12/01/1943 Fresnes)

Il se marie avec Marie Geron le 2 octobre 1915, celle-ci décède avant la Seconde Guerre mondiale. Alfred Bonenfant est ouvrier dans l'aéronautique et communiste. Il est arrêté chez lui le 18 décembre 1942 après qu'un camarade torturé, qu'il hébergeait, a indiqué son nom à la police. Il est interrogé par des membres de la brigade spéciale avant d'être incarcéré à Fresnes le 30 décembre. Il se serait pendu le 12 janvier 1943.

Source : GRASON Daniel, « BONENFANT Alfred », *Le Maitron*, consulté le 29/01/2021.
URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article142926>



Claude Billon (Buisson – Mercier - Moreau) : (13/02/1896 Lyon – 19/02/1943 Saint-Étienne)

Il est vétéran de la Première Guerre mondiale. Il se marie avec Renée Vivenot en avril 1919 et a un enfant. Il divorce ensuite. Il est pilote de chasse avec le grade de capitaine. Il démissionne de l'armée après l'armistice et entre dans la Résistance, se liant entre autres au Coq enchaîné et au réseau franco-polonais F2. En 1941, il organise un réseau de renseignement et de sabotage à Bron. Il rejoint Combat en avril 1942, son réseau ayant été démantelé. Il devient chef régional de l'armée secrète pour le Rhône. Il est arrêté par des policiers français en février 1943. Il s'évade, mais il est repris. Il est condamné à mort le 16 février 1943. D'après le message d'un Allemand et le témoignage d'Alfred Salvatelli, Claude Billon se serait pendu dans sa cellule. Selon d'autres sources, il aurait été déporté.

Il est médaillé de la Résistance avec rosette par décret du 11 mars 1947.

Sources : PENNETIER Claude, SERRE Robert, BESSE Jean-Pierre, « BILLON Claude [BILLON Claudio] Pseudonymes : BUISSON, MERCIER, MOREAU », *Le Maitron*, consulté le 29/01/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article181551>

AN - 72AJ/36 dossier n° 2, pièce 4a. Rapport du général René Desmazes sur l'Armée secrète, 3 juillet 1945.

AN - 72AJ/36 dossier n° 2, pièce 12d. Précisions sur l'action du général Delestraint apportées par ses collaborateurs André Fornier et Raymond Charvet lors d'une conversation avec Marcelle Appleton, 14 décembre 1951.

AN - 72AJ/46 dossier n° 3, pièce 13. Témoignages du commandant A. Salvatelli, communiqués à Marie Granet, 1956.

AN - 72AJ/72 dossier n° 1, pièce 14. Fiche tirée d'un document de la *Wilhelmstraße* concernant le suicide du capitaine Billon, 13 mai 1944.

René Gaire (Pierre Gentil – Édouard) : (09/02/1897 Saint-Dié – 18/03/1943 Paris)

Il milite dans l'Union des syndicats d'Indre-et-Loire. Révoqué de son poste de cheminot en 1920, il devient marchand forain. Il est un membre actif du PCF. Il se présente aux élections législatives à Épinal en 1936. Il devient ensuite commissaire aux brigades internationales pendant la guerre d'Espagne. En 1939, il est arrêté comme communiste et incarcéré à la prison de la Loge-Blanche à Épinal avant d'être transféré à Clairvaux puis à Compiègne d'où il s'évade en juin 1942. Il devient capitaine FTP et dirige des sabotages. Le 12 mars 1943, il est arrêté à Dreux. Des rapports d'actions des FTP sont saisis sur lui. Il est interrogé cinq jours durant et torturé. Le 18 mars, il se défenestre par une fenêtre du couloir des locaux de la police. Il meurt à son arrivée à l'hôpital Marmottan.

La date de sa mort est incertaine, des archives indiquant qu'il est décédé le 18 et d'autres le 20 mars.

Il est médaillé de la Résistance par décret du 30 septembre 1959.

Source : MARTIN Roger, « GAIRE René [GAIRE Edmond, René] [Pseudonyme : Pierre GENTIL] », *Le Maitron*, consulté le 11/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article4097>



Fred Scamaroni (Edmond Severi - Pot - Joseph Grimaldi) : (24/10/1914 Ajaccio – 20/03/1943 Ajaccio)

Il est chef de cabinet du préfet du Calvados en août 1939. Refusant le statut d'affecté spécial, il rejoint un régiment d'infanterie puis l'aviation. Il embarque pour l'Angleterre le 21 juin et s'enrôle dans les Forces françaises libres. Volontaire pour l'opération de Dakar, il est arrêté à son arrivée et libéré le 28 décembre 1940. Il devient ensuite commis au ministère du Ravitaillement. Il fonde le réseau Copernic avant de revenir en Angleterre le 31 décembre 1941. Il entre au BCRA à la section action militaire et sabotage. Le 7 janvier 1943, il débarque en Corse dans le cadre de la mission « Sea Urchin ». Il devient le chef du réseau R2 Corse, chargé de préparer la libération de l'île. Il est arrêté par l'OVRA le 16 mars. Enfermé dans une cellule de la citadelle d'Ajaccio, il se tranche la gorge avec un fil de fer le 20 mars.

Il est fait compagnon de la Libération par décret du 11 octobre 1943 et nommé préfet à titre posthume à compter du 17 juin 1940 par décret du 26 mars 1945.

Le 7 décembre 1944, un festival musical est donné en sa mémoire à Paris (Paul Paray, l'Orchestre Colonne et M^{me} Ellane Richepin y participent). Un ferry entré en service en 1966 ayant fait naufrage en décembre 1991 portait son nom.

Une plaque le commémore dans la cellule où il est mort. Une statue le représente symboliquement à Ajaccio et une rue y porte son nom. Son nom est aussi inscrit sur un monument aux morts à Bastia et un lycée est dénommé d'après lui. Des rues portent son nom à Caen, à Draguignan, ainsi qu'un collège à Charleville-Mézières.

Sources : SCAMARONI Marie-Claire, *Fred Scamaroni : mort pour la France*, Paris, France-Empire, 1986.

« FRED SCAMARONI », *Musée de l'Ordre de la Libération*, consulté le 29/01/2021. URL : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/fred-scamaroni>

CHAUBIN Hélène, « SCAMARONI Godefroy, Jules, dit Fred. Pseudo Edmond Severi, Joseph Grimaldi », *Le Maitron*, consulté le 29/01/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article178262>

« Les spectacles de la semaine », *Combat : de la résistance à la révolution*, n° 151, 3 décembre 1944.



Attilio Tison : (24/08/1904 Trichiana en Italie – 03/04/1943 Thionville)

Il est marié et a une fille. Il habite en Moselle, laquelle est annexée à l'Allemagne. Il appartient au groupe de résistance communiste dirigé par Jean Burger. Arrêté le 28 mars 1943, il est incarcéré à la prison de Thionville. Il se serait suicidé ou aurait été exécuté après une tentative d'évasion.

Son nom figure sur un monument commémoratif à Audun-le-Tiche.

Sources : BECHELLONI Antonio, WILMOUTH Philippe, « TISON Attilio », *Le Maitron*, consulté le 29/01/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article185850>

Léon Duboin (Dubouin) : (14/05/1882 Nîmes – 28/04/1943 en cours de transfert vers Marseille)

Il est marié et exerce la profession de négociant. Vétéran de la Première Guerre mondiale, il est mobilisé en 1939 et démobilisé en octobre 1940. En 1942, il prend part à la création des FTP à Toulon et met en place un service de renseignement. À la fin de l'année, il est chef départemental de l'armée secrète. Il devient chef régional de l'AS pour la R2 en mars 1943. Il supervise des sabotages opérés par des groupes francs. Arrêté à son domicile le 28 avril 1943 à la suite d'une dénonciation, il se suicide en ingérant du cyanure au cours de son transfert à Marseille. Il serait décédé juste avant son arrivée au siège de la Sipo-SD.

Une avenue de Toulon porte son nom et une plaque le commémore à l'entrée de son logement.

Sources : GUILLON Jean-Marie, « DUBOIN Léon », *Le Maitron*, consulté le 04/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article157474>

AN - 72AJ/46 dossier n° 4, pièce 13. Complément du témoignage du général Schmitt à propos du suicide du colonel Dubouin, recueilli par Marie Granet, 13 décembre 1956.



Berty Albrecht née Wild (Victoire) : (15/02/1893 Marseille – 31/05/1943 Fresnes)

Elle se marie avec Frédéric Albrecht le 18 décembre 1918 et a deux enfants (un garçon et une fille). Elle est infirmière dans des hôpitaux militaires durant la Première Guerre mondiale. En 1931, elle entre à la Ligue des Droits de l'Homme. Elle défend le droit à l'avortement en créant la revue *le Problème sexuel* en 1933. Elle assiste des Espagnols républicains et des Allemands réfugiés en France. Après l'armistice, elle travaille dans une usine et aide des prisonniers évadés à franchir la ligne de démarcation. En 1941, elle participe au Mouvement de Libération nationale, créé par Henri Frenay, en dactylographiant des bulletins de propagande, en collectant des fonds et en recrutant des membres. Elle trouve un imprimeur qui se charge de l'impression du journal du mouvement *Les Petites Ailes* puis *Vérités*. Le Mouvement de Libération nationale fusionne ensuite avec Liberté, créé par François de Menthon. Le mouvement ainsi formé est intitulé Combat. Berty Albrecht instaure un service social pour subvenir aux besoins des membres emprisonnés et de leurs familles. Elle est arrêtée en janvier 1942, mais elle est relâchée trois jours après. Elle est à nouveau arrêtée, chez elle, fin avril 1942 et internée en mai à Vals-les-Bains. Elle fait une grève de la faim afin de pouvoir être jugée, ce qu'elle obtient après son transfert dans une prison lyonnaise. Elle est condamnée à six mois de prison. Elle simule la folie, ce qui permet son évasion le 23 décembre 1942. Elle est arrêtée une dernière fois le 28 mai 1943 par la Gestapo. Elle est torturée, emprisonnée à la prison Montluc à Lyon puis à Fresnes. Elle s'y pend dans sa cellule au moyen d'un foulard.

Elle est faite compagnon de la Libération par décret du 26 août 1943 et elle est médaillée de la Résistance par décret du 18 mai 1960.

Son corps repose dans la crypte du mémorial de la France combattante au Mont-Valérien.

Un monument lui est dédié à Paris et une plaque commémorative a été apposée sur la façade de son ancien domicile. Une plaque la commémore également à Marseille et un square y porte son nom. Un square porte aussi son nom à Villeurbanne, ainsi qu'une maison des Associations. Plusieurs rues sont nommées d'après elle.

Sources : ALBRECHT Mireille, *Berty*, Paris, Robert Laffont, 1986.

Id., *Vivre au lieu d'exister*, Paris, Éditions du Rocher, 2001.

MISSIKA Dominique, *Berty Albrecht*, Paris, Perrin, 2015.

DOUZOU Laurent, VEILLON Dominique « Albrecht, Berty, *Victoire* (1893-1943) », in MARCOT François (dir.), LEROUX Bruno, LEVISSE-TOUZÉ Christine (collaborateurs), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Paris, Robert Laffont, 2006, p. 344.

« BERTY ALBRECHT », *Musée de l'Ordre de la Libération*, consulté le 04/02/2021. URL : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/berty-albrecht>

DRAY-BENSOUSAN Renée, « ALBRECHT Bertie [née WILD Berty, Pauline, Mariette, épouse ALBRECHT, dite] [Pseudonyme dans la Résistance : Victoria] », *Le Maitron*, consulté le 04/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article9821>

FRENAY Henri, *La nuit finira. Mémoires de Résistance, 1940-1945*, Paris, Robert Laffont, 1973.

Georges Desfrançois : (- 02/07/1943 Arras)

Cressonnier de Duisans, il aide des Russes évadés. Il est incarcéré à la prison d'Arras après son arrestation. Il se pend dans sa cellule le 2 juillet 1943.

Source : FICHAUX Jean-Claude, « La prison d'Arras sous l'Occupation : des prisonniers témoignent », chap. cit., p. 23.

Georges Makowski (Gin) : (26/06/1907 Riga en Lettonie – 06/07/1943 Nice)

Marié, il a un enfant. Il est juif. En 1939, il est naturalisé français. Il est propriétaire récoltant. Il intègre le réseau franco-polonais F2, puis devient chef-adjoint du sous-réseau Anne qui s'occupe de collecter des renseignements. Le 6 juillet 1943, des policiers italiens et allemands s'arrêtent devant son immeuble. Georges Makowski brûle des documents et, au moment où les agents de la répression enfoncent sa porte, se défenestre du cinquième étage.

Il est médaillé de la Résistance par décret du 31 mars 1947.

Une plaque le commémore à Nice. En 2009, son nom est ajouté au monument aux morts de La Roquette-sur-Siagne. Le 25 novembre 2010, un square portant son nom est inauguré dans cette ville. Il comporte une plaque retraçant l'engagement de Georges Makowski.

Sources : PANICACCI Jean-Louis, « MAKOWSKI Georges (pseudonyme dans la Résistance : Gin). Écrit aussi MARKOVSKI et MARKOVSKY », *Le Maitron*, consulté le 08/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article157477>

AN - 72AJ/52 dossier n° 1, pièce 5. Témoignage de Gaston Havard, recueilli par Henri Michel, 31 décembre 1946, 10 février 1947.

AN - 72AJ/52 dossier n° 1, pièce 15. Numéro de la *Revue historique de l'Armée* consacré au réseau F2, 1952.



André Dumontois (Jean Ducassière - Jean de Noyon) : (15/10/1902 Tracy-le-Mont – 06/07/1943 Paris)

Il se marie avec Marie Baron le 18 avril 1923 et a neuf enfants. Il est ouvrier couvreur. Il candidate en tant que communiste au conseil général de deux cantons (celui d'Attichy d'abord puis celui de Guiscard) sans être élu. Non mobilisé en raison du nombre de ses enfants, il récupère néanmoins des armes abandonnées. Il prend part à la reconstitution du PCF clandestin et à des sabotages. Il devient capitaine FTP. Il s'évade après sa première arrestation, mais il est à nouveau arrêté le 6 juillet 1943 et torturé. Il se défenestre du troisième étage du siège de la Gestapo de l'avenue Foch.

Il est médaillé de la Résistance par décret du 19 avril 1958.

Une stèle le commémore à Tracy-le-Mont ainsi qu'un monument au cimetière de Noyon.

Sources : BESSE Jean-Pierre, STÉVENOT Frédéric, « DUMONTOIS André, Joseph », *Le Maitron*, consulté le 04/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/?article23344>

AN - 72AJ/41 dossier n° 2, pièce 1a. Mémoire relatif à la procédure menée à l'encontre de Roger Bardet, Robert Kiffer, Robert Goubeau, Claude Jouffret et Marie-Suzanne Renouf, veuve Laurent, inculpés d'attentats à la sûreté extérieure de l'État, sans date.

Robert Clipet : (30/11/1896 Étréchy – 03/08/1943 Arras)

Il est marié. Vétéran de la Première Guerre mondiale, il est architecte à Arras. Il prend part aux activités du PCF clandestin, effectuant des transports d'armes et hébergeant des clandestins. Il organise le Front national à Arras. Il est arrêté par deux inspecteurs de police français et un agent de la Gestapo le 2 août 1943. Il se pend après avoir été enfermé dans une cellule de la prison de Saint-Nicaise le 3 août.

Il est médaillé de la Résistance par décret du 3 janvier 1946.

Sources : HÉMERY Daniel, « CLIPET Robert », *Le Maitron*, consulté le 04/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article20186>

FICHAUX Jean-Claude, « La prison d'Arras sous l'Occupation : des prisonniers témoignent », chap. cit., p. 23.

Charles Blanc : (09/08/1920 Bartenay – 04/08/1943 Thines)

Il fait partie du deuxième régiment FTPF de la Drôme. Il se rend à Tastevin (à Thines en Ardèche) pour y recevoir un parachutage d'armes en compagnie d'autres maquisards. Le hameau est cerné par des Allemands le 4 août. Les maquisards refusant de se rendre, une lutte armée s'engage. Charles Blanc se suicide avec Georges Bernard. Avant de se donner la mort, il demande aux survivants de le venger.

Il est médaillé de la Résistance par décret du 18 janvier 1968.

Sources : BESSE Jean-Pierre, « BLANC Charles, Henri, Maurice », *Le Maitron*, consulté le 04/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article161835>

BESSE Jean-Pierre, BONNAUD Pierre, SERRE Robert, « BERNARD Georges, Marcel dit Gaston », *Le Maitron*, consulté le 04/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article161834>

SERRE Robert, « HAMEAU DE TASTEVIN À THINES, DANS L'ARDÈCHE », *Musée de la Résistance en ligne*, consulté le 04/02/2021. URL : <http://museedelaresistanceenligne.org/media499-Hameau-de-Tastevin-A>

Georges Bernard (Gaston) : (03/03/1921 Beaumont-Monteux – 04/08/1943 Thines)

Il est communiste. Réfractaire au STO, il rejoint le maquis FTP de la Fournache en juin 1943. Il est volontaire, avec d'autres camarades (dont Charles Blanc), pour former un corps franc. Ils se rendent à Thines, en Ardèche, pour assurer la réception d'un parachutage d'armes. Le hameau du Tastevin où ils s'établissent est attaqué par des Allemands le 4 août. Il se suicide avec Charles Blanc.

Il est médaillé de la Résistance par décret du 8 février 1962.

Une rue de Romans porte son nom.

Sources : BESSE Jean-Pierre, BONNAUD Pierre, SERRE Robert, « BERNARD Georges, Marcel dit Gaston », *Le Maitron*, consulté le 04/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article161834>

SERRE Robert, « HAMEAU DE TASTEVIN À THINES, DANS L'ARDÈCHE », *Musée de la Résistance en ligne*, consulté le 04/02/2021. URL : <http://museedelaresistanceenligne.org/media499-Hameau-de-Tastevin-A>

Armand Pilard : (24/12/1889 Manthelan – 24/08/1943 Arras)

Veuf de Gabrielle Fatoux, il se remarie le 23 décembre 1922 avec Félicie Fatoux. Ils ont une fille. Armand Pilard est serrurier. Communiste, il entre dans les FTP et héberge des camarades clandestins. Il est arrêté par des Allemands à Anzin Saint-Aubin le 17 août 1943 et torturé, les Allemands cherchant à obtenir des renseignements sur sa fille qui est agent de liaison. Il se serait pendu dans sa cellule d'après l'avis 563/43 de la Gestapo d'Arras du 24 août 1943, signé du commandant Wünsche. Il est aussi possible qu'il soit mort des suites des tortures subies.

Sources : LESCUREUX Christian, « PILARD Armand, Alphonse, Anatole », *Le Maitron*, consulté le 04/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article158203>

FICHAUX Jean-Claude, « La prison d'Arras sous l'Occupation : des prisonniers témoignent », chap. cit., pp. 23-24.

Gérard Abramovici (Guy - Jean) : (10/07/1915 Roumanie – 26/08/1943 Rouen)

Il est d'origine juive. Il émigre en France et entreprend des études de médecine. Il intègre le parti communiste et les jeunesse communistes et participe à leur reconstitution dans la clandestinité. Il distribue la presse clandestine. Il est arrêté le 5 juillet 1941, mais il recouvre la liberté. Il est à nouveau arrêté le 23 août 1943. Torturé, il se serait suicidé dans sa cellule en se pendant avec sa chemise.

Sources : BESSE Jean-Pierre, NICOLAS Jean-Paul, « ABRAMOVICI Gérard [Pseudonymes : Guy ou Jean] », *Le Maitron*, consulté le 04/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article9647>
DHAILLE-HERVIEU Marie-Paule, « Les années troubles et les souvenirs de gloire : Résistance et déportation (1938-1944) », in *Communistes au Havre : Histoire sociale, culturelle et politique (1930-1983)*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2009, pp. 123-161.

Pierre Marchal : (22/03/1902 Orléans – 23/09/1943 Paris)

Il se marie avec Jacqueline Barbot le 7 avril 1926, puis avec Colette Geay le 3 juin 1936. Ex-polytechnicien, il est breveté commandant d'aviation en 1939. Il intègre l'État-major de l'air de Vichy le 15 avril 1942 et il entre en contact avec les organisations de renseignement de la France Libre. En septembre 1942, il se rend en Angleterre où il rejoint les Forces aériennes françaises libres. Il est affecté à l'État-major particulier du général de Gaulle. Pierre Marchal est parachuté en France dans la nuit du 12 au 13 septembre 1943 pour prendre la direction de la délégation militaire nord. Dénoncé par sa logeuse, il est arrêté par des agents de la Gestapo le 23 septembre 1943. Il ingère dans les escaliers de son domicile sa pilule de poison.

Il est médaillé de la Résistance par décret du 31 mars 1947.

Sources : « Pierre Auguste Marchal alias Paul Morinaud », *Un Français libre parmi 61458*, consulté le 04/02/2021. URL : <http://www.francaislibres.net/liste/fiche.php?index=83350>

« MARCHAL Pierre, Auguste », *Le Maitron*, consulté le 04/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article198995>

AN - 72AJ/38 dossier n° 2, pièce 4. Témoignage de Jacqueline Péry d'Alincourt, alias Violaine, recueilli par Marie Granet, 9 avril 1948.

AN - 72AJ/45 dossier n° 1, pièce 3a. Rapport de Sophie (Claude Bouchinet-Serreulles) sur l'affaire de la rue de la Pompe (Paris), 14 mars 1944.

Fernand Dorbon : (31/12/1883 Aumont – 15/10/1943 Dijon)

Il devient agent du bureau des opérations aériennes, avec son frère Marius. Il participe à la réception des parachutages et au ravitaillement des maquisards. Il est arrêté par des Allemands à l'automne 1943. Incarcéré à la prison de Dijon, il se serait pendu dans sa cellule le 15 octobre 1943.

Il est médaillé de la Résistance par décret du 31 mars 1947.

Son nom est inscrit sur le monument aux morts de Tarsul.

Source : PONNAVOY Jean-Louis, « DORBON Fernand, Alfred, Eugène », *Le Maitron*, consulté le 04/02/2021. URL : <https://maitron.fr/spip.php?article224744>



André Déglice-Favre (Laplace - Mario) : (16/09/1918 Monthion – 03/11/1943 Limoges)

Il est aspirant de l'armée de l'air en juin 1940. En 1942, il entre dans la Résistance. Il fait de la propagande pour Libération-Sud puis, en octobre, il devient agent du comité des opérations aériennes de la région R1. Il installe des postes émetteurs et ravitailler les maquis. Il prépare également la réception de parachutages. Échappant de peu à la Gestapo, il se rend en juillet 1943 en Angleterre où il est engagé comme aspirant au BCRA. Il est déposé par avion *Lysander* en France dans la nuit du 18 au 19 septembre 1943 afin de devenir le chef des opérations aériennes de la région R5. Il organise la section des atterrissages et parachutages sous couvert d'être contrôleur interdépartemental d'un service régional. Il est arrêté en même temps que d'autres résistants par la *Feldgendarmerie* le 2 novembre 1943. Après avoir été torturé, il se suicide en ingérant du cyanure.

Il est fait compagnon de la Libération par décret du 19 octobre 1945 et il médaillé de la Résistance par décret du 29 novembre 1955.

À Monthion, une rue et une école portent son nom. Une plaque le commémore sur la façade de l'Hôtel de ville.

Sources : « ANDRÉ DÉGLISE-FAVRE », *Musée de l'Ordre de la Libération*, consulté le 19/03/2021. URL : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/andre-deglise-favre>

« André, François, Joseph Déglice Favre », *Un Français libre parmi 61458*, consulté le 04/02/2021. URL : <http://www.francaislibres.net/liste/fiche.php?index=63900>

THÉBAULT Michel, « DÉGLISE-FAVRE André », *Le Maitron*, consulté le 04/02/2021. URL : <https://maitron.fr/spip.php?article173248>

AN - 72AJ/38 dossier n° 1, pièce 8. Note sur les officiers d'opérations mis en place dans les différentes régions par le BCRA, sans date.

AN - 72AJ/38 dossier n° 2, pièce 10. Témoignage du docteur Jean Mensignac, sans date.

Lucien Delacroix (Lulu) : (28/03/1898 - 27/11/1943 Fontaine-lès-Croisilles)

Membre du SOE, il est l'adjoint de Michel Trotobas, le fondateur du réseau Sylvestre-Farmer qui réalise des sabotages. Lucien Delacroix se suicide d'une balle dans la tête à Fontaine-lès-Croisilles dans le grenier de la ferme d'Albert Michel alors qu'il est sur le point d'être arrêté.

Une plaque le commémore à Fontaine-lès-Croisilles.

Sources : LHEUREUX Danièle, *Les oubliés de la Résistance : Sylvestre-Farmer*, Paris, Éditions France-Empire, 1988, p. 128.

KENT Stewart, NICHOLAS Nick, *Agent Michael Trotobas and SOE in Northern France*, Barnsley, Pen and Sword, 2015.

AN - 72AJ/40 dossier n° 3, pièce 3a. Rapport sur les circonstances de la mort du capitaine Michel et la situation du réseau depuis lors, 28 avril 1944.

« “Lucien DELACROIX (dit Lulu)” - Photographie - Photographie souvenir de Lucien Delacroix – 2012.4.545. » URL : <http://www.memoire14-45.eu/fr/search NOTICE/detail/2012-4-545-luci-2ae57>



Gaston Valois (Dr Gamma - Hoche) : (06/03/1888 Grenoble – 29/11/1943 Grenoble)

Il se marie avec Alice Maquet en décembre 1917. Ils ont quatre enfants dont une fille qui décède prématurément. Gaston Valois est mobilisé en 1914 comme médecin auxiliaire, mais il obtient de servir comme soldat. Il devient pensionné à 70 % pour atteinte par le gaz. En 1933, il est maire à Tullins puis, en 1937, il en est conseiller général radical-socialiste. Il est franc-maçon. Il est officier de réserve en juin 1940. En 1942, il intègre les réseaux Buckmaster puis le mouvement Combat. Il héberge des instructeurs anglais et cache un poste de radio. Il devient membre de l'état-major départemental de l'armée secrète en Isère en janvier 1943. En mai, il est désigné chef des Mouvements unis de la Résistance. Il est arrêté le 27 novembre par des agents de la Gestapo. Torturé et ayant avoué qu'il est le chef des MUR, il se suicide dans sa cellule en s'ouvrant une veine. Il interdit à ses codétenu d'intervenir.

Il est médaillé de la Résistance par décret du 3 août 1946.

À Grenoble, une rue porte son nom. Une plaque commémorative a été apposée à son ancien domicile et une autre dans un lycée. Son nom est inscrit sur le monument aux victimes de la Saint-Barthélémy de la Résistance grenobloise où son buste est érigé. Son nom figure aussi sur le mur des martyrs de la Résistance de cette ville. Une place porte son nom à Tullins et son nom figure sur le monument aux morts de cette ville, ainsi que sur celui de Poliénas. Son nom est aussi porté par une rue à Voiron et par un boulevard à Renage. Il figure sur une plaque commémorative de la faculté de médecine Paris-Descartes et du camp de Chambarand à Viriville.

Sources : EMPRIN Gil, *Gaston Valois : la République à en mourir*, Grenoble, Musée de la Résistance et de la déportation de l'Isère, Maison des droits de l'homme, 2013.

BESSE Jean-Pierre, MARQUER Jean-Luc, « VALOIS Gaston, Germain, Victor [Pseudonymes dans la Résistance : Docteur Gamma, Hoche] », *Le Maitron*, consulté le 05/02/2021. URL : <https://maitron.fr/spip.php?article157478>

Raymond Lemmens : (1910 Rouen – 04/12/1943 Nice)

Il se suicide en prison le 4 décembre 1943 en s'ouvrant les veines.

Sources : « Nice sous l'Occupation 1942-1944 », consulté le 05/02/2021. URL : <http://niceoccupation.free.fr/arrestations.html>

BESSE Jean-Pierre, « LEMMENS Raymond », *Le Maitron*, consulté le 05/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article201314>



Raoul Chollet : (28/06/1905 Marsais - 08/12/1943 Reims)

Il est communiste et photographe de presse au journal *l'Humanité*. En 1941, il devient charbonnier, profession que son père avait exercée. Il entre en relation avec Robert Bucheton, responsable du Front national de lutte pour la libération et l'indépendance de la France et des FTPF à Clamecy, en juin 1942. Il aide des réfractaires et prend part à l'organisation du maquis Saint-Just au Crot-au-Pin lequel est déplacé en octobre 1942 à Lichères-sur-Yonne. Dénoncé en septembre 1943, Raoul Chollet part dans la Marne. Il est arrêté avec son gendre Roland Moret le 7 décembre 1943 lors d'une réunion de l'état-major FTPF. Raoul Chollet se suicide le lendemain en avalant du cyanure dans les locaux de la Gestapo de Reims.

Il est inscrit sur la liste des « Fusillés » du monument aux martyrs de la Résistance d'Épernay. Son nom figure également sur le monument dédié aux fusillés et déportés d'Auxerre et sur une plaque au siège du journal *l'Humanité* à Saint-Denis. Une stèle le commémore (ainsi que son gendre) à Asnières-sous-Bois.

Sources : « Raoul CHOLLET », CNDP, consulté le 05/02/2021. URL : http://www.cndp.fr/crdp-reims/memoire/enseigner/memoire_resistance/resistance/chollet_raoul.htm

HUSSON Jean-Pierre, HUSSON Jocelyne, « CHOLLET Raoul, Irénée », *Le Maitron*, consulté le 05/02/2021. URL : <https://maitron.fr/spip.php?article176089>

Pierre Dordain (Le Cerf) : (16/07/1894 Mantes-sur-Seine – 18/12/1943 Rennes)

Il est médecin et a deux fils, Jacques et Maurice, également engagés dans la Résistance (ils meurent en 1945). Pierre Dordain est le chef du réseau de résistance Confrérie Notre-Dame pour Rennes. Il est arrêté le 16 décembre 1943 par les autorités allemandes à son domicile et incarcéré à la prison Jacques Cartier. D'après les Allemands, il se serait suicidé en s'ouvrant l'artère fémorale avec une ampoule de médecine. Son épouse, en observant son corps, a observé un profond trou triangulaire à l'aine gauche.

Il est médaillé de la Résistance par décret du 15 octobre 1945.

Une rue porte son nom à Rennes ainsi que celui de ses fils.

Sources : « Pierre Marie Jean Auguste Dordain », *Un Français libre parmi 61458*, consulté le 05/02/2021. URL : <http://www.francaislibres.net/liste/fiche.php?index=112262>

HEUDRÉ Daniel, « DORDAIN Pierre », *Le Maitron*, consulté le 05/02/2021. URL : <https://maitron.fr/spip.php?article227678>



Karl Borgmann : (1895 Emden en Allemagne – 23/12/1943 Geispolsheim en Bas-Rhin annexé)

Il est allemand et antinazi. Il est marié. Marinier, il est mobilisé dans la *Wehrmacht* en septembre 1939 et réformé en 1942. Il s'installe à Sarreguemines. Il fabrique des fausses cartes d'identité pour les Mosellans qui désirent passer la frontière (et demeurer en France). Il devient agent de l'*Intelligence Service* et du Service de renseignement suisse. Il réalise des sabotages. La filière d'évasion qu'il a créée est infiltrée par des Allemands et démantelée. Karl Borgmann et son épouse réussissent à s'échapper. Ils sont poursuivis par les Allemands qui diffusent un avis de recherche avec promesse de prime. Le 23 décembre 1943, la maison où les époux se sont réfugiés est cernée par la police et la *Wehrmacht*. Karl Borgmann refuse de se rendre et fait feu sur ses assaillants. Il aurait ensuite achevé son épouse, grièvement blessée, avant de se suicider.

Sources : WILMOUTH Philippe, « BORGGMANN Karl », *Le Maitron*, consulté le 05/02/2021. URL : <https://maitron.fr/spip.php?article192327>

NEVEU Cédric, « Les caricatures du SD de Metz », *Les chemins de la mémoire numéro spécial : Dans les archives secrètes de la Seconde Guerre mondiale*, 2005, p. 55.

Léopold Teperman : (18/01/1925 Paris – 25/12/1943 Toulouse)

Juif polonais, il est maroquinier. Il fait partie des FTP-MOI. Il rejoint un maquis dans le Lot et à Lacaune (dans le Tarn) en octobre 1943. Il est arrêté à une heure quinze du matin le 25 décembre 1943 par des policiers français à la gare de Toulouse-Matabiau. Les policiers le fouillent et saisissent un revolver. Alors qu'il est amené au siège de la police, Léopold Teperman dégoupille une grenade qu'il avait dissimulée dans son pantalon. Il meurt instantanément, tandis que deux policiers sont mortellement blessés.

Sources : PENNETIER Claude, TANTIN Dominique, « TEPEMAN Léopold », *Le Maitron*, consulté le 05/02/2021. URL : <https://maiton.fr/spip.php?article165732>

GOUDET Michel, « La Résistance étrangère à Toulouse (1940-1944) », in *La Résistance et les Français : Villes, centres et logiques de décision*, Paris, IHTP, 1996, p. 76.

« Un juif polonais porteur d'une grenade la fait exploser », *Le Matin*, n° 21 675, 27 décembre 1943.

« Arrêté un juif polonais fait exploser une grenade », *La France socialiste*, n° 659, 28 décembre 1943.



Roger Coquoin (François - Lenormand) : (14/03/1897 Gagny – 29/12/1943 Paris)

Il est vétéran de la Première Guerre mondiale. À partir de 1929, il prend la direction du laboratoire de chimie à l'Académie de médecine de Paris. En 1939, il refuse d'être affecté à la recherche scientifique et devient officier de réserve d'un bataillon d'infanterie. Il est démobilisé le 27 juillet 1940. Il rencontre Honoré d'Estienne d'Orves, qui met en place le réseau de renseignement Nemrod, en janvier 1941. Roger Coquoin recrute alors des hommes et recueille des renseignements sur l'armée d'occupation. Il rencontre en 1942 Maurice Riposte et intègre le mouvement Ceux de la Libération que celui-ci a créé. Roger Coquoin fabrique des détonateurs. Il succède à Maurice Riposte à la tête du mouvement après son arrestation, et il représente le mouvement au Conseil national de la Résistance. Il met en place des groupes d'action et de sabotage. Après la création de l'armée secrète, il prend le commandement de la région P (qui comprend Paris ainsi que neuf départements). Il est pris dans une souricière le 29 décembre 1943. Atteint par une rafale de mitraillette, il décède à l'hôpital de la Pitié. Son épouse, médecin, qui a obtenu les vêtements de son mari, a constaté que la blessure qu'il avait reçue n'était pas mortelle. Il se serait donc suicidé en ingérant du cyanure. Son corps n'a pas été retrouvé.

Il est fait compagnon de la Libération par décret du 16 août 1944 et il est médaillé de la Résistance par décret du 2 septembre 1959.

Sources : « ROGER COQUOIN », *Musée de l'Ordre de la Libération*, consulté le 05/02/2021. URL : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/roger-coquoin>

PENNETIER Claude, PENNETIER Annie, « COQUOIN Roger, Augustin, Léon, Marie. Dit dans la Résistance Lenormand et François », *Le Maitron*, consulté le 04/02/2021. URL : <https://maiton.fr/spip.php?article198993>

AN - 72AJ/42 dossier n° 1, pièce 1. Hommage à Roger Coquoin, alias Lenormand, 1^{er} février 1946.

AN - 72AJ/42 dossier n° 1, pièce 5. Témoignage de Madeleine Regnault, recueilli par M^{me} Altman, 4 octobre 1961-24 octobre 1961.



René Bouvret (Opel – Chinois - Martial) : (26/11/1920 Gray – 04/01/1944 Hauteville-Lompnes)

Il est dessinateur industriel. Il s'engage en août 1939 comme élève mécanicien dans l'aviation. Il devient radio-navigant en juin 1940. Il est démobilisé en août 1942. À la fin de l'année, il est désigné chef opérateur radio de la *Wireless Transmissions*, mise en place par Jean Moulin. Il réalise des transmissions radio pour la programmation d'atterrissements et de parachutages au profit de maquis. La maison d'où il émet est cernée par des agents de la Gestapo le 4 janvier 1944. Il se tue d'une balle de revolver dans la tête.

Il est fait compagnon de la Libération par décret du 4 mai 1944 et il est médaillé de la Résistance par décret du 24 avril 1946.

Sources : « RENÉ BOUVRET », *Musée de l'Ordre de la Libération*, consulté le 05/02/2021. URL : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/rene-bouvret>

RAVERY Jean-Pierre, « BOUVRET René, Charles [Pseudonyme dans la Résistance Opel, Chinois et Martial] », *Le Maitron*, consulté le 05/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article200247>

« René Bouvret », *Un Français libre parmi 61458*, consulté le 05/02/2021. URL : <http://www.francaislibres.net/liste/fiche.php?index=57759>



Dominique Potier (Martin – Jules Nollet) : (02/11/1903 Seraing-sur-Meuse en Belgique – 11/01/1944 Reims)

Il se marie avec Ida Martin en 1928, ils ont une fille l'année suivante. Officier de l'armée de l'air belge, Dominique Potier commande une escadrille en 1940. Il rentre en Belgique en août. Il arrive au Royaume-Uni le 25 mars 1942 et s'engage dans les Forces belges. Le 28 mai 1943, il est détaché à la Sûreté d'État du gouvernement belge qui se trouve à Londres. Après avoir suivi une formation d'agent de renseignement et d'action, il est parachuté la nuit du 15 au 16 juillet 1943 près de Florenville en Belgique pour y effectuer une mission organisée conjointement par le MI9 (*Military Intelligence*) et la

Sûreté de l'État belge, ayant pour objectif de créer un réseau d'évasion par avion *Lysander* des aviateurs alliés. Il s'agit du réseau Possum. Dominique Potier revient à Londres en novembre 1943, avant de se rendre en France dans la nuit du 20 au 21 décembre. Le 29 décembre, il est arrêté à son hôtel à Reims par des agents de la Gestapo. Il est transféré à Fresnes pour être confronté à un agent de Possum, puis il est de nouveau incarcéré à la prison de Reims où il est torturé. Il s'ouvre les veines des poignets. Alors que les Allemands tentent de le soigner, il se jette de la galerie intérieure de la prison. Tombé dans le coma, il est conduit à l'hôpital. Les Allemands tentent de le ranimer pour le faire parler. Il décède le 11 janvier 1944 sans avoir rien dit.

Son nom est donné à la 109^e promotion polytechnique de l'École royale militaire de Belgique en 1954. Dominique Potier est inscrit sur le monument aux morts de Florenville. Dans cette ville, une plaque commémorative est apposée en 1996 sur la façade de sa maison familiale. Une autre plaque le commémorant est inaugurée à Reims le 30 août 2008.

Sources : HUSSON Jean-Pierre, « POTIER Dominique [Edgard, Dominique, Antoine] [Pseudonymes dans la Résistance : MARTIN, Jules NOLLET] », *Le Maitron*, consulté le 05/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article176091>

« L'itinéraire de Dominique Edgard Potier, officier belge placé à la tête du réseau Possum », *CNDP*, consulté le 05/02/2021. URL : http://www.cndp.fr/crdp-reims/memoire/enseigner/memoire_reseaux/histoire_possum.htm

Louis Frossard (Marc) : (18/12/1919 Mandeure – 14/01/1944 Chaumont)

Il est militant communiste franc-comtois. Il fait partie du Front national et des FFI. Il est arrêté, mais il s'évade de la prison d'Écrouves. Il devient maquisard, animant le groupe FTP Corse. Il est à nouveau arrêté par des Allemands qui l'incarcèrent à la maison d'arrêt du Val-Barizien à Chaumont. Il se suicide par pendaison dans sa cellule le 14 janvier 1944.

Il est médaillé de la Résistance par décret du 31 août 1961.

Son nom est gravé sur les monuments aux morts de Mandeure et de Besançon.

Sources : PENNETIER Claude, TANTIN Dominique, « FROSSARD Louis, Paul », *Le Maitron*, consulté le 06/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article169359>

« César Vanetti », *Un Français libre parmi 61458*, consulté le 06/02/2021. URL : <http://www.francaislibres.net/liste/fiche.php?index=115015>

ROUVILLOIS Bertrand, « Chaumont (Haute-Marne) Croix de guerre 1939-1945 », *Croix de guerre et valeur militaire*, n° 318, 2014, p. 7.

Maurice Pagenel : (06/07/1903 Nevers – 29/01/1944 Lyon)

Il se marie avec Germaine Roberjot, ils ont quatre enfants. Il est architecte à Cormatin. Participant à la campagne de France en tant que sergent-chef, il est fait prisonnier. Il rentre en France en 1942. Il devient chef départemental de l'armée secrète en Saône-et-Loire. Il est arrêté à son domicile par la Gestapo le 23 janvier 1944, interrogé et torturé. Il se serait pendu dans sa cellule la nuit du 28 au 29 janvier à l'École de santé des armées, avenue Berthelot à Lyon. Bien que son corps ait été autopsié, la mort par suicide n'est pas confirmée de manière catégorique. La seule certitude est que la cause de son décès est due à une strangulation.

Il est médaillé de la Résistance par décret du 7 juin 1952.

« Son nom figure sur le mémorial 1939-1945, à Beaubery, sur le monument commémoratif 1939-1945, à Chapaize, sur le monument des maquisards au col de Brancion, à Martailly-lès-Brancion et sur le monument aux morts, la plaque commémorative à son nom, le monument commémoratif des patriotes, résistants et maquisards, à Cormatin. Il y a aussi une rue Maurice Pagenel à Sennecey-le-Grand. »

Sources : BESSE Jean-Pierre, PONNAVOY Jean-Louis, « PAGENEL Maurice », *Le Maitron*, consulté le 29/01/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article159155>

Archives départementales de Rhône-Alpes - 3808 W 949. Procès-verbaux de police, rapport d'autopsie, certificat de décès de Maurice Pagenel, janvier-février 1944.



Maxime Guillot (Julien Pacaud - Roger Duchesne) : (01/01/1900 Bruailles – 29/01/1944 Dijon)

Il est marié et a quatre enfants (trois filles et un fils). Il fait son service militaire de 1920 à 1922. Après sa démobilisation, il travaille à la SNCF. Il achète ensuite un café puis un café-restaurant (le Grand Saint Vincent). Mobilisé en 1939, il reprend ensuite la gérance de son café-restaurant. Il en profite pour venir en aide à des prisonniers de guerre évadés (il les héberge et leur fait passer la ligne de démarcation). En 1943, il dirige des sabotages dans le Groupe Charlie. En juillet, il devient responsable des opérations aériennes (parachutages d'armes et de matériel) pour le BOA de la région D. Il est arrêté en janvier 1944, mais il parvient à s'échapper alors qu'il s'apprête à monter en voiture, en tuant un Allemand avec un revolver et en blessant un autre. À nouveau cerné le 29 janvier, il tue deux Allemands. Il est cependant blessé et voit qu'il ne peut s'enfuir. Il avale donc ses documents avant de se tirer une balle dans la tête. Des milliers de personnes assistent à ses obsèques à Chenôve le 2 février 1944. Le maire de la ville, qui y est présent, est arrêté et déporté.

Maxime Guillot est fait compagnon de la Libération par décret du 20 janvier 1946 et il est médaillé de la Résistance par décret du 28 avril 1959.

Une rue de Chenôve porte son nom.

Sources : « MAXIME GUILLOT », *Musée de l'Ordre de la Libération*, consulté le 06/02/2021. URL : <https://www.ordredeliberation.fr/fr/compagnons/maxime-guillot>

BESSE Jean-Pierre, « GUILLOT Maxime, Julien », *Le Maitron*, consulté le 06/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article157476>

MATTHEY-DORET Olivier, *Les Compagnons de la Libération de la Région R2*, cité dans « Maxime GUILLOT », *Mémoire vive de la Résistance*. URL : http://mvr.asso.fr/front_office/fiche.php?idFiche=528&TypeFiche=3

NOGUÈRES Henri, en collaboration avec DEGLIAME-FOUCHÉ Marcel, *Histoire de la Résistance en France IV. Formez vos bataillons !*, Paris, Robert Laffont, 1976, pp. 319-320.



Claude Bonnier (Templeuve - Carvin - Hypoténuse) : (04/11/1897 Paris – 09/02/1944 Le Bouscat)

Il est marié. S'engageant volontairement en 1915, il est lieutenant à la fin de la guerre. Il devient ingénieur des Mines en 1922. Il est secrétaire des Étudiants socialistes. Devenu docteur ès sciences, il intègre la Station Nationale des Recherches et Expériences Techniques de Bellevue. Il devient président directeur général de la Société Nationale de Construction des Moteurs en 1937. Parallèlement, il est chargé de cours à l'École aéronautique. Il est affecté spécial en septembre 1939 mais, désirant une affectation militaire, il devient commandant mécanicien de l'armée de l'air. Il est démobilisé en août 1940. Il démissionne de la Station Nationale des Recherches en décembre. Il se rend à Alger où il crée une usine en janvier 1942. Il s'engage dans les Forces aériennes françaises libres le 1^{er} mai 1943 et gagne l'Angleterre. Il rejoint le BCRA. Il est déposé par avion *Lysander* en Charente la nuit du 15 au 16 novembre 1943 afin de devenir délégué militaire de la région B. Il forme des groupes francs, s'occupe des maquis et prépare le plan vert (sabotages des voies ferrées) pour le débarquement. Le 9 février 1944, il est arrêté par des agents de la Gestapo à la suite d'une trahison. Il est interrogé et torturé. Dans sa cellule, alors qu'il a les mains attachées, il parvient à avaler la capsule de cyanure qu'il avait cachée dans son pantalon.

Il est fait compagnon de la Libération par décret du 28 mai 1945.

Son corps repose dans la crypte du mémorial de la Résistance à Chasseneuil-sur-Bonnieure. Le 31 août 1984, ont été inaugurés une route Claude Bonnier près de cette ville et le mémorial éponyme à Angeac-Charente.

Sources : « CLAUDE BONNIER », *Musée de l'Ordre de la Libération*, consulté le 06/02/2021. URL : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/clause-bonnier>

THÉBAULT Michel, « BONNIER Claude », *Le Maitron*, consulté le 06/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article176581>

LAPEYRE-MENSIGNAC Jean, BARRÈRE Pierre, FRANC Charles, MARGARITI Guy, NANCY Jacques, « La mission Hypoténuse du colonel Bonnier, chef de mission du BCRA de Londres, délégué militaire régional, région B, novembre 1943 à février 1944 », *Nos combats dans l'ombre*, Périgueux, Éditions Pilote 24, 1994, pp. 93-133.

AN - 72AJ/38 dossier n° 4, pièce 1. « Les origines du BOA dans la région B », sans date.

AN - 72AJ/67 dossier n° 3, pièce 17. Témoignage de M. Ferrier, recueilli par Arthur Calmette, février 1948.

AN - 72AJ/68 dossier n° 1, pièce 5. Étude de Gabriel Delaunay sur les « faits ayant provoqué la deuxième vague d'arrestations de février 1944 », sans date.

AN - 72AJ/68 dossier n° 4, pièce 11. Témoignage d'André Bouloche, recueilli par Marie Granet.

« La route Claude Bonnier “Chemin de la Liberté” », *La Résistance française*, consulté le 06/02/2021. URL : <http://resistancefrancaise.blogspot.com/2014/05/la-route-claude-bonnier-chemin-de-la.html>



Pierre Virlogeux (Vernier) : (21/01/1903 Cérilly – 09/02/1944 Riom)

Il se marie avec Claude Rodier (professeure de sciences) le 28 août 1926, ils ont deux fils (dont l'aîné meurt en déportation). Il est militant socialiste SFIO et appartient à la franc-maçonnerie. Ingénieur céramiste, il crée l'usine Les grès flambés qui est localisée à Riom. Il recueille avec son épouse un couple d'enseignants dont la femme est juive. C'est par leur intermédiaire que Pierre Virlogeux prend contact avec les services secrets britanniques. Son épouse et lui entrent ainsi au SOE et au réseau Buckmaster. Pierre Virlogeux intègre également le mouvement Combat. Il participe ensuite à la création des MUR en janvier 1943. Il est arrêté par la Gestapo le 8 février 1944. Après avoir été torturé, il se suicide dans sa cellule en s'ouvrant les veines avec les verres de ses lunettes et en se pendait.

Une avenue et un lycée portent son nom à Riom (ainsi que celui de son épouse pour le lycée).

Sources : « VIRLOGEUX Pierre [pseudonyme dans la Résistance : Vernier] », *Le Maitron*, consulté le 06/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article202707>

« VIRLOGEUX », *Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation de l'Allier*, consulté le 06/02/2021. URL : <http://www.afmd-allier.com/PBCPPlayer.asp?ID=1282680>

AN - 72AJ/79 dossier n° 2, pièce 4. Réponse du recteur de l'académie de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), centralisant les réponses des inspections académiques de l'Allier, du Cantal, de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Loire, février 1945-mars 1945.

Ephraim Melchior : (- 10/02/1944 Nice)

Il se serait suicidé le 10 février 1944 à Nice.

Source : BESSE Jean-Pierre, « MELCHIOR Ephraim », *Le Maitron*, consulté le 06/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article201315>

Alfred Merle : (20/09/1884 Beaumont-lès-Valence – 11/02/1944 Rodez)

Il est protestant et patron gantier à Millau de l'entreprise familiale Merle. Il s'engage volontairement lors de la Première Guerre mondiale. Fin 1940, il entre en relation avec René Courtin et Pierre-Henri Teitgen, fondateurs du mouvement Liberté. Alfred Merle devient ensuite chef départemental de Combat dans l'Aveyron. Il est arrêté le 3 octobre 1942, des journaux et des tracts ayant été découverts chez lui. Il est assigné à résidence un mois durant. Dans ces conditions, il ne peut rester chef départemental. Il s'occupe donc du service social de l'armée secrète dans l'Aveyron-Lozère. Il est arrêté par des agents de la Gestapo le 6 février 1944 à Millau et transféré à la villa des roses à Rodez où il subit un interrogatoire. Il est officiellement mort par suicide selon le rapport du médecin qui a examiné son corps, mais le fossoyeur a remarqué qu'il était défiguré.

Alfred Merle est médaillé de la Résistance avec rosette par décret du 3 janvier 1946.

Son nom est donné à une rue de Millau le 22 septembre 1944.

Sources : COSSON Jean-Michel, MONNET Stéphane, *L'Aveyron dans la guerre : 1939-1945*, Romagnat, De Borée, 2006, p. 53.

BESSE Jean-Pierre, « MERLE Alfred », *Le Maitron*, consulté le 06/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article159023>



Léon Nautin (Léon Nury - Clos - Avocat - Léon Nodier) : (23/12/1909 Saint-Étienne – 11/02/1944 Bordeaux)

Il a deux frères, également résistants. En 1930, il est réformé lors de son service militaire pour insuffisance musculaire. Il devient officier de réserve. Il intègre la préfecture de la Loire en 1935 et devient chef-adjoint du cabinet du préfet, profession qu'il exerce jusqu'en 1940. Lors de la campagne de France, il fait partie des commis ouvriers d'administration, puis il devient secrétaire d'intendance. Il est démobilisé en juillet 1940. Il devient agent d'assurance après avoir demandé une mise en disponibilité pour son poste de chef de cabinet du préfet. Il entre dans la Résistance en mai 1942 en tant qu'adjoint d'Eugène Bornier, alias Sol, chef du réseau d'action éponyme. Il participe à des parachutages en tant qu'agent du BCRA. Il imprime également

des journaux clandestins et distribue des tracts. Il part à Bordeaux pour échapper aux recherches de la Gestapo et devient l'adjoint du chef du BOA de cette région, Guy Chaumet. Il le remplace en septembre 1943 (Guy Chaumet partant en Angleterre). Il part lui-même pour Londres en novembre et suit des formations. Le 4 février 1944, il est parachuté dans les Landes pour diriger les opérations aériennes de la région R4. Il est arrêté avant de pouvoir le faire, le 11 février 1944, par des policiers français qui le remettent aux Allemands. Il se suicide en avalant une pilule de cyanure.

Il est fait compagnon de la Libération par décret du 19 octobre 1945 et il est médaillé de la Résistance par décret du 7 janvier 1955.

En 1995, ses cendres sont transférées dans la crypte du Souvenir français au cimetière du Crêt de roc à Saint-Étienne.

Sources : « LÉON NAUTIN », *Musée de l'Ordre de la Libération*, consulté le 06/02/2021. URL : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/leon-nautin>

PENNETIER Annie, STRAUSS Françoise, « NAUTIN Léon », *Le Maitron*, consulté le 06/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article179589>

LAPEYRE-MENSIGNAC Jean, BARRÈRE Pierre, FRANC Charles, MARGARITI Guy, NANCY Jacques, *Nos combats dans l'ombre, op. cit.*, pp. 84-85.

AN - 72AJ/38 dossier n° 2, pièce 10. Témoignage du docteur Jean Mensignac, sans date.

AN - 72AJ/38 dossier n° 4, pièce 1. « Les origines du BOA dans la région B », sans date.



Madeleine Michelis : (22/08/1913 Neuilly-sur-Seine - 15 ou 16/02/1944 Paris)

Après avoir étudié à l'École normale supérieure de Sèvres, elle devient enseignante de français et de latin au lycée de jeunes filles du Havre. En septembre 1939, elle est détachée dans une annexe du lycée à Étretat. En mars 1941, elle est mutée dans un lycée de Paris, puis l'année suivante dans un lycée de jeunes filles d'Amiens. Elle vient en aide à une jeune juive, lui procurant des faux papiers et l'aïdant à passer la ligne de démarcation (raison pour laquelle elle obtient le titre de Juste parmi les Nations en 1997). Elle recrute des enseignants pour la Résistance. En 1943, elle est agent du réseau Shelburn (du SOE). Elle aide des aviateurs à rentrer en Angleterre. Elle est arrêtée par des agents de la Gestapo en gare d'Amiens le 12 février 1944. Ils l'incarcèrent à la prison d'Amiens, avant de la transférer à Paris. Madeleine Michelis est torturée. Elle serait morte sous la torture ou elle se serait suicidée, ainsi que le pense le chef de son réseau Paul Campinchi. Selon un rapport d'autopsie et la citation du général de Gaulle accompagnant la Légion d'honneur qu'il lui décerne à titre posthume, elle aurait été étranglée.

Elle est médaillée de la Résistance par décret du 10 janvier 1947.

Sources : CAHON Julien, « MICHELIS Madeleine, Marthe, Thérèse », *Le Maitron*, consulté le 27/03/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article187711>

« Hommage à Madeleine Michelis », *L'Université libre*, n° 95, 15 mai 1944.

CAHON Julien, CRÉMIEUX-BRILHAC Jean-Louis, FOULON Charles-Louis, DURAND Marie-Claude (éd.), *Madeleine Michelis. Correspondance d'avant-guerre et de guerre*, Paris, Éditions du Félin, 2015.



Aimé Mabilais (Marcel) : (15/10/1901 Fay-de-Bretagne – 19/02/1944 Arras)

Il est marié. Il est fait prisonnier lors de la campagne de France. Après son retour, il est secrétaire de mairie à Haute-Avesnes. Il fabrique des faux papiers pour des résistants et des réfractaires du STO. Il transporte des armes parachutées et transmet des renseignements à Londres grâce à un émetteur. Son épouse et lui sont arrêtés la nuit du 15 au 16 février 1944 et incarcérés séparément dans la maison d'arrêt Saint-Nicaise d'Arras. Après avoir été torturé, il se suicide dans son cachot le 20 février 1944. Il écrit auparavant quelques mots à l'attention de ses proches sur le règlement de la prison affiché sur la porte de sa cellule.

Il est médaillé de la Résistance par décret du 3 janvier 1946.

Sources : LESCUREUX Camille, « MABILAIS Aimé, Marie, Joseph », *Le Maitron*, consulté le 06/02/2021.

URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article157976>

FICHAUX Jean-Claude, « La prison d'Arras sous l'Occupation : des prisonniers témoignent », chap. cit., p. 24.



René Chabasse : (09/04/1921 Echourgnac – 21/02/1944 Angoulême)

Il est moniteur d'éducation physique. Durant l'été 1940, il fait passer la ligne de démarcation à Jean Lapeyre-Mensignac, un ancien camarade de lycée. À la fin de l'année, celui-ci intègre le réseau de résistance Ali-Tir et invite son ami à l'y rejoindre. À partir de l'automne 1941, René Chabasse, qui s'occupait auparavant de faire franchir la ligne de démarcation à des camarades, collecte également des renseignements. Avec Jean Lapeyre-Mensignac, il rejoint en novembre 1942 le réseau Sol (BOA-SAP) rattaché au BCRA. Il participe à la réception de parachutages et aux atterrissages d'avions *Lysander*. Les autorités allemandes tentent de démanteler le réseau en février 1944. Le 21 février, à Angoulême, René Chabasse est pris dans une souricière alors qu'il s'apprête à prévenir une famille que son refuge est repéré. Il tente de s'enfuir, mais il est atteint par une balle. À force de se débattre, il contraint une sentinelle allemande à l'achever. Il est médaillé de la Résistance par décret du 6 septembre 1945.

Il est cité à l'ordre de la nation le 12 avril 1946 : « Ardent patriote, animé du plus pur esprit de la Résistance, qui a mené la lutte contre l'ennemi dès les premières semaines de l'occupation avec un cran admirable. Traqué par la Gestapo, a été assassiné au cours de son arrestation. Est mort en héros. » Une plaque a été apposée à l'endroit de sa mort. En avril 1945, un boulevard de la ville prend son nom. Son nom est inscrit sur les monuments aux morts de Bouëx et de Vouzan et sur le monument commémoratif au bois de la Braconne.

Sources : LAPEYRE-MENSIGNAC Jean, *René Chabasse : héros de la Résistance abattu à Angoulême le 21 février 1944 à l'âge de 23 ans*, Périgueux, Éditions Pilote 24, 1996.

THÉBAULT Michel, « CHABASSE René », *Le Maitron*, consulté le 13/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article176051>

LAPEYRE-MENSIGNAC Jean, BARRÈRE Pierre, FRANC Charles, MARGARITI Guy, NANCY Jacques, *Nos combats dans l'ombre*, op. cit., p. 85.



Lucien Febvay : (18/07/1891 Assenay – 29/02/1944 Chaumont)

Il est ingénieur à l'usine à gaz de Chaumont. Il est membre du réseau Action D (FFC-BCRA). Arrêté, il se pend dans sa cellule de la maison d'arrêt du Val-Barizien à Chaumont le 29 février 1944.

Il est médaillé de la Résistance par décret du 23 octobre 1945.

Une plaque commémorant trois résistants, lui inclus, est installée en octobre 1997 à l'agence clientèle EDF-GDF de Chaumont.

Sources : PENNETIER Claude, TANTIN Dominique, « FEBVAY Lucien », *Le Maitron*, consulté le 06/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article170534>

« César Vanetti », *Un Français libre parmi 61458*, consulté le 06/02/2021. URL : <http://www.francaislibres.net/liste/fiche.php?index=115015>

ROUVILLOIS Bertrand, « Chaumont (Haute-Marne) Croix de guerre 1939-1945 », *Croix de guerre et valeur militaire*, n° 318, 2014, p. 7.

Henri Duriez (02/1918 – 10/03/1944 Auxi-le-Château)

Résistant FTP, il attaque de nombreux Allemands. Il devient chef du groupe de sabotage FTP du maquis d'Auxi-le-Château. Il se suicide de crainte d'être arrêté.

Sources : « Chronique de la résistance ternésienne », *Rlesage*, consulté le 08/02/2021. URL : <https://fr.calameo.com/read/0062004304acbea454223>

ESTAGER Jacques, *Ami, entends-tu : la résistance populaire dans le Nord-Pas-de-Calais*, Paris, Éditions sociales, 1986, pp. 140-143.

César Vanetti (Georges Vannetti) : (03/01/1893 Bastia – 17/03/1944 Chaumont)

Il se marie avec Félicie Guigaz (qui est déportée) le 10 juillet 1920. Il est vétéran de la Première Guerre mondiale. Il devient ensuite chauffeur-mécanicien puis garagiste. Il entre dans la Résistance en mai 1943, lorsqu'il intègre le réseau Action D du BCRA. Il est arrêté le 15 janvier 1944 et emprisonné avec d'autres résistants à la maison d'arrêt de Chaumont. Condamné à mort, César Vanetti se suicide dans sa cellule la veille de son exécution qui venait d'être suspendue (de même que pour quatre autres résistants qui sont déportés).

Il est médaillé de la Résistance par décret du 23 octobre 1945 (sous le nom de Georges Vanetti).

Son nom est inscrit sur la plaque commémorative de la mairie de Chaumont et sur le monument aux morts de la ville. Une rue y porte le nom de « Félicie et César dit Georges Vannetti ».

Sources : BESSE Jean-Pierre, THÉBAULT Michel, « VANETTI César », *Le Maitron*, consulté le 06/02/2021.

URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article201319>

« César Vannetti », *Un Français libre parmi 61458*, consulté le 06/02/2021. URL : <http://www.francaislibres.net/liste/fiche.php?index=115015>

ROUVILLOIS Bertrand, « Chaumont (Haute-Marne) Croix de guerre 1939-1945 », *Croix de guerre et valeur militaire*, n° 318, 2014, p. 7.

Louis Riffard : (20/12/1900 Saint-André-de-Roquepertuis - 03/1944 Pont-Saint-Esprit)

Il est marié. Boulanger, il vient en aide aux maquisards de l'armée secrète Bir Hakeim. Il est arrêté le 20 mars 1944 par les hommes de la 8^e compagnie Brandebourg à la suite d'une dénonciation. Incarcéré dans la citadelle de Pont-Saint-Esprit, il se suicide par pendaison ou meurt à la suite des tortures. Son épouse et son frère sont aussi arrêtés.

Louis Riffard est médaillé de la Résistance par décret du 15 octobre 1960.

Une plaque le commémore au pied du monument aux morts de Saint-André-de-Roquepertuis.

Sources : GUILLON Jean-Marie, « RIFFARD Louis », *Le Maitron*, consulté le 06/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article231062>

« Saint André de Roquepertuis », *Le Gard : Lieux de mémoire*, p. 84. Consultable sur <https://fr.calameo.com/read/000586189632c5575c1d3>



Gilbert Brutus : (02/08/1887 Port-Vendres – 07/03/1944 Perpignan)

Il se marie avec Thérèse Estève le 5 octobre 1911, ils ont un fils. Devenu veuf, il se remarie avec Marie Hourie le 17 octobre 1922. Il est observateur en ballon durant la Première Guerre mondiale. Joueur de rugby, il en devient ensuite arbitre. Après avoir été radié par le bureau fédéral le 20 avril 1937, il devient entraîneur de football. Parallèlement à ses activités sportives, il se lance dans la politique. Il est élu conseiller municipal de Perpignan sur la liste d'Union radicale et socialiste le 30 novembre 1919. Il est réélu en 1925. Il adhère au Front populaire et il intègre le Congrès départemental antifasciste. Il est franc-maçon. En septembre 1939, il fait partie des aérostiers à Toulouse. En septembre 1940, il prend part à la création du réseau d'évasion Comète. Il intègre le parti socialiste clandestin en novembre 1941. En février 1942, il rejoint le mouvement Libération-Sud et participe à la manifestation du 14 juillet. Il dirige le service de renseignement après la création des MUR en février 1943. Il est arrêté en même temps que d'autres résistants le 23 mai 1943 à la suite d'une dénonciation. La plupart d'entre eux sont libérés. Gilbert Brutus refuse de se mettre au vert. Il est arrêté chez lui le 1^{er} mars 1944 et il est incarcéré à la citadelle de Perpignan. Torturé, il se serait pendu dans sa cellule au moyen d'un foulard.

Il est médaillé de la Résistance par décret du 31 mars 1947.

Son nom est donné à un stade du Haut-Vernet le 6 septembre 1944. Une avenue porte son nom à Perpignan. Il est inscrit sur la plaque commémorative des élèves du collège de garçons de Perpignan morts pendant les conflits du XX^e siècle qui se trouve dans le hall d'entrée du lycée François-Arago de Perpignan.

Source : FRÉNAY Étienne, ROQUES Christian, « BRUTUS Gilbert, Jacques, Alphonse », *Le Maitron*, consulté le 06/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article158445>



Gilbert Vedy (René Lemoulec - Jean David - Le Moal - Jacques Marlier – Jacques Médéric) : (16/02/1902 Paris – 21/03/1944 Paris)

Il se marie avec Marie Glaisance le 8 décembre 1923, puis avec Marie Guenault le 16 mai 1936. Il est ingénieur avec son frère Raymond dans une entreprise de travaux publics. Ils aident des soldats anglais le 17 juin 1940 en leur fournissant une vedette. En juillet et en septembre 1940, Gilbert Vedy imprime des tracts contre le maréchal Pétain et les distribue en ville. Avec son frère, il intègre le groupe de résistance du maire de Tourlaville, Jules Lemoigne. Recherché par la police, il se rend à Paris. En 1942, il rejoint le mouvement Ceux de la Libération. Après l'arrestation de son chef, Maurice Ripon, il prend la direction du mouvement avec Roger Coquoin. Il part en Angleterre en juin 1943 et il y retourne en septembre après être revenu brièvement en France. Il est délégué pour la zone nord du comité central de la Résistance, ce qui l'amène à voyager entre Londres, Alger et la métropole française. Il retourne en France le 18 mars 1944 après avoir appris la mort de Roger Coquoin. Le 21 mars, il est arrêté à la suite d'une perquisition opérée par la police française. Il est interrogé par le commissaire David, des brigades spéciales. Après avoir avoué sa véritable identité, il absorbe sa pilule de poison. Il décède à l'Hôtel Dieu.

Il est fait compagnon de la Libération par décret du 29 avril 1944 et il est médaillé de la Résistance par décret du 18 mars 1970.

Une rue le commémore à Cachan, à Tourlaville et à Paris.

Sources : « GILBERT VÉDY », *Musée de l'Ordre de la Libération*, consulté le 06/02/2021. URL : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/gilbert-vedy>

BOURRÉE Fabrice, « VÉDY Gilbert, Méderic, René, pseudonymes Médéric, René Lemoulec », *Le Maitron*, consulté le 06/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article178517>

Id., « Vedy, Gilbert, Jacques Médéric (1902-1944) », in MARCOT François (dir.), LEROUX Bruno, LEVISSE-TOUZÉ Christine (collaborateurs), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Paris, Robert Laffont, 2006, pp. 538-539.

AN - 72AJ/42 dossier n° 1, pièce 2. Note sur André Mutter, d'après les renseignements fournis par son ouvrage, *Face à la Gestapo*, paru en 1944, sans date.

AN - 72AJ/42 dossier n° 1, pièce 10. Témoignages de M. Chabrol, recueillis par Jeanne Patrimonio et par M^{me} Altman, 15 janvier 1946, 9 décembre 1961.

AN - 72AJ/42 dossier n° 1, pièce 17. Témoignage du commandant Marcel Lévéque, recueilli par Jeanne Patrimonio, 8 mars 1946.

AN - 72AJ/42 dossier n° 1, pièce 27. « Médéric, par Pierre-Bloch », *La Voix de la Résistance*, février 1951.



François Delimal (Jacques Fontaine - Faraday - Gouverneur) : (16/02/1922 Paris – 21/03/1944 Paris)

Il intègre l'école des Sciences Politiques de Paris en 1939. Il est champion de boxe universitaire. Il tente sans succès de rejoindre la France Libre en 1940. En 1942, il s'engage dans le réseau Gambetta et aide des aviateurs britanniques. La même année, il intègre l'Organisation Nationale de la Résistance grâce à un de ses camarades de sciences politiques. Cette organisation devient le mouvement Ceux de la Résistance en janvier 1943. Il assure la liaison avec le BOA. Il s'occupe de renseignements et de parachutages d'armes et d'atterrissements d'avions. Il se rend à Londres le 15 août 1943.

Le 28 août, il intègre le BCRA. Il est parachuté dans la Marne la nuit du 16 octobre 1943 pour organiser des parachutages. Il dirige le service Action de parachutages de la région C à partir du 1^{er} décembre 1943. Il est arrêté avec ses adjoints le 20 mars 1944 par des agents de la Gestapo. Le lendemain, il avale sa capsule de cyanure lors de son interrogatoire.

Il est fait compagnon de la Libération par décret du 28 mai 1945 et il est médaillé de la Résistance par décret du 23 juillet 1965.

Une salle du campus de Sciences Po porte son nom.

Sources : « FRANÇOIS DELIMAL », *Musée de l'Ordre de la Libération*, consulté le 06/02/2021. URL : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/francois-delimal>

RAVERY Jean-Pierre, « DELIMAL François, Edouard, Jean, alias Jacques Fontaine, alias Faraday, alias Gouverneur », *Le Maitron*, consulté le 06/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article230606>

AN - 72AJ/38 dossier n° 5, pièce 2. Sommaire des activités du BOA de novembre 1943 à mai 1944, sans date.

AN - 72AJ/42 dossier n° 2, pièce 23. Témoignage de Michel Gautier, alias Marouf puis Jean Barrois, recueilli par Marie Granet, 4 avril 1962.



Pierre Brossolette (Pedro - Bourgat - Paul Boutet - Philippe Baron - Paul Briant - Philippe Bernier - Brumaire - Polydor) : (25/06/1903 Paris – 22/03/1944 Paris)

Il se marie avec Gilberte Bruel en 1926. Ils ont deux enfants. Il entre à l'ENS en 1922 et il est agrégé d'histoire en 1925. Il est sous-lieutenant dans l'infanterie durant son service militaire. Il devient ensuite journaliste, travaillant pour divers journaux (*l'Europe Nouvelle*, *Quotidien*, *Excelsior*, *Marianne*, *Populaire*, etc.). Socialiste, il est sous-chef de cabinet du ministre des Colonies en 1930. Il démissionne et se présente sans succès aux élections cantonales de 1934 et à la députation en 1936. Il s'occupe ensuite de la rubrique de politique étrangère à la Radio nationale. Il est révoqué par Édouard Daladier en janvier 1939, car il s'était vivement opposé aux accords de Munich de septembre 1938. Il est franc-maçon, membre de la Ligue des droits de l'homme et de la Ligue internationale contre l'antisémitisme. Mobilisé en août 1939, il est démobilisé un an après. Il devient gérant d'une librairie, ce qui lui permet de couvrir ses activités de résistant. Il intègre la nébuleuse du musée de l'Homme en 1941 et collabore brièvement à son journal *Résistance*. Le mouvement étant démantelé, il rejoint en novembre le réseau Confrérie Notre-Dame et s'occupe de la presse clandestine. Il s'engage dans les Forces françaises libres le 1^{er} décembre 1941. Il rédige des rapports pour Londres sur l'opinion publique et la situation politique de la France. Il entre également en relation avec d'autres mouvements : l'OCM, Libération-Nord, Combat, etc. Il part à Londres par avion *Lysander* le 27 avril 1942. Il y rédige des rapports pour le BCRA et rencontre le général de Gaulle. Après un bref retour en France, il revient en Angleterre en septembre 1942. Il y parle à la BBC. Le 1^{er} octobre 1942, il devient l'adjoint du colonel Passy qui dirige le BCRA. Il revient en France dans la nuit du 26 au 27 janvier 1943 pour la mission Brumaire-Arquebuse qui a pour objectif de séparer l'action militaire de l'action civile. Il retourne à Londres en avril 1943 et parle à nouveau à la BBC. Il atterrit en France le 19 septembre 1943 et conseille Émile Bollaert qui est le délégué général du CFLN. Il tente de retourner en Angleterre par la voie des airs puis par la mer, mais ses tentatives échouent. Il est arrêté avec Émile Bollaert le 3 février 1944 et incarcéré à Quimper puis à Rennes. Pierre Brossolette est identifié le 16 mars. Il est transféré à Paris la nuit du 19 au 20 mars. Torturé deux jours et demi durant, il se défendre le 22 mars. Il décède à l'Hôpital de la Pitié.

Il est fait compagnon de la Libération par décret du 17 octobre 1942 et il est médaillé de la Résistance par décret du 24 avril 1946.

Il est panthéonisé en mai 2015. Un mémorial Pierre Brossolette a été édifié à Narbonne-plage, où il a embarqué en septembre 1942 pour l'Angleterre. Des avenues portent son nom à Aix-en-Provence, Bourg-Saint-Andéol, Montrouge. Il y a une place Pierre Brossolette à Marseille et une rue éponyme à Paris et à Torcy.

Sources : BROSSOLETTE Gilberte, *Il s'appelait Pierre Brossolette*, Paris, Albin Michel, 1976.

ROUSSEL Éric, *Pierre Brossolette*, Paris, Arthème Fayard, 2014.

PIKETTY Guillaume, *Pierre Brossolette un héros de la Résistance*, Paris, Odile Jacob, 1998.

Id., « Brossolette, Pierre, Bourgat, Briand, Brumaire (1903-1944) », in MARCOT François (dir.), LEROUX Bruno, LEVISSE-TOUZÉ Christine (collaborateurs), *Dictionnaire historique de la Résistance*, op. cit., pp. 376-378.

Id., « BROSSOLETTE Pierre », *Le Maitron*, consulté le 07/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article18019>

« PIERRE BROSSOLETTE », *Musée de l'Ordre de la Libération*, consulté le 07/02/2021. URL : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/pierre-brossolette>
« Mémorial Pierre Brossolette de Narbonne-plage », *Musée de la Résistance en ligne*, consulté le 26/05/2021. URL : <http://museedelaresistanceenligne.org/media6187-MA#fiche-tab>

Félix Besson (Tonio) : (09/11/1904 Arsures – 21/04/1944 Foncegrive)

Il fait partie des brigades internationales lors de la guerre d'Espagne. En février 1944, il est responsable du maquis FTP de Foncegrive. Le 21 avril, le maquis, qui se trouve dans un chalet, est cerné par la gendarmerie à six heures et demie du matin. À la suite d'un échange de coups de feu, Félix Tesson est blessé aux deux jambes par une rafale de mitraillette. Il se suicide en se tirant une balle dans la tête.

Source : BESSE Jean-Pierre, « BESSON Félix, Joseph », *Le Maitron*, consulté le 06/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article137199>



Paul Olivier (Serpette - Clé) : (10/07/1916 Paris – 03/05/1944 Rodez)

Il est garde mobile avant la guerre. En 1940, il s'engage dans les Forces françaises libres. Parachuté en France, il est arrêté et emprisonné, mais il parvient à rejoindre le Royaume-Uni. Il est à nouveau parachuté en France le 4 janvier 1944 pour superviser les maquis de l'armée secrète en Aveyron. Il est également instructeur des groupes francs de l'AS. Arrêté à Rodez le 3 mai 1944 en compagnie de deux autres résistants, il ingère sa pilule de cyanure après avoir été incarcéré à la villa des roses, le siège de la Sipo-SD.

Il est médaillé de la Résistance par décret du 15 octobre 1960.

Son nom est inscrit sur le monument commémoratif de la résistance rouergate à Sainte-Radegonde et sur celui de la Pezade à La Couvertoirade.

Sources : BAVENT André, « OLIVIER Paul, Albert. Alias "Clée" ou "Clé" », *Le Maitron*, consulté le 11/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article233008>
COSSON Jean-Michel, MONNET Stéphane, *L'Aveyron dans la guerre : 1939-1945*, Romagnat, De Borée, 2006, p. 102.

Marcel Pernet : (03/12/1895 Salins-les-Bains – 08/05/1944 Crouzet-Migette)

Lors de la Première Guerre mondiale, il s'engage dans la coloniale. Après la guerre, il ne semble pas avoir de métier fixe et s'adonne au braconnage. Il est mobilisé en 1939. Il devient ensuite passeur, faisant passer la ligne de démarcation à de nombreux évadés. Il ne demande pas d'argent pour cela et lorsqu'il en reçoit, il le reverse à la Croix-Rouge d'Arbois. Il est arrêté et torturé par des Allemands, mais il parvient à s'enfuir. Il est ensuite chargé par le capitaine Robbe d'exécuter des agents ennemis infiltrés dans la Résistance. Alors qu'il se sent poursuivi par les miliciens, il trouve refuge dans la grange d'une ferme et se suicide.

Source : PONNAVOY Jean-Louis, « PERNET Marcel dit le Grand Pernet », *Le Maitron*, consulté le 06/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article228914>



Jacques Bingen (Cléante - Coridon - Necker - Reclus - Cadillac - Talbot - Rabeau - Baudet - Chapelier - Barbier) : (16/03/1908 Paris – 13/05/1944 Clermont-Ferrand)

Il est juif. Diplômé de l'École des Mines de Paris et de Sciences politiques, il est ingénieur. Il est élève officier de réserve lors de son service militaire en 1930-1931. En 1935, après la mort de son beau-frère André Citroën, il devient directeur de la Société Anonyme de Gérance et d'Armement. Il est également secrétaire du Comité central des Armateurs. Mobilisé en 1939, il parvient en Angleterre le 18 juillet 1940. Il est désigné pour superviser les services de la Marine marchande de la France Libre à Londres. Le 12 juin 1942, il entre à sa demande au BCRA. Il y est adjoint du capitaine Louis Vallon, chef de la section non militaire, puis il le remplace en 1943. En février 1943, il rencontre Jean Moulin avec qui il se lie d'amitié. Il souhaite le seconder en France, mais il n'est finalement déposé dans la métropole par avion *Lysander* qu'après la mort de Jean Moulin, dans la nuit du 15 au 16 août 1943. Il y est désigné délégué du

CFLN en zone sud. Il devient brièvement délégué général, puis il se charge à nouveau de la zone sud. Il crée le comité financier et contribue à l'élaboration du programme du CNR. Dénoncé, il est arrêté le 12 mai 1944 à la gare de Clermont-Ferrand. Il parvient à s'échapper, mais il est à nouveau cerné. Il avale sa capsule de cyanure. Il est fait compagnon de la Libération par décret du 10 janvier 1945 (à compter du 31 mars 1944).

En 1945, un navire est nommé d'après lui. Une rue de Paris et un boulevard de Clermont-Ferrand portent son nom.

Sources : CHAUVET Sylvaine, 'Jacques Bingen', mémoire de maîtrise, sous la direction d'Henri Lerner, Paris 12, 1990.

DOUZOU Laurent, « Bingen, Jacques, *Cléante, Necker, Reclus, Cadillac, Talbot, Rabeau* (1908-1944) », in MARCOT François (dir.), LEROUX Bruno, LEVISSE-TOUZÉ Christine (collaborateurs), *Dictionnaire historique de la Résistance*, op. cit., pp. 364-365.

« JACQUES BINGEN », *Musée de l'Ordre de la Libération*, consulté le 06/02/2021. URL : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/jacques-bingen>

BESSE Jean-Pierre, « BINGEN Jacques, Maurice, Alfred [Pseudonymes : Cléante, Necker, Reclus, Cadillac, Talbot, Rabeau] », *Le Maitron*, consulté le 07/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article157472>

« Cahier Jacques Bingen, compagnon de la Libération 1908-1944 », *Espoir*, n° 48, 1984, pp. 27-56.

AN - 72AJ/70 dossier n° 3, pièce 8. Témoignage de Francis Leenhardt, recueilli par Odette Merlat, 13 juillet 1946-18 juillet 1946.

Maurice Blondet (Maurice Verdiel) : (01/10/1920 Paris – 14/05/1944 Stains)

Il est artiste-peintre décorateur. Communiste, il est arrêté le 25 octobre 1940 au soir alors qu'il trace les insignes de son parti sur un mur et un trottoir. Il est condamné à six mois de prison le 28 octobre 1941. Il est ensuite interné administratif successivement à Aincourt, Voves et à Pithiviers. Libéré le 29 novembre 1943, il intègre le Front national. Le 14 mai 1944, avec quatre autres militants (tous réfractaires au STO) il dénonce le nazisme dans un cinéma après la projection des actualités. Un gardien de paix en civil, alerté, les poursuit hors du cinéma et leur tire dessus avec son arme. Les communistes ripostent. Le gardien de la paix et Maurice Blondet sont tous les deux blessés, ce dernier se tire une balle dans la tête.

Source : LARUE Gérard, « BLONDET Maurice [alias VERDIET Maurice] », *Le Maitron*, consulté le 07/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article167894>



Étienne Dusart : (04/06/1898 Auchel – 14/05/1944 Dole)

Il se marie avec Émilie Doilon le 11 septembre 1918. Il se présente aux élections municipales à Dole sur la liste communiste. Il quitte ensuite le parti communiste et milite à la CGT. Il adhère à la SFIO et se présente sous cette étiquette aux élections municipales de mai 1935. Il est secrétaire de la Bourse du travail de Dole de novembre 1933 jusqu'en 1940. Il est ensuite manœuvre spécialisé à la SNCF. Il aide des prisonniers et des réfractaires au STO à franchir la ligne de démarcation. En février 1943, il intègre le réseau Buckmaster et devient ensuite chef d'un groupe FTPF. Il adhère au PCF clandestin. Ses actions sont diversifiées : réception d'armes, distribution de tracts et de journaux clandestins, fabrication de faux papiers, sabotages, etc. Il est arrêté par des agents de la Gestapo le 13 mai 1944 à son domicile à la suite d'une dénonciation par un milicien infiltré. Torturé, il se pend dans sa cellule avec un foulard.

Il est médaillé de la Résistance par décret du 31 mars 1947.

Son nom est inscrit au pied du monument aux morts de Dole et sur la plaque apposée sur la façade de la gare de la ville à la mémoire des agents de la SNCF morts pour la France. Une rue y porte aussi son nom.

Sources : LEQUIN Yves-Claude, PONNAVOY Jean-Louis, « DUSART Étienne », *Le Maitron*, consulté le 07/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article204172>

ROBERT André, « Plaque apposée sur la façade de la gare de Dole à la mémoire des agents de la SNCF morts pour la France », *Musée de la Résistance en ligne*, consulté le 07/02/2021. URL : <http://museedelaresistanceenligne.org/media10563-Plaque-apposA>

Paul Jourdain (Kim F) : (07/02/1908 - 20/05/1944 Paris)

Il est membre du BOA. Arrêté une première fois, il est torturé par Clara Knecht (secrétaire de la Gestapo). Il est incarcéré à la prison de Tours où il demeure deux mois. Il s'en évade le 23 décembre 1943, déguisé en avocat, grâce à un codétenu serrurier : Marcel Jeulin (lui-même emprisonné depuis le 16 septembre 1942 pour avoir tué une sentinelle allemande). Paul Jourdain reprend ses activités de résistant. Le 20 mai 1944, alors qu'il se trouve avec Marcel Jeulin et Alfred Bernard (fondateur du groupe Rabelais) dans un appartement, celui-ci est cerné par des agents de la Gestapo et de la Milice. Paul Jourdain, qui s'était promis de ne pas être repris vivant, se suicide en se défenestrant du quatrième étage. Marcel Jeulin tente de s'échapper, mais il est tué.

Sources : FRIANG Brigitte, *Regarde-toi qui meurs*, Paris, Éditions du Félin, 1997, p. 90.

AN - 72AJ/38 dossier n° 5, pièce 2. Sommaire des activités du BOA de novembre 1943 à mai 1944, sans date.
« MARCEL Jeulin », *Musée de l'Ordre de la Libération*, consulté le 08/02/2021. URL : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/marcel-jeulin>

Marcel Kriska (Lucien Garnier) : (10/08/1921 Martinet – 23/05/1944 Digne)

Fils d'immigrés polonais, il est mineur comme ses parents. Il intègre les FTP-MOI, plus spécifiquement la compagnie Marat à Marseille. Il prend part à l'exécution de Jean Phialy, journaliste collaborationniste, le 4 janvier 1944, et à l'exécution du président de la section spéciale près de la cour d'appel à Aix-en-Provence, Henri Verdun, le 18 janvier. Marcel Kriska est arrêté, mais il s'évade en mars. Il rejoint ses camarades FTP. Le 23 mai 1944, sur le point d'être arrêté par des Allemands au quartier de l'Observatoire à Digne, il se tire une balle dans la tête.

Sources : GUILLON Jean-Marie, « KRISKA Marcel, Laurent ou Lorenz, Jacques, Lucien Garnier », *Le Maitron*, consulté le 07/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/?article175888>

Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence - 42 W 112. Courrier du commissaire des Renseignements généraux au directeur des Renseignements généraux, 23 mai 1944 ; courrier du commissaire de police au préfet des Basses-Alpes et au procureur de l'État Français, 23 mai 1944 ; télégrammes de la gendarmerie adressés au préfet, mai 1944.

José Rodriguez (Coffino) : (01/05/1919 Coulougou en Espagne – 25/05/1944 Lantilly)

Il est célibataire, sans profession. Il entre au maquis FFI Henri-Bourgogne et participe à des sabotages et des combats en mai 1944. Alors que le maquis est transféré sur la montagne de Cras dans la nuit du 24 au 25 mai 1944, José Rodriguez retourne avec des camarades à son emplacement précédent afin de récupérer des affaires. Fatigués, ils s'y attardent. Le 25 mai, à cinq heures du matin, ils sont encerclés par des Allemands (militaires et de la Feldgendarmerie), des russes de l'armée Vlassov et des miliciens. José Rodriguez se suicide d'une balle dans le cœur. Ses camarades sont torturés et exécutés à l'exception de trois d'entre eux qui sont déportés.

José Rodriguez est inscrit sur le monument commémoratif de Lantilly.

Source : PONNAVOY Jean-Louis, « RODRIGUEZ José », *Le Maitron*, consulté le 07/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article189460>

Pierre Darcel : (29/09/1895 Ploëuc-sur-Lié – 25/05/1944 Saint-Brieuc)

Il se marie avec Marie Simon. Il est commerçant. Il participe apparemment à la fabrication de faux papiers. Alors que des Allemands perquisitionnent son hôtel le 21 mai 1944, ils y发现 le cachet de la mairie de Saint-Carreuc et celui de la mairie de Plouguiel. Pierre Darcel est arrêté et incarcéré à la maison d'arrêt de Saint-Brieuc. Il y décède le 25 mai peut-être par suicide.

Source : PRIGENT Alain, TILLY Serge, « DARCEL Pierre, Marie », *Le Maitron*, consulté le 07/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article203439>

Willem Oreel dit Georges (Bernard – Noé – Simonis) : (15/12/1895 Boisschot en Belgique – 31/05/1944 Chignin-les-Marches)

Il se marie avec Jeanne Pallegoix en décembre 1936, ils ont deux enfants. Lors de la Première Guerre mondiale, il est agent de liaison en Belgique occupée. Il devient ensuite comptable. En 1939, il intègre le troisième corps d'armée à Liège et il récolte des renseignements militaires qu'il fournit à un officier du deuxième bureau français. En mai 1940, il se rend en France après en avoir reçu l'ordre. Il travaille sous la direction du consul de Belgique et contribue au rapatriement des réfugiés. En janvier 1941, il devient agent de renseignement pour le réseau belge Delly. Il contribue aussi au service social clandestin qui vient en aide aux prisonniers évadés. Il est membre du réseau Reims, qui intègre le réseau Gallia (lié au BCRA), en juillet 1943. Georges Oreel échappe de peu à des miliciens le 17 juillet 1943. En octobre, il intègre le réseau Noël qui devient ensuite le réseau Coty. Il est arrêté le 30 mai 1944 à la suite de l'action d'un agent double. Le lendemain, lors de son transport, il se rue délibérément sur une sentinelle qui l'abat.

Il est médaillé de la Résistance par décret du 6 septembre 1945.

Une stèle le commémore sur le chemin des Moulins à Chignin.

Sources : BESSE Jean-Pierre, « OREEL Willem, Joseph, dit Georges, pseudos : Bernard, Noé, Simonis », *Le Maitron*, consulté le 07/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article160725>

AN - 72AJ/49 dossier n° 7, pièce 3. Historique et action de Coty, transmis par Christian Simonnet, 1977-1988.



André Etcheverlepo (Rollin – Sultan VIII) : (30/06/1912 Bayonne – 02/06/1944 Montauban)

Catholique, il est marié et a deux enfants. Il est ajusteur dans une usine de constructions aéronautiques. Il est responsable syndical et président du syndicat de la confédération française des travailleurs chrétiens de la métallurgie de la Haute-Garonne. Il prend part à la réorganisation clandestine de la CFTC. Il diffuse les *Cahiers du Témoignage chrétien*. Après être entré en relation avec Silvio Trentin, initiateur du mouvement Libérer et fédérer, il intègre son mouvement et diffuse son journal. Il diffuse aussi les journaux clandestins *Liberté* et *Combat*. André Etcheverlepo devient agent du SOE et membre de l'AS. Il est responsable de la réception de parachutages en Tarn-et-Garonne, dont il distribue le matériel récolté aux maquisards. Il participe à la réception d'un parachutage à la Tuque de Pech Berthier le 30 mai 1944. Le 2 juin, à une heure du matin, des miliciens s'introduisent dans son appartement. Il s'enfuit par la fenêtre et se dissimule sous le pont des Consuls en s'accrochant à ses barreaux. Les miliciens le trouvent et le somment de remonter. Il répond qu'il n'en fera rien et qu'ils peuvent le tuer, ce qu'ils font. La veille de sa mort, André Etcheverlepo avait affirmé qu'on ne le prendrait pas vivant.

Il est médaillé de la Résistance par décret du 24 avril 1946.

Une plaque est apposée sur le lieu de sa mort (« Ici, André Etcheverlepo militant de Libérer et fédérer a été lâchement assassiné par la Milice le 2 juin 1944 »). Son nom est inscrit sur une plaque commémorative à Montauban ainsi que sur le monument aux morts de cette ville et sur celui de Bayonne. Une rue porte son nom à Toulouse et à Bayonne.

Sources : BAVENT André, « ETCHEVERLEPO André, Jean, Pierre [alias Rollin dans la clandestinité] », *Le Maitron*, consulté le 07/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article201048>

AN - 72AJ/38 dossier n° 1, pièce 4c. Courrier de juin 1944 de Pacha à Londres.

AN - 72AJ/38 dossier n° 1, pièce 4g. Câble Londres, 1944.



Joseph Fimbel : (09/03/1909 Thann – 06/06/1944 Poisson)

Il se marie avec Lina Walter en octobre 1932, ils ont deux enfants. Il réalise son service militaire en 1930. Il devient chauffeur, il était auparavant mécanicien. Il est mobilisé le 2 septembre 1939 et fait prisonnier. Il s'évade après l'armistice. Communiste, il intègre l'armée secrète, puis le maquis de Beauberry. Il est également responsable du réseau Birr de la France Libre et membre actif du 2^e Bureau de Vichy. Il est poursuivi par les Allemands qui connaissent son identité après que des miliciens ont relevé le numéro de son véhicule lors d'une action. Un détachement allemand vient l'arrêter dans la nuit du 5 au 6 juin 1944 à la suite d'une dénonciation. Joseph Fimbel tue un *feldgendarme* et deux policiers. Il se serait ensuite suicidé ou serait mort abattu d'une rafale de mitraillette.

Il est médaillé de la Résistance par décret du 2 septembre 1959.

Son nom est inscrit sur deux plaques commémoratives à Paray-le-Monial, ainsi que sur le monument aux morts de cette ville et sur ceux d'Anzy-le-Duc, de Sainte-Foy et du Thann.

Sources : PONNAVOY Jean-Louis, « FIMBEL Joseph, François », *Le Maitron*, consulté le 07/02/2021. URL : https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article215281&id_mot=14926

LEMÉTAYER Germaine, « Hommage à Joseph Fimbel (6 juin 2014) », *Ligue des droits de l'Homme*, consulté le 07/02/2021. URL : <http://site.ldh-france.org/paraylemonial/2014/06/06/hommage-a-joseph-fimbel-6-juin-2014/>



Alexandre Schwatschko (lieutenant Olive – Louis Poulnot) : (19/07/1919 Cluj en Roumanie – 08/06/1944 Eguzon)

Il est naturalisé français le 14 novembre 1938. Il est ingénieur des arts et métiers. Il est mobilisé le 1^{er} avril 1940. Après la dissolution de l'armée d'armistice, il se rend en Afrique du Nord en novembre 1942, puis en Angleterre où il arrive le 5 juin 1943. Il suit une formation à l'école militaire de Londres, puis il retourne en France le 29 février 1944 et rejoint le réseau *Stationer* du SOE, dans l'Indre. Il devient sous-lieutenant des FFI. Alors qu'il se rend en voiture de nuit dans un maquis situé à Saint-Benoît-du-Sault avec un camarade (Jean Traversat), celui-ci se trompe de route, de sorte qu'ils arrivent à Eguzon qu'ils avaient pour consigne d'éviter car la ville est occupée par les Allemands. Jean Traversat échappe aux sentinelles, tandis qu'Alexandre Schwatschko est arrêté et conduit à l'Hôtel de France. Il parvient à tuer le soldat allemand qui le garde puis à se réfugier dans une autre pièce. Les Allemands le retrouvent et le blessent par une rafale de mitraillette. Comptant qu'il ne peut s'enfuir, il se suicide d'une balle dans la tête.

Son nom figure sur le mémorial des agents du SOE à Valençay.

Sources : GORAND Michel, « SCHWATSCHKO Alexandre », *Le Maitron*, consulté le 07/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article190256>

GUÉGUEN-DREYFUS Georgette, « Témoignages lieutenant André Gautron, A.S. et G. Détroit, hôtelier à Eguzon. La mort du lieutenant Olive », in *Résistance Indre et Vallée du Cher volume 1*, Paris, Éditions sociales, 1970, pp. 221-224.

Gabriel Balsollier : (09/04/1896 Lyon – 11/06/1944 Bourg)

Il est marié avec Julie Bassieux. Il est garagiste. Membre de l'armée secrète de Champagne-en-Valromey, il est chef de groupe dans les maquis de l'Ain. Il est arrêté et torturé par des miliciens en juin 1944. Il se défenestre à l'Hôtel de France.

Il est médaillé de la Résistance par décret du 29 novembre 1955.

Son nom est inscrit sur le monument aux morts de Champagne-en-Valromey et sur le monument commémoratif de la Résistance de Belmont-Luthézieu.

Sources : PONNAVOY Jean-Louis, « BALSOLLIER Gabriel », *Le Maitron*, consulté le 07/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article219171>

JACQUELIN André, *Lettres de mon maquis*, Paris, Roblot, 1975, pp. 162-163.



Marguerite Flavien née Buffard : (20/06/1912 Gillois – 13/06/1944 Lyon)

Elle se marie avec Jean Flavien le 12 août 1939. Elle anime la section du Comité de vigilance des intellectuels antifascistes de l'École normale supérieure de Sèvres ainsi que le mouvement Esprit en 1932. En 1935, elle adhère au PCF et rédige des articles pour *l'Humanité* de Strasbourg. Elle devient secrétaire du comité départemental d'aide aux réfugiés espagnols du Calvados. Elle est professeure de philosophie à partir de 1937. En 1938, elle marque son opposition aux accords de Munich lors de conférences et participe à la grève du 30 novembre. Mutée, elle déménage à Voué. Elle est suspendue de ses fonctions en décembre et devient ouvrière. Elle est exclue du parti communiste en janvier 1940 pour « tendance trotskiste ». Internée à Dijon en mai 1940, elle est libérée lors de l'exode. Elle est arrêtée le 25 septembre 1942 et internée au camp de La Lande le 5 octobre, puis au camp de Mérignac en août 1943. Elle s'en évade en décembre. Elle intègre les FTP en mars 1944 et dirige le bureau de renseignement de l'état-major des FTPF de la région lyonnaise. Le 10 juin 1944, elle est arrêtée par des miliciens. Elle se défenestre du troisième étage de leur local et décède à l'hôpital Georges Herriot.

Une plaque la commémore sur la façade de son ancien domicile à Lyon. Dans la même ville, un dispensaire géré par l'Union des femmes françaises est nommé d'après elle en 1947.

Elle est réintégrée à titre posthume au parti communiste sur demande de sa belle-mère.

Sources : LANGEOIS Christian, *Marguerite. Biographie de Marguerite Buffard-Flavien (1912-1944)*, Paris, Le Cherche-Midi, 2009.

LANGEOIS Christian, LEMARQUIS René, QUELLIEN Jean, « BUFFARD Marguerite, Marie-Louise [épouse FLAVIEN] », *Le Maitron*, consulté le 07/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article18144>

Archives départementales de Rhône-Alpes - 3808 W 994. Rapport, notes de police, extrait de jugement sur Marguerite Buffard-Flavien, juin 1944-mars 1946.

Archives départementales du Calvados – M 9136. Dossier du cabinet du préfet constitué à l'occasion du mouvement de grève du 30 novembre 1938.



André Bollier (Lefranc - Vélin - Carton - Alpha) : (30/05/1920 Paris – 17/06/1944 Lyon)

Il a deux enfants. Suisse, il obtient la nationalité française en 1927. Il intègre l'École polytechnique en 1938. Mobilisé en septembre 1939, il est grièvement blessé par balle en Alsace le 21 juin 1940. Il est libéré en raison de sa blessure en novembre. Il réintègre l'École polytechnique. Après en être sorti, il devient ingénieur au Service des études et recherches des « Câbles de Lyon ». Au printemps 1941, il participe à la distribution du journal clandestin *Les Petites Ailes*, puis il contribue à l'impression du journal *Combat*. Il fabrique également des faux-papiers et participe à l'évasion de Berty Albrecht qui a lieu le 23 décembre 1942. Il est arrêté par des gendarmes, mais il parvient à s'échapper. Il devient clandestin à part entière. En janvier 1943, il est nommé chef national de la propagande de *Combat*. Il achète une imprimerie qui est découverte et détruite par la Gestapo en mai. Il en installe une autre à Lyon. Le 8 mars 1944, il est arrêté. Il est incarcéré au Fort Montluc et torturé sans que les Allemands ne parviennent à l'identifier. Il s'évade finalement de l'École de santé militaire de Lyon où il avait été transféré après avoir feint d'accepter de coopérer. Il reprend ses fonctions dans la Résistance. Le 17 juin 1944, l'imprimerie où il se trouve en compagnie de trois autres résistants est cernée par des agents de la Gestapo et cent cinquante miliciens. Il tente de s'échapper avec Lucienne Guezennec, mais il est blessé par balle. Il tire sur sa camarade (à sa demande) puis se tire une balle dans le cœur.

Il est fait compagnon de la Libération par décret du 20 janvier 1946 et il est médaillé de la Résistance par décret du 3 août 1946.

Il figure sur la plaque commémorative aux fusillés et déportés à la mairie de Saint-Maur-des-Fossés, sur celle de l'École polytechnique à Paris et à la nécropole nationale de La Doua à Villeurbanne. Une rue porte son nom à Saint-Maur.

Sources : DOUZOU Laurent, VEILLON Dominique, « Bollier, André, *Vélin, Carton* (1920-1944) », in MARCOT François (dir.), LEROUX Bruno, LEVISSE-TOUZÉ Christine (collaborateurs), *Dictionnaire historique de la Résistance*, op. cit., pp. 369-370.

« ANDRÉ BOLLIER », *Musée de l'Ordre de la Libération*, consulté le 06/02/2021. URL : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/andre-bollier>

PENNETIER Annie, STRAUSS Françoise, « BOLLIER André, William [Lefranc, Carton, Vélin, Alpha] », *Le Maitron*, consulté le 07/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article177900>

BOLLIER Vianney, « Mon père, ce héros : André BOLLIER, 1920-1944 », *CultureGnum*, juillet 2020 (durée : 35 minutes). URL : <https://www.franceculture.fr/conferences/culturegnum/mon-pere-ce-heros-andre-bollier-1920-1944>

AN - 72AJ/46 dossier n° 1, pièce 4. Témoignages de Jacqueline d'Auriol, née Jacqueline Bernard, recueillis par Louis Lecorvaisier et Marie Granet, 1946-1956.

AN - 72AJ/46 dossier n° 2, pièce 14. Témoignage de Lucienne Guezennec, recueilli par Marie Granet, 10 juin 1955.

Gonzague de Saint-Geniès (Lucien) : (11/02/1917 Fondettes – 26/06/1944 Dole)

Marie Joseph Gonzague de Saint-Geniès est baron. Prisonnier de guerre, il parvient à être libéré en se faisant réformer. Il arrive en Angleterre le 25 juin 1943 et intègre le SOE. Il est parachuté dans les Landes la nuit du 18 au 19 mars 1944. Il rejoint un réseau SOE du Jura connu sous différents noms : *Scholar*, Louis-Mesnard, Radio-Patrie. Ce réseau est dirigé par Lucien Mesnard puis, après son arrestation le 27 janvier 1944, par Charles Alloin qui charge le docteur Robert Morel de s'occuper du Jura. Gonzague de Saint-Geniès doit le seconder. Il s'installe à Dole, au pavillon des Orphelins (entrepôt des fromageries Graf) et participe à la réception de parachutages. Il réceptionne un parachutage massif (le parachutage Cadillac) le 25 juin 1944. Le lendemain, les résistants décident de retourner au pavillon des Orphelins contrairement à ce qu'ils avaient initialement prévu, les Allemands ayant établi des barrages sur les routes. Un agent de liaison arrêté en indique l'adresse, pensant que le lieu est vide. Les Allemands cernent le pavillon et découvrent les résistants qui se sont cachés dans le double toit. Gonzague de Saint-Geniès avale sa pilule de cyanure.

Une plaque, apposée devant le bâtiment où il est mort, le commémore : « Ici est mort pour la France le capitaine Marie Joseph Gonzague baron de St Geniès dit Lucien dans la Résistance ». Une autre plaque, apposée juste en dessous, commémore globalement les résistants du réseau.

Sources : ROBERT André, « Plaques du réseau Buckmaster. “Les Orphelins”, Dole (Jura) », *Musée de la Résistance en ligne*, consulté le 08/02/2021. URL : museedelaresistanceenligne.org/media10562-Plaques-du-rA « Carte Réseau Scholar SOE Jura », *Les amis du musée de la Résistance Nantua*, consulté le 08/02/2021. URL : <https://www.resistance-ain-jura.com/1939-1945/info-generale/95-evenements-1939-1945/la-resistance-s-eveille/carte-la-resistance-s-eveille-reseaux/soe-jura/659-carte-reseau-scholar-soe-jura.html>

AN - 72AJ/39 dossier n° 2, pièce 10a. Historique du réseau Lucien-Mesnard-Scholar établi par le docteur Robert Morel, sans date.

AN - 72AJ/40 dossier n° 2, pièce 6. Témoignage du docteur Robert Morel, recueilli par Georges Bourgin, 25 juillet 1948.

Jean Nicole : (Dijon - été 1944 Dijon)

Il est marié et a quatre enfants. Il est employé des PTT. Il est chef de groupe du réseau SOE du Jura connu sous différents noms : *Scholar*, Louis-Mesnard, Radio-Patrie. Le PC du réseau est situé au pavillon des Orphelins (entrepôt des fromageries Graf) à Dole. Le 26 juin 1944, lendemain de la réception d'un parachutage massif de containers, les résistants du réseau décident de retourner au pavillon des Orphelins contrairement à ce qu'ils avaient initialement prévu, les Allemands ayant établi des barrages sur les routes. Un agent de liaison arrêté en indique l'adresse, pensant que le lieu est vide. Les Allemands cernent le pavillon et découvrent les résistants qui se sont cachés dans le double toit. Ils sont menottés et incarcérés à la prison de Dole. Transféré à la prison de Dijon, Jean Nicole se pend dans sa cellule.

Il est médaillé de la Résistance par décret du 3 janvier 1946.

Une plaque, apposée devant le pavillon des Orphelins, commémore les résistants du réseau.

Sources : AN - 72AJ/39 dossier n° 2, pièce 10b. Témoignage du docteur Robert Morel, recueilli par Georges Bourgin, 25 juillet 1948.

AN - 72AJ/39 dossier n° 2, pièce 10c. Liste des agents P2 de la région d'Arles (Bouches-du-Rhône), sans date. ROBERT André, « Plaques du réseau Buckmaster. "Les Orphelins", Dole (Jura) », *Musée de la Résistance en ligne*, consulté le 08/02/2021. URL : museedelaresistanceenligne.org/media10562-Plaques-du-rA

« Jean NICOLE », *Musée de la Résistance en ligne*, consulté le 08/02/2021. URL : <http://www.museedelaresistanceenligne.org/personne.php?id=43815>



Pierre Ruibet : (09/07/1925 Grenoble – 30/06/1944 Jonzac)

Son père le fait entrer au centre d'éducation Bayard d'Audinac-les-Bains en juin 1942 afin de lui donner une éducation militaire. Un an après, Pierre Ruibet essaie de rejoindre les Forces françaises libres, mais il est arrêté par la garde espagnole. Il est renvoyé du centre d'éducation. Pour éviter d'aller en Allemagne en raison du STO, il devient terrassier puis travailleur civil dans les carrières d'Heurtebize près de Jonzac. Ces carrières contiennent un dépôt de munitions de la *Kriegsmarine*, Pierre Ruibet en vole. Il intègre en avril 1944 le groupe franc Alerte rattaché à l'OCM pour lequel il rédige un rapport sur le dépôt de munitions. Il est chargé de le faire sauter, car il est impossible de le bombarder sans réduire la ville de Jonzac à un tas de ruines. Pierre Ruibet tente par deux fois d'utiliser des explosifs, mais ils ne fonctionnent pas. Le 30 juin, il dispose des mèches dans le dépôt. Repéré par un Allemand, bientôt rejoint par d'autres, Pierre Ruibet met le feu aux mèches, ce qui détruit le dépôt, mais le tue aussi en même temps que quatorze soldats allemands.

Son nom est inscrit sur le monument aux enfants de troupe de Montjoie-en-Couserans et sur celui de Clavières. Des rues portent son nom à Jonzac, Voiron et La Motte-d'Aveillans.

Sources : « PIERRE RUIBET », *Musée de l'Ordre de la Libération*, consulté le 01/03/2021. URL : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/pierre-ruibet>

TANTIN Dominique, « RUIBET Pierre », *Le Maitron*, consulté le 01/03/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article186411>

PIKETTY Guillaume, TROUPLIN Vladimir, « PIERRE RUIBET », in *Les compagnons de l'aube : archives inédites des compagnons de la Libération*, Paris, Textuel, Ministère de la Défense, 2014, pp. 371-373.

Arthur Friedmann : (- 06/1944 Montpellier)

Célibataire, il est agent de liaison d'un réseau Buckmaster dans la région de Montpellier. Il est arrêté le 28 juin 1944. Il se serait suicidé.

Source : AN - 72AJ/39 dossier n° 2, pièce 10c. Liste des agents P2 de la région d'Arles (Bouches-du-Rhône), sans date.



Marie-Louise Golman (Léna) : (08/07/1919 – 03/07/1944 Fontenailles)

Elle est juive et infirmière. Elle rencontre des résistants de Surgy et rejoint avec eux le maquis 3 du service national maquis de l'Yonne dans la commune d'Andryes fin juin 1944. Le 3 juillet, le maquis est attaqué par une troupe allemande. De nombreux maquisards meurent. Marie-Louise Golman absorbe un tube de gardénal durant le combat.

Son nom est inscrit sur le monument aux morts de la commune d'Andryes et sur le monument des déportés et fusillés de l'Yonne à Auxerre. Il est également inscrit sur la stèle érigée à l'emplacement du combat du Bois-Blanc. Une petite stèle la commémore spécifiquement en bordure de la forêt de Fretoy, près de l'emplacement du maquis.

Source : DELASSELLE Claude, « GOLMAN Marie-Louise », *Le Maitron*, consulté le 07/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article197865>

Émile Joly (Valentin – Lenôtre - Grandvallier) : (11/05/1910 Mont-de-Laval – 08/07/1944 Mathay)

Il est marié et a un enfant. Anciennement chef d'escadron, il intègre l'OCM et le réseau César Buckmaster. Il devient commandant adjoint du maquis d'Écot, situé dans la forêt communale de Bourguignon, et du corps franc de Bavans. Les Allemands entrent à l'Écot (en même temps que dans d'autres villages) le 8 juillet 1944 au matin. La plupart des résistants s'enfuient, des coups de feu sont échangés faisant des morts du côté des Allemands comme des résistants. Émile Joly, blessé, se suicide.

Il est médaillé de la Résistance par décret du 24 avril 1946.

Son nom figure sur le monument de la Libération à Besançon et sur les monuments aux morts d'Étouvans et de Le Bizot.

Source : PONNAVOY Jean-Louis, « JOLY Émile, François, Marie », *Le Maitron*, consulté le 07/02/2021.
URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article230602>

Yves Mercier (Muchmann) : (24/02/1925 Labruguière – 11/07/1944 Poncin)

Il fait partie des scouts de France et il est enfant de troupe à l'École militaire d'Autun en 1940. L'École est transférée au camp de Thol à Neuville-sur-Ain. Yves Mercier entre dans la Résistance à la compagnie Mazaud, créée avec les effectifs des enfants de troupe après le débarquement. Il participe à un sabotage et à des combats. Le 11 juillet, il est chargé avec d'autres résistants de bloquer l'avancée des Allemands qui lancent une opération contre les maquis de l'Ain et du Haut-Jura. Les résistants se replient à Poncin. Yves Mercier, blessé, se suicide. Une citation lui est décernée : « Enfant de troupe, élève de l'École Militaire d'Autun. Combattant du maquis de l'Ain, a participé à de nombreuses opérations de la Résistance - Blessé au combat, a préféré se donner la mort, plutôt que de tomber vivant aux mains de l'ennemi ».

Son nom est inscrit sur le monument aux morts de Poncin (une place porte son nom dans cette ville), sur celui de Labruguière ainsi que sur le monument commémoratif des enfants de troupe à Clavières. Une plaque le commémore spécifiquement sur la façade de l'hôtel de ville de Labruguière.

Sources : PONNAVOY Jean-Louis, « MERCIER Yves, Marie », *Le Maitron*, consulté le 07/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article215869>

LÉTY Jean, « Stèle rappelant les événements du 11 juillet 1944, Neuville-sur-Ain », *Musée de la Résistance en ligne*, consulté le 07/02/2021. URL : <http://museedelaresistanceenligne.org/media9254-StA>

Charles Blétel : (20/02/1920 Paris – 14/07/1944 Échallon)

Il est étudiant en droit. Lors de l'été 1943, il entre dans l'armée secrète de l'Ain en tant qu'aspirant. Il prend part à la création du maquis de Cize-Bolozon à Corveissiat et dirige l'un de ses deux camps. Alors qu'il revient d'une mission de liaison, il est grièvement blessé par un soldat allemand à Échallon. Il se suicide d'une balle de revolver.

Son nom est inscrit sur la stèle commémorative du camp de Cize, sur la plaque commémorative de la mairie d'Échallon et sur le monument aux morts de Corveissiat. Dans cette ville, une place porte son nom. Une rue d'Oyonnax est intitulée « Lieutenant Charles Blétel ».

Sources : PONNAVOY Jean-Louis, « BLÉTEL Charles, Édouard, Louis », *Le Maitron*, consulté le 09/03/2021.
URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article213577>

« CHARLES BLETEL », *Maquis de l'Ain et du Haut-Jura*, consulté le 09/03/2021. URL : <https://www.maquisdelain.org/personnage-charles-bletel-29.html>

Claude Baccot (Chappes) : (20/01/1925 Paris – 17/07/1944 Clermont-Ferrand)

Il est élève au lycée Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand. À l'automne 1943, il entre en relation avec Claude Lanzmann qui dirige un groupe de résistants récoltant des renseignements. Claude Baccot, qui souhaite être dans l'action, rejoint finalement le groupe Cristal, dirigé par Alphonse Roche (alias capitaine Cristal), en février 1944. Claude Baccot prend le commandement d'un corps franc d'Auvergne. Il récupère des armes et participe à l'exécution d'Allemands et de miliciens. Il effectue aussi des sabotages. Cerné par des miliciens le 17 juillet 1944, il se tire une balle dans la tête. Cette version est celle de Claude Lanzmann, Alphonse Roche déclare que Claude Baccot venait d'être arrêté par un fonctionnaire de la police lorsqu'il s'est suicidé.

Le 12 avril 1947, il est cité à l'ordre de l'armée : « A rempli au corps franc de Clermont-Ferrand les missions les plus périlleuses avec un grand sang-froid. S'est avéré un organisateur exceptionnel des coups de main. Élément magnifique d'enthousiasme et de foi dans les destinées de la France et de la République. A préféré mourir plutôt que d'être livré à l'ennemi. »

Une rue porte son nom à Clermont-Ferrand. Il est inscrit sur deux plaques commémoratives dans cette ville (celle des PTT du Puy-de-Dôme et celle du lycée Blaise-Pascal à Clermont-Ferrand), ainsi que sur une plaque commémorative à la mairie d'Ambert.

Sources : PANTHOU Eric, complément de LAUNAY Geneviève, « BACCOT Claude, Robert, Louis [pseudonyme dans la Résistance : Chappes] », *Le Maitron*, consulté le 07/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article211334>

LANZMANN Claude, *Le lièvre de Patagonie : mémoires*, Paris, Gallimard, 2009, pp. 39-40.



André Martin : (04/12/1916 Pavilly – 22/07/1944 Bouville)

FFI, il fait partie du BOA des zones Pavilly-Barentin-Yvetôt. La ferme Lebaron à Bouville est assiégée par des Allemands alors qu'il s'y trouve avec son frère (Raymond) et deux autres résistants, Bernard Chevallier et Émile Ruel, qui sont tués. André et Raymond se suicident afin que les civils présents avec eux ne soient pas pris dans un combat. Il attendait un enfant. Il laisse un message à sa famille avant de mourir.

Il est médaillé de la Résistance par décret du 17 décembre 1968.

Source : NICOLAS Jean-Paul, « MARTIN André, Gaston », *Le Maitron*, consulté le 07/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article186302>



Raymond Martin : (15/12/1917 Pavilly – 22/07/1944 Bouville)

FFI, il fait partie du BOA des zones Pavilly-Barentin-Yvetôt. La ferme Lebaron à Bouville est assiégée par des Allemands alors qu'il s'y trouve avec son frère (André) et deux autres résistants, Bernard Chevallier et Émile Ruel, qui sont tués. Raymond et André se suicident afin que les civils présents avec eux ne soient pas pris dans un combat. Il laisse un message à sa famille avant de mourir.

Source : NICOLAS Jean-Paul, « MARTIN Raymond, Alfred », *Le Maitron*, consulté le 07/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article186301>



Xavier Boucard (Bacchus) : (08/01/1900 Saint-Xandre – 23/07/1944 Chichilianne)

Il se marie avec Yvette Fouché le 9 septembre 1922, ils divorcent le 29 juillet 1941. Ils ont entre-temps quatre enfants. Il s'engage dans la marine en 1918. En avril 1928, il intègre la gendarmerie. Il rejoint le maquis du Vercors en juillet 1944 et devient soldat FFI dans le groupe de Trièves. Celui-ci se réfugie dans une grotte après les combats du 21 juillet contre des soldats allemands. Alors que dans la nuit du 23 au 24 juillet, les maquisards décident de tenter une sortie, trois d'entre eux (Xavier Boucard, Jean Moscone et Gaston Nicolas), grièvement blessés, ne peuvent partir et se suicident par balle.

Son corps repose dans la nécropole du Pas de l'Aiguille devenue nécropole nationale en juin 2018 dont la stèle porte l'inscription « Gloire aux volontaires Trièves-Vercors tombés en héros pour une France libre ». Son nom figure sur les monuments aux morts de Lalley et Voiron, ainsi que sur un monument commémoratif à Chichilianne.

Source : LEDORTZ Dominique, TANTIN Dominique, « BOUCARD Xavier, Charles [Pseudonyme dans la Résistance : Bacchus] », *Le Maitron*, consulté le 07/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article220349>

Jean Moscone (Soulier) : (09/04/1925 Mens – 23/07/1944 Chichilianne)

Il est ajusteur-mécanicien. Il rejoint le maquis de Trièves et intègre la section de Mens. Des soldats allemands et autrichiens attaquent les défenseurs des Pas de la crête orientale du Vercors. Les résistants de la section de Mens doivent se réfugier dans une grotte. Alors que dans la nuit du 23 au 24 juillet, ils décident de tenter une sortie, trois d'entre eux (Jean Moscone, Xavier Boucard et Gaston Nicolas), grièvement blessés, ne peuvent partir et se suicident par balle.

Il est médaillé de la Résistance par décret du 15 juin 1946.

Son nom figure sur un cénotaphe dans la nécropole du Pas de l'Aiguille ainsi que sur le monument aux morts de Mens et sur un monument commémoratif à Chichilianne.

Source : MARQUER Jean-Luc, « MOSCONE Jean, Charles, Harman [Pseudonyme dans la Résistance : Soulier] », *Le Maitron*, consulté le 07/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article237021>

Gaston Nicolas (Ramuntcho) : (17/10/1921 Mens – 23/07/1944 Chichilianne)

Il est facteur auxiliaire à Mens. Il rejoint le maquis de Trièves et intègre la section de Mens. Des soldats allemands et autrichiens attaquent les défenseurs des Pas de la crête orientale du Vercors. Les résistants de la section de Mens doivent se réfugier dans une grotte. Alors que dans la nuit du 23 au 24 juillet, ils décident de tenter une sortie, trois d'entre eux (Gaston Nicolas, Jean Moscone et Xavier Boucard), grièvement blessés, ne peuvent partir et se suicident par balle.

Il est médaillé de la Résistance par décret du 15 juin 1946.

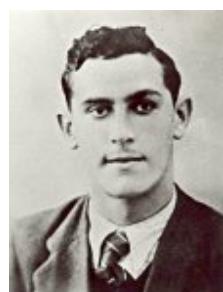
Son nom figure sur un cénotaphe dans la nécropole du Pas de l'Aiguille ainsi que sur le monument aux morts de Mens et sur un monument commémoratif à Chichilianne. Il est aussi inscrit sur la plaque commémorative apposée sur la façade de la poste de Grenoble.

Source : MARQUER Jean-Luc, « NICOLAS Gaston, Albert [Pseudonyme dans la Résistance : Ramuntcho] », *Le Maitron*, consulté le 07/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article237022>

Pierre Bourgeois (Muriel) : (- 24/07/1944 Marseille)

Il est membre du réseau de renseignement Gallia-Kasanga. Il est également chef national adjoint au NAP-Fer (noyau des administrations publiques-SNCF). Il est arrêté à Marseille le 19 juillet 1944. Torturé, il se défenestre du septième étage du siège de la Gestapo (425 rue Paradis) le 24 juillet.

Source : MENCHERINI Robert, « Les arrestations des responsables MUR-MLN à Marseille, juillet 1944 », *Musée de la Résistance en ligne*, consulté le 12/02/2021. URL : <http://museedelaresistanceenligne.org/media7975-Les-arrestations-des-responsables-MUR-MLN-A#fiche-tab>

**Maurice Sellier (Michel) : (23/03/1923 Tormancy – 11/08/1944 Précy-le-Sec)**

Il est boulanger. En 1943, il prend contact avec Émile Proudhon, dirigeant FTP de l'Yonne, qui lui dit de se rendre au maquis Vauban (à Tonnerrois). Maurice Sellier devient recruteur régional avant d'être désigné commissaire aux opérations régionales en janvier 1944. Le 15 janvier, il exécute Maurice Pandolfi, du parti populaire français. Maurice Sellier est arrêté peu après par des agents de la Gestapo, mais il s'échappe. Le 23 juillet, il prend part au combat de Massangis. Le 11 août, alors qu'il circule à moto avec Charles Perraut, ils sont arrêtés par un barrage allemand à l'entrée du village de Précy-le-Sec. Charles Perraut s'enfuit, tandis que Maurice Sellier se retrouve acculé dans une cour. Il se tire une balle dans la tête.

Il est médaillé de la Résistance par décret du 24 avril 1946.

Un monument lui rend hommage à Précy-le-Sec ainsi qu'une plaque à Dissangis.

Source : DELASSELLE Claude, « SELLIER Maurice [Pseudonyme dans la Résistance : Michel] », *Le Maitron*, consulté le 07/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article195785>

Paul Huet : (14/09/1923 Paris – 16/08/1944 Grilletière)

Il fait partie du maquis de la Grilletière dépendant de l'Organisation de résistance de l'armée. Le maquis est attaqué le matin du 16 août 1944 par des soldats allemands venus d'Auxerre. Paul Huet se réfugie dans une cave avec Jacques et Pierre Basté. Ils se suicident ensemble.

Son nom est inscrit sur la stèle du hameau de la Grilletière et sur le monument des déportés et fusillés de l'Yonne à Auxerre.

Source : DELASSELLE Claude, « HUET Paul », *Le Maitron*, consulté le 07/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article198580>

Pierre Basté : (01/06/1925 Cravant – 16/08/1944 Grilletière)

Il rejoint avec son frère Jacques le maquis de la Grilletière dépendant de l'ORA. Le maquis est attaqué le matin du 16 août 1944 par des soldats allemands venus d'Auxerre. Pierre Basté se réfugie dans une cave avec son frère et Paul Huet. Ils se suicident ensemble.

Il est médaillé de la Résistance par décret du 11 juillet 1958.

Son nom est inscrit sur la stèle du hameau de la Grilletière, sur le monument des déportés et fusillés de l'Yonne à Auxerre et sur le monument aux morts de Cravant.

Source : DELASSELLE Claude, « BASTÉ Pierre », *Le Maitron*, consulté le 07/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article198432>

Jacques Basté : (04/07/1926 Cravant – 16/08/1944 Grilletière)

Il rejoint avec son frère Pierre le maquis de la Grilletière dépendant de l'ORA. Le maquis est attaqué le matin du 16 août 1944 par des soldats allemands venus d'Auxerre. Jacques Basté se réfugie dans une cave avec son frère et Paul Huet. Ils se suicident ensemble.

Il est médaillé de la Résistance par décret du 24 mai 1957.

Son nom est inscrit sur la stèle du hameau de la Grilletière et sur le monument des déportés et fusillés de l'Yonne à Auxerre.

Source : DELASSELLE Claude, « BASTÉ Jacques », *Le Maitron*, consulté le 07/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article198433>

Henri Fisseux : (10/07/1924 Chatou – 25/08/1944 Chatou)

Marié à Renée L'Hotellier, il est employé aux ordures ménagères. Il intègre le Front national comme chauffeur du groupe de Chatou en novembre 1942. En septembre 1943, il participe à un coup de main sur une péniche à Bougival. Il prend part à des attaques de soldats allemands. Le PC du groupe est attaqué par des Allemands le 25 août 1944. Henri Fisseux, qui couvre le repli de ses camarades, est grièvement blessé et ne peut s'enfuir. Il se tire une balle dans la tête. Les soldats allemands s'acharnent sur son corps.

Il est médaillé de la Résistance par décret du 3 février 1960.

Sources : BOURRÉE Fabrice, « FISSEUX Henri, Jules », *Le Maitron*, consulté le 07/02/2021. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article204159>

Archives départementales des Yvelines - 1374 W 49 dossier 52/18. Brochure *Les 27 martyrs de Chatou*, 1945.

Robert le Planquais (Leblanc - Kervella) : (19/01/1910 La Rochelle - 1944)

Il est lieutenant de vaisseau. Il appartient au réseau Tartane, recueillant des renseignements pour le sous-réseau de Toulon. Il est arrêté peu de temps avant la Libération. Torturé, il se suicide dans sa cellule en absorbant du poison. Il agonise plusieurs jours.

Il est médaillé de la Résistance par décret du 24 avril 1946.

Sources : AN - 72AJ/49 dossier n° 2, pièce 14. Témoignage d'Yves Le Crom-Hubert, recueilli par Marie Granet, 11 mars 1947.

AN - 72AJ/80 dossier n° 11, pièce 1. Témoignage de M^{me} Rignon, recueilli par Marie Granet, 26 février 1947 - 11 mars 1947.

Pink (Cadet) : (- 1944 Nancy)

Marié, il est boulanger à Vaucouleurs. Il souffre d'une légère surdité. Jean-Jacques Mayoux, de Ceux de la Résistance, le nomme chef de secteur du mouvement. Pink recueille des renseignements auprès des occupants grâce à sa connaissance de l'allemand. En 1943, il fait sauter un pont-canal, interrompant pendant six mois le trafic. Il est arrêté en juin 1944 et est incarcéré à la prison de Nancy où il est torturé lors de ses interrogatoires. À bout, il suit les conseils d'un codétenu et donne le nom de quelqu'un qu'il croit être en sûreté. Alors qu'il retourne dans sa cellule, il croise celui dont il vient d'indiquer le nom. Se considérant comme un traître, il se jette du deuxième étage dans la cour. Sa colonne vertébrale est brisée. Il meurt après la Libération, ayant pu revoir Jean-Jacques Mayoux et Maurice Ravit. Celui dont Pink a donné le nom est revenu de déportation.

Sources : AN - 72AJ/42 dossier n° 2, pièce 13a. Témoignage de Jean-Jacques Mayoux, recueilli par Édouard Perroy, 28 décembre 1945.

AN - 72AJ/42 dossier n° 2, pièce 15. Témoignage de Maurice Ravit, recueilli par Marie Granet, 28 juin 1960.

Table des illustrations

- Illustration de couverture : Dessin représentant le suicide d'Henri Fisseux dans la brochure *Les 27 martyrs de Chatou*, 1945, p. 10. Archives départementales des Yvelines - 1374 W 49 dossier 52/18.
- Page 20 Photographie de Jean Moulin prise par Marcel Bernard à Montpellier, février 1940. URL : <http://orientation.ac-creteil.fr/cio-lhaylesroses/college-jean-moulin-chevilly-larue/>
- Page 26 Carte de la France : les zones françaises occupées pendant la Seconde Guerre mondiale. URL : https://fr.wikipedia.org/wiki/Zone_occup%C3%A9e#/media/Fichier:France_map_Lambert-93_with_regions_and_departments-occupation-fr.svg Carte réalisée par Eric Gaba. CC BY-SA 4.0.
- Page 28 Pan français de l'affiche annonçant l'exécution de Jacques Bonsergent, 23 décembre 1940. URL : <http://www.memoiresdeguerre.com/2019/03/jacques-bonsergent-tout-premier-civil-execute-sous-l-occupation.html>
- Page 35 André Postel-Vinay. URL : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/andre-postel-vinay>
- Page 38 Extrait de la lettre de Jacques Grinbaum à ses parents et ses soeurs, 14 décembre 1941. URL : http://www.mont-valerien.fr/ressources-historiques/le-mont-valerien-pendant-la-seconde-guerre-mondiale/lettres-de-fusilles/detail-lettres-fusilles/lettres-de-fusilles/grinbaum-jacques/?no_cache=1
- Page 45 Paul Ludwig Landsberg. URL : http://agora.qc.ca/thematiques/mort/dossiers/landsberg_paul_louis
- Page 51 Photographie d'un résistant torturé parue dans *Combat : organe du mouvement de la libération nationale*, n° 55, mars 1944.
- Page 52 Affiche de propagande de la Milice française, signée Eric, 1944. URL : https://www.wikiwand.com/fr/Milice_fran%C3%A7aise
- Page 58 Avis du *Generalfeldmarschall* Gerd von Rundstedt placardé sur les murs des villes le 12 juin 1944, reproduit dans *Le Matin*, 12 juin 1944. BNF, collection numérique : La Grande Collecte.
- Page 60 Photographie d'une pastille de cyanure parue dans MALASSIS Frantz, « La capsule de cyanure, le symbole du sacrifice des agents », *La lettre de la Fondation de la Résistance*, n° 95, décembre 2018. ©Musée de l'Ordre de la Libération, don de Martine Fernandez, n° inv. 2012.9.3.
- Page 60 Photographie de la chevalière du lieutenant René Drap. URL : <https://www.franceculture.fr/emissions/les-nuits-de-france-culture/au-coeur-de-lage-heroique-de-lespionage-1938-1945> ©D. Soulier Collection Sussex - MM Park - Radio France.
- Page 72 Extrait d'une décision du CNR concernant la sécurité, 5 mai 1944. AN - 72AJ/65 dossier n° 3, pièce 2f.
- Page 82 Avis de recherche des époux Borgmann, *Metzer Zeitung*, 11 décembre 1943. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article192327>
- Page 101 Division du grand quartier des hommes, Fresnes, 1932. Photographie prise par l'agence de presse Meurisse. BNF, département Estampes et photographie, EI-13 (2895), agence Meurisse, 96157 A.
- Page 107 Intérieur d'une cellule de Fresnes. Photographie prise par l'agence de presse Meurisse, 1913. BNF, département Estampes et photographie, EI-13 (2488), agence Meurisse, 33313.
- Page 117 Raoul Chollet, mort par ingestion de cyanure dans les locaux de la Gestapo de Reims, décembre 1943. Photographie adressée à sa famille par le Service régional d'identité judiciaire de Reims. URL : http://www.cndp.fr/crdp-reims/memoire/enseigner/memoire_resistance/resistance/chollet_raoul.htm

- Page 121 Lettre d'adieu d'Aimé Mabilais à sa famille, 20 février 1944. FICHAUX Jean-Claude, « La prison d'Arras sous l'Occupation : des prisonniers témoignent », chap. cit., p. 24. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/1834>
- Page 137 Croix de la Libération. URL : http://www.france-phaleristique.com/ordre_liberation_ruban_anglais.htm
- Page 138 Médaille de la Résistance française. URL : <https://www.reseau-canope.fr/cnrd/node/9216>
- Page 148 Cérémonie d'hommage à Maxime Guillot, rue Michelet à Dijon, 1971. Archives municipales de Dijon – PHO 2 / 6183.
- Page 155 Pierre Brossolette peint à Fresnes par C215, 2020 ; Pierre Brossolette peint par C215 sur une boîte aux lettres devant la mairie du V^e arrondissement de Paris, 21 place du Panthéon, 2018. URL : <https://www.pierrebrrossolette.com/2018/07/10/le-street-artist-c215-et-ses-fresques-de-personnages-celebres-dont-pierre-brrossolette/>
- Page 157 *La douleur qui porte le martyr* sculptée par Georges Crouzat, Ajaccio, 1950. URL : https://fr.tripadvisor.ch/LocationPhotoDirectLink-g187140-d14924453-i333363449-Monument_a_Fred_Scamaroni-Ajaccio_Communaute_d_Agglomeration_du_Pays_Aj.html
- Page 159 Statue représentant Berty Albrecht par Michèle Forgeois, place du Bataillon du Pacifique à Paris, 1988. URL : <http://statue-de-paris.sculpturederue.fr/page252.html>
- Page 160 Monument commémoratif de la guerre de 1939-1945 dédié à Oscar et Jean Auriac, Saint-Girons, 1950. URL : <http://patrimoines.laregion.fr/fr/rechercher/recherche-base-de-donnees/index.html?notice=IA09000966> IVR73_20130903088NUCA ©Inventaire général région Occitanie.
- Page 165 Photographie du mémorial Pierre Brossolette de Narbonne-plage, tirée d'une carte postale. URL : <http://museedelaresistanceenligne.org/media6187-MA#zoom-tab>
- Page 166 Enveloppe du premier jour d'émission du timbre de Jacques Bingen, 1958. URL : <https://www.wikitimbres.fr/timbres/3197/heros-de-la-resistance-jacques-bingen-1908-1944>
- Page 172 Suicide de Berty Albrecht dessiné dans ULLCER, HAUTIÈRE Régis, LABOUTIQUE Francis, POLACK Emmanuelle, *Femmes en résistance numéro 3 : Berty Albrecht*, Paris, Casterman, 2015, pp. 54-55.
- Page 174 Photogrammes issus de *L'Armée des ombres* réalisé par Jean-Pierre Melville, 1969 (scènes relatives à la mort de Félix).
- Page 201 Code d'honneur du franc-tireur et partisan français, septembre 1943. AN - 72AJ/56 dossier n° 3, pièce 17.
- Page 202 Jean-Jacques Auriac. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article10496> Archives départementales de l'Ariège - 64 J 23 (fonds Claude Delpla).
- Page 204 René Parodi. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article181788>
- Page 205 Hillel Gruszwicki. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article88872>
- Page 205 Henri Labit. URL : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/henri-labit>
- Page 206 Mordka Feferman. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article157475>
- Page 206 René-Georges Weill. URL : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/rene-georges-weill>
- Page 206 Paul Weisz en permission, Paule et leur fils Claude, février 1940. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article186626>

- Page 208 Oscar Martin. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article186454>
- Page 210 Hélène Kro. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article137947>
- Page 210 Alfred Bonenfant. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article142926>
- Page 210 Claude Billon. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article181551>
- Page 211 Fred Scamaroni. URL : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/fred-scamaroni>
- Page 212 Attilio Tison. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article185850> Crédit : Eugène Gaspard.
- Page 212 Berty Albrecht. URL : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/berty-albrecht>
- Page 213 André Dumontois. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/?article23344>
- Page 215 André Déglyse-Favre. URL : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/andre-deglyse-favre>
- Page 216 Gaston Valois. URL : <https://maitron.fr/spip.php?article157478> Richard Perrichon, *Geneanet*, licence CC-BY-NC-SA 2.0.
- Page 217 Raoul Chollet. URL : http://www.cndp.fr/crdp-reims/memoire/enseigner/memoire_resistance/resistance/chollet_raoul.htm
- Page 217 Karl Borgmann, photographie issue de son avis de recherche, *Metzer Zeitung*, 11 décembre 1943. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article192327>
- Page 218 Roger Coquoin. URL : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/roger-coquoin>
- Page 219 René Bouvret. URL : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/rene-bouvret>
- Page 219 Dominique Potier. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article176091> Archives Fred Greyer.
- Page 220 Maxime Guillot. URL : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/maxime-guillot>
- Page 221 Claude Bonnier. URL : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/claudie-bonnier>
- Page 222 Pierre Virlogeux. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article202707>
- Page 222 Léon Nautin. URL : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/leon-nautin>
- Page 223 Madeleine Michelis. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article187711> Collection Marie-Claude Durand.
- Page 223 Aimé Mabilais. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article157976> Photographie communiquée par René Lesage.
- Page 224 René Chabasse. Photographie issue de la couverture de LAPEYRE-MENSIGNAC Jean, *René Chabasse : héros de la Résistance abattu à Angoulême le 21 février 1944 à l'âge de 23 ans*, Périgueux, Éditions Pilote 24, 1996.
- Page 224 Lucien Febvay. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article170534>
- Page 225 Gilbert Brutus en 1911, en maillot de l'US perpignanaise. URL : https://fr.wikipedia.org/wiki/Gilbert_Brutus#/media/Fichier:Gilbert_Brutus_le_23_avril_1911.png Agence photographique Rol.
- Page 226 Gilbert Vedy. URL : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/gilbert-vedy>
- Page 226 François Delimal. URL : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/francois-delimal>
- Page 227 Pierre Brossolette. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article18019>

- Page 228 Paul Olivier. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article233008>
- Page 228 Jacques Bingen. URL : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/jacques-bingen>
- Page 229 Étienne Dusart. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article204172>
- Page 231 André Etcheverlepo. URL : <https://www.ladepeche.fr/article/2017/10/25/2672151-latecoere-ils-veulent-rendre-hommage-au-resistant.html>
- Page 232 Joseph Flimbel. URL : <https://site.ldh-france.org/paraylemential/2014/06/06/hommage-a-joseph-fimbel-6-juin-2014/>
- Page 232 Alexandre Schwatschko. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article190256>
- Page 233 Marguerite Flavien-Buffard. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article18144>
- Page 233 André Bollier. URL : https://fr.wikipedia.org/wiki/Andr%C3%A9_Bollier#/media/Fichier:Andr%C3%A9_Bollier.JPG Famille Bollier. CC BY-SA 4.0.
- Page 235 Pierre Ruibet. URL : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/pierre-ruibet>
- Page 235 Marie-Louise Golman. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article197865>
- Page 237 André Martin. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article186302>
- Page 237 Raymond Martin. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article186301>
- Page 237 Xavier Boucard. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article220349>
- Page 238 Maurice Sellier. URL : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article195785>

Table des graphiques

- Page 7 Évolution du nombre de suicides par année.
- Page 75 Méthodes de suicide utilisées à domicile.
- Page 80 Méthodes de suicide utilisées lors de l'arrestation.
- Page 87 Méthodes de suicide utilisées au maquis.
- Page 115 Méthodes de suicide utilisées lors des interrogatoires.
- Page 116 Méthodes de suicide utilisées en prison.
- Page 177 Nombre de suicides en fonction de la méthode utilisée.

Table des matières

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES.....	5
INTRODUCTION.....	6
PARTIE I - LE SUICIDE : UNE OPTION INDUITE PAR LA RÉPRESSION.....	19
Chapitre 1 La prise de conscience progressive des risques de résister.....	19
A) L'opposition immédiate aux nazis : la tentative de suicide de Jean Moulin.....	19
B) Les débuts de la résistance et de sa répression.....	25
Chapitre 2 – Le droit moral au suicide face aux dangers de la répression.....	37
A) La crainte des répercussions du suicide sur la famille.....	37
B) La spécificité des suicides des juifs.....	39
C) Le problème moral du suicide pour les chrétiens.....	43
Chapitre 3 – L'intensification de la répression.....	49
A) La création de la Milice et des cours martiales.....	49
B) La répression des maquis.....	55
Chapitre 4 – Se soustraire aux affres de la répression par le suicide.....	60
A) La pilule de cyanure, une compagne indispensable.....	60
B) Se taire : une obligation pour les militants communistes.....	62
C) Limiter les risques des aveux.....	66
PARTIE II – LES CIRCONSTANCES ET LES MODALITÉS DES SUICIDES.....	74
Chapitre 5 – Ne pas être pris vivant : s'enfuir ou mourir.....	74
A) Les causes des arrestations.....	74
B) Les suicides par arme à feu.....	80
C) Les suicides indirects.....	89
D) La hantise de revivre les tortures.....	93
Chapitre 6 – Les suicides des résistants emprisonnés.....	95
A) Les échappatoires possibles après l'incarcération.....	95
B) La prévention des suicides par les geôliers.....	103
C) Les solidarités carcérales.....	106
D) Céder aux conditions de détention et d'interrogatoires.....	111
E) Les moyens employés pour se suicider en prison.....	116
PARTIE III MÉMOIRE(S) DES SUICIDES.....	122
Chapitre 7 La perception des suicides par le milieu résistant.....	122
A) Le suicide entre tabou, instrumentalisation et nécessité.....	122
B) La mémoire des suicides entretenue par les résistants.....	131

C) La reconnaissance des sacrifices par l'Ordre de la Libération.....	137
D) Les deuils des familles des résistants suicidés.....	141
Chapitre 8 La mémoire officielle des suicides.....	146
A) Les funérailles des résistants.....	146
B) Les traces des résistants suicidés dans l'espace public.....	154
C) Les suicides des résistants dans les œuvres littéraires et cinématographiques.....	167
CONCLUSION.....	175
SOURCES.....	182
Sources publiées.....	182
Témoignages des proches des résistants sur leurs suicides.....	182
Recueils d'écrits et de discours de résistants.....	182
Récits de résistants.....	183
Témoignages oraux de résistants.....	184
Archives.....	185
BIBLIOGRAPHIE.....	191
1 La Résistance.....	191
2 La répression des résistants.....	192
3 Les résistants emprisonnés.....	193
4 Études sur le suicide.....	194
5 Les suicides des résistants.....	197
TABLE DES ANNEXES.....	198
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	241
TABLE DES GRAPHIQUES.....	245

RÉSUMÉ

S'il est souvent affirmé que les résistants se sont donnés la mort pour ne pas parler, les suicides des résistants constituent cependant un phénomène complexe. Ils sont corrélés à l'intensification de la répression qui les vise ainsi qu'à ses différentes formes. Le pic des suicides est ainsi atteint en 1944. Les suicides ont des causes diverses qui sont ou non entremêlées. Les résistants réfléchissent en amont au suicide. Des considérations religieuses et familiales influencent leur décision de vivre ou mourir après leur arrestation. Les solidarités entre résistants, de même que les sociabilités carcérales jouent également un rôle. Leur perception et leur crainte de la torture ne sont pas identiques, certains se suicident avant d'avoir à la supporter, tandis que d'autres testent leur capacité à y faire face. Les résistants emploient une pluralité de moyens pour mettre fin à leurs jours. Après-guerre, la mémoire des suicides est contrastée. Si des résistants s'étant suicidés sont honorés, les modalités de leur mort sont peu évoquées. Un tabou demeure, malgré les circonstances très particulières des suicides des résistants.

ABSTRACT

Although it is often affirmed that the resisters have killed themselves in order not to speak, their suicides constitute a complex phenomenon. The suicides are correlated with the intensification of the repression that targets them as well as its various forms. The peak of suicides is thus reached in 1944. The suicides have several causes that are or not mixed up. Resisters think about suicide beforehand. Religious and family considerations influence their decision to live or die after their arrest. Solidarity between resisters, as well as prison sociabilities also play a role. Resisters' perception and fear of torture are not identicals, some commit suicide before they have to endure it, while others test their ability to cope. The French resistance fighters use a plurality of ways to commit suicide. After the war, the memories of suicides are contrasted. If resisters are honored, the conditions of their death are rarely mentioned. A taboo remains, despite the very specific circumstances of the resisters' suicides.

keywords : Second World War ; Resistance ; death ; suicide ; sacrifice ; religion ; family ; repression ; prison ; torture ; memory ; mourning ; cyanide.

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussignée Déborah Sautel
déclare être pleinement consciente que le plagiat de documents ou d'une
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiante le 30 / 03 / 2021

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00

